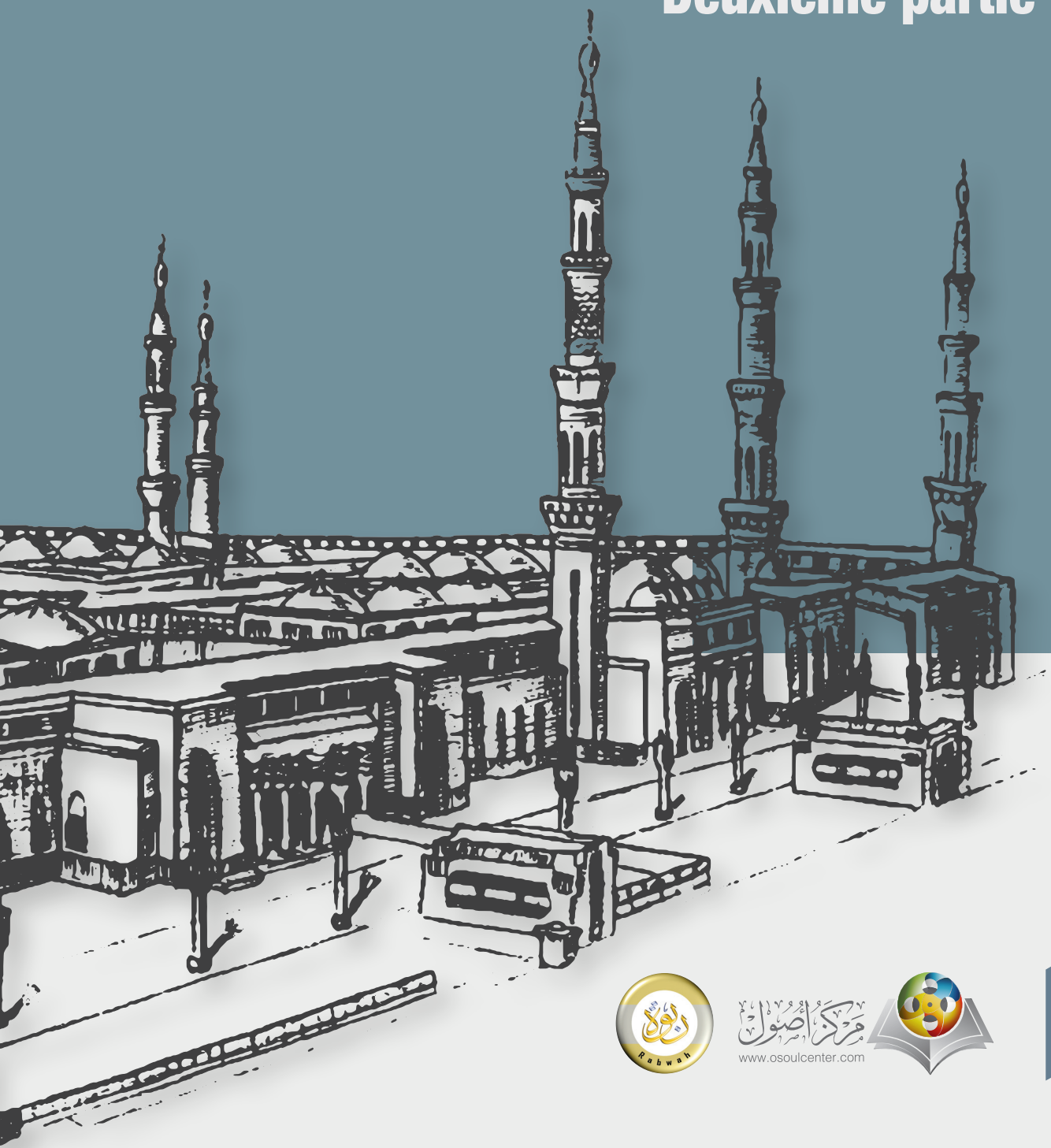
# Compréhension et suivi

## Des hadiths généraux relatifs aux thèmes de la religion

## Deuxième partie



Rabwah

مركز أصول
www.osoulcenter.com

French

© Islamic Guidance & community Awareness Association in Rabwah , 2025

Osoul , Center
Compréhension et suivi Des hadiths généraux relatifs aux thèmes de la religion (Deuxième partie) . /
Center Osoul - 1. .- Riyadh , 2025

426p ; ..cm

**L.D. no. 1446/10738**
**ISBN: 978-603-8438-88-6**

# Compréhension et suivi

## Des hadiths généraux relatifs aux thèmes de la religion

## Deuxième partie



74

# Hadith

# Le mérite du mariage et de l'empressement de se marier

Ibn Mas'oud, qu'Allah a agréé, a dit: Nous étions de jeunes gens qui accompagnaient le Prophète ﷺ et nous ne possédions rien. Il nous dit alors:

1 *"Ô vous les jeunes, que celui qui en a les moyens, se marie, car il sera plus susceptible de baisser le regard et de préserver ses parties intimes,*

2 *et que celui qui ne le peut pas, jeûne, car le jeûne est pour lui une inhibition"*[1].

1 Al-Boukhari (5066) et Moslim (1400).

## Les Versets

- ﴿*Ô les croyants! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d' avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété*﴾ [Sourate Al-Baqara: 183].
- ﴿*Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté. C'est plus pur pour eux. Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font. Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît*﴾ [Sourate An-Nour: 30-31].
- ﴿*Et que ceux qui n'ont pas de quoi se marier cherchent à rester chastes jusqu'* à ce qu'*Allah les enrichisse par Sa grâce*﴾ [Sourate An-Nour: 33].
- ﴿*Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l' affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent*﴾ [Sourate Ar-Roum: 21].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Ar-Rahmane, 'Abd Allah Ibn Mas'oud Ibn Ghafil Ibn Habib Al-Houdhali, le Compagnon du Messager d'Allah ﷺ. Il embrassa très tôt l'Islam à La Mecque et il est le premier à avoir récité le Coran en public. Il participa aux deux migrations, à la bataille de Badr et à toutes les autres batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ . Chargé de porter les sandales du Messager d'Allah ﷺ, il les lui mettait lorsqu'il se levait et les portait à ses bras lorsque le Prophète ﷺ s' asseyait. Il est mort à Médine en l'an 32 ou 33 de l'Hégire[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ recommanda aux jeunes de se marier, car le mariage les amène à baisser le regard et à préserver leurs parties intimes des péchés. Si quelqu'un ne peut pas se marierpar manque de moyens, qu'il jeûne, car le jeûne le préservera des tentations.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1765), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/987) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/198).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ s'adresse aux jeunes, car ce sont eux les plus susceptibles d' avoir des désirs charnels, contrairement aux personnes âgées. Il incite ceux qui ont les moyens de faire face aux dépenses et aux exigences [du mariage] à s'empresser de se marier, car il permet de préserver son regard de ce qui attise le désir et de ce qui est illicite, et le distrait de ce qui lui est bénéfique dans ce bas monde et dans l'au-delà. Le jeûne permet donc de rester chaste et empêche de tomber dans la fornication, qu'Allah nous en préserve.

2 Si un jeune ne peut se marier par manque de moyens et parce qu'il se trouve en situation de précarité, qu'il retienne et préserve son regard et ses parties intimes jusqu'à ce qu'Allah décide [de lui donner une issue], en raison des paroles d'Allah: ﴿***Et que ceux qui n'ont pas de quoi se marier cherchent à rester chastes jusqu'à ce qu'Allah les enrichisse par Sa grâce***﴾ [Sourate An-Nour: 33]. Or ce qui permet au jeune de s'en préserver, c'est le jeûne, car il prémunit le musulman de commettre l'illicite. En effet, le jeûne brise et éteint le désir dans son âme et le fait oublier ses envies.

Par ailleurs, concernant le mariage, les savants ont déduit [de ce hadith] que les gens se divisent en quatre catégories. La première catégorie est l'homme qui désire se marier et qui dispose de quoi couvrir les dépenses du mariage, le mariage est pour lui, recommandé. La deuxième catégorie est l'homme qui ne désire pas se marier et qui ne dispose pas de quoi couvrir les dépenses d'un mariage. Le mariage est pour lui détestable et il ne fait pas partie de ceux qui sont incités par le Prophète ﷺ, à jeûner. La troisième catégorie est l'homme qui désire se marier, mais qui ne dispose pas de quoi couvrir les dépenses de son mariage. C'est celui-là qui est incité à jeûner afin de refouler ses désirs. La quatrième catégorie est l'homme qui ne désire pas se marier et qui dispose de quoi couvrir les dépenses d'un mariage. Les savants divergent à son sujet: se consacrer à l'adoration et à l'acquisition de la science ou se marier[1].

Le Prophète ﷺ adressa ses paroles aux jeunes, car, la plupart du temps, c'est chez eux que l'on trouve des raisons de vouloir se marier, à la différence des personnes plus âgées. Cependant, ce hadith vaut également pour les personnes plus âgées et les hommes d'âge mûr si ce qui vaut pour les jeunes se retrouve chez eux[2].

---

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (9/174).

2 Voir Ihkâm Al-Ahkâm Charh 'Oumdat Al-Ahkâm d'Ibn Daqiq Al-'Îd (2/169).

1 (1) Le prédicateur, l'enseignant et l'éducateur doivent accorder de l'intérêt aux affaires des jeunes et les orienter vers ce qui est dans leur intérêt.

2 (1) Œuvrer à marier les jeunes qui n'en ont pas les moyens, fait partie des meilleures œuvres d'obéissance et Allah ordonna cela lorsqu'Il dit: ﴿***Mariez les célibataires d'entre vous et les gens de bien parmi vos esclaves, hommes et femmes. S'ils sont besogneux, Allah les rendra riches par Sa grâce. Car (la grâce d') Allah est immense et Il est Omniscient***﴾ [Sourate An-Nour: 32].

3 (1) Préserver ses parties intimes et baisser le regard fait partie des plus grandes obligations qui doivent être observées par le musulman. Le musulman ne doit donc pas laisser libre cours à son regard et doit être chaste.

4 (1) Parmi les astuces qui permettent de mieux faire accepter les jugements de la religion, il y a que le juriste mentionne la raison pour laquelle cela a été prescrit et la sagesse qui est visée par ces jugements. Ne vois-tu pas que lorsque le Prophète ﷺ a prescrit le mariage, il nous informa qu'il permet de mieux baisser le regard et de préserver sa chasteté?! Le prédicateur, le juriste et le mufti doivent mentionner les preuves étayant les jugements ainsi que la sagesse qui les sous-tendent si elle est connue.

5 (1) La capacité a été conditionnée par le Prophète ﷺ pour pouvoir se marier, ce qui inclut la capacité physique d'avoir des rapports intimes et la capacité matérielle de fonder une famille et de subvenir à ses besoins. Ainsi, celui qui ne dispose pas de ces deux capacités ne doit pas s'engager dans le mariage.

6 (1) Le jugement religieux relatif au mariage devient suivant le cas, un des trois jugements religieux suivants parmi les cinq connus: obligatoire, lorsque le musulman dispose de quoi couvrir ses dépenses et qu'il craint de commettre l'illicite. Recommandé, si le musulman dispose de quoi couvrir ses dépenses et qu'il est capable de maîtriser ses pulsions. Détestable, si le musulman n'en éprouve pas le besoin, comme cela est le cas de la personne âgée, du malade et de celui qui ne ressent aucun désir charnel.

7 (2) Lorsque l'être humain ne peut se marier par manque de moyens et parce qu'il se trouve en situation de précarité, il doit patienter en raison des paroles d'Allah: ﴿***Et que ceux qui n'ont pas de quoi se marier cherchent à rester chastes jusqu'à ce qu'Allah les enrichisse par Sa grâce***﴾ [Sourate An-Nour: 33]. Par ailleurs, Allah promit d'aider le musulman à assumer les charges du mariage. Le Prophète ﷺ dit en effet: "*Trois personnes méritent qu'Allah les aide: l'esclave qui a acheté sa liberté et veut la payer, celui qui veut se marier parce qu'il désire être chaste et le combattant pour la cause d'Allah*"[1].

1 At-Tirmidhi (1655), An-Nassa'i (3120) et Ibn Maja (2518).



# Hadith 75

# Le choix des époux

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, a dit: "Le Messager d'Allah ﷺ a dit:

*"On épouse une femme pour l'une de ces quatre raisons: sa richesse, sa lignée, sa beauté et sa religion. Favorise donc celle qui est pieuse, [dans le cas contraire] puisse tes mains ne recueillir que poussière!"*[1]

1 Al-Boukhari (5090) et Moslim (1466).

## Les Versets

- ﴿*Mariez les célibataires d'entre vous et les gens de bien parmi vos esclaves, hommes et femmes. S'ils sont besogneux, Allah les rendra riches par Sa grâce. Car (la grâce d'Allah) est immense et Il est Omniscient*﴾ [Sourate An-Nour: 32].
- ﴿*Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l' affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent*﴾ [Sourate Ar-Roum: 21].
- ﴿*Ô hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d' une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand Connaisseur*﴾ [Sourate Al- Houjourât: 13].

## Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al-Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (Tabi'oune) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d'enseigner aux gens comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ affirme que les gens désirent épouser une femme pour l'une de ces quatre raisons: la richesse, la lignée, la beauté et la piété. Le croyant doit pour sa part choisir la femme pieuse, car ce choix représente le bien et la réussite pour lui.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

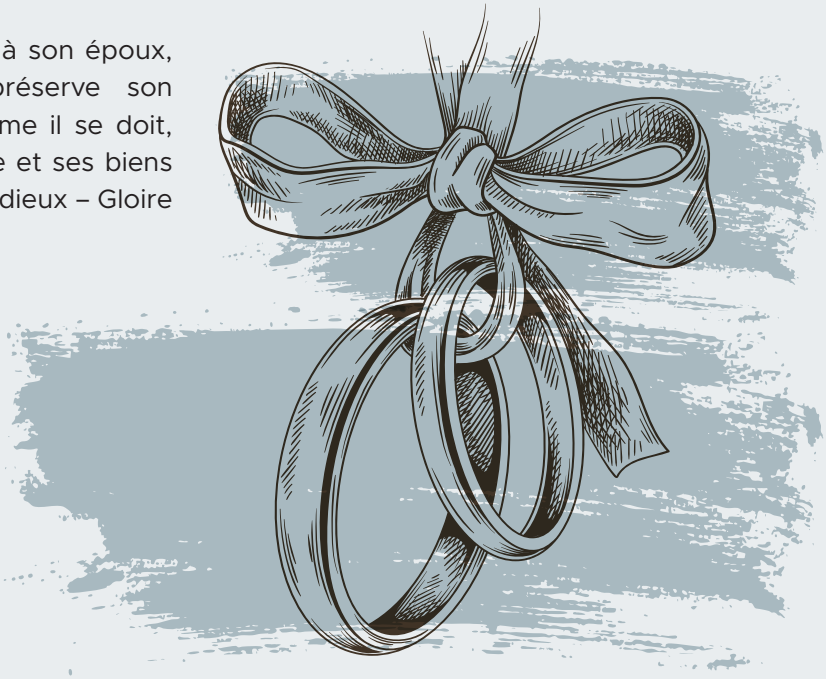
# Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ énumère les critères sur lesquels on choisit une épouse. Certains choisissent une femme parce qu'elle est riche et va donc l'enrichir et enrichir ses enfants et ne va pas l'accabler de demandes et de dépenses. D'autres choisissent une femme ayant une lignée noble afin d'acquérir de la noblesse et pour s'allier avec les proches et les parents de cette femme. D'autres encore choisissent une femme belle qui les réjouit lorsqu'ils la regardent, tandis que d'autres choisissent la femme religieusement fervente qui les préserve dans leurs familles et leurs biens. Ensuite, le Prophète ﷺ affirma qu'il est nécessaire de favoriser la femme pieuse. Sinon, tes mains seront recouvertes de poussière, ce qui est une métaphore de la pauvreté et de la déception.

Cela ne signifie pas que le musulman doit choisir une femme pieuse, mais pauvre, laide et de basse lignée, mais que la piété doit être le premier critère de sélection et s'il trouve une femme pieuse, riche, noble et belle, alors il aura trouvé la femme idéale. Sinon, une femme pauvre et pieuse est meilleure qu'une femme riche qui n'est pas pieuse. Une femme pieuse qui n'est pas noble est meilleure qu'une femme noble qui n'est pas pieuse, et une femme pieuse qui n'est pas belle est meilleure qu'une belle femme qui n'est pas pieuse.

Voilà pourquoi le Prophète ﷺ recommanda aux musulmans d'épouser la femme vertueuse lorsqu'il dit: *"Le bas monde est provisions [pour l'au-delà] et la meilleure provision que l'on prend dans le bas monde est la femme vertueuse"*[1]. On demanda au Prophète ﷺ: Quelle est la meilleure femme? Il répondit: *"Celle qui le réjouit quand il la regarde, lui obéit lorsqu'il lui ordonne quelque chose et qui ne lui refuse ni sa personne ni ses biens"*[2].

Ainsi, la femme vertueuse obéit à son époux, craint Allah le concernant, préserve son honneur, élève ses enfants comme il se doit, craint Allah concernant sa famille et ses biens et l'aide à obéir au Tout Miséricordieux – Gloire et Majesté à Lui.



1 Moslim (1467)

2 An-Nassa'i (3131).

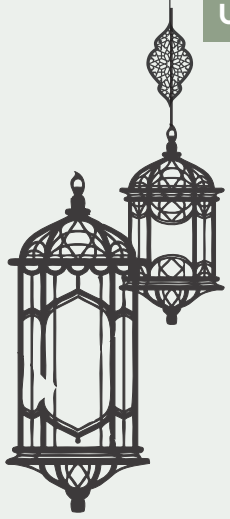
# Suivi

1. Le musulman doit orienter son choix vers la femme vertueuse et pieuse, car c'est elle qui lui obéira, le réjouira et sera la cause de l'agrément d'Allah. Le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"Quatre choses contribuent au bonheur: la femme vertueuse, l'habitation spacieuse, le voisin vertueux et la monture agréable. Par ailleurs, quatre choses contribuent au malheur: le mauvais voisin, la mauvaise femme, l'habitation exiguë et la mauvaise monture"*[1].

2. Il convient que toute femme se mette convenablement à disposition de son époux et qu'elle craigne Allah le concernant lui et sa famille. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Lorsque la femme accomplit ses cinq prières, qu'elle jeûne son mois, qu'elle préserve ses parties intimes et qu'elle obéit à son époux, on lui dira: entre au Paradis par n'importe laquelle des portes du Paradis que tu veux"*[2].

3. Se trouve dans ce hadith l'incitation à fréquenter les gens pieux en toutes circonstances, car celui qui fréquente des gens pieux bénéficie de leurs vertus, de leur bénédiction et de leur bonne conduite et est à l'abri d'être mal influencé[3].

4. Tout comme le Prophète ﷺ recommanda de choisir la femme vertueuse, il recommanda également de marier l'homme vertueux même s'il est pauvre et de basse lignée. Le Prophète ﷺ a dit: *"Lorsque vient à vous celui dont vous êtes satisfaits du comportement et de la piété, mariez-le. Si vous ne le faites pas, il y aura sur terre des troubles et une corruption immense"*[4].



**Un poète a dit:**

*Ô frère en Islam, la femme pieuse espère que tu lui sois un époux lui procurant de l'apaisement.*

*Si tu la déçois dans son espoir loyal et aimant,*

*C'est un homme vil, déloyal et causant des troubles qui la demandera en mariage.*

1 Ibn Hibbane dans son Sahih (1232).

2 Ahmad (1664).

3 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (10/51, 52).

4 At-Tirmidhi (1084) et Ibn Maja (1967).



# Quelques jugements relatifs à l'allaitement

‘A’icha – qu’Allah a agréée – l’épouse du Prophète ﷺ rapporte

1 que le Messager d’Allah ﷺ était chez elle et qu’ elle entendit la voix d’ un homme demander la permission d’entrer dans la demeure de Hafsa. Je lui dis: “Ô Messager d’Allah, voici un homme qui demande la permission d’entrer dans ta demeure”. Le Prophète ﷺ répondit “*Je suppose que c’est Untel*”, l’oncle paternel de lait de Hafsa.

2 ‘A’icha demanda alors: “Si Untel – son oncle paternel de lait – était vivant, pourrait-il entrer auprès de moi?”. Le Prophète ﷺ répondit: *“Oui, l'allaitement rend illicites au mariage les mêmes femmes rendues illicites par l'engendrement”*[1].

1 Al-Boukhari (2646) et Moslim (1444).

## Les Versets

﴿*Vous sont interdites vos mères, filles, sœurs, tantes paternelles et tantes maternelles, filles d’ un frère et filles d’une sœur, mères qui vous ont allaités, sœurs de lait…*﴾ [Sourate An-Nissa: 23].

## Le Narrateur

Il s’agit de ‘A’icha Bint Abi Bakr As-Siddiq – qu’Allah a agréés tous les deux –, la Véridique, fille du Véridique, la Mère des Croyants, l’épouse du Prophète ﷺ et celle qu’il aimait le plus parmi ses épouses. Sa kounya était Oum ‘Abd Allah, en référence à son neveu, fils de sa sœur ‘Abd Allah Ibn Az-Zubayr – qu’Allah a agréés tous les deux. Le Prophète ﷺ l'épousa alors qu’ elle était âgée de sept ans et le mariage fut consommé en l’an 2 de l’Hégire lorsqu’elle fut âgée de neuf ans, le Prophète ﷺ n'ayant pas épousé d’autre vierge qu’elle. Elle narra de nombreux hadiths, près de deux mille deux cent dix hadiths, et était l’une des femmes les plus savantes. Elle est morte à Médine en l’an 57 de l’Hégire et fut enterrée au cimetière d’Al-Baqi‘[1].

## Résumé

La Mère des Croyants ‘A’icha – qu’Allah a agréée – entendit un homme demander la permission d’entr auprès de Hafsa – qu’Allah a agréée – et le Prophète ﷺ lui dit: “Je crois que c’est Untel”, en parlant de l’oncle paternel de lait de Hafsa et l’informa que l’allaitement rend illicites au mariage les mêmes femmes rendues illicites par l’engendrement.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (4/1881), Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (7/186) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (8/232).

# Compréhension (fiqh)

1 Alors que le Messager ﷺ d'Allah se trouvait dans l' appartement de ' A' icha – qu'Allah a agréée –, celle-ci entendit la voix d'un homme demandant la permission d'entrer auprès de Hafsa – qu'Allah a agréée – et elle informa le Prophète ﷺ de cela. Il lui répondit: "Je crois que c'est Untel" en mentionnant le nom d'un oncle paternel de lait de Hafsa, sachant que ces paroles signifient qu'il est permis à cet homme d'entrer auprès d'elle. Sinon, le Prophète ﷺ aurait réprouvé cela et serait parti l'empêcher d'entrer.

2 Lorsque la Mère des Croyants 'A'icha – qu'Allah a agréée – entendit cela, elle dit: "Si mon oncle paternel [de lait] Untel – et elle mentionna son nom – était vivant, pourrait-il entrer auprès de moi et rester seul avec moi, au même titre que mon oncle paternel de sang?". Le Prophète ﷺ lui répondit alors que l'allaitement rend illicites au mariage les mêmes femmes rendues illicites par les liens du sang.

Dans un autre hadith, il est rapporté que la Mère des Croyants 'A'icha – qu'Allah a agréée – dit: "Aflah le frère d'Abou Al-Qou'aysse demanda la permission d'entrer auprès de moi après que fut révélé l'ordre [aux épouses du Prophète ﷺ] de se voiler. Je dis: "Je ne lui permettrai pas d'entrer avant d'avoir demandé la permission au Prophète ﷺ et celui-ci me dit: *"Qu'est-ce qui t'a empêché de lui permettre d'entrer? C'est ton oncle paternel""*. Je lui objectai: "Ô Messager d'Allah ﷺ, cet homme ne m'a pas allaité lui-même, mais c'est l'épouse d'Abou Al-Qou'aysse qui l'a fait". Il me dit alors: *"Permets-lui d'entrer. C'est ton oncle, puissent tes mains ne recueillir que poussière!"*[1]. Les juristes sont unanimement d'avis que l'allaitement rend illicites au mariage les mêmes femmes rendues illicites par les liens du sang[2]. On proposa au Prophète ﷺ d'épouser la fille de Hamza et il dit: *"Elle ne m'est pas licite, l'allaitement rend illicites au mariage les mêmes femmes rendues illicites par les liens du sang"*[3].

Cependant, l'allaitement dont il est question est celui qui a lieu durant l'âge de l'allaitement. L'illicéité n'est donc pas avérée si l'allaitement a lieu après le sevrage. On rapporte en effet que 'A'icha – qu'Allah a agréée – dit: "Le Prophète ﷺ entra une fois auprès de moi et il y avait un homme chez moi. Il demanda: *"Ô 'A'icha, qui est-ce?"* Je lui répondis: C'est mon frère de lait. Il me dit alors: *"Ô 'A'icha, vérifiez qui sont vos frères [de lait], car l'allaitement [dont il est tenu compte] est celui qui nourrit"*[4]*"*.

Par ailleurs, l'illicéité n'est pas avérée non plus si le nourrisson n'a effectué qu'une ou deux succions, mais seulement après cinq tétées: en prenant à chaque fois le sein dans sa bouche pour téter jusqu'à satiété et en délaissant de lui-même le sein, même si cela ne dure pas longtemps[5]. Ceci, en raison des paroles de la Mère des Croyants 'A'icha – qu'Allah a agréée – qui dit: "Parmi ce qui a été révélé du Coran, il y a les dix tétées avérées qui rendent illicite une femme au mariage, puis elles ont été abrogées et remplacées par cinq tétées avérées. Puis le Messager d'Allah – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège – est mort et ce nombre fait partie de ce que nous lisons dans le Coran[6]".

---

1 Al-Boukhari (4796) et Moslim (1445).

2 Ibn Al-Mundhir dit dans Al-Ijmâ' (p.82): Ils affirment unanimement que l'allaitement rend illicites au mariage les mêmes femmes rendues illicites par les liens du sang.

3 Al-Boukhari (2645) et Moslim (1447).

4 Al-Boukhari (2647) et Moslim (1455).

5 Voir Majmû' Al-Fatâwâ d'Ibn Taymiyyah (34/57) et Subul As-Salâm d'As-San'âni (2/311).

6 Moslim (1452).

# Suivi

1 (1) Il n'est pas permis à la femme de permettre à quiconque d'entrer sans l'autorisation de son époux et c'est la raison pour laquelle 'A'icha – qu'Allah a agréée –informa le Prophète ﷺ qu'un homme demandait la permission d'entrer auprès de Hafsa – qu'Allah a agréée.

2 (1) Sachant qu'il n'était pas permis aux Compagnons – qu'Allah a agréés – d'entrer auprès de femmes et de rester seuls avec elles, alors qu'ils sont les meilleurs des gens et les plus purs après les prophètes, que dire du reste des gens?

3 (1) Il n'est pas permis à l'individu d'être sévère dans la religion d'Allah sauf en cas de nécessité. Ainsi, lorsqu'un homme est [définitivement] illicite au mariage avec une femme, on ne doit pas l'empêcher d'entrer auprès d'elle, de lui serrer la main, de voyager avec elle ou autre, sauf si on doute de sa piété et de sa vertu. En effet, le Prophète ﷺ n'a pas interdit à l'homme d'entrer auprès de Hafsa ni ne s'est mis en colère pour cette raison.

4 (1) Il n'est pas permis à un homme d'entrer auprès d'une femme qui lui est illicite au mariage sans en avoir demandé la permission, fût-elle sa mère ou sa sœur.

5 (2) Les paroles du Prophète ﷺ ont par défaut une portée générale et valeur de législation, excepté ce qu'une preuve démontre qu'il est spécifique à lui ou à son interlocuteur. Ainsi, lorsque 'A'icha – qu'Allah a agréée – apprit qu'il permettait à l'oncle paternel de lait de Hafsa d'entrer auprès de celle-ci, elle crut que ce jugement était spécifique à Hafsa. Elle le questionna alors au sujet de son oncle paternel de lait et il l'informa que s'il était encore vivant, il ne lui aurait pas interdit d'entrer auprès d'elle.

6 (2) L'homme doit s'enquérir des membres de sa famille, leur enseigner les préceptes de leur religion et leur expliquer les jugements dont ils ont besoin.

7 (2) Il n'est pas permis d'être laxiste concernant les problématiques d'allaitement et d'accorder à la légère la permission d'entrer auprès d'une femme, de rester seul avec elle, de voyager avec elle, etc. Le musulman doit plutôt s'assurer du lien d'allaitement et chercher à en savoir plus, car tout allaitement ne rend pas forcément des femmes illicites au mariage, puisqu'il est requis qu'il ait eu lieu durant l'âge de l'allaitement et qu'il y ait eu cinq tétées qui rassasient le nourrisson. C'est pourquoi le Prophète ﷺ dit à 'A'icha: *"Vérifiez qui sont vos frères [de lait]"*[1].

1 Al-Boukhari (2647) et Moslim (1455).



77

Hadith

# La répudiation est détestable

Jabir Ibn ‘Abd Allah – qu’Allah a agréés – a dit: Le Messager d’Allah ﷺ a dit:

1 *“Iblis pose son trône sur l’eau et envoie ses escadrons. Le plus proche soldat de lui en rang est celui qui cause le plus grand trouble. L’un d’eux vient à lui et lui dit: J’ai fait ceci et cela. Il lui répond: Tu n’as rien fait.*

2 *Puis un autre vient et dit: Je ne l’ai pas délaissé avant de l’avoir séparé de son épouse. Il le rapproche alors de lui et lui dit: Oh comme tu es excellent!”*[(1)59].

1 Moslim (2813).

## Les Versets

﴿*“Puisque Tu m’as mis en erreur, dit [Satan], je m’ assoirai pour eux sur Ton droit chemin, puis je les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche. Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants”. “Sors de là, dit (Allah), banni et rejeté. Quiconque te suit parmi eux… de vous tous, J’emplirai l’Enfer”*﴾ [Sourate Al-A’ raf: 16-18].

﴿*Ô hommes! La promesse d’Allah est vérité. Ne laissez pas la vie présente vous tromper, et que le grand trompeur (Satan) ne vous trompe pas à propos d’Allah! Le Diable est pour vous un ennemi. Prenez-le donc pour ennemi. Il ne fait qu’appeler ses partisans pour qu'ils soient des gens de la Fournaise*﴾ [Sourate Fatir: 5-6].

## Le Narrateur

Il s’agit d’Abou ‘Abd Allah Jabir Ibn ‘Abd Allah Ibn ‘Amr Ibn Haram Al-Ansari As-Salami. Enfant, il participa au deuxième serment d’allégeance d'Al-'Aqaba en compagnie de son père qui était l’un de chefs ayant participé à la bataille de Badr. Il fut le dernier Compagnon ayant participé au deuxième serment d’allégeance d'Al-'Aqaba à mourir et on dit qu’il participa aux batailles de Badr et d’Ouhoud ainsi qu’à la bataille de Siffine dans le camp de ‘Ali Ibn Abi Talib. Il était le mufti de Médine à son époque et il est mort en 78 de l’Hégire[(1)].

## Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe qu’ Iblis dresse son trône sur l’eau puis envoie ses soldats fourvoyer les gens. Plus le trouble que cause un soldat est grand, plus son rang est élevé auprès d’Ibils, le soldat dont le rang est le plus élevé étant celui qui sépare un homme de son épouse.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (1/219), Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (1/307) et Siyar A’lam An-Noubala` d’Adh-Dhahabi (3/190).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous informe dans ce hadith, qu'Iblis dresse son trône sur l'eau puis envoie ses soldats et ses aides afin de fourvoyer, égarer et détourner les gens du chemin d'Allah. Il nous informe également que le soldat dont le rang est le plus proche de celui d'Iblis est le soldat ayant causé le plus grand trouble et ayant eu le plus d'influence sur les serviteurs d'Allah.. Puis lorsque la mission de chacun d'eux est terminée, ils retournent auprès de lui afin de l'informer de ce qu'ils ont fait. L'un d'eux dit: Je n'ai quitté le fils d'Adam que lorsque je lui ai fait boire du vin. Un autre dit: Je n'ai quitté le fils d'Adam que lorsque je l'ai ai fait tomber dans la fornication. Un autre encore dit: Je l'ai amené à ne pas s'acquitter de l'aumône légale sur sa richesse. Un autre encore dit: Je te l'ai amené à voler... Iblis rabaisse alors leurs méfaits et les informe que ce qu'ils ont fait n'est pas si important.



2 Puis l'un d'eux vient et dit: J'ai quitté le fils d'Adam après l'avoir séparé de son épouse. Iblis se réjouit alors grandement de cela, rapproche ce soldat de son assise et fait son éloge en disant: Oh comme tu es excellent, c'est-à-dire: quel excellent démon tu fais, car tu es celui qui a commis le pire méfait et qui m'a dûment remplacé. Tu es celui qui a le plus haut rang auprès de moi.

Ce démon ne jouit d'un tel degré auprès d'Iblis qu'en raison du mal et du préjudice que cause la séparation des époux. En effet, elle cause haine et animosité entre les époux et entre leurs deux familles, et conduit à l'errance des enfants. La désintégration de la famille les amène souvent à avoir des mauvais comportements et à accomplir des actes détestables. De plus, les séparations engendrent la turpitude (la fornication), qui est le péché capital le plus corrupteur et le plus honteux, et la banalise[1].

1 Voir Al-Bahr Al-Mouhite Ath-Thajjaj Fi Charh Sahih Al-Imam Moslim Ibn Al-Hajjaj d'Al-Ithyoubi (43/500).



# Suivi

1 (1) Iblis – Allah l'a maudit – est l'ennemi le plus acharné du fils d'Adam. Il lui déclara son hostilité depuis qu'il refusa de se prosterner devant lui et déclara: ﴿***Je suis meilleur que lui: Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile***﴾ [Sourate Al-A'raf: 12]. Il prit ensuite l'engagement de fourvoyer tous les fils d'Adam quand il dit: ﴿***Je m'assoirai pour eux sur Ton droit chemin, puis je les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche. Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants***﴾ [Sourate Al-A'raf: 16-17]. Il convient donc de prendre hautement garde à ses machinations et à ses tentations.

2 (1) Les façons dont Satan égare les gens sont foisons. Parmi elles, il y a les insufflations, la zizanie, amener les gens à se quereller, l'embellissement des actes de désobéissance, la colère, le fanatisme, la précipitation, la paresse, etc. Le musulman doit donc être attentif afin de déceler ses ruses et chercher refuge auprès d'Allah contre lui, sachant qu'Allah nous informa que le fait de chercher refuge auprès d'Allah contre lui, éloigne de l'être humain ses insufflations et ses incitations au mal. Allah dit en effet: ﴿***Et si jamais le Diable t'incite à faire le mal, cherche refuge auprès d'Allah. Car Il entend et sait tout. Ceux qui pratiquent la piété, lorsqu'une suggestion du Diable les touche se rappellent [du châtiment d'Allah]: et les voilà devenus clairvoyants***﴾ [Sourate Al-A'raf: 200-201].

3 (1) Le refuge du serviteur contre les insufflations de Satan, est l'entrée dans l'obéissance à Allah et rechercher Sa protection imprenable. Qatada As-Sadoussi – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Satan t'assaille de toutes parts, ô fils d'Adam, mais il ne t'assaille pas par le haut, car il ne peut s'interposer entre toi et la miséricorde d'Allah"[1].

4 (2) Prends garde, car la finalité de Satan et de ses aides, est d'anéantir le foyer musulman.

5 (2) Un mal immense découle de la séparation des époux. Elle fait ainsi naître haine et hostilité parmi les membres de la famille, cause la banalisation de la fornication qui est le péché capital le plus corrupteur et le plus honteux, et amène [les enfants à avoir] un mauvais comportement et une mauvaise éducation. C'est ce qui explique la grande joie qu'éprouve Iblis le maudit.



1 Voir Ighatha Al-Lahfane d'Ibn Al-Qayyim (1/103).

**Un poète a dit:**

*Ô Toi qui a révélé les versets et le Discernement, il y a entre Toi et moi la sacralité du Coran. Élargis par lui ma poitrine afin de connaître la guidée et prémunis mon cœur de Satan.*

*Diminue par lui mes fautes et rends mon intention sincère, accrois par lui mes forces et améliore ma situation.*

*Dévoile par lui mon mal et réalise mon repentir, rends ma transaction gagnante sans qu'elle ne soit entachée de perte.*

*Purifie par lui mon cœur et mon for intérieur, embellis ma mention et élève mon rang.*

Un autre poète a dit:

*L'âme du reconnaissant fait l'éloge d'Allah et la sécurité ne lui fit pas oublier les situations par lesquelles elle est passée.*

*Combien d'âmes ont renié leur Seigneur et se sont retrouvées anéanties.*

*Les insufflations de son démon se sont emparées d'elles à force d'illusions, et ce démon ne cesse de se jouer d'elles.*

*Qu'il est grand le malheur des âmes qui répondent par l'ingratitude aux bienfaits de Celui qui les pourvoit.*





78

# Hadith

# Quelques jugements relatifs à la répudiation et au délai de viduité

‘Abd Allah Ibn ‘Omar – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que:

1 du temps du Messager d’Allah ﷺ, il répudia une seule fois son épouse alors qu’ elle avait ses menstrues

2 et ‘Omar Ibn Al-Khattab, qu’Allah a agréé, interrogea à ce sujet le Messager d’Allah ﷺ

3 qui se mit en colère pour cela

4 et dit: “*Qu’il la reprenne et qu’il la garde jusqu’à ce qu’elle soit en état de pureté, puis qu’elle ait de nouveau ses menstrues et qu’elle soit de nouveau en état de pureté.*

5 *À ce moment-là, s’il veut la garder qu’il le fasse et s’il veut la répudier qu’il le fasse, [à condition qu’elle soit en état de pureté et] avant qu’il ne la touche.*

6 *Tel est le délai de viduité ordonné par Allah lorsqu’on répudie une femme*”. Hadith référencé par Al-Boukhari et Mouslim.

7 La version de Mouslim contient les termes suivants: *“Ordonne-lui de la reprendre puis qu’il la répudie alors qu’elle est en état de pureté ou enceinte”*[1].

1 Al-Boukhari (5251) et Moslim (1471).

## Les Versets

- ﴿*Ô Prophète! Quand vous répudiez les femmes, répudiez-les conformément à leur période d’attente prescrite*﴾ [Sourate At-Talâq: 1].
- ﴿*Et quant à celles qui sont enceintes, leur période d’ attente se terminera à leur accouchement*﴾ [Sourate At-Talâq: 4].

## Le Narrateur

Il s’agit de ‘Abd Allah Ibn ‘Omar Ibn Al- Khattab Ibn Noufayl Abou ‘Abd Ar- Rahmane Al-Qourachi Al-’Adawi Al-Madani, l’imam modèle et le savant de l’Islam. Il embrassa l’Islam puis migra avec son père alors qu’il était un enfant qui n’avait pas encore atteint la puberté.

Considéré trop jeune pour participer à la bataille de Ouhoud, la première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Il est aussi de ceux qui ont prêté le serment d’allégeance sous l’arbre. Il fait également partie de ceux qui ont émis beaucoup de fatwas et ont narré de nombreux hadiths. Il est mort en l’an 74 de l’Hégire[1] [80].

## Résumé

Ibn ‘Omar – Allah a agréé les deux hommes – répudia son épouse alors qu’elle avait ses menstrue et le Prophète ﷺ lui ordonna de la répudier lorsqu’elle est en état de pureté et qu’il n’a pas eu de rapports intimes avec elle. C’est cela la répudiation conforme à Sounna.

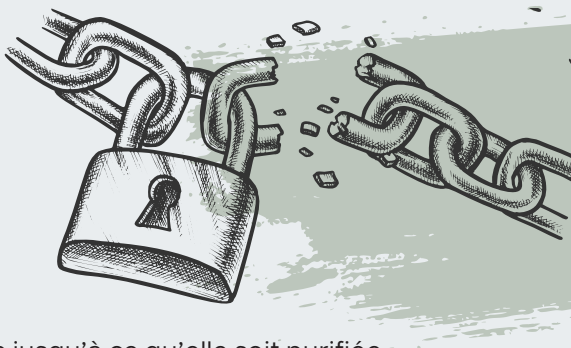
1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A’lam An-Noubala d’Adh-Dhahabi (4/322), At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d (4/105) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/155).

# Compréhension (fiqh)

1. Ibn ‘Omar était jeune du vivant du Prophète ﷺ et il se maria puis répudia une seule fois son épouse alors qu’elle avait ses menstrues.

2. Son père, ‘Omar Ibn Al-Khattab, qu’Allah a agréé, se rendit alors auprès du Prophète ﷺ pour l’informer que son fils ‘Abd Allah venait de répudier son épouse alors qu’elle avait ses menstrues et savoir quel est le jugement de la religion relatif à cela.

3. Le Prophète ﷺ se mit en colère, car ‘ Abd Allah avait enfreint la Sounna.



4. Et il dit à ‘Omar, qu’Allah a agréé: Dis-lui qu’il doit la reprendre jusqu’à ce qu’elle soit purifiée de ses menstrues, puis qu’il doit attendre un autre cycle mentruel et qu’elle retourne de nouveau en état de pureté – sans avoir de rapports intimes durant toute cette période s’il veut la répudier.

5. Suite à cela, elle se trouvera dans une période de pureté au cours de laquelle tu n’as pas eu de rapports intimes avec, et dans cette situation-là: si tu le veux répudie-la avant d’avoir des rapports intimes avec elle et si tu le veux garde-la et ne la répudie pas.

6. Voilà ce qu’Allah a ordonné de faire lorsqu'on est dans le besoin de répudier son épouse.

7. Il existe une autre version du hadith qui précise que la répudiation autorisée a lieu soit pendant que la femme est dans une période de pureté – c’est-à-dire qu’elle n’a pas eu de rapports intimes au cours de celle-ci comme vu précédemment –, soit pendant sa grossesse – même si elle a eu des rapports intimes au cours de celle-ci – comme indiqué dans d’autres textes, car la femme enceinte n’a pas de mentrues, et dans ce cas le délai de viduité de la répudiation se prolonge jusqu’à l’accouchement.

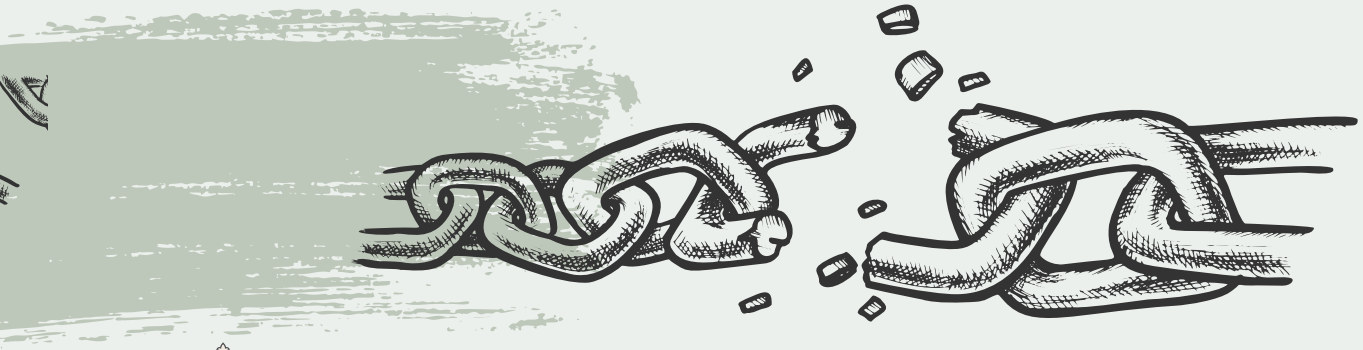
   La sagesse expliquant de reporter la répudiation jusqu’au retour de l’état de pureté et sans qu’elle n’ait eu de rapports intimes est qu’il est probable que la femme soit enceinte et que l’homme regrette de la répudier dans ce cas. Le temps d’attente donne aussi à l’homme la possibilité de réfléchir et de se calmer plutôt que de répudier alors qu’il est en colère[1].

1 Voir Al-Ifsah ‘An Ma’ani As-Sihah d’Ibn Houbayra (4/66) et le commentaire du Sahih de Mouslim par An-Nawawi (10/61).

# Suivi

1. Lorsque tu as un doute au sujet d'un acte que tu as effectué ou que tu veux effectuer, tu te dois de consulter les gens de science, que cet acte relève des actes d'adoration ou des transactions.

2. Il est permis à un homme d'envoyer un tiers solliciter une fatwa à sa place, si ce tiers sait s'exprimer et comprend parfaitement bien les choses. C'est pour cette raison que 'Abd Allah envoya son père – Allah a agréé les deux hommes.



3. Il est permis au prédicateur, au juriste, au savant et à l'éducateur de se mettre en colère pour l'acte qu'a accompli celui qui sollicite leur avis et qui ne connaît pas le jugement qui lui est relatif, si cet acte est grave et qu'il requiert de consulter les gens de science avant de l'accomplir.

4. Si la sagesse expliquant que la répudiation en période de menstrues ou en période de pureté accompagnée de rapports intimes avec son époux est que l'homme ait la possibilité de réfléchir et de se calmer, il ne convient pas à quelqu'un de raisonnable de s'empresser de répudier son épouse; au contraire, il doit prendre son temps pour réfléchir à cette répudiation.

5. L'état de grossesse – ainsi que la présence d'enfants – font partie des causes qui empêchent beaucoup d'hommes de répudier leurs épouses, or cela relève de la sagesse derrière l'interdiction de répudier une femme se trouvant dans une période de pureté qui a été accompagnée de rapports intimes, car il se peut qu'on leur prédestine suite à cela un enfant et l'homme regretterait alors sa décision.

6. Il convient de se référer, concernant les règles relatives à la répudiation, aux gens de science agréés – en particulier ceux qui ont une fonction dans la justice ou l'arbitrage entre les plaideurs –, car lors de la répudiation surviennent des divergences sur la manière de se représenter les faits ou de juger des cas spécifiques. Ainsi en se référant aux gens de science agréés, on se sent rassuré par leur jugement.



79

Hadith

# Quelques jugements relatifs au deuil

Oum ‘Atiyya – qu’Allah a agréée – rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

1 *“Une femme ne doit pas porter le deuil pour un défunt plus de trois jours, excepté son époux qui est de quatre mois et dix jours.*

2 *Elle ne doit alors pas porter de vêtement teint, sauf le vêtement teint avant d’avoir été tissé (le 'Asb), ni mettre du kohl, ni se parfumer, sauf lorsqu’elle se purifie [de ses menstrues] en utilisant un peu de costus ou d’ongles d’encens”*[1].

1 Al-Boukhari (313) et Moslim (938).

## Les Versets

﴿*Ceux des vôtres que la mort frappe et qui laissent des épouses: celles-ci doivent observer une période d’attente de quatre mois et dix jours. Passé ce délai, on ne vous reprochera pas la façon dont elles disposeront d’elles-mêmes d’une manière convenable. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites*﴾ [Sourate Al-Baqara: 234].

## Le Narrateur

Il s’agit d’Oum ‘Atiyya Al-An'sariyya – qu’Allah a agréée –, une noble femme de Compagnon connue par sa kounya. Son nom est Noussayba Bint Ka’b ou selon certains Noussayba Bint Al-Harith. Elle participa souvent aux batailles aux côtés du Messager d’Allah où elle restait au chevet des malades et soignait les blessés. C’est elle qui effectua le lavage mortuaire de Zaynab la fille du Messager d’Allah ﷺ.[1]

## Résumé

Le Prophète ﷺ affirme qu’il n’ est pas permis à la femme de porter le deuil pour un défunt plus de trois jours, excepté s’il s’agit de son époux pour lequel elle doit porter le deuil durant quatre mois et dix jours. Tout le long de cette durée, elle ne doit pas porter de vêtements colorés, mettre du kohl, se parfumer, sauf lorsqu’elle se purifie de ses menstrues où elle peut utiliser une larme de parfum pour enlever la mauvaise odeur de sang.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-Ashab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (4/1947), Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (7/356) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (8/437).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète décréta qu'il n'est pas permis à une femme de s'abstenir de s'embellir et de se parfumer de chagrin pour le décès de son père, de sa mère, de son frère, de sa sœur ou autre plus de trois jours, excepté pour son époux pour lequel elle doit s'abstenir de s'embellir et de mettre du kohl durant quatre mois et dix jours.

Ainsi, il se contenta pour le défunt proche de trois jours durant lesquels on s'acquitte de ses droits et on permet à l'âme chagrinée de s'exprimer, et fit exception de l'époux en raison du droit immense qu'il a sur son épouse. C'est la raison pour laquelle la religion ne fait pas de différence entre le délai de viduité et le deuil pour la veuve, que le mariage ait été consommé ou pas[1].

Ceci est spécifique au décès et ne concerne pas la répudiation, car l'embellissement est une invitation au mariage. Or l'époux qui répudie peut empêcher l'épouse répudiée de se remarier durant son délai de viduité, contrairement au défunt qui n'en est pas capable. C'est pourquoi le deuil a été fixé à quatre mois et dix jours, les quatre mois correspondant à la durée à l'issue de laquelle le fœtus achève sa croissance dans l'utérus de sa mère et les dix jours à une marge de précaution[2].

Ceci concerne la veuve qui s'avère ne pas être enceinte. Quant à celle qui est enceinte, son délai de viduité et son deuil correspondent à la durée de sa grossesse, qu'elle soit courte ou longue[3], en raison des paroles d'Allah: ﴿***Et quant à celles qui sont enceintes, leur période d'attente se terminera à leur accouchement***﴾ [Sourate At-Talaq: 4].

---

1 Ibn Al-Mundhir dit dans Al-Ijmâ' (p.90): Ils affirment unanimement que le délai de viduité de la femme libre musulmane qui n'est pas enceinte de son époux décédé est de quatre mois et dix jours, que le mariage ait été consommé ou pas, qu'elle soit prépubère ou pubère.

Pour sa part, Ibn Al-Qattane a dit dans Al-Iqna' Fi Massa'il Al-Ijma' (2/54): Tous affirment unanimement qu'il est obligatoire que la femme, dont l'époux décède, porte le deuil, excepté Al-Hasane dont on rapporte qu'il n'était pas d'avis qu'elle doive porter le deuil. Quoi qu'il en soit, toute épouse pubère, saine d'esprit, musulmane et libre, doit porter le deuil suite au décès de son époux pendant une durée de quatre mois et dix jours.

2 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (10/113).

3 Voir Al-Kachif 'an Haqa'iq As-Sounane d'At-Tîbî (7/2371).

2 Le Prophète ﷺ détailla ensuite certains jugements importants relatifs au deuil. Parmi ces jugements, il y a l'obligation pour la veuve de ne pas porter des vêtements de parure teints, excepté un vêtement yéménite dont on teignait les fils avant de les tisser et qui ne comporte pas de motifs de décoration contrairement aux vêtements de parure. C'est la raison pour laquelle il lui est permis de le porter. De même, elle ne doit pas appliquer de kohl sur les yeux, ni se parfumer avec du musc ou d'autres parfums, sauf lorsqu'elle se purifie de ses menstrues. Dans ce cas, il lui est permis de se parfumer à l'aide d'une infime quantité de costus, qui est du bois parfumé indien connu qui émet une odeur agréable. Il lui est également permis de se parfumer avec des ongles d'encens qui sont une variété d'encens ayant la forme d'ongles. Ces deux types de parfum n'exhalent pas une odeur forte, sauf s'ils sont brûlés ou s'ils sont mélangés.

La défense d'utiliser du kohl n'était pas nécessaire, puisque lorsqu'une femme a besoin d'en utiliser, elle le fait de nuit et l'essuie le jour, en raison des paroles suivantes d'Oum Salama: Le Messager d'Allah – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège – entra auprès de moi après la mort d'Abou Salama alors que j'avais appliqué du sabir sur mes yeux. Il me demanda: *"Qu'est-ce cela, ô Oum Salama?"* Je répondis: Ce n'est que du sabir, ô Messager d'Allah ﷺ, et il ne contient pas de parfum. Il me dit: *"Il embellit le visage, ne l'utilise donc que la nuit et essuie-le le jour"*[1]. Le sabir est l'extrait d'un arbre amer.

Le deuil impose également de s'abstenir de se teindre les cheveux avec du henné et de porter des bijoux en or, en argent ou autre, en raison des paroles suivantes du Prophète ﷺ: *"La femme dont l'époux décède ne doit pas porter des vêtements teints avec du safran ou une couleur ocre, ni porter de bijoux, ni se teindre les cheveux, ni utiliser du kohl"*[2].

1 Abou Dawoud (2305) et An-Nassa'i (3537).

2 Abou Dawoud (2304) et An-Nassa'i (3535).

# Suivi

1. (1) La religion permet à la femme de porter le deuil afin qu'elle puisse exprimer son chagrin d'avoir perdu un proche ou une amie, à condition qu'il ne résulte pas de cela une opposition au décret et au destin d'Allah et que cela ne soit pas accompagné de comportements qui provoquent la colère d'Allah, comme se frapper les joues, se déchirer les vêtements et proférer des paroles dignes de l'époque préislamique.

2. (2) La femme doit porter le deuil lorsque son époux décède, que le mariage ait été consommé ou pas. Si elle est enceinte, elle porte le deuil jusqu'à son accouchement. Sinon, son délai de viduité est de quatre mois et dix jours.

3. (2) Si la femme éprouve le besoin de mettre du kohl car elle a mal aux yeux et ne trouve aucun autre remède que le kohl, il lui est permis d'en mettre, car cela entre dans le cadre des situations de nécessité.



4 (2) Tous les types d'embellissement sont illicites pour la femme portant le deuil de son époux. Il lui est ainsi illicite de porter des bijoux, de se teindre les cheveux avec du henné, de mettre du kohl, de toucher du parfum et de porter les vêtements que les femmes portent habituellement pour s'embellir devant leurs époux.

5 (2) Ce hadith démontre que la femme peut utiliser des onguents qui ne contiennent pas de parfum.

Il lui est ainsi permis d'enduire ses cheveux d'huile pour les démêler et non pour se parfumer.

6 (2) La femme portant le deuil de son époux peut se laver, sortir en cas de nécessité et parler aux hommes si besoin, mais sans parler de façon mielleuse.

7 (2) La femme portant le deuil de son époux peut manger les nourritures les plus succulentes, car le deuil n'a aucun rapport avec la nourriture et la boisson.





# Les impératifs

Ibn ‘Abbass – qu’Allah a agréés – rapporte que le Prophète ﷺ a dit:



*“Parts d’ héritage à leurs ayants droit, et ce qui reste, revient à l’homme le plus proche”*[1].

1 Al-Boukhari (6732) et Moslim (1615).

## Les Versets

﴿*Voici ce qu’Allah vous enjoint au sujet de vos enfants: au fils, une part équivalente à celle de deux filles. S’il n’ya que des filles, même plus de deux, à elles, alors deux tiers de ce que le défunt laisse. Et s’ il n’y en a qu’une, à elle alors la moitié. Quant aux père et mère du défunt, à chacun d’eux le sixième de ce qu’il laisse, s’il a un enfant. S’il n’a pas d’ enfant et que ses pères et mère héritent de lui, à sa mère alors le tiers. Mais s’il a des frères, à la mère alors le sixième, après exécution du testament qu’il aurait fait ou paiement d’ une dette. De vos ascendants ou descendants, vous ne savez pas qui est plus près de vous en utilité. Ceci est un ordre obligatoire de la part d’Allah, car Allah est, certes, Omniscient et Sage*﴾ [Sourate An-Nissa:11].

﴿*Et à vous la moitié de ce que laissent vos épouses, si elles n’ont pas d’ enfants. Si elles ont un enfant, alors à vous le quart de ce qu’ elles laissent, après exécution du testament qu’ elles auraient fait ou paiement d’une dette. Et à elles un quart de ce que vous laissez, si vous n’ avez pas d’ enfant. Mais si vous avez un enfant, à elles alors le huitième de ce que vous laissez après exécution du testament que vous auriez fait ou paiement d’une dette. Et si un homme, ou une femme meurt sans héritier direct, cependant qu’il laisse un frère ou une sœur, à chacun de ceux-ci alors, un sixième. S’ils sont plus de deux, tous alors participeront au tiers, après exécution du testament ou paiement d’ une dette, sans préjudice à quiconque. (Telle est l’) injonction d’Allah! Et Allah est Omniscient et Indulgent*﴾ [Sourate An-Nissa:12].

## Le Narrateur

Il s’agit d'Abou al-‘Abbâs ‘Abd Allah ibn ‘Abbâs ibn ‘Abd al -Mouttalib Al-Qourachi Al-Hâchimî Al-Madanî, né dans le quartier des Banou Hâchim trois années avant l’Hégire. Il est le savant de la communauté, le traducteur du Coran et le cousin du Messager d’Allah ﷺ. On le surnommait Al-Bahr (la mer) en raison de l’étendue de la science qu’il a acquise suite à l’invocation du Prophète ﷺ: “Ô Allah, instruis-le en religion”[1]. Il fait partie des Compagnons qui ont rapporté de nombreux hadiths, puisqu’il embrassa l’Islam jeune et il n’a cessé d’accompagner le Prophète ﷺ après la prise de La Mecque. Il devint aveugle à la fin de sa vie avant de mourir à Taëf en l’an 68 de l’Hégire[2].

## Résumé

Le Prophète ﷺ ordonne à ceux qui sont chargés de déterminer les parts de l’héritage de d’abord remettre leurs parts aux ayants droit puis le reste aux plus proches agnats du défunt.

1 Al-Boukhari (143), dont ce sont les termes du hadith et Moslim (2477).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifat as-Sahâbah d’Abou Nou’aym (3/1699), Al-Isti'ab Fî Ma ‘rifat al -Ashâb d’Ibn ‘Abd al-Barr (3/933) et Ousd al-Ghâbah d’Ibn al-Athîr (3/291).

# Compréhension (fiqh)

Allah se chargea Lui-même de déterminer comment devaient être redistribués le patrimoine et l'héritage des défunts. Il nous informa ainsi dans Son Livre des jugements relatifs à l'héritage et le Prophète ﷺ les expliqua dans sa noble Sounna, afin que les gens ne s'accaparent pas indûment les richesses des autres et que le fort ne mange pas le faible.

Dans ce hadith, le Prophète ﷺ ordonne à ceux qui redistribuent les patrimoines des défunts de commencer par ceux dont les parts sont connues et qui méritent une part déterminée de la richesse du défunt. S'il reste ensuite un reliquat, il revient aux agnats qui sont les proches du défunt qui n'ont pas de part déterminée [en présence d'ayant droit], mais qui obtiennent la totalité de l'héritage lorsqu'ils sont seuls ou un reliquat après déduction de la part des ayants droit. Il s'agit du fils, du frère germain, du frère consanguin, de l'oncle paternel, du fils de l'oncle paternel, etc.

Les parts d'héritage connues sont au nombre de six: la moitié, le quart, le huitième, le tiers, le sixième et les deux tiers. La moitié est la part de cinq ayants droit: la fille, la fille du fils, la sœur germaine, la sœur consanguine, l'époux. Cela vaut pour les cas où il n'y a pas d'autres héritiers qui les évincent. Le quart est la part de l'époux lorsqu'il est partiellement évincé ainsi que celle de l'épouse ou des épouses en l'absence d'héritiers qui les évincent.

Le huitième est la part de l'épouse et des épouses lorsqu'il y a des héritiers qui les évincent.

Les deux tiers sont la part de quatre ayants droit: lorsque le défunt a deux filles ou plus, deux filles de fils ou plus, deux sœurs germaines ou consanguines ou plus. Cela vaut pour les cas où il n'y a pas d'autres héritiers qui les évincent.

Le tiers est la part de deux ayants droit: la mère lorsque le défunt n'a pas d'enfant, le fils du fils, dans les cas où les deux précédents sont absents et que le défunt a deux frères et sœurs ou plus, et les frères et sœurs utérins lorsqu'ils sont deux ou plus. Ces héritiers-là reçoivent le tiers de la totalité du patrimoine. Quant au tiers du reliquat, il revient à la mère lorsque les héritiers sont un époux ou une épouse et les parents. La mère obtient ainsi le tiers de ce qui reste.

Le sixième est la part de sept ayants droit: chacun des deux parents et le grand-père paternel en l'existence d'enfants et de petits-enfants du défunt, la grand-mère ou les deux grands-mères, les filles du fils en l'existence d'une fille, les sœurs consanguines en l'existence d'une sœur germaine, chacun des frères et sœurs utérins.

La détermination de toutes ces parts provient du Livre d'Allah, excepté la part des grands-mères qui provient de la Sounna. Ce sont ceux-là les ayants droit entre lesquels le Prophète ﷺ a ordonné de partager le patrimoine du défunt lorsqu'il dit: *"Partagez le patrimoine entre les ayants droit"*[1]. C'est cela significations de ses autres paroles: *"Remettez les parts d'héritage à leurs ayants droit"*.[2] Par ailleurs, les agnats se répartissent en degrés. Ainsi, les descendants correspondent au premier degré: le fils est prioritaire par rapport au fils du fils, le fils du fils est prioritaire par rapport au fils du fils du fils, et ainsi de suite. Ensuite, les ascendants correspondent au deuxième degré, puis les frères germains, puis les frères consanguins, puis les fils des frères germains, puis les fils des frères consanguins, puis les oncles paternels germains, puis les oncles paternels consanguins, puis les fils des oncles paternels germains, puis les fils des oncles paternels consanguins, etc.

En outre, les agnats proches évincent les agnats éloignés. Ainsi, le père n'hérite pas en tant qu'agnat en l'existence d'un fils, tout comme le fils du fils n'hérite pas en l'existence du fils. Le père évince tous les frères ainsi que les oncles paternels, les fils des oncles paternels et les autres agnats; le frère germain évince le frère consanguin, les fils du frère et les oncles paternels; le frère consanguin évince les fils du frère et les oncles paternels; les fils du frère germain évincent les fils du frère consanguin et les oncles paternels; les fils du frère consanguin évincent les oncles paternels et les fils des oncles paternels; etc.[3]

C'est cela la signification des paroles du Prophète ﷺ: "*et ce qui reste, revient à l'homme le plus proche"* et non, lorsque le degré de parenté avec le défunt est le même, d'accorder une préférence au fils aîné par exemple au détriment des autres fils ou bien au fils qui réussit le plus dans son travail ou dans ses études, ou autre[4].

1 Moslim (1615).

2 Voir Al-Moufhim Li-ma Achkal Min Talkhisse Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (4/564).

3 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (11/54).

4 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhari d'Ibn Battal (8/347).

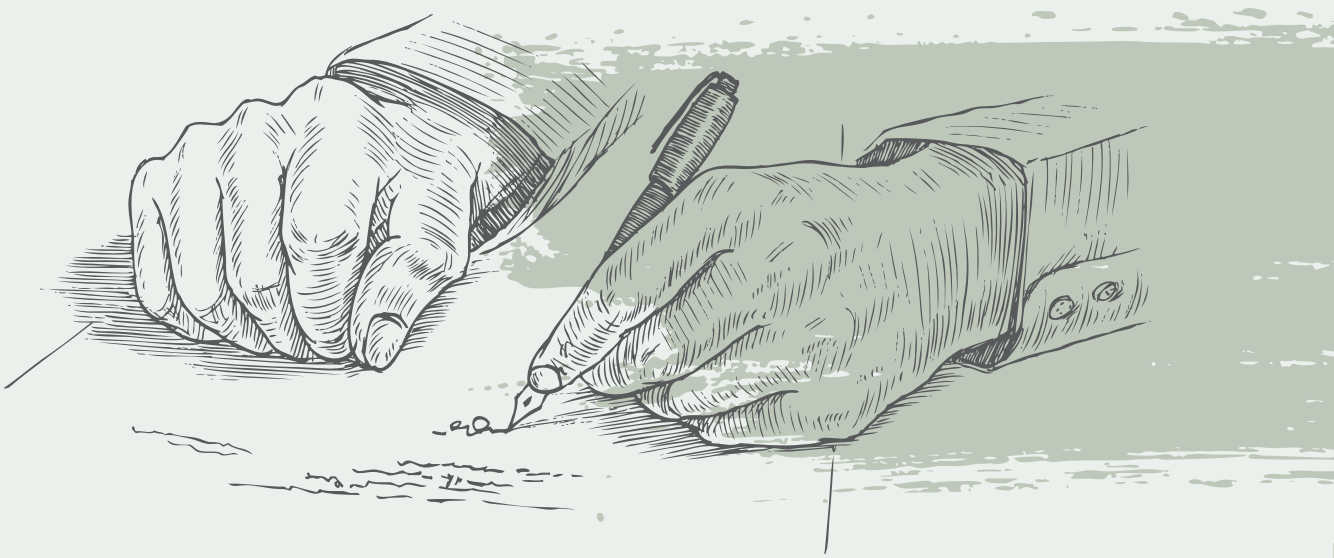
# Suivi

1. La science de la répartition de l'héritage est une science importante dont les musulmans ont besoin, voilà pourquoi l'étudiant en science religieuse et les chercheurs doivent y accorder de l'intérêt.

2. Il n'est permis qu'à un connaisseur des jugements relatifs aux problématiques d'héritage, habile en calcul et sachant comment partager l'héritage de prendre la responsabilité de partager l'héritage.

3. Il est obligatoire d'accepter les lois d'Allah concernant l'héritage, d'en être complètement satisfait et d'avoir foi en la sagesse divine. C'est d'ailleurs ce qu'implique la foi.

4. Le partage de l'héritage est une loi dictée par Allah et il n'est pas permis au musulman d'y objecter quoi que ce soit, de manifester de l'agacement à son sujet, et à plus forte raison d'effectuer un partage en fonction de ce que lui dicte sa passion.



**Un poète a dit:**

*Nos richesses, nous les amassons au profit de nos héritiers, et nos demeures, nous les construisons pour qu'elles soient abandonnées et habitées par les hiboux.*

*L'être humain n'a pas de demeure à habiter après sa mort, excepté celle qu'il bâtissait avant sa mort. Ainsi, celui qui l'a bâtie en faisant le bien y trouvera la vie agréable et celui qui l'a bâtie en faisant le mal sera déçu.*





81

# Hadith

## Les boissons enivrantes

Sa'id Ibn Abi Bourda rapporte de son père qu'Abou Moussa Al-Ach'ari, qu'Allah a agréé, a raconté

1 que le Prophète ﷺ l'envoya au Yémen. Abou Moussa l'interrogea alors sur les boissons qui y sont fabriquées. Le Prophète demanda: *"Quelles sont-elles?"* Abou Moussa répondit: "C'est du bit' et du mizr". Je demandai à Abou Bourda: "Qu'est-ce que le bit'?" Il répondit: "C'est du nabidh [une boisson fermentée à base] de miel et le mizr est du nabidh [une boisson fermentée à base] d'orge.

2 Il dit alors: *"Toute substance enivrante est illicite"*[1].

1 Moslim (4343).

### Les Versets

﴿*Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la prière. Allez-vous donc y mettre fin?*﴾ [Sourate Al-Ma' ida: 90-91].

### Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Allah Ibn Qays Ibn Soulaym Ibn Houddar Ibn Harb Ibn 'Amir Ibn Al-Ach'ari, Abou Moussa Al-Ach'ari . Il est le grand Imam, juriste et Compagnon du Messager d'Allah ﷺ, celui qui avait la récitation la plus agréable parmi les habitants de Bassora et qui a participé aux deux migrations: la migration en Abyssinie et la migration à Médine. Doté d'une voix et d'une récitation agréables, il est mort en l'an 50 de l'Hégire[1] [2].

### Résumé

La propriété du vin [justifiant le jugement qui le concerne] est d'enivrer et d'altérer la raison. Par conséquent, toute subsistance qui altère la raison est illicite, qu'elle soit préparée à partir de raisin ou autre.

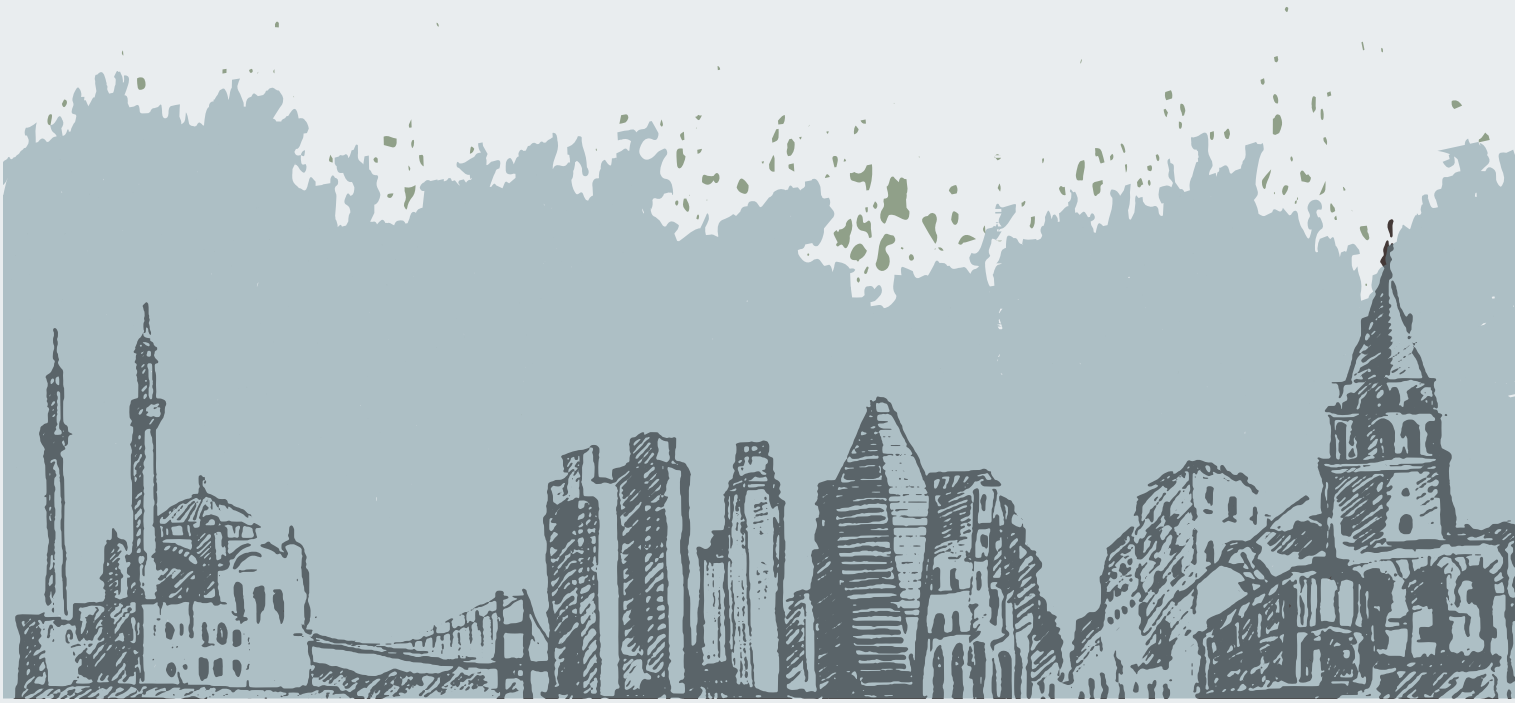
1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1749), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1762) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (5/306).

# Compréhension (fiqh)

1 À son retour de mission de là où le Prophète ﷺ l'avait envoyé, au Yémen, Abou Moussa Al-Ach'ari interrogea le Prophète ﷺ sur le jugement relatif à certaines boissons consommées par les habitants du Yémen, comme le bit' et le mizr. Le bit' est, tel que l'expliqua Abou Bourda le fils d'Abou Moussa Al-Ach'ari – Allah a agréé les deux hommes – à son fils Sa'id, une boisson fermentée (nabidh) à base de miel et le mizr est une boisson fermentée à base d' orge. Certains disent que le mizr est une boisson fermentée à base de blé et d'orge.

Le mot nabidh désigne ce qui est laissé (du verbe *nabadha/yanbidhu*) dans l' eau, qu'il s'agisse de dattes, de raisin, de miel ou autre, pendant un certain temps pour être bu. Il peut devenir enivrant ou pas.

2 Le Prophète ﷺ lui donna une réponse qui englobe tous les types de boissons et pas seulement ces deux-là, puisque le Prophète ﷺ a relié le jugement à la propriété enivrante de la boisson. Ainsi, toute nourriture ou boisson qui enivre est illicite, qu'elle soit préparée à base de miel, de dattes, de raisin, d'orge ou autre, que la substance soit sous forme solide, liquide ou en poudre, quels que soient le nom et les caractéristiques qu'on lui donne.



Par ailleurs, le vin n'a été appelé khamr que parce qu'il voile la raison et la fait disparaître de la même façon que le voile (khimar) couvre la tête. Ceci démontre que ce qui a la même propriété que lui est soumis au même jugement et c'est cela même qu'impliquent les paroles du Prophète ﷺ: "Toute substance enivrante est illicite".

Le présent hadith est une réfutation à ceux qui restreignent l'illicéité du vin au vin fabriqué à partir de raisin seulement. Ceci est appuyé par le fait que lorsque l'illicéité du vin a été révélée, les habitants de Médine ne buvaient pas de vin fabriqué avec du raisin. Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – dit en effet: "L'illicéité du vin a été révélée alors qu'à ce moment-là à Médine étaient consommés cinq types de vin et le vin fabriqué avec du raisin n'en faisait pas partie"[1].

Il n'y a pas de différence dans l'illicéité entre le vin très alcoolisé qu'une petite quantité suffit à enivrer et le vin peu alcoolisé qui n'enivre que si on en boit une très grande quantité, car le Prophète ﷺ a dit: *"Ce qui enivre en grande quantité est illicite en petite quantité"*[2]. La faible quantité d'une subsistance peu enivrante a été déclarée illicite pour qu'elle ne soit pas le prétexte de consommer en faible quantité une substance très enivrante. Ceci permet de couper court aux prétextes qui peuvent amener à contrevenir aux commandements. Telle est la raison pour laquelle la faible quantité d'une substance peu enivrante est illicite[3].



1 Al- Boukhari (4616).

2 Ahmad (5648); Abou Dawoud (3681), At-Tirmidhi (1865) et Ibn Maja (3393).

3 Voir Fath Al-Qawi Al-Matine d'Al-'Abbad (p.147).

# Suivi

1 (1) Il convient que tout musulman prenne, concernant sa religion, ses précautions en ne faisant une chose que s'il est certain qu'elle est licite et qu'il n'encourt aucune punition de la part d'Allah. Les Compagnons – qu'Allah a agréés – se souciaient de cela, voilà pourquoi Abou Moussa, qu'Allah a agréé, prit l'initiative de poser cette question au Prophète ﷺ concernant ces boissons.

2 (1) Celui qui sollicite une fatwa doit bien définir ce à propos de quoi il pose la question afin que le mufti sache ce qu'il en est vraiment et que sa fatwa soit conforme au jugement d'Allah.

3 (1) Les nourritures et les boissons sont par défaut licites, sauf s'il est démontré par une preuve [issue du Coran et de la Sounna] qu'une nourriture ou une boisson spécifique est illicite. Par conséquent, si tu ne trouves pas la preuve de l'illicéité d'une nourriture ou d'une boisson, c'est qu'elle est licite et permise.

4 (2) Préserver l'intégrité de la raison fait partie des finalités de la Législation Islamique, voilà pourquoi elle déclara illicite tout ce qui l'inhibe ou la diminue, le pire étant le vin qui est nocif pour le corps et qui inhibe la raison.

5 (2) Quels que soient les noms donnés aux substances, le jugement reste le même. Ainsi, le vin, le haschisch, le qat et autres substances du même genre sont soumises au même jugement, car elles possèdent en commun la même propriété. Ne ruse donc pas avec Allah en jouant sur les noms.

6 (2) La raison pour laquelle le vin a été déclaré illicite est qu'il inhibe la raison qui est le siège de la responsabilité et de la réflexion. En effet, lorsque la raison est absente, la barrière empêchant de commettre des actes de désobéissance et de suivre ses désirs saute et le comportement de l'être humain devient alors hors de contrôle et l'amène à entrer en conflit avec les gens[1].

7 (2) Comment te permettrais-tu de boire du vin alors qu'il inhiberait ta raison, te rendant incapable d'évoquer Allah et de réfléchir à Ses bienfaits et à Ses signes?! Un prédécesseur a dit: Celui qui boit du vin passe une partie de son temps à ne pas connaître son Seigneur. Or Allah a créé les gens pour qu'ils Le connaissent, L'évoquent, L'adorent et Lui obéissent et donc, tout ce qui conduit à ce que cela soit impossible et s'interpose entre, d'une part, le serviteur et, d'autre part, la connaissance de son Seigneur, Son évocation et Son dialogue avec Lui, est illicite[2].

8 (2) L'une des pires punitions que subit celui qui est dépendant au vin est qu'il sera, s'il entre au Paradis, privé de boire le vin du Paradis. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Celui qui*

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/457).

2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/457).

*boit du vin dans ce bas monde et ne s'en repent pas sera privé d'en boire dans l'au-delà"*[1].

9 (2) Celui qui boit du vin et ne se repent pas de ce péché, Allah lui fera boire les sécrétions et le pus des gens de L'Enfer. Le Prophète ﷺ a dit: *"Tout ce qui voile la raison est du vin et tout ce qui enivre est illicite. Quiconque boit une substance enivrante, sa prière diminue [en récompense]durant quarante jours et s'il se repent Allah acceptera son repentir. S'il retourne à cela et au terme de la quatrième fois, Allah sera en droit de l'abreuver de l'argile de la perte".* On lui demanda: "Qu'est donc l'argile de la perte, ô Messager d'Allah?". Il répondit: "C'est la sécrétion des gens de l'Enfer. Quiconque en fait boire à un enfant qui ne sait pas distinguer le licite de l'illicite, Allah est en droit de l'abreuver de l'argile de la perte"[2].

10 (2) Il convient que le prédicateur et le juriste soient intelligents et fournissent à celui qui les interroge une réponse bénéfique. Ainsi, s'il considère qu'il est plus bénéfique de se contenter de répondre à la question sans s'étaler, qu'il se contente de cela, et s'il considère qu'il est plus bénéfique de développer alors qu'il développe la réponse.

11 (2) On demanda à Al-'Abbas Ibn Mirdas As-Soulami qui avait renoncé à boire du vin à l'époque préislamique: "Pourquoi as-tu délaissé le vin alors qu'il accroît ton audace et ta tolérance?". Il répondit: "Je déteste être le matin le chef de ma tribu et devenir le plus faible d'esprit parmi eux le soir"[3].

12 (2) Le vin est la mère des turpitudes. Lorsque l'être humain le boit, il lui fait commettre la fornication, le vol et le meurtre et il peut lui faire prononcer des paroles de mécréance sans qu'il ne s'en rende compte.

13 (2) Le Prophète ﷺ a dit: *"Il y avait un homme appartenant à une des communautés vous ayant précédés qui adorait Allah et s'était isolé des gens. Une femme qui s'était éprise de lui envoya un serviteur lui dire: Nous te sollicitons pour un témoignage. Quand il entra, elle se mit à fermer derrière lui chaque porte qu'il traversait, jusqu'à ce qu'il arrive auprès d'une femme éclatante de beauté ayant auprès d'elle un jeune enfant et une jarre contenant du vin. La femme lui dit: Nous ne t'avons pas appelé pour un témoignage, mais pour que tu tues cet enfant, ou que tu aies un rapport charnel avec moi ou que tu prennes un verre de vin. Si tu refuses, je vais crier et faire un scandale. Quand il vit qu'il n'avait pas d'issue, il lui dit: Sers-moi un verre de vin. Elle lui servit un verre et il lui dit ensuite: Encore un autre. Il ne cessa de boire, au point qu'il finit par avoir un rapport charnel avec elle et par tuer le garçon"*[4].

---

1 Al-Boukhari (5575) et Moslim (2003).

2 Abou Dawoud (3680).

3 Voir Nihayate Al-Arb Fi Founoune Al-Adab de Chihab Ad-Dine An-Nouwayri (4/89).

4 Ibn Hibbane dans son Sahih (5348).



Hadith 82

# La modération dans la nourriture

Al-Miqdam Ibn Ma'di Karib, qu'Allah a agréé, rapporte qu'il a entendu le Messager d'Allah ﷺ dire:

1 *"L'être humain ne remplit pas de récipient pire que son ventre.*

2 *Il suffit au fils d'Adam quelques bouchées pour se maintenir en vie.*

3 *S'il veut manger davantage, alors qu'un tiers de son ventre soit réservé à la nourriture, un tiers à la boisson et un tiers à sa respiration"*[1].

1 Ahmad (17186), An-Nassa'i (6737), At-Tirmidhi (2380) et Ibn Maja (3349).

## Les Versets

﴿*Et mangez et buvez; et ne commettez pas d' excès, car Il [Allah] n' aime pas ceux qui commettent des excès*﴾ [Sourate Al-A' raf: 31].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Al-Miqdam Ibn Ma'di Karib Ibn 'Amr Al-Kindi Abou Karima, un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ. Al- Miqdam Ibn Ma'di Karib Al-Kindi se rendit avec sa délégation auprès du Prophète ﷺ et séjourna quarante jours à Médine. Il s'installa plus tard à Homs. Des hadiths ont été rapportés de lui par Yahya et Al-Hasan les fils de Jabir ainsi que par 'Abd Ar- Rahmane Ibn Abi 'Awf. Il vécut à Homs et est mort dans le Chams à l'âge de quatre- vingt-onze ans en l'an 87 de l'Hégire[1].

## Résumé

Remplir son ventre de nourriture peut être parfois nuisible. Il suffit donc au musulman de manger une quantité de nourriture qui apaise sa faim et qui lui donne de l'énergie pour son travail.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1482), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (5/244), et Tarikh Al-Islam d'Adh-Dhahabi (2/1009).

# Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ avertit contre le danger de remplir [avec excès] son ventre de nourriture, car de nombreuses maladies se déclarent à cause de cet excès, sans compter le fait que lorsque l'estomac de l'être humain se remplit de nourriture, la paresse le prend et l'amène parfois à accomplir des actes d'obéissance à Allah en traînant les pieds, à perdre de la ferveur dans son travail et à voir sa capacité de réflexion s'affaiblir.

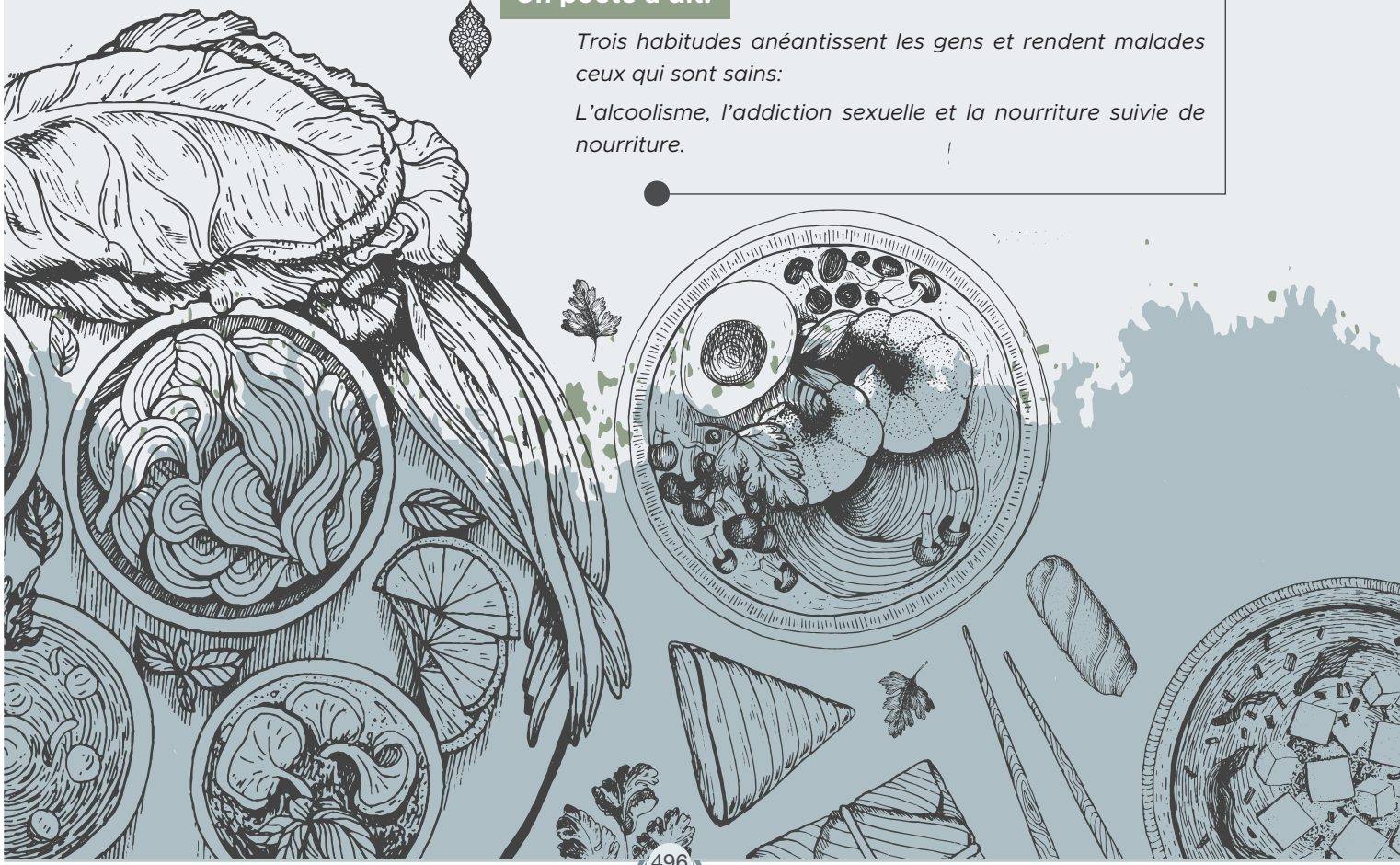
2. C'est pourquoi le Prophète ﷺ recommanda aux membres de sa communauté de se contenter de quelques bouchées qui apaisent leur faim et les empêchent de faillir et de faiblir. Ces quelques bouchées donnent également la force au musulman d'accomplir ses adorations et les autres actes d'obéissance à Allah.

3. Si le musulman est incapable de se contenter de ces quelques bouchées et veut absolument manger plus que cela, qu'il partage son ventre en trois compartiments: le premier pour la nourriture, le deuxième pour la boisson et le troisième doit être laissé à la respiration. En effet, si le ventre ne se remplit que de nourriture et de boisson, il n'aura alors plus de place pour la respiration et il exposera son corps aux tourments et aux peines, à l'image de celui qui porte une lourde charge.

**Un poète a dit:**

*Trois habitudes anéantissent les gens et rendent malades ceux qui sont sains:*

*L'alcoolisme, l'addiction sexuelle et la nourriture suivie de nourriture.*



# Suivi

1 (1) La médecine prophétique se préoccupe de prémunir le musulman contre les maladies et ne se contente pas que de les guérir.

2 (1) Prends garde de remplir [avec excès] ton estomac de nourriture, car cet excès est la cause de tout vice. Louqmane le sage dit en effet à son fils: "Ô mon fils, lorsque l'estomac se remplit, les idées sommeillent, la sagesse se tait et les membres, engourdis, ne s'acquittent plus des adorations[1]".

3 (1) Le désir de manger fait partie des désirs qui font basculer l'être humain dans des situations périlleuses, et c'est par le biais de ce désir qu'Iblis le maudit a tenté Adam et son épouse – qu'Allah les protège – en leur faisant manger le fruit de l'arbre.

4 (2) Peu manger fait partie des qualités recherchées chez les hommes et les Arabes faisaient l'éloge de l'homme qui mange peu. Que dire alors de cela chez les gens de foi?

5 (2) Il te suffit d'ingérer la quantité de nourriture et de boisson qui permet à ton corps de rester en bon état et d'apaiser ta faim, et prends garde de manger plus que de raison.

6 (2) Le Prophète ﷺ et ses Compagnons – qu'Allah a agréés – avaient l'habitude de ne manger que la quantité de nourriture permettant de préserver leurs corps. C'est pourquoi ils étaient indifférents aux mets succulents. Abou Hourayra passa une fois près d'un groupe d'hommes qui mangeaient une brebis rôtie et ils l'invitèrent à se joindre. Il refusa de manger et dit: "Le Messager d'Allah ﷺ a quitté le bas monde sans avoir été rassasié de pain d'orge"[2].

7 (2) Dirige ton ambition vers les finalités supérieures et ne sois pas seulement préoccupé de remplir ta panse, car ceci est la finalité des mécrants dont Allah dit: ﴿ ***Laisse-les manger, jouir (un temps), et être distraits par l'espoir; car bientôt ils sauront!*** ﴾ [Sourate Al-Hijr: 3].

8 (3) Le maximum de nourriture que tu peux manger est la quantité remplissant un tiers de ton estomac afin de laisser de la place à la boisson et à l'air.

9 (3) Il est rapporté que lorsque le médecin Ibn Massawayh lut ce hadith dans le livre d'Abou Khaythama, il dit: "Si les gens mettaient en pratique ces paroles, ils échapperaient aux maladies et les cliniques et les pharmacies cesseraient leur activité. Le Prophète ﷺ n'a dit cela que parce que l'indigestion est à l'origine de tous les maux"[3].

10 (3) Le musulman mange la quantité de nourriture qui permet d'entretenir l'état de son corps et d'apaiser sa faim, alors que le mécréant se délecte de nourriture et n'en est jamais rassasié. Le Prophète ﷺ dit en effet: "Le musulman mange pour remplir un seul intestin alors que le mécréant mange pour remplir sept intestins"[4].

---

1 Voir Ihya 'Ouloum Ad-Dine d'Abou Hamid Al-Ghazali (3/82).

2 Al-Boukhari (5414).

3 Voir Jâmi' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/468).

4 Al-Boukhari (5393) et Moslim (2060).



# Hadith 83

# L'inviolabilité des personnes, des biens et des honneurs

Jabir Ibn 'Abd Allah – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Messager d'Allah ﷺ prononça un sermon aux gens pendant le pèlerinage et dit:

1. *"Vos vies et vos biens sont sacrés comme l'est ce jour-ci, en ce mois-ci et dans ce pays que voici.*
2. *J'abolis toute chose héritée de l'époque préislamique.*
3. *Tout sang versé durant l'époque préislamique ne doit plus être revendiqué, à commencer par le premier sang de notre famille qui ne doit plus être revendiqué et qui est celui du fils de Rabi'a Ibn Al-Harith, allaité chez les Banou Sa'd et tué par la tribu de Houdhayl.*
4. *De même, l'usure de l'époque préislamique est abolie et la première usure abolie est la nôtre, celle pratiquée par 'Abbass Ibn 'Abd Al-Mottalib qui est totalement abolie.*
5. *Craignez Allah en ce qui concerne vos épouses, car vous les avez prises en vertu du pacte d'Allah et elles vous sont devenues licites par la parole d'Allah.*
6. *Vous avez le droit d'exiger d'elles que la personne que vous détestez ne s'assoie pas sur votre literie et si elles désobéissent, frappez-les, mais pas durement. Pour leur part, elles ont le droit que vous les nourrissiez et que vous les habilliez convenablement.*
7. *En vérité, j'ai laissé parmi vous ce qui vous préservera de l'égarement si vous vous y cramponnez, c'est le Livre d'Allah.*
8. *Si on vous interroge à mon sujet, que direz-vous?".* Les gens répondirent: "Nous attesterons que tu as transmis le Message, que tu as accompli ta mission et que tu as été sincère dans tes conseils". Il dit alors en levant l'index vers le ciel puis en le pointant vers les gens, à trois reprises: *"Ô Allah, je Te prends à témoin. Ô Allah, je Te prends à témoin"*[1].

1 Moslim (1218).

## Les Versets

- ﴿*Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens; et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dévorer une partie des biens des gens, injustement et sciemment*﴾[Sourate Al-Baqara: 188].
- ﴿*Ô les croyants! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son Messager. Et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne léserez personne, et vous ne serez point lésés*﴾ [Sourate Al-Baqara: 278-279].
- ﴿*Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand!*﴾ [Sourate An- Nissa: 34].
- ﴿*Quiconque tue intentionnellement un croyant, sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment*﴾ [Sourate An-Nissa: 93].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Allah, Jabir Ibn 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Haram Al-Anssari As-Salami. Enfant, il participa au deuxième serment d'allégeance d'Al-'Aqaba en compagnie de son père qui était un des chefs ayant participé à la bataille de Badr. Il fut le dernier Compagnon ayant participé au deuxième serment d'allégeance d'Al-'Aqaba à mourir et on dit qu'il participa aux batailles de Badr et d'Ouhoud ainsi qu'à la bataille de Siffine dans le camp de 'Ali Ibn Abi Talib. Il était le mufti de Médine à son époque et il est mort en 78 de l'Hégire[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ prononce le Sermon d' Adieu à ses Compagnons dans lequel il leur rappelle la sacralité des vies et des biens, leur défend de persister à suivre les traditions et les coutumes désuètes de l'époque préislamique, et annule celles qui contreviennent à la religion à commencer par sa famille et ses proches. Ensuite il recommande de bien traiter les femmes et de rester fidèle au Livre d'Allah.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/219), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/307) et Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (3/190).

# Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ se préoccupait de diffuser la religion et de transmettre ses jugements. C'est pourquoi il donna des recommandations exhaustives lors du sermon du Pèlerinage d'Adieu qu'il prononça le Jour de 'Arafa devant une foule de cent mille Compagnons ou plus qui ont accompli le pèlerinage avec lui.

1 Il commença son sermon, après avoir proclamé la louange d'Allah et fait Son éloge, en déclarant que les vies et les biens des musulmans sont sacrés. Il n'est donc pas permis à un musulman de tuer injustement un autre musulman ni de s'emparer de biens qui lui appartiennent sans droit, en raison des paroles du Prophète ﷺ: *"Le musulman dans son entièreté est sacré pour le musulman: sa vie, ses biens et son honneur"*[1].

Le Prophète ﷺ commença par la vie, car elle est plus sacrée que les biens. C'est la raison pour laquelle Allah menaça celui qui tue délibérément un croyant en lui adressant des paroles qu'Il n'adressa à personne d'autre: ﴿***Quiconque tue intentionnellement un croyant, sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment***﴾ [Sourate An-Nissa: 93]. Pour sa part, le Prophète ﷺ en fit un des péchés qui le conduisent à la perte[2]19 et insista à ce sujet lorsqu'il dit: *"Tout péché est susceptible d'être pardonné par Allah, excepté le péché commis par celui qui tue délibérément un croyant ou meurt en étant mécréant"*[3].

Par ailleurs, le Prophète ﷺ insista sur la sacralité des vies et des biens, en la comparant à la sacralité des jours de 'Arafa, du mois sacré et de La Mecque. Bien que les vies et les biens soient plus sacrés que cela, le Prophète ﷺ les mentionna, car les gens étaient convaincus de la sacralité des mois sacrés dont le jour le plus important est 'Arafa et étaient également convaincus de la sacralité du pays sacré. En effet, ils s'en prenaient aux vies et aux biens des autres à l'époque préislamique hors des mois sacrés et du pays sacré et se l'interdisaient durant les mois sacrés et au sein du pays sacré. C'est donc comme si le Prophète ﷺ disait: Considérez les biens et les vies des autres comme étant aussi sacrés que le mois sacré et le pays sacré[4].

2 Puis le Prophète ﷺ nous apprend que toutes les lois et les adorations innovées par les gens à l'époque préislamique sont invalides et rejetées et qu'il n'en est plus tenu compte, que ce soit lors du Hajj ou autre. Ainsi, seul ce qui a été prescrit par Allah et expliqué par Son Messager ﷺ fait partie de la religion. Allah dit: ﴿***Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a- t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?***﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 50].

---

1 Moslim (2564).

2 Al-Boukhari (6857) et Moslim (89).

3 An-Nassa'i (3984).

4 Voir Al-Kachif 'An Haqa'iq As-Sounane d'At-Tîbî (6/1964, 1965).

3 Ensuite le Prophète ﷺ décréta que le sang qui a coulé à l'époque préislamique est effacé et que l'on n'a plus à demander de réparer les homicides commis à cette époque. Il n'y a donc plus de prix à payer ni peine de talion ni expiations qui vaillent pour tout cela et personne n'est plus en droit de réclamer quoi que ce soit de cela. Le Prophète ﷺ commença par lui-même et sa famille et renonça à réclamer le prix du sang pour le fils de Rabi'a Ibn Al-Harith Ibn 'Abd Al-Mottalib qui était allaité chez les Banou Sa'd et qui fut tué par erreur par la tribu de Hudhayl en guerre contre les Banou Sa'd.

4 Le Prophète ﷺ déclara également nulles les transactions usurières qui ont été initiées à l'époque préislamique. Ainsi, celui qui est entré dans une transaction usurière avant l'Islam et qui n'a pas perçu ce qu'on lui devait ne doit plus percevoir que son capital et renoncer au surplus. Si en revanche la transaction a été initiée et a pris fin avant l'Islam, alors l'Islam la pardonne, car il efface les fautes qui l'ont précédé[1].

Sinon, il est établi que l'usure a été déclarée illicite et que les croyants l'ont délaissée suite à la révélation des paroles d'Allah: ﴿***Ô les croyants! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son Messager. Et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne léserez personne, et vous ne serez point lésés***﴾ [Sourate Al-Baqara: 278-279]. D'ailleurs, consommer des revenus usuriers fait partie des péchés majeurs et le Prophète ﷺ le mentionna parmi les péchés conduisant à la perte[2]. Jabir a dit: "Le Messager d'Allah ﷺ maudit celui qui consomme des revenus usuriers, celui qui les fait consommer, le scribe qui consigne une transaction usurière et les deux témoins de celle-ci et il dit: *"Ils sont tous pareils""*[3].

Le Prophète ﷺ commença par annuler les revenus usuriers de son oncle paternel Al-'Abbass qui prêtait, à l'époque préislamique, de l'argent avec intérêts. Lorsque l'Islam apparut, il avait amassé une immense fortune grâce à l'usure, sans compter ce que les gens lui devaient encore. Le Prophète ﷺ annula donc les sommes que les gens lui devaient et lui permit de garder ce qu'il avait perçu auparavant[4].

5 Le Prophète ﷺ fit ensuite une recommandation en faveur des femmes. Il ordonna ainsi d'être bienfaisant envers elles et de les traiter dignement, en tenant compte de la nature et des sentiments de la femme et en subvenant à ses besoins. Le Prophète ﷺ dit dans un autre hadith: *"Prenez soin des femmes, car la femme a été créée d'une côte et la partie la plus tordue d'une côte est sa partie supérieure. Si tu tentes de la redresser, tu la casses, et si tu la laisses elle reste tordue. Prenez donc soin des femmes"*. Hadith

1 Voir Ma'alim As-Sounane d'Al-Khattabi (3/59).

2 Al-Boukhari (6857) et Moslim (89).

3 Moslim (1598).

4 Voir Zad Al-Massir Fi 'Ilm At-Tafsir d'Ibn Al-Jawzi (1/248).

rapporté par Al-Boukhari et Moslim[1]. Le Prophète ﷺ incita à mener une vie commune agréable lorsqu'il dit: *"Le meilleur d'entre vous est celui qui traite le mieux ses épouses et je suis parmi vous celui qui traite le mieux ses épouses"*[2]. Le Prophète ﷺ accorda à cet aspect une importance telle qu'il fit de la dépense faite au profit de l'épouse, un acte d'obéissance pour lequel le musulman mérite une rétribution. Il dit en effet: *"La dépense par laquelle tu recherches la satisfaction d'Allah sera rétribuée, même la nourriture que tu mets dans la bouche de ton épouse"*[3].

Le Prophète ﷺ justifia cette recommandation par le fait que le musulman ne prend son épouse et celle-ci ne lui devient licite qu'en vertu du pacte d'Allah et de sa religion qui prescrit de se marier. Ainsi, celui qui viole le pacte d'Allah mérite Sa punition et Sa colère.

5 Ensuite le Prophète ﷺ évoqua les droits de l'époux sur son épouse: elle ne doit permettre à personne, quel qu'il soit, d'entrer dans son foyer sans son autorisation explicite, ou bien implicite lorsqu'elle sait que l'entrée de telle personne ne l'offense pas. Si elle contrevient à cela, alors l'époux est en droit de l'éduquer de la manière qui convient à la situation, comme ne pas lui parler ou la frapper sans lui faire mal, ni la blesser ou la marquer. De la même manière qu'Allah donna à l'époux des droits sur son épouse, il donna aussi des droits à l'épouse sur son époux. Allah dit: ﴿***Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance***﴾ [Sourate Al-Baqara: 228]. L'un des droits sur son époux est qu'il subvienne à ses besoins en nourriture, en boisson, en logement et en habillement dans la mesure de ses moyens, conformément aux paroles d'Allah: ﴿***l'homme aisé selon sa capacité, l'indigent selon sa capacité***﴾ [Sourate Al-Baqara: 236].

7 Puis le Prophète ﷺ affirma qu'il laissa parmi les croyants ce qui les préserve à jamais de l'égarement s'ils s'y cramponnent, mettent en pratique ses jugements et ses lois et suivent les voies de la guidée et de la sagesse qu'il indique. Il s'agit du Livre d'Allah que ﴿***Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par-devant ni par-derrière: c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange***﴾ [Sourate Foussilate: 42]. Allah nous informe également de cela dans Ses paroles: ﴿***Voici un Livre (le Coran) béni que Nous avons fait descendre, confirmant ce qui existait déjà avant lui, afin que tu avertisses la Mère des Cités (La Mecque) et les gens tout autour. Ceux qui croient au Jour dernier, y croient et demeurent assidus dans leur prière***﴾ [Sourate Al-Ane'ame: 92]. Le Prophète ﷺ ne mentionna pas la Sounna, car le Coran englobe le fait de s'y conformer. En effet, se conformer au Coran implique nécessairement de se conformer à la Sounna.

1 Al-Boukhari (3331) et Moslim (1468).

2 At-Tirmidhi (3895) et Ibn Maja (1977).

3 Al-Boukhari (1295) et Moslim (1628).

8 Le Prophète ﷺ informa ensuite ses Compagnons – qu'Allah a agréés – qu'ils seront interrogés à son sujet. Ils attesteront donc qu'il a transmis l'appel de son Seigneur, que répondront-ils alors? Ils l'informèrent à leur tour qu'ils attesteront qu'il a transmis le Message de son Seigneur, qu'il a restitué le dépôt et qu'il a été de bon conseil à la communauté. Le Prophète ﷺ leva alors la main vers le ciel puis la descendit en direction de ses Compagnons en disant: Ô Allah, atteste des membres de ma communauté. Ils reconnaissent que j'ai restitué [le dépôt] et transmis.



# Suivi

1 (1) La sacralité du sang du musulman est considérable pour Allah. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"La disparition du bas monde est un moindre mal pour Allah que le fait de tuer un croyant sans droit"*[1]. Il n'est donc pas permis qu'un musulman prenne une vie sans droit.

2 (1) Le Prophète ﷺ était très sévère concernant l'effusion de sang, au point qu'il affirma qu'elle n'est pas pardonnée. Il dit en effet: *"Tout péché est susceptible d'être pardonné par Allah, excepté le péché commis par celui qui tue délibérément un croyant ou meurt en étant mécréant"*[2]. Ceci, bien que le meurtre, à l'instar des autres péchés, dépende du bon vouloir d'Allah: s'Il veut Il pardonne à son auteur et s'Il veut Il ne lui pardonne pas. Cette sévérité du Prophète ﷺ visait donc à souligner l'extrême gravité du péché et à quel point son auteur mérite d'être douloureusement châtié.

3 (2) Il n'est pas permis au musulman de faire correspondre sa croyance et ses jugements a des pratiques préislamiques, rendant licite ou illicite ce que ces pratiques dictent de rendre licite ou illicite.

4 (2) Ce hadith démontre que ce que l'être humain a commis avant d'embrasser l'Islam est pardonné et absous. Ainsi, s'il a perçu un revenu illicite avant sa conversion à l'Islam, il peut, après sa conversion, garder ce revenu. Cependant, s'il a prêté avec intérêts de l'argent, ou bien vendu du vin, de la viande de porc ou une bête trouvée morte, ou quelque chose d'autre d'illicite et n'a pas perçu le revenu tiré de ces transactions avant sa conversion, il ne lui est pas permis de percevoir ces revenus illicites, une fois converti.

5 (3, 4) L'imam, le prédicateur et l'éducateur doivent eux-mêmes être des exemples dans ce qu'ils ordonnent et défendent. Lorsqu'ils ordonnent quelque chose de convenable, ils doivent être les premiers à agir, et lorsqu'ils défendent quelque chose de blâmable ils doivent être les premiers à s'en abstenir. Ce comportement rend leur auditoire plus réceptif à leurs paroles et plus susceptible de leur obéir.

6 (5) Le musulman doit être bienfaisant envers son épouse, craindre Allah en ce qui la concerne, vivre convenablement avec elle, faire preuve de patience à son égard et tolérer ses fautes.

7 (5) Le Prophète ﷺ était le meilleur exemple dans la vie commune qu'il avait avec ses épouses et sa bienfaisance envers elles. Ainsi, lorsque 'Â`icha – qu'Allah a agréée – désirait quelque chose qui ne comportait rien de répréhensible, il le lui accordait. Lorsqu'elle buvait d'un récipient, il buvait après elle en mettant sa bouche à l'emplacement même où elle avait mis la sienne et lorsqu'elle mangeait la chair se trouvant sur un os, il prenait ensuite cet os et mangeait la chair restante en posant sa bouche à l'emplacement même où elle avait mis la sienne. De plus, il s'appuyait sur son giron et récitait le Coran la tête posée dessus[3].

8 (6) La femme doit respecter le droit de son époux en ne laissant entrer aucune personne qu'il déteste sans son autorisation, même s'il s'agit de son père et de sa mère. Un jour, Abou Sofyane entra avant sa conversion à l'Islam auprès de sa fille Oum Habiba – qu'Allah a agréée – lorsque Qouraych viola la trêve d'Al-Hodaybiyya et alla s'asseoir sur la literie

1 Ibn Maja (2619).

2 An-Nassa'i (3984).

3 Voir Zad Al-Ma'ad Fi Hady Khayr Al-'Ibad d'Ibn Al-Qayyim (1/146).

du Prophète ﷺ. Oum Habiba s'empressa de retirer la literie en dessous de lui et lui dit: Tu es un polythéiste impur et ceci est la literie du Prophète ﷺ, je ne veux pas que tu t'assoies dessus[1].

9 (6) La femme n'a certes pas à laisser entrer quiconque dans la demeure de son époux sans l'autorisation de celui-ci, mais il n'est pas permis à l'époux de prendre cela comme prétexte pour interdire à son épouse de rendre visite à sa famille ou d'interdire à sa famille de lui rendre visite.

10 (6) Lorsque la femme désobéit à son époux, il est permis à celui-ci de la frapper, mais de manière à l'éduquer et non à la punir. Il ne doit pas donc pas la frapper durement et lui faire mal, mais seulement à l'aide d'un siwak ou quelque chose de semblable. En effet, la finalité n'est pas de faire du mal à la femme ou de l'humilier, mais plutôt de lui faire prendre conscience qu'elle a commis une faute envers son époux et que l'époux a le droit de la rendre plus obéissante et de rectifier son comportement.

11 (6) Lorsque la femme persiste à désobéir après que son époux l'a frappée, il ne doit pas continuer à la frapper, mais doit plutôt demander à ce que sa famille lui envoie quelqu'un qui la conseille et lui recommande de lui obéir.

12 (6) L'épouse a le droit que son époux dépense à son profit et qu'il satisfasse ses besoins en nourriture, en logement et en habillement dans la mesure de ses moyens. Elle ne doit donc pas exiger de lui ce qui est au-dessus de ses moyens.

13 (6) Lorsque l'époux refuse de dépenser au profit de son épouse ou se montre avare et dépense moins pour elle que ce qu'il peut se le permettre, il est alors permis à l'épouse de lui subtiliser en cachette ce qui suffit à satisfaire ses besoins, conformément aux paroles du Prophète ﷺ qui dit à Hind qu'Allah a agréée – lorsqu'elle se plaignit à lui de l'avarice d'Abou Sofyane: *"Prends ce qui te suffit ainsi qu'à tes enfants dans la limite de la convenance"*[2].

14 (7) Quiconque recherche la droiture, la guidée et la vertu, doit se conformer au Livre d'Allah, car c'est Lui qui guide les désemparés et est une lumière pour ceux qui cheminent.

15 (7) Tout comme le Coran guide les gens vers le vrai et la droiture, il élève ceux qui lui sont fidèles dans ce bas monde et dans l'au-delà. Ainsi, quiconque recherche à être élevé doit l'étudier et le mettre en pratique. Le Prophète ﷺ dit d'ailleurs: *"Allah élève par ce Livre des gens et en abaisse d'autres"*[3].

16 (8) Manquer à son devoir de transmettre la religion est une faute immense. C'est pourquoi le Prophète ﷺ fut réjoui par le témoignage de ses Compagnons, qui affirmèrent qu'il a bien transmis le Message et il prit Allah à témoin de cela. Notre communauté a ensuite hérité de cette charge après lui. Allah dit: ﴿***Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah.***﴾ [Sourate Alé-'Imrane: 110]. Il convient donc de prendre garde à manquer à ce devoir.

---

1 Voir As-Sira An-Nabawiyya wa Akhbar Al-Khoulafa d'Ibn Hibbane (1/322) et Souboul Al-Houda wa Ar-Rachad d'As-Salihi (5/206).

2 Al-Boukhari (5364) et Moslim (1714).

3 Moslim (817).



84

# Hadith

## Eviter de faire du mal

‘Abd Allah Ibn ‘Amr – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *“Le musulman est celui dont les musulmans sont à l’abri [des maux] de sa langue et de sa main*

2 *et le migrant est celui qui fuit ce qu’Allah a interdit”*[1].

1 Al-Boukhari (10).

### Les Versets

- ﴿*Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité, se chargent d’ une calomnie et d’un péché évident*﴾ [Sourate Al-Ahzab: 58].
- ﴿*Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdits, Nous effacerons vos méfaits de votre compte, et Nous vous ferons entrer dans un endroit honorable (le Paradis)*﴾ [Sourate An-Nissa: 31].
- ﴿*[Ceux] qui évitent [de commettre] les péchés les plus graves ainsi que les turpitudes, et qui pardonnent après s’être mis en colère*﴾ [Sourate Ach-Choura: 37].

### Le Narrateur

Il s’agit d’Abou Mohammad, certains disent Abou ‘Abd Ar-Rahmane, ‘Abd Allah Ibn ‘Amr Ibn Al-'Ass Ibn Wa’ il Al- Qourachi As-Sahmi. Scribe durant l’époque préislamique et maîtrisant la langue syriaque, il embrassa l’Islam avant son père. Il jeûnait le jour et veillait la nuit pour prier. Il fait partie des Compagnons juristes et narrateurs de hadiths. Il est mort en l’an 65 de l’Hégire[1].

### Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que le musulman authentique est celui dont les musulmans sont à l’abri de son mal et que le migrant authentique est celui qui fuit les actes de désobéissance et les péchés.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifat As-Sahaba d’Abou No’aym (3/1720), Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-Ashab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/956) et Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/245).

# Compréhension (fiqh)

1 Le musulman authentique est celui qui s'abstient de s'en prendre aux gens et dont les musulmans sont à l'abri du mal de ses paroles et de ses actes, sachant qu'Allah menaça celui qui fait du mal aux croyants en disant: ﴿***Ceux qui offensent Allah et Son messager, Allah les maudit ici-bas, comme dans l'au-delà et leur prépare un châtiment avilissant. Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité, se chargent d'une calomnie et d'un péché évident***﴾ [Sourate Al-Ahzab: 57-58].

Ce hadith ne signifie pas que le musulman qui fait du mal aux musulmans n'est plus un musulman, mais ce dont il est question ici est la perfection de son Islam. Ainsi, celui qui fait subir aux musulmans les maux de sa langue et de sa main, alors il n'atteint pas le degré de perfection obligatoire qu'il doit atteindre dans l'Islam. En effet, il est obligatoire de ne pas faire subir aux musulmans les maux de sa langue et de sa main puisque cela est illicite, les maux de la main étant les actes et les maux de la bouche étant les paroles[1].

Par ailleurs, le mal ne se limite pas à la main et à la langue, mais concerne tous les membres. Cependant, la plupart du temps le mal est commis par la langue et la main, puisque la langue médit, insulte, fait de faux témoignages et diffame, et la main agresse, vole, tue, etc.

Le Prophète ﷺ commença par mentionner la langue, car son mal est plus destructeur, plus facile à infliger et plus fréquent, et il atteint aussi bien les vivants que les morts. C'est pourquoi Moa'dh demanda: "Ô Messager d'Allah, nous est-il reproché ce que nous disons?". Le Prophète ﷺ répondit: *"Que ta mère te perde! Qu'est-ce qui fait culbuter les gens sur leurs visages – ou sur leurs narines – dans le Feu si ce n'est ce que leurs langues moissonnent?"*[2].

2 La migration authentique ne consiste pas seulement à quitter un pays d'associationnisme vers un pays de foi, mais elle consiste aussi à ce que le serviteur fuie tout ce qu'Allah a défendu. Ainsi, quitter un pays de mécréance en persistant à commettre des actes de désobéissance n'est pas une migration complète, car la migration consiste à l'origine à fuir le mal et à s'en éloigner par amour du bien. Elle signifie donc fuir les actes de désobéissance et les péchés et cela englobe la migration d'un pays associationniste vers un pays d'Islam[3].

---

1 Voir Fath Al-Bari Charh Sahih Al-Boukhari d'Ibn Rajab Al-Hanbali (1/37, 38).

2 Ahmad (22665), Ibn Maja (3973) et At-Tirmidhi (2616).

3 Voir Fath Al-Bari Charh Sahih Al-Boukhari d'Ibn Rajab Al-Hanbali (1/39).

# Suivi

1 (1) Veille à posséder tous les attributs de l'Islam afin de te comporter à l'égard des musulmans comme il se doit, et prends garde à faire du tort aux gens par les paroles ou par les actes.

2 (1) Prends garde à traiter injustement les gens avec ta langue ou avec ta main, car cela causera ta véritable ruine ainsi que la perte de la rétribution méritée pour tous les actes d'obéissance que tu as accomplis. Le Prophète ﷺ a dit: *"Savez-vous qui sera l'homme démuni?"*. On lui répondit: "L'homme démuni chez nous est celui qui n'a ni argent ni provisions". Il dit alors: "*L'homme démuni de ma communauté est celui qui viendra le Jour de la Résurrection avec pour lui des prières, des jeûnes et des aumônes légales, mais qui aura insulté untel, diffamé tel autre, pris indûment ce qui appartient à tel autre, fait couler le sang de tel autre et en ayant frappé tel autre. On donnera alors aux uns et aux autres de ses bonnes actions et lorsque celles-ci seront épuisées avant qu'il n'ait fini de dédommager pour ses torts, on prendra des mauvaises actions de ses victimes et on les lui attribuera, puis on le jettera dans le Feu*"[1]. Prends donc garde à aller vers cette perte.

3 (1) Les vertus sont un critère de valeur des croyants et la religion est dans sa totalité vertu. Par conséquent, celui qui te dépasse en vertu te dépasse en piété[2].

4 (2) De la même manière que les premiers croyants ont remporté le mérite de la migration de leurs pays vers Médine, les croyants qui les succèdent, remportent en fuyant les actes de désobéissance et les péchés, ce même mérite.

5 (2) Prends garde à te reposer sur les actes d'obéissance que tu as effectués pour te rapprocher d'Allah et finir par délaisser les actes d'adoration, croyant déjà être sauvé. La migration – qui fait partie des meilleures œuvres – n'est pas bénéfique à ceux qui la réalisent s'ils ne s'acquittent pas convenablement du droit d'Allah.

6 Le prédicateur et l'éducateur doivent veiller à orienter les gens vers les nobles vertus, celles qui renforcent l'harmonie entre les musulmans.

**Un poète a dit:**

*Ne te précipite pas à traiter injustement quelqu'un, car les conséquences de l'injustice sont fâcheuses.*

*Ne profère pas de paroles obscènes même si tu es extrêmement fâché contre quelqu'un, car l'obscénité est réprouvable.*

1 Moslim (2581).

2 Voir Madarij As-Salikine d'Ibn Al-Qayyim (2/307).



85

# Hadith

# Le droit des parents et des proches

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, a dit:

1 Un homme vint au Messager d'Allah ﷺ et lui demanda: "Qui est la personne qui mérite le plus que je lui sois de bonne compagnie?".

2 Il répondit: "*Ta mère*". L'homme demanda ensuite: "Puis qui?". Le Prophète ﷺ répondit: ﷺ "*Ta mère*". L'homme demanda de nouveau: "Puis qui?". Le Prophète répondit de nouveau: "*Ta mère*".

3 L'homme demanda encore: "Puis qui?". Le Prophète ﷺ lui répondit alors: "*Ton père*". Dans une autre version du hadith, le Prophète ﷺ dit: "*Ta mère, puis ta mère, puis ta mère, puis ton père,*

4 *puis du plus proche parent au moins proche"*[1].

1 Al-Boukhari (5971) et Moslim (2548), les termes étant les siens.

## Les Versets

- ﴿*Dis: Ce que vous dépensez de bien devrait être pour les père et mère, les proches...*﴾ [Sourate Al-Baqara: 215].
- ﴿*Et Nous avons enjoint à l' homme de la bonté envers ses père et mère: sa mère l' a péniblement porté et en a péniblement accouché; et sa gestation et sevrage durent trente mois...*﴾ [Sourate Al-Ahqaf: 15].
- ﴿*Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point: "Fi!" et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l' humilité, et dis: "Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit"*﴾ [Sourate Al-Isra: 23-24].

## Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omarlbn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il fut libéré de cette fonction. Il vécut à Médine jusqu'à sa mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

## Résumé

Un Compagnon – qu'Allah a agréé – demande au Prophète ﷺ, qui parmi les gens mérite le plus qu'on soit bien bienfaisant à son égard et qu'on l'honore. Le Prophète ﷺ lui répondit que c'est la mère qui mérite le plus cela et il répéta ses paroles à plusieurs reprises, puis à la quatrième fois il cita le père en deuxième position puis les proches par ordre de proximité.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifate As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifate Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

# Compréhension (fiqh)

1. Un homme demanda au Prophète ﷺ qui parmi les gens mérite le plus qu'il lui soit de bonne compagnie, qu'il soit bienfaisant envers lui, s'acquitte de ses droits, entretienne les liens avec lui, dépense à son profit et satisfasse ses besoins.

2. Le Prophète ﷺ lui répondit: Ta mère mérite le plus cela et est la plus en droit que tu lui sois de bonne compagnie. L'homme lui demanda ensuite: Puis qui après ma mère? Le Prophète ﷺ lui donna la même réponse afin de la souligner et de donner à la mère l'importance qu'elle mérite.

   L'homme posa de nouveau la même question et le Prophète ﷺ lui donna la même réponse.

   Le Prophète ﷺ ne répéta la même réponse qu'afin de lui faire reconnaître la totalité du droit de sa mère, car elle endura les peines de sa grossesse, ressentit les souffrances de son accouchement et a souffert pour l'allaiter et l'élever. C'est pour cette raison que son droit est supérieur à celui du père et de tous les gens et que chacun de ses droits est le double du droit que mérite le père[1].



1 Voir Ikmal Al-Mou'lim Bi-Fawa'id Mouslim d'Al-Qadi 'Iyad (8/5) et le commentaire du Sahih de Mouslim par An-Nawawi (16/102).

3 L'homme demanda de nouveau qui parmi les gens mérite le plus et est plus en droit qu'il lui soit de bonne compagnie après la mère et le Prophète ﷺ répondit que c'est le père. Il mentionna le père après la mère afin de faire reconnaître la totalité de son droit et afin de le récompenser pour son éducation et ses dépenses, même s'il n'atteint pas le rang de la mère. D'ailleurs, le Prophète ﷺ a dit: *"Le père est la porte médiane du Paradis, à toi de choisir si tu veux la perdre ou en prendre soin"*[1]. L'avantage de ce classement apparaît lorsque l'être humain n'est pas en mesure de s'acquitter de tous les droits des parents et donc, c'est le droit de la mère qui est prioritaire[2].

4 Ensuite viennent le reste des proches après les parents classés par ordre de proximité, comme cela est le cas pour l'héritage, car Allah a classé les héritiers par ordre de proximité. L'avantage de ce classement apparaît également lorsque l'être humain n'est pas en mesure de s'acquitter des droits de tous ses proches, des personnes apparentées, des amis, etc. Sinon, il est exigé de s'acquitter des droits de tous ces gens-là[3].

On déduit de ce hadith que les gens doivent être traités selon leur rang et que chacun doit obtenir ce qui lui revient de droit en fonction de sa proximité et de ses liens de parenté.



1 Ahmad (28061), Ibn Maja (3663) et At-Tirmidhi (1900).

2 Voir Al-Moufhim Lima Achkal Min Talkhisse Kitab Mouslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (6/508).

3 Voir Al-Ifsah 'An Ma'ani As-Sihah d'Ibn Houbayrah (6/450) et Al-Moufhim Lima Achkal Min Talkhisse Kitab Mouslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (6/509).

# Suivi

1 (1) Accorder plus ou moins de priorité aux personnes dont on doit s'acquitter des droits ne se fait pas au gré de la passion ou du penchant, mais sur la base des textes, des paroles d'Allah et de la Sounna de Son Messager ﷺ .

2 (1) Ne rend plus prioritaire ou moins prioritaire personne sans t'être assuré du jugement religieux relatif à ton acte. Vois donc ce Compagnon qui est venu demander au Prophète ﷺ qui parmi les gens mérite le plus sa bienfaisance et son amour, bien que la nature primordiale de l'être humain lui indique que ses parents et ses proches méritent le plus sa bonté.

3 (2) Prends garde d'être ingrat envers ta mère et de t'abstenir d'être bienfaisant envers elle, car c'est elle, de tous les gens, qui mérite le plus ta miséricorde, ta compassion et ta générosité.

4 4.(2) Il est recommandé au prédicateur, à l'enseignant et à l'éducateur de répéter la réponse à une même question afin de la confirmer et de lui donner de l'importance.

5 (2) On demanda à Al-Hassan – qu'Allah lui fasse miséricorde: Qu'est-ce que la piété filiale? Il répondit: Elle consiste à dépenser pour les parents tout ce que tu possèdes et à obéir à ce qu'ils t'ordonnent dès lors qu'il ne s'agit pas d'un acte de désobéissance.(1)75

6 (2) Il y eut un jour une dispute entre Abou Al-Aswad Ad-Dou'ali et son épouse et il voulut lui prendre leur fils. Il se rendit alors auprès de Ziyad Ibn Abih le préfet de Bassora et la femme dit à celui-ci: Qu'Allah amende le gouverneur, mon ventre était son récipient, mon giron était sa cour de jeu et mon sein était l'outre dont il buvait. Je le borde lorsqu'il dort et je prends soin de lui lorsqu'il est éveillé. Je n'ai cessé d'être ainsi sept ans durant, puis quand il fut sevré, qu'il arriva à maturité et que je me mis à espérer profiter de ses services et de sa protection, il voulut me l'enlever! Abou Al- Aswad dit à son tour: Qu'Allah t'amende, il est mon fils que j'ai porté bien avant qu'elle ne le porte et que j'ai mis au monde bien avant qu'elle ne le mette au monde. Je me charge de son instruction et je nourris son corps. La femme dit alors: Il dit vrai qu'Allah t'amende. Il l'a porté lorsqu'il était léger et je l'ai porté lorsqu'il était lourd, il l'a mis au monde dans le plaisir et je l'ai mis au monde dans la douleur. Ziyad dit alors à Abou Al-Aswad: "Rends à la femme son fils, car elle le mérite plus que toi et épargne-moi ta prose"(2)76.

7 (2) Il n'y a aucun bien dans celui qui, après avoir été entouré du soin et de l'attention de sa mère, renie sa faveur et ne reconnaît pas son droit, et on ne peut espérer de lui une quelconque utilité.

8 (2) 'A'icha – Allah l'a agréée – a dit: J'ai demandé au Prophète ﷺ: Qui parmi les gens la femme doit-elle s'acquitter de son droit en priorité? Il répondit: *"Son époux."* Je lui

1 Voir At-Tawdih li-Charh Al-Jami' As-Sahih d'Ibn Al-Moulaqqine (28/241).

2 Voir At-Tawdih li-Charh Al-Jami' As-Sahih d'Ibn Al-Moulaqqine (28/240).

demandai ensuite: Qui parmi les gens l'homme doit-il s'acquitter de son droit en priorité? Il répondit: *"Sa mère"*[1].

9 (3) La bonté envers le père vient avant la bonté envers l'épouse, les enfants et le reste des gens. Prends donc garde d'enfreindre le droit de ton père.

10 (3) Si tu as la possibilité de t'acquitter du droit de ton père et de ta mère, tu as l'obligation de le faire. Le droit de la mère n'est prioritaire que s'il n'est pas possible de s'acquitter du droit des deux parents.

11 (2,3) La bonté et la bienfaisance envers les parents ne prennent pas fin avec la mort de ceux-ci. Abou Oussayd, qu'Allah a agréé, dit en effet: Alors que j'étais assis chez le Messager d'Allah ﷺ, un homme des Ansar vint à lui et lui dit: "Ô Messager d'Allah, reste-t-il des œuvres par lesquelles je peux être bon envers mes parents après leur mort?". Il répondit: "Oui, par quatre œuvres: accomplir des prières en leur nom et solliciter le pardon d'Allah en leur faveur, tenir leurs engagements, honorer leurs amis, et entretenir les liens avec les personnes auxquelles tu n'as un lien de parenté que par l'intermédiaire de tes parents. Ce sont les œuvres qui te restent à accomplir pour être bon envers eux après leur mort"[2].

12 (4) Tous les proches, tels que les enfants, les épouses, les frères et sœurs et autres, sont à des rangs inférieurs à celui des parents. On ne doit donc pas les entourer des mêmes soins qu'eux, ni être aussi bienfaisants envers eux qu'envers les parents.

13 (4) Lorsque les droits dont on doit s'acquitter sont nombreux et qu'il est peu probable qu'on puisse s'acquitter de tous les droits des proches et des membres de la famille, commence par les personnes qui te sont les plus apparentées dans l'ordre de priorité des héritiers. Ainsi, il y a après les parents: les enfants, les épouses, les frères et sœurs, etc.

**Un poète a dit:**

*La vie suit son cours, honore donc tes parents pendant qu'il en est encore temps, la mère méritant en priorité d'être honorée et traitée avec bienfaisance.*

*Il suffit qu'elle t'ait porté et qu'elle t'ait allaité longtemps, ce sont deux faveurs dont chaque être humain profite.*

1 An-Nassa'i (9103) et Al-Hakim (7244) qui a déclaré ce hadith authentique.

2 Ahmad (16156), Al-Boukhari dans Al-Adab Al-Moufrad (35), Abou Dawoud (5142), Ibn Maja (3664) Al-Hakim (4/154) qui l'a déclaré authentique et qui fut approuvé par Adh-Dhahabi. Pour sa part, Al-Albani le déclara faible dans Da'if At-Targhib wa At-Tarhib (1482).



# Le droit du voisin

Ibn ‘Omar – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

“*Jibril ne cessait de me faire des recommandations au sujet du voisin, au point que j’ai cru qu’il allait en faire un héritier*”[1].

1 Al-Boukhari (6015) et Moslim (2625).

## Les Versets

﴿*Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n’aime pas, en vérité, le présomptueux, l’arrogant*﴾ [Sourate An-Nissa: 36].

## Le Narrateur

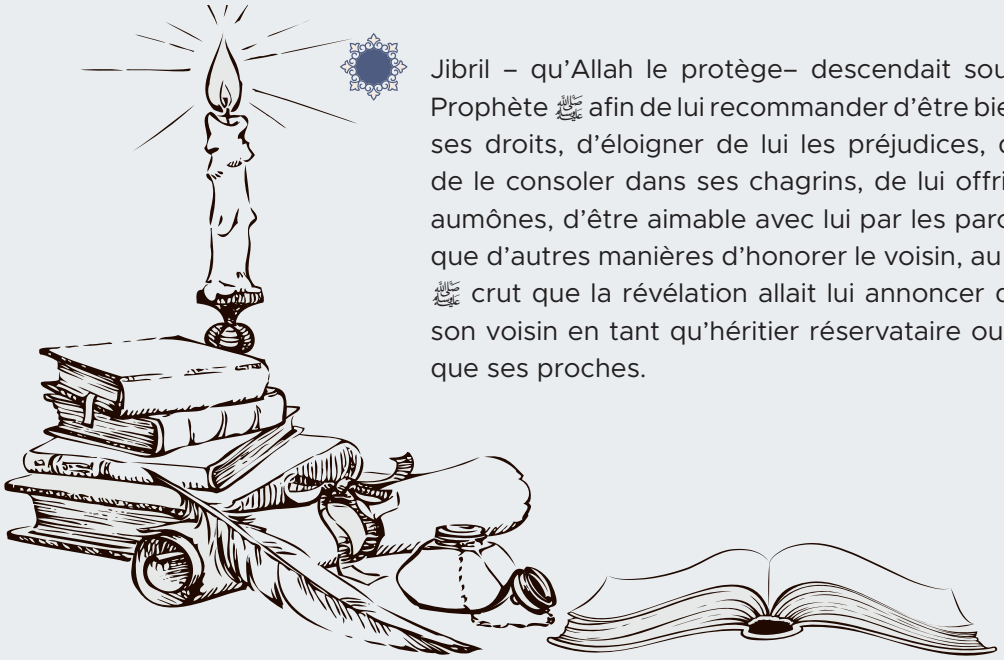
Il s’agit de ‘Abd Allah Ibn ‘Omar Ibn Al- Khattab Ibn Noufayl Abou ‘Abd Ar- Rahmane Al-Qourachi Al-’Adawi. Il embrassa l’Islam alors qu’il était un enfant qui n’avait pas encore atteint la puberté et il était encore trop jeune pour participer à la bataille de Ouhoud, ce qui fait que le Prophète ﷺ le congédia. La première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Il est aussi de ceux qui ont prêté le serment d’allégeance sous l'arbre. Il fait également de ceux qui ont émis beaucoup de fatwas et a narré de nombreux hadiths. Il est mort en l’an 74 de l’Hégire[1].

## Résumé

Le voisin a un droit immense dans l’Islam et Jibril – qu’Allah le protège – ne cessait de descendre transmettre la révélation au sujet du voisin, au point que le Prophète ﷺ finit par croire que le voisin allait faire partie des héritiers.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d (4/105), Siyar A’lam An-Noubala d’Adh-Dhahabi (4/322) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/155).

# Compréhension (fiqh)



Jibril – qu'Allah le protège– descendait souvent rendre visite au Prophète ﷺ afin de lui recommander d'être bienfaisant, de respecter ses droits, d'éloigner de lui les préjudices, de partager ses joies, de le consoler dans ses chagrins, de lui offrir des cadeaux et des aumônes, d'être aimable avec lui par les paroles et les gestes ainsi que d'autres manières d'honorer le voisin, au point que le Prophète ﷺ crut que la révélation allait lui annoncer que le voisin hérite de son voisin en tant qu'héritier réservataire ou agnat, au même titre que ses proches.

Des versets du Coran font des recommandations au sujet du voisin. Allah dit en effet: ﴿***Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n'aime pas, en vérité, le présomptueux, l'arrogant***﴾ [Sourate An- Nissa: 36].

Pour sa part, le Prophète ﷺ nous informa qu'être bienfaisant envers le voisin fait partie des signes de la foi. Il dit ainsi: "*Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier ne porte pas préjudice à son voisin*"[1]. Par ailleurs, le Prophète fit ﷺ trois fois serment que celui qui porte préjudice à son voisin n'est pas croyant. Il dit en effet: *"Par Allah il n'est pas croyant, par Allah il n'est pas croyant, par Allah il n'est pas croyant".* On lui demanda: "Qui, ô Messager d'Allah?". Il répondit: *"Celui dont le voisin n'est pas à l'abri de ses maux"*[2]. Pire encore, il n'entrera pas au Paradis en vertu des paroles du Prophète ﷺ: *"Celui dont le voisin n'est pas à l'abri de ses maux"*[3].

Il y a plusieurs catégories de voisins: Le voisin musulman proche qui jouit du droit du voisinage, du droit de la fraternité dans l'Islam et du droit de la proximité. Le voisin musulman étranger qui jouit du droit du voisinage et du droit de la fraternité dans l'Islam. Le voisin mécréant qui jouit du droit du voisinage seulement[4].

---

1 Al-Boukhari (6018) et Moslim (47).

2 Al-Boukhari (6016

3 Moslim (46).

4 Voir Al-Moufhim Li-ma Achkal Mine Talkhisse Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (1/228) et At-Ta'yin Fi Charh Al-Arba'in de Soulaymane Ibn 'Abd Al-Qawi (1/136) avec quelques modifications.

# Suivi

1. Beaucoup parler d'un sujet fait prendre à l'auditeur conscience de son importance et le pousse à réaliser ce qui est demandé de lui. C'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ répétait trois fois ses paroles. Le prédicateur, l'éducateur, l'orateur et le juriste doivent donc se préoccuper des causes les plus importantes de la communauté et beaucoup en parler lors de leurs rencontres et leurs cours.

2. Le voisin a un droit immense que le Coran et la pure Sounna du Prophète ﷺ ont mentionné. Le musulman doit donc s'acquitter de ce droit et ne pas le négliger.

3. Porter préjudice au voisin prouve la déficience de la foi et l'honorer fait partie de la foi. Vois donc si ta foi est au plus haut ou au plus bas?

4. Abou Al-Jahm Al-'Adawi vendit sa maison pour cent mille dirhams et lorsque l'acheteur vint en prendre possession, Abou Al-Jahm lui dit: "Ceci est le prix de la maison, pour combien achetez- vous le voisinage de Sa'id Ibn Al-'Ass?". L'acheteur s'étonna: "Et depuis quand achète-t-on un voisinage?". Abou Al-Jahm dit alors: "Rendez-moi ma maison et prenez votre argent. Je ne délaisserai pas le voisinage d'un homme qui demande de mes nouvelles lorsqu'il ne me voit pas, qui m'accueille chaleureusement lorsqu'il me rencontre, surveille ma maison lorsque je suis absent, m'invite lorsque je suis présent, satisfait mon besoin lorsque je le sollicite, me propose de m'aider avant que je ne le sollicite et vole à mon secours lorsqu'un malheur m'atteint". Ces paroles parvinrent à Sa'id qui lui envoya cent mille dirhams et dit: "Ceci est le prix de ta maison et la maison t'appartient"[(1)63].

5. Le voisin a le droit que son voisin tolère une part de préjudice venant de lui et qu'il ne se hâte pas de se plaindre de lui. Al-Hasane Al-Basri dit: "Le bon voisinage n'est pas de s'abstenir de causer de préjudice, mais plutôt de tolérer les préjudices."[(2)64]

**Un poète a dit:**

*Nous honorons notre voisin tant qu'il est parmi nous et nous ne cessons de l'honorer même s'il dévie. Je fais serment que l'un de nos voisins ne passe pas la nuit parmi nous en craignant d'être attaqué par surprise.*

Un autre poète a dit:

*Ils me reprochent d'avoir vendu ma maison à un vil prix, alors qu'ils n'ont pas vu qu'il y avait un voisin qui me menait la vie dure.*

*Je leur ai alors demandé de cesser leurs reproches, car ce sont les voisins qui déterminent les prix des maisons.*

1 Voir Rabi' Al-Abrar d'Az-Zamakhchari (1/393).

2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/353).



87

# Hadith

## Aimer les musulmans

Anas - qu'Allah a agréé - rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

*"L'un de vous n'a pas la foi tant qu'il n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même"*[1].

1 Al-Boukhari (13) Moslim (45).

### Les Versets

﴿*Moohammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux*﴾[Sourate Al-Fath: 29].

﴿*Les croyants ne sont que des frères.*﴾ [Sourate Al-Houjourate: 10].

﴿*Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrés] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent*﴾[Sourate Al- Hachr: 9].

### Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hamza, Anas Ibn Malik Ibn An-Nadr Al-Ane'sari, l'imam, mufti, récitateur, savant en hadith, narrateur majeur de hadiths, serviteur du Messager d'Allah ﷺ et dernier Compagnon de Bassora à mourir. Il était âgé de dix ans lorsque le Messager d'Allah ﷺ arriva à Médine et de vingt ans lorsqu'il est mort. Au service du Messager d'Allah ﷺ, il l'accompagna en permanence depuis sa migration jusqu'à sa mort, participa à plus d'une bataille avec lui et lui prêta le serment d'allégeance sous l'arbre. Le Messager d'Allah ﷺ invoqua Allah de lui donner une grande richesse et une nombreuse progéniture et cette invocation fut exaucée au point que ses palmiers produisaient des dattes deux fois par an. Il est mort en l'an 93 de l'Hégire[1].

### Résumé

La foi d'un musulman n'est complète que lorsqu'il aime pour son frère ce qu'il aime pour lui-même.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (4/417-423), Ma'rifat As-Sahaba d'Abou No'aym (1/231), Mu'jam As-Sahaba d'Al-Baghawi (1/43) et Ousd Al-Ghabah d'Ibn Al-Athir (1/151-153).

# Compréhension (fiqh)

L'Islam a uni les cœurs des croyants qui sont devenus grâce à lui des frères qui s'aiment, se réjouissant de la joie de leurs frères et partageant leurs douleurs, tel que dit d'eux le Prophète ﷺ: "*Tu vois les croyants dans leur miséricorde, leur affection et leur compassion mutuelles, tel un seul corps. Lorsqu'un de ses membres ressent de la douleur, tout le corps lui fait écho en étant pris d'insomnie et de fièvre*"[1].

Le Prophète ﷺ nous informa que la foi du serviteur n'est pas complète tant qu'il n'aime pas que son frère accomplisse des actes d'obéissance et qu'il obtienne les mêmes rétributions qu'il aimerait pour lui-même. Ainsi, lorsqu'il trouve une manière de faire le bien, il l'indique à ses frères, et s'il fait subir à son frère une injustice, il s'empresse de lui faire justice et de lui restituer ce qui lui revient de droit. Ce hadith ne signifie pas que l'être humain ne doit plus avoir d'amour pour lui-même, car personne n'est capable de cela. La finalité de ce hadith est que le croyant souhaite le bien pour son frère sans que cela ne lui porte préjudice et cela est facile pour celui qui a un cœur sain[2].

Cela ne signifie pas que les musulmans ne rivalisent pas pour atteindre les plus hauts degrés. En effet, Abou Bakr et 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – rivalisaient dans les bonnes œuvres et ceci ne diminua en rien leur foi. Ce qui est requis, c'est souhaiter le bien en général et qu'il n'y ait pas de mal en général. Pour ce qui est d'accéder aux vertus les plus élevées et aux plus grands mérites, il n'y a pas de mal à se préférer soi-même au détriment des autres[3].

Les savants se sont beaucoup intéressés à ce hadith, au point qu'ils en dirent: Toute la religion est bâtie sur quatre hadiths et celui-là est l'un d'eux. Il représente donc le quart de l'Islam[4].



**Un poète a dit:**

*Ton frère est celui qui te défend avec acharnement en ton absence, couvre tes fautes et tes actes honteux,*

*Diffuse parmi les gens publiquement et en privé ce qui te satisfait à ton sujet, il ne manque jamais de te recommander le bien et de te conseiller.*

1 Al-Boukhari (6011) Moslim (2586).

2 Voir Al-Minhaj Charh Sahih Moslim Ibn Al-Hajjaj d'An-Nawawi (2/17).

3 Voir Kachf Al-Mouchkil Mine Hadith As-Sahihayn d'Ibn Al-Jawzi (3/232).

4 Voir Al-Minhaj Charh Sahih Moslim Ibn Al-Hajjaj d'An-Nawawi (11/27).

# Suivi

1. Aimer le bien pour les musulmans est une vertu qui fait atteindre, celui qui la possède, au plus haut degré de perfection morale, puisqu'il s'élève au-dessus de l'envie, de l'animosité, de la rancune, de l'orgueil. Nous demandons à Allah de nous faire accéder à ces degrés.

2. Il est demandé au musulman d'aimer le bien pour son frère. Ainsi, lorsqu'il aime pour lui-même une qualité recommandée par la religion ou bien de devenir riche, il doit aimer pour ses frères les mêmes choses. C'est pourquoi Ibn 'Abbass – Allah a agréé les deux hommes – a dit: "Il m'arrive de lire un verset du Coran que je comprends et je souhaite que les gens en comprennent ce que j'ai compris"[1].

3. Il convient que tout musulman recherche cette qualité en lui-même, celle d'aimer le bien pour ses frères musulmans, car la foi de celui qui en est dépourvu est incomplète.

4. Le croyant se met à la place de son frère musulman. Lorsque quelque chose le réjouit, il le souhaite à son frère, et lorsqu'il déteste quelque chose pour lui-même il ne l'accepte pas pour son frère. Al- Ahnaf Ibn Qays – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Lorsque je détestai le comportement de quelqu'un, je ne le faisais pas subir à d'autres"[2].

5. Allah fit l'éloge des Ane'sar dans Son Noble Livre lorsqu'ils ont préféré leurs frères Mouhajiroune à leurs propres personnes et se sont partagé leurs biens, au point que Sa'id Ibn Ar-Rabi' proposa à son frère 'Abd Ar-Rahmane Ibn 'Awf de partager avec lui ses biens à égalité et de répudier l'une de ses deux femmes pour qu'il l'épouse une fois son délai de viduité terminé[3]. 'Abd Ar-Rahmane Ibn 'Awf n'était pas moins altruiste que son frère As'ad Ibn Ar-Rabi', puisqu'il n'accepta pas qu'il renonce à la moitié de ses biens et qu'il répudie sa femme pour lui malgré sa pauvreté, car il avait délaissé ses biens, sa demeure et toute chose, mais il remercia son frère et alla travailler au marché pour gagner sa pitance.

6. Le prédicateur et l'éducateur doivent se soucier d'harmoniser les relations sociales entre musulmans et les renforcer.

7. Aimer le bien pour les gens n'est pas incompatible avec le fait de rivaliser avec eux pour atteindre les plus hauts degrés dans ce bas monde et dans l'au-delà. Ainsi, aimer le bien pour eux et se réjouir de leurs réussites suffit.

8. L'étudiant croyant souhaite à tous ses frères de réussir, mais il n'y a pas de mal à ce qu'il s'efforce d'être le premier de sa promotion. Il en est de même pour le commerçant qui souhaite le bien à tous les commerçants et qu'Allah leur fasse gagner une subsistance licite, mais cela ne l'empêche pas de souhaiter devenir riche. Ainsi en est-il du médecin, de l'ingénieur, de l'ouvrier, etc.

---

1 At-Tabarâni (10621).

2 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhari d'Ibn Battal (1/65).

3 Al-Boukhari (2049) Moslim (1427).



# Hadith 88

# La compassion entre les musulmans

An-Nou'mane Ibn Bachir, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

"L'*exemple des croyants dans leur affection mutuelle, leur miséricorde mutuelle et leur compassion mutuelle, est tel un seul corps. Lorsque l'un de ses membres ressent de la douleur, tout le corps puis fait écho en étant pris d'insomnie et de fièvre*"[1].

1 Al-Boukhari (6011) et Moslim (2586).

## Les Versets

- ﴿*Ô les croyants! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants*﴾ [Sourate Al-Ma' ida: 54].
- ﴿*Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres*﴾ [Sourate At-Tawba: 71].
- ﴿*Mohammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux*﴾[Sourate Al-Fath: 29].

## Le Narrateur

Il s'agit d'An-Nou'mane Ibn Bachir Ibn Sa'd Ibn Tha'laba Al-Ane'sari, le chef, le savant, Compagnon du Messager d'Allah ﷺ et fils de l'un de ses Compagnons. Il fait partie des Compagnons enfants à l'unanimité des savants et a transmis des hadiths à son fils Mohammad, Ach-Cha'bi et à d'autres. Il est un des chefs auxquels faisait appel Mo' awiya qui le nomma un temps gouverneur de Koufa. Par la suite, il succéda à Fadala en tant que juge de Damas, puis il fut nommé gouverneur de Homs. Ses hadiths ont été référencés par les six grands savants en hadiths et sont peu nombreux. Il est mort en l'an 64 de l'Hégire[1].

## Résumé

L'exemple des musulmans dans leur affection, leur compassion et leur miséricorde, les uns à l'égard des autres ainsi que dans leur concordance et leur entraide, est celui d'un seul corps. Lorsqu'un de ses membres est atteint par la douleur, le reste des membres en est affecté et il en résulte une insomnie et une augmentation de la température.

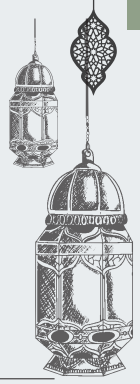
1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d'Ibn Sa'd (6/53), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat e Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1496) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (4/550).

# Compréhension (fiqh)

L'Islam s'est préoccupé de bâtir une société soudée où règnent l'amour, l'harmonie et l'entraid. l'entraide. Une société qui est régie par la règle: *"L'un de vous n'a pas la foi tant qu'il n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même"*[1].

C'est pourquoi le Prophète ﷺ énonce ici la parabole correspondant à ce que devrait être l' état des musulmans: unis et solidaires. Il les représente ainsi dans leur compassion, leur pitié, leur affection et leur proximité mutuelles tel un seul corps qui, lorsqu'un de ses membres est souffrant, tous les autres membres gémissent et se harassent de concert pour ce membre-là. Le corps en entier est pris d'insomnie et de fièvre en solidarité avec ce membre. C'est ainsi que le musulman devrait être dans son ressenti et sa compassion envers son frère: ressentir de la douleur lorsque son frère a mal, se réjouir lorsque son frère est réjoui et le soulager du mieux qu'il peut lorsqu'il subit un malheur. Le Prophète ﷺ dit en effet dans un autre hadith, en croisant les doigts: *"Le croyant est pour le croyant tel un édifice dont une partie supporte l'autre"*[2].

En outre, le Prophète ﷺ imposa au croyant de se préoccuper du sort des croyants, en particulier les voisins qui sont les personnes les plus proches. Le Prophète ﷺ dit à ce propos: *"Le croyant n'est pas celui qui est rassasié alors que son voisin qui vit à proximité de lui est affamé"*[3]. Il recommanda en plus aux croyants d'aider leurs frères et de s'efforcer à satisfaire leurs besoins lorsqu'il dit: *"Celui qui soulage un croyant d'un malheur de ce bas monde, Allah le soulage d'un malheur du Jour de la Résurrection. Celui qui accorde une facilité à son débiteur, Allah lui accorde une facilité dans ce bas monde et dans l'au-delà. Celui qui couvre un croyant, Allah le couvrira dans ce bas monde et dans l'au-delà. Allah aide le serviteur dès lors que le serviteur aide son frère"*[4].



**Un poète a dit:**

*Soyez unis mes enfants lorsque survient un problème et ne vous désunissez pas.*

*Les bâtonnets refusent d'être brisés lorsqu'ils sont regroupés, mais lorsqu'ils sont séparés ils sont cassés un à un.*

1 Al-Boukhari (13) et Moslim (45).

2 Al-Boukhari (481) et Moslim (2585).

3 Abou Ya'lâ dans son Mousnad (2699).

4 Moslim (2699).

# Suivi

1. L'énonciation de paraboles et l'utilisation d'expressions imagées font partie des styles les plus efficaces permettant de présenter clairement un concept. Par conséquent, le prédicateur, l'orateur et l'éducateur doivent souvent recourir aux paraboles et aux expressions imagées.

2. Parmi les signes de la foi complète d'un musulman, il y a le fait qu'il soit préoccupé par les affaires des musulmans. Cela se traduit par sa joie lorsqu'ils sont réjouis et sa tristesse lorsqu'ils sont tristes.

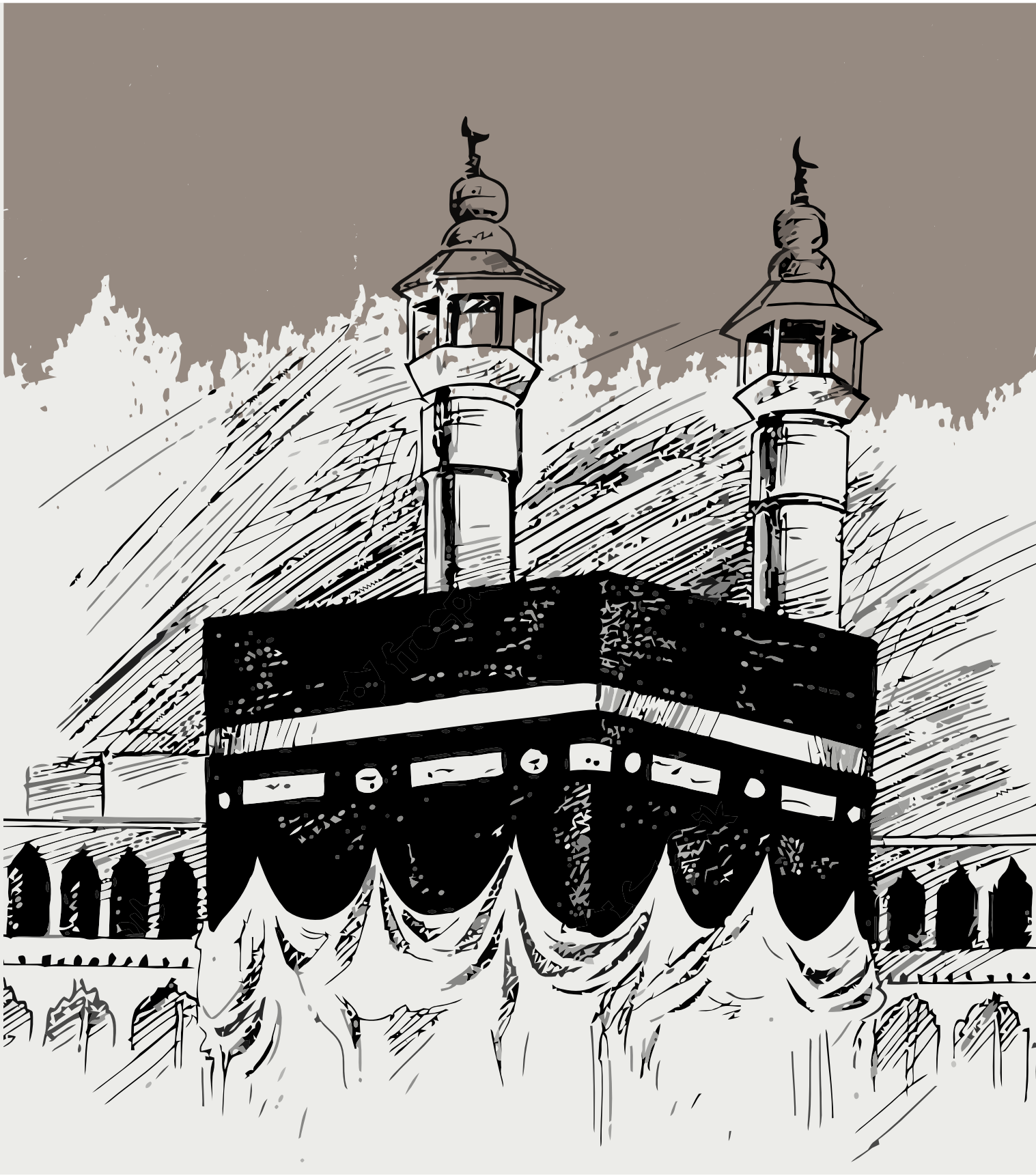
3. S'efforcer de satisfaire les besoins des gens et alléger leurs peines font partie des meilleures adorations via lesquelles le serviteur se rapproche de son Seigneur. Le Prophète ﷺ dit à ce propos: "*Celui qu'Allah aime le plus parmi les gens est celui qui est le plus bénéfique aux gens, et l'œuvre la plus aimée par Allah – exalté soit-Il – c'est de réjouir un musulman en le soulageant d'un malheur, en remboursant sa dette ou en apaisant sa faim. Il est préférable pour moi d'aller avec un frère pour satisfaire un de ses besoins plutôt que de me retirer dans cette mosquée – soit la Mosquée de Médine – un mois durant. Celui qui retient sa colère alors qu'il pourrait la laisser éclater, Allah remplira son cœur de satisfaction le jour de la Résurrection et celui qui va avec son frère pour satisfaire un de ses besoins jusqu'à effectivement le satisfaire, Allah raffermira ses pieds le jour où les pieds flancheront*"[1].

4. Parmi les exemples de solidarité entre musulmans, il y a les paroles dites par le Prophète ﷺ lorsque Ja'far Ibn 'Abd Al-Mottalib tomba en martyr: *"Préparez de la nourriture pour la famille de Ja'far, car il leur est arrivé quelque chose qui les occupe"*[2].

5. Une des expressions de l'affection mutuelle qui doit régner parmi les croyants, est que le musulman rende visite au malade, aide le nécessiteux, entretienne les liens de parenté, honore les invités, participe aux cortèges funèbres et ne manifeste pas de joie en présence d'une personne triste.

1 At-Tabarâni dans Al-Mou'jam Al-Awsat (6026).

2 Abou Dawoud (3132), At-Tirmidhi (998) et Ibn Maja (1610).



89

# Hadith

## La miséricorde envers toutes les créatures, êtres humains, animaux et autres

Jarir Ibn ‘Abd Allah, qu’Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

“*Il ne sera pas fait miséricorde à celui qui ne fait pas miséricorde*”[1].

1 Al-Boukhari (6013) et Moslim (2319).

### Les Versets

- ﴿*C’est par quelque miséricorde de la part d’Allah que tu (Mouhammad) as été si doux envers eux! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (d’Allah). Et consulte-les à propos des affaires*﴾[Sourate Al-’Imrane: 159].
- ﴿*Votre Seigneur S’est prescrit à Lui-même la miséricorde*﴾ [Sourate Al-Ane’ ame: 54].
- ﴿*Et Ma miséricorde embrasse toute chose*﴾ [Sourate Al-A’ raf: 156].
- ﴿*Et Nous ne t’avons envoyé qu’en miséricorde pour l’univers*﴾ [Sourate Al-Anbiya: 107].
- ﴿*Et c’est être, en outre, de ceux qui croient et s’enjoignent mutuellement l’endurance, et s’enjoignent mutuellement la miséricorde*﴾ [Sourate Al-Balad: 17].

### Le Narrateur

Il s’agit de Jar ir Ibn ‘Abd Allah Al-Bajali dont la kounya est Abou ‘Amr, ou Abou ‘Abd Allah selon certains. Il fait partie des plus éminents Compagnons. Il embrassa l’Islam l’année où le Prophète ﷺ est mort. Le Messager d’Allah ﷺ l’ envoya détruire l’idole Dhou Al-Khalassa et il s'installa à Koufa après avoir détruit cette idole. Il est mort en l’an 51 de l’Hégire, ou en l’an 54 selon certains[1].

### Résumé

Allah – exalté soit-Il – ne fait pas miséricorde à celui qui ne fait pas miséricorde aux gens, aux animaux et aux oiseaux.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A’lam An-Noubala` d’Adh-Dhahabi (2/530), At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d (6/22) et At-Tarikh Al-Kabir d’Al-Boukhari (2/211).

# Compréhension (fiqh)

La miséricorde d'Allah est immense et infinie. Allah dit en effet: ﴿***Et Ma miséricorde embrasse toute chose***﴾[Sourate Al-A' raf: 156]. Un centième de Sa miséricorde suffit à ce que les créatures se fassent mutuellement miséricorde, au point que la jument lève son sabot au-dessus de son poulain de crainte de lui faire mal[1].

Par ailleurs, Allah – exalté soit-Il – envoya Ses prophètes et messagers par miséricorde envers Ses serviteurs et les guida vers la vérité, leur accorda le bienfait de la foi, leur fit don de la guidée et de la facilitation et Il les fera habiter la Demeure de Son Honneur dans l'au-delà. Allah dit: ﴿***Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers***﴾ [Sourate Al-Anbiya: 107].

C'est pourquoi Allah ne fait miséricorde qu'à Ses serviteurs miséricordieux. Celui qui ne prend donc pas exemple sur Allah en étant miséricordieux avec les créatures sera privé de la miséricorde d'Allah. Le Prophète ﷺ dit en effet: "Allah ne fait miséricorde qu'à Ses serviteurs miséricordieux"[2].

La raison de cette sélection est que le croyant est miséricordieux envers les créatures d'Allah. Son cœur s'émeut à la vue d'un faible, il compatit à la tristesse du malheureux, partage la douleur de l'éprouvé et est tendre envers les faibles et les démunis. Allah dit: ﴿***Et c'est être, en outre, de ceux qui croient et s'enjoignent mutuellement l'endurance, et s'enjoignent mutuellement la miséricorde***﴾ [Sourate Al-Balad: 17]. Le Prophète ﷺ nous informa pour sa part que *"seul un damné sera privé de miséricorde"*[3].

La miséricorde dont il est question ne se limite pas à celle dont le musulman fait preuve envers ses proches et les membres de sa famille. Elle s'étend également à toutes les créatures. Le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, Allah ne fait bénéficier de Sa miséricorde qu'un miséricordieux".* On lui dit: "Ô Messager d'Allah, nous faisons tous miséricorde". Il répondit: *"Ce n'est pas de la miséricorde de l'un de vous envers son ami dont il s'agit, mais celle envers tous les gens"*[4].

Par ailleurs, le Prophète ﷺ était le plus miséricordieux des gens et Allah dit à son sujet: ﴿***C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Mouhammad) as été si doux envers eux! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (d'Allah). Et consulte-les à propos des affaires***﴾ [Sourate Al-'Imrane: 159]. En effet, le cœur du Prophète ﷺ était plein de miséricorde et d'affection, en témoignent ses paroles: *"Il m'arrive de me lever pour la prière avec l'intention de la faire durer, mais en entendant les pleurs d'un enfant je l'abrège afin de ne pas causer de peine à sa mère"*[5].

La miséricorde du Prophète ﷺ ne se limitait pas aux gens, mais s'étendait également aux animaux et aux oiseaux. 'Abd Allah Ibn Mas'oud a dit: "Nous étions en voyage en compagnie du Messager d'Allah ﷺ et il partit faire ses besoins. Nous vîmes une femelle rouge-gorge avec ses deux oisillons et nous nous saisîmes de ceux-ci. La femelle se mit alors à virevolter autour de nous et lorsqu'il revint auprès de nous, le Prophète ﷺ dit: *"Qui a fait de la peine à cet oiseau en lui prenant ses petits? Rendez-lui ses petits!""*.

1 Al-Boukhari (6000) et Moslim (2752).
2 Al-Boukhari (7448) et Moslim (923).
3 Ahmad (9700), Abou Dawoud (4942) et At-Tirmidhi (1923).
4 Abou Ya'la (4258).
5 Al-Boukhari (707).

# Suivi

1. La miséricorde envers les créatures fait partie des signes de la félicité, car le damné est privé de miséricorde. Il convient donc de prendre extrêmement garde de ressembler aux damnés.

2. La miséricorde est un attribut d'Allah et Allah aime que Ses serviteurs prennent exemple sur lui dans cet attribut. Il aime en effet voir Son serviteur miséricordieux, doux et indulgent envers les créatures. Cela vaut également pour d'autres attributs, tels que le pardon, l'amnistie, l'absolution et la générosité.

3. Le Prophète ﷺ est le bon exemple à suivre, lui qui était miséricordieux envers les adultes et les enfants. Une fois, il embrassa Al-Hasane Ibn 'Ali – Allah a agréé les deux hommes – en présence d'Al-Aqra' Ibn Habis At-Tamimi, qu'Allah a agréé, qui était assis avec lui. Al-Aqra' dit: "J'ai dix enfants et je n'en ai embrassé aucun". Le Messager d'Allah ﷺ le regarda alors et lui dit: *"Il ne sera pas fait miséricorde à celui qui ne fait pas miséricorde"*[1].

4. Personne ne peut se passer de la miséricorde d'Allah, car chacun de nous a des défauts, des péchés et des fautes et n'était-ce la miséricorde d'Allah, tous les gens seraient perdus. Par conséquent, celui qui désire bénéficier de la miséricorde d'Allah doit faire miséricorde à Ses créatures. Une prostituée israélite vit un chien assoiffé lécher le sol tellement il avait soif et elle l'abreuva. Allah lui pardonna pour avoir fait miséricorde à cet animal[2].

5. La rétribution est de même nature que l'œuvre rétribuée. Celui qui fait miséricorde bénéficie, ainsi de la miséricorde, celui qui inflige un supplice est supplicié, et celui qui facilite bénéficie de facilité.

6. Ne pas faire miséricorde aux créatures est une cause d'entrée en Enfer, qu'Allah nous en préserve. Abou Mas'oud Al-Ane'sari a dit: "Je frappais un jeune esclave que je possédais quand j'entendis derrière moi une voix qui me dit: "*Sache, ô Abou Mas'oud, qu'Allah a plus de pouvoir de te faire du mal que tu n'as de pouvoir de faire du mal à cet esclave*". Je me retournai et je vis alors le Messager d'Allah – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège – à qui je dis: "Ô Messager d'Allah, il est libre en espérant l'agrément d'Allah. Il me répondit: "*Si tu ne l'avais pas affranchi, le Feu t'aurait brûlé" ou: "le Feu t'aurait touché"*[3].

**Un poète a dit:**

*Si tu ne fais pas miséricorde au nécessiteux en détresse, ni au pauvre qui se plaint à toi de son dénuement,*

*Comment espères-tu la miséricorde du Tout Miséricordieux? En effet, seul celui qui fait miséricorde bénéficie de la miséricorde.*

Un autre a dit:

*Si tu espères que le Tout Miséricordieux t'accorde Sa miséricorde, fais miséricorde aux faibles de la Création, ô ami respectueux.*

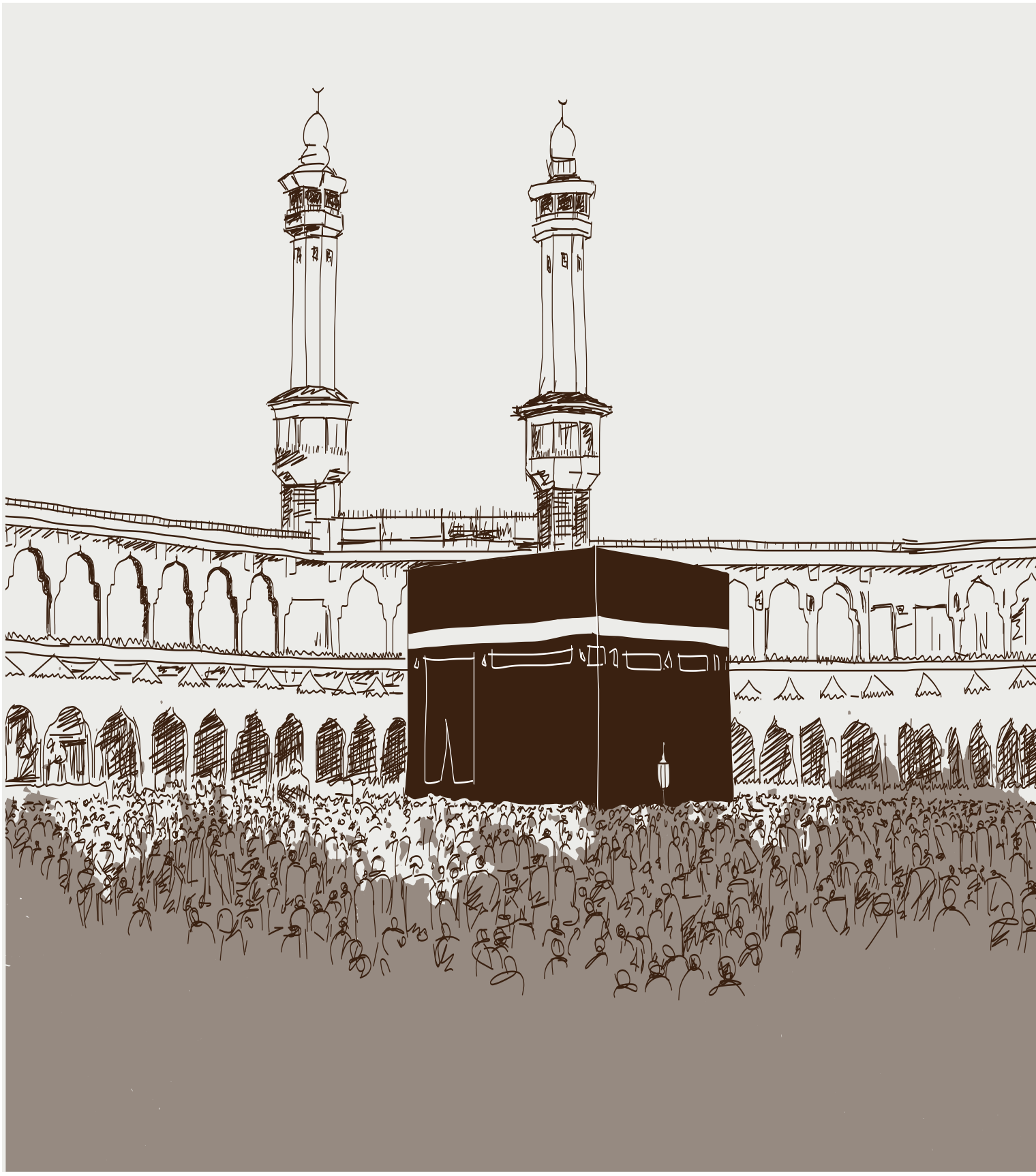
*Et recherche en faisant cela l'agrément d'Allah notre Créateur, Gloire et Majesté à Lui qui a créé les gens.*

*Demande la miséricorde de ton Seigneur comme rétribution pour cela, car le Tout Miséricordieux ne fait miséricorde qu'au miséricordieux.*

1 Al-Boukhari (5997) et Moslim (2318).

2 Al-Boukhari (3467) et Moslim (2245).

3 Moslim (1659).



90

Hadith

# Le droit de faire un testament

‘Abd Allah Ibn ‘Omar – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

*“Il n’est pas du droit d’un individu musulman ayant quelque chose à léguer de passer deux nuits sans que son testament ne soit rédigé et gardé auprès de lui”*[1].

1 Al-Boukhari (2738) et Moslim (1627).

## Les Versets

- ﴿*On vous a prescrit, quand la mort est proche de l’un de vous et s’il laisse des biens, de faire un testament en règle en faveur de ses père et mère et de ses plus proches. C’est un devoir pour les pieux*﴾ [Sourate Al-Baqara: 180].
- ﴿*… après exécution du testament qu’il aurait fait ou paiement d’une dette*﴾ [Sourate An-Nissa`: 11]
- ﴿*Ô les croyants! Quand la mort se présente à l’un de vous, le testament sera attesté par deux hommes intègres d’entre vous, ou deux autres, non des vôtres, si vous êtes en voyage dans le monde et que la mort vous frappe. Vous les retiendrez (les deux témoins), après la prière, puis, si vous avez des doutes, vous les ferez jurer par Allah: “Nous ne faisons aucun commerce ou profit avec cela, même s’il s’agit d’un proche, et nous ne cacherons point le témoignage d’Allah. Sinon, nous serions du nombre des pécheurs”*﴾ [Sourate Al-Ma’ ida: 106].

## Le Narrateur

Il s’agit de ‘Abd Allah Ibn ‘Omar Ibn Al- Khattab Ibn Noufayl Abou ‘Abd Ar- Rahmane Al-Qourachi Al-‘Adawi. Il embrassa l’Islam alors qu’il était un enfant qui n’avait pas encore atteint la puberté et il était encore trop jeune pour participer à la bataille de Ouhoud, ce qui fait que le Prophète ﷺ le congédia. La première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Il est aussi de ceux qui ont fait serment d’allégeance sous l’arbre. Il fait également partie de ceux qui ont émis beaucoup de fatwas et ont narré de nombreux hadiths. Il est mort en l’an 74 de l’Hégire[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ affirme qu’il ne convient pas à un musulman ayant quelque chose à léguer de tarder à rédiger son testament. Il doit plutôt en prendre l’initiative avant que la mort ne le surprenne.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d ( 4/105), Siyar A’lam An-Noubala d’Adh-Dhahabi (4/322) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/155).

# Compréhension (fiqh)

Il est permis à l'être humain de disposer d'une partie de son patrimoine en le léguant par testament, à condition qu'elle ne dépasse pas un tiers du patrimoine et que le bénéficiaire ne fasse pas partie des héritiers, en raison des paroles du Prophète ﷺ "*Allah vous a fait l'aumône au moment de votre mort d'un tiers de votre patrimoine afin que ceci soit une augmentation de vos œuvres*"[1] et de ses paroles: "*Allah – Gloire et Majesté à Lui – a donné à chacun ce qui lui revient de droit, pas de testament donc en faveur d'un héritier*"[2]. En effet, il arrive qu'un être humain veuille léguer par testament une partie de son testament à des proches qui n'héritent pas de lui ou bien en tant qu'aumône.

Voilà la raison pour laquelle le Prophète ﷺ incite chaque individu voulant léguer une partie de son patrimoine par testament, de s'empresser de rédiger son testament, de sorte qu'il ne se passe pas une nuit ou deux sans que son testament ne soit rédigé et présent auprès de lui, car il ne sait pas quand la mort le frappera soudainement et l'empêchera d'agir comme il le veut. Les prédécesseurs ont spécifié cette incitation au malade et à celui qui est sur le point de mourir, même si rien dans ce hadith ne démontre cette spécificité, mais est basé sur ce qui se produit habituellement[3].



1 Ibn Maja (2709).

2 Abou Dawoud (2870), At-Tirmidhi (2120) et Ibn Maja (2713).

3 Voir Fath Al-Bari Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (5/360).

Le jugement originel du testament diffère selon ce qu'on y recommande. Il peut être obligatoire, comme lorsque le testateur doit rembourser une dette dont les héritiers n'ont pas connaissance, particulièrement lorsque le créditeur ne possède pas de preuve de cette dette. Si cette dette n'était pas mentionnée dans le testament, le droit du créditeur serait contesté, voire nié. Le testament peut être illicite dans certains cas lorsque ce qui y est recommandé est illicite, comme recommander un acte de désobéissance ou bien lorsque le bénéficiaire du testament est un héritier. Dans certains autres cas, le testament est recommandé lorsqu'on y recommande des œuvres de bienfaisance ou bien des dépenses pour la cause d'Allah, en faveur de proches non-héritiers.



# Suivi

1. Le musulman doit constamment se rappeler la mort et l'avoir, en toutes circonstances, à l'esprit. Il se met alors à œuvrer en prévision de sa survenue et n'est pas préoccupé par les délices et les plaisirs de ce bas monde. Al-Hassane – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "La mort est marquée sur le haut de vos fronts et le bas monde est plié derrière vous"[1].

2. Allah s'est chargé lui-même de déterminer les parts d'héritage. Il n'est donc pas permis à un musulman de se faire l'égal d'Allah à ce sujet ou bien de croire que son partage est meilleur que celui du Plus Sage des sages.

3. Allah fit aux serviteurs la faveur de leur permettre de disposer d'un tiers de leur patrimoine qu'ils peuvent léguer par testament comme ils le veulent. L'intelligent est celui qui tire profit de cette faveur pour obtenir l'agrément d'Allah, en Lui obéissant et en dépensant cette part pour Sa cause.

4. Il convient que le musulman prenne l'initiative de rédiger son testament – s'il a quelque chose à léguer – avant que ce bas monde ne l'en distraie, que la maladie ne l'en rende incapable ou que la mort ne le surprenne. Les Compagnons prirent l'initiative de rédiger leurs testaments comme en témoignent les paroles suivantes d'Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – le narrateur de ce hadith: "Depuis que j'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire cela, pas une nuit ne s'est écoulée sans que je n'aie mon testament auprès de moi"[2].

5. Le fait qu'il soit permis de faire l'aumône et de léguer par testament un tiers de son patrimoine ne signifie pas qu'il n'est pas permis de faire l'aumône ou de léguer par testament moins que cela, ni que le meilleur legs consiste à léguer le tiers de son patrimoine. Au contraire, il est préférable pour le musulman de laisser ses héritiers riches et n'ayant pas besoin des gens. C'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ dit à Sa'd Ibn Abi Waqqass lorsqu'il voulut léguer par testament la moitié de son patrimoine: *"Le maximum est le tiers, et le tiers est une part déjà grande. Il est préférable que tu laisses tes héritiers riches plutôt que tu les laisses dans le besoin tendant leurs mains aux gens"*[3]. *Pour sa part,* Ibn 'Abbass – Allah a agréé les deux hommes – disait: "Si seulement les gens renonçaient au tiers pour le quart". Quant à Abou Bakr, il légua par testament le cinquième de son patrimoine, et dit: "Je me satisfais de ce dont Allah s'est satisfait". Il signifiait par cela les paroles d'Allah: ﴿***Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au Messager, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs (en détresse)...***﴾ [Sourate Al-Ane'fal: 41].

---

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/382).

2 Moslim (1627).

3 Al-Boukhari (2742) et Moslim (1628).

6 Il convient que les étudiants en science religieuse et les scribes rédigeant les testaments pour les gens expliquent aux gens que le testament obéit aux circonstances: si les héritiers sont pauvres et dans le besoin, il est préférable de ne rien léguer par testament et s'ils sont aisés, il est recommandé de léguer par testament un tiers du patrimoine ou moins en fonction de la situation des héritiers.

**Un poète a dit:**

*Chaque instant qui passe nous emmène vers nos termes et nos jours passent comme autant d'étapes. Je n'ai pas vu plus vrai que la mort qui, lorsqu'elle est faussée par les espoirs, paraît fausse.*

*Qu'il est hideux de ne pas tirer profit de sa jeunesse et qu'il est encore plus hideux de ne pas tirer profit de son temps lorsque les cheveux blancs recouvrent la tête.*

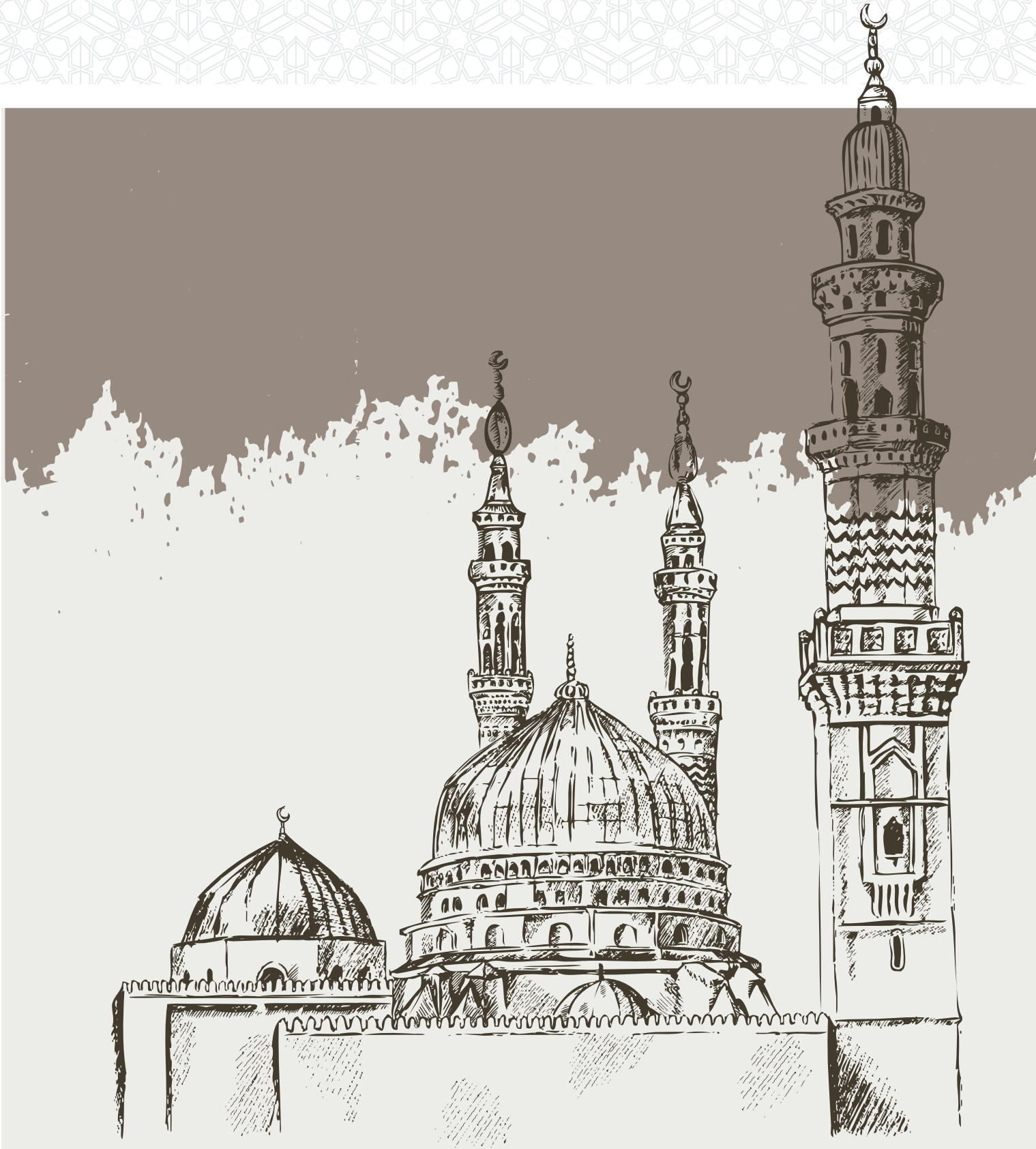
*Quitte ce bas monde en ayant fait provision de piété, car ta vie n'est qu'un nombre de jours comptés.*

Un autre a dit:

*Nos richesses, nous les amassons au profit de nos héritiers, et nos demeures, nous les construisons pour qu'elles soient abandonnées et habitées par les hiboux.*

*L'être humain n'a pas de demeure à habiter après sa mort, excepté celle qu'il bâtissait avant sa mort. Ainsi, celui qui l'a bâtie en faisant le bien y trouvera la vie agréable et celui qui l'a bâtie en faisant le mal sera déçu.*





# Hadith 91

# Il est détestable de chercher à occuper une responsabilité

‘Abd Ar-Rahmane Ibn Samoura, qu’Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 “Ô *‘Abd Ar-Rahmane Ibn Samoura, ne demande pas le commandement,*

2 *car si tu l’obtiens en l’ayant demandé on te laissera te débrouiller seul*

3 *et si tu l’obtiens sans l’avoir demandé on t’aidera à l’assumer .*

4 *Quand tu fais le serment de faire quelque chose et que tu vois par la suite une action meilleure, expie ton serment et fais ce qui est meilleur”*[1].

1 Al-Boukhari (66229) et Moslim (1652).

## Les Versets

- ﴿*Et n’usez pas du nom d’Allah, dans vos serments, pour vous dispenser de faire le bien, d’être pieux et de réconcilier les gens. Et Allah est Audient et Omniscient*﴾[Sourate Al-Baqara: 224].
- ﴿*Allah ne vous sanctionne pas pour la frivolité dans vos serments, mais Il vous sanctionne pour les serments que vous avez l’intention d’exécuter. L’expiation en sera de nourrir dix pauvres, de ce dont vous nourrissez normalement vos familles, ou de les habiller, ou de libérer un esclave. Quiconque n’en trouve pas les moyens devra jeûner trois jours. Voilà l'expiation pour vos serments, lorsque vous avez juré. Et tenez à vos serments*﴾ [Sourate Al-Ma’ ida: 89].

## Le Narrateur

Il s’agit de ‘Abd Ar-Rahmane Ibn Samoura Ibn Habib Abou Sa’id Al-Qourachi Al-‘Abchami, connu pour avoir été un chef. Il embrassa l’Islam le jour de la prise de La Mecque et faisait partie des nobles de sa tribu. Son prénom était ‘Abd Al-Ka’ba et après sa conversion à l’Islam le Prophète ﷺ lui donna comme prénom ‘Abd ar-Rahmane. Il participa à la bataille de Tabouk aux côtés du Prophète ﷺ puis à la conquête de l’Irak. Lors du califat de ‘Othmane, il conquit le Khorassane et il se distingua par les prises de Sijistane, Kaboul et d’autres villes. Il est mort à Bassora en l’an 51 de l’Hégire[1].

## Résumé

Détenir l’autorité sur les gens est une immense responsabilité et quelque chose de grave. Il ne convient donc pas qu'on demande à assumer cet responsabilité, mais si elle vient à quelqu’un sans qu’il ne l’ait demandée, alors Allah l’aidera à l’assumer. Par ailleurs, il ne convient pas qu’un musulman laisse un serment qu’il a prononcé l’empêcher de faire le bien. Il doit plutôt expier son serment et faire le bien.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d (7/15), Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/263), Tahdhîb Al-Kamal Fi Asma Ar-Rijal d’Al-Mizzi (17/158, 159) et Siyar A’l am An-Noubala d’Adh-Dhahabi (2/571, 572).

# Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ défend qu'un homme demande de détenir une quelconque forme d'autorité sur les musulmans – comme être chef, ministre ou autre – car c'est une responsabilité immense que doit assumer celui qui détient cette autorité. Le Prophète ﷺ dit dans un autre hadith à Abou Dharr lorsque celui-ci lui demanda de le désigner comme chef: "*Ô Abou Dharr, tu es un homme faible et c'est une responsabilité qui, le Jour de la Résurrection, sera une cause d'humiliation et de regret, sauf celui qui l'a légitimement obtenue et se sera acquitté des obligations qu'elle requiert*"[1].

2. Le Prophète ﷺ nous informe ensuite que si un homme demande le commandement pour lui-même et qu'il l'obtient, on le lui laissera et Allah ne l'aidera pas à supporter ses peines. Par conséquent, il ne parviendra pas à ses fins la plupart du temps. C'est pourquoi le Prophète ﷺ dit dans un autre hadith: *"Par Allah, nous ne donnerons pas cette fonction à quelqu'un qui la demande ni à quelqu'un qui s'efforce de l'obtenir"*[2].

   Les prophètes font exception à cela, car ils sont infaillibles et ne convoitent pas de commandement ou de fonction prestigieuse. Ainsi, Youssouf – qu'Allah le protège – dit: ﴿***Assigne-moi les dépôts du territoire: je suis bon gardien et connaisseur***﴾ [Sourate Youssouf: 55].

3. Quant à celui à qui le commandement vient sans demande de sa part, et qui sollicite l'aide d'Allah et ne s'épargne pas d'effort pour assumer sa responsabilité, Allah l'aidera alors à supporter ses épreuves et facilitera sa réussite.

4. Le Prophète ﷺ nous informe ensuite qu'il ne convient pas que le musulman fasse de son serment une entrave l'empêchant de faire le bien. Ainsi, lorsqu'il fait le serment de quelque chose puis qu'il s'aperçoit qu'il a une meilleure option que ce à propos de quoi il a fait serment, qu'il expie son serment et fasse ce qu'il considère comme étant meilleur.

   Si le musulman fait le serment de commettre un acte de désobéissance comme rompre les liens de parent, délaisser son épouse, porter plainte contre son débiteur ou autre, il doit alors expier son serment et reprendre la vie commune avec son épouse ou accorder un délai à son débiteur, car cela est meilleur que ce à propos de quoi il avait fait le serment.

1 Moslim (1825).

2 Moslim (1733).



# Suivi

1 (1) Prends garde de demander le commandement ou une responsabilité quelconque et demande à Allah de te garder sauf et de t'accorder ce qui est bien, car il se peut que le commandement te soit donné et que tu n'aies pas la capacité d'assurer ses missions.

2 (1) Il ne convient pas que les fonctions prestigieuses soient la préoccupation de celui qui s'efforce de réussir dans l'au-delà. Allah dit en effet: ﴿***Cette Demeure dernière, Nous la réservons à ceux qui ne recherchent ni à s'élever sur terre ni à y semer la corruption. Cependant, l'heureuse fin appartient aux pieux***﴾ [Sourate Al-Qasasse: 83].

3 (1) Prends garde aux conséquences du commandement, car le Prophète ﷺ a dit: *"Il ne tardera pas à y avoir un homme qui souhaitera s'être jeté d'une étoile plutôt que d'avoir détenu une quelconque autorité sur les gens"*[1].

4 (1) Le Prophète ﷺ a dit: *"Nul homme responsable de dix personnes ou plus ne viendra le Jour de la Résurrection sans que sa main ne soit entravée à son cou. Il sera libéré pour avoir été bienfaisant envers eux ou bien il restera enchaîné pour avoir été malfaisant envers eux. Le début de l'autorité sera reproche, son milieu regret, et sa fin malédiction le Jour de la Résurrection"*[2].

5 (1) Sa'd Ibn Abi Waqqasse – qu'Allah a agréé – était parmi ses dromadaires et son fils 'Omar – qu'Allah a agréé – vint à lui. Lorsque Sa'd le vit, il dit: "Je cherche refuge auprès d'Allah contre le mal de ce cavalier". 'Omar descendit de cheval et lui dit: "Es-tu venu parmi tes dromadaires et tes moutons en ayant laissé les gens se quereller à propos de qui sera leur souverain?". Sa'd frappa alors sa poitrine et dit: "Tais-toi, j'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: *"Allah aime le serviteur pieux, riche et discret"*[3].

6 (2) Que les gens ayant demandé le commandement et s'étant efforcés de détenir une autorité sur les musulmans pour accéder à des désirs abjects et parvenir à des finalités basses dans ce bas monde éphémère, craignent Allah. Allah les a en effet abandonnés à eux-mêmes et de ce fait, ils se sont égarés, ont égaré d'autres gens et ont été perdants dans ce bas monde et dans l'au-delà.

7 (2) Il convient que les détenteurs de l'autorité n'emploient pas ceux qui demandent le commandement et l'autorité, car l'issue de cette attitude est d'être abandonné à soi-même. D'ailleurs, le Prophète ﷺ a dit: *"Par Allah, nous ne donnerons pas cette fonction à quelqu'un qui la demande ni à quelqu'un qui s'efforce de l'obtenir"*[4].

1 Ahmad (10940).

2 Ahmad (22656).

3 Moslim (2965).

4 Moslim (1733).

8 (3) Si des fonctions se présentent à toi sans que tu ne les aies demandées et que tu te sens suffisamment capable et loyal pour être au service des gens, tu peux alors accepter ces fonctions en t'attendant à être rétribué par Allah et Allah t'aidera.

9 (3) Le détenteur de l'autorité doit convenablement choisir ses délégués et ses employés, car il est responsable de leurs actes.

10 (4) Le serment oiseux n'est pas puni. Ne te préoccupe donc pas des serments prononcés précipitamment sans en avoir eu l'intention.

11 (4) Lorsque tu fais le serment d'accomplir un acte d'obéissance, de commettre un acte de désobéissance ou de faire quelque chose de permis, puis que tu t'aperçois que cela t'empêche de réaliser quelque chose de meilleur que ce à quoi tu as fait le serment, comme faire le serment de ne pas parler aujourd'hui puis t'apercevoir que les gens ont besoin de tes fatwas et de tes exhortations; dans ce cas, expie ton péché et donne la priorité à ce qui est le plus important.

12 (4) On doit par défaut s'acquitter des serments que l'on a prononcés et ne se parjurer que lorsque la raison est louable. Ainsi, si on fait le serment de ne pas porter tel vêtement, il faut alors respecter son serment plutôt que de parjurer et d'expier le serment, car Allah dit: ﴿***Et tenez à vos serments***﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 89].





92

# Hadith

# Le droit des détenteurs de l'autorité

Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 "*L'individu musulman doit écoute et obéissance*

2 *dans ce qu'il aime comme dans ce qu'il déteste,*

3 *sauf si on lui ordonne un acte de désobéissance. Dans ce cas, il ne doit ni écoute ni obéissance*"[1].

1 Al-Boukhari (7144) et Moslim (1839).

## Les Versets

﴿*Ô les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement*﴾ [Sourate An-Nissa: 59].

﴿*et qu' elles ne désobéiront pas en ce qui est convenable*﴾ [Sourate Al-Moumtahana: 12].

## Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Allah Ibn 'Omar Ibn Al- Khattab Ibn Noufayl Abou 'Abd ar-Rahmane Al-Qourachi Al-'Adawi. Il embrassa l'Islam alors qu'il était un enfant qui n'avait pas encore atteint la puberté et il était encore trop jeune pour participer à la bataille de Ouhoud, ce qui fait que le Prophète ﷺ le congédia. La première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Il est aussi de ceux qui ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il fait également de ceux qui ont émis beaucoup de fatwas et ont narré de nombreux hadiths. Il est mort en l'an 74 de l'Hégire[1].

## Résumé

Le musulman doit écouter les détenteurs de l'autorité et leur obéir dans ce qui relève de l'autorité que leur a donnée Allah, sauf s'ils lui ordonnent un acte de désobéissance. Dans ce cas, on ne doit d'obéissanc à aucune créature lorsque cela implique de désobéir au Créateur.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d'Ibn Sa'd (4/105), Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (4/322) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/155).

# Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ annonce à sa communauté qu'il est obligatoire d'écouter les détenteurs de l'autorité que sont les rois, les sultans, les présidents et leurs délégués, car c'est ainsi qu'on préserve la stabilité, qu'on diffuse la religion et qu'on met en pratique ses jugements et ses commandements. De plus, s'il était permis à tout un chacun de désobéir à son chef, on aboutirait au désordre, le groupe des musulmans se désagrégerait et il deviendrait alors facile pour leur ennemi de les anéantir.

2. Qu'il s'agisse de jugements ou de personnes que l'âme aime ou qu'elle déteste, le devoir est de patienter. Le Prophète ﷺ dit en effet: "*Celui qui voit chez son chef ce qu'il désapprouve doit patienter, car personne ne s'éloigne du groupe d'un empan et meurt ainsi sans que sa mort ne soit digne de l'époque préislamique*"[1].

3. Cependant, cette obéissance ne doit pas être absolue, mais limitée à ce qui n'est pas un acte de désobéissance, car lorsque le détenteur de l'autorité ordonne un acte de désobéissance à Allah, on ne lui doit ni écoute ni obéissance. Le Prophète ﷺ a dit: "*L'obéissance n'est due que dans ce qui est convenable*". Hadith référencé par Al-Boukhari et Moslim[2]. C'est pour cette raison qu'Allah dit: ﴿Ô les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'***entre vous qui détiennent le commandement***﴾ [Sourate An-Nissa: 59]. Allah ne dit pas seulement: obéissez à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement, mais Il fit précéder cet ordre de l'obéissance à Allah et à Son Messager.

   Ainsi, lorsque le détenteur de l'autorité ordonne quelque chose qui implique de désobéir à Allah, il n'est pas permis de lui obéir pour cet ordre-là seulement et non pour tout ordre émis par lui. De plus, il n'est pas permis de se rebeller contre lui pour cette raison. Il est plutôt prescrit au musulman de tenter de lui faire changer d'avis, de lui prodiguer des conseils avec sagesse, en usant de la bonne exhortation selon les moyens dont il dispose dans sa situation et dans son époque.

1 Al-Boukhari (7143).

2 Al-Boukhari (7145) et Moslim (1840).

# Suivi

1. Le musulman doit accorder la priorité à l'intérêt général au détriment de son propre intérêt personnel.

2. L'obéissance aux détenteurs de l'autorité est citée avec ses règles dans les versets du Coran et les hadiths, car elle comporte un intérêt dans le bas monde et dans l'au-delà. En effet, si l'être humain réfléchissait au fonctionnement de son foyer, de son travail et de sa société, il verrait que ces structures ne pourraient fonctionner sans des détenteurs de l'autorité.

3. Il convient que lorsqu'un musulman voit quelque chose qu'il désapprouve chez son chef de consulter les gens de science afin de les interroger et de solliciter leur conseil. Il se peut que ce qu'il considère comme un acte de désobéissance à Allah soit en réalité un acte d'obéissance ou ce qu'il considère comme un acte de désobéissance à Allah soit réalité un acte d'obéissance à Allah, mais qu'il n'ait pas su comment y réagir.

4. Lorsque le musulman s'assure que le détenteur de l'autorité ordonne un acte de désobéissance à Allah, il ne lui est pas permis d'obéir à cet ordre. Mieux encore, s'il est en mesure de lui prodiguer des conseils sans créer de trouble alors qu'il le fasse. Sinon, il se contente de ne pas obéir à l'acte de déobéissance ordonné.

5. Il n'est pas permis d'obéir à quiconque lorsque cela implique de désobéir à Allah, car le Prophète ﷺ reçut l'allégeance des gens de lui obéir dans ce qui est convenable, bien qu'il n'ordonne jamais un acte de désobéissance à Allah ni n'approuve les actes de désobéissance à Allah. Que dire alors du reste des gens?

6. Prends garde à approuver le gouverneur ou le chef lorsqu'il contrevient aux obligations et transgresse les limites d'Allah. Soit tu désapprouves et tu prodigues des conseils, soit tu délaisses son assemblée.

7. Lorsque le chef ordonne un acte de désobéissance à Allah, cela ne doit pas servir de prétexte pour cesser de lui obéir. On doit plutôt obéir aux autres ordres et ne délaisser que celui-là.



93

# Hadith

# Les peines et les châtiments discrétionnaires

‘Oubada Ibn As-Samite rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 Je fis allégeance au Messager d’Allah ﷺ alors que nous étions un groupe d’hommes et il dit: “*Je reçois votre allégeance de ne jamais associer de divinité à Allah, de ne jamais commettre de vol, ni de fornication, ni d’infanticide, de ne jamais forger d'odieux mensonges que vous jetez à la face des gens, et de ne pas me désobéir dans ce qui est convenable.*

2 *Celui qui tient son engagement, Allah le récompensera, et celui qui commet une transgression à ce serment et en subit la punition ici-bas, ce châtiment sera pour lui une expiation et une purification. Quant à celui qu’Allah couvre, son cas sera jugé par Allah [dans l’au-delà]. S’Il veut, Il le châtiera et s’Il veut Il lui pardonnera”*[1].

1 Al-Boukhari (6801).

## Les Versets

- ﴿*Dis: Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit: ne Lui associez rien; et soyez bienfaisants envers vos père et mère. Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux. N’approchez pas des turpitudes ouvertement, ou en cachette. Ne tuez qu’en toute justice la vie qu’Allah a fait sacrée. Voilà ce qu’[Allah] vous a recommandé de faire; peut-être comprendrez-vous*﴾ [Sourate Al-Ane’ame: 151].
- ﴿*Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté; c’est Nous qui attribuons leur subsistance tout comme à vous. Les tuer, c’est vraiment, un énorme péché. Et n’approchez point la fornication. En vérité, c’est une turpitude et quel mauvais chemin!*﴾ [Sourate Al-Isra: 31-32].
- ﴿*Ô Prophète! Quand les croyantes viennent te prêter serment d’allégeance [et en jurent] qu’ elles n’associeront rien à Allah, q u’elles ne voleront pas, qu’elles ne se livreront pas à l’adultère, qu’elles ne tueront pas leurs propres enfants, qu’elles ne commettront aucune infamie ni avec leurs mains ni avec leurs pieds et qu’elles ne désobéiront pas en ce qui est convenable, alors reçois leur serment d’allégeance, et implore d’Allah le pardon pour elles. Allah est certes, Pardonneur et Très Miséricordieux*﴾ [Sourate Al-Moumtahana: 12].

## Le Narrateur

Il s’agit de ‘Oubada Ibn As-Samite Ibn Qays Abou Walid Al-Ane’sari, un des principaux combattants de la bataille de Badr. Il participa au serment d’allégeance d’Al-‘Aqaba parmi les soixante-dix Ane’sar et il est un des douze délégués. Il participa aux batailles de Badr, d’Ouhoud, du Fossé ainsi qu’à toutes les autres batailles aux côtés du Messager d’Allah ﷺ et il était un homme de grande taille, fort et beau. ‘Omar l’envoya en tant que juge et éducateur au Levant et il vécut alors à Homs, puis il vécut en Palestine, à Jérusalem, et il est mort à Ar-Ramla. Il fut enterré à Jérusalem en l’an 34 de l’Hégire à l’âge de soixante-douze ans[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ reçut l'allégeance des Ane’sar la nuit du serment d’allégeance d'Al-'Aqaba de rester fidèles au monothéisme, de lui obéir, de ne pas voler, de ne pas forniquer, de ne pas tuer leurs enfants et de ne pas inventer de mensonges. Celui qui se conforme à son serment d’allégeance, alors sa rétribution auprès d’Allah est d’obtenir Son agrément et d’entre au Paradis. Celui qui commet un acte de désobéissance imposant qu’il subisse une peine et qui subit cette peine dans ce bas monde, elle sera alors une expiation pour son péché. Quant à celui qui n’est pas puni pour son péché, il appartient à Allah de décider de son sort: s’Il veut Il le châtie pour son péché puis le fait entrer au Paradis et s’Il veut Il le lui pardonne.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d (3/412), Tahdhib al-Kamal d’Al-Mizzi (14/183), Siyar A’lam An-Noubala` d’Adh-Dhahabi (3/341) et Al-Wafi bi Al-Wafayat d'As-Safadi (16/353) .

# Compréhension (fiqh)

1 ‘Oubada Ibn As-Samite nous informe concernant l’allégeance que le Prophète ﷺ reçut des délégués des tribus d’Al-Aws et d’Al-Khazraj la nuit du deuxième serment d’allégeance d’Al-‘Aqaba à Mina. Ces douze délégués représentaient les croyants de Yathrib. ‘Oubada faisait partie d’un groupe d’hommes et raconte qu’ils firent allégeance au Prophète ﷺ et le Prophète ﷺ reçut leur allégeance d’être fidèles au monothéisme et de rejeter le polythéisme, de ne pas voler, de ne pas forniquer, de ne pas tuer leurs enfants, de ne pas inventer de rumeurs et de mensonges et d’obéir au Messager d’Allah ﷺ.

Le Prophète ﷺ commença par la fidélité au monothéisme et le rejet du polythéisme, car cela est le fondement de la foi et de l’Islam. En effet, le premier pilier de l’Islam est la formule: “Il n’existe pas de divinité, excepté Allah”, tandis que le polythéisme est le péché capital suprême. Ibn Mas’oud a dit: “Je demandai au Prophète quel péché est le plus grave pour Allah?”. Il répondit: *“C’est de Lui attribuer un égal alors qu’Il t’a créé”*[1]37. Par ailleurs, Allah nous informa que tous les péchés dépendent du bon vouloir d’Allah, excepté le polythéisme. Allah dit en effet: ﴿***Certes Allah ne pardonne pas qu’on Lui donne quelque associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut***﴾ [Sourate An-Nissa: 48].

Ensuite il leur défendit de voler et de commettre la fornication, car l’Islam protège les biens et l’honneur des gens. En effet, si les gens pouvaient librement forniquer et voler, ils s’agresseraient les uns les autres, le plus fort anéantirait les droits du plus faible, les liens de filiation seraient impossibles à établir et les enfants illégitimes deviendraient nombreux. Voilà pourquoi le Prophète ﷺ dénia au voleur et au fornicateur la qualité de croyant [au moment où ils commettent leurs méfaits]. Il dit ainsi: “*Le fornicateur n’est pas croyant lorsqu’il fornique, le voleur n’est pas croyant lorsqu’il vole et celui qui boit du vin n’est pas croyant lorsqu’il boit du vin*”[2].

En outre, certains Arabes tuaient leurs enfants à cause de la pauvreté ou par crainte, à cause de leurs enfants, de tomber dans la pauvreté et Allah leur défendit cela. Allah dit au sujet du pauvre qui tue ses enfants: ﴿***Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux***﴾ [Sourate Al-Ane’ame: 151]. Il dit également au sujet de celui qui tue ses enfants de crainte de devenir pauvre: ﴿***Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté; c’est Nous qui attribuons leur subsistance tout comme à vous***﴾ [ Sourate Al-Isra: 31]. Il y avait aussi parmi les Arabes celui qui enterrait sa fille vivante, par peur du déshonneur, et Allah dit à ce sujet: ﴿***et lorsqu’on demandera à la fillette enterrée vivante pour quel péché elle a été tuée***﴾ [Sourate At-Takwir: 8-9].

---

1 Al-Boukhari (4477) et Moslim (86).

2 Al-Boukhari (2475) et Moslim (100).

Le Prophète ﷺ leur défendit aussi d'inventer des mensonges et de diffamer les gens. Cela englobe le faux témoignage, la calomnie des croyants et des croyantes ainsi que le fait de médire d'eux en leur attribuant des choses dont ils sont innocents. Le Prophète ﷺ demanda un jour à ses Compagnons: "*Savez-vous ce qu'est la médisance?*". Ils répondirent: "Allah et Son Messager sont les seuls à le savoir". Il dit: "*C'est le fait de dire de ton frère ce qu'on déteste qu'on dise de lui*". On lui demanda: "Et si mon frère est tel que ce que je dis de lui?". Il répondit: "*S'il est tel que ce que tu dis de lui, tu as médit de lui. Sinon, tu l'as diffamé*"[1].

2 Puis le Prophète ﷺ les informa que celui parmi eux qui tient son engagement sera rétribué par Allah qui lui accordera Son agrément et le fera entrer au Paradis. Allah dit en effet: ﴿***Ceux qui te prêtent serment d'allégeance ne font que prêter serment à Allah: la main d'Allah est au-dessus de leurs mains. Quiconque viole le serment ne le viole qu'à son propre détriment; et quiconque remplit son engagement envers Allah, Il lui apportera bientôt une énorme récompense***﴾ [Sourate Al-Fath: 10]. Quant à celui qui commet un des péchés qu'Allah a défendus et qu'il est puni pour cela dans le bas monde, alors la peine qu'il subit le purifie du péché et lui épargnera d'être châtié dans l'au-delà. Ainsi, celui qui subit la peine prévue pour la fornication, le vol, la consommation de vin, la diffamation ou autre dans ce bas monde ne sera pas châtié dans l'au-delà pour le péché en question, tandis que celui qu'Allah couvre et n'est pas puni pour son péché dans ce bas monde, c'est Allah qui décidera de son sort: s'Il veut Il le punira pour son péché puis le fera entrer au Paradis, et s'Il veut Il lui pardonnera.



1 Moslim (2589).

# Suivi

1 (1) Le monothéisme est l'acte d'adoration suprême par lequel le serviteur se rapproche d'Allah. C'est pourquoi "l'évocation la plus éminente est: Il n'existe pas de divinité, excepté Allah"[1]. D'autre part, l'associationnisme est le péché capital suprême et l'injustice suprême qu'Allah ne pardonne pas. Chaque musulman doit rectifier son monothéisme et le débarrasser des restes d'associationnisme.

2 (1) Le Prophète ﷺ progressa par ordre décroissant d'importance. Ainsi, il commença par mentionner l'allégeance de rester fidèle au monothéisme et de rejeter l'associationnisme, puis il mentionna la fornication, le vol, le meurtre, etc. Le prédicateur, le savant et l'éducateur doivent donc veiller à se focaliser sur ce qui est le plus important et en parler avant ce qui l'est moins.

3 (1) Le croyant ne vole jamais et ne convoite pas ce qu'il ne possède pas. Au contraire, il est convaincu qu'Allah a réparti les substances avec sagesse et que sa propre subsistance a été écrite dans la Tablette Préservée avant qu'Allah ne crée les cieux et la terre.

4 (1) Le croyant sait qu'Allah lui demandera des comptes sur sa richesse: comment l'a-t-il acquise et comment l'a-t-il dépensée? C'est pour cette raison qu'il est le moins susceptible de s'emparer sans droit des biens des gens.

5 (1) Le croyant évite de commettre la fornication, car il sait qu'Allah a déclaré la fornication illicite et Il insista sur son illicéité au point d'en faire un péché capital. On rapporte qu'Ibn Mas'oud a dit: "Je demandai au Prophète ﷺ quel péché est le plus grave pour Allah?". Il répondit: *"C'est de Lui attribuer un égal alors qu'Il t'a créé"*. Je dis: "Ceci est un péché grave. Puis quel péché?". Il répondit: *"Tuer ton enfant par crainte qu'il partage ta nourriture"*. Je demandai ensuite: "Puis quel péché?". Il répondit: *"Commettre la fornication avec la femme de ton voisin"*[2]. Ce hadith est corroboré par ces versets du Livre d'Allah: ﴿***Qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit; qui ne commettent pas de fornication; car quiconque fait cela encourra une punition et le châtiment lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie***﴾ [Sourate Al-Fourqane: 68-69].

6 (1) Tuer une âme est un crime très grave pour Allah qui menaça celui qui le commet, de lui infliger le châtiment le plus sévère. Allah dit en effet: ﴿***Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment***﴾ [Sourate An-Nissa: 93]. Il n'est donc pas permis au musulman de se permettre de tuer des gens sans droit, et il n'est pas concevable qu'une personne raisonnable commette un meurtre tout en sachant quel est le châtiment douloureux qui l'attend dans l'au-delà.

7 (1) Croire en Allah et se satisfaire de son décret est le fondement du bonheur et de la tranquillité dans ce bas monde. Ainsi, lorsque le serviteur est convaincu que sa subsistance est décidée

1 At-Tirmidhi (3383) et Ibn Maja (3800).

2 Al-Boukhari (4477) et Moslim (86).

par Allah, avoir une progéniture nombreuse ne lui procure aucune inquiétude et son cœur est alors serein. Il n'a alors aucune raison de tuer ses enfants par crainte de la pauvreté.

8 (1) Sachant que le meurtre est un des péchés majeurs, tuer ses enfants est ce qu'il y a de pire comme meurtre en raison de ce qu'il provoque comme rupture des liens de parenté, haine entre les membres de la famille et destruction des foyers, en plus du mauvais soupçon à l'égard d'Allah qui fait commettre ce genre de meurtre.

9 (1) Forger des rumeurs et les diffuser sans les vérifier contrevient à la religion droite. C'est pourquoi Allah nous défendit cela en disant: ﴿***Et pourquoi, lorsque vous l'entendiez, ne disiez-vous pas: "Nous ne devons pas en parler. Gloire à Toi (ô Allah)! C'est une énorme calomnie?". Allah vous exhorte à ne plus jamais revenir à une chose pareille si vous êtes croyants***﴾ [Sourate An-Nour: 16-17]. Puis Allah menaça ceux qui provoquent des troubles en disant: ﴿***Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront un châtiment douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà***﴾ [Sourate An-Nour: 19].

10 (1) Le Prophète ﷺ restreignit l'obligation de lui obéir à ce qui est convenable, bien qu'il n'ordonne que ce qui est convenable, afin que ce soit un fondement dans tous les actes d'obéissance. Il n'est donc permis d'obéir à quiconque – aux parents, au détenteur de l'autorité ou autre – que dans ce qui est convenable. En effet, on ne doit obéissance à aucune créature lorsque cela implique de désobéir au Créateur.

11 (2) L'application de la peine expie le péché de celui qui la subit. Il n'est donc pas permis à un musulman d'insulter une personne ayant purgé sa peine. Lorsque Khalid – qu'Allah a agréé – insulta la femme qui subit la peine [méritée pour la fornication], le Prophète ﷺ lui dit: *"Doucement Khalid. Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, elle s'est repentie d'un repentir qui aurait valu le pardon à un collecteur d'impôts"*[1].

12 (2) Sache que les droits violés des serviteurs ne sont pas abolis par le simple repentir. On doit en plus réparer les injustices commises. Veille donc à te défaire des péchés que tu as commis à l'encontre des gens avant que tu n'aies à les dédommager en leur donnant de tes bonnes actions et en recevant de leurs mauvaises actions.

13 (2) Il est recommandé au musulman, lorsqu'il commet un péché, de se couvrir, de se repentir à Allah et de ne pas s'exposer à l'application de la peine prévue et à l'infamie. Ma'iz se rendit auprès d'Abou Bakr As-Siddiq – Allah a agréé les deux hommes – et l'informa qu'il avait forniqué. Abou Bakr lui demanda: "As-tu parlé de cela à quelqu'un avant moi?". Il répondit: "Non". Abou Bakr lui dit alors: "Repens-toi à Allah et couvre-toi comme tu as été couvert par Allah, car Allah accepte le repentir de Ses serviteurs". Il ne fut pas convaincu par cet avis et consulta 'Omar qui dit la même chose qu'Abou Bakr. Il ne fut toujours pas convaincu par l'avis qu'il lui donna et il se rendit auprès du Messager d'Allah ﷺ qui appliqua sur lui la peine prévue[2].

1 Moslim (1695).

2 An-Nassa'i dans As-Sounane Al-Koubra (16999) transmis de manière moursal d'après Sa'id Ibn Al-Mousayyib – qu'Allah lui fasse miséricorde.



# Hadith 94 La patience et la reconnaissance

Abou Yahya Souhayb Ibn Sinane, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Le cas du croyant est étonnant. En effet tout ce qui lui arrive est bon pour lui et ceci n'est vrai pour personne d'autre que le croyant.*

2 *Si un bonheur l'atteint, il se montre reconnaissant et c'est un bien pour lui.*

3 *Si un malheur l'atteint, il se montre patient et c'est un bien pour lui"*[1].

1 Moslim (2999).

## Les Versets

- ﴿*Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint: "Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés*﴾ [Sourate Al- Baqara: 155-157].
- ﴿*Dans tout cela il y a des signes pour tout homme plein d'endurance et de reconnaissance*﴾ [Sourate Ibrahim: 5].
- ﴿*Et lorsque votre Seigneur proclama: Si vous êtes reconnaissants, très certainement J' augmenterai [Mes bienfaits] pour vous. Mais si vous êtes ingrats, Mon châtiment sera terrible*﴾ [Sourate Ibrahim: 7].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Yahya Souhayb Ibn Sinane An-Namiri Ar-Roumi. Capturé par les Romains (Byzantins), il vécut parmi eux un certain temps et apprit leur langue, ce qui explique pourquoi on le qualifie d'Ar-Roumi. Il fait partie des tout premiers convertis à l'Islam et de ceux qui ont été suppliciés pour avoir cru en Allah. Ayant participé à la bataille de Badr et aux batailles suivantes, il dirigea la prière des croyants lorsque 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, fut assassiné et il se retira lors des troubles. Il est mort en l'an 38 de l'Hégire[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ annonce une bonne nouvelle aux croyants en leur disant que tout ce qui leur arrive est un bien. Si on les comble de bienfaits et qu'ils sont reconnaissants, ils sont rétribués, et si on les éprouve et qu'ils sont patients ils sont également rétribués.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifate Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (2/726) et Siyar A'lam An-Noubala` d'Adh-Dhahabi (2/17).

# Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ s'étonne du cas du croyant et de son état vis-à-vis d'Allah et cet étonnement exprime l'approbation et la joie, puisque le croyant est en toute situation gagnant et rétribué.

2. En effet, lorsque Allah lui fait don d'un bienfait qui le réjouit et qui a trait à sa propre personne, à ses biens et à sa famille, il réagit à ce bienfait en remerciant Allah et la conséquence de sa gratitude est une bonne chose pour lui, puisque Allah lui fera don de plus de bienfaits et le rétribuera pour sa gratitude.

3. D'autre part, lorsque Allah l'éprouve par ce qui lui nuit et lui porte préjudice, il est patient dans l'épreuve, accepte celle-ci et met en dépôt sa rétribution auprès d'Allah. Allah lui inspire alors la patience et lui apporte consolation, et de plus Il lui accorde des dons généreux en guise de récompense pour sa patience et son acceptation.

Ce hadith englobe tous les décrets d'Allah qui concernent Ses serviteurs. Soit Il les éprouve avec un mal soit Il les éprouve avec un bien, conformément à ses paroles: ﴿***Nous vous éprouverons par le mal et par le bien [à titre] de tentation***﴾ [Sourate Al-Ane'biya: 35]. Par conséquent, lorsque le musulman est patient face au mal et est reconnaissant pour le bien, il réalise la totalité de la foi.

C'est pourquoi les prédécesseurs dirent: La foi est faite de deux moitiés, une moitié de patience et une moitié de gratitude, conformément aux paroles d'Allah: ﴿***Dans tout cela il y a des signes pour tout homme plein d'endurance et de reconnaissance***﴾ [Sourate Ibrahim: 5][(1)64].



1 Voir Jami' Al-Massa'il d'Ibn Taymiyya – premier groupe (p.165).



# Suivi

1 (1) Le croyant authentique qui accepte le décret et le destin d'Allah, qui est patient dans le malheur qui le touche et qui est reconnaissant pour le bienfait d'Allah, voit toutes ses affaires prendre le cours qu'il souhaite. Efforce-toi donc d'atteindre le degré du serviteur satisfait et reconnaissant et tu verras ton rang s'élever et tes bonnes actions se multiplier.

2 (2) Sois reconnaissant pour les innombrables bienfaits d'Allah dont tu bénéficies. En effet, nombreux sont les bienfaits qui touchent à ta religion, à ta vie dans ce bas monde, à ta personne, à ta santé, à ton instruction, à ton commerce, à ton travail, à ta famille et à tes biens que tu n'estimes pas à leur juste valeur et auxquels tu ne donnes pas la part de gratitude et de reconnaissance qui leur est due!

3 (2) La gratitude amène à plus de bienfaits et de bénédictions. Sois donc reconnaissant et on t'accordera plus de bienfaits.

4 (3) Fais face à l'épreuve avec un cœur croyant qui sait que ce qui l'a atteint ne pouvait le manquer et que le destin d'Allah se réalise irrémédiablement.

5 (3) Prends garde d'avoir du ressentiment pour le destin d'Allah, car l'épreuve s'abattra tôt ou tard sur le serviteur. Le serviteur patient sera alors rétribué et assisté dans son épreuve, tandis que le serviteur désespéré sera sanctionné et avili.

6 (3) Sa'id Ibn Joubayr – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "La patience consiste à ce que le serviteur reconnaisse qu'il est coupable de ce qui lui arrive, mette sa rétribution en dépôt auprès d'Allah et espère être récompensé. Il arrive cependant qu'un homme ait du ressentiment alors qu'il endure une épreuve, mais qu'il laisse paraître être patient"[1].

7 (3) Ibn Rajab – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Les gens qui acceptent leur épreuve observent tantôt la sagesse de l'Auteur de l'épreuve, le bien qu'il met dans celle-ci pour Son serviteur et le fait que Son décret ne peut être remis en cause, observent tantôt la récompense pour l'acceptation du décret qui leur fait oublier la douleur de l'épreuve décrétée, et observent tantôt l'éminence, la majesté et la perfection de l'Auteur de l'épreuve et s'oublient à s'émerveiller de ces attributs, au point de ne pas ressentir la douleur de l'épreuve. Ce stade est atteint par l'élite des gens qui connaissent et aiment Allah et il se peut que ce qui les éprouve leur procure du plaisir, car ils savent qu'il provient de leur Bien-aimé, comme certains disent: Il leur a mis dans Son châtiment de la douceur"[2].

---

1 Voir 'Ouddat As-Sabirine Wa Dhakhirate Ach-Chakirine d'Ibn Al-Qayyim (p.97).

2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/487).

8 (3) Un tabi'i a été interrogé au sujet de sa situation dans la maladie et il répondit: "Celle qu'll aime le plus est celle que j'aime le plus"[1].

9 (2,3) 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, a dit: Si la patience et la gratitude étaient deux chameaux, il me serait indifférent de monter l'un ou l'autre[2].

**Un poète a dit:**

*C'est assurément une tragédie que ma gratitude à l'égard de ce que Tu fais soit silencieuse, alors que Ta bonté est parlante.*

*Si je vois un bienfait provenant de Toi et que je le dissimule, je suis alors indigne de la générosité du Généreux.*

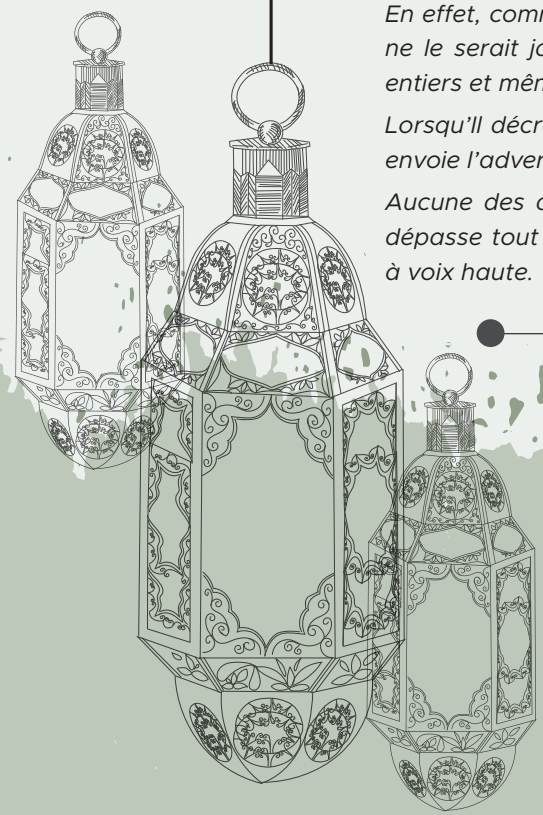
Un autre poète a dit:

*Sachant que ma gratitude pour un bienfait d'Allah est aussi un bienfait qu'll m'accorde, je dois alors en être reconnaissant.*

*En effet, comment être reconnaissant si ce n'est par Sa grâce? On ne le serait jamais sans celle-ci, même si on y passait des jours entiers et même toute la vie à le vouloir.*

*Lorsqu'll décrète l'aisance, tout le monde en est réjoui, et lorsqu'll envoie l'adversité ll la fait suivre de rétribution.*

*Aucune des deux n'est donc exempte de Son bienfait et celui-ci dépasse tout ce qu'on peut imaginer, penser secrètement ou dire à voix haute.*



1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/487).

2 Voir 'Ouddat As-Sabirine Wa Dhakhirate Ach-Chakirine d'Ibn Al-Qayyim (p.94).



# Hadith 95

# La véracité

‘Abd Allah Ibn Mas’oud, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *“Attachez-vous à la véracité, car la véracité conduit à la bonté et la bonté conduit au Paradis. Un homme ne cesse d’être véridique et de s’imposer d’être véridique jusqu’à ce qu’il soit écrit comme véridique auprès d’Allah.*

2 *Et prenez garde au mensonge, car le mensonge conduit à la perversité et la perversité conduit au Feu. Un homme ne cesse de mentir et de s’imposer de mentir jusqu’à ce qu’il soit écrit comme menteur auprès d’Allah”*[1].

1 Al-Boukhari (6094) et Moslim (2607).

## Les Versets

- ﴿*Quiconque obéit à Allah et au Messager... ceux-là seront avec ceux qu’Allah a comblés de Ses bienfaits: les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là!*﴾ [Sourate An-Nissa: 69].
- ﴿*Ô vous qui croyez! Craignez Allah et soyez avec les véridiques*﴾ [Sourate At-Tawba: 119].
- ﴿*Les bons seront, certes, dans un [jardin] de délice, et les libertins seront, certes, dans une fournaise*﴾ [Sourate Al-Ine’ fitare: 13-14].

## Le Narrateur

Il s’agit d’Abou ‘Abd Ar-Rahmane, ‘Abd Allah Ibn Mas’oud Ibn Ghafil Ibn Habib Al-Houdhali, le Compagnon du Messager d’Allah ﷺ. Il embrassa très tôt l’Islam à La Mecque et participa aux deux migrations, à la bataille de Badr ainsi qu’à toutes les autres batailles aux côtés du Messager d’Allah ﷺ. Chargé de porter les sandales du Messager d’Allah ﷺ, il les lui mettait lorsqu’il se levait et les portait à ses bras lorsque le Prophète ﷺ s’asseyait. Il est mort à Médine en l’an 32 ou 33 de l’Hégire[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que la véracité mène à tout ce qui est bien et par conséquent au Paradis et qu’un homme s’habitue à être véridique jusqu’à ce qu’il soit inclus dans l’élite des véridiques. À l’inverse, le mensonge est la porte ouverte sur chaque acte de transgression et corruption et il mène à l’entrée dans le Feu. Un homme s’habitue à mentir jusqu’à ce qu’il soit marqué par le sceau distinctif des menteurs.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifate As-Sahaba d’Abou Nou’aym (4/1765), Al-Isti’ab Fi Ma’rifate Al-Ashab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/987) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/198).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ ordonne aux membres de sa communauté de toujours être véridiques, car dire la vérité conduit l'individu à la bonté, qui désigne tout ce qui est bien, et finalement vers le Paradis. Le musulman est véridique et s'habitue à dire la vérité, dans l'aisance comme dans l'adversité, jusqu'à ce qu'il soit écrit comme véridique auprès d'Allah.

Le véridique est celui qui s'attache constamment à dire la vérité et ne ment pas. Ainsi, lorsque le serviteur est accoutumé à dire la vérité, Allah l'écrit comme véridique auprès de Lui et Il l'honore en lui donnant une réputation de véracité parmi les gens et le leur fait aimer. De plus, il devient connu pour sa véracité parmi les habitants du ciel et Allah l'inclura parmi l'élite des véridiques qui sont les gens ayant le rang le plus élevé après les prophètes. Allah dit: ﴿***Quiconque obéit à Allah et au Messager… ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits; les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là!***﴾ [Sourate An- Nissa: 69].

Par ailleurs, Allah ordonna à ses serviteurs de s'attacher à dire la vérité et de faire partie des véridiques. Il dit en effet: ﴿***Ô vous qui croyez! Craignez Allah et soyez avec les véridiques***﴾ [Sourate At-Tawba: 119]. Pour sa part, le Prophète ﷺ nous informa que les meilleurs des gens sont les véridiques. 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Al-'Ass – Allah a agréé les deux hommes – rapporte: "On demanda au Messager d'Allah ﷺ qui sont les meilleurs des gens? Il répondit: *"Tout individu dont le cœur est pur et la langue véridique"*[1].

2 Le Prophète ﷺ avertit contre le mensonge, car celui-ci est la tête de tout mal et il conduit à la corruption et aux actes de désobéissance, puis il aboutit à ce que le menteur soit jeté dans le Feu. Le Prophète ﷺ nous informe que lorsqu'un homme s'habitue au mensonge et s'y accoutume, Allah l'écrit comme menteur auprès de Lui et l'avilit et l'abaisse en lui donnant une réputation de menteur parmi les gens. De plus, les habitants du ciel le dénigrent pour cela et il sera inclus le Jour de la Résurrection parmi les pires des hypocrites.

Par ailleurs, le Prophète ﷺ nous informa que le mensonge est un des attributs et des signes des hypocrites lorsqu'il dit: *"Les signes de l'hypocrite sont au nombre de trois: lorsqu'il parle il ment, lorsqu'il promet il manque à sa promesse, et lorsqu'on lui confie un dépôt, il trahit"*[2]. De surcroît, le Prophète ﷺ détermina comme critère de droiture ou de corruption du serviteur la [véracité ou le mensonge prononcé par sa] langue. Il dit ainsi: *"La foi d'un serviteur n'est pas droite jusqu'à ce que son cœur le soit, et son cœur n'est pas droit jusqu'à ce que sa langue le soit"*[3].

1 Ibn Maja (4216).

2 Al-Boukhari (33) et Moslim (59).

3 Ahmad (13079).



# Suivi

1 (1) Attache-toi à dire la vérité, car elle est le critère qui distingue l'hypocrisie de la foi et l'arbitre équitable entre les gens du Paradis et les gens du Feu.

2 (1) Être véridique est le rang suprême dans l'Islam. C'est pourquoi, Allah – exalté soit-Il – orienta Ses serviteurs afin qu'ils soient des véridiques et accorda comme rétribution à ceux qui accomplissent de bonnes œuvres d'être inclus parmi les véridiques. Ceci démontre l'éminence de leur rang et leur proximité avec Allah. Ceci ne nous incite-t-il pas à nous attacher à dire la vérité?

3 (1) Allah préféra la langue au reste des membres, éleva son degré et explicita ses mérites en lui faisant proclamer Son unicité. Il ne convient donc pas que le musulman habitue sa langue au mensonge. Il doit plutôt l'habituer à s'attacher à dire la vérité et à ce qui lui est bénéfique dans les deux demeures, car la langue dit ce à quoi elle a été habituée: soit la vérité soit le mensonge.

4 (1) Si tu veux laisser une bonne empreinte parmi les gens, ne fais pas en sorte qu'ils t'accusent de mensonge ou qu'ils te suspectent d'être un menteur. Sois donc véridique et Allah t'écrira parmi les véridiques et fera en sorte que tu sois accepté par les gens.

5 (1) Être véridique dans les paroles élève les degrés du serviteur dans le bas monde et dans l'au- delà. On demanda à Loqmane le sage: Qu'est-ce qui t'a fait atteindre ce que nous voyons, Il répondit: La véracité dans les paroles, la restitution du dépôt et le délaissement de ce qui ne me concerne pas[1].

6 (1) La véracité est un des attributs d'Allah. En effet, Allah dit: ﴿***Et qui est plus véridique qu'Allah en parole?***﴾ [Sourate An-Nissa: 87]. Il dit également: ﴿***Et qui est plus véridique qu'Allah en parole?***﴾ [Sourate An-Nissa: 122]. Et si nous cherchions à ressembler à Allah dans cet attribut qui est le Sien?

7 (1) Si tu veux que tes œuvres deviennent meilleures, améliore tes paroles en ne disant que ce qui est vrai, car dire la vérité conduit à la bonté. Younous Ibn 'Obayd – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Je n'ai vu personne dont la langue soit véridique sans qu'il ne soit droit dans toutes ses œuvres"[2].

8 (1) Prends garde de croire que le salut réside dans le mensonge. Tes ruses et tes faussetés peuvent tromper les gens, mais elles ne peuvent pas tromper ton Seigneur. Attache-toi donc à dire la vérité et tu seras sauvé. Voici l'exemple de Ka'b Ibn Malik, dont Allah est satisfait, qui resta en retrait de la bataille de Tabouk: lorsque les hypocrites se rendirent

1 Abou Nou'aym dans Hilyate Al-Awliya (6/328).

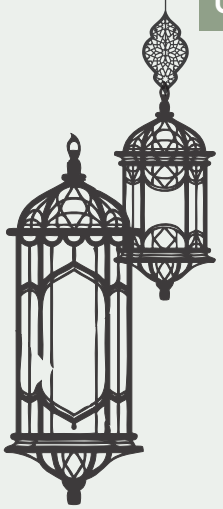
2 Ibn Abi 'Assim dans Az-Zouhd (112) et Ibn Abi ad-Dounya dans As-Samte (60).

auprès du Prophète ﷺ afin de lui donner des justifications mensongères et trompeuses, Ka'b a tenu à dire la vérité au Prophète ﷺ. La conséquence de cela fut qu'Allah accepta son repentir et révéla à son sujet des versets qui sont récités. Allah dit en effet: ﴿***Ô vous qui croyez! Craignez Allah et soyez avec les véridiques***﴾ [Sourate At-Tawba: 119][1].

9 (2) Allah menaça les menteurs de les supplicier dans le Feu, qu'Allah nous en préserve. Il dit en effet: ﴿***Malheur à tout grand imposteur pécheur!***﴾ [Sourate Al-Jathiya: 7]. Il convient donc de prendre grandement garde au châtiment d'Allah.

10 (2) La forme de mensonge la plus grave est de mentir sur Allah en rendant illicite ce qu'Il a déclaré licite, en rendant licite ce qu'Il a déclaré illicite et en parlant de Lui sans science. Allah dit: ﴿***Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues: "Ceci est licite, et cela est illicite", pour forger le mensonge contre Allah. Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas. Ce sera pour eux une piètre jouissance, mais un douloureux châtiment les attend***﴾ [Sourate An-Nahl: 116-117]. Prends donc garde à dire des choses sur la religion d'Allah sans science. Dis plutôt "Allah sait mieux" et oriente celui qui te pose une question à propos de la religion vers les gens de science et les muftis. Ceci est préférable au fait de verser dans l'imposture et d'inventer des choses sur Allah – exalté soit-Il.

11 12.(2) Éloigne-toi du mensonge dans l'absolu. Ne mens ni lorsque tu es sérieux ni lorsque tu plaisantes, car le Prophète ﷺ a dit: *"Malheur à celui qui parle et ment afin de faire rire les gens. Malheur à lui, malheur à lui"*[2].



**Un poète a dit:**

*Lorsque les choses se combinent, la véracité en est le fruit le plus noble.*
*La véracité est posée sur celui qui s'y attache telle une couronne.*

*La véracité illumine dans toute direction aussi intensément qu'une lampe.*

Un autre poète a dit:

*Tu as menti et la rétribution de celui qui ment est qu'on ne lui accorde pas de crédit lorsqu'il dit la vérité.*

*Lorsqu'un menteur est connu pour son mensonge, il ne cesse d'être connu comme un menteur parmi les gens même lorsqu'il est véridique.*

*Un des défauts du menteur est qu'il oublie son mensonge, mais tu remarques qu'il a de la mémoire lorsqu'il dit la vérité.*

1 Al-Boukhari (4418) et Moslim (2769).

2 Abou Dawoud (4990) et At-Tirmidhi (2315).



96

# Hadith

## La pudeur

Abou Mas'oud, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

"*Parmi ce que les gens connaissent encore des paroles prophétiques anciennes, il y a celles-ci: Si tu n'as pas de pudeur, fais ce qui te plaît*"[1].

1 Al-Boukhari (3484)).

### Les Versets

- ﴿*Puis l' une des deux femmes vint à lui, d'une démarche timide*﴾ [Sourate Al-Qassas: 25].
- ﴿*Cela faisait de la peine au Prophète, mais il se gênait de vous (congédier), alors qu'Allah ne se gêne pas de la vérité*﴾ [Sourate Al-Ahzab: 53].

### Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Mas'oud, 'Oqba Ibn 'Amr Ibn Tha'laba Al -Ane'sari, appartenant aux Banou Al-Harith Ibn Al-Khazraj. Il est célèbre par sa kounya et est connu sous le nom d'Abou Mas'oud Al-Badri. On dit qu'il n'a pas participé à la bataille de Badr, mais qu'il s'est installé dans un lieu appelé Badr et qu'il fut connu par cela par la suite. Il participa au serment d'allégeance d'Al-'Aqaba et était un jeune à ce moment-là, d'un âge proche de celui deJabir. Ayant narré de nombreux hadiths, il est compté parmi les Compagnons savants. Il s'installa à Koufa et 'Ali le désigna comme son remplaçant lorsqu'il partit combattre à Siffine. Il est mort en 41 ou en 42 de l'Hégire[1] .

### Résumé

Les gens se sont transmis, parmi les paroles et lois des prophètes du passé, la parole suivante: "Si tu n'as pas de pudeur, fais ce qui te plaît". Cela signifie que la pudeur empêche à l'individu de commettre des actes réprouvables. Ainsi, celui qui n'a pas de pudeur, rien ne l'empêche de faire ce qu'il a envie de faire.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lâm An-Noubala` d'Adh-Dhahabi (4/105), Al-Wafi Bi Al-Wafayate d'As-Safadi (20/61) et Al-Bidaya wa An-Nihaya d'Ibn Kathir (7/356).

# Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ nous informe que parmi les paroles prophétiques anciennes et immuables qui n'ont pas été abrogées et que les gens se transmettent de génération en génération, il y a celles-là: "Si tu n' as pas de pudeur, fais ce qui te plaît". C'est une vérité connue et sur laquelle les gens s'accordent. Or ce qui est ainsi ne peut être abrogé ou modifié[1].

La signification de cette citation est que c'est la pudeur qui empêche l'être humain de commettre de nombreux agissements hideux. Ainsi, celui qui n'a pas de pudeur, rien ne le dissuade de commettre des turpitudes et ce qui est réprouvable.

Par ailleurs, la pudeur est une vertu louable qui amène celui qui la possède à délaisser une chose par crainte qu'on la lui reproche et d'être critiqué pour l'avoir faite. Elle est le summum des vertus et des qualités, le pilier des subdivisions de la foi et c'est par elle que la pratique religieuse devient complète. Elle est également le guide de la foi et ce qui indique le bien et la guidée à l'être humain. C'est donc une vertu qui amène celui qui la possède à délaisser ce qui est hideux et à ne pas manquer de remettre à chacun ce qui lui revient de droit.

La première forme de pudeur et celle qui est prioritaire, c'est la pudeur à l'égard d'Allah. Elle consiste à ce qu'Il ne te voie pas là où Il t'a défendu d'être et cela ne peut se réaliser que lorsqu'on a une connaissance complète d'Allah et que l'on a conscience qu'Il nous observe. C'est de cela qu'il s'agit dans les paroles du Prophète ﷺ: *"C'est adorer Allah comme si tu le voyais. Si tu ne Le vois pas, Lui te voit"*[2]. C'est cette pudeur-là que le Prophète ﷺ a qualifiée de subdivision de la foi lorsqu'il dit: *"Éprouvez de la pudeur authentique à l'égard d'Allah"*. On lui dit: "Ô Messager d'Allah, nous éprouvons de la pudeur à Son égard, louange à Allah". Il dit alors: "*Ce n'est pas de cette pudeur dont je parle, mais éprouver la pudeur authentique à l'égard d'Allah signifie préserver la tête et ce qu'elle comprend, le ventre et ce qu'il contient, et se rappeler la mort et les épreuves. De plus, celui qui désire l'au-delà renonce à la parure de ce bas monde. Quiconque fait cela, éprouve une pudeur authentique à l'égard d'Allah*"[3].

Le Prophète ﷺ nous informa ainsi que la pudeur est une subdivision de la foi[4]. Une fois, le Prophète ﷺ passa près d'un homme qui reprochait à son frère d'avoir trop de pudeur et lui disait: Tu as de la pudeur, comme s'il voulait dire: Tu nuis de la sorte à ta propre personne. Le Messager d'Allah ﷺ lui dit: *"Laisse-le, car la pudeur fait partie de la foi"*[5].

---

1 Voir Ma' alim As-Sounane d'Al-Khattabi (4/109 et 110).

2 Al-Boukhari (50) et Moslim (8).

3 At-Tirmidhi (2458).

4 Al-Boukhari (9) et Moslim (35).

5 Al-Boukhari (6118).

En outre, la pudeur est de deux types. Le premier est celui de la pudeur instinctive lorsqu'elle est innée et qu'Allah la fait naturellement éprouver à l'être humain. Elle amène alors celui-ci à cesser de commettre ce qui est hideux et le motive à faire ce qui est beau, ce qui est un des plus nobles dons d'Allah au serviteur. Ce type de pudeur fait partie de la foi dans le sens où il a le même effet que la foi, c'est-à-dire faire ce qui est beau et s'abstenir de commettre ce qui est hideux. Il se peut ainsi que grâce à cette pudeur on accède au plus haut degré de la foi.

Le deuxième type de pudeur peut être acquis lorsqu'on atteint un certain degré de la foi, lorsque l'être humain se rappelle par exemple qu'il fera face à Allah le Jour de la Résurrection. Cela lui impose de se préparer à Le rencontrer; ou lorsqu'il atteint le degré de l'excellence, en se rappelant par exemple qu'Allah l'observe et est près de lui. Ce type de pudeur est une des plus grandes vertus de la foi[1].



1 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Rajab (1/102).

# Suivi

1. La pudeur est une belle vertu qui modère les âmes et les amène à acquérir d'autres vertus louables et à s'éloigner des turpitudes et des comportements déshonorants. Il convient donc que chaque musulman vérifie régulièrement son degré de pudeur et veille à le renforcer.

2. La pudeur est une vertu prophétique; le Prophète ﷺ était en effet quelqu'un de pudique. Abou Sa'id Al-Khoudri a dit: *"Le Prophète ﷺ était plus pudique qu'une vierge dans son boudoir [la nuit de sa noce]. Ainsi, lorsqu'il voyait quelque chose qu'il désapprouvait, on le comprenait à l'expression de son visage"*[1]. Par ailleurs, le Prophète ﷺ dit au sujet de celui qui parla à Allah, Moussa: *"Moussa était un homme pudique, il aimait se couvrir. Il était si pudique qu'on ne voyait jamais rien de sa peau"*[2]. Ne devrions-nous pas chercher à ressembler aux prophètes d'Allah?

3. Celui qui veut entrer au Paradis doit veiller à être pudique, car un des plus grands mérites de la pudeur est qu'elle fait entrer dans un Paradis aussi large que les cieux et la terre. Le Prophète ﷺ a dit: "La pudeur fait partie de la foi et la foi conduit au Paradis. L'obscénité fait partie de la rudesse et la rudesse conduit au Feu"[3].

4. La pudeur est la parure des vertus. Celui qui s'en pare est louable pour Allah et pour les gens, alors que celui qui se défait de sa pudeur est réprouvé par Allah et par les gens. Le Prophète ﷺ a dit: *"La pudeur n'est pas présente dans une chose sans qu'elle ne l'embellisse et la turpitude n'est pas présente dans une chose sans qu'elle ne l'enlaidisse"*[4].

5. La pudeur est une vertu transcendante et la personne pudique s'honore en imitant Allah dans un de Ses attributs. Le Prophète ﷺ a dit: *"Votre Seigneur est pudique et généreux. Il éprouve de la pudeur envers Son serviteur lorsqu'il lève ses mains vers Lui de les lui rendre vides* – ou *bredouilles"*[5].

6. Al-Foudayl Ibn 'Iyad – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Cinq choses font partie des signes de la damnation: la dureté du cœur, l'insensibilité des yeux, le manque de pudeur, convoiter le bas monde et croire qu'on va vivre longtemps"[6].

---

1 Al-Boukhari (3562) et Moslim (67).

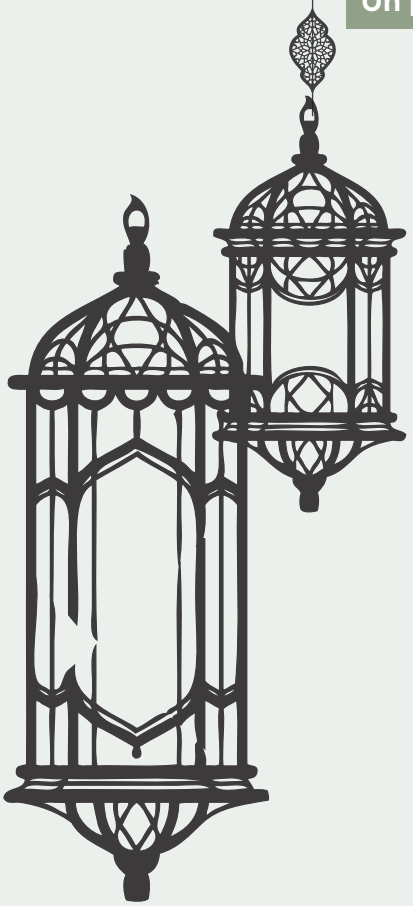
2 Al-Boukhari (3404).

3 Ahmad (10512), At-Tirmidhi (2009) et Ibn Maja (4184).

4 At-Tirmidhi (1974) et Al-Boukhari dans Al-Adab Al-Moufrad (601).

5 Ibn Maja (3865).

6 Al-Bayhaqi dans Chou'ab Al-Imane (10/182) et Ibn 'Assakir dans Tarikh Dimachq (48/416).



## Un poète a dit:

*Si tu ne crains pas le dénouement de ce que tu commets de nuit et que tu n'as pas de pudeur, alors fais ce que tu veux.*

*Par Allah, il n'y a aucun bien dans la vie ni dans le bas monde lorsque la pudeur n'est plus. L'individu mène une bonne vie tant qu'il reste pudique, le bâton reste en bon état tant qu'il est recouvert d'écorce.*

Un autre poète a dit:

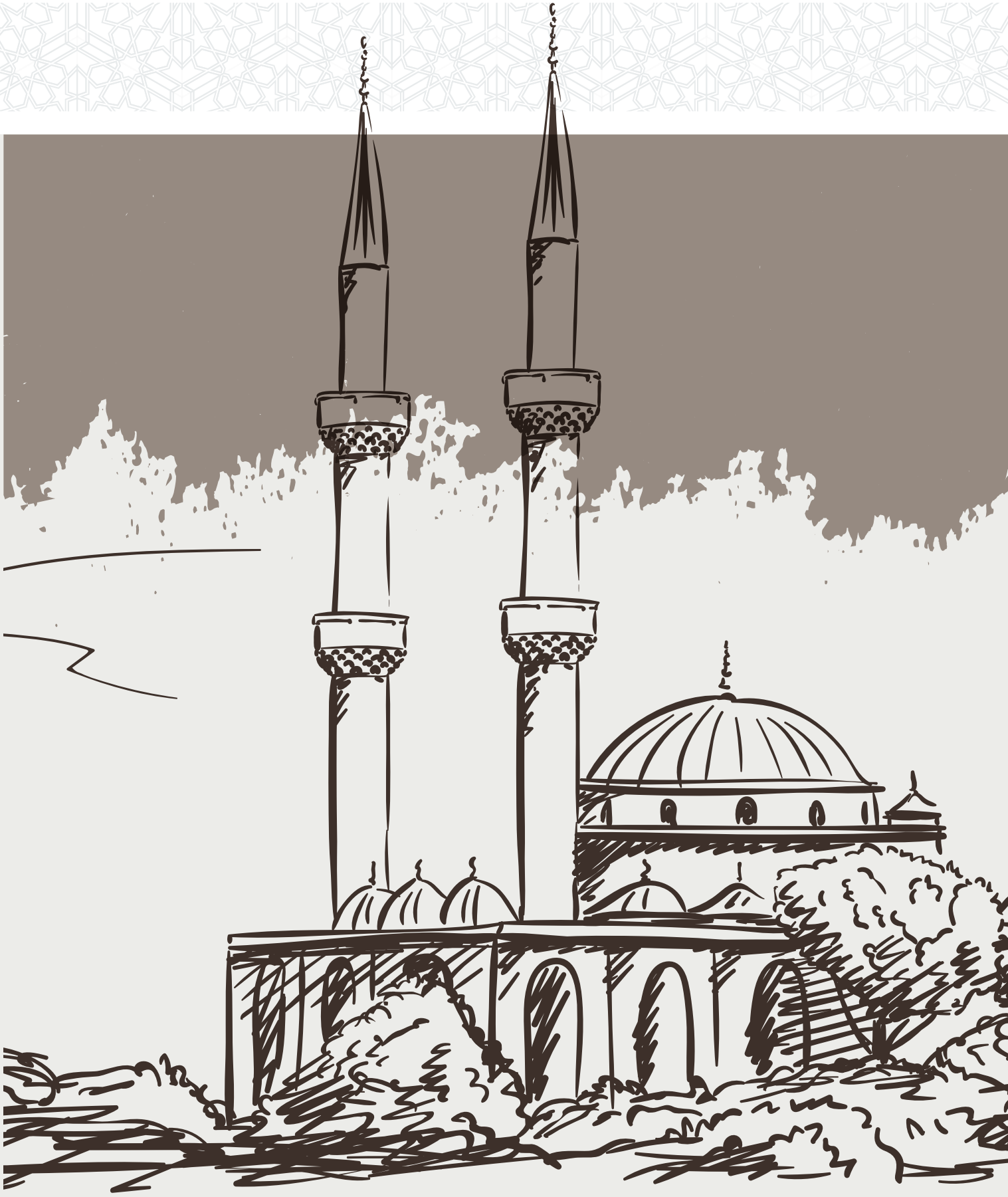
*Lorsqu'un individu est privé de pudeur, on peut s'attendre de sa part à tout comportement hideux. Il s'autorise à faire toute chose, son secret est divulgué et ses compagnons sont l'obscénité et l'arrogance.*

*Pour lui, l'insulte est un éloge et la bassesse est une élévation, et il se détourne lorsque quelqu'un veut l'exhorter.*

*Le visage de la pudeur, qui est pourtant fin et agréable, lui paraît repoussant tellement ses méfaits sont nombreux.*

*Il aime ce qu'il commet et il ne s'en cache pas, et il est indulgent et respectueux face à l'ignorance de l'ignorant.*

*Incite donc le jeune tant qu'il vit parmi nous, car il accédera ainsi aux meilleurs statuts que puisse atteindre un repentant.*



97

# Hadith

# Les paroles et le traitement agréable

Abou Chourayh Al-Ka'bi, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *"Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier, honore son voisin.*

2 *Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier, honore son invité en lui réservant un accueil spécial"*. On lui demanda: "Quel est donc cet accueil spécial, ô Messager d'Allah?". Il répondit: *"Un jour et une nuit. L'hospitalité est de trois jours et ce qui est au-delà est une aumône.*

3 *Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier dise du bien ou qu'il se taise"*(1)[1].

1 Al-Boukhari (6019) et Moslim (48).

## Les Versets

- ﴿*Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n' aime pas, en vérité, le présomptueux, l'arrogant*﴾ [Sourate An-Nissa: 36].
- ﴿*Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l' inscrire*﴾[Sourate Qaf: 18].
- ﴿*T'est-il parvenu le récit des visiteurs honorables d' Abraham? Quand ils entrèrent chez lui et dirent: "Paix!", il [leur] dit: "Paix, visiteurs inconnus". Puis il alla discrètement à sa famille et apporta un veau gras. Ensuite il l'approcha d'eux... "Ne mangez-vous pas?" dit-il*﴾ [Sourate Adh-Dhariyate: 24-27].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Chourayh Al-Ka'bi, un noble Compagnon célèbre par sa kounya et dont le nom est sujet à désaccord. Certains disent qu'il s'appelle Ka'b Ibn 'Amr et d'autres 'Amr Ibn Khouwaylid, mais l'avis le plus correct est qu'il s'appelle Khouwaylid Ibn 'Amr Ibn Sakhr Ibn 'Abd Al-'Ouzza. Il faisait partie des hommes avisés et il embrassa l'Islam avant la prise de La Mecque où il portait un des étendards des Banou Ka'b Ibn Khouza'a. Il s'installa par la suite à Médine où il est mort en l'an 68 de l'Hégire(1)[2].

## Résumé

Le Prophète ﷺ incite les croyants à être bienfaisants envers le voisin et à honorer l'invité en lui servantle premier jour sa meilleure nourriture, puis la nourriture qu'il mange habituellement les jour suivants. Le Prophète ﷺ incite également le croyant à préserver sa langue et à ne dire que ce qui est bien.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifate As-Sahaba d'Abou Nou'aym (2/960), Al-Isti'ab Fi Ma'rifate Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (2/455), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (6/160) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (7/173).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous parle de certaines vertus, parmi lesquelles le fait d'honorer son voisin. Ainsi, il est demandé au croyant d'honorer son voisin et de préserver ses droits, en étant régulièrement bon et bienfaisant envers lui, en demandant de ses nouvelles, en lui parlant gentiment, en l'aidant à obtenir ce dont il a besoin et en ne lui portant pas préjudice par les paroles et les actes.

Allah recommanda d'être bienfaisant envers le voisin lorsqu'Il dit: ﴿***Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n' aime pas, en vérité, le présomptueux, l'arrogant***﴾[Sourate An-Nissa: 36]. De plus, Jibril rendit visite de nombreuses fois au Prophète ﷺ afin de lui recommander d'être bon envers son voisin. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Jibril n'a cessé de me faire des recommandations au sujet du voisin, au point que j'ai cru qu'il allait en faire un héritier"*[1].

Par ailleurs, le Prophète ﷺ fit serment que la foi de celui qui cause des préjudices à son voisin est déficiente. Il dit en effet: *"Par Allah il n'est pas croyant, par Allah il n'est pas croyant, par Allah il n'est pas croyant"*. On lui demanda: "Qui, ô Messager d'Allah?". Il répondit: *"Celui dont le voisin n'est pas à l'abri de ses maux"*[2].

2 Le Prophète ﷺ mentionne également le fait d'honorer l'invité et en fait un signe de croyance en Allah et au Jour Dernier. Il nous informe que l'accueil spécial que fait l'hôte à l'invité est de l'honorer et de lui servir les meilleures nourritures et de le faire dormir dans les plus agréables literies le premier jour et la première nuit. Ensuite, il lui sert la nourriture qu'il mange lui-même d'habitude sans s'imposer de contrainte. L'hospitalité complète est de trois jours et si l'hôte désire garder son invité plus longtemps que cela, alors cela est une aumône et une faveur qu'il fait et il ne lui est pas fait de reproche s'il s'en tient aux trois jours, car il aura accompli son devoir en faisant cela.

L'accueil spécial de l'invité le premier jour et la première nuit a été prescrit en raison de la fatigue et de la peine qu'il a endurées pendant son voyage, ce qui lui permet de se reposer et d'avoir une bonne impression sur son hôte. Cela renforce ainsi les liens d'amour et d'affection entre les musulmans. Par la suite, l'hôte ne doit pas s'imposer de contrainte, mais plutôt servir à son invité la nourriture qu'il mange lui-même habituellement.

---

1 Al-Boukhari (6015) et Moslim (2625) d'après Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes.

2 Al-Boukhari (6016).

3 Puis le Prophète ﷺ mentionne une troisième vertu qui est que le croyant doit considérer ce qu'il veut dire avant de le dire. S'il considère que ses paroles sont un bien ou qu'elles conduisent à un bien, qu'il les dise et s'il pense qu'elles sont autres que cela, alors le silence est préférable, surtout lorsque parler comporte une désobéissance ou y conduit, car l'être humain rendra des comptes pour tout ce qu'il prononce. Allah dit: ﴿***Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire***﴾ [Sourate Qaf: 18]. Le Prophète ﷺ dit également: *"Il arrive qu'un serviteur dise un mot qui lui fait mériter l'agrément d'Allah sans qu'il ne s'en rende compte et Allah l'élève grâce à lui de plusieurs degrés. Il arrive aussi qu'un serviteur dise un mot qui lui fait mériter la colère d'Allah sans qu'il ne s'en rende compte et Allah l'abaisse à cause de lui dans l'Enfer"*[1].

Ce hadith réunit les manières de faire le bien, au point que les gens de science affirmèrent que les règles de bienséance islamiques gravitent autour de quatre hadiths: le présent hadith, celui dans lequel le Prophète ﷺ dit: *"Un des signes de la bonne pratique de l'Islam de l'individu est de délaisser ce qui ne le concerne pas"*, celui dans lequel il ordonne de ne pas se mettre en colère et celui dans lequel il dit: *"L'un de vous n'aura pas la foi tant que je ne suis pas plus cher pour lui que ses parents, ses enfants et tous les gens"*[2].



1 Al-Boukhari (6478) et Moslim (2988).

2 Voir le commentaire du Sahih de Moslim d'An-Nawawi (2/19).

# Suivi

1 (1) Un des signes de la constance et de l'augmentation de la foi dans le cœur du serviteur croyant est qu'il honore son voisin et ne lui porte pas préjudice. Cherche à ce que cela soit aussi une de tes vertus.

2 (1) Prends garde de porter préjudice à ton voisin et d'être privé à cause de cela d'entrer au Paradis. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"N'entrera pas au Paradis celui dont le voisin n'est pas à l'abri de ses maux"*[1].

3 (1) Plus le voisin habite près, plus son droit est important et plus il mérite d'être honoré. Il convient donc que le musulman préserve les droits de son voisin. Il ne doit pas chercher à connaître ses faiblesses, mais plutôt lui offrir régulièrement des cadeaux, l'inviter et être aimable avec lui par la parole et par le geste.

4 (1) Le bon voisinage ne se limite pas seulement à honorer le voisin, mais il implique aussi de supporter ses préjudices non intentionnels. Al-Hasan Al-Basri – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Le bon voisinage n'est pas de s'abstenir de causer des préjudices, mais plutôt de tolérer les préjudices"[2].

5 (2) Honorer l'invité fait partie de la croyance en Allah et est une imitation des prophètes d'Allah – qu'Allah les couvre d'éloges et les protège. En effet, le Coran décrit la générosité de l'ami intime du Tout Miséricordieux Ibrahim et notre Prophète Mohammed ﷺ lui-même était généreux et prodigue, plus prodigue en bien que le vent pollinisateur. C'est pourquoi 'Abd Allah Ibn 'Amr – Allah a agréé les deux hommes – a dit: "Celui qui ne reçoit pas d'invités ne peut se réclamer ni de Mouhammad ni d'Ibrahim"[3].

6 (2) Le musulman doit se parer de la vertu d'honorer l'invité, ne pas refuser d'accueillir un invité si l'occasion se présente et ne pas se limiter à n'accueillir que ceux qu'il connaît. Un jour, Abou Hourayra fit une halte près de gens qui ne le connaissaient pas et ils refusèrent de l'accueillir, puis il leur servit de la nourriture et les invita à en manger, mais ils refusèrent de manger avec lui. Il leur dit: "Vous n'accueillez pas l'invité ni n'acceptez l'invitation! Vous n'appartenez en rien à l'Islam". L'un d'eux le reconnut alors et lui dit: "Bienvenue à toi, qu'Allah t'accorde la santé". Abou Hourayra répondit: "Ceci est encore pire, vous n'accueillez que ceux que vous connaissez?!"[4].

---

1 Moslim (46).

2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/353).

3 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/356).

4 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/356).

7 (3) Il convient que le musulman surveille ses paroles et ne laisse pas libre cours à sa langue pour dire ce qui est licite comme ce qui est illicite. ‘Omar Ibn Al-Khattab a dit: “Celui dont les paroles sont nombreuses verra ses erreurs fréquentes, et celui dont les erreurs sont fréquentes, ses péchés seront nombreux, et le Feu est la demeure méritée pour celui dont les péchés seront nombreux”(1).

8 (3) Mouhammad Ibn ‘Ajlane – qu’Allah lui fasse miséricorde – a dit: “Les paroles sont de quatre sortes: ton évocation d’Allah, ta récitation du Coran, ta réponse à une question qui t’est adressée au sujet d’une science et enfin tes paroles au sujet de choses de ce bas monde qui te concernent(2)”.

9 (3) Un homme dit à Salmane: “Fais-moi une recommandation”. Salmane répondit: “Ne parle pas”. L’homme objecta: “Celui qui vit parmi les gens ne peut pas ne pas parler”. Salmane répondit alors: “Si tu parles, dis ce qui est vrai ou tais-toi”(3)13.

10 (3) Abou Bakr As-Siddiq, dont Allah est satisfait, saisissait sa langue et disait: “Celle-ci m’a mis dans des situations difficiles”(4).

11 (3) Ibn Mas’oud, dont Allah est satisfait, a dit: “Par Allah en dehors duquel il n’existe pas de divinité, rien sur terre ne mérite d’être très longtemps emprisonné en dehors de la langue”(5).

12 Préserve ta langue et tu entreras au Paradis. Le Prophète ﷺ dit en effet: *“Celui qui me garantit ce qu’il a entre les joues et entre les jambes entrera au Paradis”(6)*16.

---

1 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (1/339).

2 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (1/340).

3 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (1/340).

4 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (1/340).

5 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (1/340).

6 Al-Boukhari (6474).



98

Hadith

# La bienfaisance en toute chose

Chaddâd ibn Aous dit: J'ai mémorisé deux choses du Messager d'Allah. Il a dit:

1 *"Allah a prescrit la bienfaisance en toute chose.*

2 *Ainsi, lorsque vous tuez faites-le avec bienfaisance*

3 *et lorsque vous égorgez, égorgez avec bienfaisance. Que l'un de vous aiguise sa lame et qu'il soulage l'animal qu'il égorge"*[1].

1 Moslim (1955).

## Les Versets

- ﴿*Et faites le bien. Car Allah aime les bienfaisants*﴾ [Sourate Al-Baqara: 195].
- ﴿*Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez*﴾ [Sourate An-Nahl: 90].

## Le Narrateur

Il s'agit de Chaddad Ibn Aousse Ibn Thabite Ibn Al-Moundhir Al-Ane'sari, dont Allah est satisfait, Abou Ya'la. C'est un des Compagnons de mérite et un des savants parmi eux. 'Oubada Ibn As-Samite, dont Allah est satisfait, a dit: "Chaddad Ibn Aousse faisait partie de ceux à qui la science et l'indulgence ont été données". Abou ad-Darda`, dont Allah est satisfait, dit également à son sujet: "Allah – exalté soit-Il – donne à certains la science et pas l'indulgence, et à d'autres l'indulgence et pas la science. Or Allah a donné à Abou Ya'la Chaddad Ibn Aousse la science et l'indulgence". Il vécut à Homs au Levant et 'Omar le nomma gouverneur de cette ville. Lorsque 'Othmane fut tué, il démissionna. Il adorait assidûment Allah et Le craignait. Il est mort en Palestine en l'an 58 de l'Hégire à l'âge de soixante-quinze ans[1][32].

## Résumé

Allah ordonna d'être bienfaisant envers toutes Ses créatures, même envers les animaux lorsqu'on les égorge. Ainsi, lorsqu'on exécute quelqu'un, on doit opter pour la méthode la plus simple et la moins douloureuse pour le condamné et lorsqu'on égorge un animal, on doit aiguiser le couteau afin de soulager l'animal et ne pas le torturer.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifate As-Sahaba d'Abou Nou'aym (3/1459), Al-Isti'ab Fi Ma'rifate Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (2/694), Ousd Al-Ghabah d'Ibn Al-Athir (2/613) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar

# Compréhension (fiqh)

1 Allah ordonna d'être bienfaisant en toute chose et dit: ﴿***Et faites le bien. Car Allah aime les bienfaisants***﴾ [Sourate Al-Baqara: 195]. La bienfaisance consiste à faire le bien et englobe tous les aspects de la vie. Dans les adorations, elle consiste à ce que tu adores Allah comme si tu Le voyais. Pour ce qui est de ton âme, elle consiste à ce que tu ne la conduises pas au Feu et à ne pas la charger de ce qu'elle ne peut supporter. Être bienfaisant envers les gens, signifie se comporter à leur égard conformément aux vertus de l'Islam, c'est-à-dire ne traiter personne injustement, ne pas violer les droits des gens et se comporter à leur égard de la meilleure des manières en acceptant ce qui provient des bienfaisants, en pardonnant aux malfaisants et en ne répondant pas au mal par le mal.

Par ailleurs, la bienfaisance qui est ordonnée est de deux types. Le premier est celui de la bienfaisance obligatoire qui est l'équité, la justice, le fait de remettre à chacun ce qui lui est dû et s'acquitter de ses obligations. Le deuxième est celui de la bienfaisance recommandée qui est l'aide surérogatoire que l'on prodigue aux gens, comme l'aide physique, matérielle et savante et le fait de les orienter vers ce qui leur est bénéfique dans le bas monde et dans l'au-delà, sachant que tout acte bon est une aumône.

2 La bienfaisance est requise même lorsqu'on prend une vie. Tout d'abord, il n'est pas permis de tuer un être humain, musulman ou non musulman, sans droit, mais lorsqu'on doit le tuer, il est obligatoire de le faire avec bienfaisance. On ne doit donc pas le torturer, lui faire avaler du poison ou lui asséner un coup non mortel puis le laisser agoniser. On doit plutôt choisir la méthode la plus simple et la moins douloureuse pour lui.

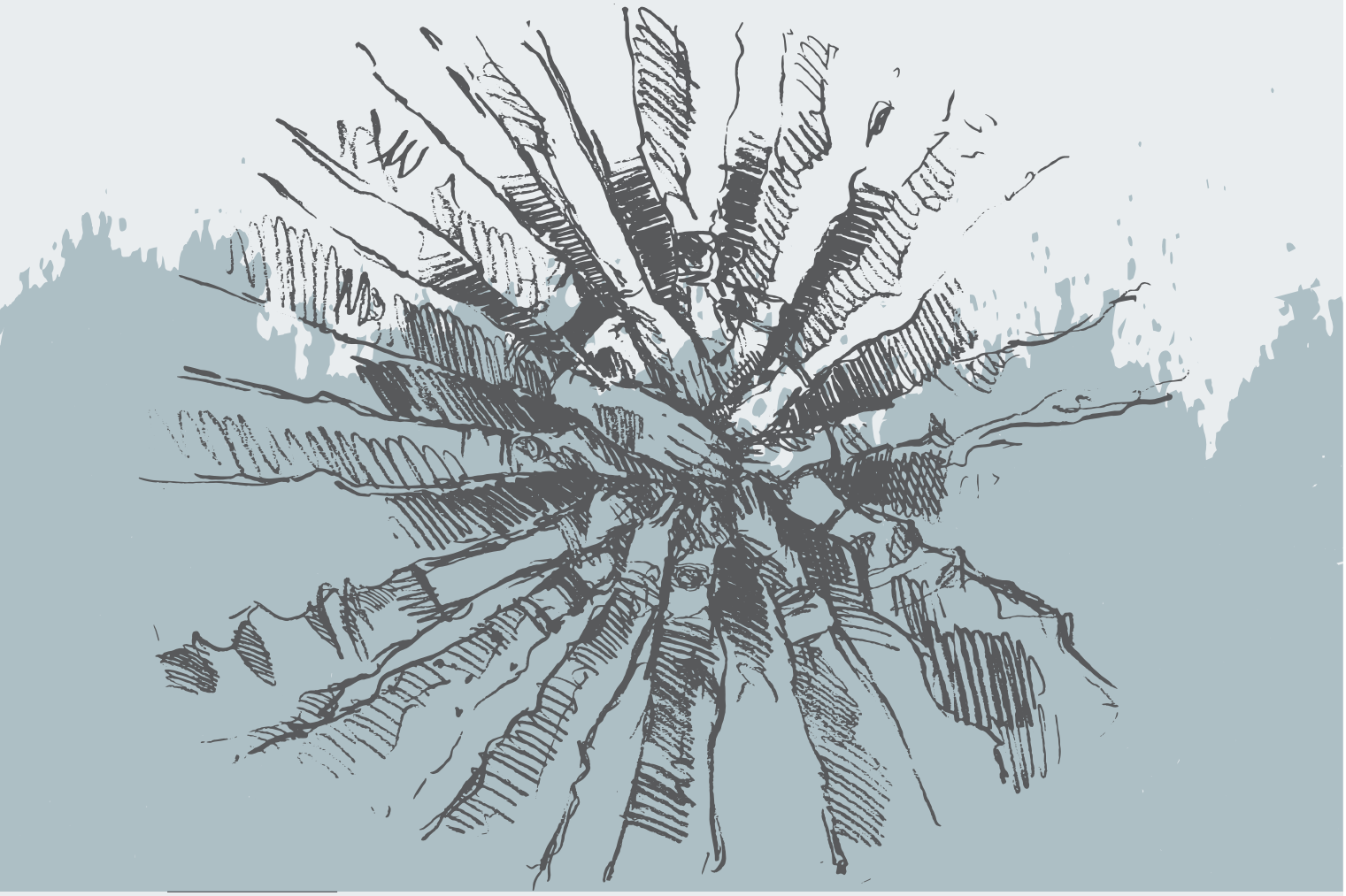
La religion fait exception, à ce sujet, de celui qui parcourt la terre en y semant la corruption et qu'on exécute pour ce crime afin de dissuader et de terroriser ceux qui seraient tentés de commettre les mêmes méfaits.

La religion fait également exception du talion pour le meurtre, puisque le meurtrier est exécuté de la même façon qu'il a tué sa victime. S'il l'a tuée en lui faisant avaler du poison, par balles, en la précipitant d'une hauteur ou autre, on lui fait alors subir la même chose. Allah dit: ﴿***Et si vous punissez, infligez [à l'agresseur] une punition égale au tort qu'il vous a fait***﴾ [Sourate An-Nahl: 126]. Un juif tua une jeune fille à Médine en lui fracassant la tête avec une pierre et le Prophète ﷺ fit fracasser sa tête entre deux pierres[1].

La bienfaisance impose aussi de ne pas mutiler et profaner le cadavre du condamné ni se délecter de son exécution car cela fait partie de l'excès dans la tuerie qu'Allah a défendu lorsqu'Il dit: ﴿***Que celui-ci ne commette pas d'excès dans le meurtre, car il est déjà assisté (par la loi)***﴾ [Sourate Al- Isra: 33].

1 Al-Boukhari (5295) et Moslim (1672).

3 Il est également obligatoire d'être bienfaisant lorsqu'on égorge un animal. D'abord, il n'est pas permis d'égorger un animal pour une autre finalité que de se nourrir et il n'est pas permis non plus de prendre un animal pour cible sur laquelle on tire pour se divertir ou dans le cadre d'une compétition. 'Abd Allah Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – a dit: *"Le Messager d'Allah ﷺ a maudit celui qui prend pour cible un être doté d'esprit"*[1]. Ensuite, lorsqu'on va égorger un animal, on doit le faire avec bienfaisance. Ainsi, on ne doit pas le traîner, l'égorger en présence d'autres animaux, ni commencer à l'écorcher alors qu'il continue à se débattre. On doit plutôt s'assurer qu'il est bien mort. De plus, on doit agir de manière à soulager l'animal et à ce que son esprit le quitte facilement sans douleur en aiguisant la lame ou le couteau avec lequel on va l'égorger, en choisissant une position qui le soulage et en sectionnant les jugulaires, la gorge et l'œsophage afin de faciliter à l'esprit de quitter le corps, puis on laisse l'animal jusqu'à ce qu'il cesse de se débattre et qu'il meurt.



1 Mouslim (1958).

# Suivi

1 (1) L'une des formes les plus nobles de bienfaisance consiste à être bienfaisant envers celui qui t'a fait du tort. Allah dit que c'est là un degré élevé qui n'est atteint que par celui à qui il a été donné une immense part de science et de patience. Allah dit: ﴿***Repousse (le mal) par ce qui est meilleur; et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux. Mais (ce privilège) n'est donné qu'à ceux qui endurent et il n'est donné qu'au possesseur d'une grâce infinie***﴾ [Sourate Foussilate: 34-35].

2 (1) La rétribution est de même nature que l'œuvre rétribuée. Sois donc bienfaisant et Allah sera bienfaisant à ton égard, car Il dit: ﴿***Y a-t-il d'autres récompenses pour le bien, que le bien?***﴾ [Sourate Ar-Rahmane: 60].

3 (1) Parmi les formes de bienfaisance obligatoire, il y a la bienfaisance à l'égard des membres de la famille en rectifiant leur comportement, en étant aimable avec eux, en étant à leur service et en s'enquérant de leurs besoins.

4 (1) Parmi les formes de bienfaisance obligatoire pour le musulman, il y a le fait de s'acquitter de ses devoirs et de délaisser ce qui a été défendu. Le musulman doit ainsi s'acquitter complètement de ses devoirs sans que rien ne manque à leurs piliers et obligations et s'abstenir de l'illicite et des moyens qui y conduisent.

5 (2) Sachant qu'il est ordonné à l'être humain d'être bienfaisant lorsqu'il tue ceux qu'il est obligatoire de tuer, il ne fait pas de doute que préserver les vies des gens, les considérer comme inviolables et s'efforcer de réconcilier des belligérants, font partie des formes les plus importantes de bienfaisance obligatoire.

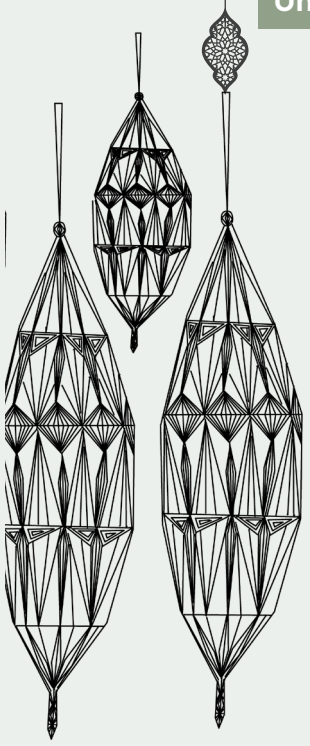
6 (2) Tuer avec bienfaisance implique de ne pas insulter la personne exécutée. En effet, le Prophète ﷺ dit au sujet de la femme qui a été lapidée pour avoir forniqué lorsque Khalid Ibn Al-Walid l'insulta: "*Doucement Khalid. Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, elle s'est repentie d'un repentir qui aurait valu le pardon à un collecteur d'impôts*"[1].

7 (3) La bienfaisance dans l'égorgement d'un animal impose que l'animal ne doive pas être égorgé par une personne qui ne sait pas s'y prendre ou par n'importe qui.

1 Moslim (1695).

8 (3) Lorsque tu es sur le point d'égorger un animal, remercie Allah pour le bienfait qu'il t'a accordé, puisqu'll a mis à ta disposition les bêtes alors qu'll aurait pu les utiliser contre toi s'll l'avait voulu.

9 (3) Veille à utiliser un couteau aiguisé, à éloigner l'animal que tu vas égorger des autres, à bien retenir l'animal afin qu'il ne t'échappe pas lorsque tu l'égorges et que tu lui causes de la douleur, à t'empresser de l'égorger et ne pas lui montrer le couteau, ainsi qu'à sectionner les jugulaires, la gorge et l'œsophage. Tout cela facilitera à l'esprit de quitter le corps de l'animal.



**Un poète a dit:**

*Sois bienfaisant envers les gens et tu asserviras leurs cœurs, il est en effet souvent arrivé que la bienfaisance ait asservi un être humain.*

*Celui qui se montre généreux de sa richesse, tous les gens seront généreux avec lui, sachant que la richesse est une tentation pour l'être humain.*

*Sois bienfaisant lorsque cela est possible et que tu en as la capacité, car l'être humain n'a pas indéfiniment la capacité d'être bienfaisant.*



# Hadith 99

# La réprobation de l'orgueil et de l'arrogance

Abou Sa'id et Abou Hourayra – qu'Allah a agréé – rapportent que le Messager d'Allah ﷺ a dit [rapportant ces paroles d'Allah]:

1 "*La fierté est Mon Izar*[1]

2 *et l'orgueil est Mon Rida.*[2]

3 *Celui qui Me dispute l'un d'eux, Je le châtierai!*[3]".

## Les Versets

- ﴿*Et ne foule pas la terre avec orgueil: tu ne sauras jamais fendre la terre et tu ne pourras jamais atteindre la hauteur des montagnes!*﴾ [Sourate Al-Isra': 37].
- ﴿*Cette Demeure dernière, Nous la réservons à ceux qui ne recherchent, ni à s'* élever sur terre, *ni à y semer la corruption. Cependant, l'heureuse fin appartient aux pieux* ﴾[Sourate Al- Qassas: 83].
- ﴿*Et ne détourne pas ton visage des hommes, et ne foule pas la terre avec arrogance: car Allah n'aime pas le présomptueux plein de gloriole*﴾ [Sourate Louqmane: 18].
- ﴿*Et au Jour de la Résurrection, tu verras les visages de ceux qui mentaient sur Allah, assombris. N'est-ce pas dans l'Enfer qu'il y aura une demeure pour les orgueilleux?*﴾[Sourate Az-Zoumar: 60].

## Le Narrateur

Le premier narrateur: Il s'agit d'Abou Sa'id, Sa'd Ibn Malik Ibn Sinane Al- Ansari Al-Khazraji Al-Madani. Il participa à la bataille du Fossé aux côtés du Prophète ﷺ puis à douze batailles. Il participa également au Serment d'allégeance et était du nombre des muftis, des mémorisateurs et grands narrateurs de hadiths et des savants vertueux et sages. Il est mort en l'an 74 de l'Hégire[1].

Le deuxième narrateur: Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est sujet à désaccord. On dit que c'est 'Abd Ar- Rahmane Ibn Sakhr de la tribu de Daws, une subdivision de la tribu d'Al-Azd originaire du Yémen. Orphelin de père à sa naissance, il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, soit en l'an 7 de l'Hégire . Il accompagna constamment le Prophète ﷺ et se préoccupa d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths. Il fait partie de la classe moyenne des muftis parmi les Compagnons et il est le compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[2].

## Résumé

Le Prophète ﷺ rapporte de son Seigneur – exalté soit-Il – que l'attribut de l'orgueil et que l'attribut de l'éminence sont l'apanage d'Allah seul et que celui parmi Ses créatures qui les prend pour attributs ira en Enfer.

1 Izar: Pièce de tissu qui recouvrait le bas du corps. C'est également le nom donné au tissu de couleur blanche non cousu, servant à recouvrir le bas du corps lors du pèlerinage et de la 'Omra.

2 Rida: Pièce de tissu qui recouvrait le haut du corps. C'estégalement le nom donné au tissu de couleur blanche non cousu, qui sert à recouvrir le haut du corps lors du pèlerinage et de la 'Omra.

3 Moslim (2620).

1 Voir Tadhkirate Al-Houffadh d'Adh-Dhahabi (1/36), Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (3/85), Al -Bidaya wa An-Nihaya d'Ibn Kathir (9/3,4) et At-Tabaqate Al-Kabir d'Az-Zohri (5/350).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifa As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifa Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

# Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ nous apprend dans ce hadith qui lui a été révélé par Allah que:

1 La fierté a pour signification la domination, la supériorité, la force et l'éminence dans les Noms et les attributs et ce nom et attribut ne définit réellement personne d'autre qu'Allah. Il est en effet Celui qui mérite véritablement cet attribut. La fierté est pour lui tel un Izar, le Izar étant ce que l'être humain porte comme vêtement serré à la taille qui couvre le bas de son corps. Par conséquent, la véritable signification de la fierté est qu'elle couvre, qu'elle appartient personnellement à celui qui la possède et est une barrière qui se dresse entre lui et les autres, ne pouvant donc lui être disputée. La fierté est un attribut n'étant la propriété que d'Allah seul et une créature n'est pas en droit de la Lui revendiquer, et donc de faire preuve de fierté mal placée et d'être arrogant envers les gens.

2 L'orgueil exprime le fait de s'élever au-dessus de tout le monde et de considérer qu'on a plus de mérite et d'honneur qu'eux. Or une telle attitude n'appartient qu'à Allah seul. Il est le seul à la mériter par Ses attributs et elle est donc tel un Rida, le Rida étant le vêtement que l'être humain porte sur ses épaules et qui couvre le haut de son corps. Par conséquent, la véritable signification de l'orgueil est qu'il couvre, qu'il appartient personnellement à celui qui le possède et est une barrière qui se dresse entre lui et les autres, ne pouvant donc lui être disputée.

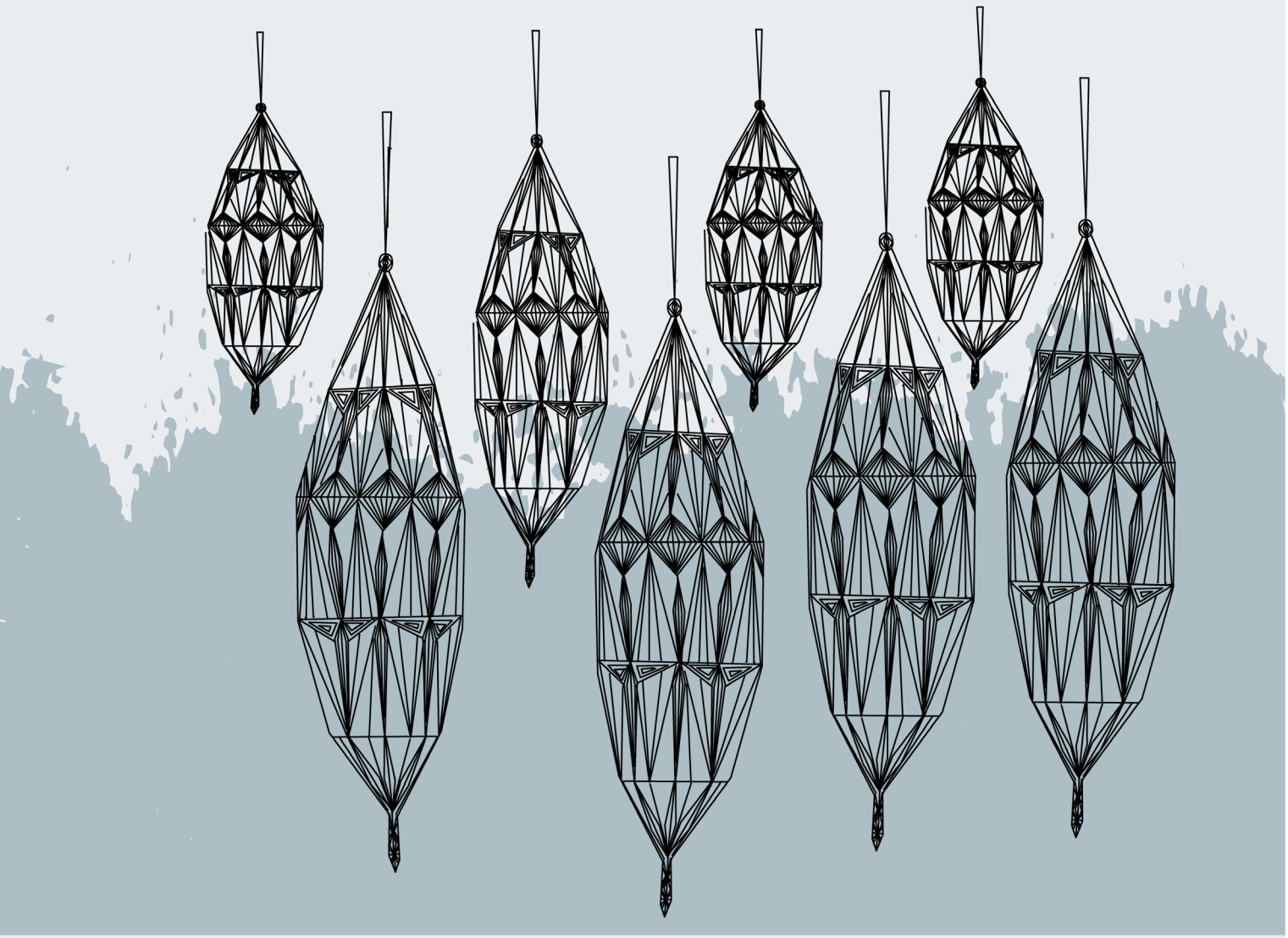
Parmi les autres textes qui rendent claire la signification de ce hadith, il y a la célèbre narration rapportée par Abou Hourayra d'après lequel le Prophète ﷺ a dit: *"Allah – exalté soit-Il – dit: L'orgueil est Mon Rida et l'éminence est Mon Izar. Celui qui Me dispute l'un des deux, Je le jetterai dans le Feu"*[1]. La différence entre l'orgueil et le sentiment de grandeur est que quelqu'un subit l'orgueil de l'orgueilleux. C'est pourquoi lorsque le Prophète ﷺ expliqua ce qu'est l'orgueil, il dit: *"L'orgueil, c'est rejeter le vrai et mépriser les gens"*[2]. Quant à celui qui a un sentiment de grandeur, il est conscient de sa supériorité même sans s'élever au-dessus des autres et c'est cela qui est qualifié de fierté[3]. Ainsi, comme l'orgueil est supérieur à l'éminence et plus élevé, Allah le compara au Rida et Il compara le sentiment de grandeur au Izar. Le premier est un vêtement couvrant le haut du corps et le second un vêtement couvrant le bas du corps.

1 Référencé par Abou Dawoud (4090) et Ibn Maja (4174).

2 Référencé par Moslim (91).

3 Voir Al-Moufhim Li-ma Achkal Mine Talkhisse Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (1/286).

3 Celui qui veut partager avec Lui ces attributs en étant orgueilleux et fier à l'égard des gens, Allah le jettera dans le Feu et l'y suppliciera, car il ne convient pas, en effet, qu'une créature acquiert ces attributs. La créature doit avoir comme attributs la modestie et l'humilité[1]. Par ailleurs, Allah défendit à Ses serviteurs d'être arrogants sur Terre et d'être vaniteux. Il dit en effet: ﴿***Et ne foule pas la terre avec orgueil: tu ne sauras jamais fendre la terre et tu ne pourras jamais atteindre la hauteur des montagnes!***﴾ [Sourate Al-Isra': 37]. Allah nous informe également qu'Il fit du Feu la demeure des transgresseurs lorsqu'Il dit: ﴿***N'est-ce pas dans l'Enfer qu'il y aura une demeure pour les orgueilleux?***﴾ [Sourate Az-Zoumar: 60].



1 Voir Ma'alim As-Sounane d'Al-Khattabi (4/196).

# Suivi

1 (1) (2) Expose le vrai de la manière la plus claire et la plus agréable. Vois en effet les comparaisons et les représentations stylistiques utilisées dans ce hadith qoudsi et explicite les concepts afin de les rendre accessibles. Il convient donc que les prédicateurs, les orateurs et les savants recourent à de tels styles.

2 (1) Scrutons notre comportement afin de savoir si nous nous montrons arrogants à l'égard d'autrui. Si l'être humain se demandait des comptes à lui-même, il s'apercevrait qu'il arrive qu'il se gonfle d'orgueil et qu'il se montre arrogant à l'égard des autres, par le biais de sa richesse, de sa fonction, de sa science, de sa force, son statut social, ou autre et pourrait finir par mépriser un étranger, un pauvre, un peuple ou autre.

3 (2) Le fait que l'être humain prenne soin de son apparence et qu'il s'embellisse n'est pas de l'orgueil ou un sentiment de grandeur. On rapporte de 'Abd Allah Ibn Mas'oud, que le Prophète ﷺ a dit: "*N'entrera pas au Paradis celui qui dont le cœur ne contient ne serait-ce qu'une part infime d'orgueil*". Un homme dit: L'homme aime que son habit et ses chaussures soient beaux. Le Prophète ﷺ dit alors: "*Allah est beau et aime la beauté. L'orgueil, c'est rejeter le vrai et mépriser les gens*"[1]. L'orgueil défendu est donc le rejet du vrai par déni et par arrogance et le mépris des gens.

4 (2) Qu'Allah nous permette de Le révérer avec nos cœurs et nos langues, et qu'Il soit révéré dans nos assemblées et que par ce biais, l'orgueil soit effacé de nos âmes. Allah fit des paroles: "Allahou Akbar" une formule que l'on répète lors des prières, de l'appel à la prière et des fêtes. Il recommanda également que l'on répète cette formule dans les lieux élevés, comme aux monts As-Safa et Al- Marwa, lorsque l'être humain s'élève en honneur, qu'il monte sur une monture ainsi qu'à d'autres occasions. Il est même rapporté qu'on éteint un incendie, même immense, en prononçant cette formule, et que lors de l'appel à la prière Satan fuit[2].



1 Référencé par Moslim (91).

2 Voir Majmou' Al-Fatawa d'Ibn Taymiya (10/196).

5 (3) Médite ta faiblesse dans la gestion de tes intérêts, dans la capacité à les réaliser ainsi que dans le fait que la plupart dépendent de causes que tu ne maîtrises pas. De plus, l'avis que tu vois comme judicieux aujourd'hui deviendra stupide pour toi demain et il se peut que tu croies avoir le pouvoir de réaliser quelque chose, mais qu'une cause très futile s'interpose entre toi et elle. C'est ainsi que tu comprendras qu'Allah n'a déclaré illicite l'orgueil que parce que c'est un attribut qui n'appartient qu'à Allah seul. Une créature dont les attributs sont la déficience et l'humilité n'a pas à être orgueilleuse et à se sentir supérieure. Voilà pourquoi la religion rendit illicite à l'être humain d'adopter ces deux attributs et fit de cela un péché majeur. En effet, celui qui se croit parfait, oublie la faveur que lui a faite Allah, ne se connaît pas lui-même et ne connaît évidemment pas son Seigneur. L'orgueil est ce qui a amené Iblis à dire: ﴿***Je suis meilleur que lui***﴾ [Sourate Al-A'raf: 12] et ce qui a amené Pharaon à dire: ﴿***C'est moi votre Seigneur, le très haut***﴾ [Sourate An-Nazi'ate: 24]. Leur rétribution fut donc d'être de ceux qui iront en Enfer et y seront les plus sévèrement punis[1].

6 Allah aime que Ses serviteurs adoptent certains de Ses attributs, comme la miséricorde, la générosité, et autres, car ces attributs participent à la perfection et lorsque l'être humain les adopte, il le fait dans le but d'atteindre la perfection. En revanche, Allah se réserva pour lui-même certains autres attributs et défendit à Ses serviteurs de les adopter, comme l'orgueil et le sentiment de supériorité, car ces attributs ne conviennent qu'à celui qui est déjà parfait et donc lorsque celui qui ne les mérite pas les revendique, cela n'a aucune valeur.



1 Voir Al-Moufhim Li-ma Achkal Min Talkhisse Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (1/287).

7 (3) L'être humain doit s'efforcer d'éloigner de lui l'orgueil et le sentiment de supériorité et de casser son ambition à remporter une plus grande part de ce bas monde chaque fois qu'il en obtient quelque chose, car ces deux attributs font partie de ceux qui conduisent l'être humain au Feu. Sofiane Ibn 'Ouyayna – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Celui dont la cause de sa désobéissance est le désir, j'espère qu'il se repentira, car Adam – qu'Allah le protège – désobéit par désir et il lui fut pardonné. Si en revanche sa désobéissance est causée par l'orgueil, crains alors qu'il soit maudit, car Iblis désobéit par orgueil et il fut maudit"[1].

8 (3) Débarrasse ton âme de l'orgueil en l'avertissant qu'elle ne finira par aboutir qu'à l'opposé de sa recherche initiale. Comme l'orgueilleux se voit grand, Allah le punit par l'opposé de ce qu'il recherche en le rendant humble, humilié et méprisé. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Les orgueilleux seront rassemblés le Jour de la Résurrection aussi nombreux que des moucherons sous l'apparence d'hommes entourés d'humilité de toutes parts"*[2]. Il se peut même qu'Allah avance son châtiment dans ce bas monde avant l'au-delà, comme cela est arrivé avec Qaroune lorsque Allah l'engloutit sous terre, et avec Pharaon lorsqu'Il le noya. On rapporte d'Abou Hourayra que le Prophète ﷺ a dit: "*Alors qu'un homme se dandinait, marchant enveloppé de ses deux manteaux et imbu de sa propre personne, Allah l'engloutit sous terre et il s'y débattra jusqu'au Jour de la Résurrection*"[3].

9 (2) Remets-toi en question lors de tout débat savant ou social, car l'orgueil est une des causes de rejet du vrai et la cause qui a amené de nombreux peuples du passé à leur perte, parce qu'ils ont dédaigné suivre le prophète qu'Allah leur avait envoyé. Allah dit au sujet du peuple de Noh (Noé): ﴿***[Ils] se sont entêtés et se sont montrés extrêmement orgueilleux***﴾. [Sourate Noh (Noé): 7]. Allah dit également: ﴿***De même (Nous détruisîmes) Coré, Pharaon et Hamane. Alors que Moïse leur apporta des preuves, ils s'enorgueillirent sur terre. Et ils n'ont pas pu [Nous] échapper***﴾. [Sourate Al-'Ane'kaboute: 39]. Allah dit aussi: ﴿***Quant aux 'Âd, ils s'enflèrent d'orgueil sur terre injustement et dirent: "Qui est plus fort que nous?"***﴾ [Sourate Foussilate: 15]. Ainsi, Allah associa le rappel de leur orgueil au récit de leur perdition. C'est pourquoi le musulman doit s'efforcer d'éloigner de lui l'orgueil et l'arrogance.

10 (3) Moutarrif Ibn 'Abd Allah Ibn Ach-Chikhkhir – qu'Allah lui fasse miséricorde – vit Yazid Ibn Al-Mouhallab Ibn Abi Soufra marcher en se dandinant et en traînant derrière lui le bas de son vêtement. Moutarrif dit: "Ô serviteur d'Allah, ceci est une démarche qu'Allah et Son Messager détestent". Yazid lui demanda: "Ne me connais-tu pas?". Moutarrif lui répondit alors: "Si, je te connais. Tu as commencé par être une goutte de sperme malodorante puis tu finiras par être un cadavre répugnant, et entre les deux tu vis en portant en toi des excréments. C'est alors qu'il cessa de se dandiner et qu'il adopta une démarche mesurée"[4].

---

1 Voir Tahdhib Al-Kamal Fi Asma Ar-Rijal d'Al-Mizzi (11/191).

2 Référencé par At-Tirmidhi (2492).

3 Référencé par Al-Boukhari (5789) et Moslim (2088) dont ce sont les termes.

4 Voir Wafayat Al-A'yane d'Ibn Khallikane (6/284) et Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (4/505).

## Un poète a dit:

*Combien d'ignorants modestes ont vu leur ignorance couverte par leur modestie,*

*Alors qu'un homme connu pour sa science a vu son mérite détruit par l'orgueil.*

*Délaisse donc l'orgueil tant que tu vis et ne fréquente pas les orgueilleux,*
*Car l'orgueil est le défaut qui enlaidit les actes de l'individu.*

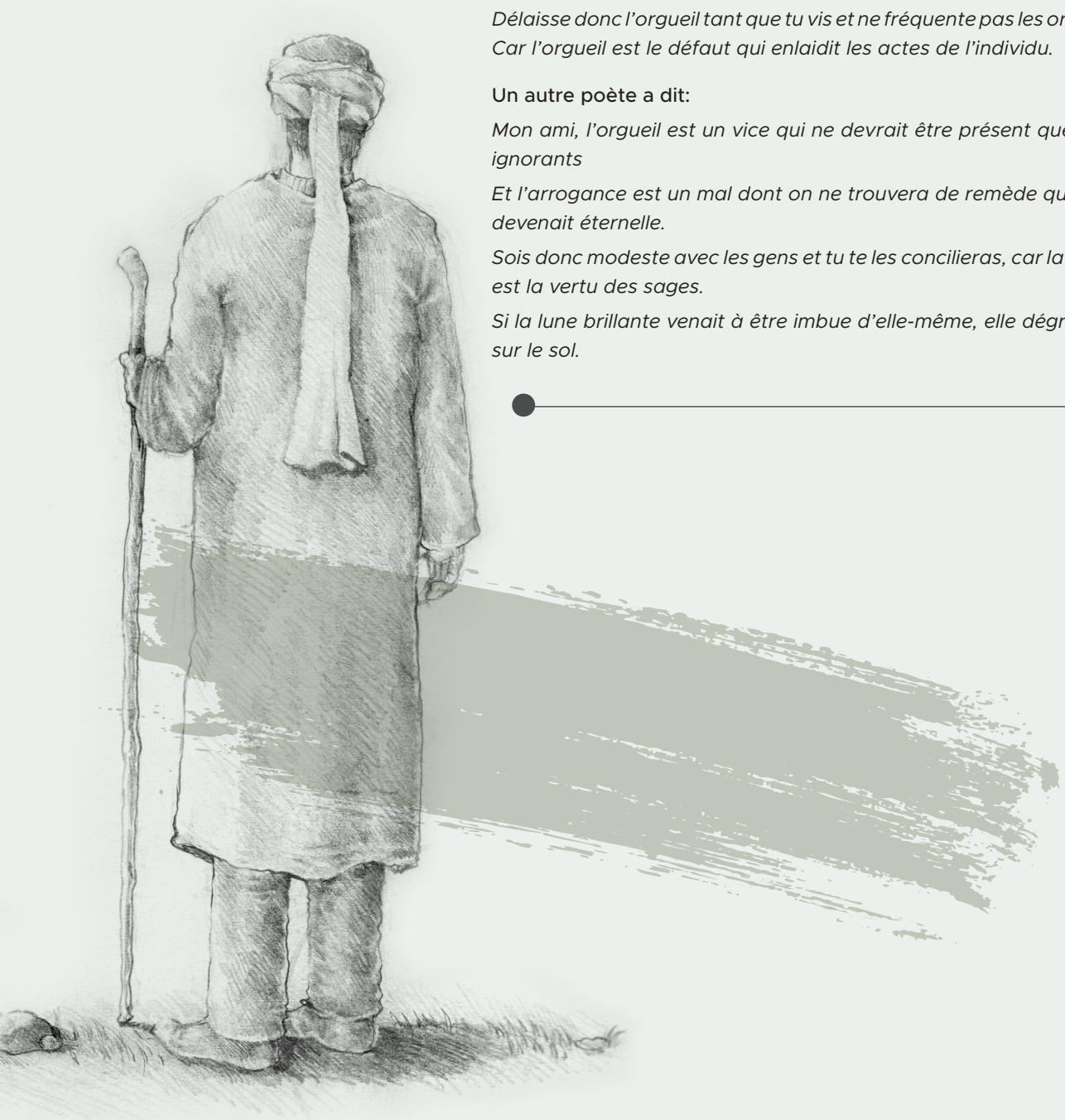
Un autre poète a dit:

*Mon ami, l'orgueil est un vice qui ne devrait être présent que chez les ignorants*

*Et l'arrogance est un mal dont on ne trouvera de remède que si la vie devenait éternelle.*

*Sois donc modeste avec les gens et tu te les concilieras, car la modestie est la vertu des sages.*

*Si la lune brillante venait à être imbue d'elle-même, elle dégringolerait sur le sol.*





100 Hadith

# La réprobation de la colère

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, a dit:

1. Un homme demanda au Messager d'Allah ﷺ: Fais-moi une recommandation.

2. Il lui répondit: "*Ne te mets pas en colère*".

3. L'homme répéta sa demande plusieurs fois et le Prophète ﷺ lui répéta à chaque fois: "*Ne te mets pas en colère*"[1].

1 Al-Boukhari (6116).

## Les Versets

﴿*Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux qui dépensent dans l' aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui, car Allah aime les bienfaisants*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 133-134].

﴿*Tout ce qui vous a été donné [comme bien] n'est que jouissance de la vie présente; mais ce qui est auprès d'Allah est meilleur et plus durable pour ceux qui ont cru et qui placent leur confiance en leur Seigneur, qui évitent [de commettre] les péchés les plus graves ainsi que les turpitudes, et qui pardonnent après s'être mis en colère*﴾ [Sourate Ach-Choura: 36-37].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, soit en l'an 7 de l'Hégire, et accompagna constamment le Prophète ﷺ. Soucieux d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths, il devint le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

## Résumé

Un homme demanda au Prophète ﷺ de lui faire une recommandation et le Prophète ﷺ lui recommanda de ne pas se mettre en colère. L'homme voulut que le Prophète ﷺ lui donne d' autres recommandations, mais il ne lui en donna pas d'autres.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifate As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifate al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghabah d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

# Compréhension (fiqh)

1. Un homme vint demander au Prophète ﷺ de lui faire une recommandation qui englobe toutes les catégories de bien et les causes de réussite afin qu'il la mémorise et la mette en pratique.

2. Le Prophète ﷺ lui recommanda alors de ne pas se mettre en colère, car la colère est la clé de tout mal et ne pas se mettre en colère, est la voie qui mène vers tout ce qui est bien, au point que certains savants ont affirmé que le bon comportement est le délaissement de la colère. En effet, la colère conduit l'individu à tuer, frapper, insulter et à être obscène. De même, elle conduit l'être hmuain à faire des serments qui ont des implications graves et elle le conduit souvent à répudier son épouse ou à rompre avec ses proches. La colère peut même faire tomber le serviteur dans la mécréance et l'associationnisme, qu'Allah nous en préserve.

3. L'homme répéta sa question afin que le Prophète ﷺ lui donne une autre recommandation qui lui soit bénéfique dans sa vie de ce bas monde et dans son au-delà, mais le Prophète ﷺ n'ajouta pas d'autres paroles que "Ne te mets pas en colère".

La défense du Prophète ﷺ de se mettre en colère signifie délaisser les causes qui mènent à la colère, comme la polémique et la controverse injustifiées, et se parer des vertus qui permettent de l'éviter, comme l'indulgence, la libéralité, la retenue, le fait de supporter les gens, l'affabilité et l'amabilité.

Lorsque l'âme possède ces vertus, elle repousse nécessairement la colère quand les causes de celle-ci apparaissent.

Cette défense signifie également ne pas agir sous le coup de la colère lorsqu'elle survient sans qu'on ne puisse la repousser. Ainsi, lorsque le musulman est en colère et qu'il atteint un grand degré d'irritation, il doit se retenir et ne pas parler ou agir sous l'effet de la colère, car ceci peut lui faire commettre des péchés.

D'ailleurs, Allah fit l'éloge de Ses serviteurs qui maîtrisent leurs émotions, se retiennent et pardonnent à ceux qui leur ont fait du mal. Allah dit: ﴿***Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui, car Allah aime les bienfaisants***﴾ [Sourate Al-'Imrane: 133-134]. Pour sa part, le Prophète ﷺ nous informa de la rétribution immense réservée à ceux qui ne se mettent pas en colère lorsqu'il dit: *"Celui qui calme une colère alors qu'il était capable de l'extérioriser, Allah l'appellera devant tous les gens le Jour de la Résurrection afin qu'il choisisse les houris qu'il veut"*[1].

1 Ahmad (15637), Abou Dawoud (4777) et Ibn Maja (4186).



# Suivi

1 (1) Il convient que tout musulman sollicite les recommandations des gens de science et des personnes expérimentées, car leurs recommandations concentrent leurs connaissances et leurs expériences.

2 (1) Les Compagnons – qu'Allah a agréés – veillaient à interroger le Prophète ﷺ sur tout ce qui les préoccupait et ils lui demandaient souvent de leur faire des recommandations et de les exhorter. Ceci est la preuve qu'ils étaient des disciples sincères et qu'ils se souciaient d'acquérir la science et d'apprendre la religion d'Allah. Nous gagnerions donc à les prendre pour exemples en cela.

3 (2) Il convient que le prédicateur et l'éducateur prodiguent des recommandations adaptées à chacun selon ce qui convient à sa situation. Ainsi, il semble que l'homme qui sollicita une recommandation au Prophète ﷺ était quelqu'un de colérique, et c'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ lui recommanda de ne pas se mettre en colère et ne lui recommanda rien d'autre.

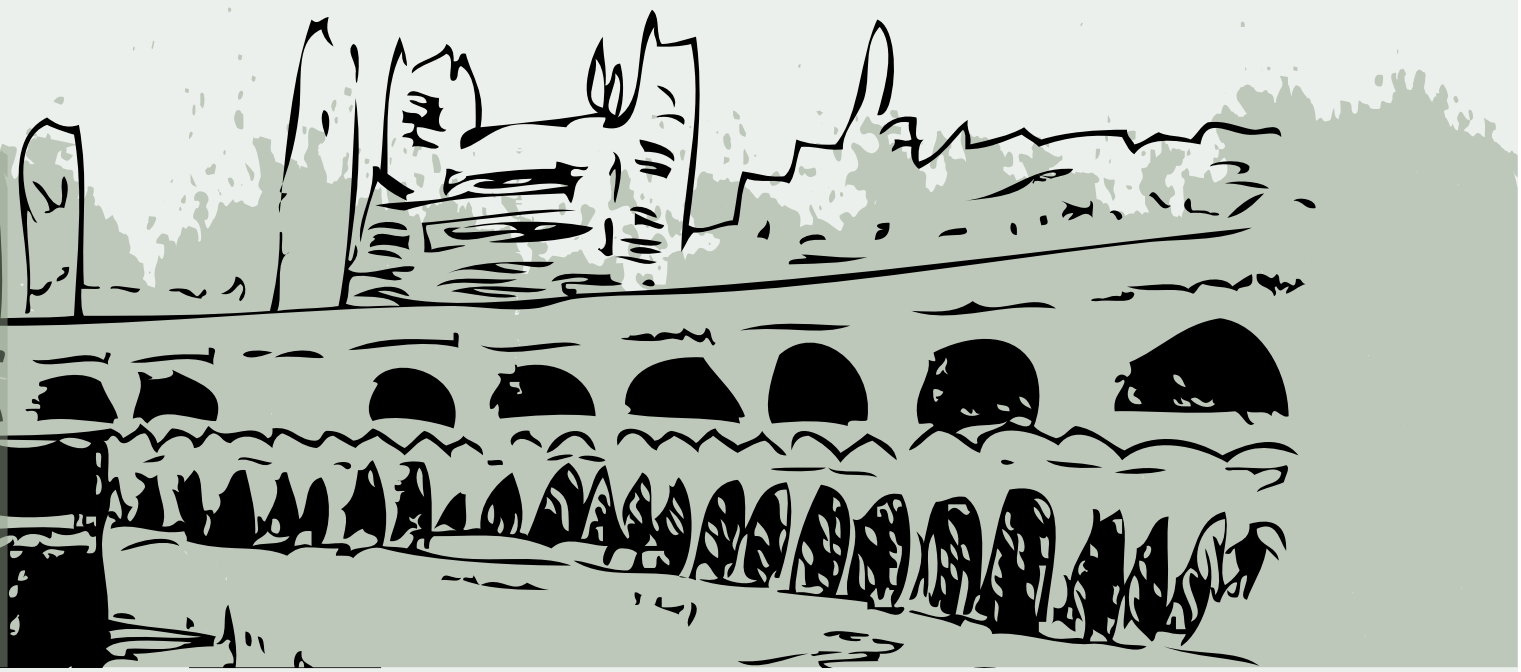
4 (2) Prends garde à la colère, car elle s'interpose entre le serviteur et la religion d'Allah. Elle conduit en effet le musulman à mentir, à accuser et à insulter les gens, à s'en prendre à eux et à leur attribuer des méfaits dont ils sont innocents. Voilà pourquoi le Prophète ﷺ invoquait Allah en disant: *"Je Te demande de me faire dire des paroles vraies, dans la colère comme dans la satisfaction"*[1].



1 Ahmad (18515).

5 (2) Sache que ta lutte contre toi-même est plus dure que ta lutte contre tes ennemis, car l'âme ordonne le mal et incite l'individu à s'en prendre à celui qui lui cause un préjudice, sans faire de distinction entre ami et ennemi. C'est pourquoi le Prophète ﷺ a dit: *"L'homme fort n'est pas celui qui terrasse les autres, mais celui qui se maîtrise lorsqu'il est en colère[1]".* Ainsi, l'homme fort n'est pas celui qui se bat avec les gens et triomphe d'eux, mais le vrai homme fort est celui qui se retient lorsqu'il est en colère. Lorsqu'on demanda à Al-Hasane Al-Basri – qu'Allah lui fasse miséricorde – quelle est la meilleure lutte, il répondit: "Lutter contre ton âme et ta passion"[2].

6 (2) Le Prophète ﷺ est notre exemple à tous. Il ne se mettait pas en colère pour un intérêt personnel ni ne défendait une cause personnelle, mais se mettait en colère pour défendre un droit d'Allah. La Mère des Croyants 'A'icha – qu'Allah a agréée – a dit: "Le Messager d'Allah ﷺ ne s'est jamais vengé pour une atteinte personnelle, mais lorsqu'un interdit d'Allah était violé, il le vengeait pour Allah"[3]. La colère est donc réprouvée, sauf lorsqu'on se met en colère pour Allah, car c'est une obligation pour tout musulman.



1 Al-Boukhari (6114) et Moslim (2609).

2 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhari d'Ibn Battal (9/296).

3 Al-Boukhari (3560) et Moslim (2327).

7 (2) Le Prophète ﷺ orienta vers différents moyens de résister à la colère et la traiter. Parmi ces moyens, il y a le fait de chercher refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé. [Soulayman ibn Surad a dit:] Deux hommes se sont insultés chez le Prophète ﷺ alors que nous étions assis. Alors que l'un des deux insultait l'autre en ayant le visage rouge de colère, le Prophète ﷺ dit: *"Je connais une formule qui fera disparaître ce qu'il ressent s'il la dit. Il doit dire: Je me réfugie auprès d'Allah contre Satan le lapidé"*[1]. Par conséquent, lorsque le musulman sent la colère monter en lui, qu'il se réfugie auprès d'Allah contre Satan le lapidé.

8 (2) Parmi les autres moyens de traiter et maîtriser la colère, il y a le fait de s'asseoir si on est debout et s'allonger si on est assis. En effet, celui qui est debout est prêt à passer à l'action, celui qui est assis l'est moins et celui qui est allongé l'est encore moins. Le Prophète ﷺ a dit: *" La colère est une braise dans le cœur du fils d'Adam. Ne voyez-vous pas ses yeux devenir rouges et les veines de son cou gonfler? Ainsi, que celui qui ressent ces symptômes se rapproche du sol"*[2]. Le Prophète ﷺ a dit: *"Lorsque l'un de vous se met en colère et qu'il est debout, qu'il s'assoie. Si la colère disparaît tant mieux, sinon qu'il s'allonge"*[3].

9 (2) Parmi les autres moyens de traiter et de maîtriser la colère, il y a le fait de se taire et de ne plus parler, car parler alimente la colère et c'est celle-ci qui se met à parler à sa place. C'est pourquoi Allah dit : ﴿***Et quand la colère de Moïse se tut***﴾ [Sourate Al-A'raf : 154]. Pour sa part, le Prophète ﷺ a dit : *" Lorsque tu es en colère, tais-toi"*[4].

10 (2) Prends garde de proférer, alors que tu es en colère, des paroles qui gâcheront ta vie et que tu regretteras le reste de ta vie, car on ne compte plus les colères qui ont eu comme conséquences humiliation et regrets. 'Ata Ibn Abi Rabah – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : *"Rien ne fait pleurer les savants à la fin de leur vie autant qu'une colère qui détruit une vie de cinquante, soixante ou soixante-dix ans. Que de colères ont en effet mis des personnes dans des situations dont ils ne se sont jamais sortis"*[5]. Quant à Mouwarraq Al-'Ijli – qu'Allah lui fasse miséricorde –, il dit : *"Tout ce que j'ai dit sous l'effet de la colère, je l'ai regretté une fois calmé"*[6].

---

1 Al-Boukhari (6115) et Moslim (2610).

2 Ahmad (11608) et At-Tirmidhi (2191). At-Tirmidhi a dit : Ce hadith est bon.

3 Ahmad (21348) et Abou Dawoud (4782). Ce hadith a été déclaré authentique par Al-Albani dans Michkate Al-Massabih (5114).

4 Ahmad (2556) et Al-Boukhari dans Al-Adab Al-Moufrad (1320) d'après Ibn 'Abbass – Allah a agréé les deux hommes. Ce hadith a été déclaré authentique dans Sahih Al-Adab Al-Moufrad.

5 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/374).

6 Voir Majmou' Rassa'il Ibn Rajab (1/166).

11 (3) Le Prophète ﷺ n'ajouta rien de plus à sa recommandation de ne pas se mettre en colère, car la colère est le point de départ de tout ce qui est mauvais. On demanda à Ibn Al-Moubarak – qu'Allah lui fasse miséricorde – de résumer le bon comportement en un mot et il répondit : Ne pas se mettre en colère[1].

**Un poète a dit:**

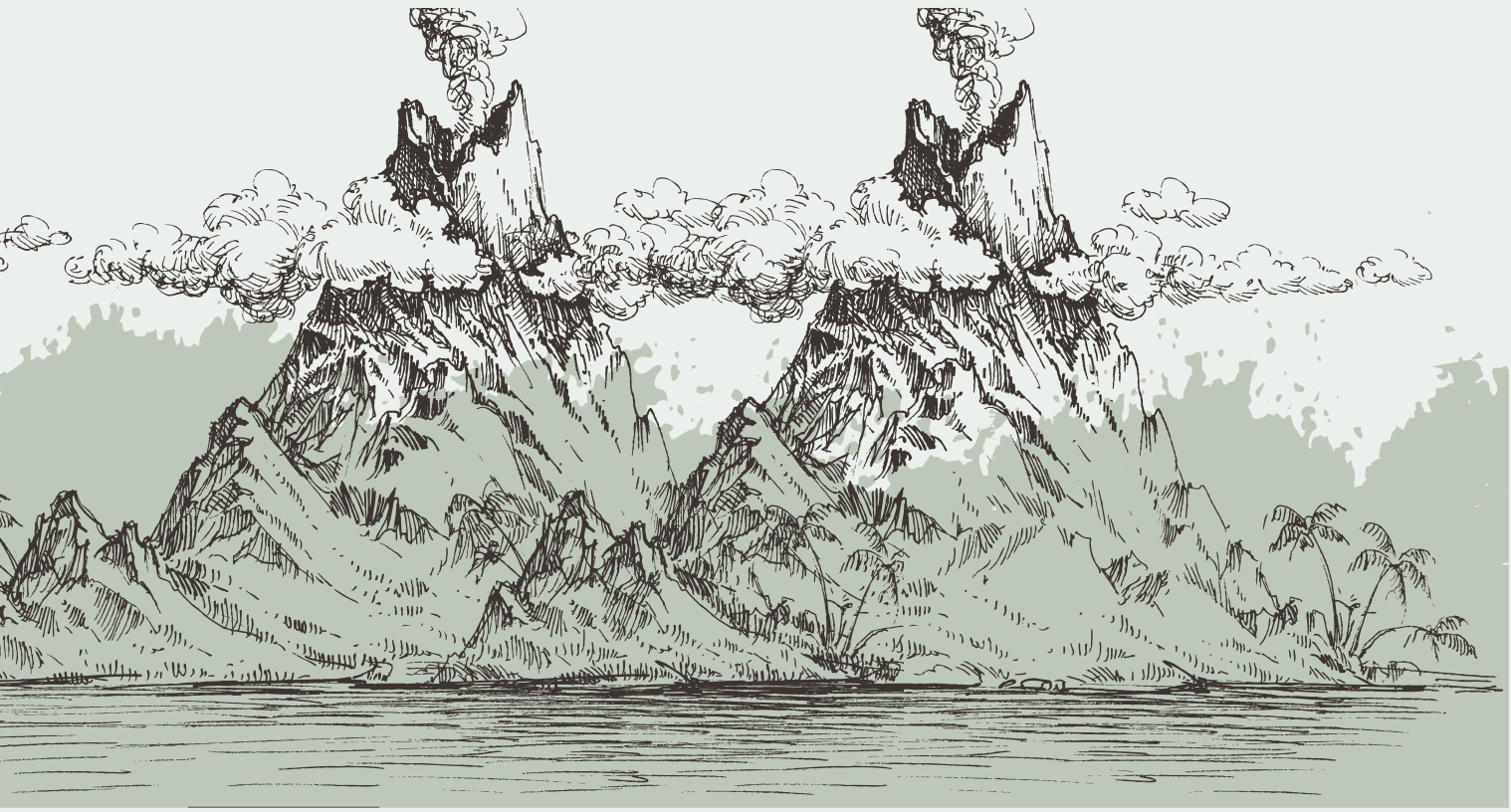
*Contenir ma colère est meilleur que tenter d'attiser celle de mon ennemi tout en portant atteinte à ma foi.*

*Il n'y a rien de bien dans une chose qui me causera du tort le Jour de la Reddition des Comptes lorsque mes œuvres seront pesées.*

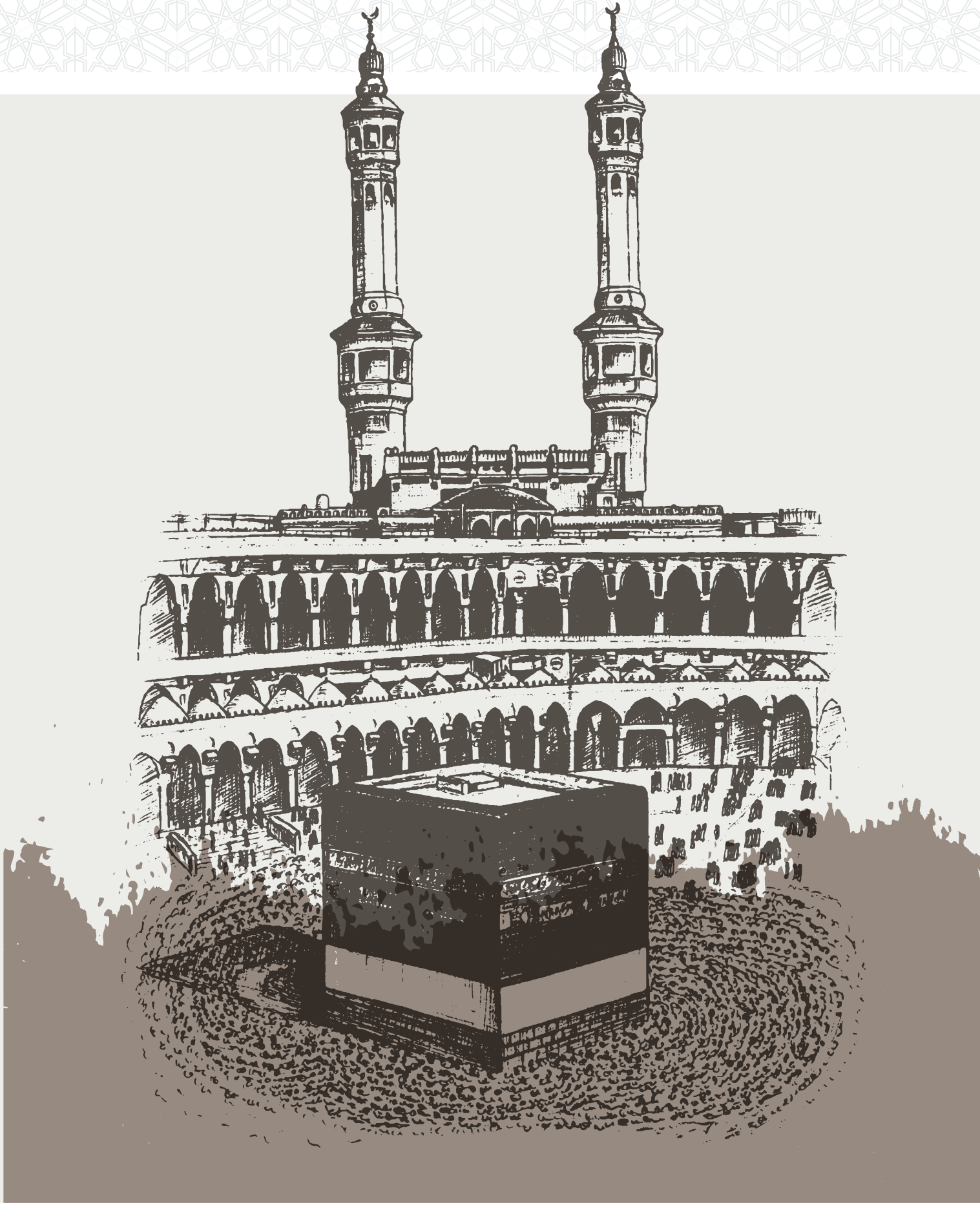
Un autre poète a dit:

*Je ne connais pas de mérite atteint sans vertu et je ne connais pas d'esprit sain dépourvu de bienséance.*

*Je ne connais pas non plus, parmi tous les ennemis que je connais, d'ennemi plus nocif pour l'individu que la colère.*



1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/361, 364).



101

# Hadith

## La lutte continue

On rapporte qu'Anas ibn Malik, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *Le Paradis est entouré de choses pénibles*

2 *et l'Enfer est entouré de tentations*"[1].

1 Moslim (2822).

### Les Versets

- ﴿*Pensez-vous entrer au Paradis alors que vous n'avez pas encore subi des épreuves semblables à celles que subirent ceux qui vécurent avant vous? Misère et maladie les avaient touchés; et ils furent secoués jusqu'à ce que le Messager, et avec lui, ceux qui avaient cru, se fussent écriés: "Quand viendra le secours d'Allah?" - Quoi! le secours d'Allah est sûrement proche*﴾ [Sourate Al-Baqara: 214].
- ﴿*Comptez-vous entrer au Paradis sans qu'Allah ne distingue parmi vous ceux qui luttent et qui sont endurants? Bien sûr, vous souhaitiez la mort avant de la rencontrer. Or vous l'avez vue, certes, tandis que vous regardiez!*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 142-143].
- ﴿*Pensez-vous que vous serez délaissés, cependant qu'Allah n'a pas encore distingué ceux d'entre vous qui ont lutté et qui n'ont pas cherché des alliés en dehors d'Allah, de Son messager et des croyants? Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites*﴾[Sourate At-Tawba: 16].
- ﴿*Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire: "Nous croyons!" sans les éprouver? Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux; [Ainsi] Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent*﴾[Sourate Al-'Ane' kaboute: 2-3].
- ﴿*Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers. Allah est en vérité avec les bienfaisants*﴾ [Sourate Al-'Ane' kaboute: 69].
- ﴿*Quant à celui qui aura dépassé les limites et aura préféré la vie présente, alors, l'Enfer sera son refuge... Et pour celui qui aura redouté de comparaître devant son Seigneur, et préservé son âme de la passion, le Paradis sera alors son refuge*﴾ [Sourate An-Nazi' atte: 37-41].

### Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hamza Anas ibn Malik ibn an-Nadr Al-Ansari, le serviteur du Messager d'Allah ﷺ et le dernier de ses Compagnons de Bassora à mourir. Il était âgé de dix ans lorsque le Messager d'Allah ﷺ arriva à Médine et il participa à plus d'une bataille avec lui. Il participa aux côtés du Messager d'Allah ﷺ à la bataille de Badr mais en tant que serviteur et c'est pourquoi les historiens ne le font pas figurer parmi les combattants de Badr, puisqu'il était encore enfant et n'avait pasl'âge de combattre. Après cela, il prêta le serment d'allégeance sous l'arbre et il fit partie des juristes et des muftis. Il est mort en l'an 93 de l'Hégire[1].

### Résumé

Le Prophète ﷺ affirme qu'Allah entoura le Paradis de choses qui sont pénibles à l'être humain, comme les obligations religieuses et autres, et qu'Il entoura le Feu de choses et de plaisirs que l'être humain désire afin de l'éprouver plus encore.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lam an-Noubala' d'Adh-Dhahabi (4/417-423), Ma'rifatt as-Sahaba d'Abou Nou'aym (1/231), Mou'jam as-Sahaba d'Al-Baghawi (1/43) et Ousd al-Ghaba d'Ibn al-Athir (1/151-153).

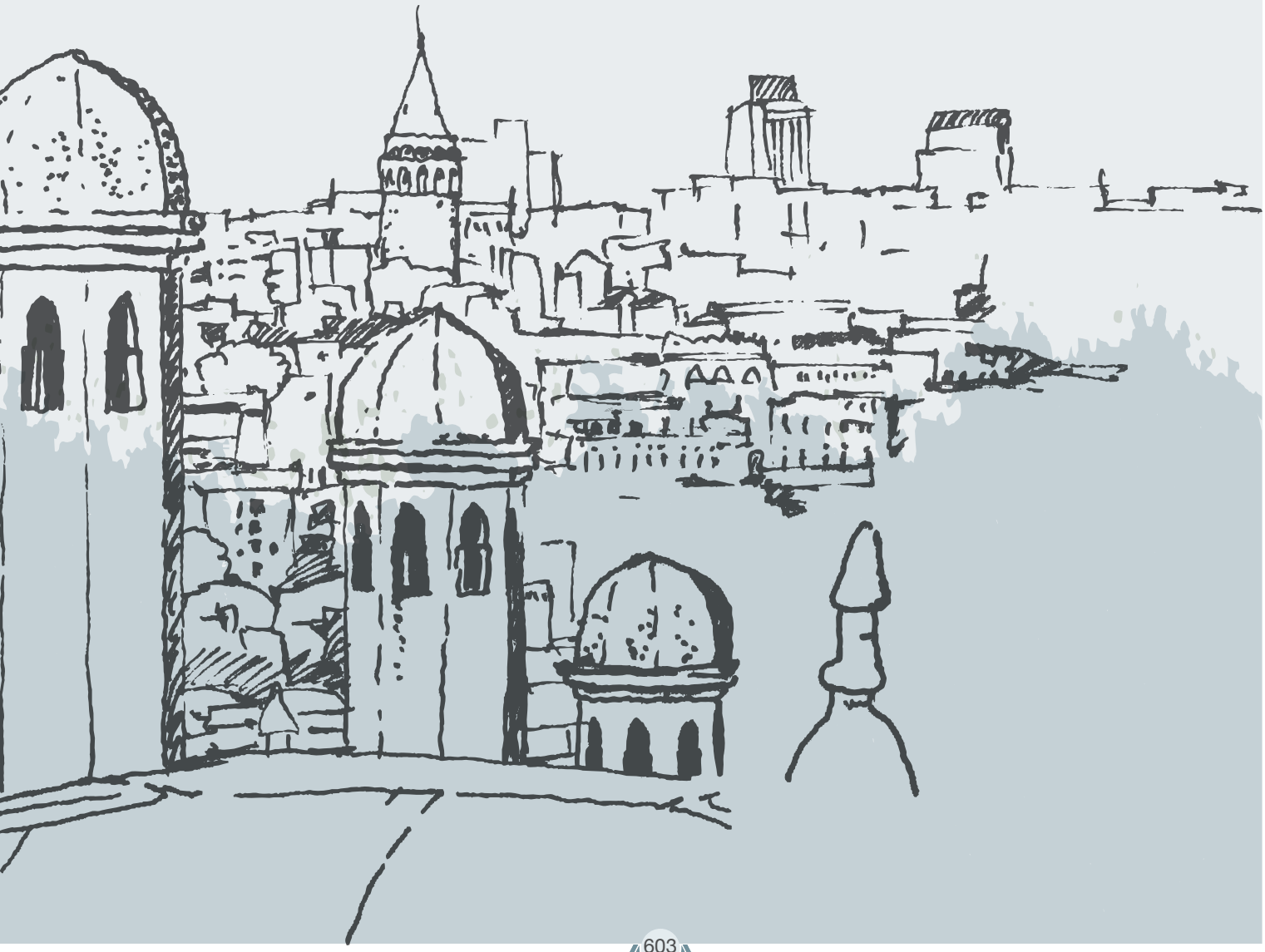
# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ affirme qu'Allah a entouré le Paradis de choses qui sont pénibles à l'être humain et qu'il n'aime pas. En effet, l'être humain n'emprunte la voie qui mène au Paradis ﷺ sans endurer des choses qu'il n'aime pas, comme de s'acquitter des obligations qui peuvent être pénibles à l'âme, car elles y sont contraintes. Par ailleurs, s'abstenir de ce qui est défendu peut également être pénible pour l'âme, car cela s'oppose à ses désirs.



2 L'Enfer pour sa part est entouré des tentations que l'être humain aime. En effet, l'être humain n'emprunte la voie qui mène à l'Enfer qu'en cédant à certaines tentations qu'il aime, qu'il s'agisse de la tentation d'une opinion, d'une colère, de la force ou bien du désir charnel, de la richesse, etc. Ainsi, sans les désirs, la tentation de Satan et la faiblesse de l'âme, personne ne voudrait emprunter la voie qui mène à l'Enfer.

Les tentations dont il est question, sont celles qu'Allah a déclaré illicites à Ses créatures et non les plaisirs qu'Il leur a permis comme la bonne nourriture et la bonne boisson licites, le plaisir charnel avec son épouse ou l'esclave qu'il possède ou encore le bon temps passé avec ses enfants et les membres de sa famille.



# Suivi

1. Rappelle-toi de cette image donnée par le Messager d'Allah ﷺ afin qu'il te soit plus facile d'emprunter la voie du Paradis et d'éviter celle du Feu. Ainsi, à chaque fois que tu considères qu'il est difficile d'accomplir un acte d'obéissance ou de renoncer à une tentation, rappelle-toi qu'il y a le Paradis au bout du chemin et à chaque fois que tu trouves agréable un désir illicite, rappelle-toi qu'il y a l'Enfer au bout du chemin.

2. Habitue-toi à croire que le Paradis a un prix. Il est requis, en effet, de s'acquitter des obligations même si elles sont pénibles et de délaisser les choses illicites même si elles sont désirables. L'être humain raisonnable s'habitue à interrompre ses occupations à n'importe quel moment afin d'accomplir une prière, même s'il fait très froid ou très chaud ou qu'il doit s'extraire d'un sommeil agréable pour accomplir la prière de l'aube ou une autre prière. Allah dit: ﴿***Et cherchez secours dans l'endurance et la prière: certes, la prière est une lourde obligation, sauf pour les humbles***﴾ [Sourate Al-Baqara: 45]. De même, il dépense des biens qu'il aime, de bon cœur au profit des pauvres et des nécessiteux et cela vaut aussi pour le jeûne, le pèlerinage, la piété filiale et le reste des obligations. Il doit à l'inverse s'abstenir de s'en prendre aux vies et aux biens des gens, de commettre la fornication et ses préliminaires, de consommer des substances enivrantes et de commettre tout ce qui est défendu. Font partie des choses qui sont pénibles à l'être humain, les efforts dans l'accomplissement des adorations, les accomplir avec assiduité, endurer patiemment ce qui en est pénible, refouler sa colère, pardonner, être indulgent, faire l'aumône, être bienfaisant envers l'offenseur, refouler ses désirs et accomplir toutes les œuvres de bien[1].

3. Celui qui endure patiemment quelque chose dans ce bas monde pour Allah, Allah le dédommagera par quelque chose de meilleur et de même nature, le Jour de la Résurrection. Allah le sauvera alors du Feu qu'il déteste et lui accordera au Paradis ce que les âmes désirent.

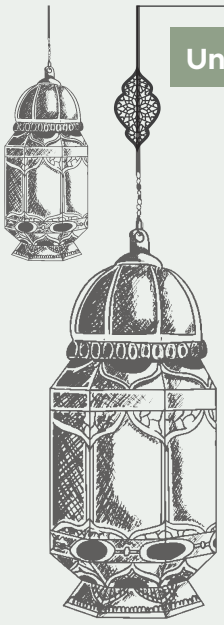
4. Le gagnant est celui qui vend son bas monde en échange de son au-delà et le perdant est celui qui vend son au-delà en échange de son bas monde.

5. Les honneurs du bas monde et de l'au-delà ne sont obtenus que grâce aux choses que l'on déteste, car les délices ne sont pas obtenus par d'autres délices. Dans ce hadith est exposé le fait que le serviteur se doit de lutter pour Allah – exalté soit-Il – dans ce bas monde contre son âme. Celui dont l'âme est noble et dont l'ambition est haute n'accepte pas de désobéir, car la désobéissance est une trahison. Or seul celui qui est dépourvu d'âme accepte de trahir[2].

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (17/165).
2 Voir Majmou' ar-Rassa'il d'Ibn Rajab (1/203).

6 Ibn al-Qayyim – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Rappelle à ton âme, d'une part, les délices qu'Allah a préparés pour Ses alliés qui Lui obéissent, le bonheur éternel et la réussite suprême, et d'autre part, ce qu'Il a préparé pour les gens du faux et de la perte comme malédiction, châtiment et regrets éternels, puis choisis lequel des deux camps te convient, sachant que chacun œuvre selon ce qui lui correspond et chacun aspire à ce qui est compatible avec lui et à ce qu'il mérite. Ne considère pas que l'exposé de ce remède soit trop long, car le besoin impérieux de l'administrer au médecin comme au patient a requis qu'il soit exposé de façon détaillée"[1].

7 Lorsque la guerre éclata à Badr, le Prophète ﷺ incita ses Compagnons à combattre et dit: *"Levez- vous pour [rejoindre] un Paradis aussi large que les cieux et la Terre"*. 'Omayr ibn al-Houmam Al-Ansari dit: "Bakh, bakh" (expression qui exprime l'étonnement). Le Messager d'Allah ﷺ lui demanda: "*Quelle raison t'a poussé à dire: bakh, bakh?"*. Il répondit: "Ô Messager d'Allah, ce n'est que l'espoir de faire partie de ses habitants". Le Messager d'Allah ﷺ lui dit: "*Tu feras partie de ses habitants"*. Il sortit ensuite des dattes de son carquois et en mangea quelques-unes, puis dit: "Si je vis suffisamment pour manger ces dattes que voici, j'aurais assurément vécu longtemps". Il jeta alors les dattes qu'il tenait, et combattit jusqu'à ce qu'il fût tué. Vois donc et prends exemple sur lui comment il acheta le Paradis grâce au combat pour la cause d'Allah qui est, conformément à ce que dit Allah: ﴿***alors qu'il vous est désagréable)*** [Sourate Al-Baqara: 45], et comment il préféra les délices du Paradis au détriment des plaisirs de ce bas monde éphémère et illusoire.



**Un poète a dit:**

*Les jardins de l'éternité et ceux qui les habitent resteront pour l'éternité et ne disparaîtront pas.*

*Ils ont été préparés pour ceux qui craignent Dieu, sont pieux et meurent fidèles au monothéisme. Ceux-là seront les bienheureux.*

Un autre poète a dit:

*Lorsque l'âme te rappelle quelque chose de méprisable dans le bas monde, n'oublie pas les vergers des jardins éternels.*

*Ne vois-tu pas ce bas monde et sa vie morne ainsi que ses peines et ses tourments pour ceux qui la désirent?*

*Les adeptes de ce bas monde sont plus près d'être égarés et aveuglés lorsqu'ils poursuivent sa brillance et sa gloire.*

*La passion de l'âme ne cesse de la traîner dans ce bas monde jusqu'à ce que celui-ci la détruise, tout comme il a détruit son père et son grand-père.*

1 Voir Zad al-Ma'ad Fi Hady Khayr al-'Ibad d'Ibn al-Qayyim (4/179, 180).



# S'efforcer d'être droit

Sofyane Ibn 'Abd Allah Ath-Thaqafi, qu'Allah a agréé, a dit:

1 Je dis: "Ô Messager d'Allah, relate-moi sur l'Islam, des paroles au sujet desquelles je ne poserai de question à personne après toi – dans le hadith d'Abou Oussama on trouve: personne d'autre que toi".

2 Il répondit: *"Dis: je crois en Allah, puis comporte-toi avec droiture*[1]*"*.

1 Moslim (38).

## Les Versets

﴿*Dis: "Je ne suis qu' un homme comme vous. Il m' a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique. Cherchez le droit chemin vers Lui et implorez son pardon". Et malheur aux Associateurs*﴾ [Sourate Foussilate: 6].

﴿*Ceux qui disent: "Notre Seigneur est Allah", et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux. N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés; mais ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis. Nous sommes vos protecteurs dans la vie présente et dans l'au-delà; et vous y aurez ce que vos âmes désireront et ce que vous réclamerez*﴾ [Sourate Foussilate: 30-31].

## Le Narrateur

Il s' agit de Sofyane Ibn 'Abd Allah Ath-Thaqafi, un Compagnon ayant narré des hadiths. Il fut préfet de Taëf pour le compte de 'Omar Ibn Al-Khattab et il fit partie de la délégation [de Thaqif] qui se rendit auprès du Messager d'Allah ﷺ. Il vécut à Médine et narra des hadiths à 'Ourwa Ibn az-Zoubayr et à son fils Abou Al-Hakam Ibn Sofyane. Il est mort en l'an 41 de l'Hégire[1].

## Résumé

Un des Compagnons voulut que le Prophète ﷺ lui rapporte des paroles exhaustives réunissant toute la substance de l'Islam. Il lui ordonna alors d'avoir la foi et de rester droit dans la foi.

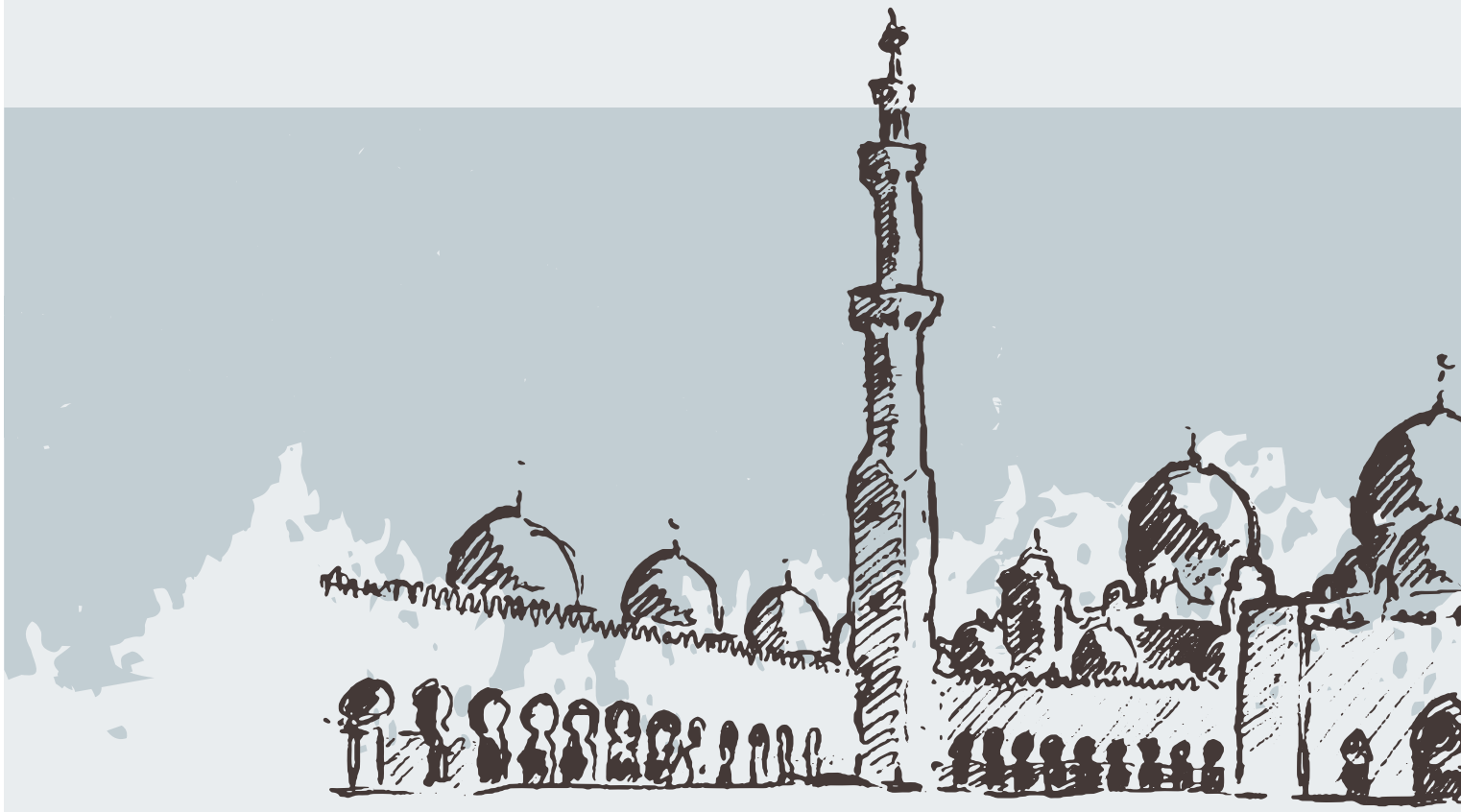
1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d'Ibn Sa'd (5/514), Ma'rifatte As-Sahaba d'Abou Nou'aym (3/1385) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (2/253).

# Compréhension (fiqh)

1. Le Compagnon, qu'Allah a agréé, demande au Prophète ﷺ de lui rapporter des paroles qui réunissent toutes les notions de l'Islam, des paroles claires qui ne nécessitent pas d'explications et qu'il peut mettre en pratique telles quelles et s'y conformer.

2. Le Prophète ﷺ répondit et accéda à sa demande et lui indiqua de dire "Je crois en Allah" avec la langue en y croyant avec le cœur et en œuvrant avec les membres de la manière qu'impliquent ces paroles. Il ne doit donc pas parler, agir ou avoir des croyances opposées à ces paroles. Le Prophète ﷺ lui ordonna ensuite de rester droit dans cette voie en ne commettant aucun acte de désobéissance et en ne délaissant aucun acte d'obéissance.

Cette recommandation est similaire aux paroles d'Allah: ﴿*Ceux qui disent: "Notre Seigneur est Allah", et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux. N' ayez pas peur et ne soyez pas affligés; mais ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis. Nous sommes vos protecteurs dans la vie présente et dans l' au-delà; et vous y aurez ce que vos âmes désireront et ce que vous réclamerez*﴾ [Sourate Foussilate: 30-31].

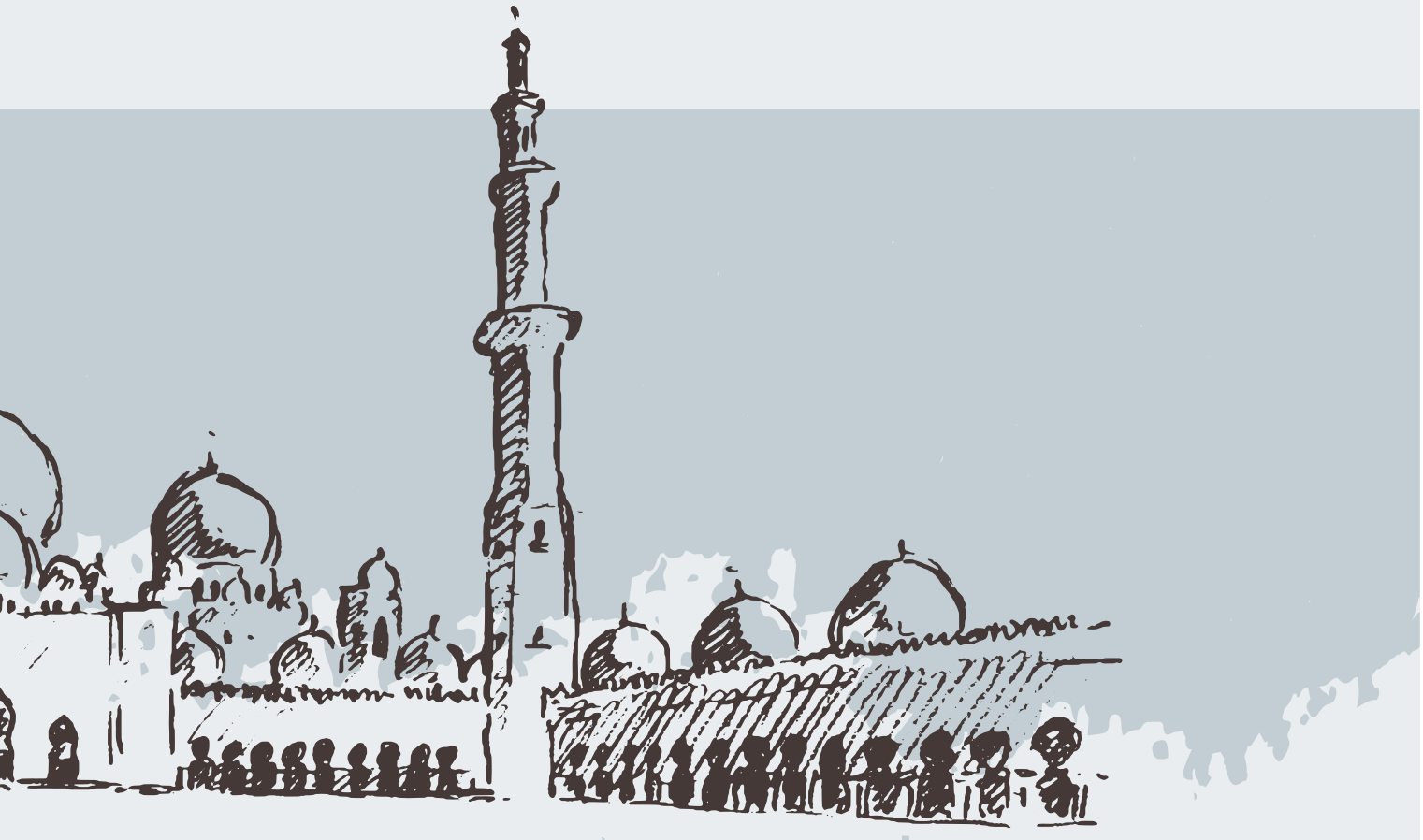


Pour ce qui est de la droiture, c'est l'ordre d'obéir à tous les commandements et de s'abstenir de tous les interdits, car lorsque le serviteur délaisse quelque chose qui a été ordonné ou commet quelque chose qui a été défendu, il n'est plus sur la droiture[1].

Par ailleurs, les Compagnons ont donné de nombreuses définitions à la droiture et toutes se rapportent à un même concept. Ainsi, Abou Bakr As-Siddiq, qu'Allah a agréé, a dit: "La droiture c'est que tu n'associes rien à Allah". Il signifiait par cela la droiture dans le monothéisme. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, a dit: "La droiture c'est que tu te conformes droitement aux commandements et aux interdits et que tu ne te faufiles pas à la manière des renards". 'Othmane a dit: "Ils sont droits signifie ils ont dédié leurs œuvres exclusivement à Allah". 'Ali Ibn Abi Talib, qu'Allah a agréé, et Ibn 'Abbass, qu'Allah a agréé, dirent: "Ils sont droits signifie ils se sont acquittés des obligations". Pour sa part, Al-Hassan – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Ils sont droits conformément à l'ordre d'Allah, œuvrent de manière à Lui obéir et s'abstiennent de Lui désobéir"[2].

1 Voir Al-Mafatih Fi Charh Al-Massabih d'Al-Moudhiri (1/87) et Charh Al-Michkate Al-Kachif 'An Haqa`iq As-Sounane d'At-Tibi (2/457).

2 Voir Madarij As-Salikine d'Ibn Al-Qayyim (2/104) et Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/508).



# Suivi

1 (1) Il convient que l'être humain doué de raison pose des questions sur ce qui est englobé et contenu par la religion et que ces questions ne concernent pas des sujets futiles[1].

2 (1) Prends garde d'avoir honte de poser des questions ou que l'orgueil t'en empêche, car la science se perd à cause de l'orgueil et de la pudeur. D'ailleurs, rien ne dissuadait les Compagnons du Prophète ﷺ de poser des questions.

3 (1) Poser des questions est la clé de la science et tout individu doué de raison doit prendre l'initiative de poser des questions concernant des choses de sa religion ou de la vie de ce bas monde qu'il ignore. Ceci lui permettra de parvenir dans l'immédiat et dans le futur au bonheur et au salut.

4 (2) Parmi les aptitudes dont doivent disposer le prédicateur et l'éducateur, il y a la capacité à exprimer de nombreux concepts en quelques mots simples à la manière du Prophète ﷺ. Ceci, afin que les interlocuteurs ne soient pas déconcertés par de grands discours et qu'ils se mettent à les oublier ou à mal les comprendre.

5 (2) La droiture est à l'état spirituel de l'individu, ce que l'esprit est au corps. En effet, tout comme un corps sans esprit est mort, un état spirituel dépourvu de droiture est corrompu. Et comme la vie des états spirituels dépend de la droiture, l'accroissement des œuvres des ascètes, leur développement et leur fructification en dépendent également, car l'œuvre ne peut être purifiée et l'état spirituel ne peut être sain sans droiture[2].

6 (2) Il convient mieux de qualifier Untel de droit, plutôt que de le qualifier d'engagé, car la droiture est le terme utilisé par le Coran tandis que l'engagement signifie se conformer à une chose déterminée, qu'elle soit vertueuse ou corrompue[3].

7 (2) La droiture n'exclut pas de commettre des fautes et des écarts ou de suivre parfois les pas de Satan puis de se repentir. En effet, rester constamment droit est difficile. C'est pourquoi Allah dit: ﴿ *Cherchez le droit chemin vers Lui et implorez son pardon* ﴾ [Sourate Foussilate: 6]. Cela signifie: Soyez droits et sollicitez le pardon d'Allah pour ce qui est contraire à la droiture.

---

1 Voir le commentaire de Al-Arba'oune An-Nawawiyya d'Ibn 'Othaymine (p.213).
2 Voir Madarij As-Salikine d'Ibn Al-Qayyim (2/106).
3 Voir le commentaire de Al-Arba'oune An-Nawawiyya d'Ibn 'Othaymine (p.214).

8 (2) La droiture englobe tous les aspects de la vie, qu'il s'agisse de la croyance, des adorations, des transactions, des vertus ou autre. Ainsi, la droiture dans la croyance consiste à ce que le serviteur soit droit dans sa foi en Allah – exalté soit-Il – et la proclamation de Son unicité, ainsi que dans le rejet de l'associationnisme, des innovations et des égarements. La droiture dans les adorations consiste à se conformer à ce qui a été commandé et à s'éloigner de ce qui a été défendu. La droiture dans les vertus consiste à adopter les beaux attributs, à interagir avec les gens conformément aux vertus agréables et louables ainsi qu'à s'éloigner des vices hideux et réprouvables. La droiture dans les transactions consiste à s'assurer que les revenus qu'on gagne sont licites et à ne pas tromper, être injuste et trahir.

**Un poète a dit:**

*Sois droit, car la vie n'est pas droite dès lors que tu es stationné dans l'égarement.*

*Sois droit et ne sois pas constant dans le mal, si tu es sage tu sauras que suivre le mal est un mauvais choix.*

*Sois droit si tu veux atteindre un rang élevé, comment quelqu'un ayant une réflexion stérile peut-il obtenir les fruits qu'il désire?*

*Sois droit et la religion et ce bas monde te seront donnés, et tu auras de surcroît droit à une gloire immense.*

*Sois droit, car la droiture de l'individu est la preuve qu'il est perspicace et sage.*

*Par votre éloignement, vous avez privé mes yeux de sommeil, ô vous qui habitez le versant de la montagne et la vallée.*



103

Hadith

# Rendre des comptes à soi-même

Abou Barza Al-Aslami, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Les pieds d'un serviteur ne bougeront pas le Jour de la Résurrection tant qu'il n'aura pas été interrogé:*

2 *sur le temps qu'il a vécu et dans quoi il l' a passé?*

3 *sur sa science et ce qu'il en a fait?*

4 *sur sa richesse et comment il l'a acquise et dans quoi il l'a dépensée?*

5 *et sur son corps dans quoi il l'a usé?"*[1].

1 At-Tirmidhi (2417).

## Les Versets

- ﴿*Commanderez-vous aux gens de faire le bien, et vous oubliez vous-mêmes de le faire, alors que vous récitez le Livre? Êtes-vous donc dépourvus de raison?*﴾ [Sourate Al-Baqara: 44].
- ﴿*Ne vous avons-Nous pas donné une vie assez longue pour que celui qui réfléchit réfléchis se? L' avertisseur, cependant, vous était venu*﴾ [Sourate Fatir: 37].
- ﴿*Et arrêtez-les: car ils doivent être interrogés*﴾ [Sourate As-Saffate: 24].
- ﴿*Leur témoignage sera alors inscrit; et ils seront interrogés*﴾ [Sourate Az-Zoukhrouf: 19].
- ﴿Ô vous qui avez cru! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas?﴾ [Sourate As-Saff: 2].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Barza Al-Aslami, un glorieux Compagnon célèbre par sa kounya et dont le nom est sujet à désaccord. Certains disent que c'estNadla Ibn 'Obayd Ibn Al-Harith et d'autres que c'est Nadla Ibn 'Abd Allah Ibn Al-Harith. Il embrassa l'Islam très tôt et participa aux prises de Khaybar, de La Mecque et de Hounayne. Par la suite, il vécut à Bassora et conquit le Khorassane. Il est celui qui tua 'Abd Al- 'Ouzza Ibn Khatal sous les voiles de la Ka'ba l e jour de la prise de La Mecque quand le Prophète ﷺ ordonna de l' exécuter. Il est mort en l'an 65 de l'Hégire[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que l' être humain sera interrogé sur quatre choses: le temps qu'il a vécu, sa science, sa richesse et son corps. Il doit donc se préparer à ces questions et utiliser ces ressources de manière à obéir à Allah et obtenir Sa satisfaction.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (5/2682), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1495) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/305).

# Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ avertit sa communauté que lorsque le serviteur fera face à Allah, il sera nécessairement interrogé sur quatre choses. Il doit donc se préparer à ces questions et faire en sorte qu'elles aient des réponses. Une des manifestations de la miséricorde d'Allah est qu'Il ne rendit pas à l'être humain ces questions opaques et inaccessibles, mais en fit des questions claires et en informa le Prophète ﷺ.

2. La première de ces questions concerne le temps qu'Allah a permis au serviteur de vivre sur la terre: comment l'a-t-il passé et l'a-t-il gaspillé ou pas? Est-ce en obéissant à Allah ou en Lui désobéissant? C'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ recommanda aux membres de sa communauté de tirer profit de leur temps de vie en disant à Ibn 'Abbass – qu'Allah a agréés: *"Profite de cinq choses avant cinq autres: ta jeunesse avant ta vieillesse, ta santé avant ta maladie, ta richesse avant ta pauvreté, ton temps libre avant d'être occupé et ta vie avant ta mort"*[1].

3. Puis Allah interrogera l'être humain sur sa science – s'il fait partie des gens de science: a-t-il acquis cette science pour rechercher sincèrement la satisfaction d'Allah ou bien par ostentation et recherche de prestige? Le savant sera donc parmi les premiers à rendre des comptes le Jour de la Résurrection, conformément au hadith où le Prophète ﷺ a dit: *"...et un homme ayant acquis la science, l'a enseignée et a lu le Coran. On l'amènera puis Allah lui rappellera ses bienfaits et il les reconnaîtra. Il lui demandera ensuite: "Qu'en as-tu donc fait?". Il répondra: "J'ai mémorisé le Coran et je l'ai enseigné, j'ai lu le Coran pour Te satisfaire". Allah dira: "Tu mens. Tu as plutôt acquis la science afin que l'on dise de toi que tu es un savant et tu as lu le Coran afin que l'on dise que tu es un récitateur. Or on a effectivement dit cela de toi". On ordonnera ensuite de le traîner sur son visage et de le jeter dans le Feu"*[2].

   Il sera également demandé au serviteur s'il a diffusé cette science avec sincérité ou bien s'il l'a tue, s'il l'a manipulée et s'il a menti aux gens alors qu'il la transmettait, dans le but d'obtenir la satisfaction de certains d'entre eux? S'il a mis en pratique la science qu'il a acquise ou bien s'il a fait le contraire de ce qu'elle prescrit? Il serait ainsi inclu parmi ceux dont Allah dit: ﴿***Commanderez- vous aux gens de faire le bien, et vous oubliez vous-mêmes de le faire, alors que vous récitez le Livre? Êtes-vous donc dépourvus de raison?***﴾ [Sourate Al-Baqara: 44]. Il dit également: ﴿***C'est une grande abomination auprès d'Allah que de dire ce que vous ne faites pas***﴾ [Sourate As-Saff: 3].

4. La troisième question qui sera posée au serviteur portera sur sa richesse: Comment l'a-t-il acquise? De manière licite ou illicite? Comment l'a-t-il dépensée? L'a-t-il mise au service de l'obéissance à Allah et de l'Islam ou bien l'a-t-il dilapidée en actes de désobéissance, pour satisfaire des désirs et commettre des péchés?

---

1 Al-Hâkim dans Al-Moustadrak (7846).

2 Moslim (1905).

5 La dernière de ces questions portera sur le corps, la force, la santé et la jeunesse du serviteur: Comment les a-t-il usés et dans quels domaines?

Ce hadith ne signifie pas que le serviteur ne sera pas interrogé sur autre chose, mais qu'Allah demandera des comptes à chaque serviteur pour toutes ses paroles et ses œuvres. Toutefois, ces questions sont les questions les plus importantes qui seront posées au serviteur et toutes les autres en seront dérivées.



# Suivi

1 (1) Le serviteur doit s'empresser de se préparer à ces questions qui lui seront posées lorsqu'il fera face à Allah. Le malheureux sera celui qui connaît les questions, mais ne sait pas y répondre.

2 (1) Certains croyants entreront au Paradis sans rendre de compte. Ils ne seront donc pas interrogés ni ne comparaîtront face à leur Seigneur. Le Prophète ﷺ a dit: *"Soixante-dix mille de ma communauté entreront au Paradis sans rendre de compte. Ce sont ceux qui ne demandent pas que l'on pratique sur eux la roqya, ceux qui ne croient pas au mauvais augure (superstition), et s'en remettent à leur Seigneur"*(1)[12]. Qu'il est beau d'entrer au Paradis et plus beau encore d'y entrer sans rendre de compte! Efforce-toi donc, autant que faire se peut, à faire partie de ces gens.

3 (1) Al-Foudayl Ibn 'Iyad – qu'Allah lui fasse miséricorde – demanda à un homme: Combien d'années as-tu vécu? Il répondit: Soixante ans. Il lui dit alors: "Tu marches donc vers ton Seigneur depuis soixante ans et tu es sur le point d'arriver". L'homme dit: Nous sommes à Allah et c'est auprès de Lui que nous retournerons. Al-Foudayl lui dit ensuite: "Sais-tu ce que cela signifie? Tu dis: Je suis un serviteur d'Allah et c'est auprès de Lui que je retournerai. Que celui qui est persuadé d'être un serviteur d'Allah et qu'll va retourner auprès de Lui, sache qu'il comparaîtra, et que celui qui sait qu'il comparaîtra sache qu'il sera interrogé, et que celui qui sait qu'il sera interrogé prépare des réponses aux questions". L'homme demanda: Quelle en sera l'issue? Elle sera facile, répondit Al-Foudayl. Quelle est-elle? insista l'homme. Il répondit: "Tu œuvres avec excellence dans ce qui reste de ta vie et ce qui a précédé te sera pardonné, car si tu agis mal dans ce qui reste de ta vie tu seras puni pour ce qui a précédé et pour ce que tu vas commettre"(2)[13].

4 (2) Le temps de vie est ce que l'être humain possède de plus important et ce ne sont que des jours et des heures comptés. Il convient donc que le serviteur soit conscient de la valeur de son temps et qu'il tire profit de ses heures pour obéir à Allah, car Allah lui demandera des comptes le Jour de la Résurrection sur toute sa vie. S'il s'est acquitté des obligations et des adorations demandées, il échappera au châtiment et connaîtra le salut. Dans le cas contraire, il connaîtra l'anéantissement et la perdition.

5 (2) Veille à tirer profit de ton temps pour effectuer des actes d'obéissance et parvenir aux plus hauts degrés. 'Ali Ibn Abi Talib – qu'Allah a agréé – a dit: "Le bas monde on le parcourt en l'ayant derrière soi et l'au-delà on le parcourt en l'ayant devant soi, et chacun a des enfants. Soyez donc des enfants de l'au-delà et ne soyez pas des enfants de ce bas monde, car aujourd'hui on œuvre sans avoir à rendre de comptes et demain on rendra des comptes, mais on ne pourra plus œuvrer"(3)[14].

---

1 Al-Boukhari (6472) et Moslim (220) d'après Ibn 'Abbass – Allah a agréé les deux hommes.

2 Voir Jami' Al-'Ouloum Wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/383).

3 Ighatha Al-Lahfane d'Ibn Al-Qayyim (1/71).

6 (3) La science peut se retourner contre celui qui la porte. L'ignorant peut invoquer comme excuse l'ignorance, mais le savant qui connaît le jugement d'Allah et par passion y contrevient, n'a aucune excuse.

7 (3) On fait aumône de la science en la diffusant et en l'enseignant aux gens. Par ailleurs, taire la science est un des péchés majeurs et Allah menaça ceux qui le commettent des plus sévères punitions. Il dit en effet: ﴿ *Certes ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre en fait de preuves et de guide après l'exposé que Nous en avons fait aux gens, dans le Livre, voilà ceux qu'Allah maudit et que les maudisseurs maudissent* ﴾ [Sourate Al-Baqara: 159]. Pour sa part, le Prophète ﷺ a dit: "Celui qui est interrogé au sujet d'une science qu'il connaît et décide de la taire, Allah lui mettra le Jour de la Résurrection, un mors de feu"[1].

8 (4) La richesse est quelque chose de très important pour Allah, c'est la raison pour laquelle le temps de vie, la science et le corps n'ont qu'une seule question chacune alors que la richesse à deux questions: d'où provient-elle et comment l'a-t-on dépensée? Le serviteur doit choisir la provenance de sa richesse et n'acquérir que ce qui est licite et ne dépenser que dans ce qui est licite.

9 (4) Les Compagnons – qu'Allah a agréés – se préoccupaient grandement de ne consommer que de ce qui est licite et délaisser ce qui est illicite ou douteux. Ainsi, Abou Bakr mangeait de la nourriture que son jeune esclave lui apportait. Un jour il l'informa que la nourriture qu'il mangeait provenait du revenu d'une divination qu'il avait faite, avant de devenir musulman, pour un homme alors qu'il ne connaissait rien à la divination et avait trompé cet homme. La divination ayant coïncidé avec ce qu'Allah avait décrété, l'homme fut satisfait et pour récompenser l'esclave il lui apporta de la nourriture. Lorsque Abou Bakr sut cela, il introduisit sa main dans sa bouche et vomit tout ce qu'il avait dans le ventre[2].

10 (5) Ton corps est un dépôt qu'Allah t'a confié. Préserve-le donc en obéissant à Allah et en te rapprochant de Lui et évite de le mettre dans des situations qui pourraient lui porter préjudice et lui faire désobéir Allah.

**Un poète a dit:**

*Nous nous distrayons et nous entretenons d'agréables espoirs, alors que la mort inéluctable nous balaie et les balaie.*

*Établis donc les fondements de la piété tant que tu en as la capacité et sache que tu les retrouveras après la mort.*

*Tu en cueilleras demain les fruits dans la Demeure de l'Honneur, où tu ne connaîtras ni rappel de faveur ni chagrin.*

1 Abou Dawoud (3658), At-Tirmidhi (2649) et Ibn Maja (264).

2 Al-Boukhari (3842).



# Hadith 104 La dévotion

An-Nou'mane Ibn Bachir – qu'Allah a agréé – dit: J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire, en montrant ses deux oreilles avec les doigts:

1. *"En vérité, ce qui est licite est clair et ce qui est illicite est clair;*

2. *et entre les deux se trouvent des choses douteuses dont peu de gens savent si elles relèvent du licite ou de l'illicite.*

3. *Celui qui s'éloigne des choses douteuses a certes préservé sa religion et son honneur,*

4. *et celui qui y choit finira par commettre l'interdit à l'exemple d'un berger qui fait paître son troupeau autour d'un domaine réservé et qui manque d'y pénétrer.*

5. *Chaque roi dispose de son domaine réservé et le domaine réservé d'Allah est tout ce qu'Il a interdit.*

6. *Il y a dans le corps un bout de chair qui, s'il est pur, le corps entier est bon et s'il est corrompu, le corps entier est corrompu. Ce bout de chair est le cœur"*[1].

1 Al-Boukhari (2051 et Moslim (1599) dont ce sont les termes.

## Les Versets

- ﴿*C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre: il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque, cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent: "Nous y croyons: tout est de la part de notre Seigneur!" Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 7].
- ﴿*S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement).*﴾ [Sourate An-Nissa: 83].
- ﴿*et ne me couvre pas d' ignominie, le jour où l' on sera ressuscité, le jour où ni les biens ni les enfants ne seront d'aucune utilité, sauf celui qui vient à Allah avec un cœur sain.*﴾ [Sourate Ach-Chou'ara: 87-89].

## Le Narrateur

Il s'agit d'An-Nou'mane Ibn Bachir Ibn Sa'd Ibn Tha'laba Al-Ansari, le commandant, savant, Compagnon du Messager d'Allah ﷺ et fils d'un Compagnon du Messager d'Allah . Les savants le considèrent à l'unanimité comme faisant partie des enfants Compagnons. Il fut l'un des préfets de Mou'awiya qui le désigna un temps comme préfet de Koufa, puis il occupa la fonction de juge à Damas après Fadala, puis il fut préfet de Homs (Emèse). Ses hadiths, peu nombreux, ont été référencés par les six savants majeurs en hadith et il est mort en l'an 64 de l'Hégire[1][39].

## Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah a expliqué ce qui est licite et ce qui est illicite aux gens.

Toutefois, certaines choses paraissent ambiguës à la plupart des gens, à l'exception des gens de science. Celui qui s'abstient de ces choses préserve sa religion et celui qui s'y adonne risque de tomber dans l'illicite.

Ensuite le Prophète ﷺ nous informe que le bon ou le mauvais état du corps dépend du cœur.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d'Ibn Sa'd (6/53), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1496) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (4/550).

# Compréhension (fiqh)

Ce hadith fait partie des hadiths les plus importants de la religion, et certains savants allèrent jusqu'à dirent que ce hadith représentait un tiers de l'Islam. Ils dirent, en effet, que ce hadith ainsi que celui dans lequel le Prophète ﷺ dit *"Certes, les actes [d'adoration] sont accomplis avec des intentions"* et celui dans lequel il dit: *"L'un des signes de la bonne pratique de l'Islam de l'individu est de délaisser ce qui ne le concerne pas"* forment les pivots de l'Islam. Pour sa part, Abou Dawoud dit: Les pivots de l'Islam sont quatre hadiths, le premier étant le hadith: *"Ce qui est licite est clair et ce qui est illicite est clair"*[1].

1. Le Prophète ﷺ affirme dans le hadith que les jugements de la religion sont clairs et explicites. Ainsi, le licite qu'Allah a déclaré permis est clair et n'est pas ambigu, de même que l'illicite qu'Allah a défendu et interdit est clair et explicite. Les deux ne peuvent être ignorés de ceux à qui l'Islam est parvenu et qui l'ont embrassé.

   Parmi ce qui est clairement illicite, il y a l'associationnisme ainsi que ses causes et les moyens qui y conduisent, manger la chair d'une bête morte sans avoir été immolée et la chair de porc, consommer des substances enivrantes, être injuste avec les gens et s'approprier sans droit ce qui leur appartient, etc.

2. Entre le licite explicite et l'illicite explicite, il y a des choses qui sont douteuses pour la plupart des gens qui ne savent pas si elles sont licites ou illicites. Cela ne signifie pas que la religion ne les a pas explicitées, car Allah envoya Son Prophète ﷺ pour expliciter complètement les jugements relatifs à la religion. Allah dit en effet: ﴿***Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous***﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 3]. En revanche, les jugements de ces choses sont inconnus pour beaucoup de gens en raison de la déficience de leur science et il se peut également qu'ils ne soient pas connus de certains gens de science en raison de circonstances fortuites, mais ils restent des gens de science qui en ont des connaissances appuyées par des preuves issues du Coran, de la Sounna, du consensus et par l'analogie[2].

3. Celui qui évite ces choses dont le jugement est douteux et s'en abstient par dévotion a gardé intacte sa religion. Il échappe ainsi à la réprobation et à la punition, et garde son honneur intact, car il ne donne pas aux gens de motifs de le dénigrer.

   La dévotion fait partie de cela, puisqu'elle consiste à s'éloigner des ambiguïtés et à délaisser ce dont on redoute qu'il soit préjudiciable dans l'au-delà. Quant à l'ascétisme, il consiste à délaisser ce qui diminue le degré de l'individu dans l'au-delà, même s'il s'agit de quelque chose de licite[3] . L'ascétisme n'est donc pas obligatoire et est un rang supérieur à la dévotion qui est obligatoire à chaque musulman.

4. Celui qui s'adonne à ce qui est ambigu, s'y habitue et ne s'en abstient pas par dévotion, sa légèreté finira par le conduire à commettre l'illicite. Il s'habituera à être laxiste et y

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (11/27).
2 Voir le commentaire de Al-Arba'oune an-Nawawiyya d'Ibn Daqiq Al-'Id (p.44) et le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (4/190).
3 Voir ces lignes formulées autrement dans Al-Fawa'id d'Ibn Al-Qayyim (p.181).

prendra goût et finira par s'enhardir et tomber sciemment ou par ignorance dans l'illicite[1]. Cela est semblable au cas d'un berger qui fait paître ses bêtes et ses moutons aux alentours d'un domaine réservé – qui est une parcelle de terre déclarée privée par un roi et sur laquelle il a interdit aux gens sans permission d'entrer et menace de punir ceux qui violent cette interdiction – et dont les bêtes risquent de s'y introduire et d'y paître. Il y a toujours une bête qui finit par s'échapper du troupeau et qui n'est pas disciplinée. Il se peut ainsi que l'être humain soit tenté par son âme et que Satan lui embellisse de commettre l'illicite. Tout comme le berger qui fait paître ses bêtes aux alentours d'un domaine réservé mérite d'être puni quand certaines de ses bêtes s'introduisent dans ce domaine, mérite également d'être puni celui qui s'adonne souvent à ce qui est douteux, s'approche de l'illicite et finit par y succomber[2].

5 Tout comme ce roi qui a un domaine réservé dans lequel il interdit aux gens d'entrer et menace de punir celui qui désobéit à cette injonction, Allah, Lui, à qui appartient l'exemple suprême, a pour domaine réservé dans lequel Il interdit à Ses créatures d'entrer, Ses interdits, c'est-à-dire la mécréance et les actes de désobéissance. Celui qui s'y introduit en commettant un acte de désobéissance mérite d'être puni et celui qui s'en approche risque de s'y introduire. Quant à celui qui prend ses précautions et ne s'en approche pas, il ne fait rien de ce qui le rapproche des actes de désobéissance et délaisse ainsi ce qui est douteux[3].

6 Ensuite le Prophète ﷺ nous informe qu'il y a dans le corps un bout de chair aussi petit qu'une bouchée et qui est le cœur. Ce cœur physique est lié au cœur spirituel qui est le siège de la foi et qui est soit bon soit mauvais.

7 Si le cœur est bon et droit, l'état de l'être humain et de son corps est bon et si le cœur est mauvais, alors l'état de l'être humain et de son corps est mauvais. En effet, le cœur est le roi et les membres sont ses soldats. Si le roi est bon, ses soldats le sont aussi et si le roi est mauvais, ses soldats le sont également[4].

Le cœur vertueux est celui qui est plein d'amour pour Allah, est convaincu de Son unicité et est exempt de tout ce qu'Allah déteste. Il aime ainsi ce qu'Allah agrée et rejette et déteste ce qu'Allah déteste et rejette, à la différence du cœur corrompu qui lui est l'opposé de cela[5].

Par ailleurs, Allah fit du cœur le siège de la foi et de la mécréance. Il dit en effet: ﴿*Mais Allah vous a fait aimer la foi et l'a embellie dans vos cœurs et vous a fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance.*﴾ [Sourate Al-Houjourate: 7]. Il dit également: ﴿*Et n'obéis pas à celui dont Nous avons rendu le cœur inattentif à Notre Rappel*﴾ [Sourate Al-Kahf: 28].

---

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (4/190).
2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/194) et Irchad As-Sari d'Al-Qastalani (4/7).
3 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (4/190).
4 Voir Mifta Dar As-Sa'âdah d'Ibn Al-Qayyim (1/193).
5 Voir Fath Al-Bari Charh Sahih Al-Boukhari d'Ibn Rajab Al-Hanbali (1/229).

# Suivi

1 (1) Allah a explicité à Ses serviteurs tous les jugements religieux. Le serviteur doit donc apprendre ces jugements auprès des gens de science et demander des avis religieux pour ce qu'il ignore. Il n'a pas d'excuse lorsqu'il commet des actes illicites sans avoir questionné les gens de science et leur avoir demandé conseil.

2 (1) Allah paracheva Son bienfait sur Ses serviteurs en complétant leur religion et en leur explicitant ce qui est licite et ce qui est illicite. Qu'un entêté ne vienne pas prétendre que les jugements religieux ne suffisent pas à compléter la religion.

3 (1) Les savants et les prédicateurs doivent expliciter ce qui est licite et ce qui est illicite en enseignant aux gens les jugements de la Législation et en leur émettant des jugements religieux qui répondent aux nouvelles situations qu'ils rencontrent.

4 (2) On trouve dans ce hadith la reconnaissance du mérite des savants, puisque ce sont les seuls qui enseignent aux autres comment se comporter à l'égard des choses douteuses. Que celui qui désire donc rejoindre cette catégorie de gens, s'efforce d'étudier la science et de l'acquérir avec sérieux.

5 (2) Le fait que ces choses soient douteuses est la raison pour laquelle les gens ignorent leurs jugements et les preuves qui appuient ces jugements. En effet, certaines preuves sont très connues des gens tandis que certaines autres sont indiscernables, excepté pour une catégorie très restreinte de gens de science. Que personne ne croit donc qu'il y ait une insuffisance dans la transmission de la religion d'Allah aux gens.

6 (2) Il est obligatoire au musulman, lorsqu'il fait face à quelque chose dont il ignore le jugement, de s'empresser de questionner les gens de science, car ce sont eux qui connaissent les jugements religieux et leurs preuves dans le détail.

7 (3) Le musulman doit s'éloigner des ambiguïtés afin de préserver sa religion et son honneur.

8 (3) Le musulman doit préserver son honneur des ragots des gens, même si celui-ci est pieux et qu'il n'a rien à se reprocher.

9 (3) Lorsqu'on s'éloigne des ambiguïtés, on se conforme aux paroles du Prophète ﷺ: *"Délaisse ce qui te paraît suspect pour ce qui ne te paraît pas suspect"*[1].

10 (4) Celui qui ne craint pas Allah et s'enhardit à s'adonner à des ambiguïtés finit par tomber

1 At-Tirmidhi (2518) et An-Nassa'i (5711) d'après Al-Hassane Ibn 'Ali – qu'Allah a agréés. Ce hadith a été déclaré authentique par Al-Albani dans Irwa Al-Ghalil (1/44).

dans les choses illicites et son laxisme concernant les ambiguïtés le conduit à commettre l'illicite. Quelqu'un dit à ce sujet: Le petit péché amène le péché capital et le péché capital amène la mécréance. On rapporte aussi qu'un savant a dit: Les actes de désobéissance sont les messagers de la mécréance[1]. Il convient donc de s'abstenir de s'approcher des ambiguïtés pour ne pas être happé par les transgressions et les péchés majeurs.

11 (4) S'accoutumer aux choses licites et y consacrer tout son temps, conduit petit à petit l'être humain à tomber dans l'illicite. Le serviteur doit donc se préoccuper de son adoration et s'efforcer d'accomplir beaucoup d'adorations surérogatoires et ne pas se laisser aller aux distractions licites.

12 (4) Satan n'insuffle pas au serviteur de commettre des péchés majeurs ou de devenir mécréant en une seule fois, mais lui embellit plutôt cela petit à petit. Il l'incite ainsi à être inattentif aux affaires de la religion en l'occupant avec des distractions licites, puis il le fait passer aux ambiguïtés et aux choses détestables et lorsque le serviteur s'y accoutume, il ne lui est plus difficile de transgresser les limites et les interdits d'Allah. Il convient donc de prendre garde aux insufflations et aux ruses de Satan et les reconnaître dès le début.

13 (4) (5) Le Prophète ﷺ utilisa des représentations et des comparaisons qui explicitent les concepts, les délimitent et les rendent plus accessibles. En effet, il compara celui qui a des ambiguïtés à un berger faisant paître ses bêtes autour d'un domaine réservé et énonça comme parabole pour représenter la punition de celui qui commet des choses illicites la punition de celui qui viole le domaine réservé d'un roi de ce bas monde. Le prédicateur et l'éducateur doivent donc rendre les concepts accessibles aux esprits en utilisant des paraboles et en ayant recours à des figures de style.

14 (6) Se préoccuper de rectifier son cœur et examiner les maladies dont il souffre et leurs remèdes est la tâche la plus importante à laquelle se consacrent les adorateurs. En effet, le cœur est pour les membres tel un roi qui dispose de ses soldats. Ceux-ci se mettent en marche sous ses ordres, tiennent de lui la droiture ou la déviance et le suivent dans ce qu'il veut accomplir. Il est donc leur roi et eux sont les exécutants de ce qu'il leur ordonne[2].

15 (6) Ne crois pas que tu es intérieurement bon alors que tu es mauvais en apparence. En effet, un hadith démontre qu'être intérieurement vertueux implique de l'être extérieurement aussi. Ainsi, lorsque le cœur est vertueux, les membres doivent œuvrer en conséquence et donc, n'a pas un cœur vertueux, celui dont les œuvres sont mauvaises, laisse libre cours à ses membres dans l'illicite et transgresse les limites d'Allah.

1 Voir le commentaire de Al-Arba'oune an-Nawawiyya d'Ibn Daqiq Al-'Id (p.47).
2 Voir Ighathate Al-Lahfane Mine Massayid Ach-Chaytane d'Ibn Al-Qayyim (1/5).



105

# Hadith

## Le renoncement

‘Abd Allah Ibn ‘Omar – qu’Allah a agréé – rapporte:

1 Le Messager d’Allah ﷺ me prit par le haut du bras et me dit: *“Sois dans ce bas monde tel un étranger*

2 *ou un voyageur de passage”*.

3 Ibn ‘Omar disait pour sa part: “Lorsque tu vis jusqu’au soir, ne t’attends pas à vivre jusqu’au matin, et lorsque tu vis jusqu’au matin ne t’attends pas à vivre jusqu’au soir.

4 Profite de ta santé avant de tomber malade

5 et de ta vie avant de mourir”(1)51.

1 Al-Boukhari (6416).

### Les Versets

- ﴿*Et prenez vos provisions; mais vraiment la meilleure provision est la piété*﴾ [Sourate Al-Baqara: 197].
- ﴿*Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux*﴾ [Sourate Al-’Imrane: 133].
- ﴿*Laisse-les manger, jouir (un temps), et être distraits par l’espoir: car bientôt ils sauront!*﴾ [Sourate Al-Hijr: 3].
- ﴿*...Puis, lorsque la mort vient à l’un d’eux, il dit: “Mon Seigneur! Fais-moi revenir (sur terre), afin que je fasse du bien dans ce que je délaissais”. Non, c’est simplement une parole qu’il dit. Derrière eux, cependant, il y a une barrière, jusqu’au jour où ils seront ressuscités*﴾[Sourate Al-Mou’minoune: 99-100].
- ﴿*Ô hommes! Craignez votre Seigneur et redoutez un jour où le père ne répondra en quoi que ce soit pour son enfant ni l’enfant pour son père. La promesse d’Allah est vérité. Que la vie présente ne vous trompe donc pas, et que le Trompeur (Satan) ne vous induise pas en erreur sur Allah!*﴾ [Sourate Louqmane: 33].
- ﴿*Sachez que la vie présente n’est que jeu, amusement, vaine parure, une course à l’ orgueil entre vous et une rivalité dans l’acquisition des richesses et des enfants. Elle est en cela pareille à une pluie: la végétation qui en vient émerveille les cultivateurs, puis elle se fane et tu la vois donc jaunie; ensuite elle devient des débris. Et dans l’au-delà, il y a un dur châtiment, et aussi pardon et agrément d’Allah. Et la vie présente n’est que jouissance trompeuse*﴾[Sourate Al-Hadid: 20].

### Le Narrateur

Il s’agit d’Abou ‘Abd Ar-Rahmane, ‘Abd Allah Ibn ‘Omar Ibn Al-Khattab Ibn Noufayl Al-Qourachi Al-‘Adawi . Il embrassa l’Islam lorsqu’il était enfant et il était encore trop jeune pour participer à la bataille d’Ouhoud. La première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Il est de ceux qui ont prêté le serment d’allégeance sous l’arbre et il narra une science immense venant du Prophète ﷺ, de son père ‘Omar, d’Abou Bakr, de ‘Othmane, de ‘Ali, de Bilal, de Souhayb et d’autres Compagnons– qu’Allah a agréés. Il fait également partie de ceux qui ont émis beaucoup de fatwas et ont narré de nombreux hadiths(1).

### Résumé

Ce hadith contient l’ordre de renoncer au bas monde et le fait que l’être humain doit s’y sentir comme un étranger qui en prend ce dont il a besoin comme provisions pour son voyage et rien d’autre. Ibn ‘Omar – qu’Allah a agréés – exhortait les gens avec des paroles similaires, de même qu’il les exhortait à ne pas placer trop d’espoir dans ce bas monde ni à se laisser tromper par celui-ci. Il leur recommandait plutôt d’œuvrer tant qu’ils sont en bonne santé, avant de tomber malades, et tant qu’il sont en vie, avant de mourir.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d (4/105), Siy ar A’lam An-Noubala` d’Adh-Dhahabi (4/322) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/155).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ prit Ibn ‘Omar – qu’Allah a agréé – par le haut du bras – qui est la partie située entre l’épaule et l’avant-bras – en lui recommandant de renoncer à ce bas monde et d’être tel celui qui vit dans un pays autre que le sien et parmi des gens qui lui sont étrangers, sans se soucier de la compagnie de quiconque, ni construire d’habitation permanente, ni bâtir de palais, ni éprouver de la haine ou de la rancune à l’égard de quiconque. Sa seule préoccupation doit être d’amasser des provisions pour retourner dans son pays. Le musulman doit donc être ainsi dans ce bas monde, car ce bas monde est la demeure provisoire de son exil et il ne doit s’y préoccuper que d’amasser des provisions pour l’au-delà où se trouve sa patrie première à savoir le Paradis.

2 De la même manière que l’étranger qui vit quelque temps en exil et y demeure, tisse des liens avec les habitants du pays, le Prophète ﷺ passa à un niveau plus élevé de renoncement à ce bas monde qui est celui du voyageur qui ne fait que passer. En effet, le voyageur de passage n’arrête de se déplacer que pour s’approvisionner et se reposer. Il ne s’habitue à aucun bien aimé, ne penche pour aucun ami, ni n’espère se fixer où que ce soit. Il en est de même pour le musulman: ce bas monde et ce qu’il contient ne doivent pas le détourner de son voyage qui le mène à son pays.

3 Ibn ‘Omar – qu’Allah a agréé – exhortait les gens et les mettait en garde contre le fait de placer trop d’espoir dans la vie et ne pas se préparer à la mort. Il convient donc que l’être humain garde la mort à l’esprit et qu’il considère qu’il ne lui reste que quelques heures à vivre. Ainsi, lorsqu’il vit jusqu’au soir, il doit œuvrer pour l’au-delà comme s’il allait mourir avant l’aube. De même, lorsqu’il vit jusqu’au matin, il doit faire comme s’il allait mourir avant la nuit. Celui qui se prépare de la sorte œuvre pour son au-delà et délaisse les plaisirs et les ornements de ce bas monde, conformément aux paroles d’Ahmad Ibn Hanbal qui répondit lorsqu’on lui demanda: “Qu’est-ce que renoncer à ce bas monde?”: “Le peu d’espoir dans la vie, c’est-à-dire le fait pour quelqu’un qui a vécu jusqu’au matin de dire: Je ne vivrai peut-être pas jusqu’à ce soir”[1].

Par ailleurs, avoir trop d’espoir dans la vie est ce qui fait naître la malfaisance. En effet, lorsque Iblis conseilla Adam et Hawwa de manger des fruits de l’arbre, il les tenta par la royauté et la vie éternelle. Allah dit: ﴿*Puis le Diable le tenta en disant: “Ô, Adam, t’indiquerai-je l’arbre de l’éternité et un royaume impérissable?”*﴾ [Sourate Taha: 120]. L’être humain ne doit ainsi pas être injuste envers son prochain ni violer son droit pour obtenir des bienfaits de ce bas monde.

1 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (2/386).

4 Ibn ‘Omar accordait également de l’importance au fait qu’ils profitent du temps où ils sont en bonne santé avant que la maladie et les occupations ne les empêchent, car la santé est le plus grand bienfait et l’être humain néglige trop souvent d’en tirer profit. C’est pourquoi le Prophète ﷺ a dit: *“Il y a deux bienfaits que beaucoup de gens n’apprécient pas à leur juste valeur: la santé et le temps libre”(1)*[54].

5 Ibn ‘Omar accordait aussi de l’importance au fait que les gens œuvrent pour leur au-delà avant que la mort ne les surprenne. Ils n’auront alors plus la possibilité d’œuvrer et ils le regretteront amèrement. Le serviteur criera alors: ﴿*...Puis, lorsque la mort vient à l’un d’eux, il dit: “Mon Seigneur! Fais- moi revenir (sur terre), afin que je fasse du bien dans ce que je délaissais”. Non, c’est simplement une parole qu’il dit. Derrière eux, cependant, il y a une barrière, jusqu’au jour où ils seront ressuscités*﴾ [Sourate Al-Mou’minoune: 99-100].

La recommandation d’Ibn ‘Omar – qu’Allah agréé – est inspirée des paroles du Prophète ﷺ qui la précèdent et est déduite de ses paroles à un homme qu’il exhortait: *“Profite de cinq choses avant cinq autres: ta jeunesse avant ta vieillesse, ta santé avant ta maladie, ta richesse avant ta pauvreté, ton temps libre avant d’être occupé et ta vie avant ta mort”(2)*[55].

**Un poète a dit:**

*Chaque instant qui passe nous rapproche de nos termes et nos jours passent comme autant d’étapes. Je n’ai pas vu plus vrai que la mort qui, lorsqu’elle est faussée par les espoirs, paraît fausse.*

*Qu’il est hideux de ne pas tirer profit de sa jeunesse et qu’il est encore plus hideux de ne pas tirer profit de son temps lorsque les cheveux blancs recouvrent la tête.*

*Quitte ce bas monde en ayant fait provision de piété, car ta vie n’est qu’un nombre de jours comptés.*

1 Al-Boukhari (6412).

2 Ibn Abi ad-Dounya dans Qissar Al-Amal (111) et Al-Hakim dans Al-Moustadrak (7846).

# Suivi

1 (1) Ce hadith met en évidence la préoccupation du Prophète ﷺ à éduquer les enfants, à leur enseigner les jugements de la religion et à les inciter à renoncer à ce bas monde. Que les prédicateurs et les éducateurs ne négligent pas cela.

2 (1) Il convient aux prédicateurs d'éduquer les jeunes générations à préférer l'au-delà et les œuvres pour l'au-delà et à ne pas accorder d'importance aux ornements et aux jouissances de ce bas monde.

3 (1) Le Prophète ﷺ prit Ibn 'Omar par le haut du bras afin d'attirer son attention et de mettre ses sens en alerte. Les savants et les prédicateurs doivent donc utiliser ce genre de moyens afin d'attirer l'attention des cœurs et des ouïes.

4 (1) 'Ata As-Soulaymi invoquait Allah en disant: "Ô Allah, sois miséricordieux pour mon exil dans ce bas monde, pour ma solitude dans ma tombe et ma comparution face à Toi demain"[1].

5 (1) (2) Le Prophète ﷺ énonça une parabole pour décrire la situation du musulman en le comparant à un étranger et à un voyageur de passage. L'énonciation de paraboles, le recours à d'autres figures de style et l'utilisation de comparaisons, participe à rendre les concepts accessibles et compréhensibles pour les esprits. Il ne convient donc pas à celui qui enseigne et oriente de s'abstenir d'y recourir.

6 (1) (2) Ce hadith souligne qu'Allah décréta que ce bas monde disparaîtra et aura une fin. Le croyant n'y vit donc qu'afin de faire ses provisions pour la demeure éternelle dans l'au-delà. Celui qui s'abandonne totalement à ce bas monde et s'y attache, perd l'au-delà.

7 (1) (2) 'Ali Ibn Abi Talib – qu'Allah a agréé – disait: "Le bas monde se déplace et part et l'au-delà se déplace et vient, et chacun a des enfants. Soyez donc les enfants de l'au-delà et ne soyez pas les enfants de ce bas monde, car aujourd'hui est l'accomplissement sans reddition des comptes et demain sera la reddition des comptes sans l'accomplissement[2]"[57].

8 Ce hadith ne signifie pas qu'il faut arrêter de rechercher sa subsistance et que les plaisirs de ce bas monde sont illicites, car les agissements du Prophète ﷺ et de ses nobles Compagnons vont à l'encontre de cela.

9 (3) Avance en permanence et ne t'arrête pas, même pour une heure, car si tu n'avances pas comme il le faut, tu n'atteindras pas ton but et tu te perdras en chemin[3].

10 (3) Les prédécesseurs étaient ceux qui se préparaient le plus pour l'au-delà. On demanda à Mohammed Ibn Wassi' – qu'Allah lui fasse miséricorde –: "Comment vas-tu ce matin?". Il répondit: "Que penses-tu d'un homme qui franchit chaque jour une étape et se rapproche de

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/378,379).
2 Al-Boukhari (8/89).
3 Voir Al-Kachif 'Ane Haqa'iq As-Sounane d'At-Tîbî (4/1364).

l'au-delà?"[1]. Par ailleurs, Al-Hassane Al-Basri – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Tu n'es qu'un nombre de jours et chaque fois qu'un jour passe, c'est une partie de toi qui s'en va"[2].

11 (4) Il convient que le musulman s'empresse de faire ce qu'il peut comme bien et de tirer profit de sa santé, de son temps libre et de sa vie avant que les incidents, les maladies et diverses préoccupations ne l'empêchent d'œuvrer plus tard.

12 Al-Awza'i – qu'Allah lui fasse miséricorde – écrivit à un de ses frères: "Ceci étant dit, tu es entouré de toutes parts et sache qu'on te fait déplacer chaque jour et chaque nuit. Crains donc Allah et ta dernière étape qui sera ta comparution devant Lui. Que la paix soit sur toi"[3].

13 Al-Foudayl Ibn 'Iyad – qu'Allah lui fasse miséricorde – demanda à un homme: "Combien d'années as-tu vécu?". Il répondit: "Soixante ans". Il lui dit alors: "Voilà donc soixante ans que tu chemines vers ton Seigneur et tu es aujourd'hui sur le point d'arriver". L'homme dit: "Nous sommes à Allah et c'est auprès de Lui que nous retournerons". Al-Foudayl lui dit ensuite: "Sais-tu ce que cela signifie? Tu dis: je suis un serviteur d'Allah et c'est auprès de Lui que je retournerai. Que celui qui est persuadé d'être un serviteur d'Allah et qu'Il retournera auprès de Lui sache qu'il comparaîtra, et que celui qui sait qu'il comparaîtra sache qu'il sera interrogé, et que celui qui sait qu'il sera interrogé prépare des réponses aux questions". L'homme demanda: "Quelle est donc l'issue?". "Elle est facile", répondit Al-Foudayl. "Quelle est-elle?", insista l'homme. Il répondit: "Tu œuvres avec excellence dans ce qui reste de ta vie et ce qui a précédé te sera pardonné, car si tu agis mal dans ce qui reste de ta vie tu seras puni pour ce qui a précédé et pour ce que tu commettras plus tard"[4].

14 Le narrateur du hadith, Ibn 'Omar – qu'Allah a agréé -, était de ceux qui le mettaient en pratique. Tawouss a dit: "Je n'ai pas vu d'homme plus dévot qu'Ibn 'Omar"[5]. On rapporte aussi de Nafi' qu'Ibn 'Omar désira manger du raisin alors qu'il était malade. Il raconte: "Je lui achetai une grappe pour un dirham, je la lui apportai et je la lui mis dans la main. Un mendiant vint alors à la porte et Ibn 'Omar dit: "Donne-la-lui". Je lui dis: "Manges-en un peu, gouttes-en". Il répondit: "Non, donne- la-lui". Je la lui donnai donc puis je la lui rachetai pour un dirham et je la mis dans la main d'Ibn 'Omar, mais le mendiant revint et Ibn 'Omar dit: "Donne-la-lui". Je lui dis: "Manges-en un peu, gouttes-en". Il répondit: "Non, donne-la-lui". Je la lui donnai donc et je lui dis: "Malheur à toi, tu n'as pas honte?" Je la lui rachetai de nouveau pour un dirham et je la mis dans la main d'Ibn 'Omar qui la mangea[6]64.

15 Ibn 'Omar était de ceux qui accomplissaient le plus de bonnes œuvres en prévision de sa comparution devant Allah, puisque c'est à la troisième ou à la quatrième fois – le doute est de Tawouss – qu'il mangea la grappe de raisin.

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/382).
2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/382).
3 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/382-384).
4 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/383).
5 Ahmad dans Az-Zuhd (240).
6 Ahmad dans Az-Zuhd (237).



106

# Hadith

# L'importance d'être instruit en religion

Mo'awiya, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 "*Celui à qui Allah veut du bien, Allah l'instruit dans la religion.*

2 *Quant à moi, je ne suis qu'un distributeur et c'est Allah qui donne*

3 *et cette communauté ne cessera de suivre l'ordre d'Allah sans que ceux qui s'opposent à elle ne puissent lui causer aucun mal jusqu'au jour où l'ordre d'Allah surviendra*[1]*".*

1 Al-Boukhari (71) et Moslim (1037).

## Les Versets

- ﴿*Ô gens du Livre (Chrétiens), n'exagérez pas dans votre religion, et ne dites d'Allah que la vérité. Le Messie Jésus, fils de Marie, n'est qu'un Messager d'Allah, Sa parole qu'Il envoya à Marie, et un souffle (de vie) venant de Lui. Croyez donc en Allah et en Ses messagers. Et ne dites pas "Trois". Cessez! Ce sera meilleur pour vous. Allah n'est qu'un Dieu unique. Il est trop glorieux pour avoir un enfant. C'est à Lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre et Allah suffit comme protecteur*﴾ [Sourate An-Nissâ`: 171].
- ﴿*En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et C'est Nous qui en sommes gardien*﴾ [Sourate Al-Hijr: 9].
- ﴿*Allah prend la défense de ceux qui croient. Allah n'aime aucun traître ingrat.*﴾ [Sourate Al- Hajj: 38].
- ﴿*Est-ce que celui qui, aux heures de la nuit, reste en dévotion, prosterné et debout, prenant garde à l'au-delà et espérant la miséricorde de son Seigneur... Dis: "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?". Seuls les doués d'intelligence se rappellent.*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 9].
- ﴿*Est-ce que celui dont Allah ouvre la poitrine à l'Islam et qui détient ainsi une lumière venant de Son Seigneur... Malheur donc à ceux dont les cœurs sont endurcis contre le rappel d'Allah. Ceux-là sont dans un égarement évident. Allah a fait descendre le plus beau des récits, un Livre dont [certains versets] se ressemblent et se répètent. Les peaux de ceux qui redoutent leur Seigneur frissonnent (à l'entendre); puis leurs peaux et leurs cœurs s'apaisent au rappel d'Allah. Voilà le [Livre] guide d'Allah par lequel Il guide qui Il veut. Mais quiconque Allah égare n'a point de guide*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 22-23].

## Le Narrateur

Il s'agit de Mo'awiya Ibn Abî Sofyâne Sakhr Ibn Harb et sa mère est Hind bint 'Otbah. Il embrassa l'Islam lors de la Omra du rattrapage et proclama sa conversion le jour de la prise de La Mecque lorsque son père embrassa l'Islam. Sa sœur est Oumm Habîba l'épouse du Prophète ﷺ et il était un des scribes qui mettaient par écrit la Révélation pour le compte du Prophète ﷺ. Plus tard, 'Omar Ibn Al-Khattab le nomma gouverneur du Levant et il devint calife suite aux troubles célèbres, Al-Hasan, dont Allah est satisfait, lui ayant fait allégeance. Il est mort en l'an 60 de l'Hégire[1] .

## Résumé

Le Prophète ﷺ a incité à acquérir la science religieuse et à s'instruire dans la religion d'Allah. Il affirma ainsi que lorsqu'Allah veut le bien d'un serviteur, Il lui apprend la religion et l'y instruit.

Ensuite, il affirma qu'il distribue ce qu'Allah lui a donné conformément à ce qu'Allah veut, afin que sa communauté n'exagère pas à son sujet et l'élève au-dessus de son rang. Puis il finit par annoncer à sa communauté la bonne nouvelle de la persistance de cette religion aussi longtemps que persisteront le jour et la nuit.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (5/2496), Al-Istî'âb Fî Ma'rifat Al-Ashâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/1416) et Ousd Al-Ghâbah d'Ibn Al-Athîr (4/433).

# Compréhension (fiqh)

1 Celui à qui Allah veut un immense bien dans ce bas monde et dans l'au-delà, Allah lui facilite de comprendre correctement les jugements de l'Islam ainsi que ses commandements, ses interdits et ses finalités. De plus, son instruction s'accroît grâce aux connaissances qu'il a des problématiques juridiques et de leurs preuves, à la consultation qu'il fait des versets, des hadiths et des traditions, à l'apprentissage des fondements des sciences qui l'aident à mieux comprendre et à ses efforts afin de déterminer ce qui est correct de ce qui ne l'est pas.

La signification du hadith est que celui qui ne s'instruit pas en religion est privé de bien[1]. La science religieuse a été spécifiquement mentionnée à l'exclusion des autres sciences, car elle est la plus noble, c'est elle qui conduit à Allah et c'est grâce à elle qu'on adore Allah, qu'on Lui obéit et qu'on s'abstient de ses interdits. Par conséquent, les intérêts de ce bas monde et de l'au-delà, le salut dans ces deux mondes ainsi que l'ensemble des autres sciences sont dépendants et assujettis aux sciences de la religion et elles seraient déficientes sans elles[2].

2 Ensuite, le Prophète ﷺ explique qu'il est un trésorier qui se charge de distribuer ce qu'Allah lui a donné, en termes de dons matériels, de subsistance ou de science.

Le fait qu'il soit un distributeur de science signifie qu'il transmet ce qui lui a été ordonné de transmettre sans en priver personne et que la compréhension et l'instruction ne sont que des dons qu'Allah – exalté soit-Il – accorde à qui Il veut par Sa sagesse.

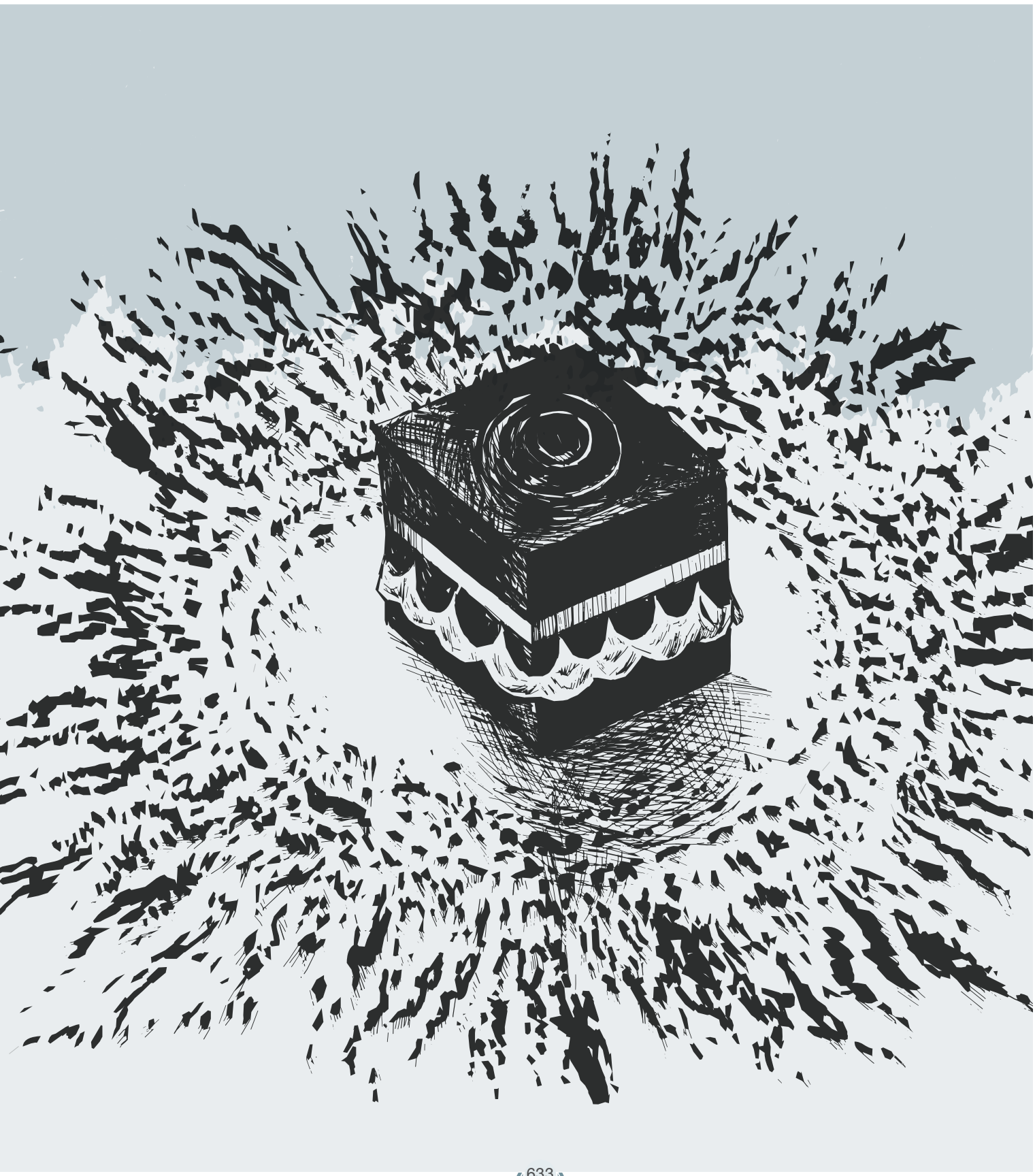
3 Ensuite, le Prophète ﷺ annonce à sa communauté la bonne nouvelle de sa persistance en tout temps fidèle à sa religion tout en la faisant triompher, qu'elle sera préservée d'être exterminée par ses ennemis et que sa valeur auprès d'Allah ne diminuera pas, quelle que soit la guerre que l'ennemi mène contre elle, qu'elle soit intellectuelle ou militaire.

Il suffit pour que cela se réalise que seule une partie de la communauté résiste et il est admis qu'une autre partie renonce à obéir à certaines choses de l'ordre d'Allah.

4 Cette communauté persistera jusqu'à la Fin des Temps. Il se peut que ce qui est signifié par ces paroles soit également ce qui est signifié par le hadith d'Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, dans lequel il rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"Allah enverra un vent venant du Yémen plus doux que la soie qui ne laissera vivant personne ayant un grain de foi dans le cœur"*[3]. Par conséquent, l'Heure ne surviendra que lorsqu'il ne subsistera que les plus maléfiques des gens.

---

1 Voir Fath Al-Bârî Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar Al-'Asqalânî (1/163-164).
2 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhari d'Ibn Battâl (1/154).
3 Moslim (117).



# Suivi

1. Si tu veux le bien, recherche-le là où il est susceptible de se trouver, c'est-à-dire là où te l'a indiqué le Messager d'Allah ﷺ. En effet, c'est Allah qui sait où se trouve le bien et Il le facilite à qui Il veut. Ce bien est le fait de s'instruire dans la religion d'Allah.

2. Sois en recherche permanente des manières de s'instruire en religion, car celui qui les recherche, recherche le bien dans ce bas monde et dans l'au-delà.

3. Recherche l'instruction complète en religion auprès des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. Vois donc Ibn 'Abbâs, dont Allah a agréé les deux hommes, – qui est de moindre rang que les Califes Bien Guidés – qui fait partie de ceux en faveur de qui le Prophète ﷺ invoqua Allah lorsqu'il lui servit l'eau servant à faire ses ablutions en disant: *"Ô Allah, instruis-le en religion"*[1].

4. Évaluer les gens se fait sur la base du bien qui transparaît d'eux. Or l'instruction en religion et l'apparition de ses signes font partie des meilleurs critères permettant d'évaluer les gens. On rapporte de 'Âmir Ibn Wâthila que Nâfi' Ibn 'Abd Al-Hârith rencontra 'Omar à 'Osfâne, sachant que 'Omar l'avait auparavant désigné gouverneur de La Mecque. 'Omar lui demanda: Qui as-tu désigné comme gouverneur des habitants de la vallée (La Mecque)? Nâfi' répondit: Ibn Abzâ. 'Omar demanda ensuite: Qui est donc Ibn Abzâ? Nâfi' répondit: Un des esclaves qui faisait partie de nos esclaves affranchis. 'Omar s'étonna: As-tu désigné à leur tête un esclave affranchi? Nâfi' répondit: Il connaît le Livre d'Allah – exalté soit-Il – par cœur et est un connaisseur des problématiques d'héritage. 'Omar dit alors: Votre Prophète ﷺ a dit: *"Allah élève assurément avec ce Livre des gens et Il en abaisse d'autres"*[2].

5. S'instruire est une action continue et toute chose nouvellement apprise est un surplus profitable.

   En effet, Allah n'ordonna à Son Prophète ﷺ de demander un surplus qu'en science, lorsqu'il dit: ﴿***Et dis: Ô mon Seigneur, accrois mes connaissances!***﴾ [Sourate Tâhâ: 114]. Par conséquent, tu ne dois pas te contenter d'une part déterminée de science ni t'arrêter de l'acquérir à un âge déterminé.

6. Le Prophète ﷺ veillait à servir les intérêts des gens en science, en richesse et autre. Ainsi, celui à qui Allah confie une part de l'héritage du Prophète ﷺ en faisant de lui le responsable d'une science ou d'une richesse, qu'il sache qu'il n'est qu'un simple distributeur de ce que lui a donné Allah.

   Qu'il ne se fourvoie donc pas et qu'il se montre à la hauteur afin de la redistribuer conformément à ce que veut Allah.

---

1 Al-Boukhari (143) et Moslim (2477).

2 Moslim (817). 'Osfâne est une région située à près de 85 km au nord de La Mecque, au nord-est à proximité de Djeddah. Le mot mawlâ (esclave affranchi) désigne quelqu'un qui était esclave et qui a été affranchi ou quelqu'un dont les ancêtres étaient des esclaves qui ont été affranchis. Ce terme était péjoratif chez les Arabes.

7 Ne crains rien pour la religion d'Allah et ne t'attriste pas pour les incidents décrétés par Allah qui atteignent cette communauté dans sa religion et dans ses affaires de ce bas monde, car il subsistera toujours dans cette communauté un groupe fidèle à la religion d'Allah qui la fera triompher. Celui qui s'oppose à elle et la combat par la pensée et par l'action ne l'atteindra pas, fais donc partie de ce groupe qui a un statut spécial auprès de son Seigneur.

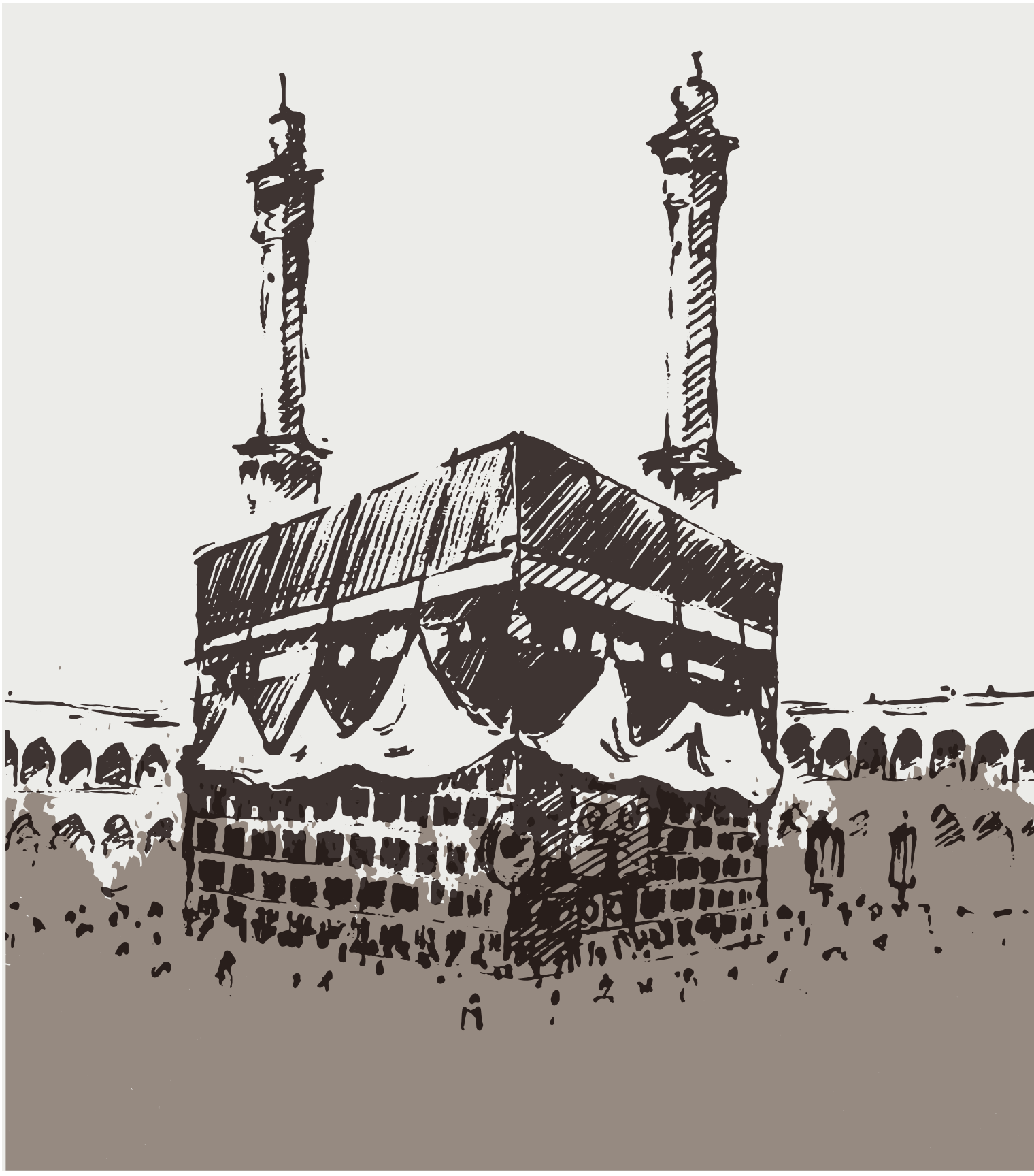
**Un poète a dit:**

*La science fait atteindre à des gens le summum de l'honneur et l'adepte de la science est préservé des dommages.*

*Ô détenteur de la science, doucement, ne la souille pas avec des péchés, car la science ne peut être remplacée par rien d'autre.*

*La science élève une maison sans pilier et l'ignorance détruit la maison de puissance et d'honneur.*





Hadith 107

# Le mérite de la science et des savants

Abou ad-Dardâ`, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *"Celui qui emprunte un chemin par lequel il recherche une science, Allah lui facilite un chemin qui mène au Paradis.*

2 *Certes les anges tendent leurs ailes par agrément pour celui qui recherche la science.*

3 *Certes tous ceux qui sont dans les cieux et la terre, même les poissons dans l'eau, sollicitent le pardon d'Allah en faveur de celui qui recherche la science.*

4 *Le mérite du savant par rapport à l' adorateur est comme le mérite de la lune par rapport aux autres étoiles.*

5 *Et certes les savants sont les héritiers des prophètes, et les prophètes n'ont laissé comme héritage ni dinar ni dirham, mais ils ont laissé comme héritage la science, celui qui la prend aura certes pris une immense part."*[1]

1 At-Tirmidhî (2682) et Ibn Mâjah (223) et les termes sont les siens.

## Les Versets

- ﴿*C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre: il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque, cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent: "Nous y croyons: tout est de la part de notre Seigneur!" Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent*﴾ [Sourate Âl-'Imrâne: 7].
- ﴿*Allah atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n' y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage!*﴾ [Sourate Âl-'Imrâne: 18].
- ﴿*Telles sont les paraboles que Nous citons aux gens; cependant, seuls les savants les comprennent.*﴾ [Sourate Al-'An'kaboute: 43].
- ﴿*Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah.*﴾ [Sourate Fâtir: 28].
- ﴿*Est-ce que celui qui, aux heures de la nuit, reste en dévotion, prosterné et debout, prenant garde à l'au-delà et espérant la miséricorde de son Seigneur... Dis: "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?". Seuls les doués d'intelligence se rappellent*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 9].
- ﴿*Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.*﴾ [Sourate Al-Moujâdila: 11].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou ad-Dardâ` 'Ouwaymir Ibn Zayd Al-Ansârî. Il embrassa l'Islam un peu tardivement et il fut le dernier membre de son foyer à se convertir, mais il fut un excellent musulman. Il était un juriste raisonnable et sage qui avait renoncé à ce bas monde pour adorer Allah. Le Messager d'Allah ﷺ le déclara frère de Salmâne Al-Farisi – et Allah a agréé les deux hommes-et il est mort en l'an 33 de l'Hégire[1].

## Résumé

Allah – exalté soit-Il – facilite le chemin du Paradis à celui qui étudie la science, les anges du ciel l'honorent et les habitants descieux, de la terre et de la mer sollicitent le pardon d'Allah en sa faveur. Ils sont donc telles des lunes et les autres qu'eux tels des astres lointains. Ils sont les héritiers des prophètes et ont hérité de ceux-ci leur connaissance, qui est le plus éminent des héritages.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (4/2102), Al-Istî'âb Fî Ma'rifat Al-Ashâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/1227) et Ousd Al-Ghâbah d'Ibn Al-Athîr (5/97).

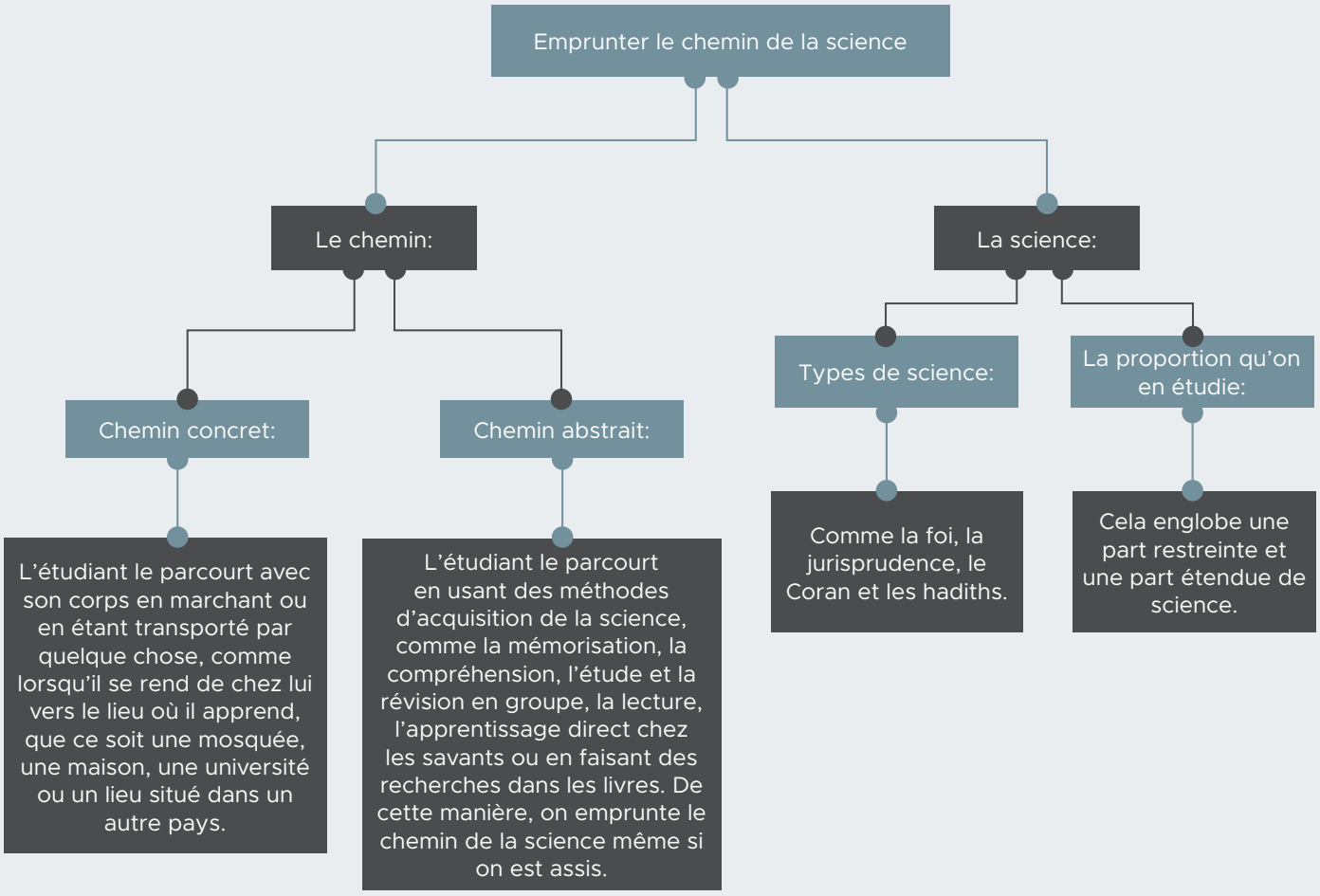
# Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ nous informe du mérite de celui qui étudie la science:

1 Il affirme ainsi que celui qui emprunte un chemin par lequel il étudie la science bénéfique, sa rétribution sera qu'Allah facilite ses œuvres vertueuses qui mènent au Paradis.

Le hadith mentionne le chemin de la science en utilisant des termes généraux qui englobent tous les chemins concrets et abstraits aboutissant à la science ainsi que toutes les subdivisions et les problématiques inclues dans la science religieuse et toute part étendue ou restreinte[1].

Celui qui étudie la science a besoin de ces choses-là lorsqu'il emprunte le chemin de la science[2].




1 Voir Fath Al-Bârî d'Ibn Hajar (1/160).
2 Voir le commentaire de Riyâd as-Sâlihîne du cheikh Ibn 'Othaymîne (5/433-434).

2 Le Prophète ﷺ nous informe que les anges tendent leurs ailes pour celui qui étudie la science, soit par modestie et respect à son égard, soit en arrêtant de voler et en descendant auprès de celui qui étudie la science afin de le couvrir de leur ombre, comme cela est le cas dans les paroles du Prophète ﷺ: *"Il n'y a pas une fois où des gens s'assoient pour évoquer Allah – exalté soit-Il –, sans que les anges ne les entourent de leurs ailes"*[1].

3 Ensuite, il mentionne un autre des mérites de celui qui étudie la science qui est qu'Allah fait en sorte que toutes les créatures sollicitent le pardon d'Allah et invoquent Allah en sa faveur, car les effets de sa science et de son œuvre provoquent, en raison du grand nombre d'actes d'obéissance accomplis par celui qui étudie la science, la descente de la miséricorde sur les mondes[2]. Ajoutons qu'un des signes de la survenue de l'Heure est la disparition de la science et la diffusion de l'ignorance et ceci est le signe que l'anéantissement est imminent.

Ce mérite est similaire à celui dont il est question dans les paroles suivantes du Prophète ﷺ: "*Allah, Ses anges ainsi que les habitants des cieux et des terres, même la fourmi dans son terrier et le poisson, prient sur celui qui apprend aux gens ce qui est bien*"[3].

4 Le Prophète affirme que celui qui s'acquitte du droit de la science en la mettant en pratique et en l'enseignant est meilleur que l'adorateur qui ne consacre son temps qu'aux adorations. Ils sont aussi différents en mérite que ne le sont la lune et les astres lointains. En effet, la lune illumine les horizons, les voyageurs dans le désert se guident grâce à sa lumière et elle est utile aux pays et aux gens. À l'inverse, les astres lointains n'illuminent qu'eux-mêmes et leur lumière ne s'étend pas à ce qui les entoure. Il en est ainsi du savant et de l'adorateur, puisque l'utilité du savant s'étend aux autres tandis que l'adoration de l'adorateur ne procure de rétribution qu'à lui.

Il se peut que la raison pour laquelle le Prophète a comparé le savant à la lune et non au soleil soit le fait que la lumière de la lune provienne d'une autre source – qui est le soleil – et donc le savant tient sa science du soleil du Message composé de la Révélation d'Allah et de la Sounna de Son Messager ﷺ.

5 Ensuite, le Prophète ﷺ énonce un autre mérite des savants: il dit qu'ils sont les héritiers des prophètes. En effet, les savants sont tels des enfants pour les prophètes et de même que les enfants d'un homme héritent de son patrimoine après sa mort, les savants héritent de la science des prophètes, la transmettent d'eux et la diffusent parmi les gens. Les prophètes n'ayant transmis en héritage ni dinar d'or, ni dirham d'argent, ni aucune sorte de richesse matérielle, mais ayant transmis uniquement la science, celui qui reçoit cet héritage reçoit la totalité de l'héritage, ce qui n'est pas le cas pour le patrimoine matériel. Il reçoit donc la totalité de l'héritage prophétique[4].

---

1 Moslim (2700) d'après Abou Hourayra et Abou Sa'îd Al-Khoudrî – qu'Allah a agréés

2 Voir le commentaire de Michkât Al-Masâbîh par At-Tîbî (2/673).

3 At-Tirmidhî (2685) d'après Abou Oumâma Al-Bâhilî – Allah l'a agréé. At-Tirmidhî qualifia ce hadith de bon et authentique.

4 Voir Al-Mafâtîh Fî Charh Al-Masâbîh d'Al-Moudhirî (1/313) et Irchâd as-Sârî d'Al-Qastallânî (1/167).

# Suivi

1. À chaque fois que ton âme aspire au Paradis ou que tu trouves difficile d'y accéder, tourne-toi vers la science, car la science est une adoration en elle-même, elle te montre quelles sont les adorations les mieux rétribuées et elle insuffle dans l'âme de la motivation, de la satisfaction et de la patience dans les adorations.

2. Celui qui recherche l'élévation, la bénédiction et la facilitation de ses affaires doit se tourner vers la science, car les anges – qui sont les plus nobles créatures d'Allah – honorent ceux qui étudient la science, les entourent de leurs ailes et exécutent l'ordre d'Allah de faciliter leurs affaires.

3. Celui qui étudie la science doit être respectueux. Allah a certes chargé des anges d'être présents dans les assemblées de science, il doit donc respecter leur présence. Il doit éviter qu'il y ait dans son assemblée un chien ou une représentation imagée et qu'il sache qu'Allah y a détaché des anges nobles qui enregistrent et qui écrivent [ce qui s'y déroule].

4. Que nos péchés sont nombreux! Si nous avons besoin de beaucoup solliciter le pardon d'Allah tout comme nous avons beaucoup péché, alors il y a dans la science et la diffusion de celle-ci une cause de sollicitation du pardon d'Allah en notre faveur par les habitants du ciel et de la Terre, y compris par les vertueux.

5. Cet univers que nous croyons inerte vit avec Allah. Ainsi, même les poissons que nous croyons non doués de paroles sollicitent le pardon d'Allah en faveur de celui qui étudie la science par ordre de leur Seigneur qui a donné à chaque chose sa propre nature puis l'a dirigée.

6. Allah préféra le savant à l'adorateur, car il a une lumière semblable à celle de la lune qu'il diffuse parmi les gens. Or si le savant se soustrait aux gens, se montre avare de sa science ou est réticent à la partager, et finisse par succomber aux vices, que devient son mérite par rapport aux autres?

7. Le hadith démontre que les gens qui ont le rang le plus élevé sont les savants, puisqu'ils sont les héritiers des meilleurs des gens et de leur élite. En effet, il n'existe pas de gens pouvant se charger de transmettre le Message des prophètes mieux que les savants et c'est la raison pour laquelle ils sont les meilleurs des gens après les prophètes. Si l'être humain connaissait la valeur de ce rang, il résisterait aux plaisirs et aux obstacles de ce bas monde pour essayer de l'atteindre.

8 Dans les paroles du Prophète ﷺ: *"les prophètes n'ont laissé comme héritage ni dinar ni dirham"*, il y a une référence à la renonciation des prophètes d'Allah – qu'Allah les protège – aux plaisirs éphémères de ce bas monde[1].

9 Les savants sont les héritiers des prophètes et ils ont également reçu d'eux la patience dans l'acquisition et la diffusion de la science, puisque Moussa – qu'Allah le protège – voyagea et endura la faim afin d'étudier la science auprès de Al-Khidr, qui était pourtant quelqu'un de moindre rang par rapport à lui. Ensuite, il endura les persécutions qu'on lui fit subir lorsqu'il diffusa la science. Il en est de même pour les héritiers des prophètes et parmi les choses les plus plaisantes dites à ce sujet, il y a ce que dit Abou Hâtim Ar-Râzî: "Nous sommes restés sept mois en Égypte durant lesquels nous n'avons pas mangé de sauce. La journée nous faisions la tournée des cheikhs et la nuit nous écrivions et nous comparions nos écritures. Un jour, nous nous rendîmes, un ami et moi, chez un cheikh et on nous informa qu'il était malade. Je vis alors du poisson qui nous a plu et nous l'achetâmes. Arrivés chez nous, il était temps d'assister à l'assemblée d'un cheikh et nous repartîmes. Le poisson resta ainsi trois jours et il fut sur le point de pourrir. Nous le mangeâmes alors cru, n'ayant pas eu le temps de le cuire…". Il dit ensuite: "On n'acquiert pas la science par le confort"[2].

10 Lorsque l'être humain craint Allah comme il se doit, il est tenu d'acquérir la science, car celui qui acquiert la science connaît la valeur d'Allah. Il se met alors à Le craindre, à Le redouter, à L'aimer et à L'estimer comme il se doit. C'est pourquoi Allah dit: ﴿***Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah.***﴾ [Sourate Fâtir: 28]. Allah restreint les propos par le mot "seuls" comme pour dire: personne d'autre que les savants ne craignent Allah, car leur crainte d'Allah est la crainte authentique résultant de la science et de la connaissance qu'ils ont d'Allah.

**Un poète a dit:**

*Si la science ne t'apporte pas de bien, alors tu aurais mieux fait de rester ignorant.*

*Et si ta compréhension te précipite dans des abîmes, alors si seulement et [une fois encore] si seulement tu n'y avais jamais rien compris.*

*Tu récolteras comme fruits de la paresse de l'ignorance et tu seras considéré comme petit bien que tu grandisses.*

1 Voir Al-Moufhim Li-mâ Achkal Min Talkhîs Kitâb Moslim d'Abou Al-'Abbâs Al-Qourtoubî (1/687).
2 Tadhkirat Al-Houffâdh d'Adh-Dhahabî (3/35).



# Les types de gens au regard de la Révélation

Abou Moussa Al-Ach'arî, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1. *"L'exemple de ce avec quoi Allah m'a envoyé comme guidée et science est celui d'une pluie abondante qui tombe sur de la terre:*

2. *Une partie de cette terre qui était pure a absorbé l'eau, donné des végétaux et de nombreuses herbes.*

3. *Une autre partie était aride, elle a retenu l'eau et Allah en a fait profiter les gens qui en burent, en abreuvèrent leur bétail et s'en servirent pour cultiver.*

4. *La pluie atteignit une autre partie de cette terre, mais qui était stérile. Elle n'a ni retenu d'eau ni donné d'herbe.*

5. *Voici donc, d'une part, l'exemple de celui qui s'est instruit dans la religion d'Allah, à qui Allah a rendu profitable ce avec quoi Il m'a envoyé, qui a appris et a enseigné à autrui et, d'autre part, l'exemple de celui qui n'y accorde pas la moindre attention et n'accepte pas la guidée d'Allah avec laquelle j'ai été envoyé."* (Référencé par Al-Boukhari et Moslim)[1]

1 Al-Boukhari (79) et Moslim (2282).

## Les Versets

- ﴿*Le bon pays, sa végétation pousse avec la grâce de son Seigneur; quant au mauvais pays (sa végétation) ne sort qu'insuffisamment et difficilement. Ainsi déployons-Nous les enseignements pour des gens reconnaissants.*﴾ [Sourate Al-A'râf: 58].
- ﴿*J'écarterai de Mes signes ceux qui, sans raison, s' enflent d' orgueil sur terre. Même s' ils voyaient tous les miracles, ils n'y croiraient pas. Et s'ils voient le bon sentier, ils ne le prennent pas comme sentier. Mais s'ils voient le sentier de l'erreur, ils le prennent comme sentier. C'est qu'en vérité ils traitent de mensonges Nos preuves et ils ne leur accordaient aucune attention.*﴾ [Sourate Al-A'râf: 146].
- ﴿*Les deux groupes ressemblent, l'un à l'aveugle et au sourd, l' autre à celui qui voit et qui entend. Les deux sont-ils comparativement égaux? Ne vous souvenez-vous pas?*﴾ [Sourate Houd: 24].
- ﴿*Il a fait descendre une eau du ciel à laquelle des vallées servent de lit, selon leur grandeur. Le flot débordé a charrié une écume flottante; et semblable à celle-ci est [l'] écume provenant de ce qu'on porte à fusion, dans le feu pour [fabriquer] des bijoux et des ustensiles. Ainsi Allah représente en parabole la Vérité et le Faux: l'écume [du torrent et du métal fondu] s'en va, au rebut, tandis que [l'eau et les objets] utiles aux Hommes demeurent sur la terre. Ainsi Allah propose des paraboles.*﴾ [Sourate Ar-Ra'd: 17].
- ﴿*Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement. Il dira: "Ô mon Seigneur, pourquoi m'as-Tu amené aveugle alors qu'auparavant je voyais?" [Allah lui] dira: "De même que Nos Signes (enseignements) t'étaient venus et que tu les as oubliés, ainsi aujourd'hui tu es oublié". (126)*﴾ [Sourate Tâhâ: 124-126].
- ﴿*Telles sont les paraboles que Nous citons aux gens; cependant, seuls les savants les comprennent.*﴾ [Sourate Al-'An'kabout: 43].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Moussa, 'Abd Allah Ibn Qays Ibn Soulaym Ibn Houddâr Ibn Harb Ibn 'Âmir Ibn Al-Ach'ar Al-Ach'arî, le grand imam, juriste et Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui a participé aux deux migrations: la migration en Abyssinie et la migration à Médine. Il fut gouverneur de Bassora lors du califat de 'Omar et il enseigna à ses habitants, les instruisit en religion et leur apprit le Coran, sachant qu'il était le Compagnon qui récitait le Coran avec la voix la plus agréable. Il est mort en l'an 50 de l'Hégire[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ compare les différentes façons dont les gens accueillent la guidée révélée par Allah à Son Prophète ﷺ. Certains parmi eux l'ont comprise et l'ont mise en pratique, ils en profitent donc et en font profiter les autres. D'autres ont mémorisé la science pour autrui plus qu'ils ne l'ont eux-mêmes comprise. D'autres enfin négligent la science, ils n'en profitent pas et n'en font pas profiter les autres.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (4/1749), Al-Istî'âb Fî Ma'rifat Al-Ashâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1762) et Ousd Al-Ghâbah d'Ibn Al-Athîr (5/306).

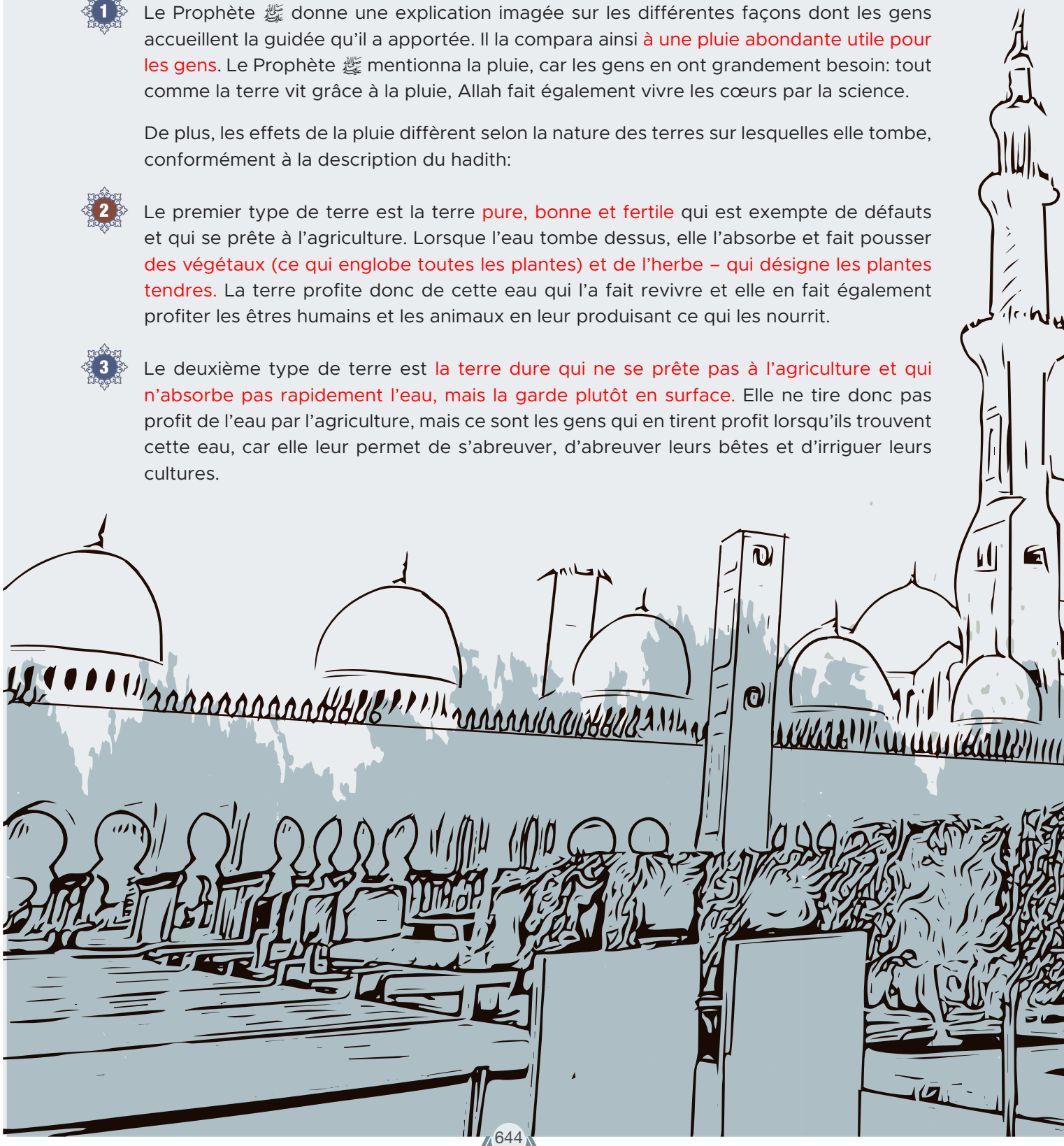
# Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ donne une explication imagée sur les différentes façons dont les gens accueillent la guidée qu'il a apportée. Il la compara ainsi à une pluie abondante utile pour les gens. Le Prophète ﷺ mentionna la pluie, car les gens en ont grandement besoin: tout comme la terre vit grâce à la pluie, Allah fait également vivre les cœurs par la science.

   De plus, les effets de la pluie diffèrent selon la nature des terres sur lesquelles elle tombe, conformément à la description du hadith:

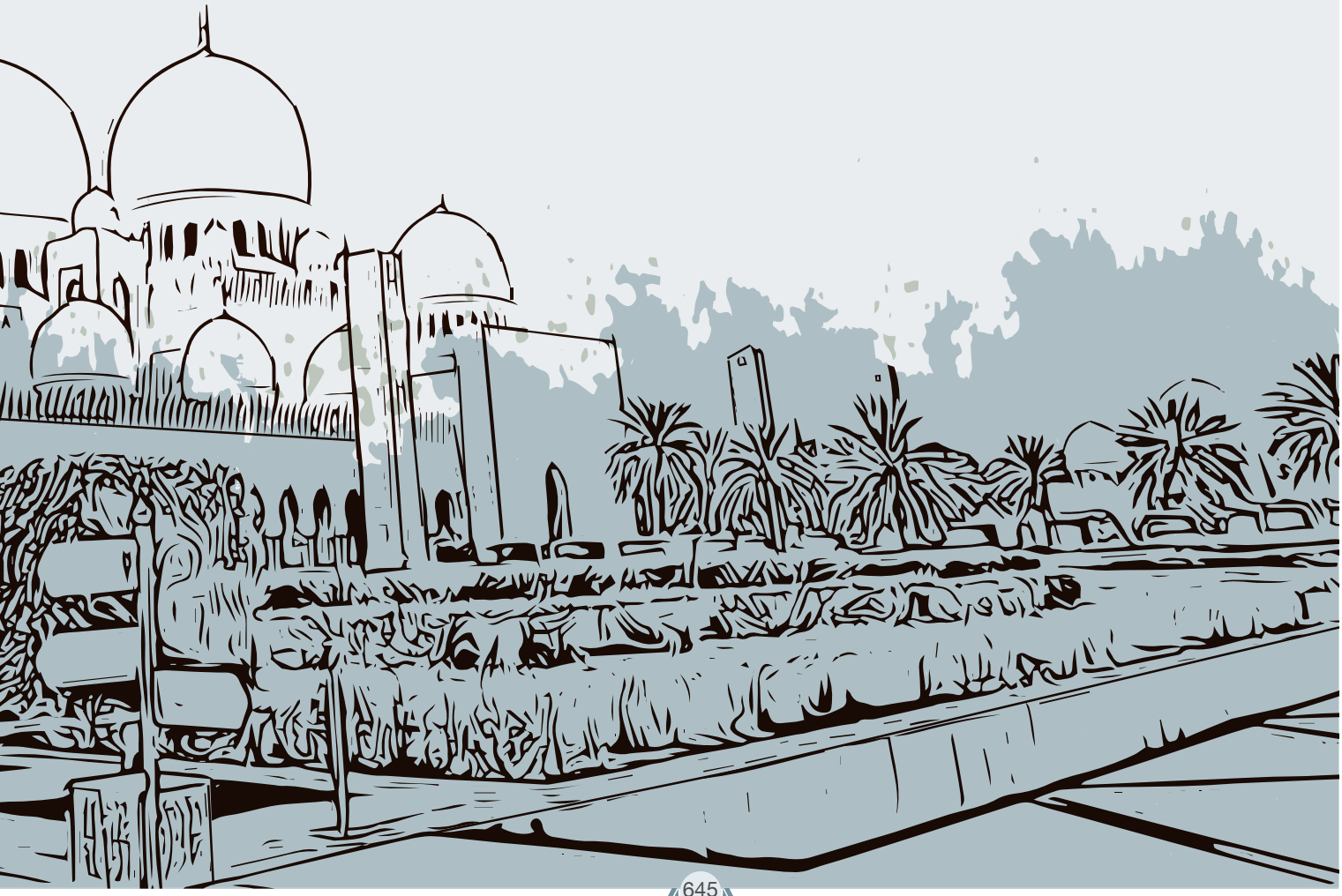
2. Le premier type de terre est la terre pure, bonne et fertile qui est exempte de défauts et qui se prête à l'agriculture. Lorsque l'eau tombe dessus, elle l'absorbe et fait pousser des végétaux (ce qui englobe toutes les plantes) et de l'herbe – qui désigne les plantes tendres. La terre profite donc de cette eau qui l'a fait revivre et elle en fait également profiter les êtres humains et les animaux en leur produisant ce qui les nourrit.

3. Le deuxième type de terre est la terre dure qui ne se prête pas à l'agriculture et qui n'absorbe pas rapidement l'eau, mais la garde plutôt en surface. Elle ne tire donc pas profit de l'eau par l'agriculture, mais ce sont les gens qui en tirent profit lorsqu'ils trouvent cette eau, car elle leur permet de s'abreuver, d'abreuver leurs bêtes et d'irriguer leurs cultures.



4 Le troisième type de terre est la terre plate et lisse qui ne se prête ni à l'agriculture ni ne retient l'eau. Elle ne tire donc pas elle-même profit de l'eau en devenant fertile et recouverte de plantes et les gens n'en tirent pas non plus profit pour s'abreuver et la cultiver.

5 Ensuite, le Prophète ﷺ explique cette description imagée: il dit ainsi que le premier type correspond aux savants qui comprennent ce qu'Allah et Son Messager ont voulu signifier. Ils l'apprennent donc puis l'enseignent aux gens. Le deuxième type regroupe ceux qui sont un moyen de transmettre la science sans être eux-mêmes des hommes de science éclairés. Le troisième type regroupe ceux qui n'acceptent pas ce que le Prophète ﷺ a apporté. Ils ne mémorisent ni ne transmettent, ils ne comprennent ni ne mettent en pratique. Ces derniers sont les mécréants et les pervers qui refusent d'embrasser la religion d'Allah.



# Suivi

1. Le Prophète ﷺ était le meilleur pédagogue, celui qui avait la plus grande capacité d'explication et celui qui se préoccupait le plus de guider les gens. Il usait donc de tous les moyens possibles afin de délivrer l'appel de son Seigneur. Ici, il énonce des paraboles concrètes afin de rendre accessibles des concepts abstraits et de faciliter la compréhension et l'assimilation. Par conséquent, tout prédicateur doit user des moyens possibles qui puissent faciliter les gens de le comprendre et de le suivre.

2. Le besoin que les gens ont de la science est aussi grand et même plus grand que le besoin que la terre a de la pluie. Que la première chose par laquelle tu secours les gens, avec laquelle tu leur es utile et que tu dépenses pour eux soit l'enseignement de la religion d'Allah.

3. La science pousse dans les bons cœurs tout comme l'herbe pousse sur la bonne terre. Que celui qui désire acquérir la science utile purifie donc son cœur des maux de l'associationnisme, de l'envie et de la bassesse et qu'il s'en remette à Allah pour se débarrasser de tout cela. Ibn Taymiya a dit:

   "Lorsque le cœur est tendre est sensible, il est plus susceptible d'acquérir la science et celle-ci s'implante durablement en lui et produit ses effets. Si au contraire il est dur et rude, son acquisition de la science sera laborieuse. De plus, il doit être pur et sain afin que la science se développe en lui et produise de bons fruits. Sinon, même si le cœur acquiert la science, mais qu'il contient en lui de l'abjection et de la perversité, cette science sera corrompue et ressemblera à un champ de blé infesté de mauvaises herbes. Bien que ces mauvaises herbes n'empêchent pas le blé de pousser, elles l'empêchent cependant de fructifier et d'arriver à maturité et cela est évident pour ceux qui sont doués de clairvoyance"[1].

4. Le rang le plus élevé est atteint par celui qui réunit en lui, la science, l'action et l'enseignement. Il est telle la bonne terre qui absorbe l'eau et fait pousser de l'herbe pour que les autres en profitent. Ce rang se décline en plusieurs degrés dépendant des efforts que l'on accomplit pour les atteindre, efforce-toi donc d'atteindre le degré le plus haut.

5. Que celui qui n'a pas la capacité d'être un savant transmette la science des savants, car le Prophète ﷺ a dit: "*Transmettez de moi ne serait-ce qu'un verset*[2]". Il se peut que cela soit plus utile que le fait qu'il enseigne ce qu'il a lui-même compris, puisque le Prophète ﷺ a dit: "*Que celui qui est présent transmette à celui qui est absent, car il se peut que celui à qui on transmet mes paroles les comprenne mieux que celui qui les a entendues*"[3]. D'autant plus qu'il partage la même rétribution que celui duquel il a transmis la science.

---

1 Majmou' Al-Fatâwâ (9/315,316)

2 Al-Boukhari (3461) d'après 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Al-'Âss– Allah a agréé les deux hommes.

3 Al-Boukhari (1741) d'après Abou Bakrah – Allah l'a agréé.

6 Lorsque tu vois en toi une réticence à suivre la guidée d'Allah et de Son Messager ﷺ et à la réfuter par la polémique, remets-toi en cause, purifie ton âme de l'orgueil et de la passion et prends garde à ne pas faire partie de ceux dont Allah dit: ﴿*J'écarterai de Mes signes ceux qui, sans raison, s'enflent d'orgueil sur terre. Même s'ils voyaient tous les miracles, ils n'y croiraient pas. Et s'ils voient le bon sentier, ils ne le prennent pas comme sentier. Mais s'ils voient le sentier de l'erreur, ils le prennent comme sentier. C'est qu'en vérité ils traitent de mensonges Nos preuves et ils ne leur accordaient aucune attention*﴾ [Sourate Al-A'râf: 146].

**Un poète a dit:**

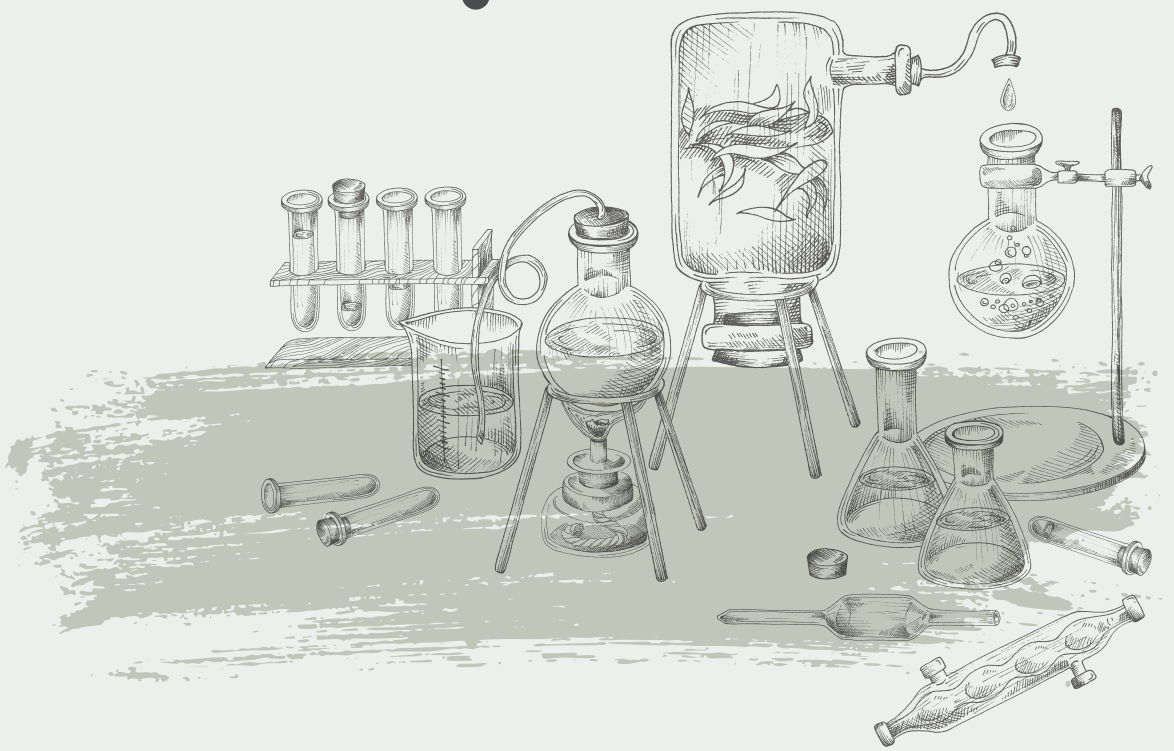
*Le mérite n'appartient qu'aux gens de science, car ils montrent la guidée à ceux qui désirent la suivre.*

*La valeur d'un individu se mesure à ce qu'il maîtrise et les ignorants sont les ennemis des savants. Intéresse-toi donc à la science et ne l'échange contre rien, car morts sont les gens et vivants sont les savants.*

Un autre savant a dit:

*Sois parmi les gens soit un savant, soit un étudiant, soit quelqu'un qui écoute, car la science est un habit d'apparat.*

*Acquiers des connaissances de chaque discipline et n'en sois pas totalement ignorant, car celui qui est libre a connaissance des secrets.*





Hadith 109

# La transmission de la religion

‘Abd Allah Ibn ‘Amr – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *“Transmettez de moi ne serait-ce qu’un verset*

2 *et il n’y a pas de mal à ce que vous rapportiez les récits des Israélites.*

3 *Quant à celui qui ment sur moi délibérément, qu’il prépare sa place en Enfer”*[1].

1 Al-Boukhari (3461).

## Les Versets

- ﴿*Dis: Voici ma voie, j’ appelle les gens à [la religion] d’Allah, moi et ceux qui me suivent*﴾ [Sourate Youssouf: 108].
- ﴿*Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues: “Ceci est licite, et cela est illicite”, pour forger le mensonge contre Allah. Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas*﴾ [Sourate An-Nahl: 116].
- ﴿ *Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car C’est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s’égare de Son sentier et c’est Lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guidés.* ﴾ [Sourate An-Nahl: 125].
- ﴿*Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre et dit: “Je suis du nombre des Musulmans?”*﴾ [Sourate Foussilat: 33].

## Le Narrateur

Il s’agit d’Abou Mohammad, certains disent Abou ‘Abd Ar-Rahmane, ‘Abd Allah Ibn ‘Amr Ibn Al-’Asse Ibn Wa’ il Al-Qourachi As-Sahmi. Scribe durant l’époque préislamique et maîtrisant la langue syriaque, il embrassa l’Islam avant son père et il jeûnait le jour et veillait la nuit pour prier. Il est mort en l’an 65 de l’Hégire[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ incite les membres de sa communauté à transmettre sa Sounna, leur permet de raconter aux gens les récits des Israélites et défend de mentir sur lui. Ainsi, celui qui ment sur lui est voué au Feu.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatt As-Sahaba d’Abou Nu’aym (3/1720), Al-Isti’ab Fi Ma’rifatt Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/956) et Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/245).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ ordonne aux membres de la communauté de l'Islam de transmettre son Message et sa religion, chacun dans la mesure de sa capacité et de son aptitude. Lorsque le musulman ne trouve rien d'autre qu'un verset qu'il mémorise et dont il comprend le sens ou bien un hadith authentique qu'il diffuse, alors cela est suffisant en ce qui le concerne et il se sera acquitté de son obligation.

Les paroles du Prophète ﷺ: "ne serait-ce qu'un verset" sont la preuve qu'il n'est pas exigé que le prédicateur soit un savant et un juriste. Chacun doit plutôt appeler à Allah avec ce dont il dispose, à condition qu'il comprenne ce à quoi il appelle et qu'il soit certain de l'authenticitdée ce qu'il transmet aux gens.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il doive transmettre n'importe quoi à n'importe qui, car la prédication nécessite de la sagesse et de la clairvoyance, conformément aux paroles d'Allah: ﴿*Dis: Voici ma voie, j'appelle les gens à [la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent*﴾ [Sourate Youssouf: 108]. Il est donc obligatoire dans la prédication de tenir compte de la situation de la personne prêchée en ne lui disant pas ce que sa raison ne peut comprendre. Sinon, on serait à l'origine d'un trouble. 'Ali Ibn Abi Talib – qu'Allah a agréé – a dit: "Dites aux gens ce qu'ils sont capables *de comprendre. Voulez-vous qu'Allah et Son Messager soient traités de menteurs?!*"[1].

2 Le Prophète ﷺ informe ensuite qu'il est licite de raconter et de mentionner les récits des Israélites. Il affirme ainsi qu'il n'y a pas de péché à transmettre leurs récits et leurs nouvelles.

Cette permission exclut leurs récits dont nous ne sommes pas certains qu'ils sont mensongers. Quant à leurs récits dont nous sommes convaincus de la véracité, alors il est permis de les raconter[2].

3 Puis le Prophète ﷺ déclare sévèrement qu'il est illicite de mentir sur lui et de lui faire dire ce qu'il n'a pas dit, car celui qui attribue délibérément au Prophète ﷺ des paroles qu'il n'a pas dites, sa rétribution sera l'Enfer, qu'Allah nous en préserve.

Mentir sur le Prophète ﷺ est plus grave que de mentir sur quelqu'un d'autre, car celui qui ment sur le Prophète ﷺ ment sur Allah et sur Sa religion. Comme le Prophète ﷺ ne parle pas sous l'effet de la passion, celui qui ment sur lui est un calomniateur qui déclare licites ou illicites les choses en suivant sa passion. Or Allah dit: ﴿*Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues: "Ceci est licite, et cela est illicite", pour forger le mensonge contre Allah. Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas*﴾ [Sourate An-Nahl: 116][3].

1 Al-Boukhari (127).
2 Voir Fath Al-Bari Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar (6/498, 499).
3 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d'Ibn 'Othaymine (5/431).



# Suivi

1 (1) Veille à faire partie des prédicateurs qui appellent à Allah, car ce sont les plus nobles des gens. Allah dit en effet à leur sujet: ﴿*Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre et dit: "Je suis du nombre des musulmans?"*﴾ [Sourate Foussilat: 33].

2 (1) Appeler à Allah est une obligation pour tous les musulmans, chacun selon sa capacité. Si tu as la capacité de diffuser la science et de transmettre la religion, fais-le, sinon appelle à Allah en adoptant un bon comportement et en expliquant comment doit être le musulman en apparence et dans son for intérieur.

3 (1) Appeler à Allah est simple et facile pour chacun. En effet, il n'est pas requis d'être un savant et un juriste pour appeler à Allah. Utilise ce dont tu disposes et Allah ne charge une âme que de ce qu'elle peut supporter.

4 (1) La prédication est devenue plus facile et fluide et elle est plus présente sur les médias modernes. Par conséquent, le musulman est désormais en mesure de chercher la signification d'un verset en consultant plusieurs livres ou bien de s'assurer de l'authenticité d'un hadith, d'une tradition ou d'un récit. Ensuite, il suffit d'un clic pour diffuser les versets, les hadiths, les enregistrements audio et vidéo des savants et ainsi appeler à Allah des millions de gens.

5 (1) Il ne te suffit donc pas d'obtenir la rétribution de tous les gens qui t'ont suivi? Le Prophète ﷺ dit: *"Celui qui appelle à une guidée obtient une rétribution égale aux rétributions de ceux qui l'ont suivi, sans que rien ne soit enlevé aux leurs."*[1] Il dit également: *"Par Allah, qu'un homme soit guidé grâce à toi est meilleur pour toi que les chamelles rouges"*[2].

6 (1) Les savants et les prédicateurs qui se chargent de prêcher les gens ainsi que les personnes expérimentées dans ce domaine, qui dépensent, donnent et ont consacré leurs vies à appeler à Allah, doivent sensibiliser les gens à s'acquitter de leur devoir d'appeler à Allah, les inviter à s'engager dans les différentes activités de prédication, les motiver et les inciter à accomplir tout cela et orienter chacun vers ce qu'il maîtrise en exploitant efficacement les talents et les moyens dont ils disposent. De cette manière, ils leur ouvriront les horizons de la prédication qui leur donneront la liberté d'œuvrer.

1 Moslim (2674).
2 Al-Boukhari (2942) et Moslim (2406).

7 (1) Le bienheureux est celui qui est précurseur dans le bien et mène les gens vers lui. Le malheureux est celui qui aide à propager le mal et mène les gens vers lui.

8 (2) Il n'y a pas de mal à ce que tu rapportes des nouvelles et des récits provenant des Israélites tant que tu n'es pas certain qu'ils sont mensongers, à condition que tu précises aux gens leur provenance pour que l'auditeur ne soit pas trompé et qu'il ne se persuade pas qu'ils sont authentiques.

9 (3) Prends garde de mentir sur le Prophète ﷺ de façon délibérée ou bien par ignorance. Ne narre que les hadiths dont tu es certain qu'ils sont authentiques et qu'ils sont établis de lui. Sinon, tu fais partie de ceux qui mentent sur le Messager d'Allah ﷺ.

10 (3) Mentir sur le Prophète ﷺ inclut de parler de la religion d'Allah en étant ignorant, rendant ainsi licite ce qu'Allah a déclaré illicite et illicite ce qu'Il a déclaré licite.

11 (3) Un des mensonges sur le Messager d'Allah ﷺ est de mentir sur les savants et les gens de science. En effet, lorsqu'on dit à quelqu'un que tel savant est d'avis que telle chose est permise, il intègre alors cet avis à sa pratique religieuse, persuadé qu'il est que ce savant a émis son avis en se basant sur la science. Ce mensonge est donc plus grave que de mentir sur des gens ordinaires[1].

**Un poète a dit:**

*J'ai appelé à Allah les gens, celui-ci a répondu favorablement et celui-là s'est montré arrogant. Mais je n'ai cessé d'être rétribué pour mon prêche, car celui qui appelle à Allah n'est jamais perdant. Ô gens, repentez-vous à votre Seigneur, Son agrément est toujours ce qu'il y a de plus important.*

1 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d'Ibn 'Othaymine (5/431).



110

Hadith

# La préservation et la transmission des hadiths

Zayd Ibn Thâbit, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *"Qu'Allah fasse resplendir de beauté celui qui aura entendu quelque chose venant de nous et qui l' aura transmis tel qu'il l'a entendu.*

2 *Il se peut que celui qui porte une connaissance la transmette à quelqu'unqui sera plus perspicace que lui,*

3 *et il se peut que celui qui porte une connaissance ne soit pas du tout perspicace"*[1].

1 Abou Dawoud (3660) et les termes sont les siens. At-Tirmidhî (2656) et il dit: Ceci est un hadith bon et authentique.

## Les Versets

- ﴿*Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront.*﴾ [Sourate Âl-'Imrâne: 104].
- ﴿*Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement)*﴾ [Sourate An-Nissâ`: 83].
- ﴿*Ô Messager, transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son mess age.*﴾ [Sourate Al-Mâ`ida: 67].
- ﴿*Ceux qui communiquaient les messages d'Allah, Le craignaient et ne redoutaient nul autre qu'Allah. Et Allah suffit pour tenir le compte de tout*﴾ [Sourate Al-Ahzâb: 39].
- ﴿*et il ne prononce rien sous l' effet de la passion; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée*﴾ [Sourate An-Najm: 3-4].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Sa'îd Zayd Ibn Thâbit Ibn ad-Dahhâk Al-Ansârî An-Najjârî Al-Madani. Il mettait par écrit la Révélation pour le compte du Messager d'Allah ﷺ et il était âgé de onze ans lorsque le Prophète ﷺ arriva à Médine. Il participa à la bataille de Ouhoud et aux batailles suivantes et il était le savant de la communauté en science religieuse, en jurisprudence et en problématiques d'héritage. On dit aussi que la première bataille à laquelle il a participé est celle du Fossé. Il est l'un de ceux qui ont compilé le Coran du vivant du Messager d'Allah ﷺ et il est mort en l' an 45 de l'Hégire[1]30.

## Résumé

Le Prophète ﷺ incite à mémoriser les hadiths et à les transmettre aux gens. Il invoque Allah en faveur de ceux qui font cela, car la communauté a besoin de connaître la religion d'Allah – exalté soit-Il. Il se peut que celui qui a entendu le hadith et ne l'a pas compris, le transmettre à quelqu'un qui le comprend, identifie sa finalité et l'enseigne aux gens.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (3/1151), Al-Istî'âb Fî Ma'rifat Al-Ashâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (2/537) et Ousd Al-Ghâbah d'Ibn Al-Athîr (2/126).

# Compréhension (fiqh)

1 La beauté resplendissante désigne la beauté et la resplendissance du visage. Le Prophète ﷺ incite donc ses Compagnons puis la communauté après eux, à préserver sa Sounna et à la diffuser parmi les gens. Il les encourage à cela en invoquant Allah de faire resplendir de beauté celui qui fait cela – en récompense pour sa ressuscitation de la Sounna – et la manière la plus complète de le faire est de préserver textuellement la Sounna, ce qui indique que l'on a attentivement écouté et que l'on a veillé à être honnête dans la transmission afin de faire parvenir le hadith tel qu'il est aux autres.

Il est toutefois également permis de transmettre le sens du hadith en changeant ses termes lorsque cela est nécessaire pour celui qui connaît son sens et il est illicite de mentir sur le Prophète ﷺ même si on prétend que c'est pour une cause bénéfique.

2 Ensuite, le Prophète ﷺ justifie cela en disant qu'il arrive que celui qui transmet un hadith le comprenne moins que celui à qui il le transmet. Ainsi, si chacun de ceux qui écoutent les hadiths du Prophète ﷺ se contentait de transmettre ce qu'ils en comprennent et non les termes précis des hadiths, beaucoup de bonnes choses seraient perdues. L'expression "il se peut" indique ici que cela arrive plus souvent qu'on ne le pense.

3 Ensuite, il nous informe qu'il n'est pas requis que celui qui transmet soit un savant accompli. Il est plutôt requis qu'il ait une bonne mémoire et qu'il transmette honnêtement ce qu'il mémorise. Il arrive en effet souvent que le transmetteur d'une nouvelle ne soit pas un savant, mais il obtient une rétribution en la transmettant à autrui[1].

1 Voir Touhfat Al-Ahwadhî bi-Charh Jâmi' at-Tirmidhî d'Al-Moubârakfourî (7/348).





# Suivi

1. Le Prophète ﷺ avait rapproché de lui Zayd Ibn Thâbit malgré son jeune âge en raison de sa science et de son intelligence. Ainsi, il fit de lui un scribe qui mettait la Révélation par écrit pour son compte. De même, Abou Bakr As-Siddiq puis ‘Othmân – qu’Allah a agréés – l’ont employé à compiler le Coran et à écrire la copie de référence du Coran. Par ailleurs, Zayd était un des Compagnons les plus connaisseurs des problématiques d’héritage. Ne te sous-estime donc pas en raison de ton jeûne âge ni ne sous-estime autrui pour cette même raison.

2. Le Prophète ﷺ invoqua Allah de rendre beau celui qui transmet la Sounna et de faire resplendir son visage. Que celui qui veut être ainsi s’efforce donc de transmettre sa Sounna et faire partie de ceux qui mémorisent les hadiths, qu’il soit un homme ou une femme. Sofyân Ibn ‘Ouyayna a dit: Tu ne trouves personne mémorisant les hadiths qui n’ait pas un visage resplendissant grâce à l’invocation du Prophète[1].

3. Habitue-toi à mémoriser, particulièrement les mots transmis d’Allah et de Son Messager ﷺ. On trouve en effet, parmi leurs lettres, des connaissances qui peuvent momentanément ou à jamais t’échapper. Il suffit donc que tu en tires profit dans la mesure de tes capacités et il se peut que tu te remémores ces mots plus tard en les comprenant mieux ou bien que tu les transmettes à d’autres qui en tireront profit mieux que toi.

4. Ne sois pas trompé par les appels de ceux qui dénigrent la mémorisation, car la mémorisation n’est pas l’opposé de la compréhension, elle la facilite plutôt et est utile à celui qui mémorise et aux autres. De plus, il existe peu de sciences qui ne comportent pas de règles qu’il faut mémoriser et retenir textuellement.

5. Efforce-toi de transmettre fidèlement ce que tu entends, car s’assurer de ce qu’on entend et de ce qu’on transmet est la preuve d’une raison mature.

6. Il n’est pas requis que celui qui transmet la Sounna soit un savant accompli ou qu’il comprenne tout ce qu’il transmet. Au contraire, à chaque fois qu’il entend un verset, un hadith authentique ou une science acquise auprès d’un savant de confiance, il ne doit pas se sentir gêné de transmettre la Sounna et de diffuser la science.

7. L’être humain raisonnable tire profit de la sagesse transmise d’Allah, de Son Messager ﷺ et des Compagnons de celui-ci, même si celui qui la lui transmet est inférieur à lui en science. Il doit donc tirer profit de ce qu’on lui a transmis, même si le transmetteur est déficient.

1 Majmou’ Al-Fatâwâ (1/11).



8 Le hadith nous apporte comme enseignement que le rang des gens du hadith qui transmettent les paroles du Prophète ﷺ est éminent. Ach-Châfi'î a dit: "Lorsque je vois un homme des gens du hadith, c'est comme si je voyais un homme parmi les Compagnons du Prophète ﷺ".[1] Ach-Châfi'î ne dit cela que parce qu'ils sont au même rang que les Compagnons dans leur transmission des hadiths du Prophète ﷺ. Il convient donc que nous respections les gens du hadith et que nous leur accordions beaucoup de considération comme le firent les gens de science.

**Un poète a dit:**

*J'ai vu que l'adepte de la science est digne, même s'il a pour parents des gens vils.*

*La science ne cesse de l'élever jusqu'à ce qu'il soit révéré par des gens nobles*

*qui le suivent en toutes circonstances, aussi docilement que des moutons suivent leur berger.*

*N'était-ce la science, des hommes ne seraient pas heureux et on ne connaîtrait ni ce qui est licite ni ce qui est illicite.*

1 Majmou' Al-Fatâwâ (1/11).



# Hadith 111

# L'importance de l'ijtihad

Mo'awiya, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Lorsque le décideur effectue un effort de réflexion et décide puis qu'il s'avère que sa décision est juste, il bénéficiera de deux récompenses,*

2 *et S'il effectue un effort de réflexion et décide puis qu'il s'avère qu'il s'est trompé, il bénéficiera d'une seule récompense."* Hadith rapporté par Al-Boukhari et Moslim.[1]

1 Al-Boukhari (7352) et Moslim (1716).

## Les Versets

- ﴿*[Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent.] S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement).*﴾ [Sourate An-Nissâ`: 83].
- ﴿*Nul grief sur les faibles, ni sur les malades, ni sur ceux qui ne trouvent pas de quoi dépenser (pour la cause d'Allah), s'ils sont sincères envers Allah et Son messager. Pas de reproche contre les bienfaiteurs. Allah est Pardonneur et Miséricordieux.*﴾ [Sourate At-Tawbah: 91].
- ﴿*Et David, et Salomon, quand ils eurent à juger au sujet d'un champ cultivé où des moutons appartenant à une peuplade étaient allés paître, la nuit. Et Nous étions témoins de leur jugement. Nous la fîmes comprendre à Salomon. Et à chacun Nous donnâmes la faculté de juger et le savoir.*﴾ [Sourate Al-Anbiyâ`: 78-79].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Allah 'Amr Ibn Al-'Âss Ibn Wâ`il Al-Qourachi As-Sahmî, l'un des plus rusés parmi les Arabes. Les Qouraychites l'envoyèrent visiter Négus avant sa conversion à l'Islam afin qu'il leur livre les musulmans réfugiés chez lui. Il embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, on dit également qu'il l'embrassa alors qu'il était chez le Négus. Il migra auprès du Prophète ﷺ qui lui confia le commandement de l'escadron ayant livré la bataille de Dhât as-Salâsil puis 'Omar lui confia le commandement de l'armée qui conquit l'Égypte. Il est mort en l'an 43 de l'Hégire[1].

## Résumé

Ce hadith démontre que le décideur – qui inclut le juge, le mufti et d'autres fonctions– est rétribué pour avoir fait de son mieux et s'être efforcé de parvenir à ce qui est vrai. S'il y parvient, il est rétribué pour le résultat et pour l'effort, remportant ainsi deux rétributions. S'il ne parvient pas au vrai après s'être efforcé d'y parvenir, il ne remporte la rétribution que pour l'effort.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (4/1987), Al-Istî'âb Fî Ma'rifat Al-Ashâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/1184) et Ousd Al-Ghâbah d'Ibn Al-Athîr (3/741).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ encourage à faire des efforts de réflexion et à faire de son mieux pour examiner les preuves et rechercher le vrai dans la mesure de ses capacités[1]. Cela est adressé à tout décideur, c'est-à-dire tout détenteur d'une autorité savante – comme un mufti ou un enseignant – ou active – comme un juge, un dirigeant ou un père – qui dès lors qu'il a en main les outils lui permettant de parvenir au vrai[2], qu'il s'efforce d'y parvenir, qu'il lui est facilité d'y parvenir et que sa décision coïncide avec celle d'Allah – exalté soit-Il – pour la problématique qu'il doit trancher, il obtient alors deux rétributions de la part d'Allah: une rétribution pour l'effort et une rétribution pour le résultat[3].

2 Si en revanche il effectue un effort de réflexion et qu'il fait de son mieux pour identifier le vrai et parvenir au jugement d'Allah relatif à une problématique, mais qu'il se trompe, il est alors excusé et aucun péché ne lui est comptabilisé. Au contraire, il est rétribué pour son effort et son erreur est pardonnée[4].

Le meilleur exemple de cela est ce qui est raconté dans le Coran au sujet de Dawoud (David) et Soulaymâne (Salomon) – qu'Allah les protège – lorsque le propriétaire d'un champ se plaignit à Dawoud que des moutons avaient saccagé ses cultures. Dawoud jugea alors que les moutons revenaient au propriétaire du champ en dédommagement du préjudice subi. Soulaymâne dit alors: Pas comme cela, ô prophète d'Allah! Le propriétaire des moutons doit plutôt prendre en charge le champ jusqu'à restaurer ses cultures et le propriétaire du champ doit prendre en charge les moutons et en tirer profit jusqu'à récupérer son champ et ses cultures restaurées[5]. Allah dit à ce sujet: ﴿***Et David, et Salomon, quand ils eurent à juger au sujet d'un champ cultivé où des moutons appartenant à une peuplade étaient allés paître, la nuit. Et Nous étions témoins de leur jugement. Nous la fîmes comprendre à Salomon. Et à chacun Nous donnâmes la faculté de juger et le savoir.***﴾ [Sourate Al-Anbiyâ`: 78-79]. Allah déclara donc que l'avis de Soulaymâne était correct et fit l'éloge des deux prophètes[6].

Ce mérite est réservé au décideur qualifié pour décider. Si en revanche un ignorant se permet de décider sans qualification, alors c'est un désobéissant qui n'est pas rétribué même s'il prend la bonne décision, car sa bonne décision ne repose pas sur une base religieuse. Par conséquent, celui qui juge avec ignorance commet un péché, qu'il ait raison ou pas[7]. Il est dit en effet dans un hadith: "*Les juges sont au nombre de trois: un juge qui ira au Paradis et deux juges qui iront en Enfer. Un juge qui connaît le vrai et qui juge en conformité avec, ira au Paradis. Un juge qui connaît le vrai et qui ne juge pas en conformité avec, ira en Enfer. Un juge qui juge avec ignorance, ira en Enfer*"[8].

---

1 Voir At-Tanwîr Charh Al-Jâmi' as-Saghîr d'Al-Amîr As-San'ânî (2/25).

2 Voir Al-Kâchif 'an Haqâ`iq as -Sounane d'At-Tîbî (8/2594).

3 Voir Irchâd as-Sârî li-Charh Sahih Al-Boukhari (10/343).

4 Voir At-Tanwîr Charh Al-Jâmi' as-Saghîr d'Al-Amîr As-San'ânî (2/25).

5 Voir l'exégèse d'Ibn Kathîr (5/355).

6 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhari d'Ibn Battâl (10/381).

7 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawî (12/13-14).

8 Abou Dawoud (3573) et At-Tirmidhî (1322) d'après Bourayda, dont Allah est satisfait.

# Suivi

1. Efforce-toi d'acquérir les outils qui te permettent de faire un effort de réflexion – comme la science, la retenue, etc. – avant de décider. Mieux encore, tu dois acquérir ces outils avant de pouvoir faire un effort de réflexion, car celui qui fait un effort de réflexion sans avoir acquis les outils nécessaires pour cela n'est en réalité pas qualifié pour faire un effort de réflexion.

2. Interroger ceux qui font des efforts de réflexion en science fait partie de l'effort de réflexion. Ainsi, si tu ne détiens pas tous les outils pour faire toi-même un effort de réflexion, interroge les gens de science et ceux dont les avis comptent dans chaque discipline.

3. Fais un effort de réflexion pour chaque décision que tu dois prendre, attends-toi à être rétribué et prends garde par finir à ne pas être à la hauteur de la responsabilité à cause de la paresse ou de la colère. L'être humain sera forcément amené à prendre un jour ou l'autre une décision, en tant que père pour arbitrer entre ses enfants, en tant qu'enseignant pour arbitrer entre ses étudiants, en tant que mufti pour répondre à celui qui l'interroge, ou bien en tant que juge, dirigeant, directeur, gestionnaire de biens, etc.

4. Ne crains pas de t'impliquer dans la vie avec les missions qu'elle comporte par peur de commettre des erreurs, car l'Islam t'apporte la force et le courage qu'il te faut afin de tenter des expériences, d'assumer des responsabilités et ne pas ressentir de culpabilité lorsque tu te trompes après avoir fait de ton mieux.

5. Le vrai est un, recherche-le donc sincèrement et ne tombe pas dans le piège de la relativité qui met en doute l'existence de la vérité.

6. Ne suppose pas que toute personne qui te contredit est égarée et injuste. Ce peut être juste quelqu'un qui a lui-même fait un effort de réflexion et s'est trompé dans la problématique. Il est donc rétribué et son erreur est pardonnée. De plus, sois tolérant avec les musulmans et abstiens-toi d'accuser et de dénigrer les savants en raison des résultats auxquels ont abouti leurs efforts de réflexion.

**Un poète a dit:**

*La fierté n'appartient qu'aux gens de science, car ils suivent la guidée et l'indiquent à celui qui veut la suivre.*

*La valeur d'un individu se mesure à ce qu'il sait faire et les ignorants sont les ennemis des gens de science.*

*Acquiers donc une science grâce à laquelle tu vivras éternellement, car tous les gens sont morts excepté les gens de science.*



Hadith 112

# Se conformer à la Sounna et éviter les innovations

Al-'Irbad Ibn Sariya, qu'Allah a agréé, a dit:

1 Le Messager d'Allah ﷺ se leva parmi nous un jour et il nous fit un sermon poignant qui a terrifié les cœurs et fait couler les larmes des yeux.

2 On lui demanda: "Ô Messager d'Allah, tu as prononcé devant nous le sermon de quelqu'un qui fait ses adieux. Fais-nous donc une recommandation".

3 Il dit: "*Je vous recommande la crainte d'Allah*

4 *ainsi que l'écoute et l'obéissance [au détenteur de l'autorité] fu-til un esclave abyssin.*

5 *Vous verrez après moi une grande discorde. Conformez-vous donc à ma Sounna et celle des califes sages et bien-guidés, attachez-vous à elle et cramponnez-vous-y en y mordant avec vos molaires.*

6 *Et prenez garde aux choses inventées, car toute innovation [dans la religion] est un égarement*"[1].

1 Abou Dawoud (4607), At-Tirmidhi (2676) et Ibn Maja (42). Ce hadith a été déclaré authentique par Ibn Al-Moulaqqine dans Al-Badr Al-Mounir (9/582) et par Al-Albani dans Al-Michkate (165) et Al-Irwa (2455).

## Les Versets

- ﴿*Ô les croyants! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 102].
- ﴿*Ô les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement*﴾ [Sourate An-Nissa: 59].
- ﴿*Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l' Enfer. Et quelle mauvaise destination!*﴾ [Sourate An-Nissa: 115].
- ﴿*Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous-en*﴾[Sourate Al-Hachr: 7].

## Le Narrateur

Il s' agit d'Abou Najîh Al-'Irbad Ibn Sariya As-Soulami, l'un des gens du banc de la Mosquée du Prophète ﷺ . Il s' est installé au Levant et a habité Homs. Il fait partie de ceux au aujet desquels fut révélé le verset suivant: ﴿*(Pas de reproche) non plus à ceux qui vinrent te trouver pour que tu leur fournisses une monture et à qui tu dis:"Je ne trouve pas de monture pour vous." Ils retournèrent les yeux débordants de larmes, tristes de ne pas trouver de quoi dépenser*﴾ [Sourate At-Tawba: 92]. Il est mort en l'an 75 de l'Hégire, ou selon certains lors des troubles d'Ibn az-Zoubayr[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ fit à ses Compagnons un sermon émouvant puis il leur recommanda de craindre Allah, d'obéir aux détenteurs de l'autorité, de s'attacher à la Sounna et de prendre garde aux innovations.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/2234), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/1238) et Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (4/431).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ fit un jour un sermon émouvant à ses Compagnons, durant lequel il leur inspira la crainte en parlant d'Allah et les avertit contre Sa colère et Sa punition, au point que les cœurs furent terrifiés et que les larmes coulèrent des yeux sous l'effet de la frayeur et de la crainte.

2 Un des Compagnons lui dit: Tu as poussé l'exhortation à l'extrême et tu lui as donné toutes les caractéristiques qu'elle mérite. Elle englobe en effet tout ce qui concerne la religion du musulman et ressemble à celle d'un individu qui fait ses adieux avant de partir en voyage ou de mourir et qui n'oublie de parler en détail de rien de ce qui concerne la personne à laquelle il fait ses adieux[1]. Fais-nous donc une recommandation, ô Messager d'Allah, et donne-nous un conseil exhaustif.

3 La première chose que recommanda le Prophète ﷺ fut de craindre Allah, la crainte d'Allah consistant à ce que l'être humain mette entre lui et ce qui provoque la colère d'Allah une protection et un voile. Or ceci n'est possible que si on obéit à Allah et qu'on suit Son Messager ﷺ.[2] Talq Ibn Habib – qu'Allah lui fasse miséricorde – l'a définie ainsi: "La piété consiste à ce que tu œuvres de manière à obéir à Allah, éclairé par la lumière d'Allah et en espérant la récompense d'Allah, et à t'abstenir de désobéir à Allah, éclairé par la lumière d'Allah et en redoutant la punition d'Allah"[3].

4 Puis le Prophète ﷺ donna comme deuxième recommandation, l'obligation d'écouter et d'obéir aux détenteurs de l'autorité auxquels il est obligatoire d'obéir lorsqu'ils ordonnent d'obéir à Allah et de réaliser des choses convenables. Si en revanche ils ordonnent un acte de désobéissance, il n'est permis à personne de leur obéir dans cette désobéissance. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"L'individu musulman doit écoute et obéissance dans ce qu'il aime comme dans ce qu'il déteste, sauf si on lui ordonne un acte de désobéissance. Dans ce cas, il ne doit ni écoute ni obéissance"*[4].

Les paroles du Prophète ﷺ: "*fut-il un esclave abyssin*" signifient: Même si le détenteur de l'autorité est un esclave abyssin, écoutez et obéissez. Or le Prophète ﷺ exigea que l'une des conditions que doit remplir le détenteur de l'autorité, ce soit la liberté et l'appartenance à Qouraych. Le Prophète ﷺ a donc dit cela soit en guise d'exagération afin de souligner l'obligation d'obéir au détenteur de l'autorité même dans un cas de figure qui ne se présentera pas, soit parce qu'il savait que la situation allait empirer plus tard au point que les gens allaient finir par être dirigés par des personnes à qui il n'était pas permis de détenir l'autorité et qu'à ce moment-là écouter et obéir était le moindre mal. Il vous faudra alors être patient sous l'autorité de celui à qui il n'est pas permis de la détenir pour que cela ne débouche pas vers des troubles plus graves. Une troisième hypothèse est que le Prophète ﷺ parlait des petites responsabilités et des personnes qu'on emploie. Quoi qu'il en soit, le Prophète ﷺ imposa l'obéissance au détenteur de

1 Voir Charh Al-Michkate Al-Kachif 'An Haqa`iq As-Sounane d'At-Tibi (2/633) et Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/114).

2 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d'Ibn 'Othaymine (2/276).

3 Voir Ar-Rissala At-Taboukiyya Zad Al-Mouhajir Ila Rabbih d'Ibn Al-Qayyim (1/9) et Madarij As-Salikine d'Ibn Al-Qayyim également (1/459).

4 Al-Boukhari (7144).

l'autorité et rendit illicite de leur désobéir, sauf s'ils ordonnent un acte de désobéissance ou qu'ils manifestent de la mécréance[1].

5 Le Prophète ﷺ nous informe ensuite que nous verrons après lui des troubles et des évènements graves et qu'on en échappera qu'en s'attachant à sa Sounna et celle des Califes Bien Guidés qui sont Abou Bakr, 'Omar, 'Othmane et 'Ali – qu'Allah a agréés. Il ordonna de s'y attacher aussi fortement que celui qui mord une chose avec ses canines de crainte qu'elle lui échappe.

Le Prophète ﷺ ne mentionna spécifiquement la Sounna des califes que parce qu'il était certain qu'ils ne contreviendraient pas à la sienne et parce que certaines de ses Sounane, qui n'étaient pas connues à son époque, le sont devenues à leur époque, car ils se sont préoccupés de les faire revivre et de ce fait on les leur a attribuées alors qu'elles faisaient partie de sa Sounna à l'origine[2]. Il se peut également que le terme califes désigne les savants majeurs de l'Islam, car ils sont les successeurs du Prophète ﷺ dans le fait de faire revivre le vrai, de faire triompher la religion et d'orienter les gens dans le droit chemin[3].

6 Puis le Prophète ﷺ met en garde contre les choses inventées qui n'existaient pas à son époque, car toute chose inventée en religion est égarement et perdition.

Par ailleurs, les innovations doivent avoir deux spécificités:

- Elles doivent ne concerner que la religion. Ainsi, les inventions, les améliorations et autres progrès qui concernent ce bas monde n'entrent pas dans les innovations [mentionnées dans ce hadith].
- Elles doivent n'avoir aucune origine dans la religion. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Celui qui innove dans notre affaire-ci une chose qui n'en fait pas partie, son acte se verra être rejeté[4]"*. Ainsi, quiconque invente quelque chose et l'attribue à la religion sans que cette chose n'ait d'origine dans la religion est dans un égarement et la religion en est innocente, qu'il s'agisse de ce qui touche aux croyances, aux œuvres ou bien aux paroles prononcées ou dites intérieurement[5].

Si une chose a dans la religion une origine à laquelle elle est analogue, ce n'est pas une innovation et elle n'est pas interdite. Même si elle est qualifiée d'innovation, il ne s'agit que de terminologie linguistique et le terme désigne alors ce qui est nouveau. C'est pourquoi 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, dit lorsqu'il rassembla les gens pendant le mois de Ramadan pour accomplir la prière de la veillée nocturne derrière Oubayy, qu'Allah a agréé: "Quelle bonne innovation que ceci[6]". En effet, le Prophète ﷺ avait déjà rassemblé les gens pour cette prière dans le passé et il délaissa cette habitude de crainte qu'ils ne la considèrent comme une obligation.

---

1 Voir Touhfat Al-Abrar Charh Massabih As-Sounnah d'Al-Baydawi (1/137) et le commentaire de Al-Arba'oune An-Nawawiyya d'Ibn Daqiq Al-'Id (p.97).

2 Voir Al-Mouyassar Fi Charh Massabih As-Sounnah d'At-Tawrabachtî (1/89) et Al-Mafatih Fi Charh Al-Massabih d'Al-Moudhiri (1/272).

3 Voir Touhfat Al-Abrar Charh Massabih As-Sounnah d'Al-Baydawi (1/137).

4 Al-Boukhari (2697) et Moslim (1718).

5 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/128).

6 Al-Boukhari (2010).

# Suivi

1 (1) Tout prédicateur, savant et éducateur doit faire des sermons à ses compagnons de temps à autre sans être insistant. En effet, ‘Abd Allah Ibn Mas’oud faisait un rappel aux gens chaque jeudi et un homme lui dit: Ô Abou ‘Abd Ar-Rahmane, j’aurais aimé que tu nous fasses un rappel chaque jour. Il répondit: “Ce qui me retient de faire cela c’est que je déteste vous ennuyer. Je vous prodigue des rappels de temps à autre comme le Prophète ﷺ le faisait avec nous de crainte de nous ennuyer”[1].

2 (1) Un des signes permettant de reconnaître les croyants, est que lorsqu’ils entendent les paroles d’Allah ou du Prophète ﷺ, ils les écoutent, aspirent à connaître leur signification, leurs cœurs sont pris de frayeur et des larmes coulent de leurs yeux sous l’effet de la crainte d’Allah. Allah dit: ﴿*Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah. Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi*﴾ [Sourate Al-Anfal: 2]. Vois donc en toi si tu retrouves ces signes.

3 (2) Le sermon du prédicateur doit contenir les règles générales à suivre et les questions universelles.

4 (2) Il est recommandé au musulman de demander aux sages et aux gens de science et de religion de lui prodiguer des conseils.

5 (3) Efforce-toi de craindre Allah et de Le satisfaire par tes actes publics et privés, car la crainte d’Allah sauve des troubles et des malheurs dans le bas monde et de l’Enfer dans l’au-delà.

6 (4) Écoute le détenteur de l’autorité et obéis-lui tant qu’il n’ordonne pas un acte de désobéissance ou ne manifeste pas de la mécréance.

7 (4) Endurer patiemment l’injustice des détenteurs de l’autorité est meilleur que de s’engouffrer dans des troubles où le sang est versé et l’unité et le groupe des musulmans sont disloqués.

**Un poète a dit:**

*Lorsque l’individu ne porte pas des vêtements de piété, il est nu quand bien même serait-il habillé. Le meilleur vêtement de l’individu est l’obéissance à son Seigneur et nul bien en celui qui désobéit à Allah.*

1 Al-Boukhari (70) et Mouslim (2821).

8 (5) Le salut est dans le suivi de la Sounna, car celui qui nous a transmis la Sounna ﷺ n'a manqué de nous indiquer aucun bien ni de nous mettre en garde contre aucun mal.

9 (5) Prendre les Compagnons du Prophète ﷺ pour modèles est le meilleur moyen de parvenir au vrai, car ce sont les gens les mieux instruits sur la révélation et son contenu et ceux qui connaissent le mieux le Prophète ﷺ et sa voie.

'Omar Ibn 'Abd Al-'Aziz – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Arrête-toi là où se sont arrêté ces gens-là, dis ce qu'ils ont dit et tais-toi là où ils se sont tus, car ils se sont arrêtés en étant éclairés par la science, ils ont renoncé à certaines choses par clairvoyance, alors qu'ils étaient plus à même [que nous] de les découvrir et ils avaient plus de mérite à le faire si cela avait été requis. Cela signifie: Si ce que vous suivez est la guidée, alors vous prétendez les y avoir devancés. Si vous dites que ceci est apparu après eux, alors celui qui l'a fait apparaître n'est que quelqu'un qui emprunte une autre voie que la leur et refuse de les prendre pour modèles. Ce sont assurément eux les pionniers et ils ont rapporté de lui (le Prophète ﷺ ) ce qui est suffisant et ont décrit de lui ce qui répond à toute interrogation. Aucun coupable de manquements ni aucun zélé ne le connaissent mieux qu'eux. Certains coupables de manquements se sont détournés de lui et certains zélés sont devenus fanatiques. Ils étaient donc entre les deux sur une guidée droite"[1].

10 (5) Les Successeurs (tabi'oune) – qu'Allah leur fasse miséricorde – étaient les plus préoccupés à se conformer à la Sounna du Prophète ﷺ et de ses Compagnons. Ibrahim An-Nakha'i – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "S'il me parvenait qu'ils – c'est-à-dire les Compagnons – ne dépassaient pas dans leurs ablutions l'emplacement d'un ongle, je ne le dépasserai pas non plus. Il suffit comme péché pour être grave que des gens contredisent dans leurs œuvres les Compagnons de leur Prophète ﷺ"[2].

11 (6) Prends garde aux innovations et de mettre en pratique ce qui n'a aucune origine dans la religion d'Allah ni dans la Sounna du Prophète ﷺ, car le vrai est contenu dans le Coran et dans la Sounna et nulle part ailleurs.

12 (6) Il n'y a pas dans la religion de bonne innovation et de mauvaise innovation. En effet, tout ce qui a été inventé dans la religion d'Allah et ne suit pas la méthode du Prophète ﷺ est nul et son auteur commet un péché.

1 Voir l'Iam Al-Mouwaqqi'ine 'Ane Rabb Al-'Alamine d'Ibn Al-Qayyim (4/115).
2 Voir l'Iam Al-Mouwaqqi'ine 'Ane Rabb Al-'Alamine d'Ibn Al-Qayyim (4/115).



# Hadith 113

# Les œuvres valent par les intentions

‘Omar Ibn Al-Khattab, qu’Allah a agréé, rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

1 *“Certes, les actes [d’adoration] sont accomplis avec des intentions*

2 *et pour tout homme [une rétribution en fonction] de son intention.*

3 *Celui qui aura émigré [Hijra] pour Allah et Son Messager, son émigration sera comptée comme ayant été accomplie pour Allah et Son Messager.*

4 *Celui qui aura émigré [Hijra] pour les biens de cette vie ici-bas ou pour se marier avec une femme, son émigration sera comptée comme ayant été accomplie pour ce pour quoi il aura émigré.”* (Référencé par Al-Boukhari et Moslim)[1]

1 Al-Boukhari (6689) et Moslim (1907).

## Les Versets

- ﴿*Dis: Mon Seigneur a commandé l’ équité. Que votre prosternation soit exclusivement pour Lui. Et invoquez-Le, sincères dans votre culte*﴾ [Sourate Al-A’raf: 29].
- ﴿*Invoquez Allah donc, en Lui vouant un culte exclusif quelque répulsion qu’en aient les mécréants*﴾ [Sourate Ghafir: 14].
- ﴿*Quiconque désire labourer [le champ] de la vie future, Nous augmenterons pour lui son labour. Quiconque désire labourer [le champ] de la présente vie, Nous lui en accorderons de [ses jouissances]; mais il n’aura pas de part dans l’au-delà.*﴾[Sourate Ach-Choura: 20].
- ﴿*Et quiconque sort de sa maison, émigrant vers Allah et Son messager, et que la mort atteint, sa récompense incombe à Allah.*﴾ [Sourate An-Nissa: 100].
- ﴿*Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre, et c’est Lui le Puissant, le Pardonneur.*﴾ [Sourate Al-Moulk: 2].

## Le Narrateur

‘Omar Ibn Al-Khattab Al-Qourachi Al-‘Adawi – qu’Allah a agréé –, le deuxième des Califes Bien Guidés et l’un des Dix Promis au Paradis. Il était surnommé Al- Farouq (Celui qui distingue), car il distinguait le vrai du faux. Il embrassa l’Islam la sixième année de l’envoi du Prophète et sa conversion fut un facteur de puissance pour l’Islam et les musulmans. Il participa à toutes les batailles aux côtés du Messager d’Allah ﷺ et devint calife après la mort d'Abou Bakr – qu’Allah a agréé – en l’an 13 de l’Hégire. Il devint célèbre pour sa justice et son équité tout étant ferme, mais ferme à bon escient. C’est durant son califat que la plupart des pays furent conquis, comme l’Irak, le Levant et d’autres contrées. Il est mort en martyr en l’a n 23 de l’Hégire et il fut enterré dans la chambre de ‘A’icha – qu’Allah a agréée – aux côtés du Prophète ﷺ et d'Abou Bakr As-Siddiq, qu’Allah a agréé.[1]

## Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que ce qui est considéré par défaut dans l’acceptation des œuvres c’est l’intention. C’est en effet grâce à elle que l’on distingue l’habitude de l’adoration et que l’on distingue la bonne œuvre de la mauvaise. Il se peut que deux hommes accomplissent une œuvre licite et prescrite, mais que l’un l’accomplisse avec l’intention d’obéir à Allah et soit rétribué pour cela, et que l’autre ne l’accomplisse pas avec cette intention et ne soit donc pas rétribué. Ainsi, celui qui migre de son pays vers un autre exclusivement pour Allah et afin de se conformer à la Sounna de Son Prophète ﷺ en sera rétribué, tandis que celui qui migre pour une autre raison n’obtiendra pas autre chose que ce dont il avait l’ intention.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatt as-Sahâbah d’Abou Nou’aym (1/38), Ousd Al-Ghâbah d’Ibn Al-Athîr (4/137) et Al-Isâbah d’Ibn Hajar (4/484).

# Compréhension (fiqh)

Ce hadith fait partie des plus importants hadiths de la religion, au point que les gens de science dirent de lui: Ce hadith représente le tiers de l'Islam[1].

1. Grâce à l'intention, les œuvres acquièrent un attribut de taille, l'intention étant ce vers quoi tend et vise le cœur en accomplissant un acte. Ainsi, les adorations se distinguent des habitudes, les différentes adorations se distinguent les unes des autres et les œuvres sont acceptées si elles sont dédiées à Allah, sinon elles sont refusées.

2. Il arrive que des œuvres soient identiques, mais qu'elles soient précédées par des intentions différentes. L'être humain n'est ainsi rétribué qu'en fonction de l'intention qu'il a eue en accomplissant l'œuvre. S'il a l'intention de faire du bien il est récompensé, s'il a l'intention de faire du mal il est puni et s'il n'a aucune intention il n'est ni récompensé ni puni. Par conséquent, les degrés des œuvres dépendent du degré de l'intention.

   Par ailleurs, une bonne intention ne rend pas une mauvaise œuvre bonne, c'est pourquoi lorsque des gens innovèrent une manière d'évoquer Allah qui n'est pas prescrite et que 'Abd Allah Ibn Mas'oud, qu'Allah a agréé, désapprouva cela, ils lui dirent: Par Allah, nous n'avons voulu que faire du bien, ô Abou 'Abd Ar-Rahmâne. Il leur répliqua alors: "Et combien de gens voulant le bien ne l'atteignent pas".[2]

3. Ensuite, le Prophète ﷺ détaille cette problématique et donne comme exemple la migration qui consiste à sortir d'une terre de mécréance pour s'installer en terre d'Islam. Ainsi, celui dont la migration est exclusivement pour Allah, dans le but de L'adorer et pour obéir à l'ordre du Messager ﷺ et imiter sa Sounna, alors cette migration est authentique et elle mérite d'être mentionnée et célébrée.

   Ici, le Prophète ﷺ ne mentionne pas la rétribution méritée afin de pointer son immensité, de la même manière qu'Allah – exalté soit-Il – dissimula la rétribution qu'aura celui qui jeûne lorsqu'il dit dans un hadith qoudsî: ***"Toute œuvre de l'être humain lui appartient, excepté le jeûne qui M'appartient et c'est Moi qui le rétribue"***.[3]

4. Celui qui migre pour une finalité terrestre – comme pour faire du commerce ou épouser une femme –, sa migration n'a aucune valeur religieuse et elle ne lui fera pas gagner de rétribution, bien que la migration soit un des plus éminents actes d'obéissance – comme cela est le cas pour l'ensemble des adorations –, mais sa migration sera rattachée à la finalité qu'il avait l'intention d'atteindre.

   En outre, le Prophète ﷺ ne dit pas s'il est rétribué, puisque sa finalité n'est pas exclusivement une adoration et de plus, les finalités sont diverses.

---

1 Commentaire de Al-Arba'oun an-Nawawiyyah d'Ibn Daqîq Al-'Id (p.24) et Jâmi' Al-'Ouloum wa Al-Hikam (1/71).
2 Les Sounane d'Ad-Dârimî (numéro 210).
3 Al-Boukhari (numéro 5927) et Moslim (1151).



# Suivi

1. Améliore ton intention, scrute ton cœur et veille à ce que toutes tes œuvres soient accomplies par obéissance à Allah, car le Prophète ﷺ a dit: "*Allah ne regarde pas vos apparences et vos richesses, mais Il regarde plutôt vos cœurs et vos œuvres.*"[1]

2. Ne sois pas trompé par la beauté de ton œuvre apparente ou de celle de quelqu'un d'autre alors que l'on est corrompu dans l'intimité. En effet, les œuvres sont liées à l'intention.

3. Aie souvent l'intention de faire le bien, car l'intention du musulman est plus importante que son œuvre. Lorsque l'on a l'intention d'accomplir une bonne œuvre, on est rétribué, que l'on parvienne à accomplir l'œuvre ou pas. Le Prophète ﷺ dit en revenant de la bataille de Tabouk: *"Il y a à Médine des gens et il n'y a pas de chemin que vous empruntiez ou de vallée que vous traversiez sans qu'ils ne soient avec vous".* On lui demanda: Ô Messager d'Allah, tout en étant à Médine? Il répondit: *"Tout en étant à Médine, car retenus par une excuse"*[2]. Dans un autre hadith, le Prophète ﷺ a dit: *"Un homme à qui Allah donna de la science et de la richesse et qui dispose de sa richesse en rapport avec sa science et la dépense donc comme il se doit. Un autre homme à qui Allah donna de la science, mais pas de richesse, et qui dit: Si Allah m'avait donné ce qu'Il a donné à celui-là, j'aurais œuvré comme lui. Les deux hommes obtiennent alors la même rétribution…"*[3].

4. Les pieux prédécesseurs, qu'Allah a agréés, apprenaient à avoir une [bonne] intention – en ayant conscience qu'Allah les observe, en entretenant cette habitude et en recherchant à faire le bien – tout comme ils apprenaient à [bien] œuvrer. Yahyâ Ibn Abî Kathîr a dit: "Apprenez à avoir une [bonne] intention, car elle est plus importante que l'œuvre". Pour sa part, Sofyân Ath-Thawrî a dit: "Je n'ai pas lutté contre quelque chose de plus dur pour moi, que mon intention, car elle est changeante."[4]

**Un poète a dit:**

*Si tu veux être qualifié de noble, de bien éduqué, de pieux, de magnanime, de splendide, de sagace et de libre.*

*Adore donc exclusivement Allah – que Sa grandeur soit exaltée – et sois un suiveur de l'Élu, tu seras alors rétribué.*

1 Moslim (2564).
2 Moslim (4423).
3 Ahmad (18024) et Ibn Mâjah (4228).
4 Jâmi' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/70).

5 Grâce à l'intention, les habitudes se transforment en adorations. Ainsi, lorsqu'on mange avec l'intention de prendre des forces pour accomplir des actes d'obéissance, des adorations et de bonnes œuvres; ou si on travaille et on fait du commerce avec l'intention de développer la Terre, d'être utile aux musulmans et de gagner de l'argent pour le dépenser en choses licites au profit de sa famille; ou si on étudie une science avec l'intention d'être bénéfique à soi-même et aux gens en empruntant la voie des prophètes et des savants; ou bien si on dort avec l'intention de reposer son corps afin de pouvoir poursuivre le travail et les adorations, alors on est rétribué pour tout cela. Mo'adh Ibn Jabal – Allah l'a agréé – a dit: "Quant à moi, je dors et je reste éveillé et je mets en dépôt auprès d'Allah mon sommeil tout comme je le fais pour mon éveil."[1]

6 Si tu dois accomplir une œuvre, aie l'intention de l'accomplir par servitude à Allah – exalté soit- Il. Zobayd Al-Yamâmî a dit: "J'aime faire précéder d'une intention tout ce que je fais, même quand je mange ou que je bois". Si l'œuvre te paraît peu importante, aie alors conscience de l'éminence d'Allah, Son immense rétribution et le fait qu'Il aime que Son serviteur se rapproche de lui. 'Abd Allah Ibn Al-Moubârak a dit: "Il se peut qu'une petite œuvre soit agrandie par [la présence de] l'intention et qu'une grande œuvre soit diminuée par [l'absence de] l'intention".[2]

7 Sois attentif et ne permets pas à Satan de s'introduire en faisant en sorte que tu sois ostentatoire dans ton adoration et que tu recherches à être apprécié par les gens, tu serais alors perdant. Le Prophète ﷺ a dit: "*Allah – exalté soit-Il – dit: Je suis l'associé qui se passe le plus de ce à quoi on M'associe. Ainsi, celui qui accomplit une œuvre dans laquelle il M'associe à autre que Moi, Je le délaisse avec son association*"[3].

8 Réunis l'intention vertueuse et le suivi du Messager ﷺ. C'est cela l'authentique migration vers Allah et Son Messager ﷺ. Al-Fodayl Ibn 'Iyâd dit au sujet des paroles d'Allah: ﴿***Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre***﴾ [Sourate Al-Moulk: 2]: "La meilleure œuvre est celle qui est la plus exclusive et la plus correcte. Elle est la plus exclusive lorsqu'on ne la dédie qu'à Allah seul et elle est la plus correcte lorsqu'elle est conforme à la Sounna. Par conséquent, lorsque l'œuvre est exclusive, mais non correcte, elle n'est pas acceptée. De même, lorsqu'elle est correcte, mais non exclusive, elle n'est pas acceptée non plus"[4].

1 Al-Boukhari (4344).
2 Al-Bahr Al-Muhît ath-Thajjâj d'Al-Ithyûbî (32/606).
3 Moslim (2985).
4 Jâmi' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/72).



Hadith 114

# Le mérite de l'évocation

Abou Moussa Al-Ach'ari, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *"La maison où Allah est évoqué et la maison où Allah n'est pas évoqué sont semblables à un vivant et à un mort".*

Dans la version d' Al-Boukhari, il est dit:

2 "*Celui qui évoque son Seigneur et celui qui n'évoque pas son Seigneur sont semblables à un vivant et à un mort"*[1].

1 Al-Boukhari (6407) et Moslim (779).

## Les Versets

- ﴿*Est-ce que celui qui était mort et que Nous avons ramené à la vie et à qui Nous avons assigné une lumière grâce à laquelle il marche parmi les gens, est pareil à celui qui est dans les ténèbres sans pouvoir en sortir? Ainsi on a enjolivé aux mécréants ce qu'ils œuvrent*﴾ [Sourate Al-Ane'am: 122].
- ﴿*Et invoque ton Seigneur en toi-même, en humilité et crainte, à mi-voix, le matin et le soir, et ne sois pas du nombre des insouciants*﴾ [Sourate Al-A'raf: 205].
- ﴿*ceux qui ont cru, et dont les cœurs se tranquillisent à l' évocation d'Allah. Certes, C'est par l' évocation d'Allah que les cœurs se tranquillisent*﴾ [Sourate Ar-Ra'd: 28].
- ﴿*Ô vous qui croyez! Évoquez Allah d'une façon abondante, et glorifiez-Le à la pointe et au déclin du jour*﴾ [Sourate Al-Ahzab: 41-42].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Moussa, 'Abd Allah Ibn Qays Ibn Soulaym Al-Ach'ari – en référence à un ancêtre appelé Ach'ar. Il embrassa l'Islam à La Mecque et participa aux deux migrations: la migration en Abyssinie et la migration à Médine. Connu pour réciter le Coran avec une voix agréable, le Prophète ﷺ le désigna gouverneur d'une partie du Yémen, 'Omar le désigna gouverneur de Bassora et 'Othmane le désigna gouverneur de Koufa. Par la suite il fut l'un des deux arbitres lors de la bataille de Siffine, mais il refusa de prendre parti pour l'un des deux camps. Il est mort en l'an 52 de l'Hégire[1].

## Résumé

La vie des cœurs et des esprits se trouve dan l'évocation d'Allah. Ainsi, celui qui évoque Allah est vivant et son cœur est heureux. De même, l maison où Allah est évoqué est joyeuse et les anges y sont à l'aise. À l'inverse, la maison et le cœur dont l' évocation est absente sont morts et abandonnés et on y trouve aucun bien.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1762), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/364) et Al-Issaba d'Ibn Hajar (4/181).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ assure que l' évocation d'Allah donne vie aux esprits et aux lieux. Ainsi, la maison où on évoque Allah jouit de sérénité et de tranquillité et elle rayonne de bonheur et de joie. Les anges s'y sentent à l'aise et descendent pour lui apporter la quiétude. Elle est donc tel quelqu'un de vivant qui jouit de son esprit, est à l'aise avec les autres et avec qui les autres sont à l'aise. Quant à la maison où Allah n'est pas évoqué, elle est lugubre et on n'y trouve ni esprit ni vie. Les gens la fuient comme ils fuyaient les morts et les anges la désertent.

L'évocation consiste à être conscient dans son cœur de l' éminence d'Allah – exalté soit-Il – et faire suivre cela de son éloge par la langue. De manière plus générale, elle inclut toutes les œuvres vertueuses que sont la prière, l'invocation, la proclamation de la gloire et de la pureté d'Allah, la lecture du Coran, la diffusion de la science, etc.



2 Dans l'autre version du hadith, le Prophète ﷺ compare celui qui évoque Allah, à un vivant et celui qui ne L'évoque pas, à un mort. En effet, c'est par l'évocation d'Allah que les esprits vivent et que les cœurs sont apaisés. Allah dit: ﴿*ceux qui ont cru, et dont les cœurs se tranquillisent à l'évocation d'Allah. Certes, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs se tranquillisent*﴾ [Sourate Ar-Ra'd: 28]. Par ailleurs, l'évocation d'Allah est la nourriture des esprits au même titre que les aliments et les boissons, sont la nourriture des corps. Si l'être humain se préoccupe de la nourriture de son corps et ne se soucie pas de la nourriture de son cœur et de son esprit, il se met à ressembler aux animaux dont on ne s'attend à aucune utilité ou aux morts dont les cœurs sont incapables d'évoquer Allah. C'est pourquoi Allah dit: ﴿*Et invoque ton Seigneur en toi-même, en humilité et crainte, à mi-voix, le matin et le soir, et ne sois pas du nombre des insouciants*﴾ [Sourate Al-A'raf: 205].



# Suivi

1 (1) Parmi les moyens les plus bénéfiques d'enseigner et d'expliquer, il y a l'énonciation de paraboles, car celles-ci rendent les concepts accessibles et plus clairs et permettent de présenter les idées abstraites sous forme d'illustrations concrètes que tous les gens comprennent.

2 (1) Il n'est pas exigé que l'on soit concentré et que l'on réfléchisse à ce que l'on dit lorsqu'on évoque Allah. Au contraire, le musulman peut évoquer son Seigneur lorsqu'il n'a rien à faire comme lorsqu'il est occupé en prononçant avec la langue les évocations qu'il connaît. Toutefois, lorsque la langue et le cœur l'évoquent de concert, ceci constitue l'un des rangs les plus élevés et les plus éminents de l'évocation.

3 (1) Ne laisse pas ta maison tomber en ruines, abandonnée et désertée par les anges. Entretiens-la plutôt en évoquant Allah et en lisant le Coran.

4 (1) Celui qui évoque Allah est vivant et sa maison est abondante en bien et en bénédiction, tandis que celui qui néglige de L'évoquer est mort et sa demeure est telle une tombe.

5 (2) La vie des cœurs se trouve dans l'évocation d'Allah, ne fais donc pas mourir ton cœur en la délaissant.

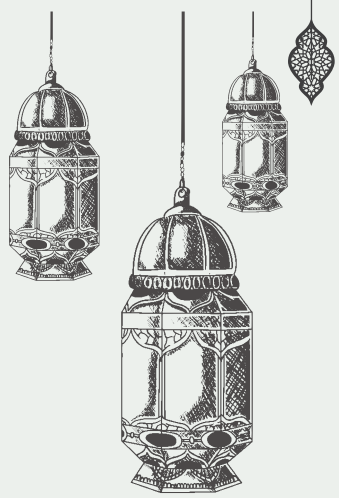
6 (2) Aucun plaisir ne surpasse celui d'évoquer Allah – exalté soit-Il. Aucune œuvre ne nécessite si peu de moyens, n'est plus délectable et plus réjouissante pour le cœur[1].

7 (2) Évoque régulièrement Allah, car l'évocation d'Allah satisfait le Tout Miséricordieux, chasse Satan, fait disparaître l'angoisse, attire le bonheur, accroît la subsistance, la beauté et le prestige et suscite obligatoirement l'amour d'Allah pour le serviteur.

8 (2) Il existe différentes formes d'évocation d'Allah. Certaines peuvent être récitées à n'importe quel moment, comme la proclamation de la gloire et de la pureté, de la louange, de l'unicité et de la grandeur d'Allah, l'invocation et la lecture du Coran. D'autres sont liées à des causes, comme les évocations du matin, du soir, du sommeil, de l'entrée dans la demeure, de la sortie de la demeure, de l'entrée dans les latrines, de la sortie des latrines, etc.

9 (2) Évoque régulièrement Allah, car Allah élargit la poitrine de celui qui L'évoque et réjouit son âme, alors que celui qui refuse d'évoquer a un cœur dur et un esprit rude. Allah dit: ﴿*Est-ce que celui dont Allah ouvre la poitrine à l'Islam et qui détient ainsi une lumière venant de Son Seigneur... Malheur donc à ceux dont les cœurs sont endurcis contre le rappel d'Allah. Ceux-là sont dans un égarement évident*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 22].

1 Voir Al-Wabil As-Sayyib Min Al-Kalim at-Tayyib d'Ibn Al-Qayyim (p.81).



**Un poète a dit:**

*Évoque Allah, ô toi qui recherches la rétribution et qui désires le bien, le mérite et la bonté.*

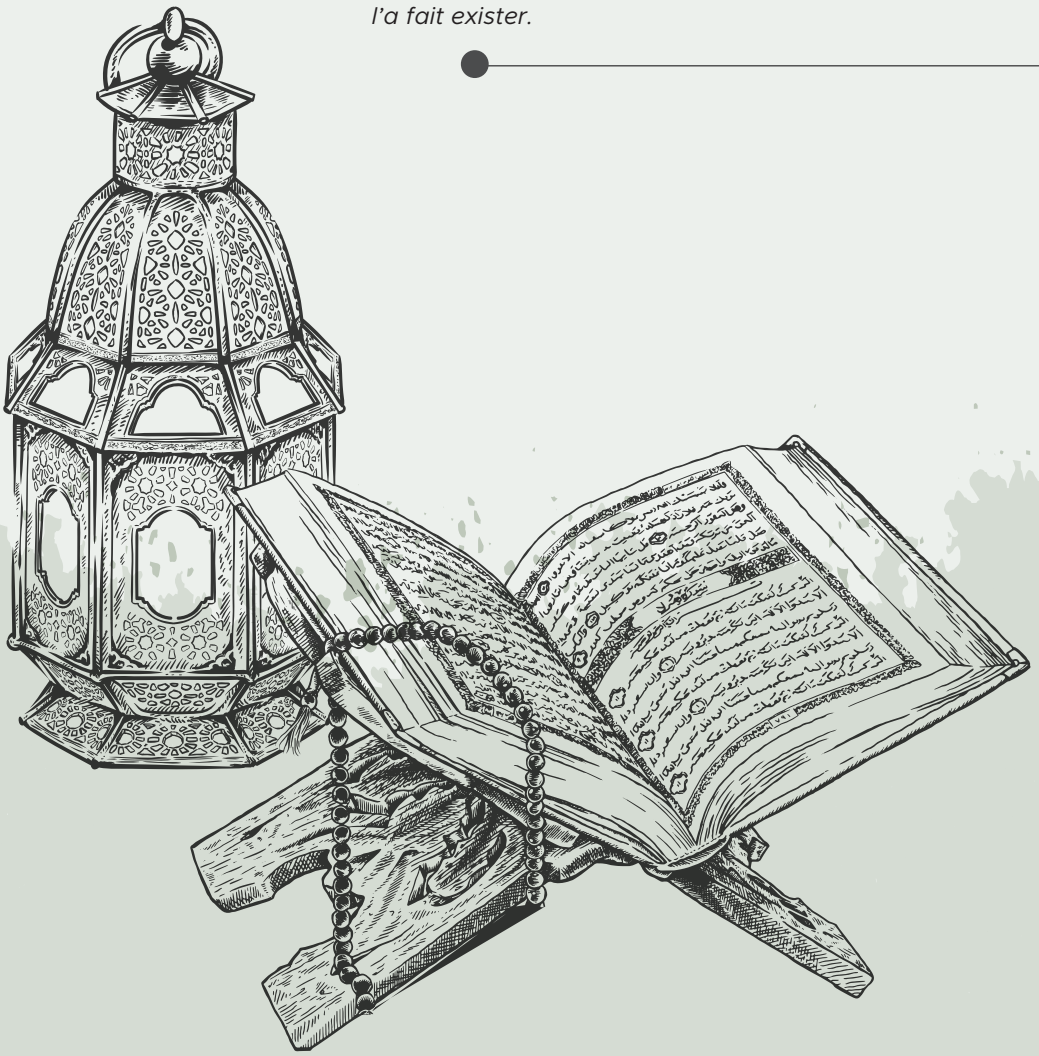
*Evoque Allah et tu recevras tout ce que tu désires et tous les motifs d'angoisse et les maux te seront évités.*

*Celui qui évoque le Tout Miséricordieux est tel celui qui s'assoit en Sa compagnie et celui qui évoque Allah, Allah le rétribuera en l'évoquant à son tour.*

*Celui qui refuse d'évoquer Allah, alors il héberge Satan à l'intérieur de sa poitrine,*

*Et celui qui oublie son Seigneur alors son Seigneur l'oubliera, et quoi de plus immense que cette perte!*

*Satan s'empare de lui et lui fait oublier l'évocation de celui qui l'a fait exister.*





# Hadith 115

# Evoquer Allah suivant

‘Abd Allah Ibn Bousr, qu’Allah a agréé, rapporte

1 qu’un homme a dit: “Ô Messager d’Allah, les lois de l’Islam sont devenues nombreuses pour moi, informe-moi de quelque chose auquel je dois m’accrocher”.

2 Le Prophète ﷺ répondit: “*Garde constamment ta langue humide par l’évocation d’Allah*”.[1]

1 Ahmad (18167), Ibn Maja (3793) et At-Tirmidhi (3375). Ce hadith a été déclaré authentique par Al-Albani dans Sahih At-Targhib wa At-Tarhib (1491).

## Les Versets

- ﴿*Souvenez-vous de Moi donc, Je me souviendrai de vous. Remerciez-Moi et ne soyez pas ingrats envers Moi!*﴾ [Sourate Al-Baqara: 152].
- ﴿*Et invoque ton Seigneur en toi-même, en humilité et crainte, à mi-voix, le matin et le soir, et ne sois pas du nombre des insouciants*﴾ [Sourate Al-A’raf: 205].
- ﴿*Ceux qui ont cru, et dont les cœurs se tranquillisent à l’ évocation d’Allah. Certes, C’est par l’évocation d’Allah que les cœurs se tranquillisent*﴾ [Sourate Ar-Ra’d: 28].
- ﴿*En vérité la prière préserve de la turpitude et du blâmable. Le rappel d’Allah est certes ce qu’il y a de plus grand. Et Allah sait ce que vous faites.*﴾ [Sourate Al-’Ankabout: 45].

## Le Narrateur

Il s’agit de ‘Abd Allah Ibn Bousr Al- Mazini, Abou Safwane. Lui-même, son père, sa mère, son frère et sa sœur sont des Compagnons – qu’Allah a agréés. Le Prophète ﷺ posa sa main sur sa tête et invoqua Allah en sa faveur et il pria avec le Messager d’Allah ﷺ en direction des deux qibla. S’étant installé au Levant, il participa à la conquête de Chypre avec Mou’awiya Ibn Abi Soufyane – Allah a agréé les deux hommes – lors du califat de ‘Othmane, qu’Allah a agréé, et est le dernier des Compagnons du Levant – qu’Allah a agréés – à mourir. Il est mort en l’an 96 de l’Hégire à l’âge de cent ans[1].

## Résumé

Un homme alla se plaindre au Prophète ﷺ du grand nombre de Sounane et d’adorations surérogatoires et lui demanda de lui indiquer une œuvre éminente à laquelle il peut s’attacher et qui lui permet d’obtenir une rétribution immense. Le Prophète ﷺ lui indiqua alors l’évocation d’Allah.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatt As-Sahaba d’Abou Nou’aym (3/1595), Al-Isti’ab Fi Ma’rifatt Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/874), Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/185) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/20).

# Compréhension (fiqh)

1. Un homme alla se plaindre au Prophète ﷺ du grand nombre d'adorations surérogatoires et de Sounane, si nombreuses qu'il est incapable de toutes les accomplir, et il demanda au Prophète ﷺ de lui dire quelle est l'œuvre parmi ces Sounane dont la rétribution est grande et qui lui permet de compenser les rétributions des adorations surérogatoires et des Sounane qu'il ne peut accomplir.

   Ceci, dans la finalité de s'y attacher et d'y être assidu.

2. On ne doit pas comprendre que les paroles de cet homme englobent également les adorations obligatoires, puisqu'il n'est pas concevable qu'un Compagnon dise cela ni que le Prophète ﷺ l'approuve. De plus, toutes les adorations surérogatoires ne peuvent remplacer une seule adoration obligatoire[1].

3. Le Prophète ﷺ lui ordonna ensuite de beaucoup évoquer Allah et que sa langue reste baignée par la salive à force d'évoquer Allah nuit et jour.

4. Le Prophète ﷺ ne choisit de lui recommander l'évocation d'Allah que parce que cette adoration est facile et légère pour la langue et qu'elle fait mériter une rétribution immense. En effet, le Prophète ﷺ a dit: *"Ne voulez-vous pas que je vous informe de la meilleure œuvre, celle que votre Possesseur préfère, et qui élève le plus vos rangs, celle qui vaut mieux que de dépenser l'or et l'argent et meilleures pour vous que d'affronter vos ennemis en frappant leurs cous alors qu'eux- mêmes frappent les vôtres?".* Ils répondirent: "Si, ô Messager d'Allah". Il leur dit alors: "*L'évocation d'Allah – exalté soit-Il*"[2].

5. Il suffit comme mérite à l'évocation d'Allah, qu'Allah ait dit dans un hadith qoudsi: "Je suis conforme à la bonne opinion que Mon serviteur a de Moi et Je suis avec lui lorsqu'il M'évoque. Ainsi, lorsqu'il M'évoque en lui-même Je l'évoque en Moi-même, lorsqu'il M'évoque au milieu d'un groupe de gens Je l'évoque au milieu d'un groupe de créatures meilleures qu'eux, s'il se rapproche de Moi d'un empan Je me rapproche de lui d'une coudée, s'il se rapproche de Moi d'une coudée Je me rapproche de lui d'une brasse, et s'il vient à Moi en marchant Je vais à Lui en courant[3]".

1 Kifâyat Al-Hâja Fi Charh Sounane Ibn Maja d'As-Sindî (2/418).
2 Ahmad (21702) et At-Tirmidhi (3377).
3 Mouslim (2675).

# Suivi

1 (1) Lorsque les actes d'obéissance et les adorations surérogatoires te paraissent nombreux, choisis celle dont la rétribution est la meilleure et occupe ton temps en l'accomplissant.

2 (1) Il convient que les prédicateurs expliquent aux gens quelle est la rétribution méritée pour les actes d'obéissance et les adorations surérogatoires, afin de les motiver à les accomplir et à y être assidus.

3 (1) Les prédicateurs et les éducateurs doivent orienter les gens vers les adorations surérogatoires adaptées à leurs situations et qui leur font obtenir la plus grande rétribution auprès d'Allah.

4 (2) Que l'adoration consistant à évoquer Allah est facile! Le serviteur l'accomplit en effet sans peine ni fatigue. Le bienheureux est donc celui qui s'efforce d'accomplir de telles adorations.

5 (2) Évoque constamment Allah, car c'est par l'évocation d'Allah que sont pardonnés les péchés, que les rangs sont élevés, que Satan est chassé, que le Tout Miséricordieux est satisfait, que les malheurs sont dissipés, que les inquiétudes disparaissent, que la subsistance est bénie et que le cœur et le corps acquièrent de la force.

6 (2) Le signe démontrant qu'on aime quelqu'un est qu'on l'évoque et qu'on ne l'oublie pas. Teste donc ton cœur: aimes-tu véritablement ton Seigneur en L'évoquant constamment ou bien ne fais-tu que prétendre L'aimer?

7 (2) Il y a plusieurs niveaux dans l'évocation d'Allah, le plus élevé étant d'évoquer Allah avec ton cœur et ta langue, le suivant étant de L'évoquer avec ton cœur et le dernier étant de le faire en faisant bouger machinalement ta langue sans réfléchir à ce que tu dis. Entre chaque niveau, il y a une différence énorme et une perte immense de rétribution.

8 (2) L'évocation d'Allah rend les cœurs vivants. C'est pourquoi le Prophète ﷺ a dit: *"Celui qui évoque son Seigneur et celui qui n'évoque pas son Seigneur sont semblables à un vivant et à un mort"*[1].

**Un poète a dit:**

*Évoque Allah, ô toi qui recherches la rétribution et qui désires le bien, le mérite et la bonté.*

*Evoque Allah et tu recevras tout ce que tu désires et tous les motifs d'angoisse et les maux te seront évités.*

*Celui qui évoque le Tout Miséricordieux est tel celui qui s'assoit en Sa compagnie et celui qui évoque Allah, Allah le rétribuera en l'évoquant à son tour.*

*Celui qui refuse d'évoquer Allah, alors il héberge Satan à l'intérieur de sa poitrine Et celui qui oublie son Seigneur alors son Seigneur l'oubliera, et quoi de plus immense que cette perte!*

*Satan s'empare de lui et lui fait oublier l'évocation de celui qui l'a fait exister.*

1 Al-Boukhari (6407) et Mouslim (779).



Hadith 116

# La formule maîtresse servant à solliciter le pardon d'Allah

Chaddad Ibn Aws, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *"La maîtresse des formules de demande de pardon à Allah est que tu dises: "Ô Allah, Tu es mon Seigneur, pas de divinité, excepté Toi. Tu m'as créé et je suis Ton serviteur,*

2 *je me conforme autant que je peux à mon engagement et à ma promesse vis-à-vis de Toi.*

3 *Je cherche refuge auprès de Toi contre le mal que j'ai commis.*

4 *Je reconnais Ton bienfait à mon égard et je reconnais mon péché.*

5 *Pardonne-moi donc, car personne ne pardonne les péchés en dehors de Toi".*

6 Le Prophète ﷺ a dit: "*Celui qui la récite avec conviction dans la journée et meurt avant le soir fera partie des gens du Paradis.Celui qui la récite avec conviction durant la nuit et meurt avant le matin fera partie des gens du Paradis*"[1].

1 Al-Boukhari (6306).

## Les Versets

- ﴿*Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes, ils venaient à toi en implorant le pardon d'Allah et si le Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah, Très Accueillant au repentir, Miséricordieux*﴾ [Sourate An-Nissa: 64].
- ﴿*Tous deux dirent: "Ô notre Seigneur, nous avons fait du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants"*﴾ [Sourate Al-A'raf: 23].
- ﴿*Et implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui. Mon Seigneur est vraiment Miséricordieux et plein d'amour*﴾[Sourate Houd: 90].
- ﴿*J'ai donc dit: Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur, pour qu' Il vous envoie du ciel, des pluies abondantes, et qu'Il vous accorde beaucoup de biens et d'enfants,, et vous donne des jardins et vous donne des rivières*﴾ [Sourate Nouh: 10-12].

## Le Narrateur

Il s'agit de Chaddad Ibn Aws Ibn Thabit Ibn Al-Moundhir Al-Ansari, qu'Allah a agréé, Abou Ya'la. C'est un des Compagnons de mérite et un des savants parmi ceux à qui Allah a donné la science et l'indulgence. Il vécut à Homs dans le Chams et 'Omar le nomma gouverneur de cette ville. Lorsque 'Othmane fut tué, il démissionna. C'était un dévot qui adorait assidûment Allah et Le craignait et il est mort en Palestine en l'an 58 de l'Hégire à l'âge de soixante-quinze ans[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ oriente les membres de sa communauté vers une formule de demande de pardon à Allah qui garantit à celui qui la récite peu de temps avant de mourir, d'entrer au Paradis.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (3/1459), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (2/694), Ousd Al-Ghabah d'Ibn Al-Athir (2/613) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (3/258).

# Compréhension (fiqh)

1. Les formules de demande de pardon indiquées par le Coran et la Sounna sont très nombreuses, mais la meilleure, la plus éminente et la plus susceptible d'être exaucée d'entre toutes est celle qualifiée par le Prophète ﷺ de maîtresse des formules de demande de pardon à Allah et qui consiste à dire: "Ô Allah, Tu es mon Seigneur, pas de divinité, excepté Toi. Tu m'as créé et je suis Ton serviteur". Le serviteur commence ainsi la demande de pardon en reconnaissant l'unicité d'Allah, car Il est son Seigneur, son Maître, son Possesseur et le Gestionnaire de son affaire. Il l'a créé de Sa main et personne d'autre que Lui ne mérite d'être adoré. En effet, rien n'est semblable au Créateur, conformément aux paroles d'Allah: ﴿*Celui qui crée est-il semblable à celui qui ne crée rien? Ne vous souvenez-vous pas?*﴾ [Sourate An-Nahl: 17].

2. Le serviteur renouvelle ensuite l'engagement qui le lie à son Seigneur. Il rappelle qu'il est toujours fidèle à l'engagement d'avoir la foi et de L'adorer qu'Il obtint de lui alors qu'il était encore dans les reins de son père. Allah dit en effet: ﴿*Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes: "Ne suis-Je pas votre Seigneur?" Ils répondirent: "Mais si, nous en témoignons..." afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection: "Vraiment, nous n'y avons pas fait attention"*﴾ [Sourate Al-A'raf: 172]. Le serviteur dit: J'observe toujours mon engagement envers mon Seigneur de Lui obéir, de ne pas Lui désobéir et de ne rien Lui associer du mieux que je peux. Si je fais preuve de manquement dans la gratitude pour Tes bienfaits ou bien que je commets une faute à Ton égard, c'est alors en raison de la faiblesse inhérente à l'âme humaine et non parce que je méconnais Ta valeur ou que je mésestime Ta grandeur. Cette formulation renferme la reconnaissance que l'on est incapable de s'acquitter des droits d'Allah, ou au moins qu'on ne peut s'en acquitter sans manquement.

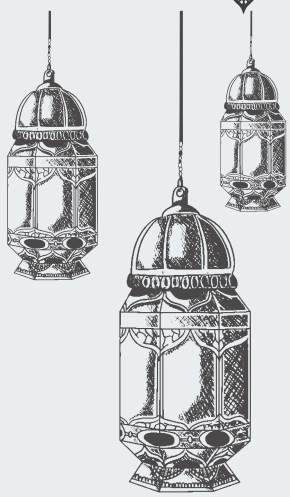
3. Puis le serviteur recourt à son Seigneur et sollicite sa protection contre le mal commis par ses mains et contre le fait de commettre une faute à l'égard de son Seigneur ou bien de ne pas Lui être suffisamment reconnaissant, car il ne sied à Allah que d'être adoré comme il se doit. Ce qui est contraire à cela, je Te demande de m'en protéger et de me le pardonner.

4. Le serviteur reconnaît ensuite à Allah qu'Il l'a comblé de bienfaits innombrables et Lui avoue ses péchés et ses écarts.

5. Lorsque le serviteur introduit son invocation par cet aveu qui renferme l'éloge d'Allah ainsi que la reconnaissance de Ses bienfaits et des péchés commis, il passe à la demande de pardon à Allah pour ce qu'il a commis, car personne d'autre qu'Allah ne pardonne les péchés.

6 Enfin, le Prophète ﷺ explicite le mérite de cette invocation et affirme que celui qui la récite le matin avec conviction et une sincérité provenant du cœur puis meurt avant le soir entrera au Paradis. De même, celui qui la récite le soir et meurt avant le matin entrera au Paradis.

Cette invocation est la maîtresse des formules d'invocation d'Allah car elle renferme la reconnaissance de l'unicité d'Allah et de Ses bienfaits et parce qu'on fait précéder la demande de pardon de l'éloge d'Allah – exalté soit-Il – par ce qu'Il mérite.



**Un poète a dit:**

*Ô Seigneur, si mes péchés sont immenses par leur nombre je sais que Ton pardon est encore plus immense.*

*S'il n'est permis qu'au bienfaisant d'avoir de l'espoir en Toi, le criminel doit invoquer et placer son espoir en qui?*

*Je T'invoque en Te suppliant, ô mon Seigneur, comme Tu l'as ordonné. Si Tu me repousses, qui donc me fera miséricorde?*

*Je n'ai d'autre intermédiaire Te concernant que l'espérance, la perspective de Ton pardon et le fait que je sois musulman.*

Un autre poète a dit:

*Ô mon Dieu ne me châtie pas, car j'avoue ce que j'ai commis.*

*Je n'ai d'autre recours que l'espoir de Ton pardon, si Tu veux pardonner, et mon bon soupçon [à Ton égard].*

*Combien de fautes j'ai commises parmi les gens, alors que Tu me combles de grâce et de faveur. Les gens pensent du bien de moi, mais je suis le pire des gens si Tu ne me pardonnes pas.*

# Suivi

1 (1) “La maîtresse des formules de demande de pardon à Allah est que tu dises: Ô Allah, Tu es mon Seigneur… et je suis Ton serviteur”. Tu dois ainsi reconnaître à Allah avec ta langue et avec ton cœur qu’Allah est ton Seigneur et Possesseur, le Gestionnaire de ton affaire et Celui qui prend soin de toi, que tu es temporellement et religieusement Son serviteur. Temporellement dans le sens où Il fait de toi ce qu’Il veut: Il te rend malade s’Il le veut, te donne la santé s’Il le veut, te rend riche s’Il le veut, te rend pauvre s’Il le veut, t’égare s’Il le veut et te guide s’Il le veut. Tout cela, selon ce que dicte Sa sagesse – exalté soit-Il. Tu es aussi religieusement Son serviteur, car tu dois L’adorer selon ce qu’Il a ordonné, obéir à Ses commandements et t’abstenir de Ses interdits[1].

2 (1) Veille à introduire ton invocation par l’éloge d’Allah. Le Messager d’Allah – qu’Allah le couvre d’éloges et le protège – entendit une fois un homme invoquer Allah pendant la prière sans avoir évoqué Allah ni avoir invoqué Ses éloges sur le Prophète ﷺ. Le Messager d’Allah ﷺ dit à son sujet: “*Cet homme s’est précipité*”. Il l’appela ensuite et lui dit ainsi qu’à tous ceux qui font comme lui: “*Lorsque l’un de vous va prier, qu’il commence par proclamer la louange d’Allah et par faire Son éloge, puis qu’il invoque les éloges d’Allah sur le Prophète, puis qu’il invoque en demandant ce qu’il veut*[2]”.

3 (1) La meilleure formule de demande de pardon d’Allah consiste à ce que le serviteur commence par faire l’éloge de son Seigneur, puis reconnaisse Ses bienfaits, puis Lui avoue ses péchés et ses manquements, puis demande après tout cela à son Seigneur de lui pardonner.

4 (1) Il convient que les savants, les prédicateurs et les éducateurs montrent aux gens les formules par lesquelles on fait l’éloge d’Allah, les meilleures invocations par lesquelles on sollicite le pardon d’Allah et les paroles les plus agréables par lesquelles on invoque les éloges d’Allah sur le Prophète ﷺ. Il convient aussi qu’ils leur enseignent ce dont ils ont besoin quotidiennement comme formules d’invocation et d’évocation.

5 (2) Le serviteur doit informer son Seigneur par son attitude et par les paroles qu’il continue de remplir l’engagement qu’il a pris à Son égard de Lui obéir et de croire du mieux qu’il peut, sachant qu’Allah ne charge pas une âme plus que ce qu’elle ne peut supporter.

6 (3) Il convient que le musulman dise à Allah qu’il se désavoue de ses actes de désobéissance et qu’il Lui demande de l’en protéger, car il ne sied à Allah que d’être totalement obéi.

7 (3) Prends garde de te vanter de tes actes de transgression et de les commettre avec ostentation, car Allah pardonne à tout musulman, excepté celui qui commet des actes de désobéissance avec ostentation. Le Prophète ﷺ a dit: *“Tous les membres de ma communauté sont saufs, excepté ceux qui commettent ostensiblement des péchés. L’une des manières de commettre ostensiblement un péché est qu’un homme commette un méfait la nuit puis qu’au matin, alors qu’Allah l’avait couvert, il dise: “Ô Untel, j’ai fait ceci et cela hier”. Alors qu’il avait passé la nuit couvert par Allah, il enlève le matin la couverture dont Allah l’avait fait bénéficier*”[3].

---

1 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d’Ibn ‘Othaymine (6/717).

2 Ahmad (23937), Abou Dawoud (1481) et At-Tirmidhi (3476).

3 Al-Boukhari (6069) et Moslim (2990).

8 (4) Reconnaître les bienfaits dont Allah comble l'être humain, implique que celui-ci manifeste de la gratitude et qu'il ne s'en serve pas pour commettre des actes de désobéissance.

9 (4) Reconnaître son péché est la première étape du repentir. Ne daigne donc pas reconnaître ton péché afin que, peut-être, Allah te le pardonne.

10 (4) Prends garde de sous-estimer tes péchés, car sous-estimer tes péchés et leur accorder peu d'importance te conduira à commettre plus de péchés encore et te dissuadera de te repentir. C'est pourquoi Al-Foudayl Ibn 'Iyad – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Plus le péché est insignifiant pour toi plus il est énorme pour Allah, et plus il est énorme pour toi plus il est insignifiant pour Allah"[1].

11 (4) Le croyant voit ses péchés immenses même s'ils sont insignifiants. Il regrette de les avoir commis, recourt à son Seigneur et retourne vers Lui. 'Abd Allah Ibn Mas'oud, qu'Allah a agréé, a dit: "Le croyant voit ses péchés comme une montagne sous laquelle il est assis et qu'il craint de voir s'écrouler sur lui. Le pervers voit ses péchés comme des mouches qui passent près de son nez et les chasse en faisant cela"[2].

12 (5) Personne d'autre qu'Allah ne pardonne les péchés. Recours donc à Lui seul en sollicitant Son pardon et Sa miséricorde et prends garde de solliciter les morts et de les prendre comme intermédiaires entre toi et Allah.

13 (5) Allah facilite à celui à qui Il veut du bien de s'humilier et de s'abaisser devant Lui, de constamment recourir à Lui, de Lui manifester qu'Il a besoin de Lui et de voir ses propres défauts, sa propre ignorance et sa propre transgression. Il lui facilite également de voir la grâce de son Seigneur, Sa bienfaisance, Sa miséricorde, Sa magnanimité, Sa bonté, Sa richesse et Sa louange[3].

14 (6) Efforce-toi de mémoriser l'invocation qualifiée de maîtresse des formules de demande de pardon à Allah et récite-la assidûment matin et soir, car si tu meurs dans la journée tu feras partie des gens du Paradis et si tu meurs la nuit tu feras également partie des gens du Paradis.

15 (6) Tire profit des invocations et des évocations dont le Prophète ﷺ a mentionné les mérites, à l'image de cette invocation qui garantit au serviteur d'entrer au Paradis.

16 (6) Les prédicateurs et les éducateurs doivent expliquer aux gens quelle est la récompense méritée pour réciter une évocation et une invocation héritée du Prophète ﷺ, car ceci fait partie de ce qui encourage à les réciter constamment.

1 Voir Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (8/427).
2 Al-Boukhari (6308).
3 Voir Al-Wabil As-Sayyib Mine Al-Kalam at-Tayyib d'Ibn Al-Qayyim (p.7).



117

# Hadith

# Le mérite du Noble Coran, de son apprentissage et de son enseignement

Abou ‘Abd ar-Rahmâne As-Soulami rapporte de ‘Othmâne ibn ‘Affâne – Allah l’a agréé – que le Prophète ﷺ dit:

1 “*Le meilleur d’entre vous est celui qui apprend le Coran et l’enseigne.*”

2 Abou ‘Abd ar-Rahmâne enseigna le Coran depuis le califat de ‘Othmâne jusqu’à l’arrivée d'Al-Hajjaj

3 et il dit: C’est cela qui m’a fait exercer cette activité aussi longtemps[1].

1 Al-Boukhari (5027).

## Les Versets

- ﴿*Il consiste plutôt en des versets évidents, (préservés) dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné. Et seuls les injustes renient Nos versets*﴾ [Sourate Al-‘Ane’ kaboute: 49].
- ﴿*Ceux qui récitent le Livre d’Allah, accomplissent la prière, et dépensent, en secret et en public de ce que Nous leur avons attribué, espèrent ainsi faire un commerce qui ne périra jamais, afin [qu’Allah] les récompense pleinement et leur ajoute de Sa grâce. Il est Pardonneur et Reconnaissant. Et ce que Nous t’avons révélé du Livre est la Vérité confirmant ce qui l’a précédé. Certes Allah est Parfaitement Connaisseur et Clairvoyant sur Ses serviteurs. Ensuite, Nous fîmes héritiers du Livre ceux de Nos serviteurs que Nous avons choisis. Il en est parmi eux qui font du tort à eux-mêmes, d’autres qui se tiennent sur une voie moyenne, et d’autres avec la permission d’Allah devancent [tous les autres] par leurs bonnes actions; telle est la grâce infinie*﴾ [Sourate Fâtir: 29-32].
- ﴿*Allah a fait descendre le plus beau des récits, un Livre dont [certains versets] se ressemblent et se répètent. Les peaux de ceux qui redoutent leur Seigneur frissonnent (à l’entendre); puis leurs peaux et leurs cœurs s’apaisent au rappel d’Allah. Voilà le [Livre] guide d’Allah par le quel Il guide qui Il veut. Mais quiconque Allah égare n’a point de guide.*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 23].
- ﴿*mais au contraire, devenez des savants, obéissant au Seigneur, puisque vous enseignez le Livre et vous l’étudiez.*﴾ [Sourate Âl-’Imrâne: 79].

## Le Narrateur

Il s’agit d’Abou ‘Amr – ou Abou ‘Abd Allah selon certains – ‘Othmâne ibn ‘Affâne ibn Abî al-‘Âsse ibn Umayyah Al- Qourachî, le Commandeur des Croyants, Dhou an-Nourayne (l’homme aux deux lumières). Il est né six ans après l’année de l’ Éléphant et il fut l’un des premiers convertis à l’Islam et l’un des Dix Promis au Paradis. Ayant participé aux deux migrations en Abyssinie, il épousa les deux filles du Prophète ﷺ: Rouqayya puis Oumm Koulthoum et il fut absent de la bataille de Badr, car il était resté au chevet de son épouse Rouqayya avec la permission du Prophète ﷺ. Il devint calife après le martyr de ‘Omar ibn al-Khattâb, dont Allah est satisfait, en l’an 24 de l’Hégire et il est mort en martyr à son tour à Médine en l’an 35 de l’Hégire[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ informe que le meilleur des gens est celui qui apprend le Coran, en le mémorisant, en le récitant, en connaissant son exégèse et autre, puis l’enseigne aux gens.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatt as-Sahâba d’Abou Nou’aym (1/58), Al -Istî’âb Fî Ma’rifat al-As’hâb d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/1037), Ousd al-Ghâbah d’Ibn al-Athîr (3/578) et Al-Isâba Fî Tamyîz as-Sahâba d’Ibn Hajar (2/349).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous informe que le meilleur des gens et celui dont le degré est le plus élevé auprès d'Allah est celui qui se consacre au Coran et l'apprend en le récitant, en le mémorisant et en le mettant en pratique, devenant ainsi connaisseur de ses significations et de ses jugements, puis l'enseigne aux gens. En l'apprenant, il acquiert le degré des étudiants et en l'enseignant il acquiert le degré des connaisseurs.

Par ailleurs, il est requis en plus d'apprendre et d'enseigner, que la personne mette en pratique ce qu'elle a appris. On rapporte que 'Îssa ﷺ a dit: "Celui qui sait, mets en pratique et enseigne, sera qualifié d'éminent dans le Royaume Suprême"[1].

2 Les Successeurs (tâbi'oun) – qu'Allah leur fasse miséricorde – ont suivi les pas des Compagnons dans la mémorisation du Coran, l'apprentissage de ses jugements et de ses significations et son enseignement aux gens. Voici en effet Abou 'Abd ar-Rahmâne As-Soulamî – qu'Allah lui fasse miséricorde – qui est un tâbi'î ayant rapporté ce hadith de 'Othmâne et qui s'est consacré à faire réciter et à enseigner le Coran depuis le califat de 'Othmâne jusqu'à l'époque d'Al-Hajjâj, soit près de quarante ans.

Abou 'Abd ar-Rahmâne est 'Abd Allah ibn Habîb ibn Rabî'ah Al-Koufî. Il fait partie des enfants des Compagnons et est né du vivant du Prophète ﷺ. Abou 'Amr Ad-Dânî a dit à son sujet: Il apprit la récitation du Coran de 'Othmâne, 'Alî, Zayd, Oubayy et Ibn Mas'oud et il l'enseigna la récitation à 'Âssim ibn Abî an-Najoud – le cheikh de Hafs dont la lecture du Coran est connue, à savoir: Hafs d'après 'Âssim. Il est mort en l'an 74 de l'Hégire[2].

3 As-Soulamî a dit: C'est cela qui m'a fait exercer cette activité aussi longtemps. Cela signifie que la raison pour laquelle il a enseigné aussi longtemps le Coran, c'est afin de mettre en pratique ce hadith et son désir de figurer parmi ceux dont on dit qu'il est "le meilleur parmi vous".

**Un poète a dit:**

*Emprunte les voies des connaisseurs avec ambition et conforme-toi au Livre d'Allah sans te soucier de rien.*

*Car Il est Celui qui aide à surpasser les difficultés et Il domine au-dessus de tout.*

*Le Messager, pour sa part, est l'intercesseur qui témoignera des créatures, et son intercession sauvera des terreurs.*

1 Voir Mirqât al-Mafâtîh Charh Michkât al-Masâbîh d'Al-Moullâ 'Alî Al-Qârî (4/1452, 1453).

2 Voir Siyar A'lâm an-Noubalâ` d'Adh-Dhahabî (4/268).

# Suivi

1. Écoute ce hadith puis efforce-toi d'apprendre le Coran, de connaître ses jugements, de le réciter correctement, de t'arrêter pour comprendre les concepts qu'il comporte et méditer ses versets, puis enseigne cela aux gens, car le lésé est celui qui s'abstient, par paresse, de faire partie des meilleurs des gens.

2. Les gens rivalisent pour être les meilleurs. Celui-ci avec sa maison, celui-là avec sa voiture, un autre avec ses vêtements et un autre encore avec son travail. Or le Prophète ﷺ décréta que le meilleur des gens est celui qui apprend le Coran et l'enseigne. Que le critère par lequel tu t'évalues toi-même et tu évalues les gens, soit celui qui a été donné par Allah.

3. Celui qui veut le bien du bas monde doit se tourner vers le Coran et celui qui veut le bien de l'au-delà doit se tourner vers le Coran et celui qui veut le bien de ces deux mondes doit se tourner vers le Coran.

4. La science est parfaite lorsqu'on la met en pratique et qu'on l'enseigne. L'enseignant doit donc accomplir tout ce qui est en son pouvoir pour enseigner à ses étudiants et ne les priver d'aucune connaissance. Pour sa part, l'étudiant doit enseigner à ses camarades ce qu'il a appris de son professeur.

5. Le savant enseignant ne fait partie des meilleurs des gens que lorsqu'il met en pratique ce qu'il connaît. Allah dit: ﴿*Commanderez-vous aux gens de faire le bien, et vous oubliez vous-mêmes de le faire, alors que vous récitez le Livre? Êtes-vous donc dépourvus de raison?*﴾ [Sourate Al-Baqara: 44]. Il doit donc adopter les règles de bienséance du Coran afin d'être un exemple et un authentique enseignant qui donne à ses étudiants la motivation d'apprendre le Coran. 'Abd Allah ibn Mas'oud, dont Allah est satisfait, a dit: "Celui qui mémorise le Coran doit être connu pour veiller la nuit alors que les gens dorment, de jeûner le jour alors que les gens mangent, d'être triste alors que les gens sont joyeux, de pleurer alors que les gens rient, d'être silencieux alors que les gens bavardent et d'être modeste tandis que les gens se pavanent. Il convient également que celui qui mémorise le Coran pleure souvent et qu'il soit triste, sage, indulgent, savant et silencieux. Il ne convient pas qu'il soit rude, insouciant, bruyant, criant ou blessant"[1].

6. Lorsque tu vois quelqu'un ayant appris le Coran, l'ayant mis en pratique et l'ayant enseigné, aime-le et honore-le, même si c'est un pauvre vieillard ou un inconnu. Il se peut en effet qu'il fasse partie des meilleurs parmi les gens, particulièrement s'il t'a enseigné le Coran. Dans ce cas, il a encore plus de droits sur toi.

7. Dites à celui qui enseigne le Coran d'être patient lorsqu'il s'assied avec les gens et qu'il passe de longues heures à la mosquée, dans un institut ou sur les réseaux sociaux et qu'il ne s'imagine pas qu'il est devenu trop vieux pour cela, car Abou 'Abd ar-Rahmâne As-Soulamî resta quarante ans à rechercher le mérite d'enseigner le Coran.

8. Celui qui n'enseigne pas le Coran de manière directe, a la possibilité de le faire autrement, comme inciter à apprendre le Coran en diffusant des écrits, en faisant des discours, en imprimant des livres, en concevant des programmes télévisés, en créant des cercles d'apprentissage du Coran, en récompensant les enseignants et les étudiants, en diffusant des récitations enregistrées du Coran, etc.

1 Hilyat al-Awliyâ` Wa Tabaqât al-Asfiyâ` d'Abou Nou'aym (1/130).



Hadith 118

# Le mérite de la sourate Al-Fatiha

Abou Sa'îd ibn al-Mou'alla, dont Allah est satisfait, rapporte:

1. Je priais dans la mosquée quand le Messager d'Allah ﷺ m'appela, mais je ne lui répondis pas.
2. Je lui dis: "Ô Messager d'Allah, j'étais en prière".
3. Il me répondit: "*Allah n'a -t-il pas dit: ﴿**Répondez à Allah et au Messager Lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie***﴾*[Sourate Al-Ane'fâl: 24]?".
4. Ensuite, il me dit: "*Je vais certes t'enseigner la sourate qui est la plus éminente des sourates du Coran avant que tu ne sortes de la mosquée".*
5. Puis il me prit la main et lorsqu'il voulut sortir, je lui dis: "N'as-tu pas dit: Je vais certes t'enseigner la sourate qui est la plus éminente des sourates du Coran?".
6. Il me récita: "﴿***Louange à Allah, Seigneur de l'univers***﴾ [Sourate Al-Fâtiha: 2]. *Ce sont les sept versets que l'on répète (as-sab' al-mathânî) et l'éminent Coran qui m'a été donné*"[1].

1 Al-Boukhari (4474).

## Les Versets

- ﴿*Ô vous qui croyez! Répondez à Allah et au Messager Lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie*﴾[Sourate Al-Ane'fâl: 24].
- ﴿*Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable*﴾ [Sourate Al-Baqara: 106].
- ﴿*Nous t'avons certes donné "les sept versets que l' on répète", ainsi que le Coran sublime*﴾ [Sourate Al-Hijr: 87].
- ﴿*Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Louange à Allah, Seigneur de l'univers. Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Maître du Jour de la rétribution. C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons le secours. Guide-nous dans le droit chemin, Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés*﴾ [Sourate Al-Fâtiha ].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Sa'îd ibn al-Mou'alla, qu'Allah a agréé, un noble Compagnon connu par sa kounya et dont le nom est, d'après l'avis le plus correct: Al-Hârith ibn Noufay' ibn al-Mou'alla Al-Madanî Al-Ansârî. On ne lui connaît que deux hadiths. Il vécut au Levant et est mort en l'an 73 de l'Hégire à l'âge de soixante-quatre ans[1].

## Résumé

Ce hadith démontre que répondre à l'appel d Prophète ﷺ est obligatoire, même si celui qu' il appelle est en prière. Il nous informe aussi que la sourate Al-Fâtiha est la sourate la plus éminente du Coran.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâba d'Abou Nou'aym (5/1054), Al -Istî'âb Fî Ma'rifat al-As'hâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/281), Ousd al-Ghâbah Fî Ma'rifatt as-Sahâba d'Ibn Al-Athîr (2/246), Tahdhîb al-Kamâl Fî Asmâ` ar-Rijâl d'Al-Mizzî (33/348) et Al-Isâba Fî Tamyîz as-Sahâba d'Ibn Hajar (7/148).

# Compréhension (fiqh)

1. Abou Sa'îd ibn al-Mou'alla raconte qu'il était en prière et que le Prophète l'appela, mais il ne lui répondit pas avant d'avoir terminé sa prière.

2. La prière terminée, il se rendit auprès du Prophète et se justifia en disant qu'il était en prière, croyant qu'il ne lui était pas permis de l'interrompre ou de répondre quand le Prophète lui parla et que répondre au Messager d'Allah n'est obligatoire qu' à celui qui n'est pas en prière. C'est pour ces raisons qu'il ne lui a pas répondu.

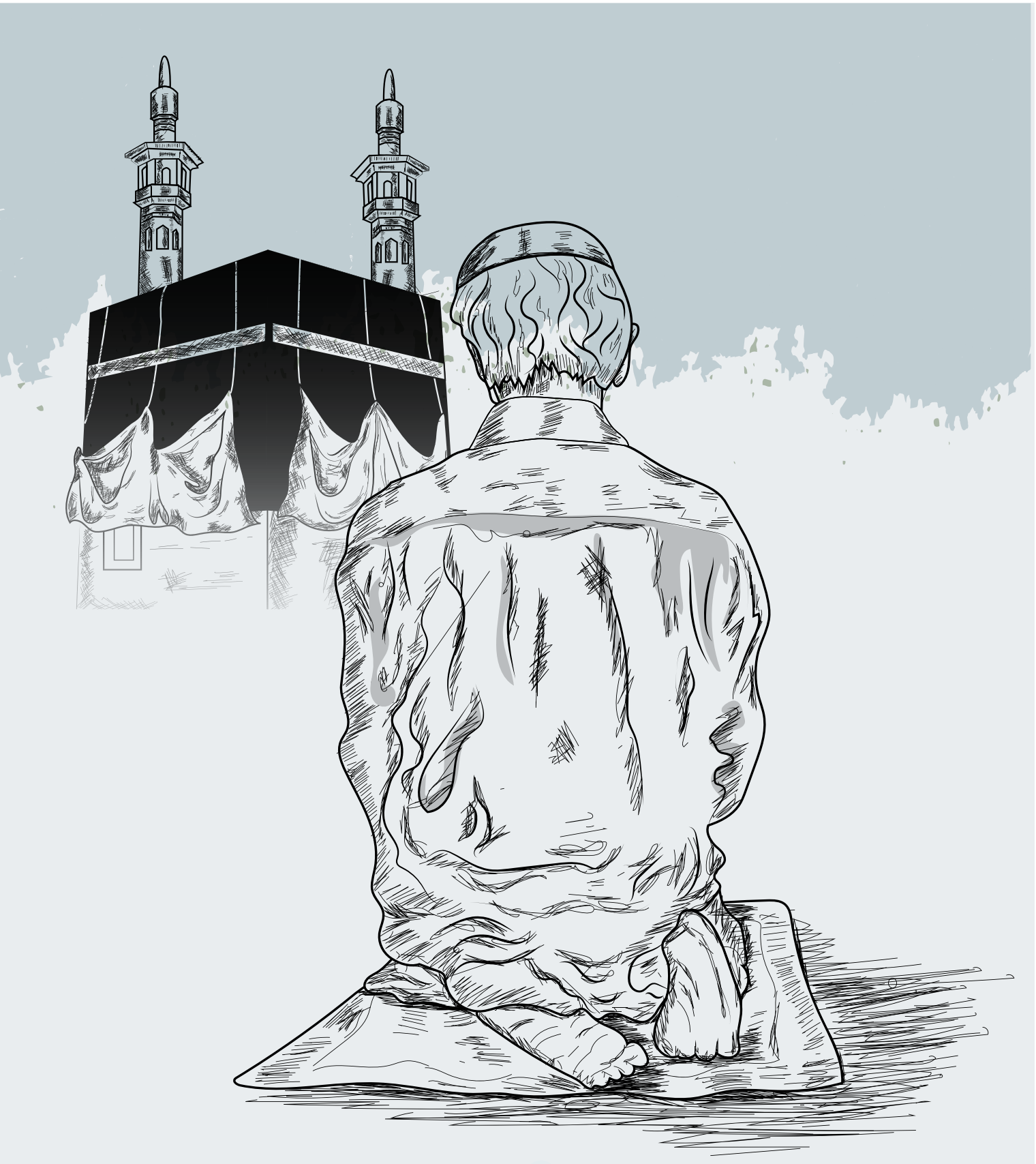
3. Le Prophète l'informa alors qu'il est tenu de répondre immédiatement, qu'il soit en prière ou pas, en raison des paroles d'Allah: ﴿*Ô vous qui croyez! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie*﴾ [Sourate Al-Ane'fâl: 24]. En effet, le Prophète ﷺ ne l'appelle que pour quelque chose d'important.

4. Il l'informa ensuite qu'il lui dira quelle est la sourate la plus éminente du Coran avant de sortir de la mosquée.

   Ceci démontre que les sourates du Coran diffèrent en rétribution lorsqu'on les récite. Allah dit: ﴿*Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable.)*﴾ [Sourate Al-Baqara: 106]. Ceci s'explique par ce que contient la sourate Al-Fâtihah comme Noms et attributs d'Allah, comme proclamation du monothéisme, comme éloge d'Allah et comme tournures d'évocation et de glorification d'Allah. C'est pourquoi le Verset du Repose-pied est le verset le plus éminent du Coran, la sourate Al-Fâtihah en est la meilleure sourate et la sourate Al-Ikhlâs équivaut au tiers du Coran.

5. Ensuite le Prophète ﷺ prit la main d'Abou Sa'îd et voulut sortir de la mosquée, soit parce qu'il avait oublié sa promesse faite à Abou Sa'îd, soit parce qu'il voulait tester l'intérêt d'Abou Sa'îd pour la science, et Abou Sa'îd lui rappela sa promesse avant de passer la porte.

6. Le Prophète ﷺ lui répondit que la sourate Al-Fâtihah est la sourate la plus éminente du Coran, puisqu'elle est les sept versets que l'on répète. Cette sourate a été appelée ainsi en raison de l'éloge (*thanâ`*) d'Allah et aussi parce qu'elle est répétée durant la prière et qu'elle fait partie de ce qu'Allah a spécifiquement accordé (*istathnâ*) à la communauté de Son Prophète ﷺ. La sourate est qualifiée de sept versets puisqu'elle comporte sept versets et elle est l'éminent Coran. Allah rappela au Prophète ﷺ le bienfait de les lui avoir donnés lorsqu'Il dit: ﴿*Nous t'avons certes donné "les sept versets que l'on répète", ainsi que le Coran sublime.*﴾ [Sourate Al-Hijr: 87].



# Suivi

1. Comme répondre au Prophète ﷺ est obligatoire pour le musulman même lorsqu'il est en prière, il est à plus forte raison obligatoire d'obéir au Prophète ﷺ dans tous les aspects de la vie et ne pas accorder plus de valeur à l'avis et à la passion de l'être humain au détriment de la Sounna et de la religion du Prophète ﷺ. Habitue-toi donc à cela en permanence.

2. Il y a dans les paroles d'Allah: ﴿*Ô vous qui croyez! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie*﴾ [Sourate Al-Ane'fâl: 24] une référence au fait que la vie idéale est celle du cœur et des esprits, non pas celle du corps et des plaisirs. C'est cette vie qui procure le bonheur dans la vie éternelle de l'au-delà, bien meilleure que cette vie éphémère. Que celui qui désire vraiment vivre obéisse à Allah et à Son Messager ﷺ, car leur obéir est la seule manière de mener une vie heureuse dans le bas monde et dans l'au-delà.

3. Efforce-toi d'acquérir la science et que rien ne t'en distraie. Que la timidité et l'orgueil ne te dissuadent pas de poser des questions, car Abou Sa'îd ne fut pas gêné de rappeler au Prophète ﷺ sa promesse de lui dire quelle est la sourate la plus éminente du Coran ni de ralentir la sortie du Prophète ﷺ, malgré l'éminence de son rang dans les cœurs de ses Compagnons, par souci de recueillir un hadith et d'acquérir la science.

4. Il y a dans ce hadith la preuve de la miséricorde du Prophète ﷺ à l'égard de ses Compagnons et de sa préoccupation à leur enseigner ce qui leur est bénéfique. L'enseignant doit donc adopter l'attitude du Prophète ﷺ lorsqu'il enseigne et l'étudiant doit adopter l'attitude d'Abou Sa'îd ibn al-Mou'alla – Allah l'a agréé – lorsqu'il acquiert la science.

5. L'étudiant en science ne doit pas laisser le bien lui échapper en attendant trop longtemps. Si Abou Sa'îd ibn al-Mou'alla – Allah l'a agréé – avait attendu que le Prophète ﷺ sorte de la mosquée, il n'aurait pas appris cette connaissance très importante.

6. Sachant que la rétribution méritée pour la récitation des sourates du Coran diffère de sourate en sourate, il convient que le musulman tire profit de cela en récitant les versets et les sourates dont le mérite a été donné par des hadiths authentiques, sans parler du fait de les mémoriser, de méditer leurs significations et de comprendre la raison pour laquelle ces versets et sourates jouissent de ce prestige.

7. Parmi les raisons du prestige dont jouit la sourate Al-Fâtihah, il y a le fait qu'Allah l'ait débutée par la louange, l'éloge et la glorification avant l'invocation. Ceci fait partie des règles de bienséance de l'invocation qu'il convient que le serviteur veille à observer afin que son invocation soit exaucée. On rapporte que Fadâlah ibn 'Obayd, dont Allah est satisfait, dit: Le Messager d'Allah ﷺ entendit un homme invoquer durant sa prière sans avoir glorifié Allah ni invoqué les éloges d'Allah sur le Prophète ﷺ. Le Messager d'Allah

ﷺ dit alors: *"Celui-ci s'est hâté"*. Ensuite il l'appela et lui dit – ou dit à quelqu'un d'autre: *"Lorsque l'un de vous prie, qu'il commence par glorifier Son Seigneur – exalté soit-Il – et à faire Son éloge, puis qu'il invoque les éloges d'Allah sur le Prophète ﷺ, puis qu'il invoque en utilisant les formules qu'il veut."*[1]

**Un poète a dit:**

*Lis le Livre d'Allah et comprends ses jugements, tu comprendras alors la valeur des dons d'Allah.*

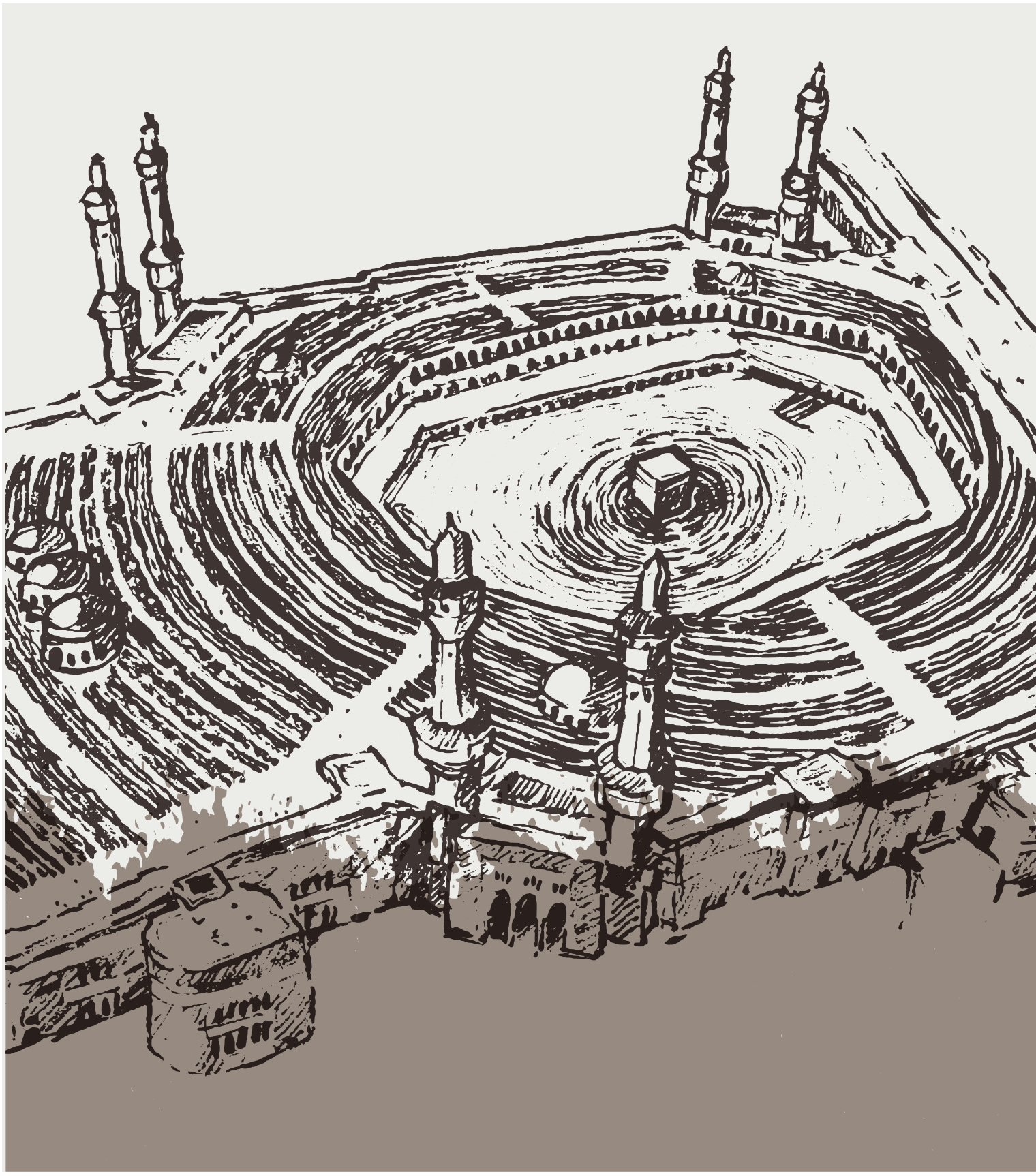
*Il est le discours adressé à tout esprit perspicace et la lumière qui illumine par sa transcendance.*

*Il guide vers tout ce qui est bien et il procure de plus de l'apaisement aux cœurs et de la tranquillité aux corps.*

*C'est un Seigneur protecteur qui a fait descendre le Coran, afin d'enseigner à l'être humain les meilleures paroles.*



1 Abou Dawoud (1481), At-Tirmidhî (3477) et An-Nasâ'î (1284).



Hadith 119

# Le mérite de Ayat al-Koursi (Verset du Repose-pied)

On rapporte quO'ubayy ibn Ka'b, dont Allah est satisfait, a dit:

1. Le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"Ô Abou al-Moundhir, sais-tu quel verset que tu connais du Livre d'Allah, est le plus éminent?"*
2. Je répondis: "Allah et Son Messager savent mieux".
3. Il me dit de nouveau: *"Ô Abou al-Moundhir, sais-tu quel verset que tu connais du Livre d'Allah est le plus éminent?".*
4. J'ai dit: ***"Allah! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même (Al- Qayyoum)".***
5. Il frappa alors ma poitrine
6. et dit: *"Par Allah, que la science te profite, ô Abou al-Moundhir!"*[1]34.

1 Moslim (810).

## Les Versets

- ﴿*Allah! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même (Al-Qayyoum). Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. A Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son Repose-Pied (Koursî) déborde les cieux et la terre dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand*﴾ [Sourate Al-Baqara: 255].
- ﴿*Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable*﴾ [Sourate Al-Baqara: 106].
- ﴿*Il consiste plutôt en des versets évidents, (préservés) dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné. Et seuls les injustes renient Nos versets*﴾ [Sourate Al-'Ane' kaboute: 49].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Oubayy ibn Ka'b ibn Qays Abou al-Moundhir Al-Madanî, le maître des lecteurs du Coran et un des meilleurs Compagnons. Il fait partie de ceux qui ont prêté le deuxième serment d'allégeanc d'Al-'Aqaba et il participa à la bataille de Badr et à toutes les autres batailles. Premier scribe du Prophète ﷺ, il est mort lors du califat de 'Othmâne ibn 'Affân e, dont Allah est satisfait, en l'an 30 de l'Hégire[1].

## Résumé

Le hadith indique que le verset du Repose-Pied est le plus éminent verset du Coran.

1 35 Voir sa fiche biographique dans Al-Istî'âb Fî Ma'rifat al-As'hâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/65), Ousd al-Ghâbah d'Ibn Al-Athîr (1/168) et Al-Isâba Fî Tamyîz as-Sahâba d'Ibn Hajar (1/180).

# Compréhension (fiqh)

1. Oubayy, dont Allah est satisfait, nous informe que le Prophète ﷺ l' interrogea une fois en lui disant: Sais-tu quel verset du Livre d'Allah est le plus éminent et pour lequel on mérite le plus de rétribution et de mérite et on atteint un rang élevé?

2. Oubayy, dont Allah est satisfait, répondit en n'attribuant cette connaissance qu'à Allah et à Son Messager, par égard pour l' l'importance d'attribuer des choses à la religion, par politesse et par modestie, et ce malgré le fait qu'il connaissait la réponse.

   Il attribua cette connaissance au Prophète, après Allah, car la question fait partie des sujets religieux qu'Allah a appris à Son Prophète . Quant aux sujets relevant de l'Inconnaissable, il n'est pas permis d'attribuer leur connaissance à autre qu'Allah. Allah dit: ﴿*C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui es t dans la terre ferme, comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un livre explicite*﴾ [Sourate Al-An'âm: 59].

3. Ensuite le Prophète ﷺ reposa la même question à Oubayy ibn Ka'b afin de l'inciter à répondre sans se contenter de s'en remettre à Allah et à Son Messager ﷺ.

4. Comprenant cela, Oubayy répondit que ce verset était le verset du Repose-Pied.

   Il ne répondit pas la première fois, car il était habitué à ce que le Prophète ﷺ pose une question pour stimuler la réflexion et obtenir l'attention de l'auditoire, ou bien parce qu'il se pouvait que le Prophète ﷺ ait une réponse inhabituelle, comme la révélation descendant sur lui et lui apprenant qu'il s'agit d'un autre verset, ou bien parce que le Prophète ﷺ pouvait donner un enseignement supplémentaire en plus de la réponse. Puis lorsque le Prophète ﷺ réitéra la question, Oubayy, dont Allah est satisfait, sut qu'il voulait savoir ce qu'il détenait comme science et compréhension et il répondit qu'il s'agit du verset du Repose-Pied[1].

   Ce verset est le plus éminent du Coran, car il contient la proclamation de l'unicité d'Allah, la confirmation des attributs de la perfection d'Allah, la mention de Ses Plus Beaux Noms et la négation de tout ce qui pourrait laisser penser qu'Il est déficient, comme le sommeil et ses préludes.

5. Le Prophète ﷺ frappa ensuite la poitrine d'Oubayy, dont Allah est satisfait, afin de montrer qu'elle se prête à être pleine de science et de sagesse. Ceci est un geste de gentillesse de sa part ayant pour finalité que la science s'implante dans la poitrine d'Oubayy et qu'il soit motivé à acquérir plus de science et de clairvoyance. Ce geste est aussi une expression de la joie du Prophète ﷺ qui fut témoin des effets bénis de la science sur Oubayy[2].

6. Puis le Prophète ﷺ invoqua en faveur d'Oubayy en disant: Je te félicite pour la tranquillité et le bonheur que te procure la science. Cela signifie aussi que le Prophète ﷺ souhaitait qu'Oubayy s'enracine dans la science et qu'il la maîtrise, et cette invocation est en fait un éloge d'Oubayy, dont Allah est satisfait, et informe sur l'étendue de sa science[3].

   Par ailleurs, le verset du Repose-Pied a de nombreux autres mérites. En effet, il a été rapporté qu'il est le verset le plus éminent et qu'il préserve de Satan et il est recommandé de le réciter après les prières obligatoires, avant de dormir et à d'autres occasions[4].

1 Al-Bahr al-Mouhît ath-Thajjâj d'Al-Ithyoubî (16/395).
2 Voir Al-Moufhim d'Abou al-'Abbâs Al-Qourtoubî (2/436).
3 Voir Al-Kâchif 'an Haqâ`iq as-Sounane d'At-Tîbî (5/1644).
4 Voir l'exégèse du Coran par Ibn Kathîr, verset 255 de la sourate Al-Baqara.

# Suivi

1. Adresse-toi aux autres en utilisant des surnoms qu'ils aiment – qui ne contreviennent à aucune règle religieuse – car le Prophète ﷺ s'adressait à ses Compagnons en utilisant des surnoms qu'ils aimaient, malgré son rang élevé, leur jeune âge et le fait qu'ils étaient tels ses élèves. Il convient donc que le musulman prenne exemple sur lui, particulièrement s'il fait partie des savants, des prédicateurs et des éducateurs. Ceux-ci doivent en effet avoir des gestes de gentillesse et des paroles agréables à l'égard de leurs étudiants et s'adresser à eux en utilisant les surnoms qu'ils préfèrent, car ceci a un impact considérable sur leurs âmes.

2. Habitue ta langue à dire: "Allah sait mieux", car cette expression est la plus prudente et la plus digne pour toi. De plus, elle est habituellement dite par les gens de science. En effet, Oubayy ibn Ka'b, qui fait partie des connaisseurs du Coran et de ceux dont le Prophète ﷺ a dit: "Apprenez le Coran de quatre hommes: Ibn Mas'oud, Oubayy ibn Ka'b, Mou'âdh ibn Jabal et Sâlim l'esclave affranchi d'Abou Houdhayfa"[1], détenait une connaissance certaine ou quasi certaine de la réponse à la question relative au verset le plus éminent du Coran. Malgré cela, il s'en remit à Allah concernant cette connaissance.

3. Parmi les méthodes d'apprentissage qui ont du succès auprès de l'étudiant et de l'enseignant, il y a celle de la question-réponse. Lorsque l'étudiant à qui est posée la question est surpris par une question dont il ne connaît pas la réponse, il veille à l'apprendre par la suite. De plus, cela permet à la réponse d'être bien enracinée dans son esprit et de ce fait, il ne l'oubliera pas, contrairement au cas où on se contente de dicter et d'exposer simplement des leçons.

4. Parmi ce qu'il y a de plus beau dans les règles de bienséance, il y a la règle de bienséance relative aux questions qui est adaptée aux situations. On peut se taire au lieu de répondre à une question dont on connaît la réponse par respect pour celui qui l'a posée et par désir de connaître sa réponse qui peut contenir plus que la réponse que l'on connaît. On peut répondre de son mieux en présence de l'enseignant qui corrige les erreurs, si erreur il y a.

5. Accorde beaucoup d'intérêt au verset du Repose-Pied pour lequel, en sa qualité de verset le plus éminent, mérite une grande rétribution lorsqu'on le mémorise, on l'apprend, on médite ses paroles et on l'enseigne, que cela se passe à la maison, à l'école ou dans le cadre des études réalisées par les gens de science.

6. Le fait que le Prophète ﷺ ait frappé la poitrine d'Oubayy ibn Ka'b après la réponse de celui-ci, l'a réconforté et a permis d'enraciner cette connaissance en lui, puisqu'elle est restée dans son esprit et dans l'esprit des narrateurs après lui.

7. Lorsque tu vois tes étudiants, tes enfants et tes amis être conformes au vrai, invoque Allah en leur faveur, fais leur éloge, reconnais qu'ils ont eu raison, ne les considère pas avec orgueil et remets à chacun ce qui lui est dû à l'image de ce que fit le Prophète ﷺ avec Oubayy ibn Ka'b, dont Allah est satisfait.

8. Ce hadith démontre qu'il est permis à l'être humain de faire l'éloge de quelqu'un en sa présence s'il y a un intérêt à cela, comme par exemple le motiver à faire constamment le bien, à être sérieux et à faire des efforts.

---

1 Al-Boukhârî (4999) et Moslim (2464).



120

Hadith

# Le mérite de la sourate Al-Ikhlas

Abou Sa'îd Al -Khoudrî – qu'Allah a agréé – rapporte que le Prophète ﷺ dit à ses Compagnons:

1 *"L'un de vous est-il incapable de réciter le tiers du Coran en une nuit?".*

2 Ceci leur parut trop et ils demandèrent: "Qui en serait capable, ô Messager d'Allah?".

3 Il répondit: *"Allah, Al-Wâhid, As-Samad est le tiers du Coran[1]".*

1 Al-Boukhari (5015

## Les Versets

﴿*Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable.*﴾[Sourate Al-Baqara: 106].

﴿*Dis: "Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui"*﴾[Sourate Al-Ikhlâsse: 1-4].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Sa'îd, Sa'd ibn Mâlik ibn Sinân Al-Ansârî Al-Khazrajî Al-Madanî Al-Khoudrî. Il participa à la bataille du Fossé et aux batailles suivantes et il voulut participer avant cela à la bataille de Ouhoud, mais le Prophète ﷺ refusa en raison de son jeune âge. Il participa à douze batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ et assista au serment d'allégeance sous l'arbre. Après avoir narré de nombreux hadiths et avoir été mufti quelque temps, il est mort en l'an 74 de l'Hégire[1]42.

## Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que la Sourate: "Dis: Il est Allah, Unique", équivaut au tiers du Coran, car le monothéisme y est exposé. Par conséquent, c'est comme si celui qui la récite, récitait le tiers du Coran.

1 Voir Tadhkirat al-Houffâdh d'Adh-Dhahabî (1/36), Al-Isâba Fî Tamyîz as-Sahâba d'Ibn Hajar (3/85), Al -Bidâya wa an-Nihâya d'Ibn Kathîr (9/3,4) et At -Tabaqât al-Kabîr d'AzZouhri (5/350).

# Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ demanda à ses Compagnons – qu'Allah a agréés –: Personne d'entre vous n'est capable de réciter le tiers du Coran chaque nuit?

2. Les Compagnons s'étonnèrent de cette question, puisque cela fait partie de ce qui leur était pénible. Or il n'était pas dans l'habitude du Prophète de les charger plus que ce qu'ils étaient capables de supporter.

3. Il les informa alors que la sourate "Allah, Al-Wâhid, As-Samad" équivaut au tiers du Coran en termes de rétribution, de mérite et de récompense. Il s'agit de la sourate Al-Ikhlasse qui a été nommée ainsi par le Prophète car elle contient ces mots: ﴿***Dis: Il est Allah, Unique (Al-Ahad). Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons (As-Samad)***﴾ [Sourate Al-Ikhlâsse: 1-2]. Le mot As- Samad contient plusieurs caractéristiques d'Allah, parmi lesquelles qu'Allah n'a pas de ventre et qu'il n'a donc pas besoin de nourriture ou autre, que rien ne lui ressemble et qu'Allah est Celui que l'on sollicite pour ses besoins. Il se passe donc de toutes Ses créatures tandis qu'elles ont besoin de Lui et Il est Celui qui subsistera après la disparition de toutes les créatures[1].

   En outre, Abou Hourayra rapporte dans un hadith: Le Messager d'Allah ﷺ sortit à nous et dit: *"Je vais vous réciter le tiers du Coran"* et il récita: ﴿***Dis: Il est Allah, Unique (Al-Ahad)***﴾ jusqu'à la fin[2].

   Bien que cette sourate contienne peu de mots, elle équivaut au tiers du Coran en raison de ce qu'elle contient comme monothéisme, explication des Noms et attributs d'Allah et négation de tout associé, semblable ou enfant Le concernant. Or le Livre d'Allah renferme trois fondements: l'explication du monothéisme et des attributs d'Allah, la mention des jugements de la Législation et de ce qui est licite ou illicite et l'exposition des récits des anciens. Comme la sourate Al-Ikhlâsse traite du premier fondement qui est le monothéisme, celui qui la récite obtient la même rétribution que celui qui récite le tiers du Coran[3].

**Un poète a dit:**

*Ô Celui contre lequel personne ne peut me protéger, je me réfugie auprès de Ton pardon contre Ta punition.*

*Je suis le serviteur qui avoue chacun de ses péchés et Toi Tu es le Maître, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons et le Pardonneur.*

*Si Tu me châties, c'est parce que j'ai commis des péchés et si Tu me pardonnes, alors Tu es digne de pardonner.*

1 Voir Zâd al-Massîr Fî 'Ilm at-Tafsîr d'Ibn al-Jawzî (4/506).
2 Moslim (262).
3 Voir Al-Istidhkâr d'Ibn 'Abd al-Barr (2/512).

# Suivi

1. Accorde de l'importance aux manières de t'adresser aux autres, car il ne suffit pas que les paroles soient correctes et bénéfiques. Il faut également les exposer d'une manière qui facilite leur acceptation. Prends donc garde à cela lorsque tu t'adresses, pour prodiguer des conseils, ou faire du commerce ou autre, à tes enfants, aux membres de ta famille, à tes étudiants et à ceux avec qui tu interagis.

2. Le Prophète ﷺ prépara ses Compagnons – qu'Allah a tous agréés – à accepter la connaissance qu'il allait leur délivrer en leur posant une question étrange. Comme il leur demanda quelque chose qu'ils ne pouvaient pas faire, leurs ouïes et leurs esprits se sont focalisés sur ses paroles afin de savoir comment quelqu'un peut réciter cette part immense du Coran en une nuit. Il convient donc que le prédicateur, le juriste, l'enseignant et l'éducateur attirent l'attention et les esprits de leur auditoire en posant des questions étonnantes et des informations étranges qui attirent les regards et les ouïes.

3. Ce hadith souligne la sagesse du Prophète ﷺ lorsqu'il instruisait ses Compagnons, puisqu'il utilisa la méthode de l'exposé et non celle de l'injonction. L'enseignant doit donc suivre la méthode d'enseignement du Prophète ﷺ, car il incite plus efficacement les étudiants à faire ce qu'on attend d'eux.

4. La Législation a institué des charges légères qui comportent du bien et un immense mérite. Il ne convient donc pas que le musulman manque ces occasions données par Allah, mais doit plutôt en tirer profit.

5. Ce hadith met en exergue la politesse des Compagnons – qu'Allah a tous agréés –, puisqu'ils ne répondirent pas en niant et en refusant, mais ont avancé une excuse avec politesse. L'étudiant doit donc adopter leur politesse à l'égard de son enseignant.

6. Consacre de l'importance à la sourate Al-Ikhlâsse, car le Messager d'Allah ﷺ ne lui a donné de l'importance que parce qu'elle est éminente. Veille donc à la mémoriser, à l'apprendre, à méditer ses versets et à l'enseigner, que cela ait lieu à la maison, à l'école ou dans le cadre des études réalisées par les gens de science. C'est l'attitude à avoir à l'égard de ce qui a été déclaré éminent par Allah.

7. On rapporte de 'Â`icha – qu'Allah a agréée – que le Prophète ﷺ envoya un homme à la tête d'un escadron et lorsque cet homme dirigeait la prière de ses compagnons, il terminait toujours sa récitation par: ﴿*Dis: Il est Allah, Unique (Al-Ahad)*﴾. À leur retour, ils rapportèrent cela au Prophète ﷺ qui leur dit: *"Demandez-lui pourquoi il fait cela"*. Lorsqu'ils lui posèrent cette question, il répondit: "Car elle décrit le Tout Miséricordieux et j'aime la réciter durant la prière". Le Prophète ﷺ dit alors: "*Informez-le qu'Allah l'aime*"[1]

1 Al-Boukhari (7375) et Moslim (813).



121

Hadith

# Le mérite des Al-Mou'awwadhatane (les sourates Al-Falaq et An-Nas)

'Oqba ibn 'Âmir, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "*N'as-tu pas vu des versets qui ont été révélés cette nuit et qui n'ont pas de semblable?*

2 ﴿*Dis: Je cherche protection auprès du Seigneur de l' aube naissante*﴾ [Sourate Al-Falaq: 1] *et* ﴿*Dis: Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes*﴾ [Sourate An-Nâsse: 1]"[1].

1 Moslim (814).

## Les Versets

- ﴿ *Dis: "Je cherche protection auprès du Seigneur de l' aube naissante, contre le mal des êtres qu'Il a créés, contre le mal de l'obscurité quand elle s'approfondit, contre le mal de celles qui soufflent [les sorcières] sur les nœuds, et contre le mal de l'envieux quand il envie"*﴾ [Sourate Al-Falaq: 1-5].
- ﴿*Dis: "Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes. Le Souverain des hommes, Dieu des hommes, contre le mal du mauvais conseiller, furtif, qui souffle le mal dans les poitrines des hommes, qu'il (le conseiller) soit un djinn, ou un être humain")* [Sourate An-Nâsse: 1-6].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hammâd, 'Oqba ibn 'Âmir Al-Jouhanî, dont Allah est satisfait, un noble Compagnon. Il était un lecteur du Coran et un savant en problématiques d'héritage et en jurisprudence. D'une grande éloquence, poète et scribe, il participa à la conquête du Levant et à la conquête de lÉ'gypte aux côtés de 'Amr ibn al-'Âsse, dont Allah est satisfait. Il fut nommé gouverneur de Él'gypte par Mo'âwiya ibn Abou Soufyâne, dont Allah est satisfait, et il est mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

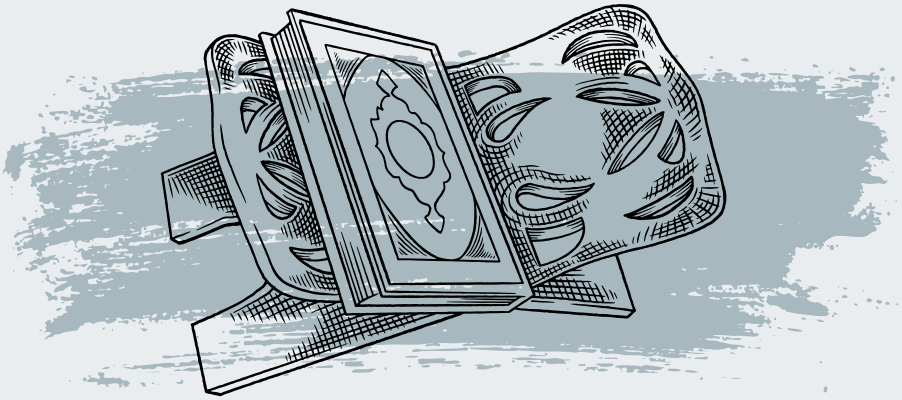
## Résumé

Le Prophète ﷺ affirme que les deux sourates Al-'Alaq et An-Nâsse n'ont pas de semblable, que ce soit dans les livres qu'Allah a révélés aux prophètes ou bien parmi les formules de recherche de la protection d'Allah qui sont répandues parmi le gens.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâba d'Abou Nou'aym (4/2150), Ousd al-Ghâbah d'Ibn al-Athîr (4/51) et Al-Isâba d'Ibn Hajar (5/187).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ informe ‘Oqba ibn ‘Âmir, dont Allah est satisfait, que lui ont été révélées deux sourates qui n’ont pas de semblable parmi ce qui a été révélé, particulièrement en ce qui concerne la recherche de protection auprès d’Allah, puisque tous les versets de ces deux sourates sont des recherches de protection auprès d’Allah pour celui qui les récite. De plus, elles contiennent des formules permettant de se prémunir contre l’envie et de repousser le mal de l’envieux que l’on ne retrouve pas dans d’autres sourates[1].



2 Ces deux sourates sont les sourates Al-Falaq et An-Nâsse et le Prophète ﷺ en parle en citant leur début, car elles sont connues par cela. Elles sont également connues sous le nom d’Al-Mou’awwidhatâne (les deux formules de recherche de la protection d’Allah), car elles commencent par “Dis: Je cherche protection”. Al-Falaq désigne tout ce qui sort de quelque chose, comme l’aube [sortant de la nuit], le grain [qui germe] et le noyau [qui sort d’un fruit.]

Chercher protection signifie se réfugier auprès d’Allah et s’attacher à Lui afin d’obtenir sa protection contre le mal, le stratagème et les insufflations de Satan et afin d’être prémuni contre le mal provenant de toute source[2].

Par ailleurs, des hadiths ont été rapportés au sujet de la recherche de la protection d’Allah et de la rouqya à l’aide d’Al-Mou’awwidhattâne, parmi lesquels ce qui a été rapporté par Abou Sa’îd Al- Khoudrî, dont Allah est satisfait, qui dit: “Le Messager d’Allah ﷺ cherchait refuge auprès d’Allah contre les djinns et le mauvais œil des êtres humains jusqu’à la révélation d’Al-Mou’awwidhatâne. Lorsqu’elles furent révélées, il les adopta et délaissa les autres formules”[3]. Le Prophète ﷺ n’adopta ces deux sourates et ne délaissa les autres rouqya et invocations que parce qu’elles font partie de ce qu’il y a de plus exhaustif concernant la recherche de protection d’Allah et c’est donc la raison pour laquelle il s’en contenta[4].

1 Voir At-Tanwîr Charh al-Jâmi’ as-Saghîr d’Al-Amîr As-San’ânî (4/280) et Al-Bahr al-Mouhît ath-Thajjâj d'Al-Ithyoubi (16/426).
2 Voir l’exégèse du Coran par Ibn Kathîr (1/114).
3 An-Nassâ`î (7804) et At-Tirmidhî (2058).
4 Voir Al-Kâchif ‘an Haqâ`iq as-Sounane d’At-Tîbî (5/1650).

# Suivi

1. Le Prophète ﷺ utilisa une des figures de style de l'étonnement ayant cours chez les Arabes et qui consiste à dire "N'as-tu pas vu". D'ailleurs, cette figure de style abonde dans le Coran, car elle attire l'attention et elle est appréciée par les âmes, ce qui la rend efficace en termes d'acquisition de la science. C'est la raison pour laquelle il convient que les savants, les prédicateurs et les éducateurs utilisent souvent les figures de style éloquentes avec lesquelles ils introduisent les propos qu'ils vont dire, afin d'obtenir une certaine concentration de leur auditoire et attirer l'attention des esprits et des ouïes.

2. Ce hadith démontre qu'Al-Mou'awwidhatâne sont ce que le musulman peut réciter de meilleur pour chercher la protection d'Allah et faire la rouqya, mais cela n'empêche pas de recourir à d'autres invocations et évocations prescrites ni de mobiliser les moyens terrestres qui préservent l'être humain contre les maux. Toutefois, ces deux sourates sont les plus éminentes et celles qui permettent d'atteindre le plus efficacement ses fins.

3. Dans la sourate An-Nâsse, Satan est qualifié de khannâsse (furtif), c'est-à-dire qu'il se dérobe et fuit lorsque le serviteur évoque son Seigneur. Ainsi, lorsque l'être humain évoque et invoque régulièrement son Seigneur, il est hors de portée de Satan. Il convient donc que nous veillions à évoquer Allah à tout moment et que nous prenions l'initiative de chercher la protection d'Allah contre lui dès que nous sommes sujets à une insufflation ou que nous comptons commettre un péché.

4. Accorde de l'importance aux sourates qu'Allah a déclaré imminentes en les mémorisant, en les apprenant, en méditant leurs versets et en les enseignant, que cela ait lieu à la maison, à l'école ou dans le cadre des études réalisées par les gens de science. En effet, ces sourates ont la priorité sur toutes les autres.

5. Ce hadith et ces versets démontrent qu'il n'est possible de repousser le mal des envieux et de neutraliser les méfaits des sorciers corrupteurs qu'en sollicitant l'aide d'Allah, car Il est le seul Seigneur des gens, leur Créateur, Celui qui décide de leur sort et Celui dans le Royaume duquel rien ne se produit sans Sa permission.



# Hadith 122

# Le mérite des adeptes du Coran

‘Âmir ibn Wâthila rapporte:

1 que Nâfi’ ibn ‘Abd al-Hârith rencontra ‘Omar à ‘Osfâne, sachant que ‘Omar l’avait nommé gouverneur de La Mecque. ‘Omar demanda à Nâfi’: “Qui as-tu laissé comme remplaçant à la tête des habitants de la vallée (La Mecque)”?

2 ‘Nâfi’ répondit: “Ibn Abzâ”.

3 ‘Omar ’ demanda ensuite: “Qui est donc Ibn Abzâ?” ‘Nâfi’ répondit: “Un esclave affranchi parmi nos esclaves affranchis”.

4 ‘Omar s’étonna: “As-tu désigné à leur tête un esclave affranchi?”.

5 Nâfi’ répondit: “Il connaît le Livre d’Allah par cœur et est un connaisseur des problématiques d’héritage”.

6 ‘Omar dit alors: “Votre Prophète ﷺ a dit: *“Allah élève assurément avec ce Livre des gens et Il en abaisse d’autres”*”[1].

1 Moslim (817).

## Les Versets

- ﴿*Et quand une Sourate est révélée, il en est parmi eux qui dit: “Quel est celui d’entre vous dont elle fait croître la foi?”. Quant aux croyants, elle fait certes croître leur foi, et ils s’en réjouissent. Mais quant à ceux dont les cœurs sont malades, elle ajoute une souillure à leur souillure, et ils meurent dans la mécréance*﴾ [Sourate At-Tawba: 124-125].
- ﴿*Ceux qui récitent le Livre d’Allah, accomplissent la prière (salate), et dépensent, en secret et en public de ce que Nous leur avons attribué, espèrent ainsi faire un commerce qui ne périra jamais, afin [qu’Allah] les récompense pleinement et leur ajoute de Sa grâce. Il est Pardonneur et Reconnaissant. Et ce que Nous t’avons révélé du Livre est la Vérité confirmant ce qui l’a précédé. Certes Allah est Parfaitement Connaisseur et Clairvoyant sur Ses serviteurs. Ensuite, Nous fîmes héritiers du Livre ceux de Nos serviteurs que Nous avons choisis. Il en est parmi eux qui font du tort à eux-mêmes, d’autres qui se tiennent sur une voie moyenne, et d’autres avec la permission d’Allah devancent [tous les autres] par leurs bonnes actions; telle est la grâce infinie*﴾ [Sourate Fâtir: 29-32].
- ﴿*Allah élèvera en degrés ceux d’entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir*﴾ [Sourate Al-Moujâdila: 11].

## Le Narrateur

**Le narrateur du récit** est ‘Âmir ibn Wâthila ibn ‘Abd Allah Al-Kinânî. Il est né l’année de la bataille de Ouhoud et le Prophète ﷺ est mort lorsqu’il avait huit ans. Dernier Compagnon à mourir, il est mort en l’an 110 de l’Hégire.

**Le narrateur du hadith** est Abou Hafs Al- Fârouq ‘Omar ibn al-Khattâb Al-Qourachî Al-‘Adawî, le deuxième Calife Bien Guidé, l’un des Dix Promis au Paradis et le meilleur de la communauté après Abou Bakr – qu’Allah a agréé. Il devint célèbre pour sa justice et son équité même si parfois à bon escient, il pouvait être sévère et ferme. C’est durant son califat que la plupart des pays furent conquis, comme l’Irak, le Levant, l’Égypte et d’autres contrées Il est mort en martyr en l’an 23 de l’Hégire et il fut enterré dans la chambre de ‘Â`icha – qu’Allah a agréée – aux côtés du Prophète ﷺ et d'Abou Bakr As-Siddiq[1].

## Résumé

‘Omar rencontra un jour le gouverneur de La Mecque – qui était habitée par les gens les plus nobles – et ce gouverneur l’informa qu’il avait désigné à sa tête quelqu’un qui ne faisait pas partie des plus nobles parmi les gens. ‘Omar lui reprocha son choix, car il craignait qu’il n’entraîne un préjudice, mais lorsque le gouverneur l’informa qu’il faisait partie de ceux qui mémorisent le Livre d’Allah, sa réprobation disparut et il valida le choix de son gouverneur en l’appuyant par les paroles d Prophète ﷺ selon lesquelles Allah rend certaines personnes puissantes et en humilie d’autres.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatt as-Sahâba d’Abou Nou’aym (1/38), Ousd al-Ghâbah d’Ibn al-Athîr (4/137) et Al-Isâba d’Ibn Hajar (4/484).

# Compréhension (fiqh)

1 Le noble Compagnon ‘Âmir ibn Wâthila raconte que Nâfi’ ibn ‘Abd al-Hârith avait été nommé par ‘Omar gouverneur de La Mecque et qu’il quitta celle-ci pour une affaire. Croisant ‘Omar à ‘Osfâne, une ville située à 80 kilomètres de La Mecque, celui-ci lui demanda qui il avait laissé comme remplaçant à La Mecque afin de répondre aux besoins des gens, diriger leurs prières et accomplir d’autres tâches.

2 Nâfi’ l’informa qu’il a laissé à sa place un homme nommé Ibn Abzâ[1] que ‘Omar ne connaissait pas. Il l’interrogea donc à son propos et il lui répondit: Lui ou l’un de ses ancêtres était notre esclave et nous l’avons affranchi.

3 ‘Omar réprouva le fait que son gouverneur ait laissé comme remplaçant un esclave ou un descendant d’esclave affranchi, alors qu’il avait à sa disposition des hommes libres et des nobles parmi les Compagnons du Prophète ﷺ et leurs successeurs qui méritaient de le remplacer.

Cela ne signifie pas qu’il n’est pas permis de confier des responsabilités à des esclaves affranchis ni que ‘Omar méprisait les esclaves ou les esclaves affranchis et les considérait inférieurs aux personnes libres. Sa réaction était plutôt motivée dans un souci de préserver les intérêts des gens et d’éviter les troubles, puisque la finalité des postes à responsabilités est de mener à bien les affaires des gens et de préserver leurs intérêts. Or ceci requiert un homme raisonnable, sévère, respecté et à qui personne n’ose porter atteinte, ce qui implique qu’il soit libre, noble et ayant du prestige. Sinon, les gens ne le prennent pas au sérieux et ne lui obéissent pas.

4 Nâfi’ répondit à ‘Omar qu’il n’a choisi ce remplaçant que parce qu’il a mémorisé le Livre d’Allah et qu’il connaît la jurisprudence et les problématiques d’héritage et qu’Allah a élevé cet esclave affranchi grâce à ces qualités. Comme il est connu des gens par cela, ils le respectent et lui obéissent, ce qui est bénéfique pour leurs affaires et leur stabilité[2].

5 Lorsqu’il dit cela à ‘Omar, celui-ci approuva et valida son choix en avançant des paroles du Prophète ﷺ qui nous informe que ce Coran honore des gens et élève leur rang dans ce bas monde et dans l’au-delà et que sans lui, ils seraient simples. À l’inverse, il humilie ceux qui mécroient en lui et refuse de le mettre en pratique même si ce sont des chefs puissants.

---

1 Il s’agit de ‘Abd ar-Rahman ibn Abzâ Al-Khouzâ’î. Il y a divergence sur son statut de Compagnon mais la majorité des historiens voient que c’est un Companon qui a rencontré le Prophète ﷺ, prié derrière lui et rapporté de lui des hadiths. Voir Tahdhîb Al-Kamâl d’Al-Mizzî (16/501) et Siyar A’lâm an-Nubalâ’ d’Adh-Dhahabî (3/201).

2 Voir Al-Bahr al-Mouhît ath-Thajjâj de Mohammad ibn ‘Alî Al-Ithyoubî (16/458).

# Suivi

1. Celui qui assume une responsabilité doit y prendre garde et être attentif au moindre détail. Ainsi, lorsque ‘Omar vit celui qu’il avait nommé, il lui demanda: Qui as-tu laissé comme remplaçant? De qui s’agit-il? Pourquoi a-t-il fait cela et n’a-t-il pas fait cela?

2. L’être humain doit choisir comme remplaçant celui qui est à la hauteur de sa mission et prendre en considération, dans son choix, les critères permettant de mener à bien cette mission et les implications de ces critères. Lorsqu’un père, un propriétaire de société, un entrepreneur ou autre, souhaite envoyer un de ses employés accomplir quelque chose, il doit prendre en considération sa loyauté, la qualité de son travail et d’autres critères. De même, lorsqu’un souverain ou un ministre désire déléguer quelqu’un, il est requis que ce délégué soit habile en gestion et qu’il soit capable de répondre aux attentes des gens.

3. Ce hadith démontre que celui qui connaît les jugements du Livre d’Allah et de la Sounna de Son Messager ﷺ a la priorité pour administrer les affaires des musulmans dès lors qu’il est apte à assumer des responsabilités, même s’il est un pauvre esclave affranchi. Il est toutefois obligatoire de prendre en considération l’intérêt des musulmans et d’éviter ce qui cause des troubles, car ‘Omar a destitué certains Compagnons majeurs de certains postes par égard pour l’intérêt général, comme cela fut le cas avec Sa’d ibn Abî Waqqâs, Khâlid ibn al-Walîd et d’autres.

4. Que chacun s’interroge: comment il est vis-à-vis du Coran? Y croit-il, y accorde-t-il du crédit et le récite-t-il régulièrement au point qu’Allah l’ait élevé grâce à cela ou bien le néglige-t-il au point qu’Allah l’ait abaissé? Seule une de ces options est vraie, il n’en existe pas de troisième. Qatâda – qu’Allah lui fasse miséricorde – a dit: “Personne ne s’assied en compagnie de ce Coran sans le quitter en ayant quelque chose de plus ou de moins en lui”[1].

5. La valeur de l’être humain se mesure à ce qu’il porte comme science. Celui qui étudie la science doit donc se préoccuper d’acquérir la science bénéfique, car elle est son honneur dans le bas monde et dans l’au-delà.

6. Sachant que le Coran élève le statut de l’individu dans ce bas monde en faisant de lui un chef et un guide pour les gens, l’élévation suprême de son statut aura lieu dans l’au-delà. On rapporte de ‘Abd Allah ibn ‘Amr – qu’Allah a agréés – que le Messager d’Allah ﷺ a dit: *“On dira à l’adepte du Coran: lis, élève-toi et récite tel que tu le faisais dans le bas monde, car ton rang sera là où tu liras le dernier verset”*[2].

**Un poète a dit:**

*Ô âme, sois une abeille qui ne cède pas au sommeil et à sa tentation.*

*Tu as meilleur que cela: le Coran ressemblant à des vergers verdoyants, lape ce que tu veux de sa rosée.*

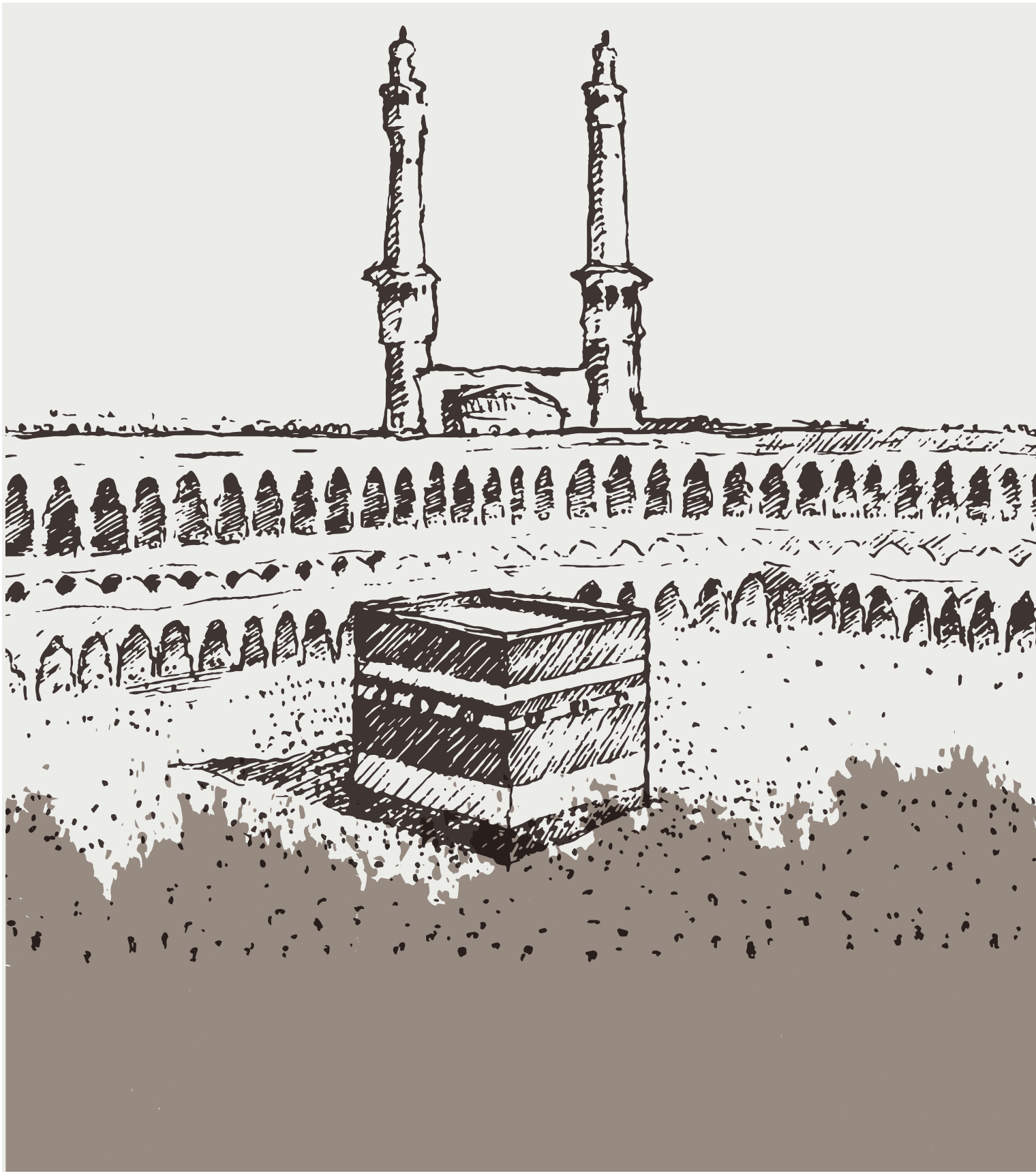
*Produis à l’univers à partir de ses fleurs, le meilleur miel et le plus sucré.*

*Ne butine pas de fleurs hors de ses vergers, car tout arôme qui n’est pas le sien m’insupporte.*

*La guidée se trouve dans sa méthode et le succès dans sa voie et on atteint la gloire lorsqu’on le lève haut.*

1 Voir Akhlâq Hamalat al-Qur`ân d’Al-Âjurrî (p.73).

2 Abou Dawoud (1464) et At-Tirmidhî (2914).



123

# Hadith

# L'importance de la responsabilité

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: "Allah dit:

1. *Celui qui prend un de Mes alliés comme ennemi, Je lui déclare la guerre.*
2. *Parmi tous les moyens employés par Mon serviteur pour se rapprocher de Moi, rien ne M'est plus agréable que la pratique de ce que Je lui ai rendu obligatoire.*
3. *et Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de moi par des adorations surérogatoires jusqu' à ce que Je l'aime.*
4. *Aussitôt que Je l'aime, Je deviens son ouïe avec laquelle il entend, sa vue avec laquelle il voit, sa main avec laquelle il se saisit de choses et son pied avec lequel il marche.*
5. *Lorsqu'il Me sollicite, Je lui donne, et Lorsqu'il cherche refuge auprès de Moi Je lui donne refuge.*
6. *Il ne M'arrive d'hésiter à exécuter une décision que quand il s'agit de saisir l'âme d'un croyant, car celui-ci déteste la mort et Moi, Je déteste lui faire du mal"*[1].

1 Al-Boukhari (6502).

## Les Versets

- ﴿*Dis: Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés.*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 31].
- ﴿*Certes mon Maître, c'est Allah qui a fait descendre le Livre (le Coran). c'est Lui qui se charge (de la protection) des vertueux*﴾ [Sourate Al-A'raf: 196].
- ﴿*En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l' abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés, ceux qui croient et qui craignent [Allah]. Il y a pour eux une bonne annonce dans la vie d' ici- bas tout comme dans la vie ultime.* ﴾[Sourate Younous: 62-64].
- ﴿*Allah prend la défense de ceux qui croient. Allah n'aime aucun traître ingrat*﴾[Sourate Al-Hajj: 38].

## Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il quitta cette fonction. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

## Résumé

Notre Seigneur – Gloire et Majesté à Lui – nous informe qu'Il défend Ses alliés, qu'Il est proche de Ses serviteurs vertueux et qu'Il s'attire leur affection.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

# Compréhension (fiqh)

1. Notre Seigneur – exalté soit-Il – nous informe qu'Il défend Ses serviteurs croyants. Ainsi, quiconque dispute et offense un des alliés d'Allah – qui sont ses serviteurs vertueux ayant parachevé leur foi grâce aux œuvres d'obéissance et dont Allah s'est chargé des affaires – alors, Allah lui déclare la guerre pour venger et défendre Ses alliés. Or qui a le pouvoir de faire la guerre à Allah?

2. Allah affirme ensuite que la meilleure façon dont un serviteur peut se rapprocher de son Seigneur est de s'acquitter des obligations qu'Il lui a imposées, car Allah ne lui a imposé les actes d'obéissance et ne lui a interdit les actes de désobéissance, qu'afin qu'il se rapproche de Lui.

3. Ainsi, lorsque le serviteur s'efforce de s'acquitter des obligations puis se rapproche de son Seigneur par des adorations qu'Il n'a que recommandées et pas imposées, comme les prières relevant de la Sounna, le jeûne [surérogatoire], les aumônes, les évocations régulières d'Allah, la lecture du Coran, le fait d'être au service des gens et autres actes adorations, Allah se met à l'aimer.

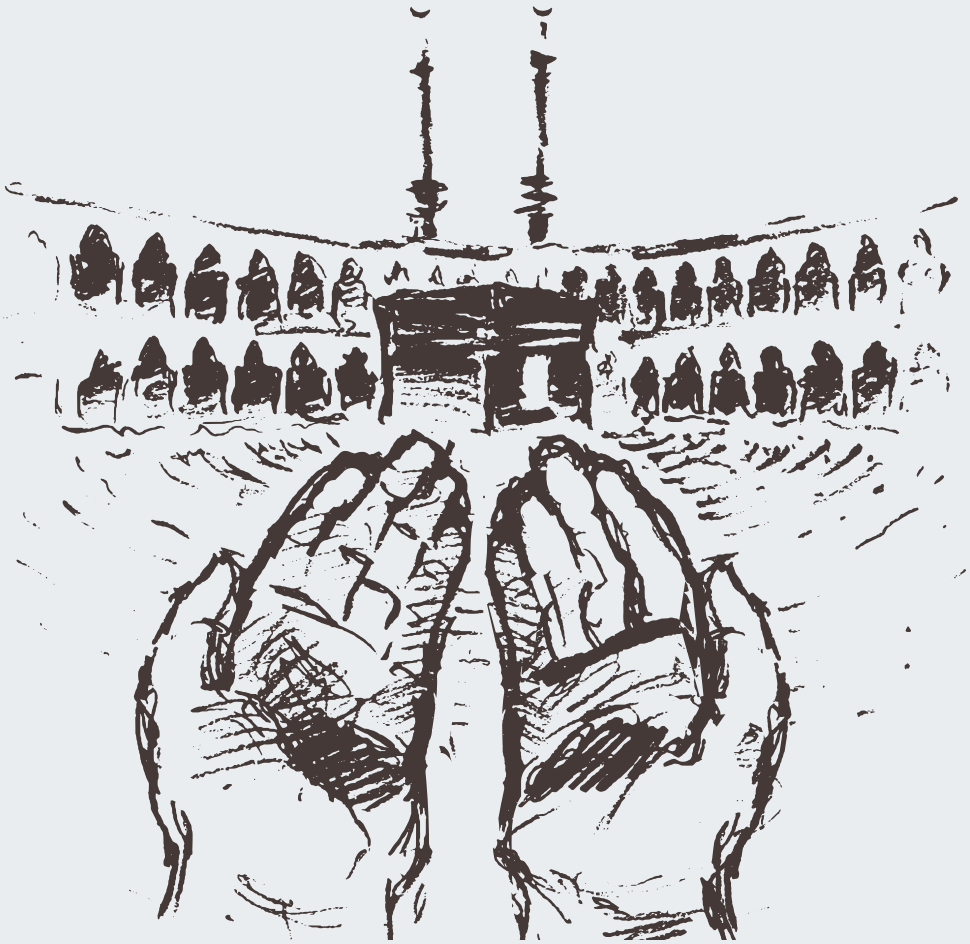
4. Dès qu'Allah l'aime, Il préserve pour lui ses sens. De ce fait, il n'entend que ce qui satisfait Allah, ne pose pas sa vue sur ce qui est illicite, ne tend pas la main vers ce que la religion n'autorise pas et ne prend donc pas ce qui ne lui appartient pas, ne frappe avec sa main que lorsqu'il en a le droit, et son pied ne le mène pas vers les actes de désobéissance. Ce hadith est similaire dans le sens à celui où le Prophète ﷺ dit: *"Préserve [les commandements d']Allah et Il te préservera. Préserve [les commandements d']Allah et tu Le trouveras devant toi"*[1].

5. De plus, l'une des composantes de l'éminente rétribution accordée par Allah à Ses alliés qu'Il aime et qui L'aiment est que lorsqu'ils L'invoquent, Il exauce leur invocation et leur accorde ce qu'ils Lui demandent, quelles que soient ces demandes. S'ils se réfugient auprès de lui parce qu'ils redoutent un mal ou un préjudice, il fait disparaître ce qu'ils redoutent et les prend sous Sa protection. Le Prophète ﷺ a dit: *"Il y a parmi les serviteurs d'Allah certains qui, s'ils juraient par Allah, Il les affranchirait de leur serment et les exaucerait"*[2].

6. Puis le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah aime ce que le croyant aime et qu'Il déteste qu'il soit atteint par une chose qui lui fasse du mal, même la mort qu'Il a décrétée et voulue pour toutes Ses créatures. Il déteste en effet qu'elle atteigne Son serviteur croyant, car celui-ci ne l'aime pas et en a peur. Par conséquent, la mort est d'une part voulue par Allah et d'autre part détestée par Lui. C'est cela même l'hésitation, car Allah décrète la mort du serviteur alors qu'Il aime ce dernier et déteste lui faire du mal, contrairement au mécréant qu'Allah déteste et auquel Il veut faire du mal[3].

1 Ahmad (2669) et At-Tirmidhi (2516).
2 Al-Boukhari (2703) et Moslim (1675).
3 Voir Majmou' Al-Fatawa d'Ibn Taymiyya (18/130).

Par ailleurs, l'aversion pour la mort que ressent le serviteur vertueux est instinctive et est la même que celle présente chez tous les gens. En effet, ils redoutent la mort et ne l'aiment pas, mais lorsque le terme du croyant échoit, Allah le réjouit en lui annonçant quels sont les délices qui l'attendent dans l'au-delà. Dès lors, rien ne lui est plus cher que la mort. Le Prophète ﷺ a dit: *"Celui qui aime à rencontrer Allah, Allah aime à le rencontrer. Celui qui à en détestation de rencontrer Allah, Allah à en détestation de le rencontrer".* 'A'icha ou une autre de ses épouses lui dit: "Mais nous détestons la mort". Le Prophète ﷺ dit alors: *"Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, mais lorsque le croyant est sur le point de mourir, on lui annonce l'agrément d'Allah et l'honneur qu'll lui fera. Dès lors, rien ne lui sera plus cher que ce qui va lui arriver. Il a alors hâte de rencontrer Allah et Allah a hâte de le rencontrer. Lorsque le mécréant est sur le point de mourir, on lui annonce le supplice et le châtiment d'Allah qu'il subira. Dès lors, rien ne lui est plus détestable que ce qui va lui arriver. Il aura donc en détestation de rencontrer Allah et Allah aura en détestation de le rencontrer"*[1].



1 Al-Boukhari (6507) et Moslim (2683).

# Suivi

1 (1) Celui qui voudrait se réfugier dans un lieu imprenable pensant qu'ainsi aucun mal ne pourra l'atteindre, qu'il se cramponne au câble d'Allah, car c'est le Dominateur qui se charge de défendre Ses alliés.

2 (1) Si Allah est avec toi, qui pourrait être contre toi et qui aurait la force de faire la guerre à Allah?

3 (1) Il ne suffit pas de revendiquer être l'allié d'Allah pour l'être vraiment. On devient plutôt l'allié d'Allah en ayant la foi, en étant pieux et en s'en remettant comme il se doit à Allah. Sinon, on ne compte plus les malheureux qui prétendent être des alliés d'Allah.

4 (1) La voie unique pour devenir un allié d'Allah est de se conformer à Sa religion, celle révélée à Son Messager ﷺ. Les juifs et les chrétiens prétendent être les alliés d'Allah et ses bien-aimés alors qu'ils mécroient en Son Messager ﷺ et se détournent de Sa religion.

5 (1) Prends grandement garde de combattre les alliés d'Allah, car tu n'as pas du tout le pouvoir de combattre Allah.

6 (2) Si tu veux te rapprocher d'Allah et gagner Son amour, exécute ce qu'Il t'a ordonné d'accomplir et abstiens-toi de ce qu'Il t'a défendu, car l'amour authentique est d'être en phase avec le bien-aimé et de se soumettre à Ses ordres.

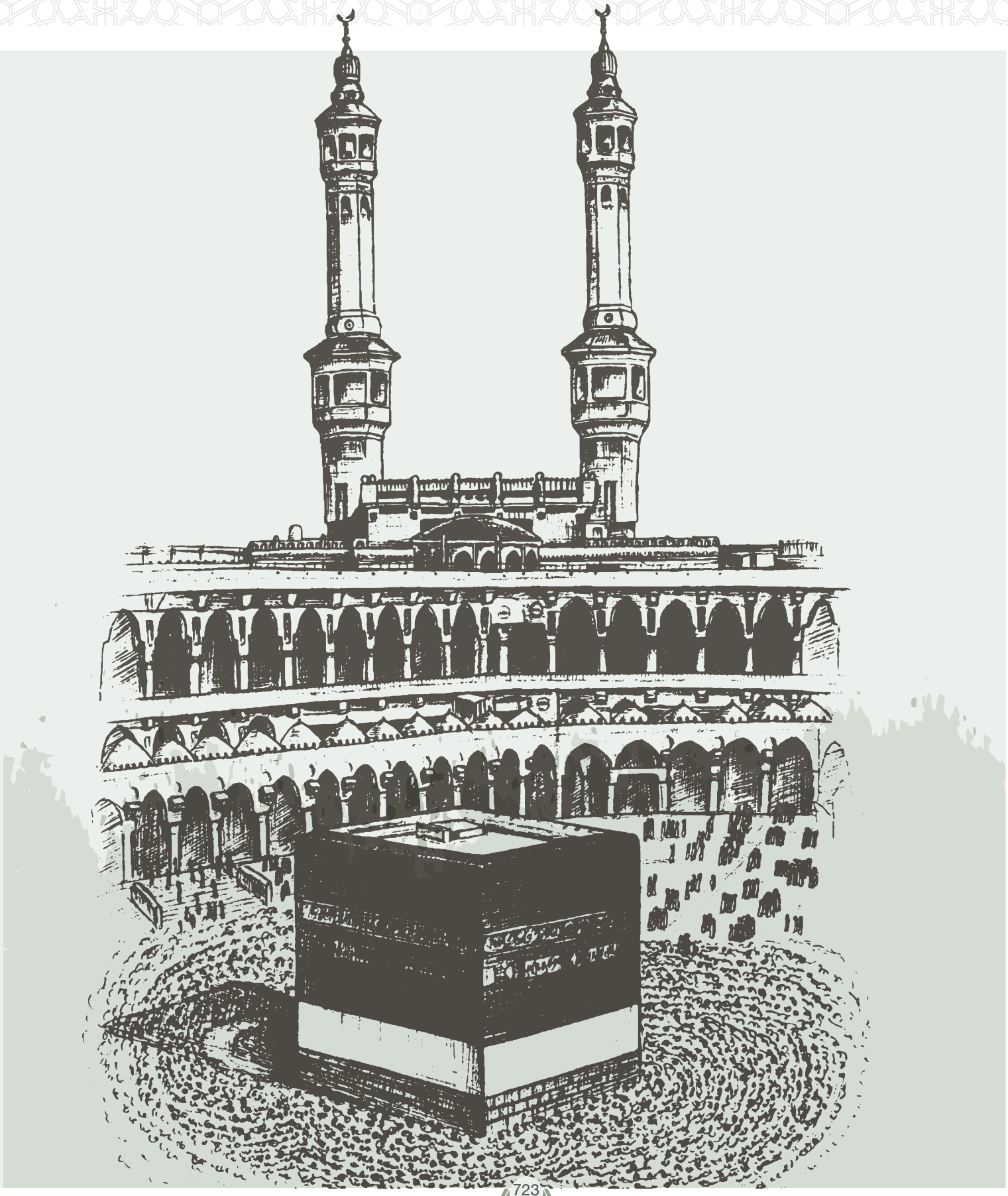
7 (2) Prends garde de prétendre aimer Allah alors que tu es distrait et que tu négliges d'obéir à ton bien-aimé. En effet, l'amoureux n'accepte que ce que son bien-aimé aime et agrée.

8 (2) 'Omar Ibn 'Abd Al-'Aziz – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit dans son discours: "La meilleure adoration est de s'acquitter des obligations et de s'abstenir des choses illicites, car Allah n'a imposé ces obligations à Ses serviteurs que pour les rapprocher de Lui et les faire bénéficier de Son agrément et de Sa miséricorde"[(1)37].

9 (3) Rapproche-toi d'Allah en accomplissant diverses adorations surérogatoires et Sounane recommandées, car celui qui s'acquitte des obligations s'abstient des actes de désobéissance, et s'empresse d'accomplir ce qu'Allah ne lui a pas imposé, mais qu'Il aime, s'attire nécessairement Son amour.

10 (3) Ne néglige pas les adorations surérogatoires, car Allah fit l'éloge de Ses prophètes et de Ses alliés en disant: ﴿*Nous l'exauçâmes, lui donnâmes Yahya et guérîmes son épouse. Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par amour et par crainte. Et ils étaient humbles devant Nous*﴾ [Sourate Al-Anebiya: 90].

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/336).



11 (3) Choisis pour toi-même un rang intermédiaire: entre celui des minimalistes qui ne se contentent que de s'acquitter des obligations et de s'abstenir de ce qui est défendu, et celui des précurseurs et pionniers qui atteignent le rang des alliés d'Allah aimés par Lui grâce à leur accomplissement assidu des adorations surérogatoires et à leur renoncement par précaution de ce qui est détestable et de ce qui les distrait de l'obéissance à Allah.

12 (3) Prends garde de croire que les adorations surérogatoires seules te seront bénéfiques et te rapprocheront de ton Seigneur alors que tu délaisses les adorations obligatoires. Au contraire, les adorations obligatoires sont nécessaires. En effet, Abou Bakr dit à 'Omar Ibn Al-Khattab: "Allah – exalté soit-Il – n'accepte pas d'adoration surérogatoire avant que l'on se soit acquitté de l'adoration obligatoire"[1].

13 (4) Aimer Allah est ce dont le serviteur peut bénéficier de plus éminent. Dawoud – qu'Allah le protège – disait dans son invocation: "Ô Allah, je Te demande de T'aimer, d'aimer ceux qui T'aiment et d'aimer les œuvres qui me font aimer de Toi. Ô Allah, fais que l'amour que je Te voue soit plus intense que l'amour que je voue à moi-même, ma famille, ma richesse et l'eau fraîche"[2].

14 (4) Lorsque ton âme te vainc et te fait commettre un acte de désobéissance, rapproche-toi plus d'Allah en t'acquittant des adorations obligatoires et en accomplissant des adorations surérogatoires. Ainsi, il préservera ton âme et tes membres de commettre l'illicite. Tu ne seras alors tenté par aucun péché ni ne faibliras au point de commettre un acte de désobéissance.

15 (4) La rétribution est de même nature que l'œuvre rétribuée. Lorsque tu respectes les limites d'Allah et que tu exécutes ce qu'Il t'a ordonné, Il préservera pour toi tes sens. Si en revanche tu négliges Sa religion, Il te négligera à Son tour et t'abandonnera à toi-même et à ta passion.

16 (4) L'un des plus flagrants résultats de l'amour d'Allah pour le serviteur est qu'Il ordonne à toutes les créatures de l'aimer. Le Prophète ﷺ a dit: *"Lorsque Allah aime un serviteur, Il appelle Jibril en disant: "Allah aime Untel, aime-le donc". Jibril se met alors à l'aimer puis il appelle dans le ciel en disant: "Allah aime Untel, aimez-le donc". Les habitants du ciel se mettent alors à l'aimer et on inspirera aux habitants de la terre de l'accepter"*[3].

17 (5) Si tu veux que ton invocation soit exaucée, recours donc à la cause la plus efficace pour cela: mériter l'amour d'Allah en te rapprochant de Lui par des actes d'obéissance.

---

1 Voir Az-Zuhd de Hannad Ibn As-Sari (1/284).
2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/340).
3 Al-Boukhari (7485) et Moslim (2637).

18 (5) Si tu t'aperçois que ton invocation est suspendue et n'est pas acceptée malgré ton insistance auprès de ton Seigneur, mets plus de chance de ton côté en te rapprochant de Lui davantage et sache que tu n'as pas encore atteint le rang des alliés d'Allah.

19 (5) Celui qui recourt à Allah et se prémunit en Lui obéissant et en se rapprochant de Lui, Allah lui accorde Sa protection contre tout préjudice et le défait de tout mal.

20 (5) Allah dit: ﴿*En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés*﴾ [Sourate Younous: 62]. Qu'est-ce qui attristerait celui qui a Allah avec lui et qu'est- ce qui pourrait lui fairer peur? N'as-tu pas en effet entendu les paroles du Prophète ﷺ à son Compagnon Abou Bakr: ﴿*Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous*﴾ [Sourate At-Tawba: 40].

21 (6) Allah – exalté soit-Il – déteste faire du mal à Son serviteur croyant. Comment celui-ci se permettrait-il donc de montrer à son Seigneur les actes de désobéissance qu'Il déteste?

22 (6) L'hésitation est une déficience qu'on ne doit pas attribuer à Allah. Sa signification dans ce hadith est qu'Allah veut une chose et la déteste en même temps sans que cela ne soit accompagné de perplexité comme cela est le cas chez l'être humain hésitant. Exclus donc qu'Allah possède des attributs de déficience.

23 Il y a dans ce hadith l'affirmation que l'amour et la détestation sont des attributs d'Allah. Nous les reconnaissons donc sans chercher à en définir le comment, à les interpréter ou à les nier.



**Un poète a dit:**

*Tu désobéis au Seigneur alors que tu manifestes de l'amour pour Lui, ceci est impensable et aucune analogie ne peut l'expliquer.*

*Si ton amour était sincère, tu Lui aurais obéi, car l'amoureux obéit à son bien-aimé.*

*Chaque jour Il commence par te gratifier d'un bienfait et toi tu négliges d'être reconnaissant.*



# Quelques œuvres faisant partie des meilleures

Ibn Mas'oud, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1. Je demandai au Prophète ﷺ: "Quelle est l'œuvre la plus aimée d'Allah?". Il répondit: *"La prière accomplie dans son temps".*
2. "Puis quoi?". Il répondit: *"Puis la piété filiale".*
3. "Puis quoi?". Il répondit: *"La lutte pour la cause d'Allah".*
4. Il me dit cela et si j'avais continué à l'interroger, il aurait continué à me répondre[1].

1 Al-Boukhari (527) et Moslim (85).

## Les Versets

- ﴿*Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux - sauf ceux qui ont quelque infirmité - et ceux qui luttent corps et biens dans le sentier d'Allah. Allah donne à ceux qui luttent corps et biens un grade d'excellence sur ceux qui restent chez eux*﴾ [Sourate An-Nissa: 95].
- ﴿*la prière demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés*﴾ [Sourate An- Nissa: 103].
- ﴿*Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah; ils tuent, et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu' Il a prise sur Lui-même dans la Thora, l' Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement? Réjouissez-vous donc de l' échange que vous avez fait: Et c'est là le très grand succès*﴾ [Sourate At-Tawba: 111].
- ﴿*Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point: "Fi!" et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses et par miséricorde, abaisse pour eux l' aile de l'humilité, et dis: "Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit"*﴾ [Sourate Al-Isra: 23-24].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Ar-Rahmane, 'Abd Allah Ibn Mas'oud Ibn Ghafil Ibn Habib Al-Houdhali, le Compagnon du Messager d'Allah ﷺ. Il embrassa très tôt l'Islam à La Mecque et participa aux deux migrations, à la bataille de Badr ainsi qu'à toutes les autres batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ. Chargé de porter les sandales du Messager d'Allah ﷺ, il les lui mettait lorsqu'il se levait et les portait à ses bras lorsque le Prophète ﷺ s'asseyait. Il est mort à Médine en l'an 32 ou 33 de l'Hégire[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que les œuvrse les plus aimées d'Allah et celles qu'Il préfère sont: la prière accomplie dans son temps, puis la piété filiale puis la lutte pour la cause d'Allah.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahabah d'Abou Nou'aym (4/1765), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatte Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/987) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/198).

# Compréhension (fiqh)

1 Ibn Mas'oud demande au Prophète ﷺ quelle est l'œuvre la plus aimée d'Allah afin qu'il l'accomplisse souvent et qu'il lui donne la priorité par rapport aux autres œuvres et actes qui permettent au serviteur de se rapprocher d'Allah. Le Prophète ﷺ l'informa que la meilleure de ces œuvres est d'accomplir la prière à l'heure. En effet, la prière est un pilier de l'Islam et c'est le fondement de la relation entre le serviteur et son Seigneur, ainsi que le deuxième des piliers de la religion. C'est pourquoi l'accomplir dans le temps qui est imposé par Allah est l'œuvre qu'Il aime le plus.

Par ailleurs, Allah fit l'éloge de Ses serviteurs croyants en disant d'eux qu'ils sont assidus dans leur prière et l'accomplissent comme il se doit. Allah dit: ﴿*Bienheureux sont certes les croyants, ceux qui sont humbles dans leur prière, qui se détournent des futilités, qui s'acquittent de l'aumône légale, et qui préservent leurs sexes [de tout rapport], si ce n'est qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent, car là vraiment, on ne peut les blâmer; alors que ceux qui cherchent au- delà de ces limites sont des transgresseurs; et qui veillent à la sauvegarde des dépôts confiés à eux et honorent leurs engagements, et qui observent strictement leur prière. Ce sont eux les héritiers, qui hériteront le Paradis pour y demeurer éternellement*﴾ [Sourate Al-Mou'minoune: 1-11]. Allah les qualifie ainsi de personnes qui se recueillent dans la prière et qui l'accomplissent avec assiduité. À l'inverse, Allah menaça celui qui néglige sa prière et l'accomplit en retard lorsqu'Il dit: ﴿*Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition*﴾ [Sourate Maryam: 59]. Les exégèses dirent: Ils négligèrent les horaires des prières, car s'ils avaient complètement délaissé la prière, ils seraient devenus mécréants[1].

2 Puis Ibn Mas'oud demanda quelle est la meilleure œuvre après l'accomplissement de la prière en son temps et le Prophète ﷺ lui répondit que c'est la piété filiale.

En effet, Allah donna une importance appuyée aux parents et associa la bienfaisance envers eux à Son adoration et à la proclamation de Son unicité dans plus d'un passage du Coran, comme dans Ses paroles: ﴿*Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère*﴾ [Sourate An-Nissa: 36] et Ses paroles: ﴿*Dis: Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit: ne Lui associez rien; et soyez bienfaisants envers vos père et mère*﴾ [Sourate Al- An'ame: 151].

La piété filiale consiste à être bienfaisant envers ses parents, à vivre convenablement avec eux, à leur être de bon conseil, à être à leur service et à ne pas leur désobéir. Allah dit: ﴿*Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point: "Fi!" et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité, et dis: "Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit"*﴾ [Sourate Al-Isra: 23-24].

1 Voir l'exégèse du Coran par Ibn Kathir (5/243).

Par ailleurs, le Prophète ﷺ nous informa que l'impiété filiale fait partie des péchés capitaux. Il demanda une fois à trois reprises: *"Voulez-vous que je vous informe des péchés capitaux les plus graves?"*. On lui répondit: "Oui, ô Messager d'Allah". Il dit alors: *"Associer une divinité à Allah, l'impiété filiale..."*. Puis il se mit en position assise après avoir été adossé et dit: *"...et proférer des faussetés"*. Il ne cessa de répéter cela au point que nous dîmes: Si seulement il arrêtait[1].

3 Ibn Mas'oud demanda ensuite quelle est l'œuvre la plus aimée d'Allah après la prière en son temps puis la piété filiale et le Prophète ﷺ lui répondit que c'est la lutte pour la cause d'Allah.

La lutte (jihad) pour la cause d'Allah consiste à combattre les mécréants pour lever haut la parole d'Allah et pour que les rites de l'Islam soient accomplis ostensiblement, en dépensant de sa personne et de ses richesses. Elle est le sommet de la bosse de l'Islam, c'est grâce à elle que l'étendard de la religion est levé et que la parole est hissée haut jusqu'à la survenue de l'Heure, et c'est par son moyen qu'Allah rend les croyants puissants et humilie Ses ennemis.

Allah fit l'éloges de ceux qui luttent pour la cause d'Allah en disant: ﴿***Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah; ils tuent, et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Thora, l'Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait: Et c'est là le très grand succès***﴾ [Sourate At-Tawba: 111].

Pour sa part, le Prophète ﷺ nous informa qu'aucune œuvre n'est aussi bien rétribuée que la lutte pour la cause d'Allah. Un homme se rendit auprès du Messager d'Allah ﷺ et lui demanda: "Indique-moi une œuvre qui est équivalente à la lutte pour la cause d'Allah?". Le Prophète ﷺ répondit: *"Je n'en connais pas"*. Puis il lui dit: *"Peux-tu, lorsqu'un combattant part combattre, entrer dans ton lieu de prière et prier sans interruption, et jeûner sans rompre ton jeûne?"*. L'homme s'étonna: "Et qui pourrait faire cela?"[2].

4 Puis 'Abd Allah Ibn Mas'oud affirme qu'il s'est contenté de ces œuvres dont l'a informé le Messager d'Allah ﷺ et que s'il avait continué de lui poser des questions, il l'aurait informé d'autres œuvres, mais il ne s'est arrêté que pour ne pas importuner le Prophète ﷺ.

1 Al-Boukhari (2654) et Moslim (87).
2 Al-Boukhari (2785) et Moslim (1878).

# Suivi

1 (1) Les Compagnons – qu'Allah a agréés – s'efforçaient d'exploiter leur temps pour accomplir des actes d'obéissance et ils se souciaient d'interroger le Prophète ﷺ sur les adorations aimées et préférées d'Allah et celles qui font mériter le plus de rétributions et de récompenses. Chaque musulman gagnerait à prendre exemple sur eux.

2 (1) Plus d'un Compagnon interrogea le Prophète ﷺ sur les œuvres les plus aimées d'Allah et à chacun d'entre eux il donnait une réponse différente en raison de la diversité des situations et des personnes. En effet, il répondait à chacun selon ce qu'il nécessite et ce qui lui est adapté. Les prédicateurs, les savants et les éducateurs doivent tenir compte des situations des gens et de leurs natures lorsqu'ils émettent des fatwas et délivrent des exhortations.

3 (1) Le Prophète ﷺ veillait à accomplir la prière en son temps, au point que lorsque les polythéistes l'assiégèrent lors de la bataille du Fossé, il dit: *"Qu'Allah remplisse leurs demeures et leurs tombes de feu, ils nous ont distraits de la prière médiane jusqu'à ce que le soleil se lève"*[1]. Et pourtant, il avait une excuse pour retarder l'accomplissement de la prière. Que dire donc de ceux qui négligent la prière sans excuse religieusement valide?

4 (1) Ibn Mas'oud posa plusieurs questions au Prophète ﷺ en une seule séance et le Prophète ﷺ ne lui manifesta ni impatience ni exaspération. Il convient donc que les prédicateurs et les savants se parent de patience et d'indulgence lorsqu'ils ont affaire aux gens.



1 Al-Boukhari (2931) et Moslim (627).

5 (2) La piété filiale fait partie des plus importants actes qui permettent de se rapprocher d'Allah. Que celui dont les deux parents sont en vie ou même un seul, profite de cela et se rapproche d'Allah en étant bon envers eux.

6 (2) La piété filiale expie les péchés. Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – rapporte qu'un homme se rendit auprès du Prophète ﷺ et lui dit: "Ô Messager d'Allah, j'ai commis un immense péché. Ai-je la possibilité de me repentir?". Le Prophète ﷺ lui demanda: *"Ta mère est-elle en vie?"* Non, répondit l'homme. Le Prophète ﷺ lui demanda ensuite: *"As-tu une tante maternelle vivante?"*. Oui, répondit l'homme. Le Prophète lui dit alors: *"Sois bon envers elle"*[1].

7 (3) La lutte pour la cause d'Allah fait partie des œuvres et actes qui permettent de se rapprocher d'Allah et aucune œuvre ne lui est semblable. On demanda au Prophète ﷺ: "Qui est le meilleur des gens?". Il répondit: *"Un croyant qui lutte pour la cause d'Allah avec sa vie et ses biens"*[2].

8 (3) Fournir des efforts et dépenser pour diffuser la religion d'Allah, transmettre l'appel d'Allah aux gens, ainsi qu'ordonner le convenable et défendre le blâmable font partie de la lutte pour la cause d'Allah.

9 (4) Il convient que chacun ait de l'égard pour les juristes et les gens de science en ne les accablant pas de questions et en ne les exténuant pas à force d'interrogations. On doit plutôt être concis et tenir compte des moments où ils sont fatigués, peu actifs, etc.



1 At-Tirmidhi (1904).
2 Al-Boukhari (2786) et Moslim (1888).



# Hadith 125

# Quelques œuvres faisant partie des meilleures partie 1

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1. "Celui qui *soulage le croyant d'un malheur de ce bas monde, Allah le soulagera d'un malheur du Jour de la Résurrection.*

2. *Celui qui accorde une facilité à son débiteur, Allah lui accordera une facilité dans ce bas monde et dans l'au-delà.*

3. *Celui qui couvre un croyant, Allah le couvrira dans ce bas monde et dans l'au-delà.*

4. *Allah aide le serviteur dès lors que le serviteur aide son frère.*

5. *Celui qui emprunte un chemin par lequel il recherche une science, Allah lui facilitera un chemin qui le mènera au Paradis.*

6. *Aucun groupe ne se rassemble dans une maison parmi les maisons d'Allah afin de lire le Coran et de l'* étudier entre eux, sans que la *quiétude ne descende sur eux, que la miséricorde ne les englobe, que les anges ne les entourent et qu'Allah ne les mentionne auprès de ceux qui sont auprès de lui.*

7. *Celui qui est ralenti par ses œuvres ne sera pas avancé par sa lignée"*[1].

1 Moslim (2699).

## Les Versets

- ﴿*Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression*﴾ [Sourate Al-Ma`ida: 2].
- ﴿*Ceux qui récitent le Livre d'Allah, accomplissent la prière, et dépensent, en secret et en public de ce que Nous leur avons attribué, espèrent ainsi faire un commerce qui ne périra jamais, afin [qu'Allah] les récompense pleinement et leur ajoute de Sa grâce. Il est Pardonneur et Reconnaissant*﴾ [Sourate Fatir: 29-30].
- ﴿*Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux*﴾ [Sourate Al-Houjourate: 13].
- ﴿*Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir*﴾ [Sourate Al-Moujadila: 11].

## Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al-Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (tabi' oune) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d'enseigner aux gen comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe sur le mérite qu' il y a à aider les gens dans leurs affaires de ce bas monde et qu'Allah aidera le serviteur qui aide son frère. Le Prophète ﷺ mentionne ensuite le mérite d'étudier la science ainsi que la quiétude, la miséricorde et la mention qu'Allah fait de lui auprès des habitants du ciel. Enfin, le Prophète ﷺ affirma que ce sont les œuvres qui sont prises en compte, pas les filiations.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ mentionne quelle est la rétribution méritée pour aider les gens à satisfaire leurs besoins et alléger leurs peines. Il affirme ainsi que celui qui décharge un croyant d'une immense détresse, Allah le déchargera d'une terreur du Jour de la Résurrection. Allah dit: ﴿***Ô hommes! Craignez votre Seigneur. Le séisme [qui précédera] l'Heure est une chose terrible. Le jour où vous le verrez, toute nourrice oubliera ce qu'elle allaitait, et toute femelle enceinte avortera de ce qu'elle portait. Et tu verras les gens ivres, alors qu'ils ne le sont pas. Mais le châtiment d'Allah est dur***﴾ [Sourate Fatir: 1-2].

2 Celui qui accorde une facilité à un débiteur incapable de rembourser sa dette en lui concédant un délai supplémentaire, en effaçant sa dette en totalité ou en partie, ou en lui donnant ce qui le sort de sa difficulté, sa rétribution sera qu'Allah lui facilite ses affaires. Ainsi, il ne passe pas par une difficulté ni ne fait face à une adversité dans le bas monde sans qu'Allah ne la lui facilite. De plus, Allah facilitera également sa reddition des comptes, et lui fera alors miséricorde et lui pardonnera. Allah dit: ﴿***À celui qui est dans la gêne, accordez un sursis jusqu'à ce qu'il soit dans l'aisance. Mais il est mieux pour vous de faire remise de la dette par charité! Si vous saviez!***﴾ [Sourate Al-Baqara: 280]. Le Prophète ﷺ a, pour sa part, dit: *"Il y avait un commerçant qui faisait crédit aux gens et lorsqu'il voyait un client en difficulté, il disait à ses employés: Effacez sa dette, puisse Allah effacer nos péchés. Et Allah effaça effectivement ses péchés"*[1].

3 Celui qui couvre un musulman, Allah le couvrira dans ce bas monde en ne le démasquant pas devant les gens et en ne leur dévoilant pas ses faiblesses ni ses péchés et méfaits. Puis dans l'au-delà, Il l'abritera de Sa protection (c'est-à-dire de Son voile et Sa miséricorde) de manière à ce que personne n'entende rien de sa reddition des comptes. Le Prophète ﷺ a dit: *"Allah rapprochera le croyant et l'abritera de Sa protection et le couvrira. Il lui demandera: Reconnais-tu tel péché? Reconnais-tu tel autre péché? Le serviteur répondra: Oui Seigneur. Puis lorsqu'Il lui fera avouer ses péchés et que le serviteur croira qu'il est perdu, Allah dira: Je les ai couverts pour toi dans le bas monde et Je te les pardonne aujourd'hui. On lui remettra alors le livre de ses bonnes actions. Quant aux mécréants et aux hypocrites, les témoins diront à leur sujet: ﴿**"Voilà ceux qui ont menti contre leur Seigneur". Que la malédiction d'Allah (frappe) les injustes**﴾ [Sourate Houd: 18]"*[2]. Par ailleurs, couvrir son frère musulman correspond à deux catégories. La première est de couvrir sa nudité physique en lui donnant ce dont il se vêtit et couvre son corps. La seconde est de couvrir sa nudité morale qui désigne les péchés. Ainsi, lorsqu'un musulman voit son frère commettre un péché, il doit lui signifier sa désapprobation et le conseiller pour satisfaire Allah. Puis après cela, il ne lui est pas permis de le dévoiler et de crier sur les toits qu'il a commis un péché. Il doit plutôt le couvrir et invoquer qu'Allah le guide. Allah dit: ﴿***Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront***

1 Al-Boukhari (2078) et Moslim (1562).
2 Al-Boukhari (2441) et Moslim (2768).



*un châtiment douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà*﴾ [Sourate An-Nour: 19]. Pour sa part, le Prophète ﷺ a dit: *"Ô ensemble de ceux qui ont cru par la parole et dont la foi ne s'est pas introduite dans les cœurs, ne médisez pas des musulmans et ne soyez pas à l'affût de leurs faiblesses, car celui qui est à l'affût de leurs faiblesses, Allah sera à l'affût de sa faiblesse. Or celui dont Allah est à l'affût des faiblesses, Allah le démasque fut-il à l'abri dans sa demeure"*[1].

En outre, les pécheurs appartiennent à deux catégories. La première est celle du pécheur couvert dont on ne connaît pas le péché et qui ne s'en vante pas, c'est celui-là qu'il est obligatoire de couvrir. C'est pourquoi le Prophète ﷺ refusa d'exécuter une peine sur un homme qui lui dit: J'ai transgressé une limite, exécute sur moi la peine prévue. Le Prophète ﷺ ne lui demanda pas quel péché il avait commis, mais lui demanda plutôt: *"Ne pries-tu pas avec nous?"*. Oui, répondit l'homme. Le Prophète ﷺ lui dit: *"Allah t'a alors pardonné ton péché* – ou bien: *ta transgression"*[2].

La deuxième catégorie est celle du pécheur qui se vante de ses péchés et qui ne se soucie pas de la gravité des péchés qu'il commet. Ce pécheur ne doit pas être couvert, mais son cas doit plutôt être soumis au dirigeant afin de faire cesser son mal et de dissuader ses semblables[3].

4 Puis le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah aide le musulman tant que celui-ci s'efforce d'aider son frère. Le Prophète ﷺ dit dans un autre hadith: *"Celui qui satisfait le besoin de son frère, Allah satisfait son besoin"*[4]. Il dit également: *"Celui qu'Allah aime le plus parmi les gens est celui qui est le plus bénéfique aux gens, et l'œuvre la plus aimée par Allah – exalté soit-Il – c'est de réjouir un musulman en le soulageant d'un malheur, en remboursant sa dette ou en apaisant sa faim. Il est préférable pour moi d'aller avec un frère pour satisfaire l'un de ses besoins plutôt que de me retirer dans cette mosquée – soit la Mosquée de Médine –un mois durant... et celui qui va avec son frère pour satisfaire un de ses besoins jusqu'à effectivement le satisfaire, Allah raffermira ses pieds le jour où les pieds flancheront"*[5].

5 Le Prophète ﷺ explicite ensuite le mérite de celui qui étudie la science et nous informe que lorsque le serviteur emprunte un chemin par lequel il recherche une science, Allah lui facilite pour cela un chemin qui le mènera au Paradis. En effet, la science fait prendre conscience au cœur de l'éminence et du pouvoir d'Allah et lui fait comprendre les jugements religieux relatifs au licite et à l'illicite. Il se met alors à les mettre en pratique, espérant ainsi le pardon et l'agrément d'Allah.

---

1 Ahmad (20014) et Abou Dawoud (4880).
2 Al-Boukhari (6823) et Moslim (2764).
3 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/291-293).
4 Al-Boukhari (2442) et Moslim (2580).
5 At-Tabarâni dans Al-Mou'jam Al-Awsat (6026).

Le mot chemin est indéterminé, car il englobe tous les chemins concrets qui consistent à se déplacer de la demeure vers la mosquée, l'école, l'université, le centre ou autre ainsi que le voyage effectué pour acquérir la science auprès des savants, de même qu'il englobe les chemins abstraits qui consistent à effectuer des recherches dans les livres, consulter des sites internet et les pages des savants, ainsi que le fait d'étudier et de réviser la science à partir de ses sources. Tous ces chemins font partie des voies par lesquelles on emprunte le chemin de la science[1].

De même, le mot science est indéterminé, car il englobe toutes les subdivisions de la science sans qu'il ne soit limité à l'étude de la science religieuse, même si elle est supérieure et fait mériter une plus grande rétribution, et englobe la petite quantité de science comme la grande quantité de science. Ainsi, celui qui emprunte un chemin par lequel il recherche le jugement relatif à une seule problématique obtiendra la rétribution mentionnée[2].

6 Puis le Prophète ﷺ nous informe du mérite de se réunir dans les mosquées pour réciter et réviser le Coran, car la sérénité descend sur ceux qui s'y réunissent, la miséricorde les englobe, les anges les entourent de toutes parts afin de préserver leur assemblée contre les démons et Allah les mentionne parmi les habitants du ciel avec les anges. Allah dit à ce propos: ﴿*Dans des maisons [des mosquées] qu'Allah a permis que l'on élève, et où Son Nom est invoqué; Le glorifient en elles matin et après- midi, des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'invocation d'Allah, de l'accomplissement de la prière et de l'acquittement de l'aumône légale, et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés ainsi que les regards. Afin qu'Allah les récompense de la meilleure façon pour ce qu'ils ont fait [de bien]. Et Il leur ajoutera de Sa grâce. Allah attribue à qui Il veut sans compter*﴾ [Sourate An-Nour: 36-38].

7 Enfin, le Prophète ﷺ affirme que ce sont les œuvres dont il sera tenu compte et non des lignées le Jour de la Résurrection. Ainsi, celui dont les œuvres ne suffisent pas pour échapper au Feu et entrer au Paradis, sa lignée ne lui sera d'aucune utilité, même s'il est le descendant d'un prophète. Sinon, la lignée aurait été bénéfique au père d'Ibrahim Al-Khalil, au fils et à l'épouse du premier des messagers Nouh, à l'épouse de Lot, aux parents du Prophète ﷺ et à son oncle partenel Abou Talib ainsi qu'à d'autres personnes. Allah dit: ﴿*Puis quand on soufflera dans la Trompe, il n'y aura plus de parenté entre eux ce jour-là, et ils ne se poseront pas de questions. Ceux dont la balance est lourde seront les bienheureux; et ceux dont la balance est légère seront ceux qui ont ruiné leurs propres âmes et ils demeureront éternellement dans l'Enfer. Le feu brûlera leurs visages et ils auront les lèvres crispées*﴾ [Sourate Al-Mou'minoune: 101-104].

1 Voir le commentaire de Riyâd As-Sâlihin d'Ibn 'Outhaymin (5/433-434).
2 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (1/160).

# Suivi

1 (1) La rétribution est de même nature que l'œuvre rétribuée. Ainsi, celui qui soulage son frère d'un malheur, Allah le soulagera, celui qui fait miséricorde aux gens, Allah lui fera miséricorde, celui qui accable les gens, Allah l'accablera, et celui qui couvre les gens sera couvert. Choisis donc ce que tu veux pour toi-même.

2 (1) Que les malheurs seront nombreux le Jour de la Résurrection! Le Pont Sirat, la Reddition des Comptes, l'éparpillement des feuillets, l'exposition au Feu, etc. Que notre besoin est grand de soulager les malheurs des gens dans l'espoir qu'Allah nous soulage de ces immenses détresses!

3 (2) Être conciliant avec les débiteurs en difficulté est une des bonnes œuvres qui sauvent le serviteur le Jour de la Résurrection. Le Prophète ﷺ a dit: *"Celui qui aimerait être sauvé par Allah des malheurs du Jour de la Résurrection, qu'il facilite au débiteur en difficulté de payer sa dette ou qu'il en renonce à une partie"*[1].

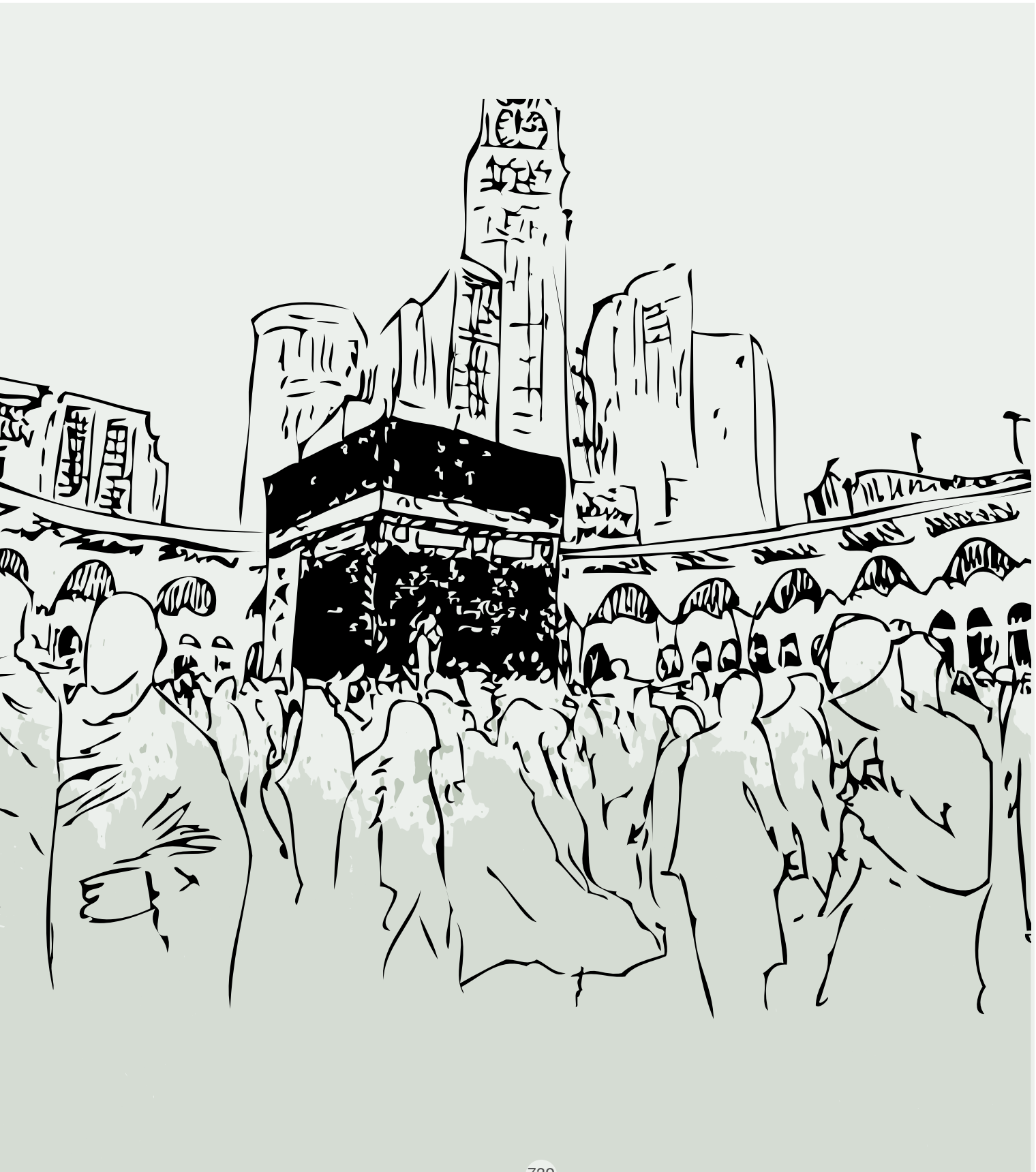
4 (2) Rembourser les dettes des débiteurs en difficulté et les en dégager est une cause de pardon des péchés. Le Prophète ﷺ a dit: *"Un homme faisant partie des peuples qui vous ont précédés, rendit des comptes et on ne lui trouva aucune bonne œuvre si ce n'est qu'il était aimable avec les gens et conciliant dans ses transactions en ordonnant à ses employés d'effacer les dettes des débiteurs en difficulté. Allah – exalté soit-Il – dit: Nous sommes plus en droit d'effacer les péchés, effacez donc ses péchés"*[2].

5 (3) Préserve ta langue et tes yeux de s'impliquer dans les défauts et les faiblesses des gens et Allah préservera tes faiblesses en ne permettant à personne de les dévoiler.

6 (3) Un prédécesseur a dit: "J'ai connu des gens qui n'avaient pas de défauts puis lorsqu'ils parlèrent des défauts des gens, les gens se mirent à parler des leurs. J'ai aussi connu des gens qui avaient des défauts puis qui s'abstinrent de parler de ceux des gens, et alors leurs défauts furent oubliés".

7 (3) Il est obligatoire de couvrir les musulmans qui ne sont pas connus pour désobéir à Allah après les avoir conseillés et leur avoir signifié convenablement sa désapprobation. Un ministre vertueux dit à quelqu'un qui ordonnait ce qui est convenable: "Efforce-toi de couvrir les désobéissants, car divulguer leurs actes de désobéissance est un défaut qui entache les disciples de l'Islam. Ce qui est prioritaire est donc de couvrir les défauts d'autrui"[3].

1 Moslim (1563).
2 Moslim (1561).
3 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/291-293).



8 (3) Lorsque le musulman commet abusivement des actes de désobéissance au point qu'il ne s'en soucie plus, il n'est pas permis de le couvrir, mais il est plutôt obligatoire de soumettre son cas au détenteur de l'autorité afin d'appliquer sur lui la peine qu'il mérite. Il débarrassera ainsi les gens de son mal et cela dissuadera ses semblables.

9 (3) Lorsque les gens ont besoin de dévoiler certains transgresseurs qui ne se vantent pas de leurs actes de désobéissance, alors cela leur est permis, comme dans le cas où le transgresseur est témoin dans une affaire, dépositaire d'un legs pieux, ou autre.

**Un poète a dit:**

*Si tu veux vivre en gardant ta religion saine, ta part dans l'au-delà intacte et ton honneur sauf,*

*Ne mentionne avec ta langue aucune faiblesse d'une personne, car toi aussi tu as des faiblesses et les gens ont aussi des langues.*

*Et lorsque ton œil te fait voir les défauts des gens, dis: Ô mon œil, les gens ont aussi des yeux. Fréquente convenablement les gens et évite les transgresseurs et sépare-toi d'eux, mais de la meilleure des façons.*

10 (4) Le Prophète ﷺ aimait satisfaire les besoins des gens et disait: *"Que celui d'entre vous qui a la possibilité d'être bénéfique à son frère le fasse"*[(1)79]. Il arrivait qu'une petite fille le prenne par la main et l'emmène là où elle voulait[(2)80] et ses Compagnons – qu'Allah a agréés – l'imitaient en cela. Ainsi, Abou Bakr dépensa sa richesse pour la cause d'Allah et 'Omar s'enquérait de la situation des veuves la nuit. 'Othmane pour sa part acheta le puits de Rouma et en fit un legs pieux mis à la disposition des musulmans. Que celui qui recherche des modèles prenne exemple sur le Prophète ﷺ et ses Compagnons.

11 (4) Al-Hasane Al-Basri – qu'Allah lui fasse miséricorde – envoya certains de ses amis satisfaire le besoin d'un homme et leur dit: "Passez chez Thabit Al-Bounani et prenez-le avec vous". Arrivé chez Thabit, celui-ci leur dit: "Je suis en retraite spirituel". Ils retournèrent donc auprès d'Al- Hasane et l'informèrent de cela. Il leur demanda de lui dire: "Ô A'mach, ne sais-tu pas que t'affairer pour satisfaire le besoin de ton frère est meilleur pour toi qu'un pèlerinage faisant suite à un autre pèlerinage?!". Ils retournèrent alors chez Thabit qui interrompit sa retraite spirituelle et les accompagna.

12 (5) Le Prophète ﷺ promit que l'entrée au Paradis sera facilitée à celui qui étudie la science. Ainsi, que celui qui veut entrer au Paradis emprunte la voie des savants.

1 Moslim (2199).
2 Al-Boukhari (6072).

13 (6) Allah accorda comme rétribution à ceux qui se réunissent dans Sa maison la quiétude qui descend sur eux. De plus, les anges les entourent, la miséricorde les englobe et Allah – exalté soit-Il – les mentionne parmi ceux qui sont auprès de Lui. Quelle rétribution est plus grandiose que celle-là?

**Un poète a dit:**

*Si la science ne t'est d'aucun avantage, alors il aurait été préférable que tu sois ignorant.*

*Et si ta compréhension te jetait dans des abîmes, si seulement alors tu n'avais rien compris. L'impuissance te fera récolter l'ignorance et tu paraîtras petit aux yeux des autres bien que tu grandisses.*

14 (6) Imagine que ton Seigneur te mentionne par ton nom et ta description et qu'Il te vante auprès des anges en disant: Mon serviteur Untel m'évoque. C'est un mérite immense et un rang élevé qui s'obtient en échange d'une œuvre facile à la portée de tout musulman.

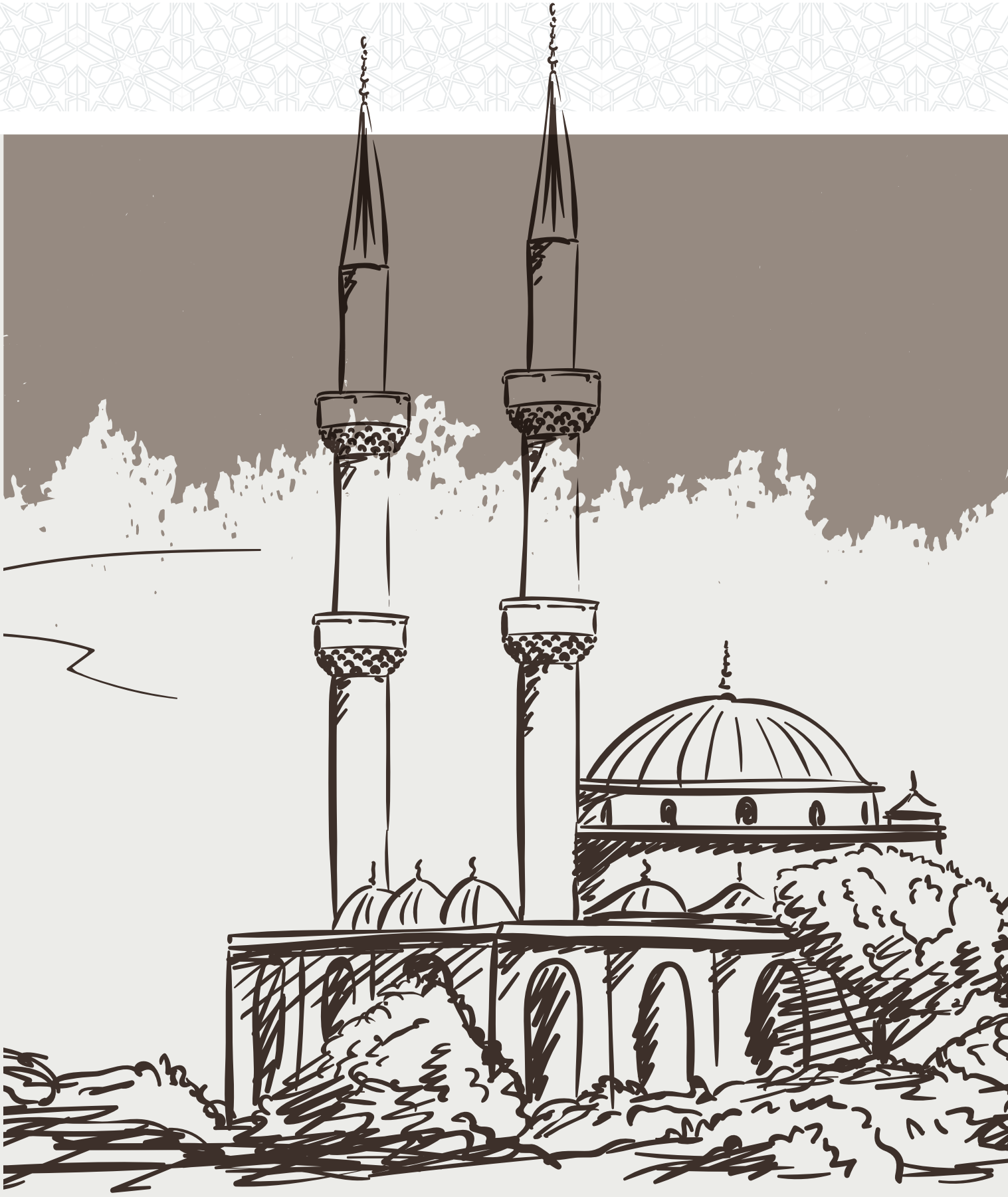
15 (7) Prends garde à croire que la noblesse de ta lignée t'avantagera dans l'au-delà. Soit tu accomplis de bonnes œuvres et tu seras sauvé, soit tu accomplis de mauvaises œuvres et tu seras perdu. Lorsque Allah révéla Ses paroles: ﴿***Et avertis les gens qui te sont les plus proches***﴾ [Sourate Ach-Chou'ara: 214], le Prophète ﷺ se leva et dit: *"Ô ensemble des Qouraychites, rachetez vos âmes, car je ne peux rien pour vous auprès d'Allah. Ô les Banou 'Abd Manaf, je ne peux rien pour vous auprès d'Allah. Ô 'Abbass Ibn 'Abd Al-Mouttalib, je ne peux rien pour toi auprès d'Allah. Ô Safiyya tante paternelle du Messager d'Allah, je ne peux rien pour toi auprès d'Allah. Ô Fatima, fille de Mohammad, demande-moi ce que tu veux de mes biens, mais je ne peux rien pour toi auprès d'Allah"*[1].

**Un poète a dit:**

*Je fais serment que l'être humain n'a de valeur que par sa religion, ne délaisse donc pas la piété pour t'en remettre à ta lignée.*

*L'Islam a élevé Salmane le Perse, alors que l'associationnisme a rabaissé le damné Abou Lahab.*

1 Al-Boukhari (2753) et Moslim (204).



126

# Hadith

# Quelques œuvres faisant partie des meilleures partie 2

Abou Malik Al-Ach'ari, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "*La purification est la moitié de la foi,*

2 *la formule "Louange à Allah" remplie la balance,*

3 *et les formules "Gloire et Pureté à Allah" et "Louange à Allah" remplissent l'espace entre le ciel et la terre.*

4 *La prière est une lumière*

5 *l'aumône est une preuve [de foi]*

6 *la patience est une clarté*

7 *et le Coran est un argument en ta faveur ou en ta défaveur.*

8 *Tout homme débute sa journée en vendant son âme: soit il l' affranchit, soit il la conduit à sa perte*"(1).

1 Moslim (223).

## Les Versets

- ﴿*Allah aime ceux qui se repentent et Il aime ceux qui se purifient*﴾ [Sourate Al-Baqara: 222].
- ﴿*Et la pesée, ce jour-là, sera équitable. Donc, celui dont les bonnes actions pèseront lourd... voilà ceux qui réussiront! Et quant à celui dont les bonnes actions pèseront léger... voilà ceux qui auront causé la perte de leurs âmes parce qu' ils étaient injustes envers Nos enseignements*﴾ [Sourate Al-A'raf: 8-9].
- ﴿*Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis*﴾ [Sourate At-Tawba: 111].
- ﴿*En vérité la prière préserve de la turpitude et du blâmable*﴾ [Sourate Al-'Ane'kaboute: 45].
- ﴿*et les endurants auront leur pleine récompense sans compter*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 10].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Al-Harith Ibn Al-Harith, mais certains avancent un autre nom, Abou Malik Al-Ach'ari Ach-Chami. Après avoir embrassé l'Islam, il accompagna le Prophète et combattit à ses côtés. Le Prophète ﷺ dit de lui: "*Ô Allah, couvre d' éloges 'Obayd Abou Malik Al-Ach'ari et fais qu' il soit supérieur à beaucoup de gens*(1)"[42]. Il est mort durant l'épidémie de peste en l'an 18 de l'Hégire(2).

## Résumé

Le Prophète ﷺ mentionne des pratiques qui alourdiront la balance du serviteur le Jour de la Résurrection et affirme que le sort des gens est entre leurs mains: certains sauvent leurs âmes et d'autres les mènent à leur perte.

1 Ahmad (22907).

2 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/284), Târîkh Dimachq d'Ibn 'Asâkir (67/187) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (5/272).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ assure que la purification, qui désigne en général l'hygiène dont font partie les ablutions pour la prière et l'accomplissement des adorations, représente la moitié de la foi. Comme il est ordonné au musulman de purifier son corps et son for intérieur, la purification du corps est donc la moitié de cela. Il est aussi possible que le terme foi désigne la prière, comme lorsque Allah dit: ﴿*Et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre [la récompense de] votre foi*﴾ [Sourate Al-Baqara: 143], le terme foi désignant ici la prière. La purification est la moitié de la prière, car elle est une condition sans laquelle la prière n'est pas valide.

Par ailleurs, la pureté est une des adorations les plus éminentes et un des actes les plus prestigieux permettant au serviteur de se rapprocher d'Allah. Allah dit en effet: ﴿*Allah aime ceux qui se repentent et Il aime ceux qui se purifient*﴾ [Sourate Al-Baqara: 222].

Ceci démontre que les œuvres sont inclues dans la foi et que celle-ci augmente lorsqu'on obéit à Allah et diminue lorsqu'on Lui désobéit.

2 Le Prophète ﷺ nous informe ensuite que lorsque le serviteur dit: "Louange à Allah" cela remplira sa balance le Jour de la Résurrection en raison de l'immensité de la récompense méritée pour cela, la louange étant de faire l'éloge d'Allah.

La balance est un objet qu'Allah a apprêté et qui servira à peser les œuvres des serviteurs le Jour de la Résurrection. Cette balance a deux plateaux: les bonnes actions du serviteur seront posées sur un des plateaux et ses mauvaises actions sur l'autre. Si c'est le plateau des bonnes actions qui descend, le serviteur fait partie de ceux qui auront réussi, sinon il sera déçu et perdant. Allah dit: ﴿*Et la pesée, ce jour-là, sera équitable. Donc, celui dont les bonnes actions pèseront lourd... voilà ceux qui réussiront! Et quant à celui dont les bonnes actions pèseront léger... voilà ceux qui auront causé la perte de leurs âmes parce qu'ils étaient injustes envers Nos enseignements*﴾ [Sourate Al-A'raf: 8-9].

3 Il nous informe ensuite que lorsque le serviteur dit: "Gloire et Pureté à Allah" et "Louange à Allah" – la première formule signifiant que l'on exclut toute déficience et tout défaut concernant Allah – il mérite une récompense immense, au point que si cette récompense était un corps matériel, elle remplirait l'espace entre le ciel et la terre. Ainsi, la récompense méritée pour prononcer la formule "Louange à Allah" remplit la balance, maintenant si le serviteur la fait suivre de la formule "Gloire et Pureté à Allah", la récompense augmente au point de remplir l'espace entre le ciel et la terre. Ceci, car le serviteur fait l'éloge de son Seigneur comme Il le mérite et Lui exclut toute déficience et tout défaut[1].

1 Voir Al-Moufhim Lima Achkal Mine Talkhisse Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbas Al-Qourtoubi (3/102)

4 Puis le Prophète ﷺ nous informe que la prière est une lumière qui guide le serviteur vers le vrai. Ainsi, le cœur de celui qui est assidu dans sa prière se remplit des lumières de la sagesse, de la guidée et de la connaissance et de ce fait, la prière et les turpitudes ne peuvent coexister chez une même personne. Allah dit: ﴿*En vérité la prière préserve de la turpitude et du blâmable*﴾ [Sourate Al- 'Ane'kaboute: 45].

5 Faire l'aumône est une preuve de sincérité de la foi du serviteur, car l'amour de la richesse est inné chez l'être humain et lorsque son âme lui permet d'en faire don, c'est un signe de sa foi. C'est aussi une preuve et un argument en sa faveur lorsqu'il comparaîtra face à Allah le Jour de la Résurrection et qu'on lui demandera comment il a dépensé sa richesse[1].

6 La patience – sous toutes ses formes: dans l'obéissance à Allah, dans l'abstention de Lui désobéir, face à Ses décrets – est une clarté grâce à laquelle le serviteur distingue la voie de la droiture.

7 Le Coran est soit un argument en ta faveur qui te sera utile le Jour de la Résurrection lorsque tu comparaîtras face à Allah, car tu l'as lu, tu y as cru et tu as tiré profit de ce qu'il contient, soit un argument en ta défaveur, car tu t'en es détourné et tu as refusé de le mettre en pratique.

8 Le Prophète ﷺ conclut ensuite ses paroles en affirmant que les gens s'efforcent tous de réaliser leurs intérêts – en parlant ici du départ tôt le matin au moment où les gens partent rechercher leur subsistance. Soit les efforts de l'individu sont conformes à la religion et de ce fait, il vend son âme à Allah, la libère et la sauve du châtiment d'Allah. Allah dit: ﴿*Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis*﴾ [Sourate At-Tawba: 111]. Soit ses efforts sont conformes à sa passion et contreviennent à l'ordre d'Allah. De ce fait, il vend son âme à Satan, la mène à sa perte et lui fait mériter le châtiment.

1 Voir Dalil Al-Falihine Li-Tourouq Riyad As-Salihine d'Ibn 'Illane (1/150).

# Suivi

1 (1) Efforce-toi d'entretenir ta pureté apparente, celle de tes vêtements et de ton corps, et également la pureté de ton for intérieur en le débarrassant de l'hypocrisie et des actes de désobéissance, car ce sont là les deux moitiés de la foi.

2 (1) La pureté fait partie des motifs les plus importants pour lesquels Allah aime Son serviteur. Tire donc profit de ce moyen de remporter Son agrément.

3 (2) La formule "Louange à Allah" est légère pour la langue et le musulman ne trouve aucune peine à la répéter. De plus, elle fait mériter une récompense immense dont Allah seul connaît l'étendue. Ne néglige donc pas de répéter régulièrement cette évocation.

4 (2) Allah accorde une immense récompense pour une œuvre simple afin de faciliter à Ses serviteurs d'œuvrer et s'attirer leur affection. Il est en effet un Seigneur miséricordieux, compatissant et indulgent.

5 (2) La balance est une vérité qui a été mentionnée dans le Coran et la Sounna. Le croyant n'a d'autre choix que d'y croire.

6 (3) Habitue ta langue à répéter la formule: "Gloire et Pureté à Allah, et louange à Allah", car la récompense qu'elles font mériter est immense.

7 (4) Sois assidu dans ta prière, car elle illumine le cœur du croyant, le guide vers le vrai et lui fait distinguer l'égarement.

8 (4) Veille à accomplir la prière à l'heure, car elle est une lumière qui illumine la tombe du serviteur et lui tiendra compagnie le Jour où il sera seul.

9 (4) Ne délaisse pas la prière, car c'est par elle que te reconnaîtra le Prophète ﷺ le Jour de la Reddition des Comptes. Ce jour-là, ton corps émettra de la lumière, il t'appellera à son bassin et il intercédera en ta faveur. Le Prophète ﷺ a dit: *"Les membres de ma communauté seront appelés le Jour de la Réssurrection et ils viendront le visage et les mains blancs sous l'effet des ablutions"*[1].

10 (4) Les gens les plus lumineux sont ceux qui accomplissent la prière à l'heure en remplissant ses conditions et en s'acquittant de ses piliers, de ses obligations et de ses Sounane.

11 (5) Scrute ton âme et si tu vois que tu dépenses de bon cœur pour Allah, alors sois rassuré et sache que cela est une preuve de ta foi. Sinon, oppose-toi à ta passion et à ton démon.

1 Al-Boukhari (136) et Moslim (246).

12 (5) Sache qu'on te demandera le Jour de la Reddition des Comptes comment tu as acquis ta richesse et comment tu l'as dépensée. Si tu dépenses ce que t'a accordé Allah comme richesse dans ce qui te fait mériter Son agrément, alors cela sera un argument en ta faveur lorsque tu rendras des comptes.

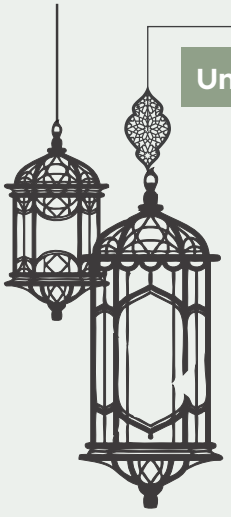
13 (6) On trouve de la peine et de la souffrance à être patient, mais la patience engendre de la clarté qui guide celui qui est désemparé, tient compagnie à celui qui se sent seul et apaise celui qui est affligé.

14 (7) Fais du Coran un argument en ta faveur en prenant l'initiative de le lire, de le méditer et de mettre en pratique ses jugements, car il intercède en faveur du serviteur le Jour de la Résurrection. Il dira en effet: "Je l'ai empêché de dormir la nuit, fais donc que j'intercède en sa faveur"[1].

15 (7) Personne ne mérite plus d'être maudit et supplicié que celui à qui Allah a donné le Coran et le lui a fait comprendre puis a fait volte-face et a refusé de mettre en pratique ce qu'il contient.

16 (8) De quel camp veux-tu faire partie: celui de ceux qui affranchissent leurs âmes en se conformant à la religion ou celui de ceux qui les mènent à leur perte en suivant leur passion?

17 (8) Ô toi qui n'as pas d'autre issue que de vendre ton âme, exige le meilleur prix. Soit tu la vends en échange de la perdition et du châtiment, soit tu la vends en échange du Paradis et de l'agrément d'Allah.



**Un poète a dit:**

*La patience est comme son nom de goût amer, mais ses conséquences sont plus douces que le miel.*

Un autre poète a dit:

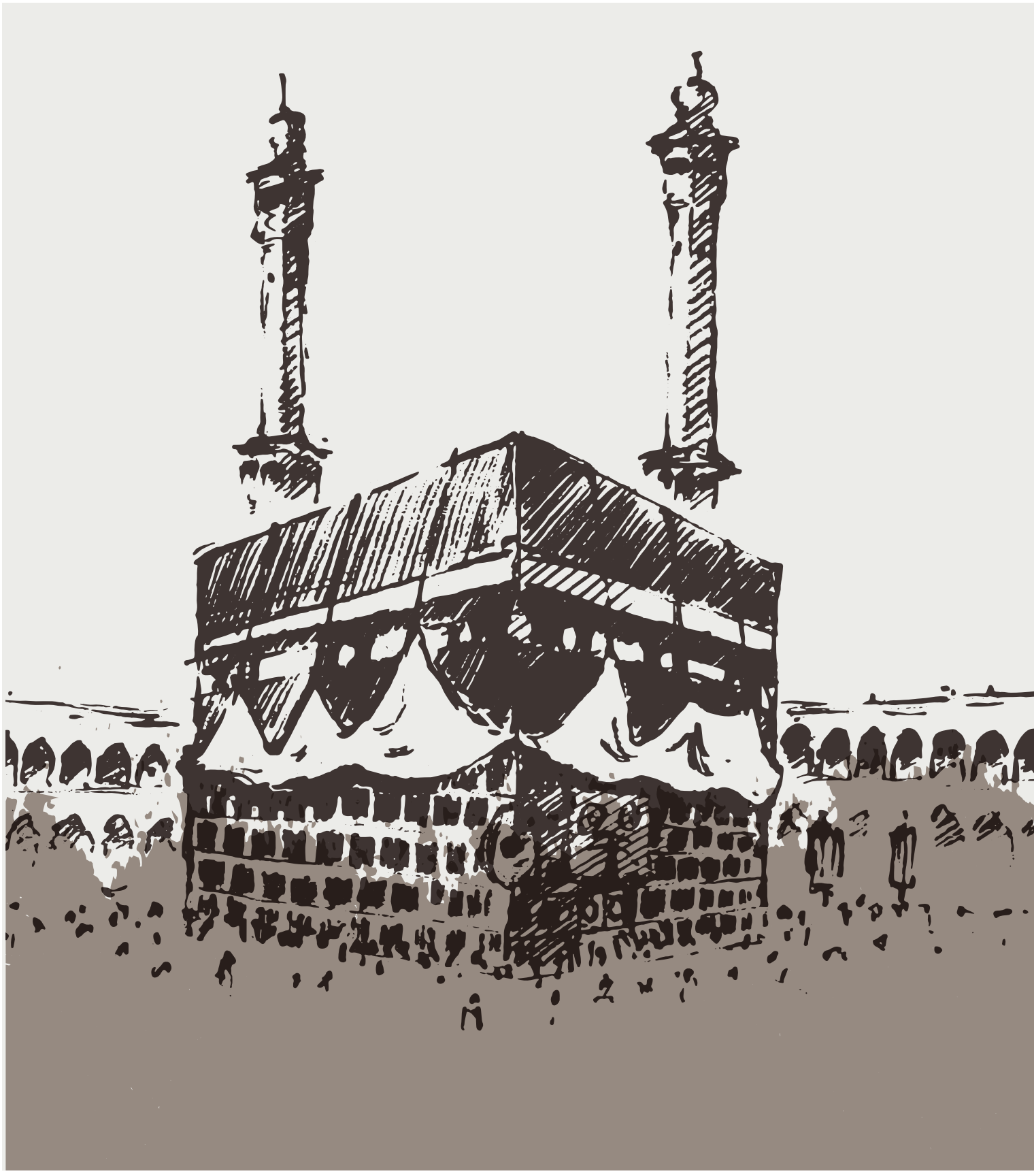
*Lis le Livre d'Allah et comprends ses jugements, tu auras alors droit aux meilleurs dons d'Allah.*

*Il est le discours adressé à tout esprit perspicace et il est la clarté resplendissante de la lumière divine.*

*Il guide vers tout le bien et est la sécurité du cœur et le confort des corps.*

*Le Coran a été révélé par un Seigneur qui préserve [les gens] afin d'enseigner à l'être humain les meilleures paroles.*

1 Ahmad (6626).



127

# Hadith

# Quelques œuvres faisant partie des meilleures partie 3

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1. *"Il y a sept hommes qu'Allah abritera sous Son ombre le jour où il n'y aura pas d'autre ombre que la Sienne:*
2. *le dirigeant équitable,*
3. *un jeune qui a grandi dans l'adoration d'Allah – exalté soit-Il,*
4. *un homme dont le cœur est attaché aux mosquées,*
5. *deux hommes qui s'aiment pour Allah, se réunissent ainsi et se séparent ainsi,*
6. *un homme qu'une femme de rang social élevé et de grande beauté invite [à forniquer] et qui lui répond: "Je crains Allah",*
7. *un homme qui fait une aumône et la dissimule au point que sa main droite ne sait pas ce que sa main gauche dépense,*
8. *et un homme qui évoque Allah dans la solitude et dont les yeux versent des larmes"*[1].

1 Al-Boukhari (660) et Moslim (1031).

## Les Versets

- ﴿*Si vous donnez ouvertement vos aumônes, C'est bien; c'est mieux encore, pour vous, si vous êtes discrets avec elles et vous les donniez aux indigents. Allah effacera une partie de vos méfaits. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites*﴾ [Sourate Al-Baqara: 271].
- ﴿*Et quand ils entendent ce qui a été descendu sur le Messager [Mohammad], tu vois leurs yeux déborder de larmes, parce qu' ils ont reconnu la vérité*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 83].
- ﴿*Ce sont des jeunes gens qui croyaient en leur Seigneur; et Nous leur avons accordé les plus grands moyens de se diriger [dans la bonne voie])*﴾ [Sourate Al-Kahf: 13].
- ﴿*Dans des maisons [des mosquées] qu'Allah a permis que l' on élève, et où Son Nom est invoqué; Le glorifient en elles matin et après-midi, des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l' invocation d'Allah, de l' accomplissement de la prière et de l'accomplissement de l'aumône légale, et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés ainsi que les regards*﴾ [Sourate An-Nour: 36-37].
- ﴿*Et pour celui qui aura redouté de comparaître devant son Seigneur, et préservé son âme de la passion, le Paradis sera alors son refuge*﴾ [Sourate An-Nazi'ate: 40-41].

## Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah qui embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il fut libéré de cette fonction. Il vécut à Médine jusqu'à sa mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ énumère des catégories de musulmans qu'Allah abritera sous Son ombre le Jour de la Résurrection et qui seront alors à l'abri de la chaleur du soleil et des souffles de l'Enfer. Ce sont: le dirigeant équitable, le jeune adorateur, l'homme attaché aux mosquées, ceux qui s'aiment en Allah, celui qui renonce aux désirs par crainte d'Allah, celui qui dissimule son aumône et celui qui, par crainte d'Allah, pleure lorsqu'il est seul.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatte Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous informe au sujet de sept catégories de croyants qui méritent qu'Allah les abrite sous Son ombre le Jour de la Résurrection, le jour où il n'y aura pas d'autre ombre ou abri protégeant le serviteur de la chaleur du soleil qui approchera des têtes des gens, que la sienne.

Cela ne signifie pas qu'ils seront à l'ombre du Tout Miséricordieux au sens propre, car cela impliquerait que le soleil soit au-dessus du Seigneur de l'univers et ceci est faux. Cela signifie plutôt qu'Allah créera pour eux quelque chose sous lequel ils s'abriteront ou bien qu'ils seront à l'abri de Sa miséricorde, de Sa sécurité et de Sa sollicitude. Attribuer une ombre à Allah ou à Son Trône est une marque d'honneur, d'hommage le rapprochant de Lui[1].

En outre, ce hadith ne signifie pas non plus que ceux qui bénéficieront de l'ombre d'Allah seront restreints à ces catégories, puisqu'il existe de nombreux hadiths selon lesquels d'autres catégories que ces sept-là seront abritées par l'ombre du Tout Miséricordieux, comme le hadith dans lequel le Prophète ﷺ dit: *"Celui qui accorde un délai supplémentaire à un débiteur en difficulté ou diminue de sa dette, Allah l'abritera sous Son ombre"*[2]. La finalité du présent hadith est donc d'énumérer certaines de ces catégories et non leur totalité.

2 La première catégorie est celle du dirigeant équitable qui est celui qui tranche avec justice les affaires de ses sujets. Cette catégorie inclut le dirigeant, ses délégués dans l'autorité et la responsabilité, que celles-ci soient importantes ou minimes. Elle inclut même le juge qui tranche entre deux parties en toute équité ainsi que le chef de famille qui prend convenablement et équitablement soin des membres de sa famille.



1 Voir le commentaire du Sahih de Mouslim par An-Nawawi (7/121).
2 Moslim (3006).

Le Prophète ﷺ commença par le dirigeant équitable, car il mérite le plus qu'on commence par lui, puisqu'il sera le plus proche d'Allah le Jour de la Résurrection. Le Prophète ﷺ dit en effet: "*Certes les justes seront auprès d'Allah sur des minbars de lumière à la droite du Tout Miséricordieux, et chacune de ses deux mains est droite. Ce sont ceux qui sont justes dans leurs jugements, dans leurs familles et dans l'autorité qui leur a été donnée*"[1]. Ceci est sa récompense pour s'être opposé à sa passion et s'être patiemment abstenu d'exécuter ce qui lui est dicté par ses désirs, sa convoitise et sa colère bien qu'il ait le pouvoir d'atteindre sa finalité. En effet, le dirigeant équitable est invité par le bas monde dans sa totalité à en jouir, mais il lui répond: Je crains Allah le Seigneur de l'univers. Par son attitude, il est le plus bénéfique des gens aux serviteurs d'Allah et lorsqu'il est vertueux tous ses sujets deviennent vertueux[2].

3

Puis le Prophète ﷺ mentionna le jeune qui grandit dans l'obéissance à Allah. Il mentionna spécifiquement ce jeune, car les jeunes sont susceptibles d'avoir des désirs et de commettre des actes de désobéissance, fourvoyés qu'ils sont par leur force, leur bonne santé et leur solide constitution. Ce sont en effet des motifs incitant l'âme à satisfaire ses désirs dans ce bas monde et à s'adonner aux plaisirs interdits[3]. Il en est autrement de la personne âgée qui voit ses cheveux blanchir, la faiblesse le gagner et la mort approcher, ce qui le rapproche de l'adoration et l'éloigne des actes de désobéissance. Ainsi, lorsque, par crainte, le jeune se détourne des tentations pour obéir à Allah, il atteint ce degré. C'est pourquoi le Prophète ﷺ dit dans un autre hadith: *"Allah s'étonne assurément du jeune qui n'a pas de penchant pour le divertissement"*[4].



1 Moslim (1827).
2 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Rajab (6/46).
3 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Rajab (6/46).
4 Ahmad (17371).

4 La troisième catégorie est celle de l'homme dont le cœur est attaché aux maisons d'Allah et qui n'en sort que pour une nécessité. Puis lorsqu'il en sort, il est impatient d'y retourner. Ce sentiment est ressenti par celui qui est maître de son âme et la force à obéir à Allah alors elle se soumet à Lui en retour. En effet, la passion amène à aimer les lieux de jeu et de divertissement, qu'ils soient permis ou interdits, ainsi que les lieux où l'on commerce et dans lesquels on gagne de l'argent. Par conséquent, seul celui qui s'oppose à sa passion et lui préfère l'amour de son Seigneur, peut forcer son âme à aimer les lieux de culte[1].

5 La quatrième catégorie est celle des hommes qui s'aiment en Allah et qui ne sont réunis par aucun intérêt ni accord pour commettre un acte de désobéissance et ne sont pas liés par un lien de parenté, d'alliance ou d'appartenance tribale. Ils se réunissent plutôt dans l'obéissance à Allah et ont de l'affinité, s'aiment et entretiennent des liens de fraternité en Allah. Ainsi, l'amour ou la détestation qu'ils éprouvent ne sont motivés que par l'alliance et le désaveu: ils aiment et s'allient aux gens qui aiment Allah et détestent ceux qui détestent Allah et Lui sont hostiles et se désavouent d'eux, même s'il s'agit des gens qui leur sont les plus proches. Allah dit en effet: ﴿*Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu*﴾ [Sourate Al-Moujadala: 22].

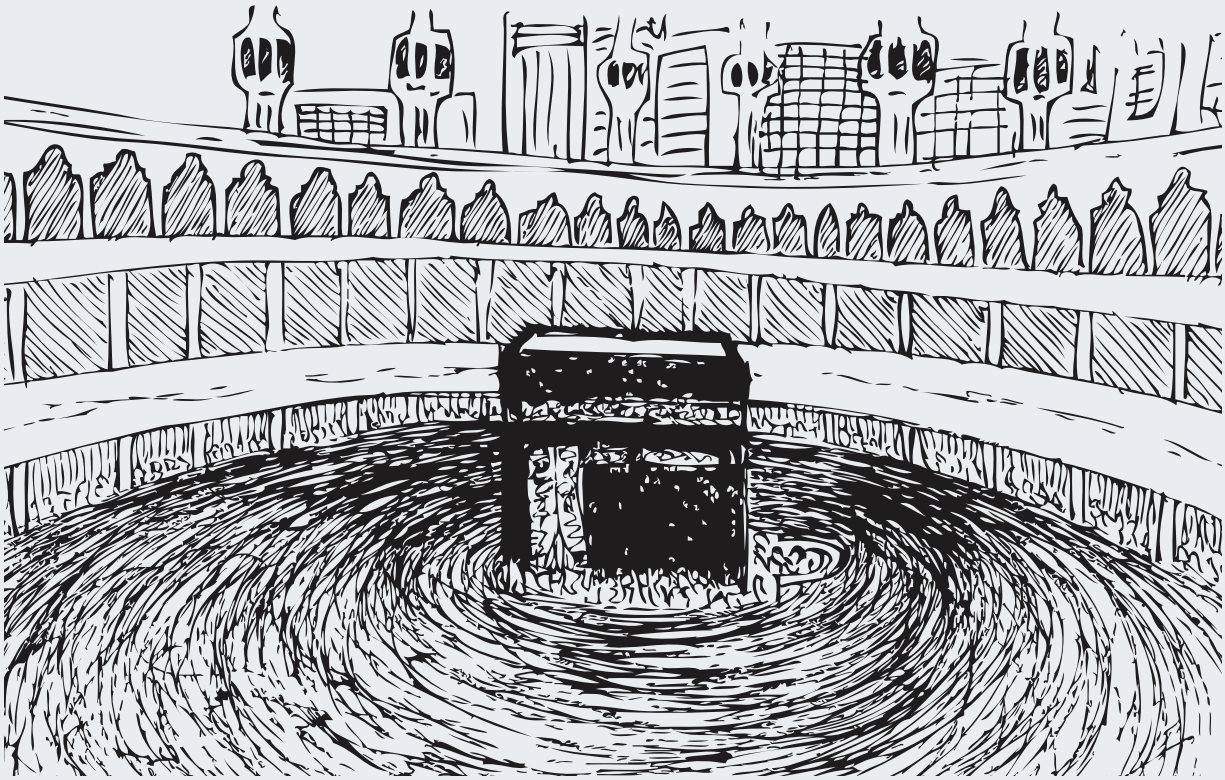
6 Ensuite vient la catégorie de l'homme qu'une femme de rang social élevé et de grande beauté invite à commettre la fornication et qui se rappelle son Seigneur et dit "Je crains Allah" puis se détourne d'elle. Le Prophète ﷺ mentionna spécifiquement la femme belle de haut rang social, car lorsque sont réunis la beauté, la noblesse et le prestige, toutes les conditions sont réunies pour qu'il soit épris de cette femme, et si en plus c'est elle qui l'invite à jouir d'elle, alors elle lui facilite la besogne puisqu'elle lui épargne de lui faire la cour. Refuser son invitation est donc la preuve que la crainte d'Allah est plus forte que la passion de l'âme et l'individu en question est concerné par les paroles d'Allah: ﴿*Et pour celui qui aura redouté de comparaître devant son Seigneur, et préservé son âme de la passion*﴾ [Sourate An-Nazi'ate: 40]. Cette situation est celle que vécut Youssouf – qu'Allah le protège[2].

7 Puis vient la catégorie de l'homme qui dépense pour la cause d'Allah et qui dissimule sa dépense à tous les gens – les proches comme les étrangers. Le Prophète ﷺ illustra cela et exagéra la dissimulation en disant qu'il dissimule à la main gauche ce que la main droite dépense. Dissimuler une aumône est en effet recommandé afin que l'aumône soit faite exclusivement pour Allah et qu'il n'y ait pas de risque d'ostentation. C'est pourquoi Allah dit: ﴿*Si vous donnez ouvertement vos aumônes, c'est bien; c'est mieux encore, pour vous, si vous êtes discrets avec elles et vous les donniez aux indigents. Allah effacera une partie de vos méfaits. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites*﴾ [Sourate Al-Baqara: 271].

1 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Rajab (6/47).
2 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Rajab (6/49) et Al-Kawakib ad-Darari d'Al-Karmani (5/46).

La plupart des gens de science sont d'avis que cela concerne les aumônes volontaires. Quant à l'aumône légale et à d'autres obligations, il convient de s'en acquitter ostensiblement afin de rendre manifestes les jugements de la religion et faire en sorte que les gens les mettent en pratique à l'unisson[1].

8 La septième catégorie est celle de l'homme qui évoque Allah en étant seul hors de la vue et de l'ouïe des gens, se rappelant qu'Allah l'observe et se rappelant de Son châtiment et des délices qu'Il réserve aux pieux. De ses yeux coulent alors des larmes de crainte et d'amour pour Allah. Le Prophète ﷺ parla spécifiquement de la solitude, car c'est un état où on est le moins susceptible d'ostentation et de recherche de prestige et où on est le plus susceptible d'être exclusif envers Allah et de L'aimer et de Le craindre avec sincérité.



1 Voir Al-Moufhim Lima Achkal Min Talkhisse Kitab Mouslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (3/76).

# Suivi

1 (1) Veille à posséder tous ces attributs ou au moins la plupart afin de plus te prémunir contre le châtiment d'Allah.

2 (1) Médite les attributs de toutes ces catégories et tu remarqueras que leurs œuvres diffèrent en apparence et qu'elles ont en commun la même notion qui est la lutte contre leurs âmes et l'opposition à leurs passions. En effet, leurs œuvres nécessitent une lutte intense contre son âme et une patience de s'abstenir de ce que le désir, la colère et la convoitise l'incitent à commettre. Or l'âme encourt une peine immense en faisant cela et endure une douleur extrême, en effet, le cœur manque de se consumer sous l'effet du feu du désir ou de la colère lorsque ces sentiments sont débordants et qu'ils ne sont pas apaisés par l'atteinte de la fin désirée. Il ne fait donc aucun doute que la récompense pour la patience dans ces situations est que, lorsque, au cours de la comparution des gens devant Allah, la chaleur sera intense et qu'ils ne trouveront aucune ombre les abritant et les protégeant contre la chaleur du soleil ce jour-là, ces sept personnes seront abritées sous l'ombre d'Allah – exalté soit-Il. Ils n'endureront ainsi, en guise de rétribution pour la patience dont ils faisaient preuve lorsque le feu du désir ou de la colère les consumait dans ce bas monde, aucune douleur lors de leur comparution devant Allah[1].

3 (1) Tout prédicateur, éducateur et savant doit utiliser les nombres afin de dénombrer les notions qu'il désire présenter aux gens, car lorsqu'on commence par mentionner un nombre à un auditoire, il veille à connaître ce qui est dénombré et à le mémoriser.

4 (2) Que ton pouvoir et ta fonction ne te trompent pas et ne t'amènent pas à traiter les serviteurs injustement, car l'injustice sera ténèbres le Jour de la Résurrection.

5 (2) Si tu occupes une fonction importante, sois équitable envers les gens et ne leur fais pas subir d'injustice, car le premier à échapper à la chaleur du soleil et au châtiment du Feu le Jour de la Résurrection sera le dirigeant équitable.

6 (3) Ô jeune homme, ceci est l'occasion pour toi de bénéficier de l'ombre d'Allah le jour de la terreur suprême. Accomplis donc constamment des actes d'obéissance et prends garde aux actes de désobéissance.

7 (3) Allah ne fit l'éloge des jeunes gens de la caverne que parce qu'ils étaient jeunes et que, malgré leur jeunesse, ils renoncèrent à ce bas monde, à ses désirs et à ses plaisirs au profit de l'adoration d'Allah seul. Allah dit en effet: ﴿*Ce sont des jeunes gens qui croyaient en leur Seigneur; et Nous leur avons accordé les plus grands moyens de se diriger [dans la bonne voie]*﴾ [Sourate Al-Kahf: 13].

8 (4) Le croyant est dans une mosquée tel un poisson dans l'eau et l'hypocrite est dans une mosquée tel un oiseau en cage[2]. Vois donc en toi-même vers lesquels des deux tu penches!

9 (4) Tout comme des milliers de gens de ce bas monde ressentent de la nostalgie pour les maisons où ils se réunissaient avec les personnes qui leur sont chères et les demeures dans lesquelles ils vivaient avec leurs frères, les cœurs des croyants sont attachés aux mosquées, car ils y ont fait la connaissance de frères en Allah et parce que, parmi tous les lieux de la

1 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Rajab (6/46).

2 Voir Touhfate Al-Ahwadhi d'Al-Moubarakfouri (7/58).

terre, ces lieux sont attribués à Allah et on les qualifie de maisons d'Allah[1]. Fais donc partie des croyants qui ressentent de la nostalgie pour les maisons d'Allah et y sont attachés.

10 (5) L'amour en Allah et la détestation en Allah font partie des vertus de la foi. Efforce-toi donc de posséder ces vertus.

11 (5) Le Pophète ﷺ nous informe qu'un homme rendit visite à un de ses frères dans une autre ville et Allah lui envoya sur sa route un ange qui, lorsqu'il arriva auprès de lui, lui demanda: "Où vas-tu?". Il répondit: "Je vais chez un de mes frères dans cette cité". L'ange lui demanda ensuite: "As-tu quelque chose à lui demander?". L'homme répondit: "Non, mais je l'aime en Allah". L'ange lui dit alors: "Je suis un messager qu'Allah m'a envoyé te dire qu'Il t'aime comme tu as aimé cet homme en Lui"[2].

12 (5) Un prédécesseur dit: Si tu as un frère que tu aimes en Allah qui commet un méfait, et que tu ne te mets pas à le détester en Allah, ton amour n'était pas en Allah[3].

13 (6) Si tu t'abstiens de satisfaire tes désirs [interdits] parce que tu recherches l'agrément d'Allah et crains Sa colère et Sa punition, Allah te donnera en échange de ce plaisir non assouvi, des délices au Paradis et l'immunité contre le châtiment du Feu.

14 (7) Efforce-toi de faire des aumônes secrètes, car elles éteignent la colère d'Allah.

15 (7) Si tu t'aperçois que les gens prennent exemple sur toi lorsque tu fais des aumônes ouvertement, alors fais des aumônes ouvertement et assure-toi de ne les faire que pour Allah, même lorsqu'il s'agit d'aumônes surérogatoires. Si tu crains en revanche que tes aumônes ne soient pas faites exclusivement pour Allah, alors il est préférable de les dissimuler.

16 (8) L'exigence de la solitude en évoquant Allah, incite et motive l'individu à consacrer une part de son temps de solitude, à regretter ses péchés et à solliciter Allah en s'adressant à Lui exclusivement avec son cœur et en Le suppliant de lui pardonner, car Il exauce celui qui est en détresse lorsqu'il L'évoque. Le musulman ne doit pas occuper ses temps de solitude à s'adonner à des plaisirs [interdits], comme le font les animaux qui n'auront pas à rendre des comptes pour tout devant tous les gens. Il convient donc que celui qui n'est pas exempté de rendre ces comptes, de pleurer longuement lorsqu'il est seul et d'être, à cause des péchés qu'il a commis, insatisfait de lui-même dans son cœur, et considérer ce bas monde comme étant, pour lui, une prison[4].

17 (8) La solitude est bonne lorsqu'on y évoque Allah, qu'on réfléchit à Son éminence, à Sa majesté, à Son pouvoir de nuisance et à Sa punition, et qu'on fait rendre à son âme des comptes pour ses manquements envers son Seigneur. Cela est différent de ce que font les innovateurs qui se distinguent par des récitations et des évocations invalides en prenant des postures innovées puis prétendent accéder après cela au dévoilement!

18 (8) Yazid Ar-Raqachi – qu'Allah lui fasse miséricorde – disait: "Que ma tristesse est grande! Les adorateurs m'ont devancé et je suis sans espoir. Nouh pleure pour sa faute alors que Yazid ne pleure pas pour la sienne"[5].

---

1 Voir Al-Ifsah Fi Ma'ani As-Sihah d'Ibn Houbayra (6/236).

2 Moslim (2567).

3 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Rajab (6/48).

4 Voir At-Tawdih Li-Charh Al-Jami' As-Sahih d'Ibn Al-Moulaqqine (6/454).

5 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhari d'Ibn Battal (10/187).



128

# Hadith

# Les immenses possibilités de faire le bien

Abou Dharr, qu'Allah a agréé, rapporte

1 que des Compagnons du Prophète ﷺ dirent au Prophète ﷺ: "Ô Messager d'Allah, les nantis prennent toutes les rétributions. Ils prient comme nous prions, jeûnent comme nous jeûnons et font l'aumône du surplus de leur richesse".

2 Le Prophète ﷺ leur demanda: *"Allah ne vous a-t-il pas donné de quoi faire l'aumône?*

3 *Toute proclamation de la gloire et de la pureté d'Allah est une aumône, toute proclamation de la grandeur d'Allah est une aumône, toute proclamation de la louange d'Allah est une aumône et toute proclamation de l'unicité d'Allah est une aumône.*

4 *Ordonner ce qui est convenable est également une aumône, défendre ce qui est blâmable est une aumône*

5 *et les rapports intimes de l'un d'entre vous sont une aumône*".

6 Ils demandèrent: "Ô Messager d'Allah, l'un d'entre nous prend du plaisir et est rétribué pour cela?". Il répondit: "*N'est-il pas vrai que lorsqu'il prend du plaisir de manière illicite cela lui est compté comme un péché? De même, lorsqu'il en prend de manière licite, il sera rétribué pour cela*"[1].

1 Moslim (1006).

## Les Versets

- ﴿*Mais ils ne sont pas tous pareils. Il est, parmi les gens du Livre, une communauté droite qui, aux heures de la nuit, récite les versets d'Allah en se prosternant. Ils croient en Allah et au Jour dernier, ordonnent le convenable, interdisent le blâmable et concourent aux bonnes œuvres Ceux-là sont parmi les gens de bien. Et quelque bien qu'ils fassent, il ne leur sera pas dénié. Car Allah connaît bien les pieux*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 113-115].
- ﴿*Nul grief sur les faibles, ni sur les malades, ni sur ceux qui ne trouvent pas de quoi dépenser (pour la cause d'Allah), s'ils sont sincères envers Allah et Son Messager. Pas de reproche contre les bienfaiteurs. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. (Pas de reproche) non plus à ceux qui vinrent te trouver pour que tu leur fournisses une monture et à qui tu dis: "Je ne trouve pas de monture pour vous". Ils retournèrent les yeux débordants de larmes, tristes de ne pas trouver de quoi dépenser. Il n'y a de voie (de reproche), vraiment, que contre ceux qui demandent d'être dispensés, alors qu'ils sont riches. Il leur plaît de demeurer avec celles qui sont restées à l'arrière. Et Allah a scellé leurs cœurs et ils ne savent pas*﴾ [Sourate At-Tawba: 91-93].
- ﴿*Que ceux qui la convoitent entrent en compétition [pour l'acquérir]*﴾ [Sourate Al-Moutaffifine: 26].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Dharr Joundoub Ibn Jounada, ou selon certains Barir Ibn Joundoub, l'ascète et véridique ainsi que l'un des plus importants et méritoires Compagnons. Il adorait Allah avant l'envoi du Prophète ﷺ et il embrassa l'Islam à La Mecque au tout début de la prédication, étant ainsi le quatrième converti à l'Islam.

Il se rendit au Levant après la mort d'Abou Bakr et il vécut là-bas jusqu'à ce que 'Othmane devînt calife. Il s'installa alors à Ar-Rabadha où il est mort en l'an 32 de l'Hégire. Ce fut 'Abd Allah Ibn Mas'oud qui dirigea sa prière mortuaire[1].

## Résumé

Des Compagnons pauvres se plaignirent au Prophète ﷺ du fait que les riches avaient, grâce aux aumônes qu'ils pouvaient se permettre de faire, acquis un mérite et des degrés plus hauts que les leurs, et le Prophète ﷺ les informa qu'ils ont la possibilité d'accomplir des œuvres vertueuses qui leu permettent d'obtenir la même rétribution que leurs aumônes.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (2/557), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/252) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/211).

# Compréhension (fiqh)

1. Des Compagnons pauvres se rendirent auprès du Prophète ﷺ pour se plaindre du fait que les riches possédant beaucoup de biens, avaient le monopôle des rétributions et des hauts degrés au Paradis, puisqu'ils ont en commun avec eux les adorations physiques comme la prière, le jeûne et le jihad et qu'ils sont les seuls à accomplir les adorations financières, comme les aumônes et les œuvres de bienfaisance.

   Ce n'était pas de l'envie adressée à l'encontre les riches ni une opposition au destin d'Allah. Les Compagnons ne se sont rendus auprès du Prophète ﷺ qu'afin qu'il leur trouve des œuvres faisant mériter la même rétribution que les aumônes afin de pouvoir rivaliser en œuvres vertueuses avec les riches[1].

2. Le Prophète ﷺ les orienta alors vers les œuvres vertueuses qui remplacent les aumônes et fait mériter les mêmes rétributions qu'elles.

3. Il les informa ainsi que les évocations ont le même statut que les aumônes. La proclamation de la grandeur d'Allah, de la louange, de la gloire et de la pureté d'Allah ainsi que de l'unicité d'Allah sont des aumônes pour lesquelles le serviteur obtient une rétribution. En effet, le Prophète ﷺ dit dans un autre hadith: *"Ne voulez-vous pas que je vous informe de votre meilleure œuvre, celle que préfère votre Possesseur et qui élève le plus vos rangs, celle qui vaut mieux que de dépenser or et argent, celle qui est meilleure pour vous que d'affronter vos ennemis en frappant leurs cous pendant qu'eux- mêmes frappent les vôtres?"*. Ils répondirent: *"Si, ô Messager d'Allah"*. Il leur dit alors: "*L'évocation d'Allah – exalté soit-Il*"[2].

4. De même, ordonner aux gens ce qui est convenable et les orienter vers le vrai, est une aumône. Leur défendre ce qui est blâmable est également une aumône. C'est même un des actes majeurs qui permettent de se rapprocher d'Allah, puisque Allah a distingué notre communauté par cette caractéristique. Il dit: ﴿***Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah.***﴾ [Sourate Al-'Imrane: 110]. Par ailleurs, ordonner ce qui est convenable et défendre ce qui est blâmable est une obligation communautaire qui peut devenir individuelle, tandis que la proclamation de la gloire et de la pureté d'Allah, de la louange d'Allah et de l'unicité d'Allah sont des œuvres surérogatoires. Or il est connu que la rétribution pour une œuvre obligatoire est supérieure à celle d'une œuvre surérogatoire, en raison des paroles d'Allah dans un hadith qoudsi: *"Mon serviteur ne peut pas se rapprocher de Moi par quelque chose que j'aime plus, que ce que Je lui ai rendu obligatoire"*[3][4].

---

1 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d'Ibn 'Othaymine (2/161).
2 Ahmad (21702) et At-Tirmidhi (3377).
3 Al-Boukhari (6502).
4 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (7/92).

En outre, l'aumône non matérielle est de deux types: l'aumône dont le bénéfice se limite à son auteur, comme évoquer Allah et accomplir des œuvres surérogatoires, et l'aumône dont le bénéfice profite aussi à d'autres personnes que son auteur, comme ordonner ce qui est convenable et défendre ce qui est blâmable. Ce deuxième type inclut aussi la diffusion de la science, être utile aux musulmans et repousser d'eux ce qui est nuisible. Ce type d'aumône est meilleur que le premier type, car il profite à plus de gens.

L'aumône ne se résume pas aux œuvres vertueuses mentionnées. Au contraire, tout acte d'obéissance à Allah, accompli par le musulman est une aumône, conformément au hadith: "Toute action convenable est une aumône"[1].

5 Mieux encore, lorsqu'un homme a des rapports intimes avec son épouse, cela est compté comme une aumône lorsqu'il a l'intention par cela de se contenter lui-même et de contenter son épouse sur le plan charnel et de mener avec elle une vie commune convenable, ou bien d'avoir une progéniture vertueuse, ou en visant toute autre finalité vertueuse[2].

6 Les Compagnons s'étonnèrent de cela. En effet, comment concevoir qu'un homme prenne du plaisir et qu'il soit rétribué pour cela? Il les informa alors que, de la même façon que l'être humain commet un péché en prenant du plaisir de manière illicite, il est rétribué lorsqu'il en prend de manière licite.





1 Al-Boukhari (6021) et Moslim (1005).
2 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (7/92).

# Suivi

1 (1) Les Compagnons s'efforçaient à rivaliser en bonnes œuvres et à désirer accomplir les mêmes actes d'obéissance que leurs frères. C'est cela la rivalité authentique à laquelle doit aspirer tout musulman.

2 (1) Que le musulman souhaite obtenir le même bien que son frère et que le bien obtenu par son frère soit béni est un sentiment recommandé lorsqu'il s'agit d'actes d'obéissance à Allah, car le Prophète ﷺ a dit: *"Il ne peut y avoir d'envie que dans deux choses: un homme à qui Allah a donné une richesse qu'il dépense comme il se doit et un homme à qui Allah a donné la sagesse qu'il enseigne et avec laquelle il juge".*

3 (2) Une des expressions de la miséricorde et de l'équité d'Allah est qu'il donna aux pauvres la possibilité d'œuvrer et d'atteindre le rang des riches. Que chaque musulman s'empresse d'obéir à Allah en usant des moyens dont il dispose.

4 (3) Évoquer régulièrement Allah fait partie des meilleures manières d'être rétribué. Un homme dit au Prophète ﷺ: "Ô Messager d'Allah, les lois de l'Islam sont devenues nombreuses pour moi, informe-moi de quelque chose auquel je dois m'accrocher". Le Prophète ﷺ répondit: *"Garde constamment ta langue humide par l'évocation d'Allah"*[1].

5 (3) Les gens ne prennent pas de plaisir plus grand qu'en évoquant Allah. En effet, il n'existe pas d'œuvre plus légère, ni procurant plus de plaisir, de joie et de réjouissance au cœur, que l'évocation d'Allah[2].

6 (4) Préoccupe-toi d'ordonner ce qui est convenable et de défendre ce qui est blâmable, car cette mission est une faveur qu'Allah a accordée à l'élite de Ses créatures. Il fit l'éloge de la communauté qui s'en charge et la qualifia de meilleure des communautés pour cette raison.

7 (4) Ordonner ce qui est convenable inclut tous les actes d'obéissance qui bénéficient à d'autres personnes en plus de leurs auteurs, comme enseigner le Coran et les sciences utiles, faire des dons aux gens et éloigner d'eux ce qui est nuisible.

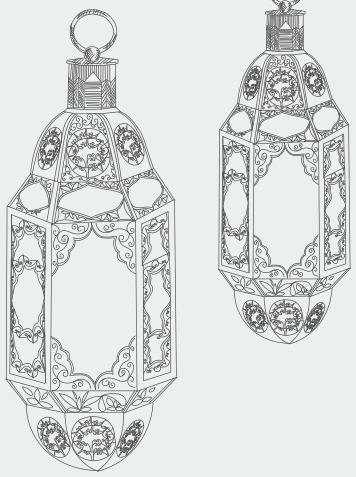
8 (5) C'est grâce à l'intention vertueuse que l'être humain est rétribué pour ses actes d'obéissance. Profite donc de cet enseignement dans tous les aspects de ta vie. Mange en ayant l'intention de prendre des forces pour accomplir des actes d'obéissance, dors en ayant l'intention de prendre du repos pour poursuivre tes adorations, prends du bon temps avec les membres de ta famille et tes enfants avec l'intention de leur donner leurs droits et de vivre avec eux de manière convenable, révise avec l'intention d'acquérir

1 Ahmad (18167), Ibn Maja (3793) et At-Tirmidhi (3375).
2 Voir Al-Wabil As-Sayyib Mine Al-Kalam at-Tayyib d'Ibn Al-Qayyim (p.81).

une science utile aux musulmans et travaille en ayant l'intention de faire progresser les musulmans. Aie la même attitude lorsque tu accomplis toute action permise afin de la transformer en acte d'obéissance pour lequel tu seras rétribué. Mo'adh Ibn Jabal a dit: "Je mets en dépôt auprès d'Allah la rétribution pour mon sommeil tout comme je le fais pour mon éveil"[1].

9 (6) Une des plus grandes manifestations de la générosité d'Allah est qu'Il rétribue le musulman pour toutes ses actions permises s'il s'abstient de commettre des actes de désobéissance. Ainsi, Il rétribue le musulman pour le fait de manger de la nourriture licite parce qu'il a délaissé la nourriture illicite, pour avoir pris du plaisir de manière licite et s'être abstenu d'en avoir pris de manière illicite, et pour avoir gagné des revenus licites et avoir refusé les revenus illicites.

10 (6) On déduit de ce hadith qu'il est permis de solliciter à celui qui émet une fatwa, des détails qui ne paraissent pas clairs au sujet de la preuve étayant le jugement qu'il donne, si on sait que celui qui émet la fatwa ne déteste pas qu'on lui pose des questions et que la question posée est exempte d'impolitesse[2].



**Un poète a dit:**

*Évoque Allah, ô toi qui recherches la rétribution et qui désires le bien, le mérite et la bonté.*

*Évoque Allah et tu recevras tout ce que tu désires et tous les motifs d'angoisse et les maux te seront évités.*

*Celui qui évoque le Tout Miséricordieux est tel celui qui s'assoit en Sa compagnie et celui qui évoque Allah, Allah le rétribuera en l'évoquant à son tour.*

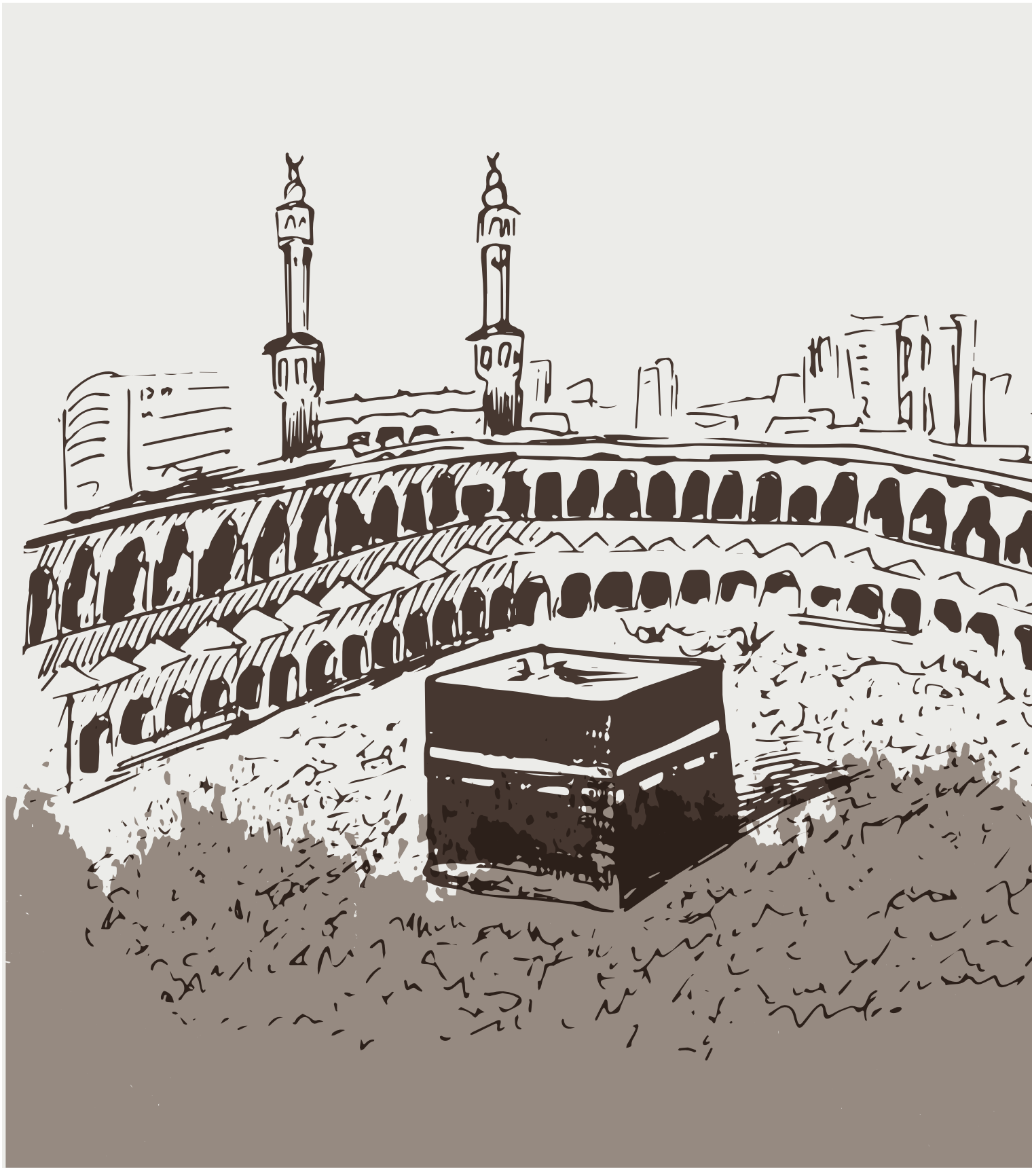
*Celui qui refuse d'évoquer Allah, alors il héberge Satan à l'intérieur de sa poitrine,*

*Et celui qui oublie son Seigneur alors son Seigneur l'oubliera, et quoi de plus immense que cette perte!*

*Satan s'empare de lui et lui fait oublier l'évocation de celui qui l'a fait exister.*

1 Al-Boukhari (4341) et Moslim (1733).

2 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (7/93).



# Hadith 129

# Quelques jours faisant partie des meilleurs

Ibn ‘Abbas – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

1 *“Il n’y a pas de jours où l’œuvre vertueuse est plus aimée d’Allah que ces jours-là”.* Il signifiait les dix [premiers] jours [de Dhou Al-Hijja].

2 Les présents lui demandèrent: “Ô Messager d’Allah, pas même le combat pour la cause d’Allah?”.

3 Il répondit: “*Pas même le jihad, excepté un homme qui sort avec sa vie et sa richesse et qui ne revient avec rien de tout cela*”[1].

1 Al-Boukhari (969), Ahmad (3228), At-Tirmidhi (757) et Abou Dawoud (2438) dont ce sont les termes.

## Les Versets

﴿*Par l’Aube! Et par les dix nuits!* ﴾ [Sourate Al-Fajr: 1-2].

## Le Narrateur

Il s’ agit d’Abou Al-’Abbas ‘Abd Allah Ibn ‘Abbas Ibn ‘Abd Al-Mouttalib Al-Qourachi Al-Hachimi Al-Madani, né dans le quartier des Banou Hachim trois années avant l’Hégire. Il est le savant de la communauté, le traducteur du Coran et le cousin du Messager d’Allah ﷺ qui invoqua Allah en sa faveur en disant: “*Ô Allah, instruis-le en religion*”[1]. Faisant partie des Compagnons qui ont narré de nombreux hadiths, il accompagna le Prophète ﷺ constamment après la prise de La Mecque et rapporta de lui des hadiths. Il devint aveugle à la fin de sa vie avant de mourir à Taëf en l’an 68 de l’Hégire[2].

## Résumé

L’œuvre vertueuse accomplie durant les dix premiers jours de Dhou Al-Hijjah n’est égalée par aucune autre œuvre accomplie hors de ces dix jours sauf si un homme prend sa richesse afin de combattre pour la cause d’Allah et tombe en martyr.

1 52 Al-Boukhari (143) dont ce sont les termes et Moslim (2477).

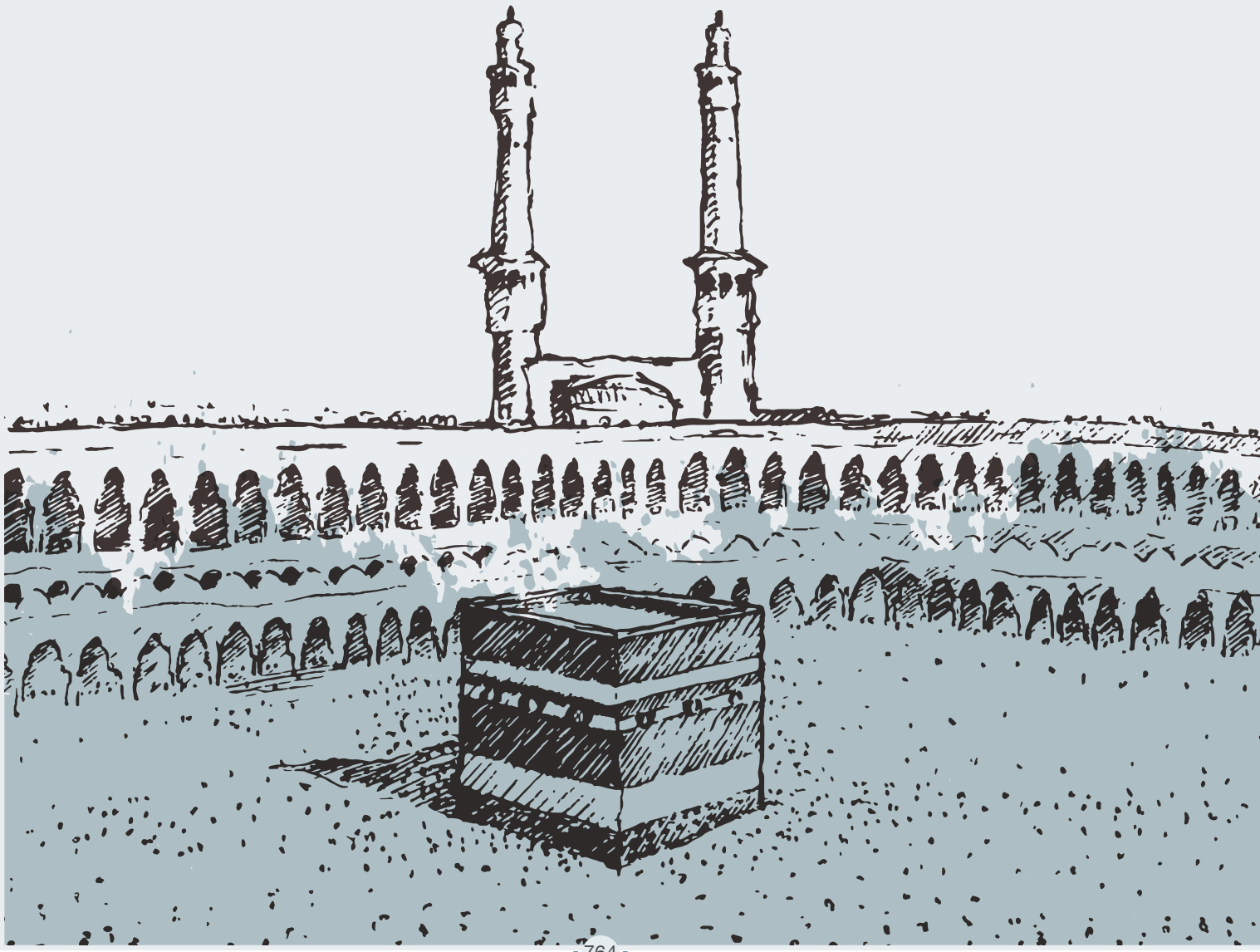
2 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatt As-Sahaba d’Abou Nou’aym (3/1699), Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/933) et Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/291).

# Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah a préféré les dix premiers jours de Dhou Al-Hijjah par rapport aux autres jours de l'année. Ainsi, la rétribution de l'œuvre vertueuse est multipliée durant ces jours-là et aucune œuvre accomplie hors de ces jours ne l'égale.

2. Les Compagnons lui demandèrent: Le jihad (combat pour la cause d'Allah) n'égale pas non plus les œuvres vertueuses accomplies durant ces dix jours? En effet, le jihad fait mériter une immense rétribution. Par conséquent, ces œuvres vertueuses apportent-elles plus de mérite à leur auteur que le combat pour la cause d'Allah?

3. Le Prophète ﷺ leur répondit que le jihad n'égale pas en mérite les œuvres vertueuses accomplies durant ces dix jours, sauf si un homme prend sa richesse avec lui afin de prendre en charge les dépenses d'équipement de l'armée et faire le jiha,dpuis meurt au combat.



# Suivi

1 (1) Le musulman doit tirer profit des dix [premiers] jours [de Dhou Al-Hijja] afin d'obéir à Allah, car l'obéissance à Allah durant ces dix jours fait mériter une immense rétribution.

2 (1) Une des manifestations de la grâce d'Allah à notre égard est qu'Il nous a donné des jours méritoires dans l'année au cours desquels la rétribution est multipliée. Ainsi, jeûner le jour de 'Arafa expie les péchés commis deux années durant; jeûner le jour de 'Achoura expie les péchés commis pendant une année; le vendredi, il y a une heure où l'invocation est exaucée; la Nuit du Destin est meilleure que mille mois; et la rétribution des adorations accomplies pendant le mois de Dhou Al- Hijja est multipliée. Il ne convient donc pas que l'être humain raisonnable laisse passer de telles occasions sans accomplir plus d'actes d'obéissance que les jours ordinaires.

3 (1) Une manière de convenablement tirer profit de ces jours est que le serviteur s'empresse de se repentir, de revenir à Allah et de se désavouer de l'associationnisme et des actes de désobéissance.

4 (1) Une des meilleures adorations que le serviteur doit particulièrement veiller à accomplir durant les dix [premiers] jours [de Dhou Al-Hijja] est de jeûner le jour de 'Arafa, jour au sujet duquel le Prophète ﷺ a dit: *"J'attends d'Allah qu'Il expie les péchés de l'année passée et de l'année suivante"*[1].

5 (1) Il convient que le musulman proclame souvent, durant ces dix jours, la gloire, la pureté, la louange, la grandeur et l'unicité d'Allah. Allah dit: ﴿***et pour évoquer le nom d'Allah aux jours déterminés***﴾ [Sourate Al-Hajj: 28]. Les jours déterminés étant les dix [premiers] jours [de Dhou Al- Hijja]. Pour sa part, le Prophète ﷺ a dit: *"Il n'y a pas de jours plus éminents pour Allah ni de jours où Il aime plus que l'on accomplisse de bonnes œuvres que ces dix jours. Proclamez-y donc abondamment l'unicité, la grandeur et la louange d'Allah"*[2].

6 (2) N'aie pas honte de poser des questions au sujet de ta religion, car les Compagnons n'eurent pas honte d'interroger le Prophète ﷺ au sujet de la comparaison entre le jihad et les œuvres accomplies au cours des dix jours [de Dhou Al-Hijjah].

7 (2) (3) Ce hadith démontre le mérite du jihad. En effet, le jihad était tellement important pour les Compagnons qu'ils le considéraient comme une norme permettant d'évaluer le reste des œuvres. Le musulman doit donc mentionner en lui-même le jihad, avoir l'intention de faire le jihad si l'occasion se présente et souhaiter tomber en martyr pour la cause d'Allah.

8 (3) Ne néglige d'adorer Allah et de Lui obéir durant ces jours bénis que celui qui est déçu. En effet, la rétribution des œuvres est multipliée à un point tel que ces œuvres n'ont pas d'égales parmi les œuvres accomplies hors de ces jours. Ainsi, une aumône modeste, deux unités de prière légères, le jeûne d'un seul jour ou bien évoquer Allah par la langue sans effort ni peine, toutes ces œuvres simples ne sont égalées par aucune autre, sauf si un homme part pour le jihad accompagné de sa richesse et tombe en martyr.

1 Moslim (1162).

2 Ahmad (5446).



130

Hadith

# Commencer par la droite

‘A’icha – qu’Allah a agréée – a dit:

“Le Prophète ﷺ aimait, Lorsqu’il chaussait ses sandales, qu’il se peignait, qu’il se purifiait et en toute chose, commencer par le côté droit”[1].

1 Al-Boukhari (168) et Moslim (268).

## Les Versets

﴿*Et s’il est du nombre des gens de la droite, il sera [accueilli par ces mots]: “Paix à toi” de la part des gens de la droite*﴾ [Sourate Al-Waqi’a: 90-91].

## Le Narrateur

Il s’ agit de la Mère des Croyants ‘A’icha fille d'Abou Bakr ‘Abd Allah Ibn Abi Qouhafa ‘Othmane Ibn ‘Amir Al-Qourachiyya At-Taymiyya, la Véridique fille du Véridique, la bien-aimée du Messager d’Allah ﷺ, la pure et purifiée, celle qui a été déclarée innocente depuis le ciel et la plus savante de toutes les femmes de la communauté. Elle est née après l’avènement de l’Islam et le Prophète ﷺ l’épousa après la mort de Khadija – qu’Allah a agréée – et environ dix mois avant l’Hégire. Il n’épousa pas d’autre femme vierge qu’elle ni n’aima une autre femme autant qu’elle. De plus, il n’existe pas parmi toutes les femmes, une femme plus savante qu’elle. Elle est morte à Médine en l’an 57 de l’Hégire, d’après l’avis le plus correct, à l’âge de soixante-six ans[1].

## Résumé

Commencer par le côté droit est une noble Sounna du Prophète ﷺ.

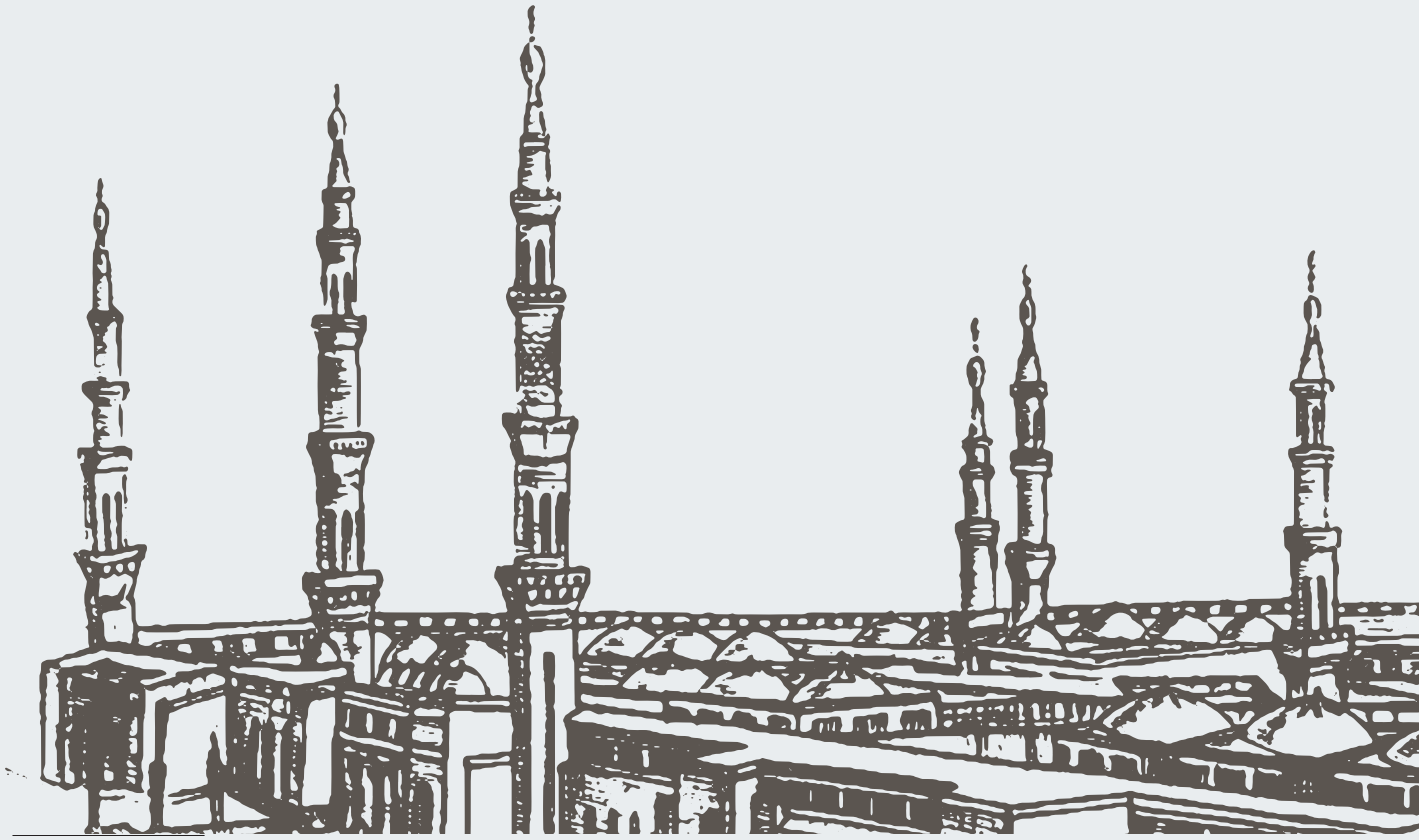
1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti’ab Fi Ma’rifatt Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (4/1881), Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (7/186) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (8/234).

# Compréhension (fiqh)

- Le Prophète ﷺ aimait utiliser la main droite et commencer par le côté droit pour toute action solennelle et positive. Ainsi, il commençait par le pied droit lorsqu'il chaussait ses sandales et ses chaussons, il commençait par le côté droit de la tête lorsqu'il se peignait les cheveux, il commençait par les membres droits lorsqu'il faisait ses ablutions ou effectuait le bain rituel. Il lavait en effet le bras droit avant le bras gauche, le pied droit avant le pied gauche et la moitié droite avant la moitié gauche lorsqu'il effectuait le bain rituel.

- Il procédait de même dans toutes ses actions solennelles et positives. Ainsi, il mangeait, buvait, saluait, prenait et donnait avec la main droite. Il entrait chez lui et dans la mosquée avec le pied droit, se taillait la moustache en commençant par le côté droit et lorsqu'il saluait des gens ou leur donnait quelque chose, il commençait par ceux qui étaient à sa droite.

- Pour les actions contraires à cela, il commençait par le côté gauche. Ainsi, il entrait dans les latrines avec le pied gauche, sortait de la mosquée avec le pied gauche, se nettoyait après avoir déféqué avec la main gauche, enlevait ses vêtements en commençant par le côté gauche, se mouchait le nez avec la main gauche et se déchaussait en commençant par le pied gauche avant le pied droit[1].



1 Voir le commentaire du Sahîh de Moslim par An-Nawawi (3/160).

# Suivi

1. Efforce-toi de te conformer le plus possible à la Sounna du Prophète ﷺ en commençant tes actions par le côté droit.

2. Prends garde d'utiliser la main gauche dans tes actions quotidiennes, car cela est l'habitude et la nature de Satan. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Lorsque l'un de vous mange, qu'il mange avec la main droite, car Satan mange et boit avec la main gauche"*[1].

3. Commencer par le côté droit est une bénédiction dont le serviteur bénéficie pour avoir suivi son Prophète ﷺ.

4. Honore ta main droite en ne l'utilisant pas pour enlever des impuretés ou effectuer des actions dévalorisantes.



1 Moslim (2020).



131

# Hadith

# La consultation d'Allah (istikhara)

Jabir Ibn 'Abd Allah – Allah a agréé les deux hommes – a dit:

1 Le Messager d'Allah ﷺ nous apprenait à recourir à la [prière de la] consultation en toute chose avec autant d'insistance que lorsqu'il nous apprenait unseourate du Coran.

2 Il disait: "*Lorsque l'un de vous projette de faire une chose, qu'il accomplisse deux unités de prière, en dehors des prières prescrites,*

3 *puis qu'il dise: "Ô Allah, je Te demande de m'orienter par Ta Science vers le bon choix, je Te demande de m'assister par Ton Pouvoir et je Te demande de me donner de Ton immense Grâce, car en vérité, Tu as le pouvoir et je ne l'ai pas, et Tu sais alors que je ne sais pas. Tu es certes Le Grand Connaisseur des choses relevant de l'Inconnaissable.*

4 *Ô Allah, si Tu sais que cette affaire est bonne pour moi dans ma religion, dans ma vie présente et dans ma vie du futur, – ou bien: aussi bien dans l'immédiat que dans le futur– alors destine-la pour moi, facilite-moi sa réalisation et bénis-la pour moi.*

5 *Mais si Tu sais que cette affaire-ci est mauvaise pour moi dans ma religion, dans ma vie présente et dans ma vie du futur, –* ou bien: *aussi bien dans l'immédiat que dans le futur– alors éloigne-la de moi et éloigne-moi d'elle,*

6 *et détermine le bien pour moi où qu'il se trouve, puisfais que j'en sois satisfait".*

7 Puis le Prophète ﷺ dit: "*Il doit réciter cela en nommant l'affaire en question par son nom*"[1].

1 Al-Boukhari (1162).

## Les Versets

- ﴿*Tu sais ce qu' il y a en moi, et je ne sais pas ce qu' il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 116].
- ﴿*N'est-ce pas Lui qui répond à l' angoissé quand il L' invoque, et qui enlève le mal, et qui vous fait succéder sur la terre, génération après génération? Y a-t-il donc une divinité avec Allah? C'est rare que vous vous rappeliez!*﴾ [Sourate An-Naml: 62].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Allah Jabir Ibn 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Haram Al-Ansari As-Salami. Enfant, il participa au deuxième serment d'allégeance d'Al-'Aqaba en compagnie de son père. Il participa également aux batailles de Badr et d'Ouhoud ainsi qu'à la bataille de Siffine dans le camp de 'Ali Ibn Abi Talib. Il était le mufti de Médine à son époque et il est mort en l'an 78 de l'Hégire[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ se préoccupait d'enseigner aux membres de sa communauté l'invocation de la consultation et ce qu'ils doivent faire lorsqu'ils sont indécis au sujet d'une affaire.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/219), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/307) et Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (3/190).

# Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ veillait à apprendre aux membres de sa communauté comment procéder à la consultation lorsqu'ils sont indécissur une affaire de ce bas monde et qu'ils ne savent pas quelle décision prendre. Le Prophète ﷺ veillait à ce qu'ils mémorisent l'invocation de la consultation avec autant d'insistance qu'il leur apprenait une sourate du Coran, car le musulman a grandement besoin de consulter son Seigneur tout comme il a grandement besoin du Coran pour sa prière, son évocation d'Allah et ses interactions avec les autres.

2. Lorsque le serviteur veut consulter son Seigneur, il doit accomplir deux unités de prière surérogatoires pour se rapprocher d'Allah, préparer le terrain à son invocation et rendre celle-ci plus susceptible d'être exaucée.

   Il est fait exception de la femme en période de menstrues et de lochies qui doit se limiter à l'invocation seule.

3. Il doit ensuite réciter l'invocation de la consultation dans laquelle il demande à son Seigneur de choisir pour lui, car Il est l'Omniscient et le Parfaitement Connaisseur. Puis il Lui demande de lui donner le pouvoir de faire ce qui est le plus dans son intérêt, car Il est l'Omnipotent à qui rien n'est impossible, et il espère que le Généreux lui fasse la faveur de lui accorder de Sa grâce étendue en disant que le Seigneur est Omnipotent et Omniscient, que rien ne Lui échappe et que rien n'est hors de Son Royaume.

4. Puis le serviteur s'adresse intimement à son Seigneur en disant: Ô Allah, si Tu sais que cette affaire – en nommant l'affaire en question, par exemple: mon mariage avec Unetelle, mon travail dans telle entreprise, ou quelque chose d'autre – est bonne pour moi dans ma religion, dans ma vie de ce bas monde, dans mon futur et dans mon au-delà, alors décide-la pour moi, facilite-moi sa réalisation et bénis-la pour moi.

5. Et il poursuit en disant: si Tu sais que cette affaire est un mal pour moi dans ma religion, dans ma vie de ce bas monde, dans mon futur et dans mon au-delà, alors éloigne-la de moi en ne me la destinant pas, et éloigne-la de mon cœur en faisant que celui-ci ne s'y attache pas et n'y aspire pas.

6. Puis décrète pour moi le bien où qu'il soit dans toutes mes affaires et fais que je sois satisfait de ce que Tu décrètes. En effet, il arrive que l'individu ne soit pas satisfait par le bien que décrète Allah et qu'il vive dans le chagrin et la mélancolie.

7. Celui qui effectue la consultation doit nommer son affaire dans l'invocation et dire: Ô Allah, si Tu sais que mon mariage, mon travail, mon achat, ma vente, etc.



# Suivi

1 (1) Le prédicateur et l'éducateur doivent se préoccuper d'enseigner aux musulmans ce dont ils ont besoin dans leur vie quotidienne, comme les jugements relatifs à la pureté, à la prière, au jeûne et autres ainsi que les invocations et les évocations, à l'image de l'évocation du matin et du soir, les règles de bienséance à observer au moment de manger, de boire et de s'habiller, l'invocation de la consultation et du besoin, etc.

2 (1) Efforce-toi de consulter ton Seigneur pour toute affaire, car le musulman nécessite au plus haut degré de demander à son Seigneur de faire des choix pour lui.

3 (1) Ne néglige aucune affaire pouvant paraître insignifiante ou futile et consulte Allah pour toute affaire qui survient à toi et dont tu ne sais pas quel sera son dénouement ni quels seront ses résultats. Il se peut que tu fasses un mauvais choix concernant une affaire peu importante qui provoque en toi de l'angoisse et de l'inquiétude. En effet, le Prophète ﷺ enseignait la consultation à ses Compagnons pour chacune de leurs affaires.

4 (1) Les Compagnons avaient l'habitude de consulter Allah pour toutes les affaires de leur vie par imitation du Prophète ﷺ. Par exemple, Abou Ayyoub voulut demander une femme en mariage et le Prophète ﷺ lui dit: *"Ne parle à personne de ta demande en mariage, puis fais tes ablutions avec excellence, accomplis le nombre de prières qu'Allah veut que tu accomplisses, puis proclame la louange et la gloire d'Allah. Dis ensuite: Ô Allah, Tu peux et je ne peux pas, Tu sais et je ne sais pas, Tu es le Connaisseur des choses qui relèvent de l'Inconnaissable. Si Tu vois en Unetelle, en la nommant, un bien pour moi dans ma religion, ma vie de ce bas monde et mon au-delà, alors décide que je l'épouse et si Tu vois qu'une autre femme est meilleure qu'elle pour ma religion, ma vie de ce bas monde et mon au-delà, alors décide que je ne l'épouse pas – ou bien décrète que je ne l'épouse pas"*[1]. Lorsque le Prophète ﷺ voulut épouser Zaynab bint Jahch – qu'Allah a agréée -, elle dit: *"Je ne ferai rien avant d'avoir consulté mon Seigneur"*[2].

5 (2) Lorsque le musulman décide de consulter son Seigneur, il doit se rapprocher de Lui en accomplissant deux unités de prière surérogatoires qui le préparent à réciter l'invocation et qui rendent celle-ci plus susceptible d'être exaucée.

6 (2) Nous apprenons du hadith que le musulman doit faire précéder son invocation par des actions qui le rapprochent d'Allah et qui augmentent les chances que son invocation soit exaucée, comme la prière, l'aumône, le jeûne ou bien ordonner ce qui est convenable et défendre ce qui est blâmable.

7 (2) Une des règles de bienséance de la consultation consiste à ce que l'être humain choisisse soigneusement quand accomplir la prière et réciter l'invocation. Il choisit ainsi les moments où l'invocation est la plus susceptible d'être exaucée, comme le dernier tiers de la nuit ou l'après-midi du vendredi, et s'éloigner des moments où la prière [surérogatoire] est défendue, sauf si l'affaire pour laquelle on consulte Allah ne peut être retardée et que l'on craint de la manquer. Dans ce cas, on accomplit la prière même dans les moments où la prière [surérogatoire] est défendue.

---

1 Ahmad (23994) et At-Tabarani dans Al-Mou'jam Al-Kabir (3901).

2 Moslim (1428).

8 (3) Ne te précipite pas dans l'invocation, mais commence par proclamer la gloire de ton Seigneur et à faire Son éloge. Le Messager d'Allah ﷺ entendit un homme invoquer Allah pendant la prière sans L'avoir évoqué, ni avoir invoqué Ses éloges sur le Prophète ﷺ. Le Messager d'Allah ﷺ dit à son sujet: *"Cet homme s'est précipité".* Il l'appela ensuite et lui dit ainsi qu'à tous ceux qui font comme lui: *"Lorsque l'un de vous va prier, qu'il commence par proclamer la louange d'Allah et par faire Son éloge, puis qu'il invoque les éloges d'Allah sur le Prophète, puis qu'il invoque en demandant ce qu'il veut"*[1].

9 (3) Recours à Allah en Le consultant et en L'évoquant, car Il est le seul à être Omnipotent et Omniscient et à connaître ce qui est secret et ce qui est plus caché qu'un secret. De plus, personne n'a regretté avoir consulté son Seigneur.

10 (4) Veille à ce que l'affaire pour laquelle tu consultes soit bénéfique pour ta religion et ta vie de ce bas monde, car la condition première est que l'affaire en question soit religieusement conforme.

11 (4) Demande à ton Seigneur que le bien te soit facilité, car il se peut que le bien te soit prédestiné, mais que tu doives l'obtenir avec peine et grands efforts.

12 (4) Invoque ton Seigneur qu'Il bénisse ce que tu as demandé, car lorsque la bénédiction est retirée le bien finira par être retiré.

13 (5) Lorsque tu consultes ton Seigneur, suis ce qu'Il a agréé pour toi et ce dont Il t'a facilité les causes, et ne suis pas ta passion, car ta consultation ne servirait à rien.

14 (5) Le destin d'Allah se réalise irrémédiablement. De deux choses l'une: soit tu es rétribué pour sa réalisation, qu'Il a bénie pour toi et qu'Il t'a facilitée, soit il t'est imposé. 'Abd Allah Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – a dit: "Il arrive qu'un homme consulte Allah et Allah choisit pour lui, puis que cet homme soit insatisfait du choix de son Seigneur. Ce n'est que plus tard qu'il s'aperçoit qu'Allah a fait le meilleur choix pour lui"[2].

15 (5) N'oublie pas de dire dans ton invocation sur ton affaire: "s'il s'avère qu'elle est mauvaise pour moi: éloigne-la de moi et éloigne-moi d'elle". En effet, il se peut qu'Allah éloigne de toi une affaire mais que ton cœur y reste attaché et que tu sois de ce fait attristé parce qu'elle ne s'est pas réalisée.

16 (6) Le plus important dans la consultation est de demander à ton Seigneur de te destiner le bien où qu'il soit, car il se peut que tu ne sois pas au fait d'une affaire bénéfique pour ta religion et ta vie dans ce bas monde et qu'Allah te destine sans que tu ne L'aies consulté ni sollicité.

17 (6) Demande à ton Seigneur de te rendre satisfait du lot qu'Il te donne, car la satisfaction fait le bonheur et la tranquillité du cœur. Combien de gens sont entourés des bienfaits d'Allah alors qu'ils en sont insatisfaits et se plaignent!

18 (7) N'aie pas honte de mentionner à ton Seigneur l'affaire pour laquelle tu Le consultes, qu'elle soit insignifiante ou importante, car Il aime que Son serviteur Le consulte et recourt à Lui pour les choses infimes et immenses.

---

1 Ahmad (23937), Abou Dawoud (1481) et At-Tirmidhi (3476).

2 Voir Chifa Al-'Alil d'Ibn Al-Qayyim (p.94).



Hadith 132

# La bonté et le péché

An-Nawwasse Ibn Sam'ane, dont Allah est satisfait, a dit:

1 J'interrogeai le Messager d'Allah ﷺ au sujet de la bonté et du péché

2 et il me répondit: *"La bonté c'est le bon comportement,*

3 *et le péché est ce qui tourmente ta poitrine et que tu détesterais que les gens voient"*(1)[84].

1 Moslim (2553).

## Les Versets

﴿*La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l' aide et pour délier les jougs, d' accomplir la prière et d'acquitter l'aumône légale. Et ceux qui remplissent leurs engagements Lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux!*﴾ [Sourate Al-Baqara: 177].

## Le Narrateur

Il s'agit d'An -Nawwasse Ibn Sam'ane Ibn Khalid Al-Kilabi. Il vécut au Levant et son père est Sam'ane Ibn Khalid. Il se rendit auprès du Prophète ﷺ en délégation, embrassa l'Islam et lui offrit ses sandales que le Prophète ﷺ accepta en invoquant Allah en sa faveur. Sam'ane maria sa sœur au Prophète et lorsqu'elle fut introduite auprès de lui, elle prononça la formule de recherche de refuge auprès d'Allah contre lui et il la délaissa alors. Il est mort en l'an 50 de l'Hégire(1)[85].

## Résumé

An-Nawwasse, dont Allah est satisfait, interrogea le Prophète ﷺ au sujet de la nature de la bonté et du péché. Le Prophète ﷺ l'informa que ce qui résume la bonté C'est le bon comportement et que le péché est ce que tu considères comme suspect, qui ne te rassure pas et dont tu as peur, en le commettant, que les gens l' apprennent.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahaba d'Abou Nou'aym (5/2701), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatte Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1534), Ousd Al-Ghabah d'Ibn Al-Athir (4/591).

# Compréhension (fiqh)

1 An-Nawwasse Ibn Sam'ane, dont Allah est satisfait, interroge le Prophète ﷺ sur la bonté – qui est un terme regroupant toutes les formes de bien et les types d'actes convenables et le péché – qui désigne tous les actes maléfiques et hideux, grands ou petits – afin qu'il l'informe de leur nature et des signes qui nous permettent de les reconnaître.

2 Le Prophète ﷺ l' informe que la bonté, c'est le bon comportement, celui-ci étant global. Il inclut le bon comportement à l'égard d'Allah en accueillant ses jugements religieux avec satisfaction et soumission et en ne ressentant aucune répulsion ni aucune gêne à les mettre en application. Ainsi, lorsque Allah t'ordonne d'accomplir la prière, de t'acquitter de l'aumône légale, de jeûner ou autre, tu dois accueillir ces ordres avec plaisir, puis exécuter ce qu'Il t'a ordonné et t'abtsenir de ce qu'il t'a défendu. Il y a aussi le bon comportement à l'égard des gens qui consiste à être bienfaisant, à s'abstenir de porter préjudice et à endurer patiemment les offenses et à avoir un visage avenant[1].

Par ailleurs, le Prophète ﷺ nous informa des mérites du bon comportement et nous dit que ce qui fait le plus entrer les gens au Paradis, c'est le bon comportement[2]. Il déclara que le croyant, grâce à son bon comportement, atteindra le degré de celui qui jeûne et veille la nuit pour prier[3].

3 Puis le Prophète ﷺ nous informe du péché, en disant que l'être humain ressent du doute et de la suspicion dans son cœur à son sujet. Il n'est donc pas rassuré lorsqu'il commet un péché. Il ressent du doute et du soupçon et craint que ce ne soit une faute. De plus, l'auteur d'un péché craint que les gens ne le voient commettre ce méfait.

Ainsi, le présent hadith est semblable à celui où le Prophète ﷺ dit: *"Délaisse ce qui te paraît suspect au profit de ce qui ne te paraît pas suspect, car la véracité est quiétude et le mensonge, suspicion"*[4]89. Ces sentiments créés par Allah sont présents dans les cœurs de Ses serviteurs: ceux-ci sont rassurés lorsqu'ils accomplissent des actes d'obéissance qui leur permettent de se rapprocher d'Allah et sont inquiets et circonspects lorsqu'ils commettent des actes de désobéissance. Ces sentiments sont spécifiques aux gens dont les cœurs sont purs, sains et n'ont pas été dénaturés par les nombreux actes de désobéissance et les fautes fréquentes, au point qu'Allah les scelle et ils deviennent de ce fait incapables d'approuver ce qui est convenable ni de désapprouver ce qui est blâmable. Au contraire, les personnes ayant ces cœurs-là se vantent de leurs actes de désobéissance et de leurs fautes et les commettent au vu et au su de tous.

Ceci démontre que le vrai et le faux ne peuvent être confondus par le croyant clairvoyant. Celui-ci est plutôt capable d'identifier le vrai grâce à la lumière qu'il porte et son cœur l'accepte. À l'inverse, il est rebuté par le faux, il le renie et ne le reconnaît pas. C'est de cela que le Prophète ﷺ parla lorsqu'il dit: *"Il y aura parmi les dernières générations de ma communauté des gens qui vous diront des choses que vous ne connaissez ni vous ni vos ancêtres. Prenez donc garde à eux"*[5]. Cela signifie qu'ils apporteront des choses que les cœurs des croyants rejettent et ne reconnaissent pas.

---

1 Voir le commentaire de Al-Arba'ûn An-Nawawiyya d'Ibn 'Othaymine (p.268).
2 At-Tirmidhi (2004).
3 Abou Dawoud (4798)
4 At-Tirmidhi (2518) et An-Nassa'i (5711).
5 Moslim (6).

# Suivi

1 (1) Efforce-toi de poser des questions, car poser des questions est la moitié de la science. De plus, les Compagnons du Prophète ﷺ n'éprouvaient pas de gêne à l'interroger.

2 (2) Quiconque veut être élevé en degrés au Paradis doit avoir un bon comportement. Le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"Je garantis une maison à la périphérie du Paradis à quiconque délaisse la polémique, même lorsqu'il a raison; une maison au milieu du Paradis à quiconque délaisse le mensonge même en plaisantant; et une maison dans les plus hauts degrés du Paradis à quiconque parfait son comportement"*[1]. Il dit également: *"Parmi ceux qui me sont les plus chers et les plus proches de moi en position le Jour de la Résurrection, il y a ceux qui ont un bon comportement"*[2].

3 (2) La religion n'est que comportement. Celui qui te surpasse donc en comportement te surpasse en religion[3].

4 (2) Alourdissez le plateau de vos bonnes œuvres grâce au bon comportement. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Rien ne pèse plus lourd sur la balance du croyant le Jour de la Résurrection que le bon comportement, et Allah déteste assurément l'individu grossier et obscène"*[4].

5 (3) La sérénité et l'apaisement ne sont pas des règles de connaissance du licite et de l'illicite. Les références sont plutôt le Livre d'Allah et la Sounna. Seulement, le serviteur est rassuré par ces sentiments lorsque les avis divergent ou sont absents.

6 (3) Être rassuré ou pas par ses actes est un sentiment véridique lorsque le cœur est sain et sa nature est bonne. C'est ce cœur-là qui est tourmenté par le péché et déteste que les gens le voient le commettre. Quant à l'individu dont le cœur est corrompu ou dont la compréhension est faible, on doit l'orienter vers les jugements religieux et les lui expliquer. On ne doit en effet pas laisser les gens agir comme ils l'entendent.

7 (3) La fatwa ne lève pas l'ambiguïté, lorsque celui qui la sollicite fait partie de ceux à qui Allah a accordé de bons sentiments concernant les actes perpétrés et lorsque le savant émet une fatwa sur la base d'un avis ou d'un penchant sans se baser sur une preuve religieuse. Quant à celui qui dispose d'une preuve religieuse appuyant la fatwa, alors celui qui a sollicité celle-ci doit l'accepter même si elle ne le rassure pas. Cela est par exemple le cas du raccourcissement de la prière en voyage ou lorsqu'il pleut, la réunion de deux prières pour le malade ou l'essuyage des chaussons qui est contesté par beaucoup d'ignorants[5].

**Un poète a dit:**

*Ne sois pas injuste lorsque tu en as le pouvoir, car l'injustice finit par t'apporter des regrets. Tes yeux succombent au sommeil et l'opprimé reste éveillé, invoquant Allah, Celui dont l'œil ne succombe pas au sommeil.*

1 Abou Dawoud (4800) et At-Tabarani dans Al-Mou'jam Al-Kabir (7488).
2 At-Tirmidhi (2018)
3 Voir Madarij As-Salikine d'Ibn Al-Qayyim (2/307).
4 At-Tirmidhi (2002).
5 Voir At-Touhfa Ar-Rabbaniyya Fi Charh Al-Arba'ine Hadithane An-Nawawiyya d'Isma'il Ibn Mohammed Al-Ane'sari (p.63).



# Hadith 133

# Le décompte des bonnes et des mauvaises actions

Ibn ‘Abbass – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Prophète ﷺ – citant ce qu’il a rapporté de son Seigneur – a dit:

1 *“Allah a écrit les bonnes et les mauvaises actions”*. Puis Il expliqua cela:

2 *“Celui qui se résout à accomplir une bonne action, mais ne l’accomplit pas, Allah inscrit à son actif une bonne action complète.*

3 *S’il se résout à accomplir une bonne action et l’ accomplit, Allah inscrit à son actif entre dix bonnes actions et sept cents multiples et de nombreux autres multiples.*

4 *S’il se résout à commettre une mauvaise action, mais ne la commet pas, Allah inscrit à son actif une bonne action complète.*

5 *S’il se résout à commettre une mauvaise action et la commet, Allah n’inscrit à son actif qu’une seule mauvaise action”*[1].

1 Al-Boukhari (6491) et Moslim (131).

## Les Versets

- ﴿*Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d’Allah ressemblent à un grain d’ où naissent sept épis, à cent grains l’épi. Car Allah multiplie la récompense à qui Il veut et la grâce d’Allah est immense, et Il est Omniscient*﴾ [Sourate Al-Baqara: 261].
- ﴿*Quiconque viendra avec le bien aura dix fois autant; et quiconque viendra avec le mal ne sera rétribué que par son équivalent. Et on ne leur fera aucune injustice*﴾[Sourate Al-Ane’am: 160].
- ﴿*Quiconque fait une mauvaise action ne sera rétribué que par son pareil; et quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne action tout en étant croyant, alors ceux-là entreront au Paradis pour y recevoir leur subsistance sans compter*﴾ [Sourate Ghafir: 40].

## Le Narrateur

Il s’ agit d’Abou Al-’Abbas ‘Abd Allah Ibn ‘Abbas Ibn ‘Abd Al-Mouttalib Al-Qourachi Al-Hachimi Al-Madani, né dans le quartier des Banou Hachim trois années avant l’Hégire. Il est le savant de la communauté, le traducteur du Coran et le cousin du Messager d’Allah . On le surnommait Al- Bahr (la mer) en raison de l’étendue dela science qu’il a acquise suite à l’invocation du Prophète ﷺ: “Ô Allah, instruis-le en religion”[1]. Il fait partie des Compagnons qui ont narré de nombreux hadiths, puisqu’il embrassa l’Islam jeune et il accompagnait le Prophète ﷺ constamment après la prise de La Mecque. Il devint aveugle à la fin de sa vie avant de mourir à Taëf en l’an 68 de l’Hégire[2].

## Résumé

Il y a dans ce hadith la mise en évidence de l’honneu qu’Allah fait à Ses serviteurs et de Sa clémence envers eux, puisqu’Il les rétribue pour leur intention de faire le bien même s’ils ne traduisent pas en acte cette intention et multiplie les récompenses pour leurs actes d’obéissance. D’autre part, Il les rétribue s’ils renoncent à commettre une mauvaise action qu’ils se sont résolu à commettre et s’ils la commettent effectivement, Il la compte comme une seule mauvaise action et ne la multiplie pas.

1 Al-Boukhari (143) dont ce sont les termes et Moslim (2477).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatt As-Sahaba d’Abou Nou’aym (3/1699), Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/933) et Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/291).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous explique qu'Allah a déterminé, il y a très longtemps, la rétribution pour les bonnes et les mauvaises actions conformément à Sa connaissance puis qu'Il a informé les anges scribes de la manière de les enregistrer, ou qu'Il ordonne aux anges scribes d'enregistrer les bonnes et les mauvaises actions des serviteurs puis nous explicite la manière dont elles sont comptées et enregistrées.

2 Ainsi, lorsqu'un serviteur a l'intention d'accomplir un acte d'obéissance et qu'il se détermine à l'accomplir, mais ne l'accomplit pas, cela lui est compté comme une bonne action complète.

Ce qui est signifié ici, c'est lorsque le serviteur se décide à agir et pas seulement lorsqu'il a une vague idée qui s'évanouit aussitôt sans intention réelle. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Celui qui se résout à accomplir une bonne action, mais ne l'accomplit pas, alors qu'Allah sait que son cœur en était préoccupé et qu'il s'efforçait de l'accomplir, cela sera inscrit à son actif comme une bonne action"*[1].

3 Lorsque le serviteur accomplit un acte d'obéissance, Allah multiplie sa rétribution et ainsi chaque bonne action est rétribuée à hauteur de dix fois au moins, conformément aux paroles d'Allah: ﴿***Quiconque viendra avec le bien aura dix fois autant***﴾ [Sourate Al-Ane'am: 160]. La rétribution peut être multipliée plus que cela encore, pour ceux dont Allah choisit de multiplier la rétribution, et peut aller jusqu'à hauteur de sept cents fois ou plus. Allah dit: ﴿***Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah ressemblent à un grain d'où naissent sept épis, à cent grains l'épi. Car Allah multiplie la récompense à qui Il veut et la grâce d'Allah est immense, et Il est Omniscient***﴾ [Sourate Al-Baqara: 261].

4 Si en revanche le serviteur à l'intention de commettre un acte de désobéissance et se résout à le commettre, puis qu'il se rappelle son Seigneur, revient à Lui et renonce à commettre cet acte de désobéissance, alors Allah le rétribue pour y avoir renoncé, en inscrivant à son actif l'équivalent d'une bonne action complète.

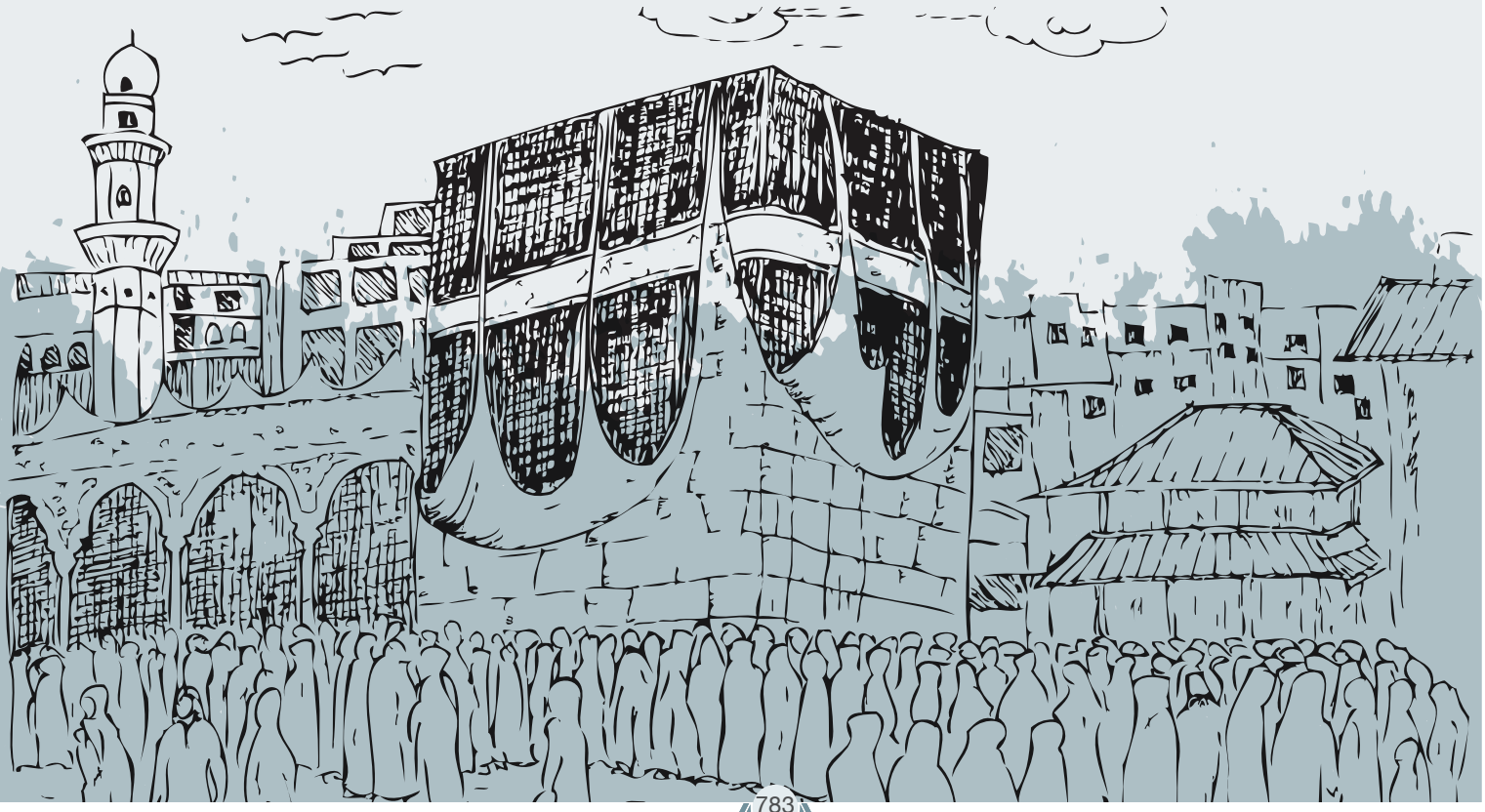
Cette rétribution est justifiée par le fait qu'il s'est opposé à sa passion, qu'il a désobéi à son démon et qu'il a eu l'intention de faire le bien en s'abstenant de faire le mal. C'est une œuvre du cœur qui mérite la rétribution, car lorsque le Prophète ﷺ a dit *"Tout musulman doit faire une aumône"*, on lui demanda "Et s'il n'en fait pas?", il répondit: *"Il s'abstient de faire le mal, car ceci est une aumône"*[2].

C'est pourquoi celui qui a l'intention de commettre un acte de désobéissance, mais qu'il n'en a pas eu l'occasion, ou bien a été empêché de le commettre, n'est pas concerné par ce hadith et ne mérite pas la récompense mentionnée en raison des paroles d'Allah dans un hadith qoudsi: *"Il ne l'a délaissé que pour Moi"*[3].

1 Ahmad (19244).
2 Al-Boukhari (1445) et Moslim (1008).
3 Moslim (129).

5 Lorsque le serviteur commet un acte de désobéissance, Allah l'inscrit auprès de Lui comme un seul acte de désobéissance sans le multiplier, car Allah dit: ﴿*Quiconque fait une mauvaise action ne sera rétribué que par son pareil*﴾ [Sourate Ghafir: 40]. Mieux encore, Il accepte le repentir de celui qui se repent et efface le péché et pardonne celui-ci à qui Il veut sans repentir.

Toutefois, il arrive qu'une mauvaise action soit multipliée en raison de la noblesse du lieu, comme lorsque Allah dit: ﴿*et la Mosquée sacrée que Nous avons établie pour les gens: aussi bien les résidents que ceux de passage... Quiconque cherche à y commettre un sacrilège injustement, Nous lui ferons goûter un châtiment douloureux*﴾ [Sourate Al-Hajj: 25]. Dans ce verset, Allah relia le châtiment douloureux à la détermination de commettre un acte de désobéissance dans la Mosquée Sacrée. De même, une mauvaise action est multipliée en raison de la noblesse du moment, comme lorsque l'on commet une mauvaise action lors des mois sacrés. La mauvaise action est également multipliée en raison de la noblesse de son auteur. En effet, la mauvaise action commise par les prophètes et les alliés d'Allah est plus grave que lorsqu'elle est commise par d'autres personnes, conformément aux paroles d'Allah: ﴿*Et si Nous ne t'avions pas raffermi, tu aurais bien failli t'incliner quelque peu vers eux. Alors, Nous t'aurions certes fait goûter le double [supplice] de la vie et le double [supplice] de la mort; et ensuite tu n'aurais pas trouvé de secoureur contre Nous*﴾ [Sourate Al-Isra: 74-75]. Allah dit également: ﴿*Ô femmes du Prophète! Celle d'entre vous qui commettra une turpitude prouvée, le châtiment lui sera doublé par deux fois! Et ceci est facile pour Allah*﴾ [Sourate Al-Ahzab: 30].



# Suivi

1 (1) Lorsque le serviteur médite la manière dont Allah demande des comptes à Ses serviteurs pour leurs actes et qu'il voit Son indulgence et Sa miséricorde envers eux, son amour pour son Seigneur et sa soumission à Lui s'accroissent. En effet, n'était-ce Sa grâce et Sa miséricorde, personne n'entrerait au Paradis.

2 (2) Le musulman doit se résoudre à accomplir des actes d'obéissance même s'il n'en a pas la possibilité, car il est rétribué pour ces actes d'obéissance même s'il ne les accomplit pas.

3 (2) Le musulman peut récolter beaucoup de bonnes actions sans fatigue ni peine. Il lui suffit d'avoir l'intention de faire le bien lorsqu'il en aura la possibilité. Il peut ainsi avoir l'intention de faire l'aumône lorsqu'il aura de l'argent ou de faire le jihad lorsqu'il en aura la possibilité, de se résoudre à accomplir des adorations surérogatoires, de lire le Coran, etc.

4 (2) Le Prophète ﷺ a dit: *"Celui qui s'allonge sur sa couche en ayant l'intention de veiller une partie de la nuit pour prier, mais qui est vaincu par le sommeil et ne se réveille qu'au matin, ce qu'il avait l'intention de faire est inscrit à son actif et son sommeil est une aumône qu'Allah lui a faite"*[(1)29].

5 (3) Prends l'initiative d'accomplir des actes d'obéissance qui te rapprochent d'Allah, car Allah multiplie de nombreuses fois la rétribution pour une seule bonne action.

6 (3) Vois comment Allah prépare le terrain pour que Ses serviteurs accomplissent des actes d'obéissance puis leur accorde la plus éminente rétribution! Gloire et Majesté à Lui, notre Seigneur miséricordieux et affectueux qui se rapproche de Ses serviteurs en les comblant de bienfaits et qui aime qu'ils se rapprochent de Lui par les actes d'obéissance puis leur accorde pour cela une rétribution éminente.

7 (4) Allah donna aux anges scribes la faculté de prendre connaissance de ce dont le serviteur a l'intention et de ce à quoi il réfléchit. Le fait qu'ils sachent que nous nous efforçons de désobéir à Allah ne devrait-il pas nous inspirer de la pudeur?

8 (4) Ne crois pas que tu seras rétribué lorsque quelque chose t'empêche de commettre un acte de désobéissance. Tu n'es récompensé que pour ce à quoi tu as sciemment renoncé, que tu regrettes et dont tu t'es repenti.

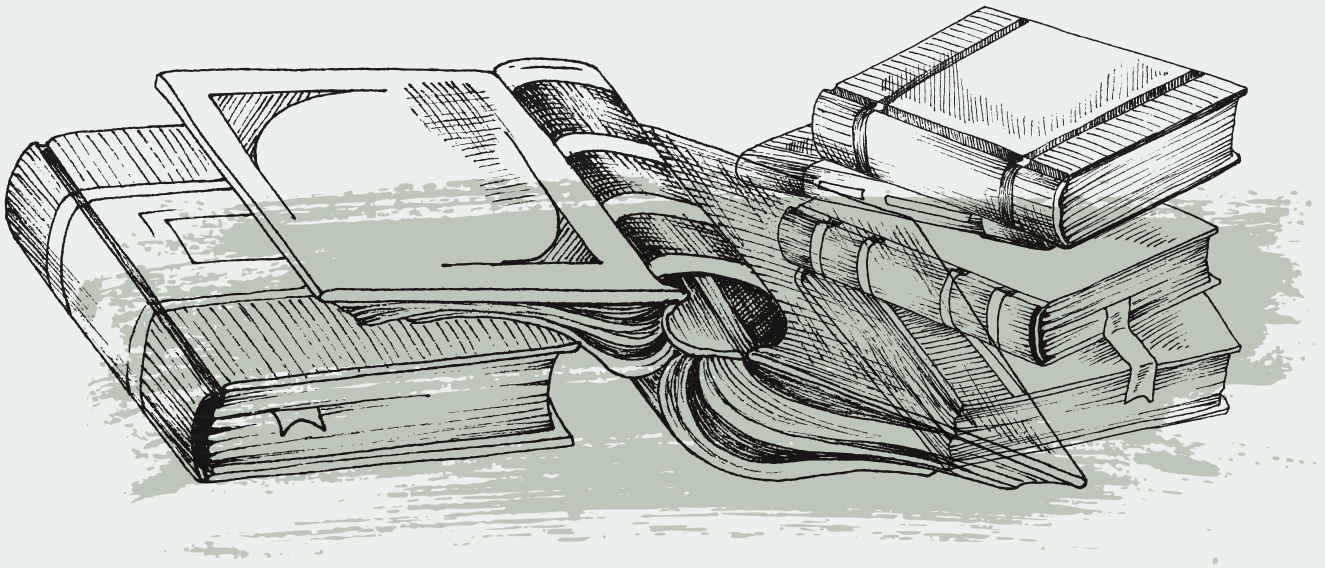
1 An-Nassa'i (1787) et Ibn Maja (1344).

9 (4) Prends garde d'endosser la faute de l'acte de désobéissance que tu n'as pas commis. En effet, celui qui se résout à commettre un acte de désobéissance, mais qui n'en a pas l'occasion est puni au même titre que s'il l'avait commis. Le Prophète ﷺ a dit: *"Lorsque deux musulmans se combattent avec leurs sabres, celui qui tue et celui qui est tué iront en Enfer".* On lui demanda: "Ô Messager d'Allah, soit pour celui qui tue, mais qu'en est-il de celui qui est tué?". Il répondit: *"Il s'efforçait de tuer son adversaire"*[1].

10 (5) Une des manifestations de la miséricorde d'Allah est qu'Il compte une mauvaise action une seule fois sans la multiplier alors qu'Il multiplie les bonnes actions. Que le désobéissant ne désespère pas de la miséricorde d'Allah et que celui qui est dans l'excès ne soit pas affligé par le nombre de ses péchés.

**Un poète a dit:**

*Nous sommes gardés par des anges nobles qui sont chargés de suivre les habitants de la terre. Ils enregistrent toutes les paroles et les actes du fils d'Adam et rien ne leur échappe.*



1 Al-Boukhari (31) et Moslim (2888).



Hadith 134

# Les sept péchés capitaux

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 "*Abstenez-vous des sept péchés destructeurs*". Les présents demandèrent: "Ô Messager d'Allah, quels sont-ils?". Il répondit:

2 "*Associer [des divinités] à Allah,*

3 *pratiquer la sorcellerie,*

4 *tuer la vie qu'Allah a interdit de tuer, sauf en droit*

5 *consommer des revenus usuriers,*

6 *se nourrir en dépensant le patrimoine d'un orphelin,*

7 *faire volte-face lors d'un combat,*

8 *et calomnier les femmes chastes, croyantes et insouciantes"*[1].

1 Al-Boukhari (6857) et Moslim (89).

## Les Versets

- ﴿*Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. Quiconque donne des associés à Allah s' égare, très loin dans l'égarement*﴾ [Sourate An- Nissa: 116].
- ﴿*mais les diables ont été mécréants: ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Hârout et Mârout, à Babylone; mais ceux-ci n' enseignaient rien à personne, qu' ils n' aient dit d' abord: "Nous ne sommes rien qu' une tentation: ne sois pas mécréant"; ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l' homme et son épouse. Or ils ne sont capables de nuire à personne qu' avec la permission d'Allah. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert [ce pouvoir] n' aura aucune part dans l' au-delà. Certes, quelle détestable marchandise pour laquelle ils ont vendu leurs âmes! Si seulement ils savaient!*﴾ [Sourate Al-Baqara: 102].
- ﴿*Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l' Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment*﴾ [Sourate An-Nissa: 93].
- ﴿*Ô les croyants! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l' intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l' annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son Messager.*﴾ [Sourate Al-Baqara: 278-279].
- ﴿*Ceux qui mangent [disposent] injustement des biens des orphelins ne font que manger du feu dans leurs ventres. Ils brûleront bientôt dans les flammes de l'Enfer.*﴾ [Sourate An-Nissa: 10].
- ﴿*Ô vous qui croyez, quand vous rencontrez (l'armée) des mécréants en marche, ne leur tournez point le dos. Quiconque, ce jour-là, leur tourne le dos, - à moins que ce soit par tactique de combat, ou pour rallier un autre groupe - celui-là encourt la colère d'Allah et son refuge sera l'Enfer. Et quelle mauvaise destination!*﴾ [Sourate Al-Anfal: 15-16].
- ﴿*Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes [qui ne pensent même pas à commettre la turpitude] et croyantes sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà; et ils auront un énorme châtiment*﴾ [Sourate An-Nour: 23].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, soit en l'an 7 de l'Hégire, et accompagna constamment le Prophète ﷺ. Soucieux d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths, il devint le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ met en garde les serviteurs contre les péchés capitaux les plus graves, à savoir: associer [des divinités] à Allah, pratiquer la sorcellerie, tuer une vie sans droit, consommer des revenus usuriers, se nourrir en dépensant le patrimoine d'un orphelin, fuir le combat et calomnier des femmes chastes.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatte Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghabah d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ met en garde sa communauté contre les sept péchés dévastateurs qui mènent l'être humain à la perdition et le font entrer dans le feu de l'Enfer, qu'Allah nous en préserve.

Ces sept péchés font partie des péchés capitaux que le Coran et la Sounna associent au Feu, à la malédiction, à la colère et au supplice d'Allah. Les péchés destructeurs ne se limitent pas aux sept péchés énumérés par le Prophète ﷺ dans ce hadith et sont plus nombreux que cela, comme la fornication, le vol, l'impiété filiale, etc. Le Prophète ﷺ ne mentionna ceux-là que parce que ces sept péchés sont les plus abjects et les plus graves, et étaient les plus fréquemment pratiqués à son époque.

2 Le premier de ces péchés destructeurs est d'associer [des divinités] à Allah. Il est le péché capital le plus grave. Ibn Mas'oud a dit: "Je demandai au Prophète ﷺ quel péché est le plus grave pour Allah?". Il répondit: *"C'est de Lui attribuer un égal alors qu'Il t'a créé"*[1]. C'est le péché qu'Allah ne pardonne jamais, à moins que le serviteur ne s'en repente, retourne à Allah et excelle dans la proclamation de Son unicité et dans Son adoration. Allah dit: ﴿***Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. Quiconque donne des associés à Allah s'égare, très loin dans l'égarement***﴾ [Sourate An-Nissa: 116].

3 Le deuxième de ces péchés est de pratiquer la sorcellerie, laquelle consiste à détourner une chose de sa nature réelle, que ce soit en ayant recours au pouvoir des djinns, aux médicaments et aux drogues, ou à d'autres choses. Ceci est un immense péché et une faute énorme, car c'est un travestissement, un aveuglement et une dénaturation des choses, un voile jeté sur les regards, un égarement des gens ordinaires, un vacillement des croyances dans le fait que les conséquences découlent des causes qui lui ont donné naissance, tout cela en plus du mal qu'elle cause à la personne ensorcelée, comme la maladie ou l'aliénation, voire la mort. C'est pourquoi pratiquer, apprendre et enseigner la sorcellerie sont des péchés capitaux.

En outre, la sorcellerie consiste la plupart du temps à faire appel aux démons et à les utiliser, et ceci n'a lieu que lorsqu'on mécroit en Allah[2]. En effet, les démons n'acceptent d'être utilisés que lorsque le sorcier mécroit en Allah. Allah dit: ﴿***mais les diables ont été mécréants: ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Hârout et Mârout, à Babylone; mais ceux- ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord: "Nous ne sommes rien qu'une tentation: ne sois pas mécréant"***﴾ [Sourate Al-Baqara: 102]. C'est la raison pour laquelle la plupart des gens de science sont d'avis que la peine méritée par le sorcier est d'être exécuté pour sa mécréance et son apostasie, que sa sorcellerie ait causé la mort de quelqu'un ou pas.

4 Le troisième de ces péchés est de tuer la vie qu'Allah a rendu illicite de tuer, sauf en droit. Les vies de tous les musulmans sont inviolables en effet, en raison des paroles du Prophète ﷺ: *"Vos vies, vos biens et vos honneurs sont aussi sacrés pour vous que ce jour, en ce mois et dans ce pays"*[3].

1 Al-Boukhari (4477) et Moslim (86).
2 Voir Bada'i' Al-Fawa'id d'Ibn Al-Qayyim (2/760).
3 Boukhari (67) et Moslim (1679) d'après Abou Bakra, dont Allah est satisfait.

Par ailleurs, Allah menaça celui qui tue un croyant de lui infliger un châtiment douloureux lorsqu'Il dit: ﴿***Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment***﴾ [Sourate An-Nissa: 93].

De même, Allah déclara illicite d'attenter aux vies des non musulmans ayant conclu un pacte ou une trêve avec les musulmans. Allah dit: ﴿***Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables***﴾ [Sourate Al-Moumtahana: 8]. Le Prophète ﷺ dit pour sa part: *"Celui qui tue un mécréant ayant conclu une trêve avec les musulmans ne sentira pas l'odeur du Paradis, bien que son odeur soit ressentie à une distance de quarante ans"*[1].

5 Le quatrième péché est la consommation de revenus usuriers. Les revenus usuriers sont le surplus gagné dans une transaction où on échange un bien susceptible d'être entaché d'usure contre un bien de même nature ou bien lorsqu'on reporte la prise de possession d'une marchandise susceptible d'être entachée d'usure dont il est obligatoire de prendre possession immédiatement[2]. Par exemple, lorsqu'un homme échange un gramme d'or ancien contre deux grammes d'or neuf, ou bien donne à son frère un boisseau de dattes de bonne qualité en échange de deux boisseaux de dattes de mauvaise qualité. Ceci est appelé usure de surplus et concerne les biens susceptibles d'être entachés d'usure à savoir l'or, l'argent, les dattes, le blé, l'orge et le sel lorsqu'on les échange contre un bien de même nature avec un surplus. Il est plutôt exigé pour ces biens que l'on échange un boisseau contre un boisseau, un gramme contre un gramme, un dirham contre un dirham sans aucun surplus. Le deuxième type d'usure est l'usure de délai qui est le type le plus connu et le plus répandu. Il consiste à ce qu'un homme fasse un prêt à un autre à rembourser avec un surplus exigé. Ainsi, il lui prête cent dinars par exemple et il doit lui rembourser cent dix dinars au bout d'un mois.

Allah déclara illicite l'usure et décréta un châtiment sévère pour celui qui en consomme les revenus. Allah dit en effet: ﴿***Allah anéantit l'intérêt usuraire et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas le mécréant pécheur***﴾ [Sourate Al-Baqara: 276]. Il dit également: ﴿***Ô les croyants! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son Messager.***﴾ [Sourate Al-Baqara: 278-279]. Par ailleurs, Jabir, dont Allah est satisfait, a dit: "Le Messager d'Allah ﷺ a maudit celui qui consomme des revenus usuriers, celui qui les fait consommer, le scribe qui consigne une transaction usurière et les deux témoins de celle-ci et il dit: *"Ils sont tous pareils"*[3].

6 Le cinquième péché est de se nourrir en dépensant le patrimoine d'un orphelin. Le Prophète ﷺ mentionna spécifiquement l'orphelin parmi tous les gens, bien que dépenser indûment la richesse des gens en général soit un péché capital. La raison est que l'orphelin est un enfant incapable d'assumer ses dépenses et de repousser les convoitises sur son

1 Al-Boukhari (3166).
2 Voir Moune'taha Al-Iradat d'Ibn An-Najjar (2/347).
3 Moslim (1598).

patrimoine, contrairement à l'adulte. Allah dit: ﴿*Ceux qui mangent [disposent] injustement des biens des orphelins ne font que manger du feu dans leurs ventres. Ils brûleront bientôt dans les flammes de l'Enfer*﴾ [Sourate An-Nissa: 10]. Ce qui est défendu, ce n'est pas le simple fait de dépenser le patrimoine d'un orphelin pour se nourrir alors que le dépenser pour d'autres motifs serait permis. Ce qui est défendu c'est de s'emparer du patrimoine de l'orphelin. La nourriture n'est mentionnée ici que parce qu'elle est le motif le plus fréquent de dépenses.

7 Le sixième péché est de fuir le combat. En effet, il n'est pas permis au musulman de s'enfuir alors que l'on combat les non musulmans, car cela est de la lâcheté qui mène à la défaite des musulmans et à l'affaiblissement de leur détermination. Par ailleurs, Allah imposa aux musulmans de rester à leurs positions dans le combat et de ne pas fuir lorsqu'Il dit: ﴿*Ô vous qui croyez! Lorsque vous rencontrez une troupe (ennemie), soyez fermes, et invoquez beaucoup Allah afin de réussir*﴾ [Sourate Al-Ane'fal: 45]. Ceci vaut lorsque le nombre des polythéistes est le double ou un peu moins que le double des musulmans. Ainsi, que les polythéistes soient moins nombreux que les musulmans, aussi nombreux ou le double ou un peu moins que le double, les musulmans doivent rester fermes et s'enfuir devient un péché capital, sauf s'il s'agit d'un repli tactique ayant pour finalité de reformer les rangs des musulmans. Dans ce cas, il est permis de fuir. Allah dit: ﴿*Ô vous qui croyez, quand vous rencontrez (l'armée) des mécréants en marche, ne leur tournez point le dos. Quiconque, ce jour-là, leur tourne le dos - à moins que ce soit par tactique de combat, ou pour rallier un autre groupe -, celui-là encourt la colère d'Allah et son refuge sera l'Enfer. Et quelle mauvaise destination!*﴾ [Sourate Al-Ane'fal: 15-16]. Allah dit également: ﴿*Maintenant, Allah a allégé votre tâche, sachant qu'il y a de la faiblesse en vous. S'il y a cent endurants parmi vous, ils vaincront deux cents; et s'il y en a mille, ils vaincront deux mille, par la grâce d'Allah. Et Allah est avec les endurants*﴾ [Sourate Al-Ane'fal: 66].

8 Le septième péché est de calomnier les femmes croyantes chastes, c'est-à-dire les accuser mensongèrement et injustement de fornication. Ceci ne concerne pas l'accusation de la femme mécréante et de la femme qui a commis la fornication de manière avérée. Allah dit: ﴿*Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes [qui ne pensent même pas à commettre la turpitude] et croyantes sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà; et ils auront un énorme châtiment*﴾ [Sourate An-Nour: 23].

Par ailleurs, ce péché ne concerne pas seulement les femmes, mais également les hommes. Ainsi, calomnier un croyant chaste est aussi grave que calomnier une femme chaste. Il fait encourir la même peine et le même châtiment dans l'au-delà, et il n'y a pas de divergence à ce propos parmi les gens de science[1].

Les femmes chastes sont qualifiées d'insouciantes et cela ne signifie pas qu'il est permis de calomnier une femme qui n'est pas insouciante ou bien que la calomnier n'est pas un péché capital. Cette précision souligne plutôt la gravité du péché, dans le sens où on calomnie une femme innocente de ce dont on l'accuse et qui n'en a même pas idée[2].

1 Voir At-Tawdîh li-Charh Jami' As-Sahih d'Ibn Al-Moulaqqin (31/284).
2 Voir Fath Al-Mun'im Charh Sahîh Muslim de Mûsâ Châhîn Lâchîn (1/291).



# Suivi

1 (1) Le prédicateur et l'éducateur doivent se préoccuper d'avertir les gens contre les péchés majeurs et ce qui provoque la colère et le châtiment d'Allah.

2 (1) Les péchés des serviteurs sont expiés par les œuvres pieuses, comme la prière du vendredi qu'on accomplit chaque semaine, accomplir plusieurs fois de suite le Hajj et la Omra, ainsi que d'autres œuvres, excepté les péchés majeurs. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Les cinq prières, la prière du vendredi jusqu'à la suivante et le jeûne de Ramadan jusqu'au suivant expient les péchés commis entre eux, si on évite les péchés capitaux"*[1]. Prends donc garde à ce qui rend les rétributions vaines et n'est pas effacé par les œuvres vertueuses.

3 (1) Prends garde de sous-estimer un péché parce qu'il ne fait pas partie des péchés capitaux, car lorsqu'un serviteur sous-estime un péché et le considère comme peu important il devient grand. Le croyant voit au contraire ses péchés aussi immenses que des montagnes. Al-Foudayl Ibn 'Iyad – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Plus le péché est insignifiant pour toi, plus il est énorme pour Allah, et plus il est énorme pour toi plus il est insignifiant pour Allah"[2]. D'autre part, Ibn Mas'oud a dit: "Le croyant voit ses péchés comme une montagne sous laquelle il est assis et qu'il craint de voir s'écrouler sur lui. Le pervers voit ses péchés comme des mouches qui passent près de son nez et les chasse en faisant cela"[3].

4 (2) Prends garde à l'associationnisme, à ses causes et à ses moyens, car ils attirent nécessairement sur toi la colère et le châtiment d'Allah et rendent vaines tes œuvres vertueuses, sachant que l'associationnisme est plus imperceptible que les pas d'une fourmi.

5 (2) Si tu désires être sauf le Jour de la Résurrection, tu dois proclamer l'unicité d'Allah et prendre garde aux conséquences de l'associationnisme. Ibn Mas'oud a dit: "Lorsque furent révélées les paroles d'Allah: ﴿***Ceux qui ont cru et n'ont point troublé la pureté de leur foi par quelque inéquité, ceux-là ont la sécurité; et ce sont eux les biens guidés***﴾ [Sourate Al-An'ame: 82], nous dîmes: "Ô Messager d'Allah, qui parmi nous ne commet pas d'injustice envers lui-même?". Il répondit: *"Ce n'est pas ce que vous croyez, mais, "**et n'ont point troublé la pureté de leur foi par quelqu'inéquité**" signifie que la pureté de leur foi n'est pas troublée par l'associationnisme. N'avez-vous pas entendu les paroles que Loqmane dit à son fils: ﴿**Et lorsque Loqmane dit à son fils tout en l'exhortant: "Ô mon fils, ne donne pas d'associé à Allah, car l'association à [Allah] est vraiment une injustice énorme"**﴾ [Sourate Loqmane: 13]?"*[4].

1 Moslim (233).
2 Voir Siyar A'lâm An-Noubalâ` d'Adh-Dhahabi (8/427).
3 Al-Boukhari (6308).
4 Al-Boukhari (3360) et Moslim (124).

6 (3) Prends garde de consulter un sorcier ou un voyant, car ceci est de la mécréance en Allah. Le Prophète ﷺ a dit: *"Celui qui consulte un sorcier ou un voyant et croit en ce qu'il lui dit, mécroit en ce qui a été révélé à Mohammed ﷺ"*(1)81.

7 (3) Apprendre et enseigner la sorcellerie est de la mécréance en Allah. Prenez donc garde à la sorcellerie.

8 (3) Les détenteurs de l'autorité doivent exécuter les peines prévues pour les sorciers, les devins et les voyants afin de dissuader leurs semblables et mettre fin à leurs maux.

9 (4) Tuer une vie sans droit est un péché capital et Allah menace l'auteur de ce péché d'un châtiment douloureux. Mieux encore, Il nous informe que tous les péchés dépendent du bon vouloir d'Allah (soit Il les pardonne, soit Il ne les pardonne pas), excepté le polythéisme et le meurtre, et ce à cause de leur extrême gravité et afin que cela soit dissuasif. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Tout péché est susceptible d'être pardonné par Allah, excepté le péché commis par celui qui tue délibérément un croyant ou meurt en étant mécréant"*(2).

10 (4) La colère d'Allah est terrible contre l'homme qui tue délibérément sans droit un croyant. C'est la raison pour laquelle Il lui infligera une punition qu'Il n'inflige pas aux auteurs d'autres péchés. Allah dit: ﴿***Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment***﴾ [Sourate An-Nissa: 93].

11 (5) Allah avertit celui qui consomme des revenus usuriers en lui disant que, s'il ne cesse pas, il encourt une guerre de la part d'Allah et de Son Messager ﷺ. Te sens-tu prêt à faire la guerre à Allah et à Son Messager ﷺ?

12 (5) Le Prophète ﷺ a dit: *"J'ai vu cette nuit deux hommes qui sont venus à moi et m'ont emmené vers une terre sainte… puis nous nous remîmes en route jusqu'à arriver à un fleuve de sang où il y avait un homme et sur la rive du fleuve, il y avait un homme debout qui tenait des pierres dans ses mains. Lorsque l'homme qui était dans le fleuve venait vers l'autre et voulait sortir [du fleuve], l'homme [debout sur la rive du fleuve] lui lançait une pierre dans la bouche et cela le ramenait à l'endroit d'où il venait. Et à chaque fois qu'il voulait sortir, il lui lançait une pierre dans la bouche qui le ramenait à l'endroit d'où il venait. Je demandai: "Qui est-ce?"… L'un des deux accompagnateurs me répondit: "Celui que tu as vu dans le fleuve consommait des revenus usuriers"*(3).

1 Abou Dawoud (3904), At-Tirmidhi (135), An-Nassa'i (9017) et Ibn Maja (639).
2 An-Nassa'i (3984).
3 Al-Boukhari (2085).

# Suivi

13 (6) Prends garde de dépenser sans droit les richesses des gens, car ceci fait partie des péchés capitaux, particulièrement lorsque le propriétaire est quelqu'un de faible ou un orphelin incapable de gérer son patrimoine.

14 (6) Prends garde aux conséquences de te nourrir en dépensant le patrimoine de l'orphelin, car ceci fait partie des péchés destructeurs.

15 (7) Lorsque tu t'engages dans une guerre avec les musulmans pour combattre les mécréants, place ta confiance en Allah, remets-t'en à Lui, sache que tu défends une brèche par laquelle peuvent s'introduire les ennemis de l'Islam, promets-toi que tu ne seras pas la cause de la défaite de l'Islam et reste ferme et sollicitant l'aide d'Allah.

16 (7) Ne sois pas la cause de la défaite des musulmans en montrant que tu es faible et que tu vas être vaincu, impactant ainsi par ton attitude les autres soldats.

17 (8) Préserve ta langue de ce qui porte préjudice aux gens, car c'est la langue qui fait entrer le plus souvent les gens en Enfer.

18 (8) Allah imposa, afin de préserver les honneurs, à celui qui voit des gens commettre une turpitude d'apporter quatre témoins. Sinon, il est considéré comme un menteur et un calomniateur, et il doit subir quatre-vingts coups de fouet. Ne laisse donc pas ta langue te mener vers des situations périlleuses.

19 (8) La calomnie inclut les insultes que s'échangent les musulmans aujourd'hui pour plaisanter. Prends donc garde à ce genre de plaisanteries, car il n'y a pas un mot que tu prononces sans que tu ne doives rendre de compte à son sujet.



**Un poète a dit:**

*Abstiens-toi des péchés petits ou grands, car c'est cela la piété.*

*Sois tel celui qui marche sur une terre couverte d'épines en faisant attention à ce qu'il voit,*

*Et ne méprise rien de petit, car les montagnes sont faites de cailloux.*

Un autre poète a dit:

*Il y en a parmi les gens pour qui traiter injustement les autres est une habitude et qui se justifie en avançant toutes sortes d'excuses.*

*Il consomme volontiers ce qui est illicite et prétend qu'il est envisageable que ce qui est illicite soit licite.*

*Ô toi qui consommes des revenus illicites, explique-nous dans quel livre il est dit que ce que tu consommes est licite?*

*Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qui se produit et que lors de la Résurrection Il tranchera entre les créatures.*





# Hadith 135

# Certains actes détestables

Warrad, le scribe d'Al-Moughira, rapporte que Moua' wiya a écrit ce qui suit à Al-Moughira – Allah a agréé les deux hommes:

1 Écris et envoie-moi ce que tu as entendu du Messager d'Allah ﷺ. Il lui écrivit alors:

2 que le Prophète ﷺ disait suite à chaque prière: "*Il n'existe pas de divinité excepté Allah seul sans associé, à Lui la souveraineté, à Lui la louange et Il a pouvoir sur toute chose.*

3 Ô Allah, personne ne peut priver de ce que tu as donné, ni donner ce dont Tu prives,

4 *et la richesse du riche ne le prémunit pas contre Toi".*

5 *Il lui écrivit également que: Le Prophète ﷺ défendait les ragots,*

6 les questions fréquentes

7 et la dilapidation des richesses.

8 Il défendait également l'ingratitude envers les mères,

9 l'enterrement des filles vivantes

10 et que l'on refuse de s'acquitter de ses obligations alors que l'on réclamcee qui ne fait pas partie de ses droits[1].

1 Al-Boukhari (7292) et Moslim (593).

## Les Versets

- ﴿*Ô les croyants! Ne posez pas de questions sur des choses qui, si elles vous étaient divulguées, vous mécontenteraient. Et si vous posez des questions à leur sujet, pendant que le Coran est révélé, elles vous seront divulguées. Allah vous a pardonné cela. Et Allah est Pardonneur et Indulgent. Un peuple avant vous avait posé des questions (pareilles) puis, devinrent de leur fait mécréants*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 101-102].
- ﴿*Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point: "Fi!" et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité, et dis: "Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m' ont élevé tout petit"*﴾ [Sourate Al-Isra: 23-24].
- ﴿*le jour où ni les biens ni les enfants ne seront d'aucune utilité, sauf celui qui vient à Allah avec un cœur sain*﴾ [Sourate Ach-Chou'ara: 88-89].
- ﴿*Ce qu'Allah accorde en miséricorde aux gens, il n'est personne à pouvoir le retenir. Et ce qu'Il retient, il n'est personne à le relâcher après Lui*﴾ [Sourate Fatir: 2].
- ﴿*Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire*﴾ [Sourate Qaf: 18].
- ﴿*et lorsqu'on demandera à la fillette enterrée vivante pour quel péché elle a été tuée*﴾ [Sourate At-Takwir: 8-9].

## Le Narrateur

Il s' agit d'Al-Moughira Ibn Chou'ba Ibn Abi 'Amir Ibn Mas'oud Ath-Thaqafi Abou 'Issa. C'est un glorieux Compagnon qui embrassa l'Islam l'année de la bataille du Fossé et assista à la trêve d'Al- Houday-biyya. Connu pour sa vivacité d'esprit, 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna gouverneur de Bassora puis de Koufa. Il participa à la bataille d'Al- Yamama, à la conquête du Levant, à la bab taille d'Al-Yarmouk où il perdit un œil, à la bataille d'Al-Qadissiya ainsi qu'à bien d'autres batailles. Il est mort en l'an 50 de l'Hégire alors qu'il occupait la fonction de gouverneur de Koufa pour le compte de Mou' awiya Ibn Abi Soufyane – Allah a agréé les deux hommes[1].

## Résumé

Al-Moughira nous informe que le Prophète ﷺ récitait cette évocation après chaque prière et que parmi les enseignements qu'il a mémorisés de lui, il y a la défense de parler de ce qui est inutile, de poser beaucoup de questions au sujet de choses qui ne sont pas nécessaires, de dilapider les richesses en les dépensant dans des actes de désobéissance et en les gaspillant dans les dépenses permises. De même, il rendit illicite l'ingratitude [envers les mères], l'enterrement des filles vivantes ainsi que la réclamation de ce que l'individu n'est pas en droit d recevoir et le refus de donner ce qu'il a l'obligation de donner.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (5/2582), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1445) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (53/238).

# Compréhension (fiqh)

1 Mou'awiya, qu'Allah a agréé, veillait à ce que lui parviennent les hadiths du Messager d'Allah ﷺ et il écrivit à son employé Al-Moughira, qu'Allah a agréé, pour lui demander de lui envoyer des paroles exhaustives qu'il aurait entendues du Messager d'Allah ﷺ.

2 Al-Moughirah lui envoya alors que le Prophète ﷺ veillait à dire après chaque prière: "Il n'existe pas de divinité excepté Allah seul sans associé, à Lui la souveraineté, à Lui la louange et Il a pouvoir sur toute chose".

La signification de cette invocation est qu'il n'existe pas de divinité digne d'être adorée, excepté Allah, qu'Il détient la souveraineté absolue – celle du bas monde et de l'au-delà – et que toutes les formes d'éloge Lui appartiennent. Il est donc le seul à mériter tout cela. De plus, Il est l'Omnipotent à qui rien ni personne ne tient tête, Celui qui, dans les cieux et sur la terre, est le détenteur du pouvoir qui se manifeste aux yeux de tous, comme celui qui est caché.

3 Puis le Prophète ﷺ a dit: "Ô Allah, personne ne peut priver de ce que tu as donné ni donner ce dont Tu prives". Cela signifie: Personne ne peut s'opposer à Ton action et personne n'a le pouvoir d'empêcher ce que Tu as décrété ni de réaliser ce que Tu as interdit. Allah dit: ﴿*Ce qu'Allah accorde en miséricorde aux gens, il n'est personne à pouvoir le retenir. Et ce qu'Il retient, il n'est personne à le relâcher après Lui. Et c'est Lui le Puissant, le Sage*﴾ [Sourate Fatir: 2].

4 Il clôtura ensuite son invocation en disant: "et la richesse du riche ne le prémunit pas contre Toi". Cela signifie que la richesse ne sera d'aucune utilité pour son propriétaire face à Toi, que la chance du chanceux ne lui sera d'aucune utilité face à Ton décret et la destinée et que cela ne le sauvera pas du châtiment d'Allah. Ainsi, l'être humain ne trouvera d'utilité que dans ses œuvres, sa foi et la miséricorde dont Allah pourrait l'envelopper. Ce hadith est proche des paroles d'Allah: ﴿*le jour où ni les biens ni les enfants ne seront d'aucune utilité, sauf celui qui vient à Allah avec un cœur sain*﴾ [Sourate Ach-Chou'ara: 88-89].

5 Al-Moughira écrit ensuite que le Prophète ﷺ défendait de parler inutilement, car laisser libre cours à sa langue ouvre la voie à discuter des honneurs des gens. C'est pourquoi le Prophète ﷺ a dit: *"Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier dise du bien ou qu'il se taise"*[1].

1 Al-Boukhari (6019) et Moslim (48).

6 Le Prophète ﷺ défendit également de poser trop de questions, c'est-à-dire que l'être humain pose des questions inutiles, comme questionner au sujet de problématiques qui n'ont jamais été rencontrées. Cela inclut également le fait de poser beaucoup de questions aux gens au sujet de leur vie, les mettant ainsi dans l'embarras, les obligeant parfois à divulguer ce qu'ils veulent laisser secret. Il est aussi possible que les paroles du Prophète ﷺ signifient la défense de demander aux gens de donner de l'argent[1].

7 Le Prophète ﷺ défendit également à ses Compagnons de dilapider les richesses en les dépensant dans ce qui est illicite ou en les gaspillant dans des dépenses licites, comme la nourriture, les boissons, les vêtements et autres. Allah dit: ﴿*Et mangez et buvez; et ne commettez pas d'excès, car Il [Allah] n'aime pas ceux qui commettent des excès*﴾ [Sourate Al-A'raf: 31].

8 Le Prophète ﷺ défendit aussi de désobéir aux pères et aux mères, de les offenser, de ne pas respecter leurs droits et de leur porter préjudice et mentionna spécifiquement les mères en raison de leur droit immense. Ainsi, la piété filiale à l'égard de la mère est prioritaire par rapport à celle à l'égard du père. C'est en effet parce que les femmes sont plus faibles que les hommes, que l'on est plus susceptible d'être ingrat envers les mères qu'envers les pères.

9 Le Prophète ﷺ défendit également d'enterrer les filles vivantes comme cela était de coutume à l'époque préislamique. À cette époque on détestait les filles et on y voyait un mauvais augure. Les gens croyaient qu'avoir une fille causait le déshonneur. Allah dit: ﴿*Et lorsqu'on annonce à l'un d'eux une fille, son visage s'assombrit et une rage profonde [l'envahit]. Il se cache des gens, à cause du malheur qu'on lui a annoncé. Doit-il la garder malgré la honte ou l'enfouira-t-il dans la terre? Combien est mauvais leur jugement!*﴾ [Sourate An-Nahl: 58-59].

10 Le Prophète ﷺ défendit aussi que l'être humain refuse de s'acquitter de ses obligations en termes de dépenses, de paroles, d'actes ou de vertus alors qu'il réclame ce qu'il n'a pas le droit de prendre[2]. Ceci fait partie des formes les plus hideuses d'avidité qui consistent à ce que l'individu revendique ce qui ne lui appartient pas et ne donne pas aux autres ce qu'il doit leur donner.

1 Voir Machariq Al-Anwar 'Ala Sihah Al-Athar d'Al-Qadi 'Iyad (2/201).
2 Voir Al-Kachif 'Ane Haqa'iq As-Sounane d'At-Tibi (10/3157).

# Suivi

1 (1) Vois comment les Compagnons veillaient à étudier la science et à mémoriser les hadiths. Bien que Mou'awiya ait été occupé par le califat et les affaires de la gouvernance, il n'oublia pas son devoir d'apprendre la religion et de s'instruire au sujet de ses jugements. Prends donc garde de perdre la ferveur d'acquérir la science.

2 (1) Les Compagnons – qu'Allah a agréés – s'efforçaient de mémoriser les hadiths du Prophète ﷺ et de les transmettre. Ils sont donc des gens de mérite et de science, et tout musulman doit les respecter et ne pas accorder d'attention aux différends qui les ont opposés dans ce bas monde.

3 (2) Efforce-toi de clôturer ta prière par les évocations connues de la prière, dont celle-là: "Il n'existe pas de divinité excepté Allah seul sans associé, à Lui la souveraineté, à Lui la louange et Il a pouvoir sur toute chose. Ô Allah, personne ne peut priver de ce que tu as donné, ni donner ce dont Tu prives, et la richesse du riche ne le prémunit pas contre Toi".

4 (3) Aie confiance en Allah et remets-t'en à Lui, car personne n'a le pouvoir de s'opposer à ce qu'Il a décrété ni de réaliser ce qu'Il n'a pas écrit.

5 (3) Prends garde de désespérer de la miséricorde d'Allah et ne t'afflige pas de ce qui t'atteint par décret d'Allah. En effet, ce qui t'a manqué ne pouvait en aucun cas t'atteindre et ce qui t'a atteint ne pouvait en aucun cas te manquer.

6 (4) Rien ne te sera utile excepté tes œuvres. Ni les liens de parenté, ni les richesses, ni la force, ni la chance ne te seront d'aucun secours auprès d'Allah.

7 (5) Ne parle pas de ce qui est inutile, car la langue mène à la perte. Abou Bakr As-Siddiq, qu'Allah a agréé, saisissait sa langue et disait: "Ceci m'a mis dans des situations difficiles"[1].

8 (5) Réfléchis à ce que tu vas dire avant de remuer ta langue. Choumayt Ibn 'Ajlane – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Ô fils d'Adam, tu es sauf tant que tu te tais. Dès lors que tu parles, sois prudent, car tes paroles seront pour toi ou contre toi"[2].

9 (5) 'Omar Ibn Al-Khattab a dit: "Celui dont les paroles sont nombreuses verra ses erreurs fréquentes, et celui dont les erreurs sont fréquentes verra ses péchés nombreux, et celui dont les péchés sont nombreux méritera le Feu pour demeure"[3].

---

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/340).
2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/340).
3 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/339).

10 (6) Ne pose pas de question à propos de choses qui ne te concernent pas. Si tu t'interroges à propos d'un sujet religieux, ne pose pas de question à propos de quelque chose qu'il est inutile de connaître, comme des évènements qui ne se sont pas produits, ou bien des choses qui ne sont pas bénéfiques, voire nuisibles. Veille plutôt à poser des questions sur ce qui t'est bénéfique dans ta vie de ce bas monde et dans celle de l'au-delà.

11 (6) Ne gêne personne en lui posant des questions sur ses affaires personnelles ou bien en lui demandant des nouvelles de sa famille qui le forcent à divulguer des secrets de son foyer.

12 (7) Dépenser sa richesse dans des œuvres de bienfaisance n'est pas de la dilapidation. Ainsi, Abou Bakr dépensa toute sa richesse pour la cause d'Allah et 'Omar la moitié de la sienne et ceci ne fut pas de la dilapidation.

13 (7) Il n'est pas illicite pour le musulman de dépenser pour des plaisirs et des choses agréables. C'est plutôt le gaspillage et le fait de dépasser la limite dans ces dépenses qui sont illicites.

14 (8) Prends garde à l'impiété filiale, car sa punition est hâtée dans ce bas monde et dans l'au-delà.

15 (8) L'impiété filiale est illicite, mais elle l'est encore plus lorsqu'elle concerne la mère. Que sa délicatesse et sa faiblesse ne t'incitent pas à être ingrat envers elle.

16 (9) Allah déclara illicite, de crainte de la pauvreté ou du déshonneur, de tuer les filles et de les enterrer vivantes. Il imposa au père de leur donner une bonne éducation et déclara illicite de violer leurs droits et de ne pas leur donner leur part d'héritage.

17 (10) Acquitte-toi de tes obligations et ne sois pas avare.

18 (10) Prends garde de convoiter ce que possèdent les autres. Sois satisfait par ce qu'Allah t'a donné et tu seras le plus riche des gens.



136

Hadith

# Les idées coupables non traduites par les actes sont pardonnées

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

"*Allah a pardonné à ma communauté ses mauvaises pensées, tant qu'elle ne les traduit pas en actes ou en paroles*"[1].

## Les Versets

- ﴿*Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas pour vous la difficulté*﴾ [Sourate Al-Baqara: 185].
- ﴿*Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. Elle sera récompensée du bien qu'elle aura fait, punie du mal qu'elle aura fait.*﴾ [Sourate Al-Baqara: 286].
- ﴿*Allah veut vous alléger (les obligations,), car l'homme a été créé faible*﴾[Sourate An-Nissa: 28].
- ﴿*et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion*﴾ [Sourate Al-Hajj: 78].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, soit en l'an 7 de l'Hégire, et accompagna constamment le Prophète ﷺ. Soucieux d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths, il devint le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

## Résumé

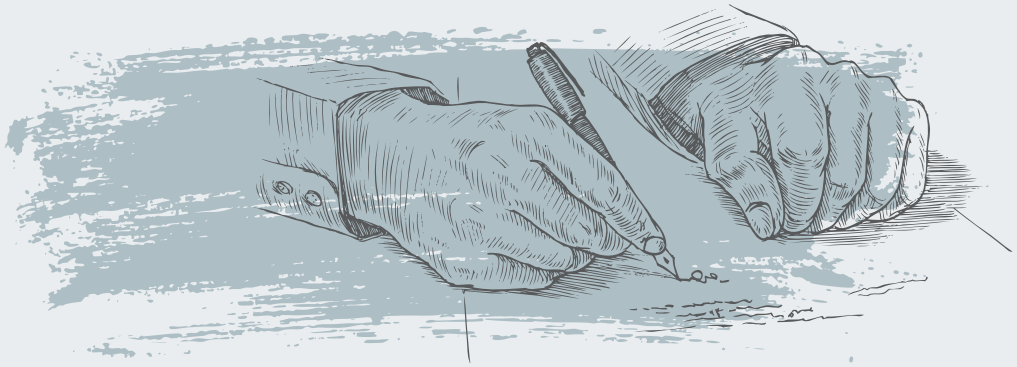
Le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah – glorifié soit- Il – nous a pardonné par Sa grâce les passions, les désirs, les pensées et les souhaits qui peuvent nous traverser l'esprit. Nous ne devrons donc pas en rendre compte tant que nous ne les prononçons pas et que nous ne les mettons pas en pratique avec nos membres.

1 Al-Boukhari (5269) et Moslim (127).

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatte Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghabah d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

# Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ mentionne dans ce hadith une manifestation de la miséricorde d'Allah envers Ses serviteurs croyants. En effet, Allah les dispensa de devoir rendre des comptes pour les réflexions et les pensées qui surgissent dans l'âme, tant qu'elles ne se traduisent pas en paroles prononcées par la langue ou en actes accomplis par les membres.



Même si, sans que l'on ait délibérément suscité ces pensées, elles invitent l'âme à un acte de désobéissance, à une médisance ou à un acte d'associationnisme. On n'a rien à se reprocher si on les repousse et qu'on ne les laisse pas persister. Des Compagnons du Prophète ﷺ vinrent à lui une fois et lui demandèrent: "Nous avons des pensées que l'un de nous n'oserait pas exprimer par la parole". Le Prophète ﷺ leur demanda: "*Avez-vous vraiment ces pensées?*". "Oui", répondirent-ils. Il leur dit alors: "*Ceci est la foi même*"[1]. Cela signifie que la cause de ces insufflations est la foi pure et proprement dite, car les adeptes du faux ne sont pas sujets aux insufflations.

Cependant, lorsqu'une mauvaise pensée survient à l'être humain et qu'il se décide, lorsqu'il en a la possibilité, à la mettre en pratique, cela lui est compté comme un péché et il est considéré comme l'ayant exécutée, car il est sorti du domaine de la pensée et est passé à celui de l'intention. Le Prophète ﷺ a dit: "*L'exemple de cette communauté est celui de quatre hommes. Le premier est un homme à qui Allah a donné de la richesse et de la science et qui met en pratique sa science en utilisant sa richesse en la dépensant comme il se doit. Le deuxième est un homme à qui Allah a donné de la science, mais pas de richesse et qui dit: "Si j'avais la même richesse que le premier, j'oeuvrerais comme il œuvre*"". Le Prophète ﷺ dit ensuite: "*Les deux obtiendront la même rétribution*". Puis il dit: "*Le troisième est un homme à qui Allah a donné de la richesse, mais n'a pas donné de science et qui dépense sa richesse de manière inconsidérée. Le quatrième est un homme à qui Allah n'a donné ni science ni richesse et qui dit: "Si j'avais la même richesse que le troisième, je la dépenserais comme lui"*". Le Prophète ﷺ dit ensuite: *"Les deux commettent le même mal[2]"*.

Au début de l'Islam, le serviteur devait rendre compte de ses pensées et souhaits involontaires puis Allah fit miséricorde à Ses serviteurs et les couvrit de Son indulgence.

1 Moslim (132).
2 Ibn Maja (4228) et Ahmad (18024).

# Suivi

1. Il ne convient pas que le croyant soit attristé par les insufflations qui le font douter de sa religion et de son adoration, car elles sont la preuve de sa foi et des tentatives d'Iblis de le tenter.

2. Lorsque le serviteur est sujet à une insufflation qui est en rapport avec les attributs d'Allah, Son existence ou autre chose de problématique pour le serviteur, qu'il cherche refuge auprès d'Allah contre cela et qu'il ne laisse pas libre cours à sa réflexion. Le Prophète ﷺ a dit: *"Satan vient à l'un de vous et lui dit: "Qui a créé ceci? Qui a créé cela?". Puis il progresse jusqu'à lui dire: "Qui a créé ton Seigneur?". Quand l'un de vous atteint ce stade, qu'il cherche refuge auprès d'Allah et qu'il cesse"*[1]. Dans la version du hadith rapportée par Moslim, le Prophète ﷺ a dit: *"Qu'il dise: "Je crois en Allah""*.

3. Prends garde de sous-estimer les intentions, car tu peux être châtié juste pour une intention maléfique même si tu ne passes pas à l'action. Imagine être aussi durement châtié que Qaroune, Pharaon et Hamane pour la seule raison d'avoir l'intention d'agir comme eux si Allah te donnait le même pouvoir et la même richesse, alors que tu es faible et que tu n'as aucun pouvoir.

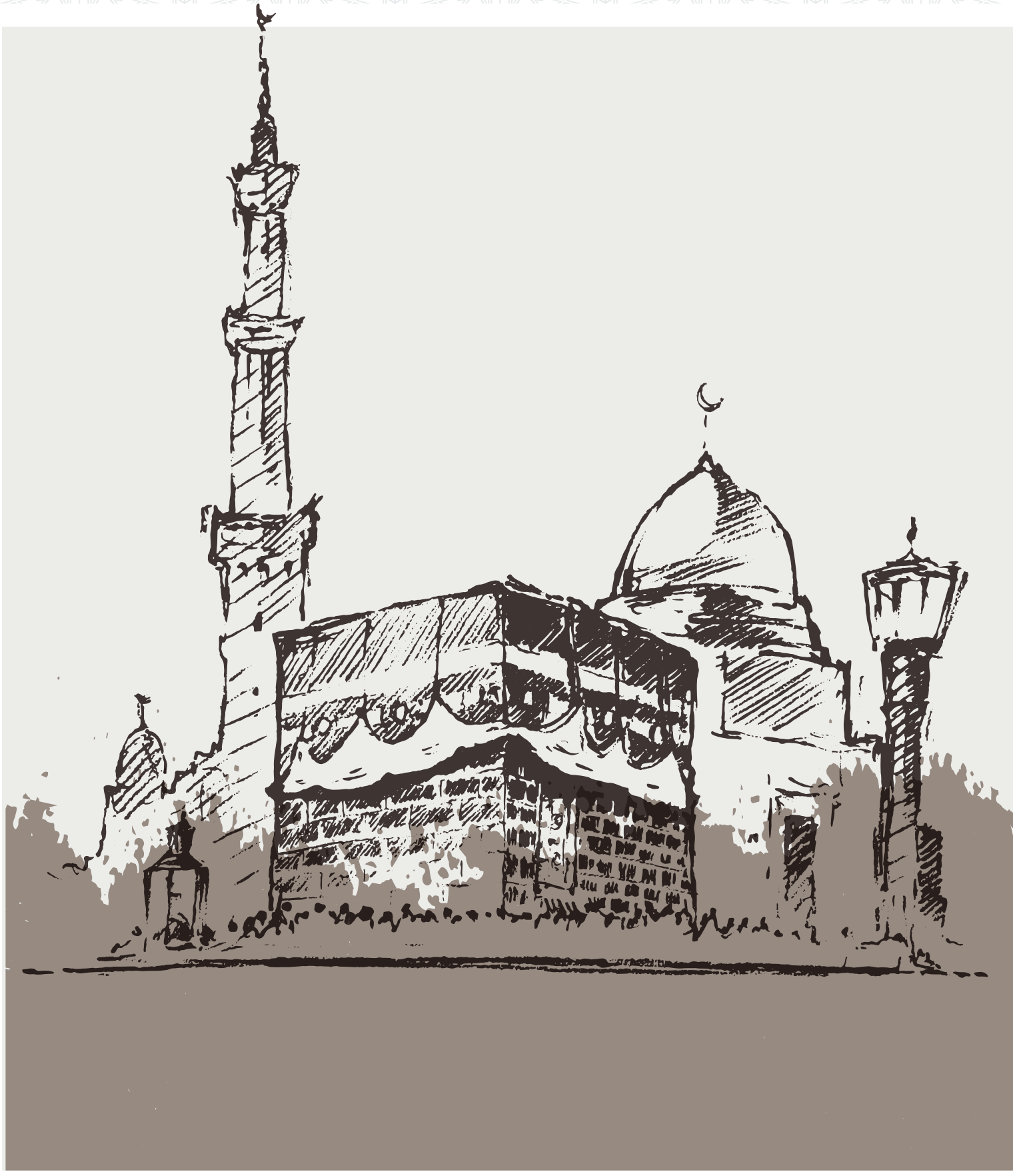
4. Aie autant d'emprise sur ton intention que tu le peux, en ayant toujours l'intention de faire le bien afin d'être rétribué pour cela, même si tu n'en as pas les moyens. Le Prophète ﷺ a dit: *"Celui qui demande sincèrement à Allah de tomber en martyr, Allah lui fera atteindre le rang des martyrs même s'il meurt dans sa couche"*[2].

5. Si tu as une mauvaise pensée concernant un acte de désobéissance à Allah, interromps alors ta réflexion sans t'en préoccuper ni en être attristé, car elle ne te causera aucun mal.



1 Al-Boukhari (3276) et Moslim (134).

2 Moslim (1909).



137

# Hadith

# L'appel à faire le bien

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Celui qui appelle à une guidée obtient une rétribution égale aux rétributions de ceux qui l'ont suivi, sans que rien ne soit enlevé aux leurs.*

2 *Celui qui appelle à un égarement obtient un châtiment égal aux châtiments de ceux qui l'ont suivi, sans que rien ne soit enlevé aux leurs"*[1].

1 Moslim (2674).

## Les Versets

- ﴿*Qu'ils portent donc, au Jour de la Résurrection, tous les fardeaux de leurs propres œuvres ainsi qu'une partie des fardeaux de ceux qu'ils égarent, sans le savoir*﴾ [Sourate An-Nahl : 25].
- ﴿*Et ceux qui ne croient pas disent à ceux qui croient: "Suivez notre sentier, et que nous supportions vos fautes ". Mais ils ne supporteront rien de leurs fautes. En vérité ce sont des menteurs. Et très certainement, ils porteront leurs fardeaux et d'autres fardeaux en plus de leurs propres fardeaux. Et ils seront interrogés, le Jour de la Résurrection, sur ce qu'ils inventaient*﴾ [Sourate Al-'Ankaboute : 12-13].
- ﴿*Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre et dit: "Je suis du nombre des musulmans"?*﴾ [Sourate Foussilat : 33].

## Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il fut libéré de cette fonction. Il vécut à Médine jusqu'à sa mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

## Résumé

Les prédicateurs qui appellent à Allah sont ceux qui remportent les plus grandes rétributions parmi les gens, puisqu'en plus de leurs propres rétributions qu'ils obtiendront complètes, ils obtiennent également les mêmes rétributions que ceux qui les suivent dans leur prédication. À l'inverse, ceux qui appellent à la perversion et à l'égarement sont les pires des gens, puisqu'en plus de leurs péchés, ils portent les mêmes *péchés* que ceux des gens qui les suivent.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

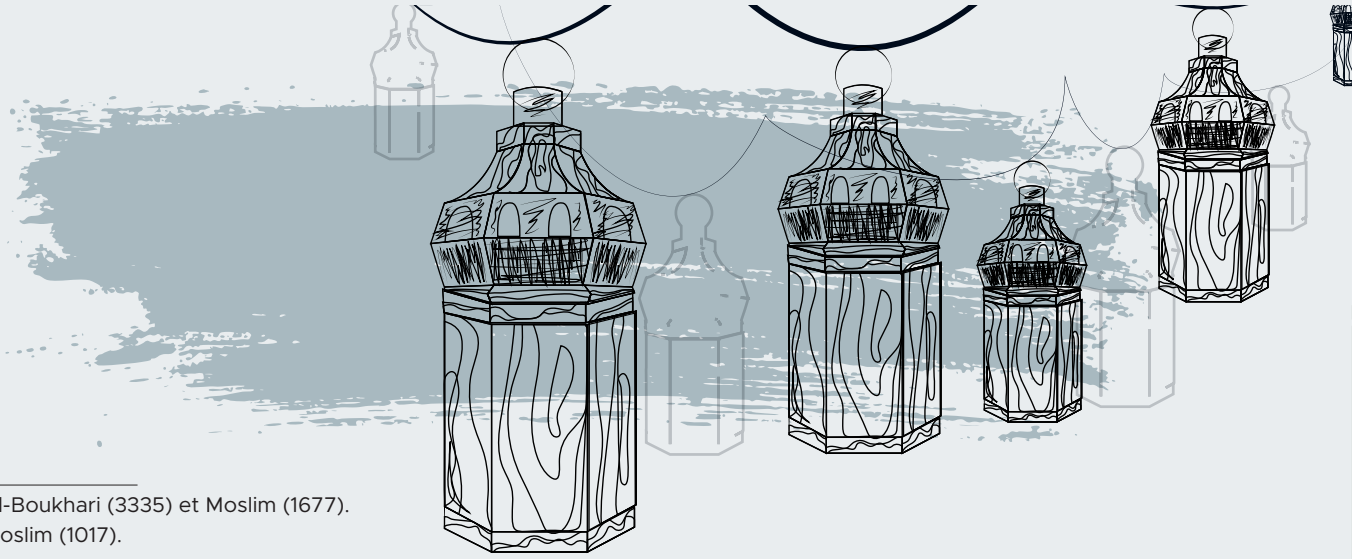
# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ incite à appeler à Allah et à diffuser les jugements de la religion parmi les gens. Il motive à faire cela en explicitant la rétribution et le mérite des prédicateurs. Ainsi, celui qui appelle à une quelconque forme de bien, que l'œuvre soit grandiose ou modeste, obtient la même rétribution que ceux qui le suivent et l'imitent sans que cela ne diminue en rien leur rétribution.

La prédication ne se limite pas qu'aux paroles, mais englobe aussi les actes. Ainsi, lorsqu'un musulman se conforme à une Sounna et que d'autres personnes l'imitent, il obtient la récompense pour son acte et les mêmes récompenses que les personnes qui l'imitent.

2 D'autre part, le Prophète ﷺ avertit contre le fait d'égarer et de fourvoyer les gens. Ainsi, celui qui appelle à la mécréance, à l'associationnisme, à une innovation ou à un acte de désobéissance, par les paroles ou par les actes, est puni pour son égarement et il se chargera aussi des punitions de ceux qui l'ont suivi dans son égarement sans que cela ne diminue en rien leurs punitions, chacun obtenant sa punition complète. Allah dit: ﴿***Qu'ils portent donc, au Jour de la Résurrection, tous les fardeaux de leurs propres œuvres ainsi qu'une partie des fardeaux de ceux qu'ils égarent, sans le savoir***﴾ [Sourate An-Nahl: 25]. Pour sa part, le Prophète ﷺ a dit: *"On ne tue pas injustement une vie, sans que le premier fils d'Adam n'assume une partie de ce crime, car il est le premier à avoir instauré le meurtre"*[1].

Par ailleurs, le présent hadith est corroboré par un autre dans lequel le Prophète ﷺ a dit: ***"Celui qui instaure une bonne pratique dans l'Islam obtient la rétribution pour cela ainsi que la même rétribution que*** *ceux qui l'appliquent après lui, sans que cela ne diminue en rien leurs rétributions. Celui qui instaure une mauvaise pratique dans l'Islam reçoit la punition pour cela ainsi que les* ***mêmes*** *punitions que ceux qui l'appliquent après lui sans que cela ne diminue en rien leurs péchés"*[2].



1 Al-Boukhari (3335) et Moslim (1677).
2 Moslim (1017).

1 (1) Si tu veux augmenter tes bonnes actions, appelle à Allah, car tu obtiendras les mêmes rétributions que ceux qui t'imiteront.

2 (1) Les prédicateurs qui appellent à Allah font partie de ceux qui font des aumônes courantes dont la rétribution augmente après leur mort et ne s'arrête jamais. Veille donc à ce que tes bonnes actions soient courantes et à ce que tes mauvaises actions ne persistent pas après ta mort.

3 (1) Prends l'initiative de raviver des Sounane auxquelles de nombreux musulmans sont inattentifs. En effet, en les ravivant, tu remportes l'agrément d'Allah, l'amour de Son Prophète ﷺ et les rétributions de ceux qui t'imitent.

4 (1) Diffuser la science religieuse fait partie des plus importantes manières d'appeler à Allah, car c'est grâce à elle que les gens apprennent les jugements religieux et c'est ainsi qu'ils exécuteront les commandements et s'abstiendront des interdits.

5 (2) Prends garde aux mauvaises actions qui continuent après ta mort. Combien de gens sont morts alors que les anges qui leur sont détachés continuent d'enregistrer leurs mauvaises actions ! C'est parce qu'ils ont appelé à l'égarement, à l'associationnisme, aux innovations et aux actes de désobéissance et ont été imités par d'autres personnes.

6 (2) Le bienheureux est celui qui appelle au bien et le malheureux est celui qui appelle à l'Enfer. Allah dit: ﴿*Nous fîmes d'eux des dirigeants qui appellent les gens au Feu*﴾ [Sourate Al-Qasas: 41].





138

Hadith

# Le mérite de rendre des comptes à soi-même

An-No'mane Ibn Bachir, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

*"L'exemple de celui qui respecte les limites d'Allah et de celui qui les viole est celui de personnes qui tirent au sort leur place dans un bateau. Certains ont des places dans la partie supérieure et d'autres dans la partie inférieure. Lorsque ceux qui sont dans la partie inférieure puisent de l'eau, ils passent par ceux qui sont au-dessus d'eux. Ils finissent par se dire: Pourquoi ne ferions-nous pas un trou dans notre partie afin de ne pas déranger ceux qui sont au-dessus de nous? En les laissant faire ce qu'ils veulent, ils deviennent tous perdus, mais en les en empêchant ils sont tous sauvés"*[1].

1 Al-Boukhari (2493).

## Les Versets

- ﴿*Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 110].
- ﴿*Pourquoi les rabbins et les docteurs (de la Loi religieuse) ne les empêchent-ils pas de tenir des propos mensongers et de manger des gains illicites? Que leurs actions sont donc mauvaises!*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 63].
- ﴿*Ceux des Enfants d'Israël qui n' avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient!*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 78-79].
- ﴿*Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la prière, acquittent l'aumône légale et obéissent à Allah et à Son Messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage*﴾ [Sourate At-Tawba: 71].

## Le Narrateur

Il s'agit d'An -No'mane Ibn Bachir Ibn Sa'd Ibn Tha'laba Al-Ansari, le chef, savant, Compagnon du Messager d'Allah ﷺ et fils de l'un de ses Compagnons.Il fait partie des jeunes Compagnons. Il est l'un des chefs auxquels faisait appel Mo'awiya qui le nomma un temps gouverneur de Koufa. Par la suite, il succéda à Fadala en tant que juge de Damas, puis il fut nommé gouverneur de Homs. Ses hadiths ont été référencés par les six grands savants en hadiths et ses hadiths sont peu nombreux. Il est mort en l'an 64 de l'Hégire[1] [58].

## Résumé

Lorsque les lois de la religion sont appliquées, que l'on ordonne ce qui est convenable et que l'on défend ce qui est blâmable, tous les gens sont sauvés. Sinon, tout le monde est anéanti: le désobéissant à cause de son acte de désobéissance, et celui qui se tait pour s'être abstenu d'ordonner ce qui est convenable et de défendre ce qui est blâmable.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d'Ibn Sa'd (6/53), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1496) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (4/550).

# Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ énonce une parabole pour souligner l'importance de l'appel à Allah et de prodiguer des conseils pour Lui et également pour souligner que si on ne désapprouvait pas ce qui est blâmable, tous les gens sombreraient dans l'anéantissement. Il compare ainsi l'être humain obéissant qui respecte les limites d'Allah et se conforme à Ses commandements et à Ses interdits, et l'être humain désobéissant qui méprise les jugements de la religion et qui s'abandonne à ses désirs et à ses plaisirs à des gens qui montent sur un bateau naviguant sur une eau douce. Ils tirent au sort pour déterminer ceux qui embarqueront sur le pont supérieur et ceux qui embarqueront sur le pont inférieur. Ceci fait, chacun rejoint ensuite sa place.

Ceux qui ont pris place sur le pont inférieur, à chaque fois qu'ils ont besoin de boire ou d'utiliser de l'eau, montent sur le pont supérieur afin de puiser de l'eau puis redescendent. Ils proposent alors de perforer le bas du bateau – là où ils ont pris place – afin de puiser de l'eau directement au lieu de monter et de descendre, ce qui leur ferait dépenser moins d'effort et leur épargnerait de déranger leurs voisins d'en haut. Si ceux d'en haut les laissaient faire ce qu'ils voulaient sous prétexte que c'est leur espace et qu'ils en font ce qu'ils veulent, tous seraient perdus, car il ne fait aucun doute que le trou ferait couler le bateau. En revanche, s'ils les en empêchent, tous seraient sauvés.

Il en est de même pour les croyants et les désobéissants. Si les croyants laissaient les désobéissants à leurs actes de désobéissance sans désapprouver leurs agissements, tous mériteraient d'être punis par Allah: les désobéissants pour avoir commis des actes de désobéissance, et les autres pour s'être tus et ne pas avoir désapprouvé leurs agissements. Ceci ressemble aux autres paroles du Prophète ﷺ:

*"Lorsque les gens voient ce qui est blâmable sans le désapprouver, Allah manque de leur infliger un châtiment collectif en guise de punition de Sa part"*[1]. Par ailleurs, Allah infligea aux Israélites un châtiment pour s'être abstenu d'ordonner ce qui est convenable et de défendre ce qui est blâmable. Allah dit en effet: ﴿***Ceux des Enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient!***﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 78-79].

1 Ahmad (1), Ibn Maja (4005), Abou Dawoud (4338) et At-Tirmidhi (3057).

# Suivi

1. L'énonciation de paraboles fait partie des méthodes efficaces dans l'appel à Allah et l'enseignement de la science. Par conséquent, il convient à l'enseignant et l'éducateur de rendre accessibles les concepts abstraits qu'ils enseignent aux gens en ayant recours à des paraboles présentant ces concepts sous une forme plus concrète et accessible à leur compréhension[1].

2. Le croyant authentique ne se contente pas de s'amender lui-même mais se préoccupe également de l'état de la société qui l'entoure et s'efforce de lui faire identifier les dangers qui menacent sa religion et sa vie dans ce bas monde.

3. Renoncer à ordonner ce qui est convenable et à défendre ce qui est blâmable est la cause de la destruction et que l'anéantissement s'abatte sur la société toute entière, conformément aux paroles d'Allah: ﴿*Et craignez une calamité qui n'affligera pas exclusivement les injustes d'entre vous. Et sachez qu'Allah est dur en punition*﴾ [Sourate Al-Anfal: 25].

4. Prends garde de croire que le simple fait de t'abstenir de commettre des actes de désobéissance suffit à éloigner de toi le châtiment d'Allah. Tu dois en plus désapprouver ce qui est blâmable du mieux que tu peux.

5. Il n'est pas permis à un musulman de voir une chose blâmable être commise et ne pas tenter de changer cela alors qu'il en a le pouvoir, sachant qu'Allah dit: ﴿*Ceux des Enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient!*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 78-79].



1 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d'Ibn 'Othaymine (2/433).



139

Hadith

# L'obligation de réprouver ce qui est blâmable

Tariq Ibn Chihab a dit:

1 Le premier à avoir commencé par le sermon avant la prière le jour de l'Aïd est Marwane. Un homme se leva pour lui dire: "La prière doit être accomplie avant le sermon". Marwane répondit: "Ceci a été délaissé".

2 Abou Sa'id, qu'Allah a agréé, a dit: "Quant à celui-ci, il s'est acquitté de ce qu'il devait".

3 J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: "*Celui d'entre vous qui voit quelque chose de blâmable, qu'il le change avec sa main,*

4 *s'il ne le peut pas, qu'il le fasse avec sa langue*

5 *et s'il ne le peut pas, qu'il le fasse avec son cœur. Ceci est le minimum que la foi exige*"(1)[51].

1 Moslim (49).

## Les Versets

- ﴿*Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 110].
- ﴿*Ceux des Enfants d'Israël qui n' avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient!*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 78-79].
- ﴿*Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la prière, acquittent l'aumône légale et obéissent à Allah et à Son Messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage*﴾ [Sourate At-Tawba: 71].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Sa'id Sa'd Ibn Malik Ibn Sinane Al-Ansari Al-Khazraji Al-Madani Al-Khoudri. C'est un glorieux Compagnon faisant partie des Compagnons juristes. Il fut considéré trop jeune pour participer à la bataille d'Ouhoud durant laquelle son père est tombé en martyr. La première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Au total, il participa à douze batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ et assista au serment d'allégeance d'Ar-Ridwane. Il narra de nombreux hadiths et il fut mufti pendant quelque temps. Il est mort en l'an 74 de l'Hégire(1).

## Résumé

Il ne convient pas qu'un croyant voit quelque chose de blâmable et ne cherche pas à le changer. S'il est capable de le changer avec sa main sans causer de trouble ou de préjudice, qu'il le fasse. Sinon, qu'il le désapprouve avec sa langue en exhortant son auteur. Sinon, qu'il le désapprouve avec son cœur et qu'il fasse sienne la colère d'Allah.

1 Voir Tadhkirat Al-Houffadh d'Adh-Dhahabi (1/36), Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (3/85), Al-Bidaya wa An-Nihaya d'Ibn Kathir (9/3, 4) et At-Tabaqate Al-Kabir d'Az-Zouhri (5/350).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Successeur (tabi' i) Tariq Ibn Chihab – qu'Allah lui fasse miséricorde – affirme que Marwane Ibn Al-Hakam est le premier à avoir commis l'innovation consistant à prononcer le sermon avant l'accomplissement de la prière de l'Aïd. Or parmi les choses nécessairement connues de la religion d'Allah, il y a le fait que la prière de l'Aïd est accomplie avant le sermon. Cependant, Marwane craignait que les gens partent après la prière et voulut prononcer le sermon avant qu'ils ne partent[1].

C'est alors qu'un homme se leva pour lui prodiguer un conseil et lui rappeler la Sounna qui dicte que la prière doit précéder le sermon, mais Marwane ne répondit pas favorablement à cet homme et lui dit plutôt: "Les gens ont délaissé ce dont tu parles".

2 A ce moment-là, Abou Sa'id Al-Khoudri, qu'Allah a agréé, a dit: Cet homme qui prodigua un conseil à Marwane s'est acquitté de son obligation d'être de bon conseil, d'ordonner ce qui est convenable et de défendre ce qui est blâmable et l'obligation [pour cette situation] ne le concerne plus . En effet, Allah ne charge une âme que de ce qu'elle peut supporter et Il dit: ﴿*Il n'incombe au Messager que de transmettre (le message)*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 99].

3 Puis Abou Sa'id avança comme preuve de ses paroles qu'il entendit le Prophète ﷺ dire: *"Celui d'entre vous qui voit quelque chose de blâmable* – qui est tout ce que la religion a qualifié de hideux ou de détestable –*, qu'il le change avec sa main".*

Le changement avec la main ne signifie pas que le musulman doive s'empresser de saccager les biens et de verser le sang, causant ainsi un trouble et s'exposant aux ripostes et aux atteintes. Il est plutôt exigé pour changer avec la main, qu'on en ait le pouvoir et qu'on ne cause pas de mal, comme cela est le cas pour le détenteur de l'autorité qui change ce qui est blâmable grâce à son autorité, ou bien le père et époux qui éduque ses enfants et exprime sa désapprobation pour ce que fait son épouse. Si on n'a pas le pouvoir de changer avec sa main, on sollicite l'aide du détenteur de l'autorité et de ses délégués. Sinon, l'obligation de changer avec sa main ne tient plus.

4 Si l'être humain ne peut changer avec la main ce qui est blâmable, comme lorsqu'il craint pour lui-même un préjudice ou de causer un trouble, il le change alors avec la langue. Cela consiste à exprimer sa désapprobation à l'auteur de l'acte de désobéissance, à l'appeler à Allah et à l'inciter à se repentir et à faire disparaître ce qu'il a commis. Il peut s'aider en cela de l'attitude qui aura le plus d'impact sur son interlocuteur, comme la sévérité ou la douceur selon les cas, conformément aux paroles d'Allah: ﴿*Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon*﴾ [Sourate An-Nahl: 125].

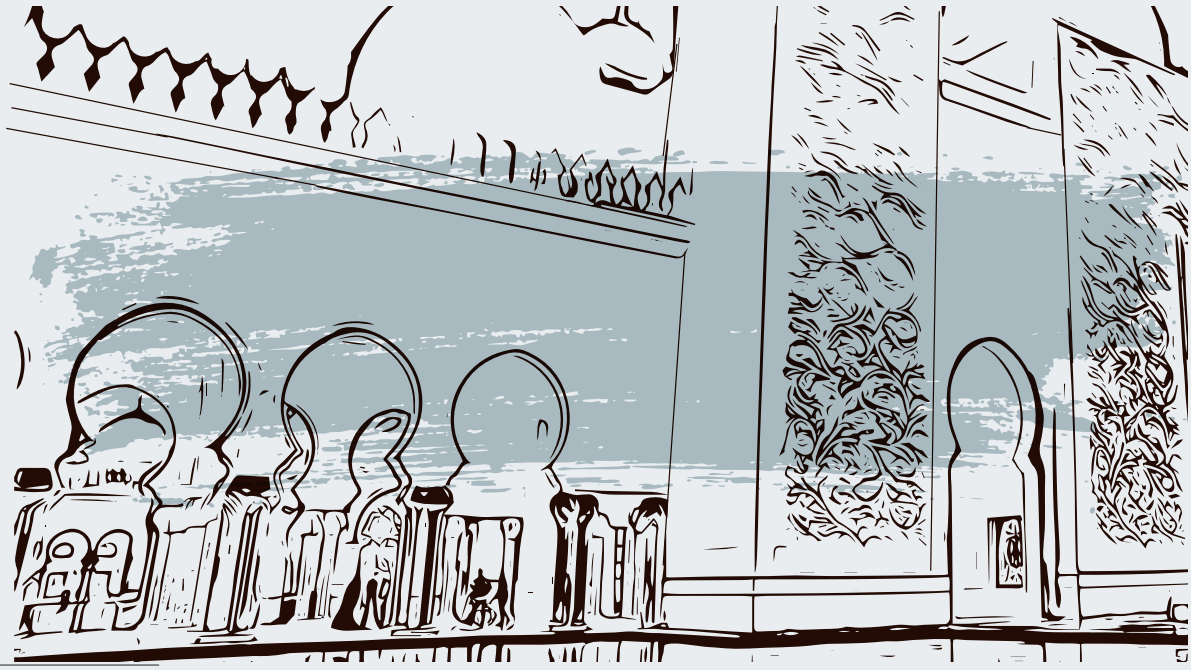
1 Voir Kachf Al-Mouchkil Mine Hadith As-Sahihayne d'Ibn Al-Jawzi (2/173).

5 Si l'être humain craint pour lui s'il tente de le changer par la langue ou s'il en est incapable, il doit désapprouver avec son cœur en détestant la chose blâmable qui est commise, en s'en désavouant devant Allah et en se promettant de le changer s'il en a le pouvoir.

Par ailleurs, désapprouver avec son cœur est le plus faible degré de foi et en dessous de cela, il ne reste à l'être humain que l'approbation de l'acte de désobéissance et d'en être satisfait, même si ce n'est pas lui qui l'a commis. C'est pourquoi il est dit dans l'autre version du hadith: "*Au-delà de cela, il n'y a pas de foi aussi infime qu'un grain de moutarde*"[1].

En outre, ordonner ce qui est convenable et défendre ce qui est blâmable, fait partie des plus importantes obligations, car c'est par elle que la société s'amende et que la religion d'Allah est établie. C'est une obligation communautaire qui, lorqu'elle est accomplie par certains, en dédouane les autres. Cependant, cette obligation peut devenir individuelle pour quelqu'un, si personne d'autre que lui n'identifie la chose blâmable ou bien si cette chose blâmable est commise au sein de sa famille ou parmi des gens sur lesquels il a autorité[2].

Si la chose blâmable en question fait partie de ce que les musulmans ordinaires peuvent identifier, comme le délaissement de la prière ou du jeûne, l'impiété filiale, la consommation d'alcool, la fornication ou autre, alors chaque musulman a le droit d'exprimer sa désapprobation. Si en revanche elle fait partie des actes dont le jugement n'est pas connu par beaucoup de monde, alors c'est aux gens de science de la désapprouver.



1 Moslim (50).

2 Voir le commentaire de Al-Arba'oune An-Nawawiyya d'Ibn Daqiq Al-'Id (p.112).

# Suivi

1 (1) Il y a dans ce hadith l'affirmation qu'est refusé ce que fait celui qui innove dans cette religion ce qui n'en fait pas partie, et que les œuvres ne sont acceptées que si elles sont conformes à la guidée du Messager d'Allah ﷺ.

2 (1) L'homme qui se leva pour prodiguer un conseil à Marwane Ibn Al-Hakam ne redouta pas de subir sa tyrannie et son oppression. Il convient donc que le musulman ne craigne pas de désapprouver ce qui est blâmable tant que le préjudice n'atteint pas un degré qu'il ne peut supporter.

3 (2) Ne sois pas dissuadé de désapprouver une chose blâmable par la certitude que celui à qui tu exprimes ta désapprobation ne t'écoutera pas. Il ne t'est demandé que d'être de bon conseil et Allah guide qui Il veut.

4 (2) Prends garde de croire que le fait de t'éloigner des actes de désobéissance suffira à ton salut, car on mérite d'être puni lorsqu'on ne désapprouve pas ce qui est blâmable. Le Prophète ﷺ a dit: "*Lorsque les gens voient ce qui est blâmable sans le désapprouver, Allah manque de leur infliger un châtiment collectif en guise de punition de Sa part*"[1].

5 (3) Il n'est pas permis à un musulman de voir quelque chose de blâmable sans le changer alors qu'il en a le pouvoir. Allah dit: ﴿*Ceux des Enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient!*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 78-79].

6 (3) Prends garde de causer quelque chose de plus blâmable encore, que ce que tu as changé. Tu dois plutôt te parer de sagesse lorsque tu changes quelque chose de blâmable et lorsque tu t'aperçois qu'il est plus bénéfique de le changer avec la langue qu'avec la main, alors change-le avec la langue.

7 (3) Il est exigé pour changer avec la main d'en avoir le pouvoir et de s'assurer de l'absence de préjudice et de trouble. Si ces conditions sont remplies, alors agis.

8 (3) Un des changements par la main consiste à ce que le musulman n'accepte pas que son épouse, sa fille ou sa sœur sorte en n'étant pas correctement vêtue. Il ne lui suffit pas dans ce cas de lui prodiguer des conseils mais il doit aussi lui interdire de sortir ainsi accoutrée.

9 (3) Un des changements par la main consiste à ce que le musulman ordonne aux membres de sa famille de prier et d'adorer Allah et de les punir pour cela par ce qu'il espère les amener à ce qu'ils soient guidés.

10 (3) Un des changements par la main consiste à ce que le musulman enlève de son foyer les symboles d'associationnisme et d'actes de désobéissance, comme les représentations, les statues, les talismans et autres.

11 (4) Si tu es incapable de changer avec la main mais que tu as la possibilité de prodiguer des conseils et d'expliquer le vrai avec sagesse et sans causer de trouble, alors fais-le.

1 Ahmad (1), Ibn Maja (4005), Abou Dawoud (4338) et At-Tirmidhi (3057).

12 (4) Changer avec la langue ne se fait pas en insultant, calomniant, invectivant et en médisant, mais plutôt en prodiguant de bons conseils, en enjoignant ce qui est convenable avec ce qui est convenable et en interdisant ce qui est blâmable sans recourir à ce qui est blâmable.

13 (4) Le musulman sincère doit prendre l'initiative d'ordonner ce qui est convenable et de défendre ce qui est blâmable. Il ne doit pas en être dissuadé sous prétexte qu'il a peur de ceux qui occupent des hautes fonctions dans ce bas monde, car Allah dit: ﴿*Si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les autres, les ermitages seraient démolis, ainsi que les églises, les synagogues et les mosquées où le nom d'Allah est beaucoup invoqué*﴾ [Sourate Al-Hajj: 40].

14 (4) Ordonner ce qui est convenable et interdire ce qui est blâmable ne sont pas des obligations spécifiques aux détenteurs de l'autorité et aux gouverneurs, mais c'est aussi une obligation pour les musulmans ordinaires. Il est donc obligatoire au musulman d'ordonner et d'interdire dès lors qu'il a connaissance de ce qu'il ordonne ou interdit.

15 (4) Une des manières d'exprimer de la miséricorde à l'égard du musulman désobéissant et à la société musulmane, est de lui prodiguer des conseils et de rectifier son comportement.

16 (4) Le croyant authentique ne se contente pas de s'amender lui-même mais se préoccupe également de l'état de la société qui l'entoure et s'efforce de lui faire identifier les dangers qui menacent sa religion et sa vie dans ce bas monde.

17 (4) Une des plus grandes épreuves pouvant atteindre l'individu, c'est de s'abstenir de commander ce qui est convenable et de défendre ce qui est blâmable par égard pour l'amour d'un être cher, un lien de parenté et une amitié ou bien pour faire plaisir à un détenteur de l'autorité, car une malédiction a frappé les Israélites lorsqu'ils se sont abstenus pour ces raisons, de commander ce qui est convenable et de défendre ce qui est blâmable.

18 (4) Lorsque le musulman est incapable de désapprouver avec la langue, il doit désapprouver avec son cœur, réprouver l'acte de désobéissance commis, s'en désavouer et se promettre que si on a la capacité de le changer avec la main ou avec la langue on le fera.

19 (5) Une des manières de désapprouver avec le cœur, est de se désavouer de l'associationnisme et de ses adeptes. Le musulman doit donc détester les polythéistes et les mécréants et ne pas leur vouer de l'affection ou s'allier à eux parce qu'ils détestent Allah et qu'Allah les déteste.

20 (5) Teste ton cœur et ta foi. Si, après avoir vu quelque chose de blâmable, tu le changes avec ta main ou bien tu le désapprouves avec ta main ou avec ta langue, alors ta foi est à la hauteur de la manière dont tu changes cette chose blâmable. Si en revanche tu ne t'en soucies pas et n'y accordes pas d'intérêt, alors tu es loin du cercle des croyants.

21 (5) Désapprouver avec le cœur tout en étant capable de changer avec la main ou de désapprouver avec la langue reflète une faiblesse dans la foi de l'individu. Veille donc à faire partie de ceux dont la foi est complète.

22 (5) Assister aux assemblées où on parle de futilités, où on calomnie les gens et on médit d'eux et où on commet des choses illicites, est la preuve que le cœur ne désapprouve pas tous ces agissements, car si ton cœur les désapprouvait, tu détesterais ces assemblées et tu les quitterais.



140

Hadith

# La victoire des adeptes du bien

Al-Moughira Ibn Chou'ba, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 "*Un groupe de ma communauté ne cessera d'être victorieux jusqu'à ce que vienne l'ordre d'Allah alors qu'ils sont toujours victorieux*"[1].

2 Dans une autre version du hadith, le Prophète ﷺ a dit: "*Un groupe de ma communauté ne cessera d'accomplir l'ordre d'Allah sans que leur causent de tort ceux qui les abandonnent ou s'opposent à eux, jusqu'à ce que l'ordre d'Allah vienne alors qu'ils sont victorieux sur les gens*"[2].

1 Al-Boukhari (7311) et Moslim (1037).
2 Moslim (1037).

## Les Versets

- ﴿*Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront*﴾ [Sourate Alé-' Imrane: 104].
- ﴿*Ils veulent éteindre avec leurs bouches la lumière d'Allah, alors qu'Allah ne veut que parachever Sa lumière, quelque répulsion qu'en aient les mécréants. C'est Lui qui a envoyé Son Messager avec la bonne direction et la religion de la vérité, afin qu'elle triomphe sur toute autre religion, quelque répulsion qu'en aient les associateurs*﴾ [Sourate At-Tawba: 32-33].

## Le Narrateur

Il s' agit d'Abou 'Issa Al-Moughira Ibn Chou'ba Ibn Abi 'Amir Ibn Mas'oud Ibn Mou'tib Ath-Thaqafî, un des génies et chefs Arabes. Il fait partie des plus importants Compagnons connus pour leur courage et leur ruse. Ayant embrassé l'Islam l'année de la bataille du Fossé, le premier évènement auquel il participa est la trêve d'Al-Houdaybiyya puis il participa au serment d'allégeance d'Ar-Rid-wane. Il perdit un œil à la bataille d'Al-Yarmouk et il fut gouverneur de Bassora puis de Koufa pour le compte de 'OmarIbn Al-Khattab. Conquérant de plusieurs contrées, 'Othmane le valida au poste de gouverneur de Koufa. Il est mort en l'an 50 de l'Hégire en étant resté neutre dans le conflit qui a opposé les Compagnons[1].

## Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que la religion de l'Islam restera jusqu'à la survenue de l'Heure et qu'elle sera portée par des hommes musulmans qui la revendiqueront et la feront triompher, sans que ceux qui s'opposent à eux ou les combattent ne leur causent de tort.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Kou-bra d'Ibn Sa'd (4/285), Mou'jam As-Sahaba d'Al-Baghawi (5/398) et Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1445).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous informe que cette religion restera jusqu'à la survenue de l'Heure tant qu'il restera des hommes qui portent son étendard, la défendent et la prêchent. Il ne cessera donc d'y avoir un groupe de gens qui proclament le vrai et triomphent de leurs ennemis, sans qu'ils ne cachent leur religion. Au contraire, ils la revendiqueront et la prêcheront[1]. Il en sera ainsi jusqu'à la survenue de l'Heure, et lorsque viendra l'ordre d'Allah ils seront dans cette situation.

L'ordre d'Allah dont il s'agit est un vent agréable qui soufflera avant la survenue de l'Heure et qui saisira l'esprit des croyants. Le Prophète ﷺ a dit: *"Allah enverra un vent du Yémen plus doux que la soie qui ne laissera vivant personne ayant dans son cœur l'équivalent d'un moucheron"*[2][3].

2 Dans l'autre version du hadith, le Prophète ﷺ explicite les attributs de ce groupe. Elle ne cesse ainsi d'accomplir l'ordre d'Allah en ordonnant ce qui est convenable, en défendant ce qui est blâmable, en jugeant avec la Législation d'Allah, en diffusant la science parmi les gens, en étant de bon conseil aux musulmans. Ce sont ceux qui sont concernés par les paroles d'Allah: ﴿***Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront***﴾ [Sourate Al-'Imrane: 104]. Ni le fait d'être seul sur cette voie, ni l'opossition des gens ni le fait que personne d'autre ne les assiste ou les soutient ne leur causeront de tort.

Ce hadith démontre que la terre ne sera jamais dépourvue de gens vertueux qui accompliront avec fermeté les ordres d'Allah, s'éloigneront de Ses interdits et resteront fidèles aux commandements de la Législation. Pour eux, l'approbation ou la désapprobation des gens leur seront égales[4].

Ce groupe mentionné par le Prophète ﷺ n'est pas limité à une catégorie de gens particulière. Il y aura parmi eux des juristes, des savants en hadith, des ascètes, des combattants et des gens accomplissant toutes sortes d'actes d'obéissance[5].

---

1 Voir Fath Al-Bari Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (13/294).
2 Moslim (117).
3 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (13/66).
4 Voir Mirqat Al-Mafatih Charh Michkat Al-Massabih d'Al-Moulla 'Ali Al-Qari (9/4047).
5 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (13/67).

# Suivi

1. (1) Il y a dans ce hadith une preuve de la prophétie du Prophète ﷺ. En effet, le Prophète ﷺ nous informe que cette religion subsistera et que les gens sincères y resteront fidèles jusqu'à la Fin des Temps. Or ce dont il nous a informés s'est produit, ce qui démontre la véracité du Prophète ﷺ et renforce notre foi.

2. (1) Ne crois pas que l'Islam s'effacera et s'affaiblira jusqu'à disparaître. La religion d'Allah sera victorieuse et elle restera jusqu'à la survenue de l'Heure. Allah parachèvera Sa lumière en dépit de l'aversion des mécréants.

3. (1) Il convient que les prédicateurs et les éducateurs fassent des annonces réjouissantes aux gens, de manière à les raffermir et à susciter de l'espoir dans leurs cœurs, et qu'ils les préviennent et les avertissent. Ainsi, l'encouragement doit aller de pair avec l'intimidation et la bonne annonce avec l'avertissement.

4. (2) Veille à faire partie de ce groupe triomphant en restant sur la voie de la guidée et de la prédication, et prends garde aux adeptes de l'égarement et de l'innovation.

5. (2) Veille à faire spécifiquement partie du groupe dont le Prophète ﷺ fit l'éloge en disant d'elle qu'elle accomplit l'ordre d'Allah. Scrute donc ton âme et tes œuvres pour savoir si tu fais partie de ce groupe ou non?

6. (2) Ne sois affecté par le sentiment d'être un étranger lorsque tu chemines vers Allah. En effet, les adeptes du vrai sont une minorité en tout lieu et en toute époque, mais ils bénéficient de l'appui d'Allah.

7. (2) L'hostilité et l'opposition des gens ne causent pas de tort au musulman authentique, car sa finalité est de remporter l'agrément d'Allah même si cela lui vaut la colère des gens.

8. (2) L'être humain raisonnable et perspicace en tout lieu et en toute époque doit fréquenter les gens sincères et vertueux, emprunter la même voie qu'eux et leur être une aide et un soutien.



141

Hadith

# Tout ce qui concerne les règles de bienséance qui concernent la vision

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "*Lorsque la Fin des Temps approchera, la vision qu'aura le musulman sera rarement fausse.*

2 *Celui parmi vous ayant la vision la plus véridique est celui dont les paroles sont les plus véridiques*

3 *et la vision du musulman est une des quarante-cinq parties de la prophétie.*

4 *La vision est de trois types: une vision pieuse qui est une bonne annonce provenant d'Allah,*

5 *une vision attristante qui provient de Satan*

6 *et une vision étant un écho de ce à quoi l'être humain pense.*

7 *Lorsque l'un de vous a une vision qu'il déteste, qu'il se lève pour prier et qu'il n'en parle pas aux gens"*[1].

1 Moslim (2263).

## Les Versets

﴿*En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés, ceux qui croient et qui craignent [Allah]. Il y a pour eux une bonne annonce dans la vie d'ici-bas tout comme dans la vie ultime. Il n' y aura pas de changement aux paroles d'Allah. Voilà l'énorme succès!*﴾ [Sourate Younous: 62-64].

## Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés.

Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il fut libéré de cette fonction. Il vécut à Médine jusqu'à sa mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

## Résumé

Lorsque la Résurrection approchera, la vision qu'aura le musulman sera de plus en plus véridique et plus les paroles du musulman sont véridiques, plus ses visions le sont. La vision pieuse est une des composantes de la prophétie et les visions sont de trois types: une bonne annonce provenant d'Allah, un attristement provenant de Satan et les échos des pensées de l'âme. Lorsque quelqu'un voit en rêve ce qu'il déteste, qu'il fasse ses ablutions, qu'il accomplisse le nombre d'unités de prière qu'il veu et qu'il n'en parle à personne. De cette manière, cette vision ne lui causera aucun mal.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

# Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ nous informe qu'à l'approche de la Résurrection, la vision qu'aura le musulman sera véridique et rarement fausse. Or les visions véridiques ont une immense importance puisqu'elles font partie de ce qui reste de la prophétie, conformément aux paroles que le Prophète ﷺ a dites durant la maladie ayant précédé sa mort: "Ô gens, il ne reste des bonnes annonces de la prophétie que la vision pieuse que le musulman voit ou dans laquelle il apparaît"[1].

2. À ce moment-là, le plus véridique en paroles aura la vision la plus véridique. Ainsi, le musulman véridique en toutes circonstances qui s'efforce d'être véridique dans ses paroles reçoit la bonne annonce dans le bas monde et dans l'au-delà. Cela signifie que celui qui est véridique dans son éveil est également véridique dans son sommeil, contrairement au menteur et au pervers dont la plupart des songes sont des amas confus de rêves.

3. La vision pieuse est une des composantes de la prophétie. Sachant qu'Allah a accordé spécifiquement au Prophète ﷺ, en raison de son rang éminent, les quarante-cinq composantes de la prophétie, et la vision pieuse est une de ces composantes. D'ailleurs, le Prophète ﷺ a eu un certain temps des visions avant de recevoir la Révélation et ces visions se réalisaient aussi clairement que la lumière de l'aube.

4. Le Prophète ﷺ nous informe ensuite que ce que l'être humain voit en rêve est de trois types. Le premier type est celui de la vision pieuse annonçant un bien qui provient d'Allah ou qui informe au sujet d'une part de l'Inconnaissable. C'est ce type qui fait partie des composantes de la prophétie.

5. Le deuxième est celui du rêve provenant de Satan et qui suscite chez l'être humain angoisse et tristesse, comme les cauchemars, les fantômes et autres.

6. Le troisième est celui des échos des pensées de l'âme, qui correspond à ce que l'être humain souhaite réaliser lorsqu'il est éveillé, comme désirer par exemple être riche puis voir en rêve qu'il a gagné de l'argent, etc.

7. Puis le Prophète ﷺ recommande au musulman, lorsque celui-ci fait un rêve ou a une vision qui l'attriste, de se lever, de faire ses ablutions, d'accomplir le nombre d'unités de prières qu'il veut pour Allah et de n'informer personne de ce qu'il a vu en songe. De cette manière, ce rêve ou cette vision ne lui causeront aucun mal.

1 Moslim (479).

# Suivi

1 (1) La vision pieuse concerne le croyant. Il arrive cependant qu'un mécréant ou qu'un pervers voit en rêve ce qui s'avère être véridique, mais celui parmi les gens dont les visions sont les plus véridiques c'est le croyant qui s'efforce d'être véridique dans ses paroles.

2 (2) Il convient que le musulman s'efforce d'être véridique dans tous les domaines de sa vie, dans les paroles comme dans les actes. Dès lors que sa vie est droite, il se met à recevoir de bonnes annonces qui concernent le bas monde et l'au-delà.

3 (3) Veille à te parer de l'une de qualités des prophètes. Ainsi, lorsque tu te pares de la vertu de la véracité, tu obtiendras l'avantage d'avoir des visions pieuses.

4 (4) La vision pieuse est une bonne annonce provenant d'Allah par laquelle Il réjouit Ses serviteurs. En effet, le Prophète ﷺ interpréta les paroles d'Allah: ﴿***Il y a pour eux une bonne annonce dans la vie d'ici-bas***﴾ [Sourate Younous: 64] comme désignant *"la vision pieuse que le musulman voit ou dans laquelle il apparaît"*[1].

5 (4) La vision pieuse n'annonce pas nécessairement quelque chose de bien, mais peut au contraire annoncer de mauvaises nouvelles, comme un décès, une maladie ou un malheur qui va atteindre le musulman lui-même ou des membres de sa famille. La vision pieuse signifie donc que c'est une vision qui peut être interprétée et qui se réalise.

6 (4) Lorsque le musulman a une vision, il doit la soumettre à un interprétateur appartenant aux gens de science connus pour leur piété et leur réputation de souhaiter le bien aux gens et ne pas la soumettre à quelqu'un qui le déteste ou à un ennemi.

7 (4) Il est permis à celui qui se considère capable d'interpréter les visions de fréquenter les gens pour interpréter ce qu'ils voient en rêve, à l'image de ce que faisait le Prophète ﷺ après la prière de l'aube: il demandait à ses Compagnons: *"L'un d'entre vous a-t-il eu une vision cette nuit?*[2]*"*.

8 (4) Prends garde de te reposer sur une vision [favorable] que tu as eue et d'avoir par la suite la paresse d'œuvrer. Tu dois plutôt t'efforcer d'accomplir des actes d'obéissance à Allah et te réjouir de la bonne annonce qu'Allah t'a envoyée.

9 (5) On ne doit pas accorder d'importance aux cauchemars et aux rêves terrifiants qui ne remplissent pas les critères de la vision et on n'a pas à les interpréter, car ils proviennent de Satan qui s'en sert pour affaiblir la foi du serviteur et lui inspirer de la tristesse et de l'angoisse.

10 (6) Il est naturel que celui qui dort en ayant faim, rêve de nourriture délicieuse, que le pauvre rêve de richesse, de trésor et de fortune et que l'étudiant rêve de ses résultats d'examens. Tout ceci fait partie des échos des pensées qui traversent l'âme lorsqu'elle est éveillée.

11 (7) Lorsque le musulman voit quelque chose qui le dérange en rêve, la Sounna lui prescrit de se lever pour prier et de n'informer personne de son rêve.

12 (7) Une des règles de bienséance du Prophète ﷺ à suivre lorsque le musulman voit en rêve ce qui le dérange, est de chercher refuge auprès d'Allah, d'expectorer sur sa gauche à trois reprises et de se rendormir en changeant de côté. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Lorsque l'un de vous a une vision qu'il déteste, qu'il postillonne sur sa gauche à trois reprises, qu'il cherche refuge auprès d'Allah contre Satan à trois reprises et qu'il se rendorme en changeant de côté"*[3].

1 Ahmad (23063) Ibn Maja (3898) et At-Tirmidhi (2273).
2 Ahmad (8296) Abou Dawoud (5017) et At-Tirmidhi (2294).
3 Moslim (2262).



142

# Hadith

## Les troubles sont nombreux

Houdhayfa, qu'Allah a agréé, rapporte:

1 Nous étions chez 'Omar, qu'Allah a agréé, qui dit: "Qui parmi vous a entendu le Messager d'Allah ﷺ parler des troubles?".

2 Des gens répondirent: "Nous l'avons entendu". Il leur demanda ensuite: "Il s'agissait certainement du trouble que subit l'homme et qui provient de sa famille et de ses voisins?". "Oui", répondirent-ils. Il dit alors: "Les péchés causés par ces troubles sont expiés par la prière, le jeûne et l'aumône".

3 En revanche, qui parmi vous a entendu le Prophète ﷺ parler des troubles qui s'agitent comme les vagues de la mer. Houdhayfa dit: "Les gens gardèrent le silence et je dis: Moi". 'Omar s'exclama: "À Allah est ton père!".

4 Houdhayfa dit ensuite: J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: "*Les troubles seront exposés aux cœurs un à un tels les bâtonnets composant une natte.*

5 *Tout cœur qui s'en imprègne sera marqué d'un point noir et tout cœur les rejetant sera marqué d'un point blanc,*

6 *jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que deux cœurs: l'un aussi blanc que la pierre et auquel aucun trouble ne causera de mal tant que subsisteront les cieux et la terre, et l'autre noir ectouvert de rouille telle une coupe renversée, ne reconnaissant pas ce qui est convenable ni ne désapprouvant ce qui est blâmable et n'acceptant que cequi est en accord avec sa passion".*

7 Houdhayfa dit ensuite: "Je lui ai ensuite rapporté: Entre toi et eux, il y a une porte fermée qui ne tardera pas à être enfoncée". 'Omar s'exclama: "Enfoncée, sois-tu dépourvue de père? Si elle avait seulement été ouverte, on pourrait continuer à l'utiliset". Je dis: "Non, elle sera plutôt enfoncée". Je lui rapportai aussi: "Cette porte est un homme qui sera tué ou qui meurt. Ces paroles ne sont pas des inepties"[1].

1 Mouslim (144).

### Les Versets

- ﴿*J'écarterai de Mes signes ceux qui, sans raison, s'enflent d'orgueil sur terre. Même s' ils voyaient tous les miracles, ils n'y croiraient pas. Et s'ils voient le bon sentier, ils ne le prennent pas comme sentier. Mais s'ils voient le sentier de l'erreur, ils le prennent comme sentier. C'est qu'en vérité ils traitent de mensonges Nos preuves et ils ne leur accordaient aucune attention*﴾ [Sourate Al-A'raf: 146].
- ﴿*Et craignez une calamité qui n' affligera pas exclusivement les injustes d'entre vous. Et sachez qu'Allah est dur en punition*﴾ [Sourate Al-Ane' fal: 25].
- ﴿*Et accomplis la prière (salāt) aux deux extrémités du jour et à certaines heures de la nuit. Lesbonnes œuvres dissipent les mauvaises. Cela est une exhortation pour ceux qui réfléchissent*﴾ [Sourate Houd: 114].
- ﴿*Vois-tu celui qui prend sa passion pour sa propre divinité? Et Allah l'égare sciemment et scelle son ouïe et son cœur et étend un voile sur sa vue. Qui donc peut le guider après Allah?Ne vous rappelez-vous donc pas?*﴾ [Sourate Al-Jathiya: 23].

### Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Allah Houdhayfa Ibn Al-Yamani Ibn Hisl Ibn Jabir. Il migra avec son père vers le Prophète ﷺ, embrassa l'Islam et voulut participer à la bataille de Badr, mais les polythéistes l'en empêchèrent. Il participa ensuite aux batailles de Ouhoud et du Fossé ainsi qu'aux batailles suivantes. Il est mort en l'an 36 de l'Hégire[1].

### Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que la prière, l'aumône et les œuvres vertueuses expient les péchés. Il nous informe également que les troubles s'abattent les uns après les autres sur le serviteur. S'il s'y abandonne, son cœur se noircit au point qu'il ne devient plus capable de reconnaître ce qui est convenable ni de désapprouver de qui est blâmable, il ne fera donc que suivre sa passion. En revanche, s'il échappe à ces troubles, son cœur deviendra pur et aucun trouble ne lui causera de mal.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (2/686), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/334), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/468).

# Compréhension (fiqh)

1 L'ambition des Compagnons – qu'Allah a agréés – d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths était grande. Voici donc 'Omar Al-Farouq, qu'Allah a agréé, qui se remémore avec les Compagnons du Prophète ﷺ ses hadiths et les interroge au sujet du hadith sur les troubles afin de se remémorer les paroles du Prophète ﷺ, de faire un rappel aux personnes présentes et de les exhorter.

2 Certains Compagnons présents dirent: Nous l'avons entendu de lui. 'Omar s'empressa de leur demander s'ils veulent parler du hadith où le Prophète ﷺ dit: *"Le trouble (l'épreuve) que subit l'homme et qui provient de sa famille, de ses biens, de sa personne et de son voisin est expié par le jeûne, la prière, l'aumône, le fait d'ordonner le convenable et de défendre le blâmable"*[1]. Ils répondirent: Oui, c'est de cela qu'il s'agit. 'Omar dit alors: Ce trouble est expié par la prière, le jeûne et l'aumône et son cas est aisé, puisqu'il est inclus dans les paroles du Prophète ﷺ: *"Les cinq prières, la prière du vendredi jusqu'à la suivante et le jeûne de Ramadan jusqu'au suivant expient les péchés commis entre-temps si on évite les péchés capitaux"*[2].

Le trouble que subit l'homme et qui provient de sa famille, de ses biens, de sa personne et de sa progéniture, est ce que commet le serviteur pour tout cela et lui fait mériter la colère d'Allah, comme commettre des actes de désobéissance et délaisser les obligations, conformément aux paroles d'Allah: ﴿***Vos biens et vos enfants ne sont qu'une tentation, alors qu'auprès d'Allah est une énorme récompense***﴾ [Sourate At-Taghaboune: 15].

Le trouble que subit l'homme et qui provient de son voisin, est que celui-ci l'envie pour les bienfaits dont il jouit ou bien que l'homme regarde les choses intimes que seul son voisin voit[3].

3 Puis 'Omar dit: Ce n'est pas de ce hadith que je veux parler, mais plutôt du hadith sur les troubles généralisés qui viendront à bout de tous les gens et qui se succéderont violemment les uns après les autres telles les vagues de la mer. Qui d'entre vous mémorise ce hadith? Les gens se turent, car ils ne savaient pas de quoi parlait Al-Farouq, qu'Allah a agréé. C'est alors que Houdhayfa, qu'Allah a agréé, se leva et dit: J'ai entendu ce hadith. 'Omar s'exclama: "À Allah est ton père!" pour faire son éloge. C'est une expression que disaient les Arabes pour honorer et complimenter l'interlocuteur, comme cela est le cas pour toutes leurs expressions où on accole quelque chose au Nom d'Allah, telles que les expressions: la Maison d'Allah et la chamelle d'Allah. Ainsi, ils se servent de cette expression pour faire l'éloge du père de l'interlocuteur, pour avoir engendré quelqu'un comme lui.

4 Houdhayfa narra donc le hadith dans lequel il est dit que les troubles s'abattent successivement sur les cœurs sans discontinuité, et s'enchaînent tels les bâtonnets d'une natte. En effet, celui qui fabrique une natte, joint des bâtonnets les uns aux autres, les coud et les tresse sans laisser d'espace entre eux.

5 Puis, dès que le cœur s'imprègne de ces troubles, on apposera sur son cœur un point noir. Si, en revanche, il les rejette et cherche refuge auprès d'Allah contre eux, on apposera sur son cœur un point blanc.

---

1 Al-Boukhari (7096) et Mouslim (144).

2 Mouslim (233).

3 Irchad As-Sari d'Al-Qastallani (1/480).

Ce point noir est le voile qui couvrira les cœurs et dont Allah dit: ﴿ *Pas du tout, mais ce qu'ils ont accompli couvre leurs cœurs* ﴾ [Sourate Al-Mutaffifine: 14].

6 C'est ainsi que les troubles se succèdent et que leurs effets sur les cœurs deviennent des points.

Le cœur du croyant est marqué d'un point blanc et le cœur du mécréant est marqué d'un point noir, jusqu'à ce que les gens aient l'un des deux cœurs suivants. Un cœur aussi blanc qu'une pierre lisse auquel aucun trouble ne cause de mal tant que le ciel et la terre existent, tout comme la pluie, la poussière et d'autres éléments ne causent de mal à la pierre lisse et polie, conformément aux paroles d'Allah: ﴿ *Il ressemble à un rocher recouvert de terre: qu'une averse l'atteigne, elle le laisse dénué* ﴾ [Sourate Al-Baqara: 264]. L'autre cœur est le cœur noir foncé dont la noirceur est mêlée à de la poussière. On ne peut donc s'attendre à rien d'utile de ce cœur, comme un récipient penché qu'on ne peut remplir d'eau. Les troubles s'accumulent sur ce cœur jusqu'à altérer sa nature originelle, et il finit par ne plus reconnaître ce qui est convenable ni désapprouver ce qui est blâmable. Il ne fait plutôt que suivre sa passion qui lui commande de commettre les actes de désobéissance et lui défend d'accomplir des actes d'obéissance.

7 Puis Houdhayfa rassure 'Omar, qu'Allah a agréé, en lui disant qu'il n'a rien à craindre des troubles, car il y a entre lui et eux, une porte qui les empêchent de parvenir jusqu'à lui. Seulement, cet obstacle finira par être enfoncé dans peu de temps. 'Omar, qu'Allah a agréé, demanda alors: "Sera-t-il enfoncé ou ouvert?". En effet, si on l'ouvre, cela sous-entend qu'on pourra le fermer de nouveau. Mais Houdhayfa, qu'Allah a agréé, répondit: "Il sera plutôt enfoncé". Ainsi, comme la porte sera enfoncée, rien ne s'interposera entre les troubles et les gens. Il voulait signifier par la porte enfoncée, un homme qui faisait obstacle aux troubles et dès qu'il meurt, les troubles s'abattront sur les gens. Ces paroles dites par Houdhayfa, qu'Allah a agréé, sont une science apprise du Messager d'Allah ﷺ et non des inepties ou des légendes colportées par les gens, ni des paroles et des avis des gens du Livre.

Les paroles de 'Omar: "sois-tu dépourvu de père" font partie des paroles prononcées par les Arabes pour inciter à faire quelque chose. En effet, le père éloigne de son fils les malheurs et les nuisances et lorsque le père meurt, il ne lui reste plus qu'à compter sur lui-même pour les éloigner de lui. La signification de ces paroles est donc: sois déterminé dans ton affaire, prépare-toi et tiens-toi prêt.

Dans les autres versions du hadith, il est dit que les présents interrogèrent Houdhayfa, qu'Allah a agréé, au sujet de cette porte et qu'il répondit: "Cette porte est 'Omar". Puis il les informa que 'Omar, qu'Allah a agréé, savait cela[1].

Ce hadith fait partie des preuves de la prophétie du Prophète ﷺ, car suite au martyr de 'Omar, de nombreux troubles se succédèrent, le premier étant la rébellion des gens contre 'Othmane et le meurtre de celui-ci, puis les troubles qui eurent lieu entre les Compagnons lors du califat de 'Ali, puis l'apparition des kharidjites, des murjites et des chiites fanatiques.

1 Al-Boukhari (1435).

# Suivi

1. (1) Les Compagnons – qu'Allah a agréés – s'efforçaient de se remémoriser la science et les hadiths du Prophète ﷺ et les préoccupations de la vie ne les en détournaient pas. Il convient donc que chaque musulman prenne exemple sur eux dans leur intérêt pour la science.

2. (1) Il convient que chaque prédicateur et tout éducateur se remémorisent avec les gens, les hadiths du Messager d'Allah ﷺ et les fassent participer, car cela est plus bénéfique pour leur apprentissage et les rend plus réceptifs aux paroles qui leur sont exposées.

3. (1) Les savants, les prédicateurs et les orateurs doivent s'efforcer de traiter les thèmes importants qui sont en rapport avec les besoins des gens et ne pas les remplacer par des thèmes accessoires secondaires qui n'ont pas un grand effet sur la vie des gens.

4. (1) Il est permis à l'homme d'étudier une branche secondaire de la foi après avoir acquis les sciences nécessaires que tout musulman doit acquérir. Ainsi, lorsque l'étudiant comprend les jugements religieux dont il ne peut se passer, il lui est permis après cela de se spécialiser dans les sciences linguistiques, en médecine, en ingénierie et d'autres sciences utiles, ou bien de se distinguer dans l'une des branches de la Législation, comme la jurisprudence, l'exégèse du Coran, les hadiths, le dogme, etc. Ainsi, 'Omar, qu'Allah a agréé, posa une question qui concerne spécifiquement les hadiths évoquant les troubles et Houdhayfa s'intéressait aussi aux hadiths évoquant les troubles, de crainte de tomber dans ceux-ci.

5. (2) Personne parmi les Compagnons n'a osé faire dire au Messager d'Allah ﷺ ce qu'ils ne l'ont pas entendu dire, c'est pourquoi ils se turent lorsque 'Omar leur posa la question. Il ne convient donc pas que quelqu'un émette une fatwa sans science et polémique au sujet de ce dont il ne dispose pas de science.

6. (2) Quels que soient les fautes et les péchés que tu commets, empresse-toi de te repentir, de retourner à Allah et de les expier en accomplissant des œuvres vertueuses, car les œuvres vertueuses effacent et expient les mauvaises actions.

7. (3) Il ne convient pas à un étudiant en science d'avoir honte de répondre à une problématique ou d'émettre une fatwa au sujet de ce dont il connaît le jugement et ce sur quoi il possède une preuve. En effet, rien ne doit l'empêcher de faire cela.

8. (3) Il convient que les éducateurs et les prédicateurs récompensent les étudiants talentueux de manière à les encourager à poursuivre leur intérêt pour la science. La moindre des choses est de les encourager et de les motiver verbalement et d'invoquer Allah en leur faveur.

9. (4) Les troubles s'abattent successivement sur les cœurs qui ne peuvent en être préservés que par la foi en Allah. Recours donc à Lui dans l'aisance et Il te soutiendra dans l'adversité.

10 (5) Prends garde aux troubles et aux actes de désobéissance, car ils ne cessent de marquer le cœur du serviteur de points noirs jusqu'à ce que le cœur soit définitivement voué à la damnation.

11 (5) Lorsque tu commets un péché ou un acte de désobéissance, empresse-toi de te repentir à Allah et de retourner auprès de Lui afin qu'Il efface tes points noirs.

12 (5) Accomplis beaucoup d'œuvres vertueuses et prends garde de t'exposer aux troubles, qu'ils soient petits ou grands. C'est de cette manière que ton cœur est blanchi et que ni les troubles ni les désirs n'ont d'emprise sur ton cœur.

13 (6) Cherche refuge auprès d'Allah contre les adeptes de l'égarement, car ils ne voient que ce qui est blâmable et ne suivent que l'égarement et la passion.

14 (6) Prendre garde de sous-estimer les troubles et les actes de désobéissance qui ne cessent d'avoir de l'effet sur le serviteur jusqu'à corrompre sa nature originelle et faire basculer son cœur, faisant alors de lui un esclave de sa passion et de ses désirs.

15 (6) Les cœurs sont de quatre types. Un cœur vierge contenant une lumière brillante et qui est le cœur du croyant; un cœur voilé qui est le cœur du mécréant; un cœur dénaturé qui est le cœur de l'hypocrite, il reconnaît le vrai puis le renie et voit puis devient aveugle; et un cœur alimenté par deux substances, la foi et l'hypocrisie, et qui appartient à ce qui constitue sa plus grande part[1]. Choisis donc pour toi le cœur que tu désires!

16 (7) Il convient que la foi du croyant et le crédit qu'il accorde à Allah et à Son Messager ﷺ augmentent, car le Messager d'Allah ﷺ ne parle pas sous l'effet de la passion, de même que doit augmenter sa croyance en chaque hadith où il décèle les preuves de la prophétie qui anéantissent les doutes et les conjectures des adeptes de la mécréance.

**Un poète a dit:**

*J'ai vu que les péchés font mourir les cœurs et il se peut que l'accoutumance aux péchés fasse acquérir comme attribut l'humiliation.*

*En revanche, renoncer aux péchés fait vivre les cœurs et il est dans l'intérêt de ton âme de désobéir à celle-ci.*

1 Voir Ighathate Al-Lahfane Mine Massayde Ach-Chaytane d'Ibn Al-Qayyim (1/12).



143

# Hadith

## L'adoration lors des troubles

Ma'qil Ibn Yassar, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

"*L' adoration en période de conflit est comme une migration vers moi*"[1].

1 Moslim (2948).

### Les Versets

- ﴿*Et cherchez secours dans l'endurance et la prière: certes, la prière est une lourde obligation, sauf pour les humbles*﴾ [Sourate Al-Baqara: 45].
- ﴿*Demeure sur le droit chemin comme il t'est commandé, ainsi que ceux qui sont revenus [à Allah] avec toi. Et ne commettez pas d'excès. Car vraiment Il observe ce que vous faites. Et ne vous penchez pas vers les injustes: sinon le Feu vous atteindrait. Vous n'avez pas d'alliés en dehors d'Allah. Et vous ne serez pas secourus*﴾ [Sourate Houd: 112-113].

### Le Narrateur

Il s'agit de Ma'qil Ibn Yassar Al-Mouzani, qu'Allah a agréé, Abou 'Ali, le Compagnon du Messager d'Allah ﷺ dont il rapporta des hadiths. Il embrassa l'Islam avant la trêve d'Al-Houdaybiyya et assista au Serment d'Allégeance d'Ar-Ridwane.

Installé à Bassora où il fit construire une maison, 'Omar, qu'Allah a agréé, le désigna préfet de cette ville et c'est lui qui creusa, sur ordre de 'Omar, le canal de Ma'qil (Nahr Ma'qil) qui porte son nom. Il est mort à Bassora à la fin du califat de Mou'awiya Ibn Abi Soufyane – Allah a agréé les deux hommes[1].

### Résumé

L'adoration en temps de troubles fait mériter une rétribution immense qui atteint celle des migrants pour la cause d'Allah – exalté soit-Il.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (5/2511), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/1432), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (5/224) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (6/146).

# Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ affirme que le mérite de l' adoration est immense en temps de troubles, puisque les gens sont préoccupés par les désirs et les plaisirs, les actes de transgression sont courants et le sang est versé. Le Prophète ﷺ nous informe donc que l' adoration en ces temps de troubles fait mériter la même rétribution que celle du migrant qui délaisse sa famille, son pays et ses biens pour la cause d'Allah et par obéissance au Prophète ﷺ.

L'adoration est un terme qui regroupe tout ce qu'Allah aime et agrée comme paroles et actes secrets et apparents. Ainsi, la prière, l'aumône, le jeûne, le pèlerinage, la véracité dans le discours, restituer le dépôt, la piété filiale, l'entretien des liens de parenté, la tenue des engagements, commander le convenable et interdire le blâmable, la lutte contre les mécréants et les hypocrites, la bienfaisance envers le voisin, l'orphelin, le pauvre, le voyageur, l'esclave et la bête, l'invocation, l'évocation d'Allah, la récitation du Coran et d'autres œuvres, font partie de l'adoration. De même, l'amour d'Allah et de Son Messager, la crainte d'Allah, le retour auprès de Lui, Son culte exclusif, la patience à l'égard de Son jugement, la gratitude envers Ses bienfsa,itla satisfaction que l'on éprouve à Son égard, le fait de s'en remettre à Lui, l'espoir de Sa miséricorde, la crainte de Son châtiment, ainsi que d'autres œuvres du cœur font partie de l'adoration d'Allah"[1].

Le mot "conflit" désigne les nombreux troubles et les tueries généralisées. Dans un autre hadith, le Prophète ﷺ a dit: *"Le temps se raccourcira, les œuvres diminueront, l'avarice sera jetée [dans les cœurs] et le conflit abondera".* On lui demanda: "Et qu'est-ce que le conflit?" Il répondit: *"Les tueries, les tueries"*[2].

L'adoration en cette période est particulière et a un effet éminent, car les gens seront susceptibles de succomber aux troubles et de ne pas se soucier du licite et de l'illicite. Ainsi, celui qui se met à l'écart des gens est tel le migrant qui laisse les siens à leur associationnisme et à leur mécréance et fuit pour sauvegarder sa religion[3].

1 Voir Majmou' Al-Fatawa d'Ibn Taymiyya (10/149).
2 Al-Boukhari (6037) et Moslim (157).
3 Voir Lata'if Al-Ma'arif d'Ibn Rajab (p.132) et Fayd Al-Qadir d'Al-Mounawi (4/373).

# Suivi

1. Occupe ton âme à obéir à Allah, sinon elle t'occupera à Lui désobéir.

2. Ne sois pas trompé par le grand nombre de gens voués à la perdition et ne sois pas désespéré par le faible nombre des gens sauvés. En effet, les adeptes de la fausseté sont nombreux.

3. Il y a dans ce hadith la preuve qu'il est recommandé d'obéir à Allah quand les gens sont inattentifs et que cette attitude est aimée par Allah. Certains prédécesseurs recommandaient de passer le temps entre les prières du coucher du soleil et du soir, à prier et disaient: "C'est une heure d'inattention". Voici pourquoi la prière nocturne du milieu de la nuit est si méritoire, car la plupart des gens sont inattentifs à l'évocation d'Allah[1].

4. L'adoration en temps de troubles et d'inattention est égale en rétribution à la migration depuis une terre de mécréance vers une terre d'Islam, sachant qu'aucune rétribution n'est supérieure à celle de la migration. Mieux encore, Allah dit: ﴿*Ceux qui ont cru, qui ont émigré et qui ont lutté par leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah, ont les plus hauts rangs auprès d'Allah... et ce sont eux les victorieux*﴾ [Sourate At-Tawba: 20].

5. Le Prophète ﷺ nous informe que des troubles surviendront à la Fin des Temps, afin que le musulman s'y prépare et se mette en condition en s'empressant d'accomplir des actes d'obéissance à Allah et en s'accrochant au câble d'Allah.

6. L'adoration en temps d'inattention est un gage de sécurité pour les gens. En effet, n'étaient-ce les adorateurs en temps de troubles, Allah anéantirait la terre et tous ceux qu'elle porte. Veille donc à être une soupape de sécurité pour les musulmans.

**Un poète a dit:**

*Si je ne trouve pas de compagnon pieux, ma solitude sera pour moi plus savoureuse que la fréquentation d'un fourvoyé.*

*M'asseoir seul en sécurité pour me consacrer à l'adoration est plus profitable pour ma vie que la compagnie d'une personne dont je me méfie.*

1 Voir Lata'if Al-Ma'arif d'Ibn Rajab (p.131).



144

Hadith

# La patience lors des troubles

Abou Sa'id et Abou Hourayra – qu'Allah a agréés – rapportent que le Prophète ﷺ a dit:

*"Il n'y a pas une chose qui atteint le croyant, comme la fatigue, la maladie, le souci, la tristesse, le mal ou l' angoisse, ne serait-ce même qu'une épine qui le pique, sans qu'Allah n'expie par cela une partie de ses péchés[1]".*

1 Al-Boukhari (5641) et Mouslim (2573).

## Les Versets

﴿*Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint : "Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons". Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés*﴾ [Sourate Al-Baqara: 155-157].

## Le Narrateur

Abou Sa'id est Abou Sa'id, Sa'd Ibn Malik Ibn Sinane Al-Ane'sari Al-Khazraji Al- Madani Al-Khoudri. C'est un glorieux Compagnon faisant partie des Compagnons juristes. Il fut considéré trop jeune pour participer à la bataille d'Ouhoud durant laquelle son père est tombé en martyr. La première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Au total, il participa à douze batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ et assista au serment d'allégeance d'Ar-Ridwane.. Il narra de nombreux hadiths et il fut mufti pendant quelque temps. Il est mort en l'an 74 de l'Hégire.[1][3][4]

Abou Hourayra est 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani le Compagnon du Messager d'Allah . Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il fut libéré de cette fonction. Il vécut à Médine jusqu'à sa mort en l'an 58 de l'Hégire[2].

## Résumé

Tout ce qui arrive au musulman est bon pour lui. Lorsqu'il est épargné, il est reconnaissant et est rétribué pour avoir été épargné et lorsqu'il est éprouvé, ne serait-ce que par une épine qui le pique au doigt, Allah expie par cela une partie de ses péchés.

1 Voir Tadhkirat Al-Houffadh d'Adh-Dhahabi (1/36), Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (3/85), Al-Bidaya wa An-Nihaya d'Ibn Kathir (9/3,4) et At-Tabaqate Al-Kabir d'Az-Zouhri (5/350).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

# Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ décrit l'une des manifestations de la grâce d'Allah sur Ses serviteurs croyants, celle-ci étant que tout ce qui arrive au croyant est bon pour lui, conformément à ses autres paroles: *"Le cas du croyant est étonnant. En effet tout ce qui lui arrive est bon pour lui et ceci n'est vrai pour personne d'autre que le croyant. Si un bonheur l'atteint, il se montre reconnaissant et c'est un bien pour lui. Si un malheur l'atteint, il se montre patient et c'est un bien pour lui"*[1].

Le Prophète ﷺ nous informe donc que toutes les épreuves qui atteignent le croyant, comme l'épuisement, la douleur, la préoccupation du cœur causée par la crainte de ce qui se produira ou de ce qu'il manquera dans l'avenir ou bien par ce qu'il a vécu dans le passé, ou bien par un mal qui l'atteint dans l'absolu, le resserrement du cœur dû au chagrin, léger ou fort, et même l'épine qui blesse le croyant, tout cela efface de ses mauvaises actions. Le Prophète ﷺ a dit: *"Le croyant et la croyante ne cessent d'être éprouvés dans leurs personnes, leur progéniture et leurs biens jusqu'à ce qu'ils rencontrent Allah – exalté soit-Il – sans avoir une faute à leur actif"*[2].

Cependant, la rétribution et l'expiation des péchés méritées par ces épreuves ne s'obtiennent que si on fait preuve de patience et que l'on s'attend à être rétribué par Allah. Quant à celui qui perd patience à cause des épreuves qui l'atteignent, devient un pécheur fautif.



1 Moslim (2999).
2 At-Tirmidhi (2399).

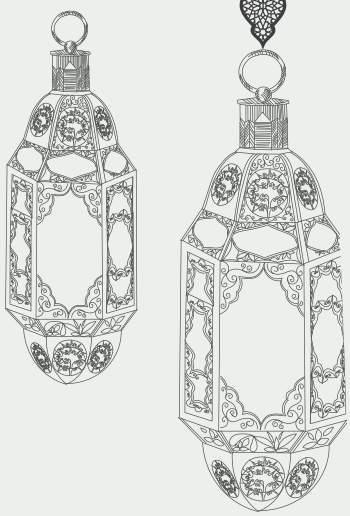
# Suivi

1. Fais face à l'épreuve avec une âme satisfaite qui s'attend à être rétribuée. Tu obtiendras alors une rétribution pour ta patience et tes péchés seront expiés pour la maladie.

2. Un Seigneur qui fait à Ses serviteurs la faveur de leur accorder toutes sortes de rétributions et de récompenses, mérite que la langue ne soit pas inattentive à Lui exprimer de la gratitude et que le corps ne néglige pas de se soumettre à Lui et d'obéir avec amour à Ses commandements.

3. Le souffrant n'est pas celui qui est atteint par l'épreuve, mais le véritable souffrant est celui qui est privé de rétribution pour son épreuve.

4. Tu seras immanquablement atteint par des épreuves, sois donc patient lors de l'épreuve et ne désespère pas. 'Ali Ibn Abi Talib dit à Al-Ach'ath Ibn Qays: "Si tu es patient, ce qui a été écrit par le Calame se déroulera alors que tu es rétribué. Si tu désespères, ce qui a été écrit par le Calame se déroulera alors que tu es pécheur[1]".



**Un poète a dit:**

*Laisse les jours faire ce qu'ils veulent et sois rassuré quant à ce qui a été tranché par le Décret. Ne perds pas patience lorsqu'une calamité te frappe de nuit, car les calamités de ce bas monde ne durent pas.*

*Ta subsistance n'est pas diminuée par la retenue ni n'est augmentée par le surmenage.*

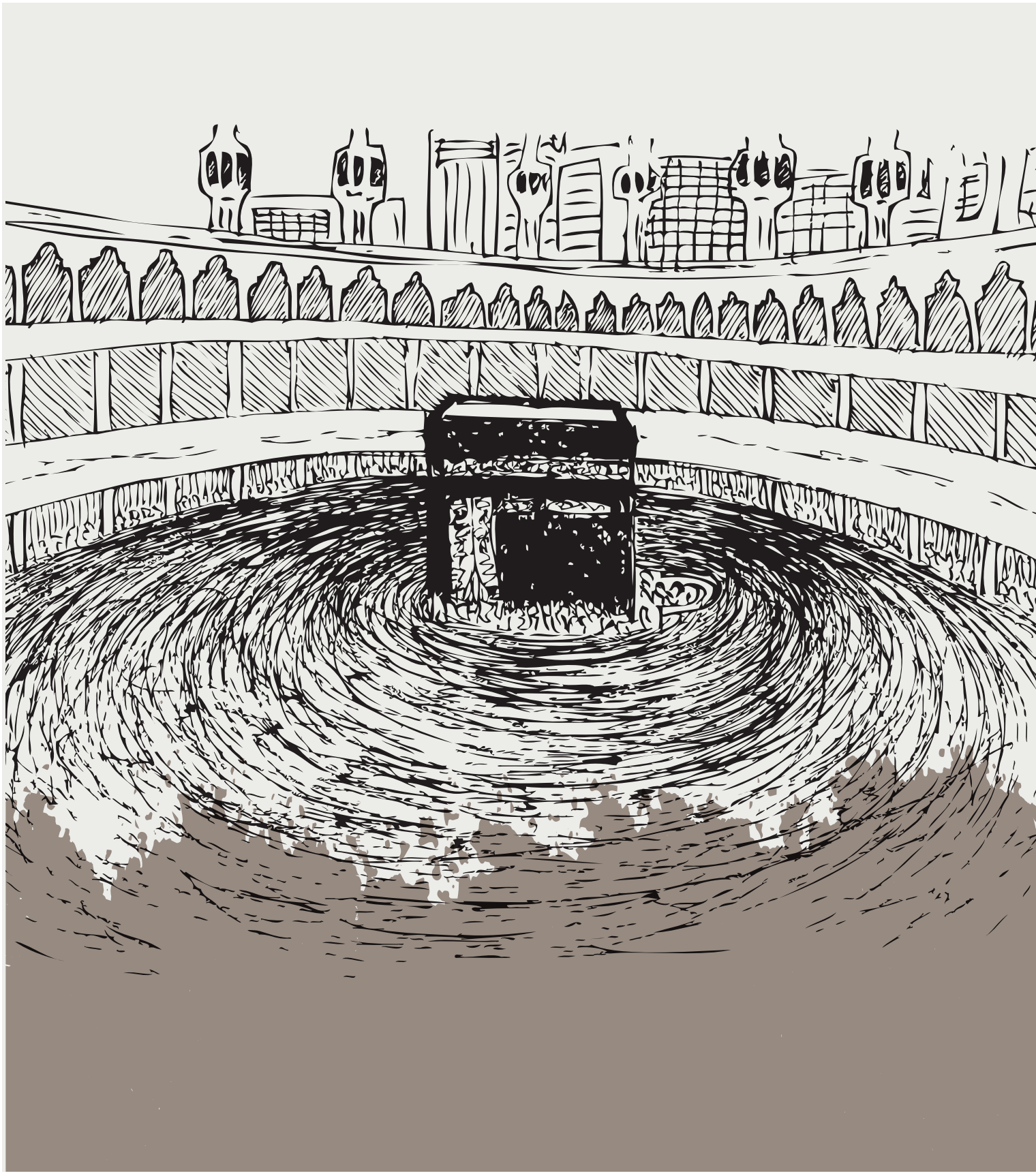
*Ni tristesse ni joie ne sont éternelles, ni adversité ni aisance non plus.*

Un autre poète a dit:

*Si une épreuve s'abat sur toi, fais-y face avec la patience du Généreux, car Il te connaît le mieux.*

*Lorsque tu te plains au fils d'Adam, tu ne fais que te plaindre du Miséricordieux à celui qui n'a aucune miséricorde.*

1 Adab Ad-Dounya wa Ad-Dine d'Al-Mawardi (p.288).



145

# Hadith

# Le mérite du repentir

Anas, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 "*Tout fils d'Adam est fautif*

2 *et les meilleurs des fautifs sont les repentants*"[1].

1 Ahmad (13049), At-Tirmidhi (2499) et Ibn Maja (4251). Al-Albani déclara de hadith bon dans Sahih At-Targhib wa At-Tarhib (3139).

## Les Versets

- ﴿*et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés - et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah? - et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait*﴾[Sourate Al-'Imrane: 135].
- ﴿*Allah accueille seulement le repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent. Voilà ceux de qui Allah accueille le repentir. Et Allah est Omniscient et Sage*﴾ [Sourate An-Nissa: 17].
- ﴿*sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux*﴾ [Sourate Al- Fourqane: 70].
- ﴿*Dis: Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux. Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui, avant que ne vous vienne le châtiment et vous ne recevez alors aucun secours*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 53- 54].
- ﴿*Et c'est lui qui agrée de Ses serviteurs le repentir, pardonne les méfaits et sait ce que vous faites*﴾ [Sourate Ach-Choura: 25].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hamza, Anas Ibn Malik Ibn an-Nadr Ibn Damdam Al-Ane'sari, le grand narrateur de l'Islam, serviteur du Messager d'Allah ﷺ et de ses proches féminines et dernier Compagnon de Bassora à mourir. Il était âgé de dix ans lorsque le Messager d'Allah ﷺ arriva à Médine et de vingt ans lorsqu'il est mort. Au service du Messager d'Allah ﷺ, il l'accompagna en permanence et avec ferveur depuis sa migration jusqu'à sa mort, participa à plus d'une bataille avec lui et lui prêta le serment d'allégeance sous l'arbre. Le Messager d'Allah ﷺ invoqua Allah de lui donner une grande richesse et une nombreuse progéniture et cette invocation fut exaucée au point que ses palmiers produisaient des dattes deux fois par an. Il est mort en l'an 93 de l'Hégire[1].

## Résumé

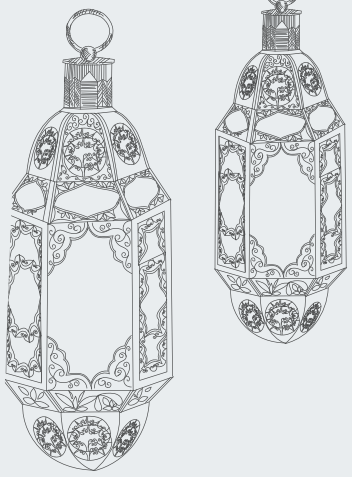
Chaque être humain commet des péchés et des actes de désobéissance, car personne n'est infaillible hormis les prophètes. Cependant, les meilleurs des gens sont ceux qui s'empressent de se repentir après avoir commis une faute.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (4/417-423), Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (1/231), Mou'jam As-Sahaba d'Al-Baghawi (1/43) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/151-153).

# Compréhension (fiqh)

1. Comme l'être humain est naturellement faible, qu'il est constamment assailli par les désirs de son âme, que le bas monde lui fait miroiter ses ornements et que Satan lui fait des insufflations et le tente, il est logique qu'il succombe aux tentations et aux péchés. C'est pourquoi le Prophète ﷺ nous informe que tous les enfants d'Adam commettent de nombreuses fautes et de nombreux actes de désobéissance. Ainsi, aucun être humain n'est infaillible excepté les prophètes.

2. Cela ne signifie pas que l'être humain a la liberté de commettre les péchés qu'il veut. Voici pourquoi le Prophète ﷺ explique que, sachant cela, les meilleurs des gens sont ceux qui se repentent souvent et retournent rapidement auprès d'Allah. Dès qu'ils commettent un péché, ils s'empressent de se repentir et de regretter et s'abstiennent de commettre ce péché, conformément à ce que dit Allah lorsqu'Il décrit Ses serviteurs croyants: ﴿***et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés***﴾ [Sourate Al-'Imrane: 135].



**Un poète a dit:**

*Ô âme, cesse de désobéir et accomplis une belle action, afin que peut-être, Allah me fasse miséricorde.*

*Ô âme, malheur à toi! Repens-toi et agis bien afin que tu sois peut-être bien rétribuée après la mort.*

**Un autre poète a dit:**

*Ô Seigneur, si mes péchés sont immenses par leur nombre, je sais que Ton pardon est plus immense encore.*

*S'il n'est permis qu'au bienfaisant d'avoir de l'espoir en Toi, le criminel doit invoquer et placer son espoir en qui?*

*Je T'invoque en Te suppliant, ô mon Seigneur, comme Tu l'as ordonné. Si Tu me repousses, qui donc me fera miséricorde?*

*Je n'ai d'autre intermédiaire avec Toi que l'espérance, la perspective de Ton pardon et le fait que je sois musulman*



# Suivi

1. (1) Ne raille personne pour un péché qu'il a commis, car tout fils d'Adam est fautif.

2. (1) Prends garde de persister à commettre un péché sous prétexte que tous les gens sont fautifs, car cela ne justifie pas tes péchés.

3. (1) Ne désespère pas de la miséricorde d'Allah parce que tes péchés sont nombreux, car si Allah avait voulu des serviteurs qui ne désobéissent pas, Il nous aurait créés semblable aux anges. Le Prophète ﷺ a dit: *"Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, si vous ne commettiez pas des péchés, Allah vous ferait disparaître et apporterait des gens qui commettent des fautes puis sollicitent le pardon d'Allah qui leur pardonne"*[1].

4. (1) Prends garde de sous-estimer les péchés et de croire qu'ils ne sont pas graves, car ceci amène à s'habituer au péché et à ne pas se repentir. 'Abd Allah Ibn 'Abbass – Allah a agréé les deux hommes – a dit: "Ô auteur d'un péché, ne t'estime pas à l'abri de ses mauvaises conséquences. Lorsque tu fais suivre un péché par un péché encore plus grave, ton manque de pudeur à l'égard des anges qui sont sur ta droite et sur ta gauche alors que tu commets le péché est plus grave que le péché lui-même. Ton rire alors que tu ne sais pas ce qu'Allah fera de toi est plus grave que le péché lui-même. Ta joie d'avoir commis le péché est plus grave que le péché lui-même. Ta tristesse pour ne pas avoir eu la possibilité de commettre le péché est plus grave que le péché, si tu l'avais commis. La crainte que le vent ne lève le rideau tiré sur ta porte alors que tu commets le péché tandis que ton cœur est insensible au regard d'Allah sur toi, est plus grave que le péché que tu commets"[2].

5. (2) Empresse-toi de te repentir à Allah à chaque fois que tu commets un péché ou un acte de désobéissance et ne désespère pas de la miséricorde d'Allah, car Il dit dans un hadith qoudoussi: "*Ô Mes serviteurs, vous commettez des fautes de nuit et de jour, et Moi je pardonne tous les péchés. Demandez-moi donc de vous pardonner et Je vous pardonnerai*"[3].

6. (2) Celui à qui Allah veut du bien, Il lui ouvre les portes de l'humilité, de l'abaissement devant Allah, du recours à Lui en permanence, de l'expression du besoin qu'il a de Lui, de la conscience de ses propres péchés, de son ignorance et de sa transgression, de la vision de la grâce, de la bienfaisance, de la miséricorde, de la générosité, de la bonté, de la richesse et de la louange de son Seigneur[4].

---

1 Moslim (2749).
2 Voir Hilyat Al-Awliya d'Abou Nou'aym Al-As'bahani (1/324).
3 Moslim (2577).
4 Al-Wabil As-Sayyib Mine Al-Kalim At-Tayyib d'Ibn Al-Qayyim (p.7).

7 (2) Retourne auprès de ton Seigneur quel que soit ton péché et quelle que soit la gravité de tes mauvaises actions, car Allah se réjouit du repentir du serviteur, conformément aux paroles du Prophète ﷺ: *"Allah se réjouit plus du repentir de Son serviteur, qu'un homme voyageant sur une terre déserte et hostile avec sa monture portant sa nourriture et sa boisson. Après s'être endormi et réveillé, il ne la trouva pas et la rechercha jusqu'à ce qu'il ressente de la soif. Il dit alors: Je vais retourner à ma place et dormir jusqu'à ce que je meure. Il posa alors la tête sur son bras dans l'attente de mourir et lorsqu'il se réveilla, il trouva sa monture portant sa nourriture et sa boisson. Allah est donc plus réjoui par le repentir de Son serviteur croyant que cet homme qui retrouve sa monture et ses provisions"*[1].

8 (2) Se repentir d'un péché implique de regretter ce qu'on a commis à l'encontre d'Allah. Prends donc garde de te vanter de tes actes de désobéissance si tu t'en es repenti.

9 (2) Que les péchés répétitifs que tu commets ne te dissuadent pas de te repentir. Aie juste une intention sincère de te repentir, sois déterminé à ne pas récidiver et repens-toi à Allah. Tu ne subiras ensuite pas de préjudice à succomber de nouveau au péché, et procède de même puis repens-toi de nouveau. Le Prophète ﷺ a dit: *"Un serviteur commit un péché et il dit: Ô Allah, pardonne-moi mon péché. Allah dit: Mon serviteur a commis un péché et il a su qu'il a un Seigneur qui pardonne le péché ou punit pour le péché. Puis le serviteur commit de nouveau un péché et dit: Ô Seigneur, pardonne-moi mon péché. Allah dit: Mon serviteur a commis un péché et il a su qu'il a un Seigneur qui pardonne le péché ou punit pour le péché. Puis le serviteur commit encore une fois un péché et dit: Ô Seigneur, pardonne-moi mon péché. Allah dit: Mon serviteur a commis un péché et il a su qu'il a un Seigneur qui pardonne le péché ou punit pour le péché. Fais ce que tu veux, car Je t'ai pardonné"*[2].

10 (2) Prends garde de croire que ton péché ne sera pas pardonné, car tu démentirais Allah en croyant cela. Allah dit en effet: ﴿***Et Ma miséricorde embrasse toute chose***﴾ [Sourate Al-A'raf: 156].

11 (2) Lorsque tu veux te repentir, sache que les conditions du repentir sont de regretter l'acte de désobéissance, de ne plus le commettre, d'être déterminé à ne plus jamais le commettre et de restituer ce qui revient de droit à son propriétaire si le péché commis a porté atteinte aux droits de serviteurs.

12 (2) Le repentir ne fait pas qu'effacer les actes de désobéissance, mais il les change aussi en bonnes actions. Félicitations donc au repenti pour l'effacement de son péché et de ses nombreuses bonnes actions!

1 Al-Boukhari (6308) et Moslim (2744).
2 Al-Boukhari (7507) et Moslim (2758).



146

# Hadith

# Quelques conditions du repentir

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Celui qui a commis une injustice envers son frère, en portant atteinte à son honneur ou autre, qu'il s'en libère auprès de lui aujourd'hui, avant qu'il n'existe plus ni dinar ni dirham.*

2 *S'il dispose de bonnes actions, on lui en prendra proportionnellement à son injustice et s'il ne dispose pas de bonnes actions, on prendra une partie des péchés de son frère pour les lui faire porter"*(1)[51].

1 Al-Boukhari (2449).

## Les Versets

- ﴿*Et redoutez le jour où nulle âme ne suffira en quoi que ce soit à une autre; où l'on n'acceptera d'elle aucune intercession; et où on ne recevra d'elle aucune compensation. Et ils ne seront point secourus*﴾ [Sourate Al-Baqara: 42].
- ﴿*Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens; et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dévorer une partie des biens des gens, injustement et sciemment*﴾ [Sourate Al-Baqara: 188].
- ﴿*Et ne pense point qu'Allah soit inattentif à ce que font les injustes. Il leur accordera un délai jusqu'au jour o ù leurs regards se figeront*﴾ [Sourate Ibrahim: 42].

## Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il fut libéré de cette fonction. Il vécut à Médine jusqu'à sa mort en l'an 58 de l'Hégire(1).

## Résumé

L'individu doit réparer les injustices qu'il a commises envers les gens et demander pardon à ceux à qui il a fait du mal avant que les comptes ne soient réglés en bonnes actions cédées et en mauvaises actions endossées.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ incite à prendre l' initiative de se repentir et de réparer les injustices commises envers les gens. Ainsi, celui qui détient quelque chose qu'il a pris à son frère musulman sans droit, que cela concerne son honneur, comme l'insulter, médire de lui, le calomnier ou autre, ou bien quelque chose d'autre, comme s'emparer de ses biens, violer un de ses droits, le frapper ou autre, doit se libérer auprès de lui avant le Jour de la Résurrection où on cessera de payer avec de l'argent et on ne pourra donc plus réparer les injustices commises. Se libérer d'une injustice commise consiste à la réparer et à demander pardon à la personne concernée.

2 Si l'être humain ne se libère pas dans ce bas monde de l'injustice qu'il a commise, les comptes seront réglés en bonnes actions cédées et en mauvaises actions endossées. On prendra ainsi des bonnes actions de l'auteur de l'injustice s'il dispose de bonnes actions et on les donnera à la victime de son injustice. Si l'auteur de l'injustice ne dispose pas de bonnes actions, on prend des mauvaises actions de la victime de l'injustice et on les fait endosser à l'auteur de l'injustice. Ceci, conformément aux paroles du Prophète ﷺ qui dit: *"Savez-vous qui est l'homme ruiné?"*. On lui répondit: "L'homme ruiné chez nous est celui qui n'a ni argent ni provisions". Il dit alors: "*L'homme ruiné de ma communauté est celui qui vient le Jour de la Résurrection avec la prière, le jeûne et l'aumône légale, mais en ayant insulté untel, diffamé tel autre, pris indûment ce qui appartient à un autre, fait couler le sang d'un autre encore et frappé un autre. On donnera alors aux uns et aux autres de ses bonnes actions et lorsque celles-ci seront épuisées tandis qu'il n'a pas dédommagé ses torts, on prendra alors des mauvaises actions de ses victimes et on les lui attribuera, puis on le jettera dans le Feu*"[1].

**Un poète a dit:**

*Il y en a parmi les gens pour qui traiter injustement les autres est une habitude et qui se justifie en avançant toutes sortes d'excuses.*

*Il consomme volontiers ce qui est illicite et prétend qu'il est envisageable que ce qui est illicite soit licite.*

*Ô toi qui consommes des revenus illicites, explique-nous dans quel livre il est dit que ce que tu consommes est licite?*

*Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qui se produit et que lors de la Résurrection Il tranchera entre les créatures.*

Un autre poète a dit:

*Ne sois pas injuste lorsque tu en as le pouvoir, car l'injustice finit par t'apporter des regrets. Tes yeux succombent au sommeil et l'opprimé reste éveillé, invoquant Allah, Celui dont l'œil ne succombe pas au sommeil.*

1 Moslim (2581).

# Suivi

1 (1) Prends garde de t'en prendre aux biens, aux vies et aux honneurs des gens, car Allah hâte la punition de l'injuste. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Il n'y a pas de péché méritant qu'Allah hâte la punition de son auteur dans ce bas monde, avec ce qu'll lui prépare dans l'au-delà, comme l'injustice et la rupture des liens de parenté"*[1].

2 (1) Sachant qu'Allah qui est le Souverain, Subsistant par Lui-même, qui domine les cieux et la terre, s'est interdit l'injustice et dit: "*Ô Mes serviteurs, Je Me suis interdit l'injustice et Je l'ai rendue interdite entre vous. Ne soyez donc pas injustes les uns envers les autres*."[2], que dire du serviteur faible qui dépend d'Allah?

3 (1) Prends l'initiative de te libérer auprès des gens des injustices que tu as commises à leur égard avant que tu ne le regrettes et que les regrets te soient inutiles.

4 (1) Il est exigé dans le repentir de réparer les injustices commises et de s'en libérer auprès des gens concernés. Veille donc à ce que ton repentir soit accepté.

5 (1) Prends garde à l'invocation de la victime de ton injustice, car elle est exaucée et les portes du ciel lui sont ouvertes. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"...et redoute l'invocation de l'opprimé, car rien ne s'interpose entre elle et Allah"*[3].

6 (1) Prends garde à l'injustice, car le Prophète ﷺ a dit: *"Abstenez-vous d'être injustes, car l'injustice sera ténèbres le Jour de la Résurrection"*[4].

7 (2) Conserve les bonnes actions que tu as gagnées grâce à tes efforts et à a ton adoration assidue d'Allah et ne les perds pas en les cédant à quelqu'un victime de ton injustice ou dont l'honneur a pâti par ta médisance.

8 (2) Si tu crains d'être ruiné dans ce bas monde, sache qu'être ruiné dans l'au-delà est plus pénible et cause bien plus de malheur.

9 (2) Imagine porter des péchés que tu n'as pas commis, mais que tu as endossés à cause d'une parole que tu as dite sur ton frère.

10 10 (2) Empresse-toi de réparer les injustices que tu as commises avant d'être forcé de les réparer en cédant des bonnes actions ou en endossant des mauvaises, et non en donnant de ta richesse et de ton honneur.

---

1 Abou Dawoud (4902), Ibn Maja (4211) et At-Tirmidhi (2511).
2 Moslim (2577).
3 Al-Boukhari (1496) et Moslim (19).
4 Moslim (2578).



147

Hadith

# Quelques expiations des péchés

‘Amr Ibn Al-’Ass, qu’Allah a agréé, a dit:

1 Lorsque Allah mit l’Islam dans mon cœur, je me rendis auprès du Prophète ﷺ et lui dis: Tends la main pour que je te fasse allégeance.

2 Il tendit la main, mais je retirai la mienne et il me demanda: “Qu’ as-tu ô ‘Amr?” Je répondis: Je veux poser une condition. Il demanda: “*Une condition concernant quoi?*” Je répondis: Je veux qu’on me pardonne.

3 Il dit alors: “*Ne sais-tu pas que l’Islam annihile ce qui le précède,*

4 *que la migration annihile ce qui la précède*

5 *et que le pèlerinage (Hajj) annihile ce qui le précède?*”[1].

1 Moslim (121).

## Les Versets

﴿*Dis à ceux qui ne croient pas que, s’ ils cessent, on leur pardonnera ce qui s’ est passé*﴾ [Sourate Al-Anfal: 38].

## Le Narrateur

Il s’ agit d’Abou ‘Abd Allah ‘Amr Ibn Al-’Ass Ibn Wa’ il Al-Qourachi As-Sahmi, le plus rusé des Qouraych et le conquérant de l’Égypte. Il est donné comme exemple de perspicacité, de ruse et de détermination, l’un des plus rusés parmi les Arabes. C’est lui que les Qouraychites envoyèrent au Négus afin qu’ il leur livre les musulmans réfugiés chez lui. Il embrassa l’Islam en l’ an 8 de l’Hégire, six mois avant la prise de La Mecque, et migra auprès du Prophète ﷺ. Il est mort en l’an 43 de l’Hégire[1].

## Résumé

‘Amr, qu’Allah a agréé, craignit d’être puni pour ce qu’il a commis avant d’avoir embrassé l’Islam. Il voulut donc poser comme condition à sa conversion, qu’Allah lui pardonne cela, le Prophète ﷺ l’informa alors que la conversion Islam implique le pardon des péchés qui l’ont prcéédée.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatte As-Sahaba d’Abou Nou’aym (4/1987), Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/1184) et Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/741).

# Compréhension (fiqh)

1. Lorsque Allah ouvrit la poitrine de ‘Amr Ibn Al-’Ass, qu’Allah a agréé, à l’Islam, il se rendit auprès du Prophète ﷺ et lui demanda de lui donner la main afin de la prendre dans la sienne et lui promettre de rester fidèle à l’Islam comme cela était l'habitude à l'époque lorsqu’on prêtait allégeance à un homme.

2. Lorsque le Prophète ﷺ donna sa main droite à ‘Amr, qu’Allah a agréé, afin qu’il lui prête allégeance, ‘Amr retira sa main. Le Prophète ﷺ s’ étonna alors du fait qu’il ait renoncé à prêter allégeance et lui demanda quelle en était la cause. ‘Amr répondit: Je veux poser une condition avant de prêter allégeance. Il posa en effet comme condition que le Prophète ﷺ lui garantisse qu’Allah lui pardonnera ce qu’il a commis comme péchés, mauvaises actions et combat contre la religion d’Allah.





3 Le Prophète ﷺ lui annonça donc la nouvelle réjouissante que le simple fait que l'individu embrasse l'Islam efface les péchés et l'associationnisme ont il était coupable avant cela.

4 De même, migrer d'une terre de mécréance vers une terre d'Islam annihile tout ce qui a été commis avant cela. Lors des débuts de l'Islam, la migration consistait à se rendre à Médine où se trouvait le Messager d'Allah ﷺ, puis après la prise de La Mecque la migration consista à délaisser la terre de mécréance pour se rendre vers la terre d'Islam, quelle qu'elle soit. Pour ce qui est du hadith: "*Nulle migration après la prise [de La Mecque]*[1]", il signifie que la migration de La Mecque vers Médine n'est plus requise, car les habitants de La Mecque sont devenus musulmans, que cette ville fait désormais partie de la terre d'Islam et que la migration n'est requise que pour quitter une terre sur laquelle l'Islam est combattu[2].

5 Il en est de même pour le Hajj qui efface les péchés commis avant de l'accomplir. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Celui qui accomplit le Hajj sans avoir eu de rapports intimes avec son épouse et sans avoir commis de perversité revient en étant aussi vierge de péchés que le jour où sa mère l'a mis au monde"*[3].

1 Al-Boukhari (2783) et Moslim (1353).
2 Voir Mirqat Al-Mafatih Charh Michkate Al-Massabih d'Al-Moulla 'Ali Ibn Mouhammad Al-Qari (1/102).
3 Al-Boukhari (1521) et Moslim (1320).

# Suivi

1 (1) Si tu ressens en toi une motivation pour un acte d'obéissance, empresse-toi de l'accomplir sans hésiter ni le remettre au lendemain.

2 (1) Lorsque Allah guida 'Amr à l'Islam, 'Amr ne se soucia pas de perdre sa fonction ou son rang au sein de Qouraych du fait de sa conversion à l'Islam et donc de devenir un musulman parmi d'autres. Tu dois donc te préoccuper du vrai et ne pas accorder d'attention à autre chose que cela.

3 (1) Fait partie de la Sounna qu'un homme serre la main de son frère; d'ailleurs le Prophète ﷺ recevait l'allégeance des hommes en leur serrant la main. En revanche, il n'est pas permis à un homme de serrer la main d'une femme qui ne fait pas partie de ses maharim. 'A'icha dit: Par Allah, la main du Messager d'Allah ﷺ ne toucha la main d'aucune femme; il recevait leur allégeance par la parole. Par Allah, le Messager d'Allah ﷺ n'a reçu l'allégeance que de la manière qu'Allah lui a ordonnée et il se contentait de leur dire: *"J'ai reçu votre allégeance"*[1].

4 (2) 'Amr Ibn Al-'Ass ne posa pas comme condition au Prophète ﷺ d'être le chef de l'armée, de diriger une contrée conquise ou d'être récompensé par une quelconque richesse pour sa conversion à l'Islam. Il posa plutôt comme condition qu'on lui accorde le pardon et l'absolution. Tu dois donc avoir comme préoccupation le pardon d'Allah, l'élévation de tes degrés et ton entrée au Paradis et ne te préoccuper en rien des parures et des ornements de ce bas monde.

5 (3) Il convient que les prédicateurs, les savants et les éducateurs encouragent les gens à embrasser l'Islam et qu'ils leur expliquent que leur conversion efface les péchés et les actes de désobéissance qui l'ont précédée.

6 (3) La conversion à l'Islam n'efface que ce que le serviteur a commis avant celle-ci, si sa pratique de l'Islam est correcte. Si au contraire il agit mal et commet de nombreux actes de désobéissance et péchés majeurs après avoir embrassé l'Islam et qu'il ne s'en repent pas, il devra alors rendre des comptes pour tous les péchés qu'il a commis. Le Prophète ﷺ dit: *"Celui qui est bienfaisant dans l'Islam ne sera pas inquiété pour ce qu'il a commis à l'époque préislamique, et celui qui est malfaisant dans l'Islam devra rendre des comptes pour ce qu'il a commis avant et après*[2]*".*

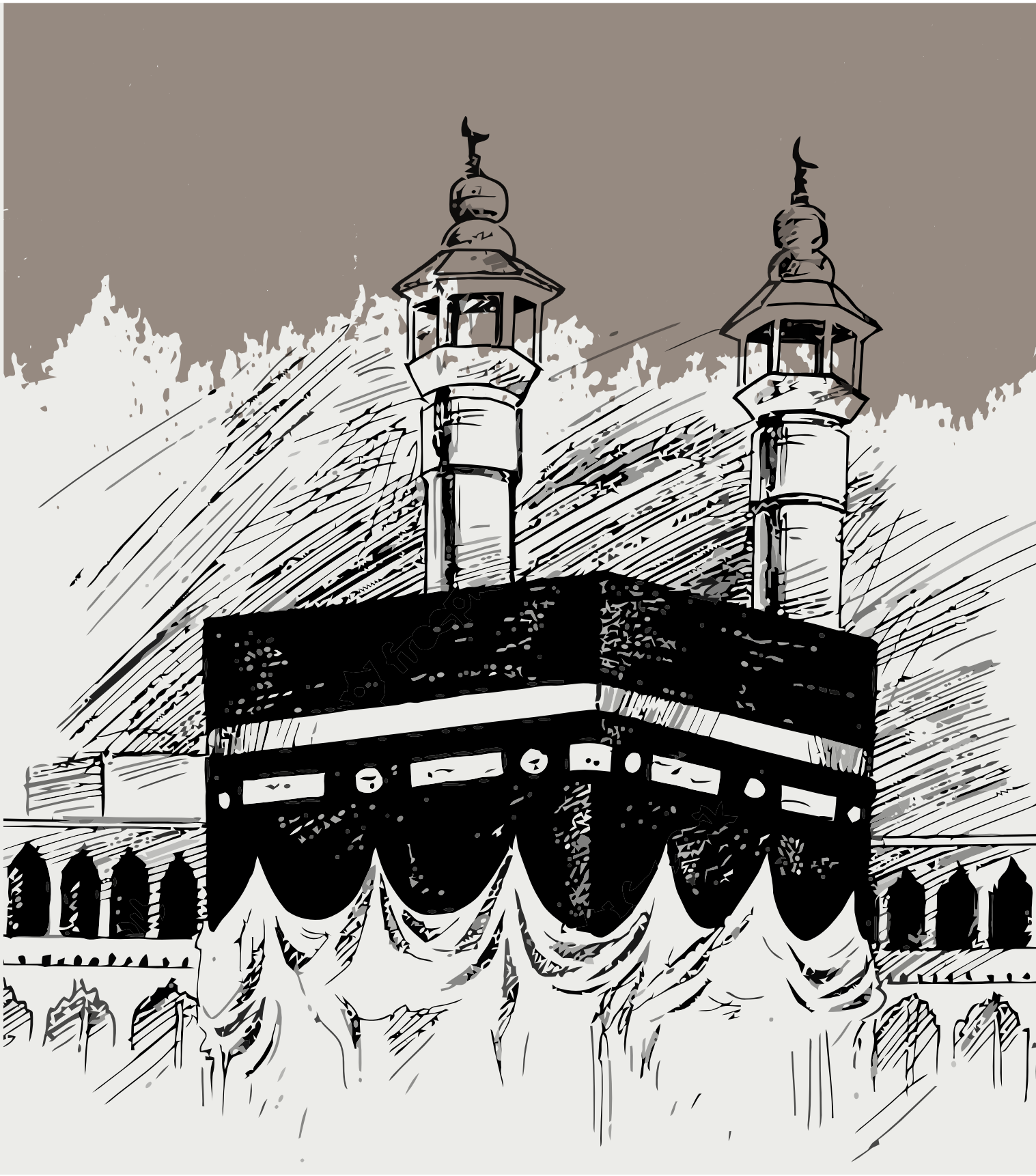
1 Al-Boukhari (5288) et Moslim (1866).
2 Al-Boukhari (6921) et Moslim (120).

7 (3) L'un des bienfaits de l'Islam est qu'il efface les mauvaises actions et les péchés que le serviteur a commis avant de se convertir. Pour ce qui est des bonnes actions et des œuvres vertueuses qu'il a accomplies avant sa conversion, il en sera récompensé par générosité et bienfaisance de la part du Seigneur de l'univers.

8 (4) Sachant que la migration n'est plus d'actualité pour nous qui nous trouvons en pays musulman, la migration la plus éminente est celle qui consiste à accomplir en permanence des actes d'obéissance et à fuir les actes de désobéissance et les adeptes des innovations et des passions.

9 (5) Accomplis régulièrement le Hajj et la Omra, car ils effacent les péchés jusqu'à ce que le musulman soit aussi exempt de péchés que le jour où sa mère l'a mis au monde.





148

# Hadith

## Le repentir préserve les bonnes actions qui ont précédé le péché

Hakim Ibn Hizam, qu'Allah a agréé, a dit:

1 J'ai dit: "Ô Messager d'Allah, que dis-tu des œuvres que j'accomplissais en guise d' adoration à l'époque préislamique, comme l'aumône, l'affranchissement d'esclaves et l'entretien des liens de parenté? Seront-elles rétribuées?".

2 Le Prophète ﷺ dit alors: "*Tu as embrassé l'Islam dans la continuité du bien que tu as accompli dans le passé*[1]".

1 Al-Boukhari (1436) et Moslim (123).

### Les Versets

﴿*Dis à ceux qui ne croient pas que, s'ils cessent, on leur pardonnera ce qui s' est passé*﴾ [Sourate Al-Anfal: 38].

### Le Narrateur

Il s' agit de Hakim Ibn Hizam Ibn Khouwaylid Al-Qourachi Al-Assadi, qu'Allah a agréé, Abou Khalid. C'est un noble Compagnon qui est né à l'intérieur de la Ka'ba treize ans avant l'Année de l' Éléphant. Il faisait partie des nobles et des notables de Qouraych à l'époque préislamique et après l'avènement de l'Islam et sa conversion eut lieu le jour de la prise de La Mecque. Faisant partie au départ de ceux dont les cœurs ont été conciliés à l'Islam, sa pratique de l'Islam fut correcte par la suite. Il affranchit cent esclaves avant de se convertir et autant après, et il n'y a aucune œuvre convenable qu'il a accomplie avant de se convertir qu'il n'a pas accomplie après. Il vécut cent vingt ans, la moitié avant d'embrasser l'Islam et l'autre moitié après, et il perdit la vue peu avant de mourir. Il est mort à Médine en l'an 54 de l'Hégire, ou en l'an 58 selon certains[1].

### Résumé

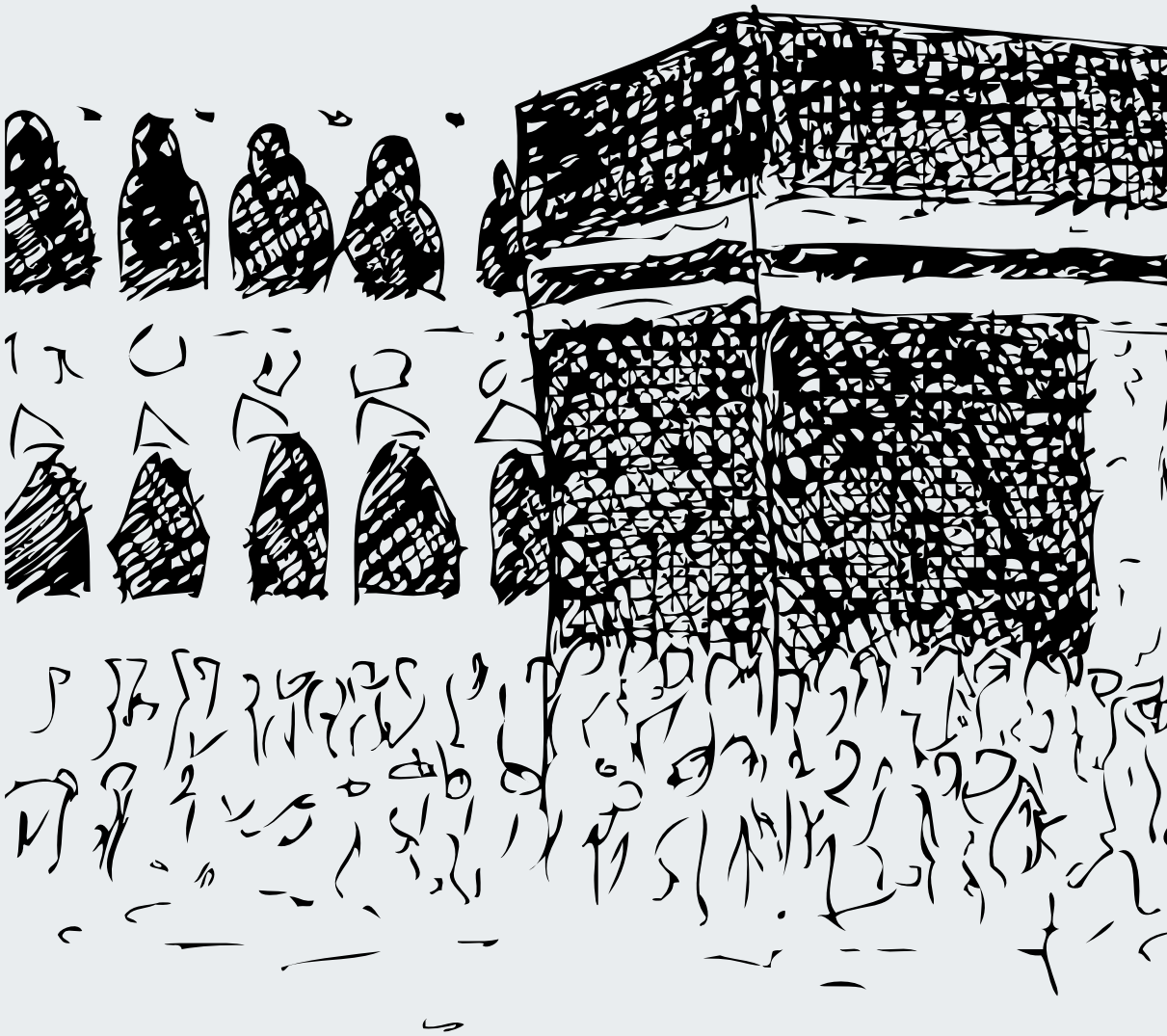
Le Prophète ﷺ est interrogé au sujet du devenir des œuvres vertueuses accomplies avant la conversion l'Islam. Il répondit que lorsqu'un serviteur embrasse l'Islam, il sera récompensé pour le bien accompli avant sa conversion.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahaba d'Abou Nou'aym (2/107), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/362), et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (2/58).

# Compréhension (fiqh)

1 Hakim Ibn Hizam, qu'Allah a agréé, interrogea le Prophète ﷺ au sujet du devenir des œuvres vertueuses qu'il accomplissait pour adorer Allah avant sa conversion à l'Islam, comme les aumônes, la libération d'esclaves, l'entretien des liens de parenté et d'autres œuvres encore. En effet, Hakim, qu'Allah a agréé, était généreux et prodigue. Il a affranchi cent esclaves avant d'embrasser l'Islam et a fait don de cent dromadaires, puis il fit de même après sa conversion et dit: "Par Allah, je ne laisserai aucune œuvre que j'ai accomplie avant d'avoir embrassé l'Islam que je n'accomplirai pas après"[1].

2 Le Prophète ﷺ lui répondit qu'il a embrassé l'Islam dans la continuité du bien qu'il a accompli, ce qui signifie: Allah te récompensera pour le bien que tu as fait avant ta conversion à l'Islam et Il ne te punira pas pour tes mauvaises actions commises avant de te convertir.



1 Moslim (123).

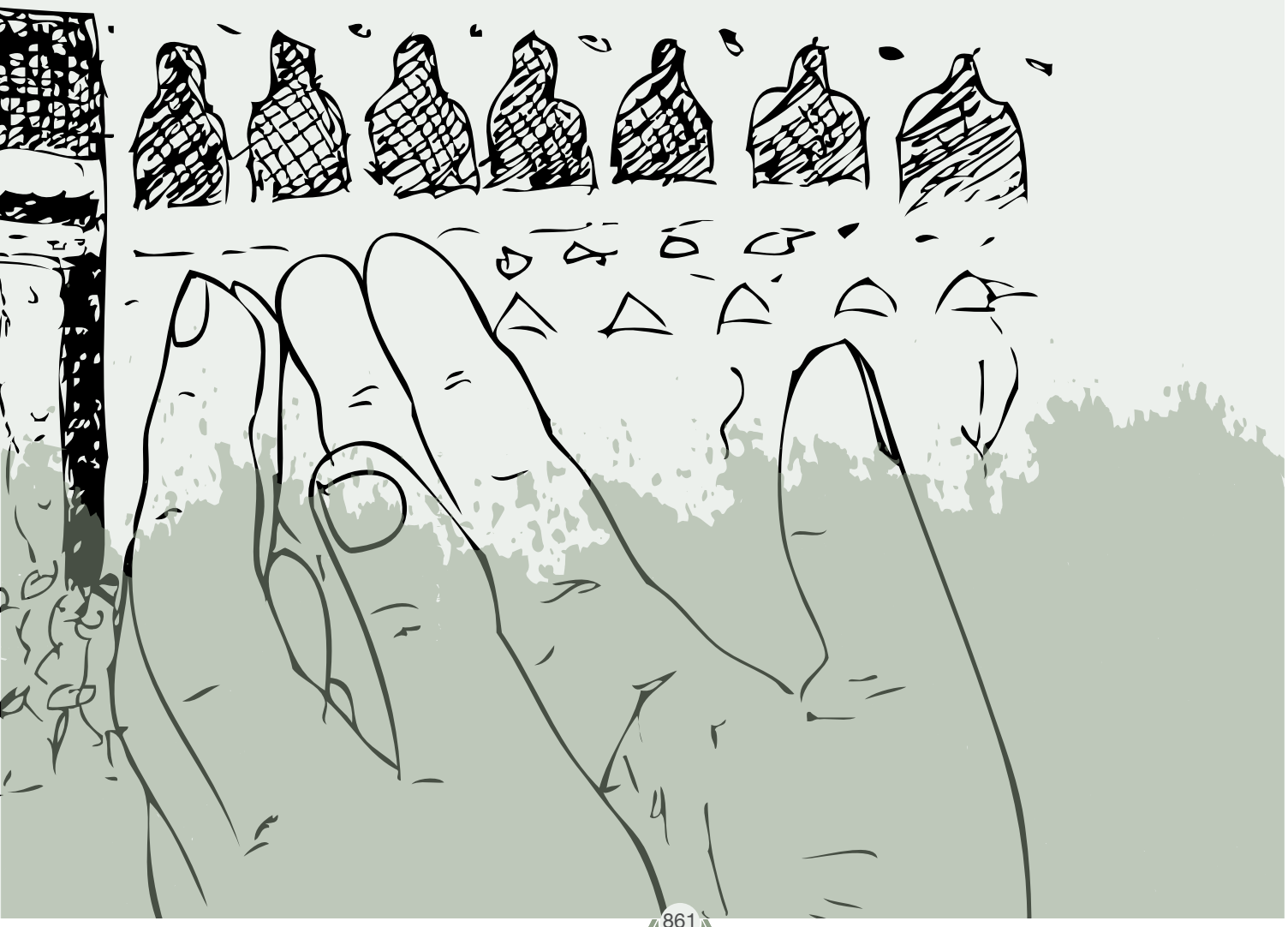
# Suivi

1. (1) Hakim, qu'Allah a agréé, n'eut pas honte de questionner le Prophète ﷺ sur ses œuvres avant sa conversion. Que la pudeur ou l'arrogance ne t'empêchent pas de poser des questions.

2. (1) Hakim, qu'Allah a agréé, se préoccupait de savoir si toutes ses œuvres deviendraient des bonnes actions [ou pas] afin que sa rétribution soit multipliée et que ses degrés soient élevés. Veille donc à ce que tes œuvres ne soient entachées de rien de ce qui peut les rendre vaines et faire perdre la rétribution méritée.

3. (2) N'empêche pas un mécréant ou un pervers d'accomplir une œuvre vertueuse, car il se peut qu'il embrasse l'Islam et qu'Allah le récompense pour cette œuvre.

4. (2) Vois combien sont immenses la miséricorde et l'amour d'Allah envers Ses serviteurs et comment Il les rétribue pour ce qu'ils accomplissent avant de se repentir et de revenir à Lui et sans les punir pour les fautes commises avant cela!





149

Hadith

# L'étendue de la miséricorde d'Allah – exalté soit-Il

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte qu'il entendit le Messager d'Allah ﷺ dire:

1 *"Allah a fait que la miséricorde ait cent parties.*

2 *Il garda auprès de Lui quatre-vingt-dix-neuf parties et fit descendre une seule partie sur la Terre.*

3 *C'est de cette partie que les créatures se font mutuellement miséricorde, au point que la jument lève son sabot par crainte de faire du mal à son poulain."* (Référencé par Al-Boukhârî et Moslim)[1].

1 Al-Boukhârî (6000) et Moslim (2752).

## Les Versets

- ﴿*Et lorsque viennent vers toi ceux qui croient à nos versets (le Coran), dis: Que la paix soit sur vous! Votre Seigneur S'est prescrit à Lui-même la miséricorde. Et quiconque d'entre vous a fait un mal par ignorance, et ensuite s'est repenti et s'est réformé... Il est, alors, Pardonneur et Miséricordieux*﴾ [Sourate Al-An'âm: 54].
- ﴿*car la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants*﴾ [Sourate Al-A'râf: 54].
- ﴿*Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui (Me) craignent, acquittent l'aumône légale, et ont foi en Nos signes*﴾ [Sourate Al-A'râf: 156].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, 'Abd ar-Rahmâne ibn Sakhr Ad-Dawsî Al-Azdî. Il embrassa l'Islam et se rendit à Médine en l'an 7 de l'Hégire . Un jour, le Prophète ﷺ a dit: "*Celui qui parmi vous étendra son vêtement jusqu'à ce que je termine mes présentes paroles puis le ramènera sur sa poitrine, n'oubliera quoi que ce soit de ce que j'ai dit*". Abou Hourayra dit: "J'ai alors étendu un vêtea ment rayé avec lequel je ne portais aucun autre vêtement jusqu'à ce que le Prophète ﷺ terminât ses paroles, puis je l'ai ramené sur ma poitrine. Par Celui qui l'a envoyé avec le vrai, je n'ai rien oublié des paroles qu'il a dites"[1]. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[2].

## Résumé

Le Prophète ﷺ mentionne la miséricorde d'Allah qui suffit à toutes Ses créatures, puisqu'Il en fit descendre une des cent parties et c'est avec cette partie que les gens se font mutuellement miséricorde et sont affectueux les uns envers les autres et c'est avec cette partie que les fauves et les autres animaux cohabitent.

1 Al-Boukhârî (7354).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (4/1846), Al -Istî'âb Fî Ma'rifatt Al-Ashâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghâbah d'Ibn Al-Athîr (3/357) et Al-Issâba Fî Tamyîz as-Sahâbah d'Ibn Hajar Al-'Asqalânî (4/267).

# Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous apprend qu'Allah a partagé la miséricorde en cent parties.

Ceci est une explication du Prophète ﷺ et Allah sait mieux de quelle manière la miséricorde est partagée. Ce qui est signifié ici, c'est qu'il existe de nombreuses miséricordes préparées par Allah pour les serviteurs et que la part de miséricorde qui est auprès de Lui, est bien plus grande que la miséricorde qui est aujourd'hui parmi nous[1].

2 Ensuite il expliqua cela en nous informant que quatre-vingt-dix-neuf pour cent de ces miséricordes seront réservées à Ses serviteurs dans l'au-delà et que toutes les expressions de miséricorde que nous voyons dans le bas monde, comme la miséricorde de la mère à l'égard de son petit, les gestes mutuels de miséricorde et de pardon des gens et même les gestes de miséricorde chez les animaux, ceux que nous observons comme ceux que nous ignorons, sont toutes inclues dans la partie qu'Allah a fait descendre sur Terre.

Si les miséricordes que nous voyons sur Terre sont toutes issues d'une seule partie sur cent, qu'en est-il alors des parties restantes qu'Allah réserve à Ses serviteurs dans l'au-delà? Elles sont auprès d'Allah et mises en réserve pour le Jour de la Résurrection. Les gens recevront donc des multiples et des multiples de la miséricorde qu'ils connaissent dans ce bas monde et par conséquent, Il leur pardonnera, les absoudra et facilitera aux uns de pardonner aux autres.

3 Puis le Prophète ﷺ donna un exemple de cette miséricorde qu'Allah fit descendre sur Ses serviteurs et qui est que les animaux et les fauves font preuve de miséricorde les uns envers les autres, au point que le fauve ne mange pas sa progéniture et que la femelle du cheval, connue pourtant pour sa vitesse et sa fougue, lève sa patte pour ne pas faire de mal à son petit.

Ceci est un petit exemple illustrant cette partie et démontrant à quel point la miséricorde d'Allah est vaste.

**Un poète a dit:**

*C'est à toi, ô Dieu des créatures, que je soumets mon désir, même si je suis coupable, ô Bienfaiteur et Généreux.*

*Lorsque mon cœur s'est endurci et que les choix s'offrant à moi se sont rétrécis, j'ai pris pour échelle l'espoir de Ton absolution.*

*Mon péché m'a paru immense puis lorsque je l'ai comparé à Ton absolution, celle-ci m'a paru encore plus immense.*

*Tu ne cesseras d'absoudre le péché, tant que Tu resteras généreux, bienfaiteur et magnanime.*

1 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhârî d'Ibn Battâl (9/213-214) et Irchâd as-Sârî d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (9/19).

# Suivi

1. La miséricorde d'Allah est vaste, mais Il a une miséricorde qui concerne toutes les créatures et une miséricorde spécifique qui est plus importante et plus parfaite réservée à ceux qui sont pieux et qui ont la foi: ﴿*Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui (Me) craignent, acquittent l'aumône légale, et ont foi en Nos signes*﴾ [Sourate Al-A'râf: 156]. Celui qui désire donc remporter cette part immense de la miséricorde d'Allah doit s'empresser de rejoindre les rangs des pieux serviteurs d'Allah en respectant Ses limites, en obéissant à Ses commandements et en s'abstenant de Ses interdits.

2. Si les animaux et les fauves qu'Allah n'a pas pourvus de raison et de sagesse, se font mutuellement miséricorde, que dire de ceux dont la miséricorde a été ôtée de leurs cœurs? Celui qui ne fait pas miséricorde ne pourra bénéficier de la miséricorde.

3. Lorsque tu vois qu'Allah t'éprouve ou qu'Il éprouve un autre serviteur, sache que cette épreuve découle d'une immense sagesse, car Allah ne manque pas de miséricorde. De plus, lorsque tu Le vois maudire quelqu'un ou le condamner éternellement à l'Enfer, sache [de manière certaine] qu'il le mérite.

4. Ne t'afflige pas d'un mal qui t'atteint, car la miséricorde d'Allah est immense et elle peut rapidement couvrir Ses serviteurs affaiblis, dès lors qu'ils la Lui demandent et ont une bonne opinion à Son égard.

5. Il y a un Seigneur miséricordieux qui a fait descendre de sa miséricorde la part qui permet à nos vies de se poursuivre et a laissé en réserve une part pour que nous nous fassions mutuellement miséricorde le jour où il n'y aura ni dinar ni dirham, mais où la rétribution sera en fonction des bonnes et des mauvaises actions. L'insolvable sera ce jour-là celui qui, à l'issue des comptes, n'aura plus de bonnes actions et beaucoup de mauvaises actions. Allah allouera alors une part de miséricorde afin que les anges invoquent pour qu'Il nous pardonne et élève nos degrés. Puis la plus grande part de cette miséricorde mise en réserve, se manifestera lorsqu'Il effacera nos péchés et les pardonnera et qu'Il ne nous tiendra pas rigueur de nos manquements dans Son adoration et de nos manquements dans notre obéissance à Ses ordres. Quelqu'un qui néglige de Lui être reconnaissant et de se repentir à Lui après avoir eu connaissance de tout cela est assurément un ingrat négligent.



150

Hadith

# L'immense mérite d'avoir de l'espoir en Allah – exalté soit-Il

Anas Ibn Malik, qu'Allah a agréé, rapporte qu'il entendit le Messager d'Allah ﷺ dire:

1 *"Allah – Gloire et Majesté à Lui – dit: Ô fils d'Adam, tant que tu M'invoques et quetu M'espères, Je te pardonnerai quoi que tu fasses et Je ne m'en soucie pas.*

2 *Ô fils d'Adam, si tes péchés ateingnaient le haut du ciel et qu'ensuite tu Me demandais pardon, Je te pardonnerais.*

3 *Ô, fils d'Adam, Si tu venais à Moi avec des péchés qui emplissent la terre et qu'ensuite tu Me rencontrais sans rien m'associer, Je viendrais à toi avec autant de pardon"*[1].

1 At-Tirmidhi (3540). Al-Albani déclara ce hadith bon dans Sahih At-Targhib wa At-Tarhib (1616).

## Les Versets

- ﴿*Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes, ils venaient à toi en implorant le pardon d'Allah et si le Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah, Très Accueillant au repentir, Miséricordieux*﴾ [Sourate An-Nissa: 64].
- ﴿*sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux*﴾ [Sourate Al-Fourqane: 70].
- ﴿*Dis: Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 53].
- ﴿*J'ai donc dit: "Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur"*﴾ [Sourate Nouh: 10].

## Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hamza, Anas Ibn Malik Ibn an-Nadr Ibn Damdam Al-Ane'sari, le grand narrateur de l'Islam, serviteur du Messager d'Allah ﷺ et de ses proches féminines et dernier Compagnon de Bassora à mourir. Il était âgé de dix ans lorsque le Messager d'Allah ﷺ arriva à Médine et de vingt ans lorsqu'il est mort. Au service du Messager d'Allah ﷺ , il l'accompagna en permanence et avec ferveur depuis sa migration jusqu'à sa mort, participa à plus d'une bataille avec lui et lui prêta le serment d'allégeance sous l'arbre. Le Messager d'Allah ﷺ invoqua Allah de lui donner une grande richesse et une nombreuse progéniture et cette invocation fut exaucée au point que ses palmiers produisaient des dattes deux fois par an. Il est mort en l'an 93 de l'Hégire[1].

## Résumé

Allah incite Ses serviteurs à se repentir et leur assure qu'Il pardonne tous les péchés, quelle que soit leur gravité.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (4/417-423), Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (1/231), Mou'jam As-Sahaba d'Al-Baghawi (1/43) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/151-153).

# Compréhension (fiqh)

1. Allah amadoue Ses créatures, leur fait don de grâce et les incite à se repentir et à s'empresser de solliciter Son pardon, car aucun serviteur ne L'invoque et n'implore Son pardon sans qu'Il ne lui pardonne tous ses péchés, et Il ne se soucie pas du nombre de ceux-ci ni n'accorde d'importance à leur gravité. Allah dit en effet: ﴿*Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 53].

2. Puis Allah s'adresse de nouveau à Son serviteur afin de l'informer que même si ses péchés sont nombreux et sont immenses, à un point tel qu'ils emplissent la terre et atteignent les nuages, puis qu'il vient à Lui repentant et sollicitant Son pardon, Il les lui pardonnera sans se soucier de leur immensité.

3. Allah explicite ensuite le mérite du monothéisme et affirme que si le serviteur est coupable de péchés et de mauvaises actions, tellement nombreux qu'ils empliraient la terre, mais qu'il proclame Son unicité et ne Lui associe rien, Il lui pardonnera autant de fois que ses péchés, conformément à Ses paroles: ﴿ *Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut*﴾ [Sourate An-Nissa: 48].



**Un poète a dit:**

*Mes supplications et mes suppliques sont mêlées aux larmes d'un désobéissant qui s'est éloigné de Toi Alors que j'invoque en espérant Ta miséricorde.*

*Fais donc miséricorde à un faible qui est venu à Toi reconnaître ses péchés Je supplie et je prie pendant que je T'invoque et j'espère Ton agrément,*

*Pardonne donc mes péchés et accorde-moi Ta guidée dans tout ce qui me concerne.*

Un autre poète a dit:

*Ô mon Dieu ne me châtie pas, car j'avoue ce que j'ai commis.*

*Je n'ai d'autre recours que l'espoir de Ton pardon, si Tu veux pardonner, et mon bon soupçon [à Ton égard].*

*Combien de fautes j'ai commises parmi les gens, alors que Tu me combles de grâce et de faveur.*

*Les gens pensent du bien de moi, mais je suis le pire des gens si Tu ne me pardonnes pas.*



# Suivi

1 (1) Supplie Allah et remets-en toi à Lui. En effet, qui exauce l'invocation à part Lui?

2 (1) Adore Allah en L'invoquant, car l'invocation fait partie des adorations. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"L'invocation est l'adoration"*[(1)60].

3 (1) Ne considère jamais qu'un péché est trop important pour être pardonné par Allah, car Allah – exalté soit-Il – pardonne tous les péchés.

4 (1) Convoite le pardon d'Allah et ne sois pas arrogant face à ton Seigneur.

5 (1) Lorsque tu demandes quelque chose à Allah et que tu veux être exaucé, veille à remplir les conditions de l'invocation, comme s'adresser exclusivement à Allah, dépenser des revenus licites, ne pas demander quelque chose d'illicite dans ton invocation, solliciter Allah avec insistance et avoir le cœur présent alors que tu invoques.

6 (1) Entretiens un bon soupçon à l'égard de ton Seigneur lorsque tu L'invoques ou que tu sollicites Son pardon, car Allah dit dans un hadith qoudoussî: "*Je suis conforme à l'idée que se fait Mon serviteur de Moi*[(2)]".

7 (2) Solliciter le pardon d'Allah est une cause de pardon des péchés et des actes de désobéissance même s'ils sont tellement immenses qu'ils atteignent le ciel, veille donc à le solliciter.

8 (2) Solliciter constamment le pardon d'Allah est une Sounna du Prophète ﷺ. Celui-ci dit en effet: "*Par Allah, je sollicite le pardon d'Allah et me repens à Lui plus de soixante-dix fois par jour*"[(3)].

9 (2) Solliciter le pardon d'Allah efface les péchés, augmente les bonnes actions, élève les degrés et bénit la subsistance. Allah dit en effet: ﴿*J'ai donc dit: "Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur pour qu'Il vous envoie du ciel, des pluies abondantes, et qu'Il vous accorde beaucoup de biens et d'enfants, et vous donne des jardins et vous donne des rivières"*﴾ [Sourate Nouh: 10-12].

10 (2) Solliciter le pardon d'Allah préserve de la descente du châtiment dans ce bas monde et dans l'au-delà. Allah dit: ﴿*Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors que tu es au milieu d'eux. Et Allah n'est point tel qu'il les châtie alors qu'Ils demandent pardon*﴾ [Sourate Al-Ane'fal: 33].

11 (2) On rapporte que Louqmân – qu'Allah le protège – dit à son fils: "Ô mon fils, habitue

1 Abou Dawoud (1479), At-Tirmidhi (3247) et Ibn Maja (3828). At-Tirmidhi dit: Ce hadith est bon et authentique et Al-Albani le déclara authentique dans le Sahih Sounane Abi Dawoud (3247).

2 Al-Boukhari (7405) et Mouslim (2675).

3 Al-Boukhari (6307).

ta langue à dire: “Ô Allah, pardonne-moi”, car Allah a des heures où Il ne refuse pas à quelqu’un qui le sollicite”[1].

12 (2) Sollicite constamment le pardon d’Allah, car Al-Hasane – qu’Allah lui fasse miséricorde – a dit: “Sollicitez souvent le pardon d’Allah dans vos demeures, sur vos tables, sur vos routes, dans vos marchés, dans vos assemblées et où que vous soyez, car vous ne savez pas quand descendra le pardon”[2].

13 (2) Le musulman doit prendre l’initiative de se repentir, de solliciter le pardon d’Allah de s’empresser d’accomplir des œuvres vertueuses. Le pardon d’Allah est immense: Il tend la main la nuit pour que le fautif du jour se repente et tend la main le jour pour que le fautif de la nuit se repente. De plus, Il pardonne tous les péchés sans se soucier de leur immensité.

14 (3) Prends garde à l’associationnisme, car il rend vaines les œuvres et il n’est pardonné que si on s’en repent.

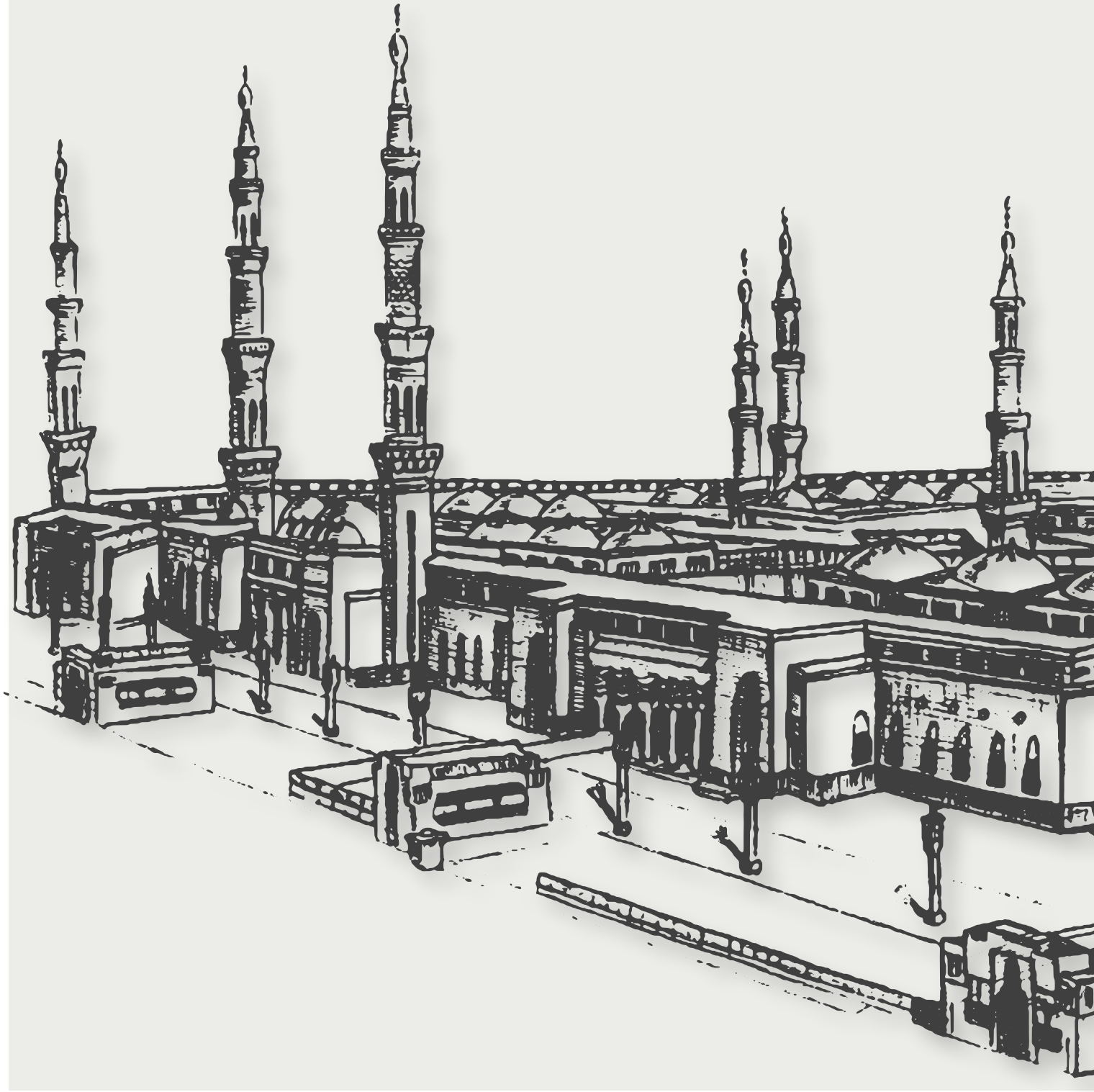
15 (3) Le monothéisme prémunit du châtiment éternel en Enfer et est une cause de pardon des péchés et de non-prise en compte des mauvaises actions.

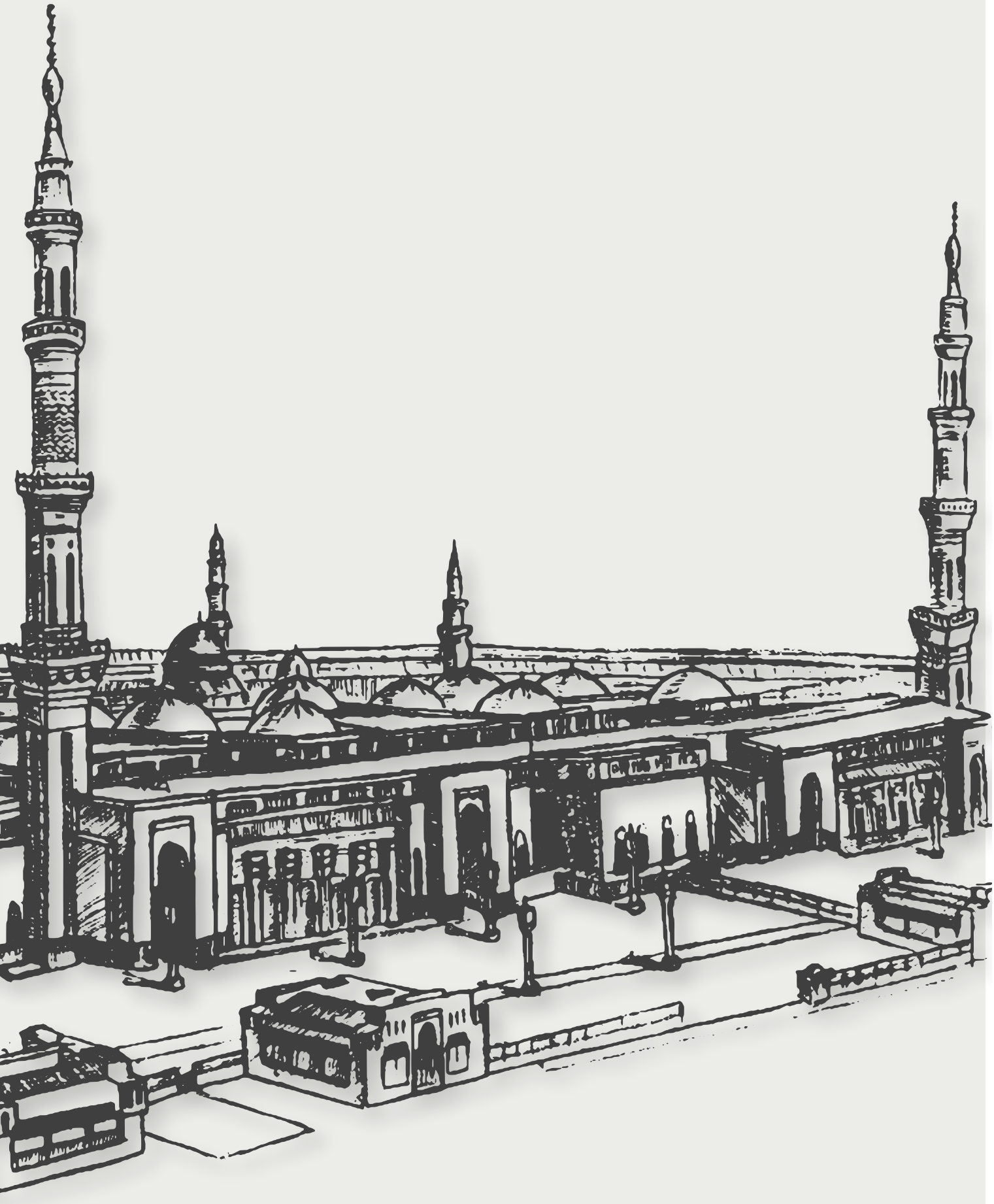
16 (3) Il convient que chaque musulman cherche refuge auprès d’Allah contre l’associationnisme mineur et l’associationnisme majeur.

17 (3) Un Seigneur qui comble de faveur Ses serviteurs, alors qu’Il se passe d'eux, est un Seigneur généreux et affectueux, de qui nous devons nous rapprocher par des actes d’obéissance et des œuvres surérogatoires.

18 (3) Le Prophète ﷺ a dit: *“Allah choisira un homme le Jour de la Résurrection devant toutes les créatures et déroulera quatre-vingt-dix-neuf registres pleins de ses péchés, chaque registre s’étendant à perte de vue, puis Il lui dira: Renies-tu quelque chose de tout cela? Mes anges scribes ont-ils été injustes envers toi? Il répondra: Non,Seigneur. Allah demandera ensuite: As-tu une excuse? L’homme répondra: Non,Seigneur. Allah lui dira: Si. Tu as une bonne action enregistrée chez nous, et tu ne subiras pas d’injustice aujourd’hui. On sortira alors une carte sur laquelle est écrit: “J’atteste qu’il n’existe pas de divinité excepté Allah et j’atteste que Mohammad est le Messager et le serviteur d’Allah”. Allah dira ensuite: Va donc assister à la pesée de tes œuvres. Le serviteur répondra: Seigneur, que pèse cette carte comparée à tous ces registres? Allah répétera: Tu ne subiras aucune injustice. On mettra alors les registres sur un plateau et la carte sur l’autre plateau. Les registres remonteront et la carte descendra, pesant plus lourd. En effet, rien ne pèse plus lourd que le Nom d’Allah”*[3].

1 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (2/408).
2 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (2/408).
3 At-Tirmidhi (2639).





Après les paroles d'Allah, il n'existe pas de paroles exprimant de concepts plus éminents que les paroles de Son Messager, et il n'existe pas de paroles plus dignes d'être suivie que les siennes.

Voici ce livre (Des hadiths généraux: Compréhension et suivi).

C'est un livre qui traite de 150 hadiths touchant à tous les thèmes de la religion et classés d'une manière savante comme on peut s'en assurer à la lecture du sommaire. Ces hadiths sont suivis d'une explication succincte.

Le projet «Compréhension et suivi» fait partie d'un projet aux multiples parties intitulé «Les hadiths généraux» et chacun de ces hadiths est suivi de divers ajouts: explication fournie, programme éducatif, extraits vidéo, enregistrements audio, cartes, traductions plurielles, etc.

Ce grand projet lui-même est inclus dans l'une des initiatives majeures du centre Ossoul intitulée «Sur les traces du Messager…» dont la finalité est de faire connaître et de rendre accessible la Sounna du Prophète et les concepts qu'elle véhicule dans les différentes langues mondiales.

Il existe encore d'autres articles et productions dont il est possible de prendre connaissance sur la plateforme des hadiths généraux.



وقف خادم الحرمين الشريفين
الملك عبد الله بن عبد العزيز آل سعود الخيرية

Rabwah

مركز أصول
www.osoulcenter.com